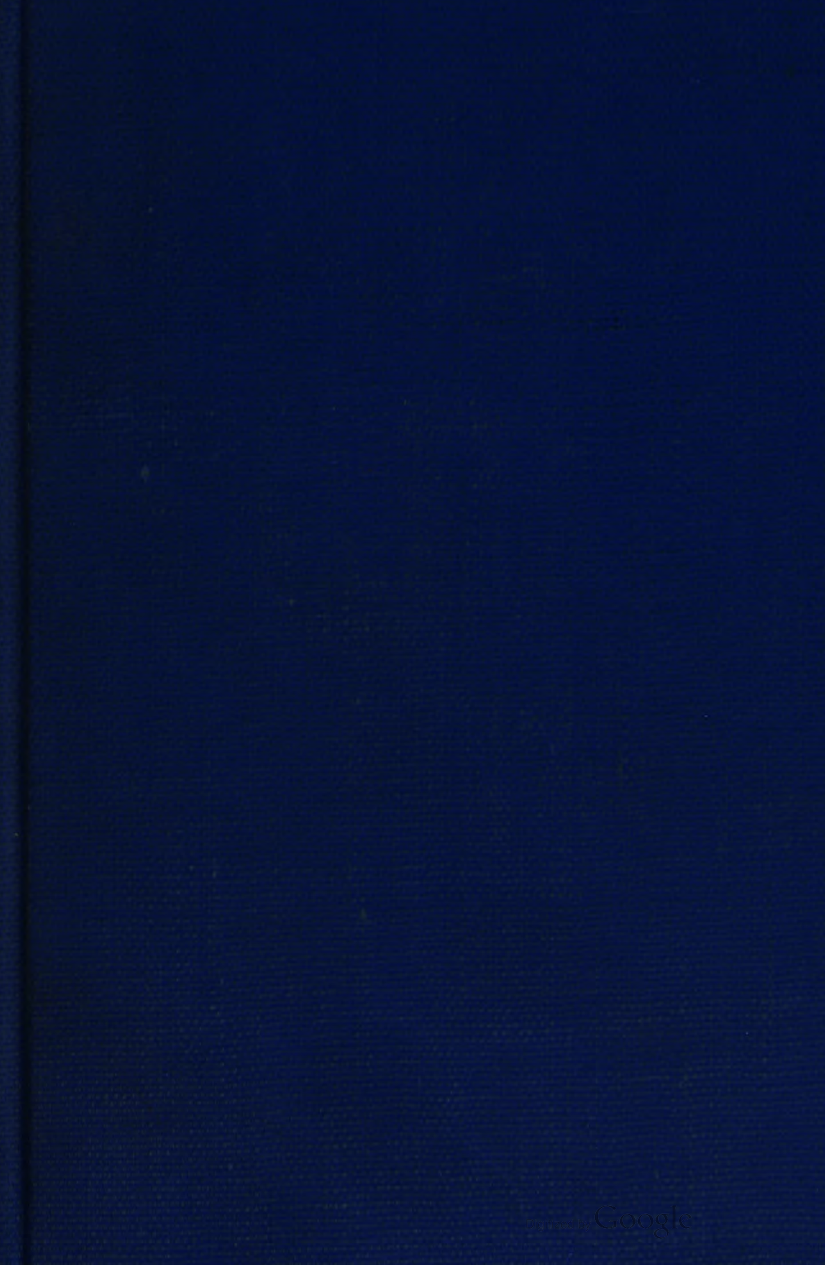
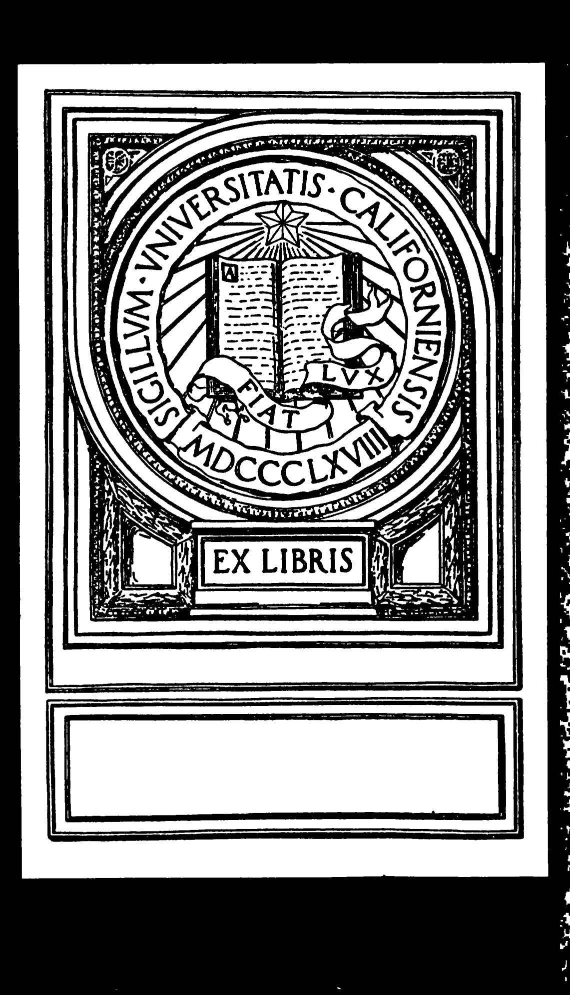



SIGILLVM · VNIVERSITATIS · CALIFORNIENSIS
FIAT LVX
MDCCCLXVIII
EX LIBRIS

No 604

Nous, soussignés, avons lu le *Manuel d'Histoire ecclésiastique*, traduit de l'ouvrage hollandais du R. P. Albers, S. J., adapté par le R. P. Fr. René Hedde, de notre Ordre.

Cette adaptation française d'un livre, d'ailleurs très apprécié, présente, avec son caractère manifeste d'utilité et d'opportunité, des qualités nombreuses qui nous en font approuver la publication.

Couvent de Rijkholt (Hollande), *le 25 mars 1908.*

Fr. Marie-Joseph Belon, O. P.
maître en théologie.

Fr. Edouard Hugon, O. P.
maître en théologie.

IMPRIMI PERMITTIMUS
Romae, 2 Junii 1908.
Fr. Hyacinthus-Mª Cormier,
Mag. Gen. O. P.

Permis d'imprimer à Paris.
Paris, le 3 Juillet 1908.
H. Odelin,
v. g.

MANUEL

d'Histoire Ecclésiastique

ADAPTATION DE LA SECONDE ÉDITION HOLLANDAISE

DU

R. P. Pierre ALBERS, S. J.

PAR

LE R. P. RENÉ HEDDE, O. P.

TOME PREMIER

PARIS
LIBRAIRIE VICTOR LECOFFRE
J. GABALDA & Cie
RUE BONAPARTE, 90

1908

Enitendum magnopere, ut omnia ementita et falsa, adeundis rerum fontibus, refutentur; et illud in primis scribentium obversetur animo, *primam esse historiae legem, ne quid falsi dicere audeat, deinde ne quid veri non audeat; ne qua suspicio gratiae sit in scribendo, ne qua simultatis.* — Est autem in scholarum usum confectio commentariorum necessaria, qui salva veritate et nullo adolescentium periculo ipsam artem historicam illustrare et augere queant.

Epist. Leonis PP. XIII. d. 18. Aug. 1883.

PRÉFACE

Ce MANUEL provient du *Handboek der Algemeene Kerkgeschiedenis* de mon savant ami, le P. Pierre Albers, jésuite hollandais. C'est parce que j'ai cru y reconnaître un progrès notable sur les ouvrages similaires que j'ai accepté de le faire traduire et de l'adapter à l'usage du public français.

Depuis longtemps déjà, on réclamait pour nos étudiants ecclésiastiques un instrument de travail approprié à leurs besoins, d'un maniement facile, répondant exactement au plan et aux exigences du cours d'*Histoire ecclésiastique*. Nous avons essayé de le leur procurer.

L'histoire ecclésiastique, comme d'ailleurs toute histoire, se compose avant tout d'une longue succession de faits particuliers; ce n'est qu'après les avoir gravés dans les mémoires, qu'on peut légitimement songer à en tirer, par induction, des idées générales.

Un *Manuel d'histoire ecclésiastique* doit donc s'efforcer de rassembler les faits particuliers qui composent la trame du passé; — d'en faire un choix judicieux d'après leur importance, pour être bref, tout en restant complet; — enfin de les disposer selon une méthode précise.

Le premier point est obtenu par une sage critique historique, qui a fait de réels progrès en ces derniers temps et qui a produit tant d'excellentes monographies. — A propos de chaque question, les sources ont été indiquées pour permettre au lecteur, professeur ou élève, de vérifier les principales assertions; les travaux les plus récents et les plus sûrs ont été signalés, afin qu'on puisse y recourir et y trouver des détails ou des développements dont un *Manuel* doit forcément se garder.

Car, en un tel ouvrage, il faut savoir se borner. En face de la multitude de matériaux accumulés dans son passé par la Société la plus ancienne et la plus étendue qui fut jamais, la grande difficulté est d'être bref : on s'est efforcé de l'être, sans jamais rien sacrifier d'important.

Pour cela, il fallait adopter un langage aussi concis que possible, sans nuire à la clarté; élaguer impitoyablement les vains

ornements de style, les anecdotes curieuses, les détails biographiques, pour réserver la place à tous les faits intéressant l'histoire générale de l'Église. — Il fallait éviter les répétitions, et y obvier par des renvois lorsque le même fait revenait en plusieurs occasions différentes. — Il fallait enfin se garder d'empiéter sur les domaines étrangers, quoique connexes à l'histoire ecclésiastique. Aujourd'hui surtout que les cours distincts se multiplient grâce à une heureuse division du travail, chaque professeur doit se cantonner rigoureusement dans le champ qui lui est confié; toute excursion sur le terrain du voisin est une perte de temps, puisqu'elle expose à des redites inutiles.

C'est en s'astreignant à ces règles sévères qu'on a pu réunir en ces deux volumes d'un format réduit les connaissances ordinairement dispersées en de nombreux et gros ouvrages.

Mais les faits particuliers doivent être disposés méthodiquement. La méthode suivie est celle qui, inaugurée en Allemagne au siècle dernier, a fini par s'imposer généralement. Elle sera décrite dans l'Introduction. L'histoire de l'Église est divisée en sept périodes pendant lesquelles les événements se groupent en une certaine unité; les événements de chaque période sont, à leur tour, étudiés dans une classification logique. On obtient de la sorte une série de tableaux, qui fournissent une impression d'ensemble et qui se fixent mieux dans la mémoire qu'une monotone poussière de faits.

Des tables, chronologique et analytique, ont paru le complément ou le correctif indispensable d'une pareille méthode. La table analytique permettra d'embrasser d'un coup d'œil l'ensemble de l'influence d'un homme ou d'un concile, dont il est fait mention en plusieurs endroits séparés. Une histoire générale n'est pas une collection de biographies : elle ne signale les individus qu'autant que leur action se projette sur le cadre de ses récits; des tables, faites soigneusement, permettent de coordonner les renseignements dispersés.

Est-il nécessaire d'ajouter que l'histoire intérieure de l'Église a été traitée avec un soin particulier? Elle occupe une place plus développée que celle qui lui est ordinairement réservée. C'est là un progrès que nos contemporains réclament même des Histoires profanes; il paraît plus nécessaire encore quand il s'agit de retracer l'histoire d'une société religieuse.

Je dois mes remerciements aux Pères Martin Loyens et Heunders qui ont collaboré à la traduction. C'est une dette que j'acquitte bien volontiers envers eux, comme envers tous ceux qui m'ont aidé de leurs conseils.

Ryckholt, le 7 mars 1908.

Fr. René Hedde, O. P.



INTRODUCTION

I

DÉFINITION, DIVISION, SOURCES, SCIENCES AUXILIAIRES ET VICISSITUDES DE L'HISTOIRE ECCLÉSIASTIQUE

1° Définition et utilité de l'histoire ecclésiastique [1].

L'histoire ecclésiastique est la connaissance scientifique et le récit de la vie intérieure et extérieure de l'Église, de son développement et de son influence sur les peuples. L'Église est une institution visible, fondée par le Christ et conduite par le Saint-Esprit ; elle est chargée de communiquer au genre humain la Vérité révélée et la grâce de la Rédemption : aussi possède-t-elle un double élément, *divin* et *humain*. Son principe divin est perpétuel et im-

1. C. DE SMEDT S. J., *Introductio generalis ad historiam ecclesiasticam critice tractandam*, Gand, 1876 ; *Principes de la critique historique*, Paris, 1883. — HIPPOLYTE DELEHAYE S. J., *Les légendes hagiographiques*, Bruxelles, 1905. — E. BERNHEIM, *Lehrbuch der historischen Methode. Mit Nachweis der wichtigsten Quellen und Hülfsmittel zum Studium der Geschichte*, 2e éd., Leipzig, 1904. — H. KIHN, *Encyklopaedie und Methodologie der Theologie*, Fribourg-en-Br., 1892. — HONORÉ DE SAINTE-MARIE, *Réflex. sur les règles et l'usage de la critique touchant l'hist. de l'Église...*, 3 vol., Paris, 1713. — JEAN MOELLER, *Traité des études historiques*, Louvain, 1887. — P. LACOMBE, *De l'histoire considérée comme science*, Paris, 1894. — Ch.-V. LANGLOIS, *Histoire et organisation des études historiques*, Paris, 1904. — Ch.-V. LANGLOIS et Ch. SEIGNOBOS, *Introduction aux études historiques*, Paris, 1899, 2e éd.

muable; pris en lui-même, il n'aurait pas d'histoire. Mais l'Église remplit sa haute mission avec la collaboration de la libre volonté de l'homme et subit, de ce chef, des changements; elle possède donc une histoire propre. Immuable dans son essence, l'Église est susceptible d'un double développement, *intérieur* et *extérieur :* — extérieur dans son expansion et dans ses rapports avec la société civile; — intérieur, dans son gouvernement, sa doctrine, sa discipline et son culte.

C'est pourquoi l'Église possède une double histoire. La *première* nous apprend sa propagation à travers les peuples, aussi bien que les obstacles ou les *impedimenta* qui ont retardé ou arrêté sa marche en avant; nous y voyons les difficultés qui proviennent des vices, de la diversité des caractères ou de l'opiniâtreté des peuples, et même les oppositions de toutes sortes et les persécutions. La *seconde*, l'histoire intérieure, nous fait connaître la fondation de l'Église, le développement de sa doctrine et de son gouvernement, de ses cérémonies, de ses sacrements, de son culte et de sa discipline. Elle nous apprend encore ses luttes intestines : l'hérésie qui nie la doctrine traditionnelle, le schisme qui rompt l'unité de l'Église, ou enfin la tiédeur et l'indifférence de ceux qui négligent ses moyens de sanctification et deviennent des membres morts du corps mystique de Jésus-Christ. Mais ces périls intérieurs suscitent du côté de l'Église une réaction puissante et salutaire : ainsi surgissent les écrits apologétiques, polémiques, dogmatiques et ascétiques, écrits qui bientôt se développent et forment une abondante littérature ecclésiastique.

Le même but, d'édification surtout, est poursuivi par l'art chrétien, qui ajoute au culte sa solennité et a puissamment contribué à l'éducation et à la civilisation des peuples.

Cette **définition** de l'histoire ecclésiastique suffit déjà à nous montrer sa grande valeur et son indéniable utilité. Elle nous fait connaître l'origine et le développement de notre salut en Jésus-Christ. Ce salut, au-

tant qu'il doit civiliser et ennoblir tous les peuples, les parfaire et les conduire au bonheur éternel, voilà l'objet de l'histoire ecclésiastique. De même que tout homme attache une grande importance à l'histoire du monde qui déroule devant ses yeux l'évolution de l'humanité, ainsi le chrétien doit prêter un intérêt puissant à l'histoire ecclésiastique parce qu'il y trouve les événements qui constituent la vie de l'Église : dans un certain sens, il y voit sa propre histoire, il apprend à s'estimer à sa juste valeur et comprend sa dignité dans le Christ.

Pour le théologien surtout, l'histoire ecclésiastique est utile. Son étude, aussi bien théorique que pratique, est fécondée par la connaissance approfondie de cette histoire. Il peut y puiser la conviction que l'Église est encore aujourd'hui ce qu'elle fut aux temps primitifs, et que sa foi, son culte et son gouvernement sont toujours essentiellement les mêmes que dans l'antiquité chrétienne, malgré son développement et ses rapports avec la société civile.

L'histoire ecclésiastique est une apologie vivante du Christianisme. Celui qui s'adonne à cette étude sent croître sa foi, quand il voit l'Église traverser toutes les tempêtes intérieures ou extérieures et braver toutes les persécutions, rajeunie par l'épreuve et fortifiée par la lutte; il la reconnaît d'autant plus sûrement pour une œuvre du Très-Haut, quand, malgré les oppositions, les défaillances ou les scandales des hommes, il la voit accomplir les desseins salutaires de Dieu et achever l'œuvre de la Rédemption. Son énergie pour le bien sera raffermie par la considération de si nobles exemples et par la vue de ce que peuvent faire pour le triomphe ou le progrès de l'Église une vraie piété, un zèle prudent et un dévouement sans borne chez ses ministres.

Du reste il n'est pas nécessaire de s'attarder à prouver la grande utilité de l'histoire ecclésiastique; cette vérité est, de nos jours, manifeste à tous les yeux. Tout le monde sent le besoin de recourir à cette source pour entretenir et féconder toutes les sciences de la vie sacerdotale :

dogme, morale, droit canon, patrologie ou art chrétien. Aujourd'hui surtout, en face du sombre horizon qui nous cache l'avenir, le passé seul peut nous offrir quelque certitude; il faut l'étudier avec ardeur pour essayer de résoudre chaque jour l'énigme du lendemain.

2° Division de l'histoire ecclésiastique.

Ce que nous venons de dire indique suffisamment les matières entre lesquelles se divise l'histoire ecclésiastique. Il faut nécessairement y joindre une autre **division**, *chronologique* par *époques* et par *périodes*. Les époques sont déterminées par les grands événements qui arrêtent un développement général et impriment à l'histoire une orientation nouvelle. Les époques se divisent à leur tour en périodes déterminées par des événements de moindre importance. Époques et périodes durent jusqu'à ce que disparaissent les causes auxquelles elles doivent leur origine.

On peut ainsi distinguer trois époques : la première va de la fondation de l'Église à la fin du VIIe siècle; la seconde, du VIIe siècle au commencement du XVIe; la troisième, du XVIe siècle jusqu'à nos jours. La **première époque** est appelée l'**antiquité chrétienne** (1-692). L'Église se répand chez les peuples de la civilisation gréco-romaine, peu à peu purifiée et ennoblie par l'influence chrétienne. C'est le temps de la croissance et du développement de la vie de l'Église, d'abord au milieu des plus violentes persécutions; ensuite, dès le IVe siècle, avec la protection de l'État. Au point de vue géographique, l'Église reste confinée dans les pays qui entourent la Méditerranée. Cette époque est divisée en deux périodes : — la *première période* va de la naissance du Christ jusqu'à l'édit de Milan (1-313), c'est le temps des persécutions extérieures; — la *seconde*, de l'édit de Milan jusqu'au concile *In Trullo* (313-692), c'est un temps de luttes intérieures au sujet de la Trinité, de la Christolo-

gie, de la doctrine de la grâce, questions qui furent successivement résolues par des conciles généraux, c'est aussi l'âge d'or de la littérature chrétienne.

La **deuxième époque** comprend le **moyen âge** (692-1517), alors que les peuples germains et slaves arrivent au christianisme et s'élèvent peu à peu jusqu'à un haut degré de civilisation. Il y a alors alliance étroite entre l'Église et les différents États. Le pouvoir pontifical achève de se développer; l'Orient et l'Occident se séparent, ce qui limite à peu près à l'Europe l'influence de l'Église. Dans cette époque, on distingue trois périodes : — *première période* (692-1073), les peuples germains se forment chrétiennement et politiquement, tandis que le gouvernement de l'Église est soumis aux empiètements du pouvoir civil; — *deuxième période* (1073-1303), l'Église reconquiert la liberté, les papes atteignent l'apogée de leur puissance, la scolastique est dans tout son éclat; — *troisième période* (1303-1517), le prestige des papes décline par suite de l'exil d'Avignon et du schisme d'Occident, les conciles essaient vainement de réformer l'esprit mondain du clergé et la démoralisation de la chrétienté.

La **troisième époque** s'appelle les **temps modernes** et dure jusqu'à nos jours (1517 à nos jours). Une grande partie de la chrétienté se sépare de l'Église et lutte contre sa Mère. L'Église se fortifie intérieurement et s'affermit; elle s'étend en Asie et dans les pays récemment découverts du Nouveau Monde. Les États se soustraient peu à peu à la domination et à l'influence de l'Église. Dans cette époque, nous distinguons deux périodes : — *première période* (1517-1789), temps de réforme ecclésiastique, grâce à laquelle l'Église reconquiert sa force intime d'expansion; — *seconde période* (1789 à nos jours), temps de révolutions politiques, mais d'influence spirituelle croissante pour l'Église et les Papes.

On comprend facilement qu'en histoire un changement complet ne se produit jamais tout d'un coup, mais qu'il exige toujours des transitions plus ou moins longues; de là chez les historiens certains désaccords partiels pour

limiter les époques et les périodes. C'est ainsi que certains auteurs mettent à part les temps apostoliques et divisent notre première époque en deux. D'autres arrêtent l'antiquité chrétienne à saint Grégoire le Grand (590), ou à Mahomet (600), ou à saint Boniface (719), ou à l'iconoclasme (722), ou encore à Charlemagne (800), etc. Pour le moyen âge, quelques-uns l'étendent jusqu'à 1450, d'autres jusqu'à la fin du XVe siècle ou même jusqu'au concile de Trente. Naturellement les périodes du moyen âge diffèrent, elles aussi. On divise aussi quelquefois les temps modernes, surtout en Allemagne, en trois périodes, de manière à limiter la première au traité de Westphalie (1648). Tout ceci est d'importance secondaire pour l'histoire générale de l'Église.

3° Sources de l'histoire ecclésiastique.

On range parmi les **sources** de l'histoire ecclésiastique tout ce qui peut renseigner sur elle. Ces sources sont donc nombreuses et de genres divers. On les divise de plusieurs manières : — d'après leur origine, en *divines* et *humaines;* ces dernières à leur tour en *officielles* et *privées;* — d'après leur nature, en *monuments* et *traditions;* parmi les monuments on comprend non seulement les images et édifices, mais aussi les institutions ecclésiastiques, les mœurs et usages, les actes, etc. Parmi les traditions on distingue les traditions orales et écrites.

Pour faciliter l'usage de ces sources, des savants les ont réunies en des collections, dont voici les principales :

I. **Écrivains ecclésiastiques.** — M. DE LA BIGNE, *Maxima Bibliotheca Patrum*, 27 fol., Lyon, 1677 ss. — La même, reprise et considérablement enrichie par A. GALLANDI, 14 fol., Venise, 1765 ss. — Le tout chez MIGNE [1], *Patrologiae cursus completus : a. Patrologia latina ab aevo apostol. usque ad Innocentium III* (1216), I-CCXXI tom.,

1. Conformément à l'usage adopté, nous citerons les deux collections de MIGNE, par les deux sigles P. G. et P. L., suivis du numéro du tome en chiffres romains et du numéro de la colonne en chiffres arabes.

Paris, 1844 ss.; *b. Patrol. graeca usque ad saec. XV*, I-CLXI tom., Paris, 1857 ss. — *Corpus script. ecclesiasticorum lat.*, par l'Académie de Vienne, 1866 ss. — *Mon. Germ. hist. : Auctores antiquissimi*, XIII tom., Berlin, 1877-1898. — *Die Griechischen Schriftsteller der ersten drei Jahrhunderte*, par l'Académie de Berlin, Leipzig, 1897 ss. — O. VON GEBHART, A. HARNACK, C. SCHMIDT, *Texte und Untersuchungen zur Geschichte der Altchristlichen Literatur*, Leipzig, 1883 ss., 31 vol. parus (1908). — Parmi les collections d'opuscules ou textes choisis (HURTER, VIZZINI, LIETZMANN, etc.), HEMMER et LEJAY, *Textes et documents pour l'étude historique du Christianisme*, Paris, 1905 ss., — En Italie paraît la *Bibliotheca SS. Patrum et scriptorum ecclesiasticorum theologiae et christianarum litterarum cultoribus accommodata*, parvenue à Grégoire le Grand, Rome, 1907. — GRAFFIN et NAU, *Patrologia Orientalis*, Paris, 1894 ss. — J. B. CHABOT, J. GUIDI, H. HYVERNAT, B. CARRA DE VAUX, *Corpus scriptorum christianorum orientalium*, Paris, 1903 ss.

II. **Actes des conciles** [1]. — HARDOUIN, *Acta conciliorum et epistol. decret. ac const. Sum. Pont. ab an. Chr. 34 ad an. 1714*, 12 fol., Paris, 1715. — La Collection de LABBE et COSSART, 17 fol., Paris, 1672 ss. a été rééditée et complétée par D. MANSI, 31 fol., Florence et Venise, 1759 ss. — Aujourd'hui paraît une reproduction par fac-similé de cette édition, avec une continuation et un supplément, à Paris, 1900 ss. — MAASSEN, *Concilia aevi merovingici* (*Mon. Germ. Hist., Leges*, section in-4°), t. I, Hanovre, 1893. — Derniers conciles dans la *Collectio Lacensis*, 7 tom., in-4°, Frib.-en-Br., 1870 ss.

III. **Actes Pontificaux** [2]. — D. COUSTANT, *Epistolae Romanorum Pontific.*, Paris, 1721, s'arrête à l'an 440; éd. SCHOENEMANN, Göttingue, 1796; éd. THIEL, Braunsberg, 1868, continuée jusqu'à 523. — *Bullarium Romanum*, éd. COQUELINES, Rome, 1733 ss.; continué par BARBERI-SPEZZIA-SEGRETI, Rome, 1835 ss.; en tout 34 fol.; éd. de TURIN, 1857 ss., 24 fol. — Ensuite Naples, 1885, 1 fol. Ce dernier est une réimpression de COQUELINES qui est le plus complet. — RODENBERG, *Epistolae Romanorum Pontificum*, 3 vol., Berlin, 1887-1894. — S. LÖWENFELD, *Epistolae Romanorum Pontificum ineditae*, Berlin, 1885. — *Regesta Pontif. Rom. a condit. Eccles. ad an. 1198*, éd. JAFFÉ, Berlin, 1851; 2e éd. [3] LOEWENFELD, KALTENBRUNNER, EWALD, Leipzig, 1885 ss.; continué par A. POTTHAST jusqu'à 1324, Berlin, 1874-1875. Ensuite ont paru en tout ou en partie les registres des papes des XIII-XIVe siècles : Honorius III, Grégoire IX, Innocent IV, Alexandre IV, Ur-

1. Cf. DOM H. QUENTIN, *Dominique Mansi et les grandes collections conciliaires*, Paris, 1900; résumé par DOM LECLERCQ, dans le tome I de HEFELE, *Histoire des Conciles*, trad. nouv., Paris, 1907. — S. FORGET, art. *Conciles*, dans le *Dict. de Théol. Cath.* — 2. T. ORTOLAN, art. *Bullaire*, dans le *Dict. de Théol. Cath.* — 3. C'est toujours d'après cette seconde édition que nous citerons la collection de Jaffé.

bain IV, Clément IV, Grégoire X, Jean XXI, Nicolas III, Honorius IV, Nicolas IV, Boniface VIII, Benoît XI, Clément V, Léon X. La plupart publiés par l'*École française de Rome*, Paris, 1883 ss. — PAULUS FRIDOLINUS KEHR, *Regesta Pontificum Romanorum*. Jubente regia Societate Gottingensi, 1-2 Tom., Berlin, 1906-1907.

IV. **Concordats** [1], **Lois civiles et ecclésiastiques**. — E. MÜNCH, *Vollständige Sammlung aller älteren und neueren Konkordate*, Leipzig, 1831, t. 1-2. — V. NUSSI, *Conventiones de rebus ecclesiasticis inter S. Sedem et civilem potestatem*, Mayence, 1871. — *Corpus juris canonici*, éd. RICHTER, Leipzig, 1833; éd. FRIEDBERG, 2 vol., Leipzig, 1876-1881. — *Codex Theodosianus*, etc., éd. RITTER, 6 vol., Leipzig, 1737 ss. — *Corpus juris civilis Justin.*, éd. GOTHOFREDUS, 6 vol., Leyde, 1589 ss.; — éd. MOMMSEN, etc., 3 vol., Berlin, 1892 ss. — *Monumenta Germ. : Capitul. reg. Francor.*, 2 vol., Hanovre, 1883 ss. — *Monumenta Germ.*, ed. PERTZ, *Leges*, I-V, Hanovre, 1835 ss.

V. **Actes des martyrs et vies des saints**. — RUINART, *Acta primorum martyrum sincera et selecta*, Paris, 1689; éd. Amsterdam, 1713; Vérone, 1731; Ratisbonne, 1859. — LE BLANT, *Les actes des martyrs*. Suppléments aux *Acta sincera* etc., Paris, 1884. — SURIUS, *De probatis sanctorum vitis*, 6 fol., Cologne, 1570 ss.; *ibidem*, 1617, etc. — *Acta SS. quotquot toto orbe coluntur* (Bollandistes), 63 fol., 1643; nouvelle édition, Paris, 1854 ss. — *Analecta Bollandiana*, Paris et Bruxelles, 1882 ss. — *Acta SS. ord. S. Benedicti*, éd. MABILLON, 9 vol., Paris, 1668 ss. — *Passiones vitaeque Sanctorum aevi Merovingici*, éd. KRUSCH (*Monum. Germ.* etc.), Hanovre, 1896. — HYVERNAT, *Actes des martyrs de l'Égypte*, texte copte et traduction française, 4 livraisons in-4° avec un album paléographique in-fol., Paris, 1886.

VI. **Vies des papes**. — *Liber Pontificalis*, éd. DUCHESNE, 2 vol., Paris, 1886-1892; éd. MOMMSEN (*Mon. Germ.*), Berlin, 1896 ss. — *Vitae Rom. Pontif. ab exeunte saec.* IX *usque ad finem saec.* XIII, éd. WATTERICH, 2 vol., Leipzig, 1862.

VII. **Liturgies et rituels**. — J. A. ASSEMANI [2], *Codex liturgicus eccles. univers.*, 12 in-4°, Rome, 1749-1766. — RENAUDOT, *Liturg. Orient. Collectio*, 2 vol., Paris, 1716. — MURATORI, *Liturgia romana vetus*, 2 fol., Venise, 1748. — DANIEL, *Codex liturg. ecclesiae univers.*, 4 vol., Leipzig, 1847-1853. — BONA, *Rerum liturgic. libr. II*, Rome, 1671. — DURANDI, *Rationale divin. officiorum*, Leyde, 1605. — MARTÈNE, *De antiquis eccles. ritibus libr. III*, ed. aucta, 4 vol., Anvers, 1736. — N. NILLES, *Calendarium manuale utriusque ecclesiae orientalis et occidentalis*, 2 in-8, Inspruck, 2e éd., 1896-1897. — U. CHEVALIER, *Repertorium hymnologicum*, 1890-92; *Bibliothèque liturgique*, t. I-XV, Paris,

1. Cf. G. RENARD, art. *Concordat* (*Étude d'ensemble*) dans le *Dict. de Théol. Cath.* — 2. Cf. J. PARISOT, art. *Assémani*, dans le *Dict. de Théol. Cath.*

1893-1907. — DOM CABROL et DOM LECLERCQ, *Monumenta Ecclesiae liturgica*, t. I, Paris, 1902, t. V, 1904[1].

VIII. **Symboles et définitions.** — C. W. F. WALCH, *Bibliotheca symbolica vetus*, Lemgo, 1770. — HAHN, *Bibliothek der Symbole und Glaubensregeln der alten Kirche,* 3 édit., Breslau, 1897. — DENZINGER, *Enchiridion symb. et definitionum*, etc., ed. IX, ab *Ign. Stahl.*, Wurtzbourg, 1900. — PH. SCHAFF, *Bibliotheca symbolica ecclesiae universalis*, 3 vol., New-York, 1884.

IX. **Règles monastiques.** — LUCAS HOLSTENIUS, *Codex regularum monast. et canon.*, Rome, 1661, 4 fol. auxit BROCKIE, 6 fol., Augsbourg, 1759.

X. **Catacombes, art chrétien.** — BOSIO, *Roma sotterranea*, Rome, 1632. — J. B. DE ROSSI, *La Roma sotterranea christiana*, 3 fol., Rome, 1864-1877. — J. WILPERT, *Die Malereien der Katakomben Roms mit 267 Tafeln und 54 Abbildungen im Text*, Frib.-en-Brisg., 1903. — GARRUCCI S. J., *Storia dell' arte cristiana*, 6 fol., Prato, 1872 ss. — CIAMPINI, *Monumenta, et De sacris aedificiis a Constantino M. exstructis*, nouv. éd., Rome, 1747, 4 vol. — HÜBSCH, *Die altchristlichen Kirchen nach den Baudenkmalen und älteren Beschreibungen*, Karlsruhe, 1862.

XI. **Inscriptions.** — DE ROSSI, *Inscriptiones christ. urbis Romae septimo saec. antiquiores*, Rome, 1857 ss., 2 in-4°. — LE BLANT, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, 3 in-4°, Paris, 1856-92; *Nouveau recueil*, etc., Paris, 1893. — HUBNER, *Inscriptiones Hispaniae Christianae*, Berlin et Londres, 1876. — F. X. KRAUS, *Die christlichen Inschriften der Rheinlande*, Frib.-en-Br., 1890 ss., 2 in-4°. Beaucoup de ce qui est contenu dans ces ouvrages se retrouve dans le *Corpus inscriptionum lat. Acad. Berol.* et chez BÖCKH, *Corpus inscript. Graecarum*, 4 vol., Berlin, 1829-1877.

4° Sciences auxiliaires de l'histoire ecclésiastique.

Il ne suffit pas à l'historien d'avoir sous les yeux les sources auxquelles on doit puiser, il lui faut encore savoir les lire et les comprendre. D'où la nécessité de certaines **sciences auxiliaires.**

I. Pour avoir une intelligence vraie de l'histoire ecclésiastique, il faut avant tout connaître la **Théologie**. La Morale, la Liturgie,

1. Cf. DOM CABROL, *Introduction aux Études liturgiques*, Paris, 1907.

le Droit Canon, et surtout la Dogmatique sont des connaissances indispensables à quiconque veut pénétrer plus avant dans l'histoire de l'Église. Comment pourrait-il autrement saisir la vie de l'Église ?

II. La connaissance de l'**histoire profane** est également nécessaire.

III. La **Philologie** permet de comprendre les écrivains du moyen âge et les termes ecclésiastiques. Pour cela, on doit consulter :

Du Fresne du Cange, *Glossarium ad scriptores mediae et infimae latinitatis,* 6 fol., Paris, 1678. Dernière éd. Favre, 10 vol., Paris, 1882-1887; *Glossarium ad scriptores mediae et infimae graecitatis,* 2 fol., Lyon, 1688. — Suicer, *Thesaurus eccles. e PP. Graec.,* 2e éd., 1728-1746. En outre Nothnagel, *Spec. suppl. in Suiceri thes.,* Nuremb., 1821. — H. Stephanus, *Thesaurus linguae graecae,* 3e éd., Paris, 1831-65, 9 vol.

IV. La **Paléographie** enseigne à lire exactement les anciens documents et les manuscrits :

B. Montfaucon, *Paleographia graeca,* Paris, 1708. — Silvestre, *Paléographie universelle,* 4 vol., Paris, 1841. — W. Wattenbach, *Anleitung zur griechischen Paläographie,* Leipzig, 1867; *Anleitung zur lateinischen Paläographie,* Leipzig, 1869; *Das Schriftwesen im Mittelalter,* Leipzig, 1871. — E. Reusens, *Eléments de paléographie,* Louvain, 1895. — Chassant, *Paléographie des chartes et des manuscrits du* XIe *au* XVIIe *siècle,* 8e éd., Paris, 1885. — M. Prou, *Manuel de paléographie latine et française du* VIe *au* XVIIe *siècle,* 2e éd., Paris, 1892. — E. Thompson, *Hand-book of greek and latin palaeography,* 2e éd., Londres, 1894. — C. Paoli, *Programma scolastico di paleografica latina e diplomatica,* 3 vol., Florence, 1888-1900. — R. Coulon-F. Steffens, *Paléographie latine,* Paris, 1908.

V. La **Diplomatique** sert à déterminer l'authenticité des documents et en étudie le contenu :

J. Mabillon, *De re diplomatica,* Paris, 1681; 2e éd., 1709. — Toustain et Tassin, *Nouveau traité de diplomatique,* 6 vol., Paris, 1750-1765. — J. Ficker, *Beiträge zur Urkundenlehre,* 2 vol., Inspruck, 1877-1878. — H. Bresslau, *Handbuch der Urkundenlehre für Deutschland und Italien,* Leipzig, 1889. — A. Giry, *Manuel de diplomatique,* Paris, 1894.

V. **Archéologie et histoire de l'art.** Mamachi, *Origines et antiquitates christ.,* 5 vol., Rome, 1749-51. — Martigny, *Dictionn. des antiquités chrétiennes,* Paris, 1865. — Rio, *De l'art chrétien,* 6 vol., Paris, 1861 ss. — De Caumont, *Abécédaire d'Archéol. relig.,* Paris, 1850. — F. X. Kraus, *Geschichte der christl. Kunst,* 2 vol., Frib.-en-Br., 1896 ss. — Schultze, *Archäologie der altchristl. Kunst,* Mu-

nich, 1895. — C. M. Kaufmann, *Handbuch der christl. Archäologie*, Paderborn, 1905. — M. Armellini, *Lezioni di Archeologia cristiana*, Rome, 1898. — H. Marucchi, *Éléments d'archéologie chrétienne*, 3 vol., Paris, 1900-1903. — J. A. Brutails, *L'Archéologie du moyen âge et ses méthodes*, Paris, 1900; id., *Précis d'Archéologie du moyen âge*, Paris, 1908. — Dom Cabrol, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, Paris, 1902 ss. — A. Michel, *Histoire de l'art depuis les premiers temps chrétiens jusqu'à nos jours*, Paris, 1905 ss. — Dom H. Leclercq, *Manuel d'Archéologie chrétienne*, 2 vol., Paris, 1908.

VII. **Géographie et statistique**. Le Quien, *Oriens Christianus*, 3 vol., Paris, 1740 — P. Gams, *Series episcoporum ecclesiae catholicae*, Ratisb., 1873; *Suppl.*, 1879-1886. — C. Eubel, *Hierarchia catholica medii aevi*, tom. I-II, Munster, 1898-1902. — O. Werner, *Katholischer Kirchen-Atlas*, Frib., 1888; *Katholischer Missions-Atlas*, 2ᵉ éd., Frib., 1885; *Orbis terrarum cath. s. totius eccles. cath. et occid. et orient. conspectus geograph. et statisticus*, Frib., 1890. — Desjardins, *Géographie historique et administrative de la Gaule Romaine*, 4 vol., Paris, 1876-93. — Longnon, *Géographie de la Gaule au* VIᵉ *siècle*, Paris, 1888.

VIII. **Bibliographie**. Potthast, *Bibliotheca hist. medii aevi* (jusqu'à 1500), 2ᵉ éd., Berlin, 1896. — Ulysse Chevalier, *Répertoire des sources hist. du moyen âge :* 1ʳᵉ partie, *Bio-bibliogr.*, Paris, 1877-86, 2ᵉ éd., 1903-1908; 2ᵉ partie, *Topo-bibliogr.*, Paris, 1894 ss. — H. Hurter, *Nomenclator literarius* (depuis Jésus-Christ jusqu'à 1894), 5 vol., Inspruck, 1892-1903; 3ᵉ éd., 3 vol. parus en 1908. — G. Monod, *Bibliographie de l'histoire de France*, Paris, 1888. — H. Stein, *Manuel de Bibliographie générale*, Paris, 1898. — Ch.-V. Langlois, *Manuel de Bibliographie historique*, Paris, 1901-1904. — Deux revues indispensables pour se tenir au courant de la bibliographie : *Revue d'histoire ecclésiastique*, Louvain, 1900 ss. et *Historiches Jahrbuch der Görresgesellschaft*, Munich, 1880 ss.

X. **Chronologie**. De Mas Latrie, *Trésor de chronologie, d'histoire et de géographie* etc., Paris, 1889. — M. Lersch, *Einleitung in die Chronologie*, 2ᵉ éd., Frib.-en-Br., 1899. — H. Grotefend, *Handbuch der hist. Chronologie des deutschen Mittelalters und der Neuzeit*, 2 vol., Hanovre, 1891-1898. — *L'Art de vérifier les dates des faits historiques*, 3 vol., Paris, 1750; nouv. éd., 1818-21. — G. Goyau, *Chronologie de l'Empire Romain*, 1891. — Capelli, *Cronologia e calendario perpetuo*, in-16, Milan, 1906.

Voici les principales *ères* successivement employées :

L'**ère romaine** *ab urbe condita* commence 753 ans environ avant Jésus-Christ.

L'**ère grecque** se compte par *Olympiades* qui comprennent 4 années chacune et commencent au *solstice* de 777-778 avant Jésus-Christ. Eusèbe en fait usage dans sa *Chronique;* elle est de même employée dans le *Chronicon paschale*.

Le **cycle des Indictions** ou séries de 15 années. On compte seulement les années de chaque série, mais non le numéro de la série. Pour trouver l'indiction d'une année déterminée, ajouter 3 à cette année et diviser par 15, le reste sera l'indiction cherchée; si le reste est 0, l'indiction est 15.

On distingue plusieurs indictions principales : l'indiction de Constantinople, l'indiction constantinienne ou césarienne, et l'indiction romaine ou pontificale.

Ces indictions correspondaient originairement à une sorte d'impôt de 15 années. La chronologie par indictions se trouve très souvent dans les documents et les pièces du moyen âge et ne disparaît qu'au XVIe siècle.

L'**ère depuis la création du monde** est très variable. Les Byzantins mettent la création en 5509 av. Jésus-Christ, les Alexandrins en 5502, les Juifs en 3761.

L'**ère chrétienne** ou de Denys le Petit commence à la naissance de Notre-Seigneur. Denys l'introduisit en Italie vers 526. C'est par erreur qu'il plaça l'année de la naissance du Christ en 754 *ab urbe condita*, tandis que cette année se trouve probablement entre 747 et 750. L'usage de cette ère ne se généralisa que peu à peu. Les missionnaires envoyés par Grégoire Ier l'apportèrent au VIIe siècle en Angleterre, S. Willibrord et S. Boniface l'apportèrent en Hollande et en Allemagne.

Alors même que l'ère chrétienne était devenue générale, le commencement de l'année restait encore bien différent. Pendant tout le moyen âge, certaines contrées commençaient l'année le 25 mars, d'autres à Pâques, d'autres le 1er mars ou le 1er septembre, quelques-unes le 1er janvier. Au XVIe siècle, c'est ce dernier mode qui devint universel.

5° L'histoire ecclésiastique à travers les siècles.

C'est l'**Orient** qui commence à écrire l'Histoire de l'Église. Nous avons d'abord les *quatre Évangiles* et les *Actes des Apôtres*. Il nous reste également plusieurs fragments des écrits et chroniques de Papias, d'Hégésippe et de quelques autres sur les premiers temps de l'Église. Mais le père de l'Histoire ecclésiastique est Eusèbe de Césarée († 340) : *Histoire ecclésiastique* en 10 livres jusqu'à 324; *Chronique* et *Vie* de *Constantin* [1]. Il n'y a pas d'autre histoire jusqu'au siècle suivant, époque où pa-

1. *P. G.*, XIX-XXIV.

raissent presque simultanément trois continuations de l'*Histoire ecclésiastique :* par Socrate [1], avocat à Constantinople, de 307 à 439; par Sozomène [2], également avocat à Constantinople, de 324 à 425 et par Théodoret, évêque de Cyr [3], de 320 à 428.

Le lecteur Théodore [4] composa un résumé des trois précédents et continua Socrate jusqu'à 527; Evagrius d'Antioche [5] donna une nouvelle continuation de 431 à 594 qui est très précieuse à cause du récit des luttes des Nestoriens et des Monophysites. La continuation de l'arien Philostorge [6] est perdue en grande partie.

Depuis le VIe siècle nous rencontrons dans l'empire grec, surtout à Constantinople, une foule d'historiens dénommés les *Byzantins :* Nicéphore Calliste (+ 1341) est le principal; il écrivit, mais sans grande critique, une *Histoire de l'Église* jusqu'à 610 [7]. Dans la première moitié du VIIe siècle paraît à Alexandrie le *Chronicon Paschale* [8], il n'a d'ailleurs de valeur que pour le VIIe siècle. Saint Épiphane, Théodoret de Cyr et Léonce firent l'histoire des hérésies [9].

En Syrie, seul est à signaler l'historien Jean d'Éphèse [10], Denys de Tellmahré en fit une compilation; en Arménie, Moïse de Chorène [11] ou plutôt un inconnu, qui écrivit sous son nom.

En **Occident**, Rufin traduisit l'*Histoire ecclésiastique* d'Eusèbe et la continua jusqu'à 395 [12]. Cassiodore donna son *Historia tripartita*, compilation de Socrate, de Sozomène et de Théodoret de Cyr, avec une continuation jusqu'en 518 [13]. Déjà Sulpice Sévère avait écrit son *Historia sacra* jusqu'à 400 [14].

Plus tard on ne sépara plus l'histoire de l'Église de l'histoire profane. Jusqu'au XIIIe siècle, parurent un grand

1. *P. G.*, LXVII. — 2. *P. G.*, LXVII. — 3. *P. G.*, LXXXII, 881-1280. — 4. *P. G.*, LXXXVI. — 5. *P. G.*, LXXXVI. — 6. *P. G.*, LXV. — 7. Tous ses écrits se trouvent dans le *Corpus scriptor. hist. Byzant.*, Bonn, 1828 ss., t. 1-46. — 8. *P. G.*, XCII. — 9. *P. G.*, LI-LIII; LXXXII; LXXXVI. — 10. Ed. CURETON, Oxford, 1859. Cf. LAND, *J. d'Éphèse*, Leyde, 1859. — 11. Édition de Venise, 1865. — 12. *P. L.*, XXI. — 13. *P. L.*, LXIX-LXX. — 14. *P. L.*, XX.

nombre de Chroniques, sur l'exemple de Bède [1] et de saint Jérôme qui, lui-même, avait continué la chronique d'Eusèbe jusqu'à 379. Nous trouvons de précieux matériaux dans Isidore de Séville († 636) [2], Reginon de Prüm († 915) [3], Hermann Contract († 1054) [4], Lambert de Hersfeld (1080) [5], Sigebert de Gembloux († 1112) [6], Otton de Frisingue († 1158) [7], Matthieu Paris († 1259).

Comme auteurs d'histoires locales, il faut nommer : Grégoire de Tours († 595), *Historia Francorum* [8], continuée par le pseudo-Frédegaire; le vénérable Bède, *Historia gentis Anglorum* [9]; Isidore de Séville, *Historia gentis Visigothorum* [10]; Paul Warnefrid, *Historia gentis Langobardorum* [11]; Flodoard, *Historia Rhemensis* [12] : Adam de Brême, *Gesta Pontificum Hammaburgensium* [13]. Comme auteurs d'histoires générales, nous citerons : Orderic Vital [14], Barthélemy de Lucques [15], Vincent de Beauvais [16], et saint Antonin de Florence († 1459) [17].

Nous devons au moyen âge de riches matériaux. Mais personne n'a encore l'idée d'y opérer le triage de la critique et d'estimer chaque chose à sa juste valeur.

Le XV[e] siècle apporte un progrès. L'esprit de la Renaissance y est pour beaucoup, mais l'invention de l'imprimerie y est, semble-t-il, pour plus encore. Des hommes tels que Nicolas de Cuse, Laurent Valla, Trithème, Beatus Rhenanus, Aenéas Sylvius (Pie II) et quelques autres firent progresser la critique historique. Cependant les premiers grands ouvrages datent du XVI[e] siècle. Flacius d'Illyrie, avec un groupe de protestants, fait paraître une apologie du Luthéranisme en 13 in-folios, ce sont les *Centuriateurs de Magdebourg* [18]. C'est une

1. *P. L.* XCV. — 2. *P. L.*, LXXXIII. — 3. *Mon. Germ. Script.*, I, 537 ss. — *P. L.*, CXXXII. — 4. *P. L.*, CXLIII. — *Mon. Germ. Script.*, V, 67 ss. — 5. *P. L.*, CXLVI. — *Mon. Germ. Scrip.*, I, III, V. — 6. *P. L.*, CLX. — *Mon. Germ. Scrip.*, VI. — 7. *P. L.*, CLX. — *Mon. Germ. Script.*, XX. — 8. *P. L.*, LXXI. — 9. *P. L.*, XCV. — 10. *P. L.*, LXXXIII. — 11. *P. L.*, XCV. — 12. *Monum. Germ. Script.*, XIII. — *P. L.*, CXXXV. — 13. *P. L.*, CXLVI. — 14. *P. L.*, CLXXXVIII. — 15. Chez MURATORI, *Rer. Ital. SS.*, t. XI. — 16. *Speculum historiale*, édité plusieurs fois. — 17. Ed. Nuremberg, 1484. — 18. *Ecclesiastica Historia integram ecclesiae Christi ideam complectens, congesta per*

œuvre très partiale, les protestants eux-mêmes le reconnaissent aujourd'hui pour la plupart. C'était une sorte de défi lancé aux catholiques; César Baronius le releva pour sa part dans ses célèbres *Annales ecclésiastiques*, auxquelles il travailla trente années [1]. Il eut pour continuateurs A. Bzovius O. P., de 1198 à 1572 [2], Henri de Sponde jusqu'en 1572 [3], Raynald, le meilleur, de 1198 à 1566 [4], Laderchi de 1566 à 1571 et A. Theiner de 1571 à 1585 [5]. Des améliorations furent apportées par Antoine et François Pagi [6]. Dans son édition, Mansi plaça ses annotations sous le texte [7]. La nouvelle édition de Bar-le-Duc et de Paris n'est pas achevée [8].

La France au XVIIe siècle éleva l'Histoire ecclésiastique à une grande perfection. C'est d'abord à éditer les anciens écrits que rivalisèrent de zèle les Bénédictins, Oratoriens, Dominicains et Jésuites. Signalons l'*Histoire générale de l'Eglise* de A. Gaudeau, évêque de Grasse [9], celle de Noël Alexandre O. P. d'un esprit sagement critique, mais légèrement teintée de Gallicanisme [10], celle de Fleury, également gallican [11]. Tillemont, malgré ses tendances jansénistes, les surpasse tous [12]. Bossuet étudie les desseins de Dieu sur le monde dans son magistral *Discours sur l'histoire universelle* [13] ou fait un chef-d'œuvre de polémique dans l'*Histoire des variations des Églises protestantes* [14]. A côté de ce nom glorieux, on ose à peine citer l'*Histoire de l'Église* de Bérault-Bercastel [15].

Après la Révolution, il n'est pas étonnant de voir les études ecclésiastiques quelque peu négligées; et les

aliquot studiosos et pios viros in urbe Magdeburgica, 13 fol., Bâle, 1559-1574. — 1. Ed. Rome, 1588-1607, 12 fol. — 2. Ed. Rome, 1616 ss., 8 fol. — 3. Paris, 1640 ss., 2 fol. — 4. Rome, 1649-1677, 9 fol. — 5. Rome, 1856 ss. — 6. Ed. Anvers, 1705, 4 fol. — 7. Ed. Lucques, 1738 ss., 38 vol. fol. — 8. 37 vol. in-4°. — 9. *Hist. de l'Église depuis le commencement du monde jusqu'à la fin du* IXe *siècle*, Paris, 1667, 5 vol. — 10. *Selecta histor. eccles. capita*, 30 vol. in-8°, Paris, 1676 ss. Réédité par MANSI en 1743 (9 fol., Lucques) avec les notes de RONCAGLIA. — 11. *Histoire ecclésiastique*, Paris, 1691 ss., 10 vol. in-4°. — 12. *Mémoires pour servir à l'hist. ecclésiastique*, Paris, 1722 ss., 16 in-4°. — 13. Paris, 1681. — 14. 2 vol., Paris, 1688. — 15. 24 vol., Paris, 1778-90.

saines traditions historiques des deux siècles précédents à peu près oubliées. Vers le milieu du XIXe siècle paraît l'*Histoire universelle de l'Église catholique* de Rohrbacher [1], œuvre immense, solide, informe, successivement continuée par J. Chantrel et par Dom Chamard. Jager a publié une *Histoire de l'Église catholique en France* [2]; Darras, une *Histoire générale de l'Église* [3], successivement continuée par Bareille et par Fèvre. Ce dernier ouvrage obtint pendant quelques années en France un bruyant succès qui ne peut s'expliquer que par l'éclat de son style et par le dernier coup qu'il porta au Gallicanisme expirant.

Les contemporains réclament de l'Histoire plus d'objectivité et d'impartialité. Aucun historien ne se sent de taille à résoudre tous les problèmes que la critique moderne soulève vis-à-vis du passé : on se divise les tâches, c'est le règne des monographies, des collections, des dictionnaires. Les ouvriers nombreux collaborent à l'œuvre commune, les noms des principaux se trouveront au cours des pages qui vont suivre. Qu'il suffise ici de citer Mgr Duchesne [4], qui a exercé sa critique pénétrante sur les premiers siècles de l'Église et a livré au public les résultats les plus certains de son travail; une importante collection qui se publie sous le nom de *Bibliothèque de l'enseignement de l'histoire ecclésiastique* [5], sous la direction de Mgr Batiffol; enfin le *Dictionnaire de Théologie catholique* [6] publié sous la direction de M. Vacant, puis de M. Mangenot, qui donne une large place aux questions historiques. Le XXe siècle promet de renouer les glorieuses traditions historiques du XVIIIe.

En **Italie** nous trouvons beaucoup d'histoire particulières, Pallavicini, Muratori, Mansi, Zaccaria, Ughelli et d'autres. Il faut signaler l'histoire générale du cardi-

1. 29 vol., Paris, 1842-49. — 2. 20 vol., Paris, 1860 ss. — 3. 40 vol., Paris, 1861-88. — 4. *Histoire ancienne de l'Église*, 2 vol., Paris, 1905-1907. — *Le Liber Pontificalis*, 2 in-4°, Paris, 1886. — *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, 2 tomes parus, 1894-1900. — 5. 13 vol. in-12, Paris, 1899 ss. — 6. 25 fascicules parus formant 3 gr. vol. de 2550 colonnes chacun, correspondant aux lettres A, B, C, Paris, 1903-1908.

nal dominicain J. A. Orsi, très bon ouvrage continué par Becchetti O. P.[1].

En **Allemagne** on ne pouvait guère produire grand'-chose avant que les blessures causées par la guerre de Trente ans ne fussent cicatrisées. Du côté des catholiques le comte F. L. de Stolberg († 1819) écrit l'*Histoire de la Religion de Jésus-Christ*[2], œuvre puissante et élevée qui s'étend du commencement du monde jusqu'en 430 après Jésus-Christ; elle a été continuée par Kerz (30 vol.) et par Brischar (8 vol.) jusqu'en 1245. L'*Histoire de l'Église* de Th. Katerkamp[3] jusqu'en 1153 est également excellente. La *Synchronistische Geschichte des Mittelalters*[4] de Damberger S. J. qui s'arrête à 1378 témoigne d'une critique profonde. L'*Histoire des Conciles*[5] de Hefele est un chef-d'œuvre; elle a été continuée par Knöpfler et Hergenröther jusqu'en 1536. Signalons les manuels de Döllinger[6] jusqu'en 680 (très bon), de Möhler (excellent) édité par P. Gams[7], de Alzog (beaucoup d'éditions)[8], Brück[9], Kraus[10] (histoire de l'art bien traitée), Funk[11] (très bon mais trop court), Knöpfler[12], J. Marx[13], Hergenröther[14], dont Mgr Kirsch est en train de publier une nouvelle édition[15]. Jungmann a édité des *Dissertationes selectae*[16].

Parmi les **protestants**, il faut mentionner Mosheim

1. Orsi, *Storia ecclesiastica*, 20 vol. 4°, Rome, 1746 ss. — Becchetti, 17 vol., Rome, 1770 ss., puis continuée jusqu'en 1529 en 12 vol., Rome, 1788. — 2. Hambourg et Vienne, 1807-1818, 15 vol. — 3. Munster, 1823-34, 5 vol. — 4. Ratisbonne, 1850 ss., 15 vol. — 5. Frib.-en-Br., 2e éd., 1873, 9 vol.; trad. Delarc, 11 vol., Paris, 1869-1876. Une traduction française sur la 2e éd. par un moine de Farnborough est en cours de publication. Nos références se rapporteront toujours à la seconde édition allemande dont les pages sont indiquées en marge de la récente édition française. — 6. Landshut, 1833, 2e éd., 1843, continuée jusqu'en 1517; trad. fr., 2 vol., 1841. — 7. Ratisbonne, 1868; trad. fr. par Belet, 1868-69, 3 vol. — 8. La 10e par Kraus, Mayence, 1882; trad. fr. par Goschler, 3 in-8, Paris, 4e éd., 1874. — 9. 7e éd., Mayence, 1898; trad. fr., Paris, 2e éd., 1897, 3 vol. — 10. Trèves, 4e éd., 1896; trad. fr. par Godet et Verschaffel, 3 vol., 6e éd., 1901. — 11. Paderborn, 4e éd., 1902; trad. fr. par Hemmer, 2 vol., 4e éd., 1902. — 12. Frib.-en-Br., 2e éd., 1898. — 13. Trèves, 1903. — 14. Trad. fr. par Belet, 8 vol. in-8°, 2e éd., 1894. — 15. Frib., 2 vol. parus en 1902 et 1904; c'est d'après cette édition que nous citerons ordinairement. — 16. Ratisbonne, 7 vol., 1880-1887.

avec ses *Institutiones hist. ecclesiasticae*[1], et ses deux continuateurs Einem et Schlegel. Semler († 1791) glissa sur la pente du rationalisme dans ses *Hist. eccles. sel. capita*[2]; J. M. Schrökh commença sa vaste *Christliche Kirchengeschichte bis zur Reformation*[3], et fut continué par Tschirner jusqu'au commencement du XIXe siècle. Spittler, Henke et Stäudlin écrivirent se rapprochant sans cesse davantage du rationalisme. Plus important est l'*Allgemeine Geschichte der christl. Religion und Kirche*[4] d'Aug. Neander, continuée jusqu'en 1431. Chr. Baur[5] de Tubingue engagea son école dans une voie déplorable, il n'est presque d'aucune utilité pour l'histoire ecclésiastique. C'est dans le même sens qu'écrivirent Schwegler, Ritschl et plusieurs autres, ainsi que, dans le début, Gfrörer qui se convertit plus tard au catholicisme[6]. Entre ceux-ci et les stricts orthodoxes se trouvent Karl Hase dont la *Kirchengeschichte* est légèrement partiale. Enfin c'est au complet rationalisme qu'arrive l'école moderne de Harnack et des siens. Th. Zahn adopte un point de vue croyant. Une des meilleures histoires pour le moyen âge est la *Kirchengeschichte Deutschlands* de A. Hauck[7]:

Les **Calvinistes** ont surtout traité des points particuliers d'histoire. Quelques-uns cependant firent paraître des ouvrages généraux. Ainsi J. Basnage écrivit une *Histoire de l'Église depuis Jésus-Christ jusqu'à présent*[8]; Sam. Basnage, les *Annales politico-ecclesiastici*[9]; Venema, les *Institutiones hist. eccl. Vet. et Nov. Testamenti*[10].

En Hollande, parmi les auteurs d'histoires abrégées on peut nommer entre autres Alting, Sandius, Spanheim, Lampe, P. Hofstede de Groot, H. J. Rooyaards.

1. Helmstadt, 1754 ss. — 2. Halle, 1767. 3 vol. — 3. Leipzig, 1869 ss., 35 in-8°. — 4. Hambourg, 1825-1846, 5 vol. — 5. Baur donna l'histoire de l'Église en 4 ouvrages, Tubingue, 1853, 1859, 1861, 1861-65. — 6. *Kritische Geschichte des Urchristentums*, Stuttgart, 1838, 3 vol. — 7. 4 vol. parus, Leipzig, 2e éd., 1898-1903. — 8. Rotterdam, 1699, 2 vol. fol. — 9. Rotterdam, 1706, 2 vol., 3 autres sont encore inédits. — 10. Leyde, 1777, 7 vol.

Ailleurs parmi les Calvinistes il faut mentionner Hottinger avec son *Historia ecclesiastica N. T.*[1]; W. I. Matter, *Histoire du christianisme et de la société chrétienne*[2]; De Pressensé, *Histoire des trois premiers siècles de l'Église chrétienne*[3]; Jos. Milner, *The history of the church of Christ*[4]; J. Robertson, *History of the Christ church*[5]; Étienne Chastel, *Histoire du christianisme depuis son origine jusqu'à nos jours*[6]; Hagenbach, *Die Kirchengeschichte von der ältesten Zeit bis zum* XIX^ten *Jahrhundert*[7].

Les Grecs-orthodoxes donnèrent au siècle dernier de nouveaux signes de vie : Philarète écrivit une histoire de l'Église de Russie, traduite en allemand par Blumenthal[8]; Diomède Kiriakos, une Ἱστορία ἐκκλησιαστική[9]; de même Philaretos Bapheides, jusqu'à 1453[10].

II

LA PLÉNITUDE DES TEMPS[11]

Lorsque fut venue la plénitude des temps, le monde sentit plus que jamais la nécessité d'une réforme et d'une délivrance. Chez les Juifs et les païens régnaient l'incrédulité, la volupté et la corruption. Mais aussi bien chez les uns que chez les autres, on était convaincu de sa misère. Les plus éclairés soupiraient après des temps meilleurs.

1. Hanovre, 1655, 9 vol. — 2. Strasbourg, 1829, 4 vol. — 3. Paris, 1858, 6 vol. — 4. Londres, 1794 ss.; 5 vol., nouv. éd. en 1834. — 5. Londres, 1866, 4 vol. — 6. Paris, 1881-1883, 5 vol. — 7. Leipzig, 1869-72, 2 vol.; nouv. éd., 1885 ss. — 8. Leipzig, 1872, 2 vol. — 9. Athènes, 1882, 2 vol. — 10. Constantinople, 1886, 2 vol. — 11. REYNAUD, *La civilisation païenne et la morale chrétienne*, Paris, 1900; *La civil. païenne et la famille.* — DÖLLINGER, *Heidenthum und Judenthum. Vorhalle zur Geschichte des Christenthums*, Ratisbonne, 1857; trad. fr., 1858-1859. — ARNETH, *Das klassische Heidenthum und die christliche Offenbarung*, 2 vol., Vienne, 1895. — E. SCHÜRER, *Geschichte des jüdischen Volkes im Zeitalter Jesu Christi*, 3 vol., Leipzig., 1890-1898. — E. BEURLIER, *Le monde Juif au temps de Jésus-Christ et des Apôtres*, 2 vol., Paris, 1900. — GASTON BOISSIER, *La Religion romaine d'Auguste aux Antonins*, 2 vol., Paris, 1874.

1° Le Paganisme.

Les plus belles contrées de la terre, situées autour de la Méditerranée et formant le monde connu, étaient réunies dans l'immense empire Romain; cet empire renfermait environ cent millions d'habitants. Une expansion plus lointaine était difficile et certainement nuisible. Déjà Octavien avait dit que les frontières de l'Empire ne devaient pas s'étendre plus loin et la plupart de ses successeurs s'en tinrent là. L'empire Romain s'appuyait encore, comme au commencement, sur la puissante population de Rome. Cette ville n'était pas seulement le centre du gouvernement, elle était le siège exclusif de toute la force de l'État. La république n'existait plus que de nom : l'Empereur était à la fois généralissime de toute l'armée active qui s'était élevée jusqu'à 340.000 hommes, président du Sénat annihilé, censeur, tribun héréditaire, chef de la religion d'État; il était donc monarque dans toute la force du terme et possédait un pouvoir illimité. Le peuple était satisfait, quand il avait « du pain et des jeux »; la noblesse, quand elle avait richesses et honneurs. Bientôt grandit un despotisme odieux qui, nourri et excité par les femmes, les adulateurs, les espions et les dénonciateurs, dégénéra trop souvent en tyrannie.

Dans les derniers temps de la République, Rome parvint à de grandes richesses et à un grand luxe, grâce aux trésors conquis ou dérobés à tout l'univers. Auguste couvrit le Champ de Mars d'édifices somptueux qui rejetèrent dans l'ombre la ville aux sept collines. Il se

1. FRIEDLAENDER, *Darstellungen aus der Sittengeschichte Roms*, 3 vol., 6e édit., Leipzig, 1890. — BONETTY, *Docum. histor. sur la religion des Romains et sur leurs rapports avec les Juifs*, 4 vol., Paris, 1867-1878. — G. KURTH, *Les origines de la civilisation moderne*, 5e éd., Paris, 1903, t. I, ch. I.

vanta d'avoir trouvé une ville de briques et de laisser une ville de marbre.

Vers la grande cité du Tibre, toutes les nations affluèrent; tout le monde connu y était représenté. Rome, selon la parole célèbre de Juvénal, sembla par sa langue et ses mœurs transformée en ville grecque et la rivière syrienne de l'Oronte parut se déverser dans le Tibre. La population en fut profondément corrompue aussi bien dans sa religion que dans sa morale.

La révélation première était surtout venue aux païens par les Juifs. La raison humaine avait également contribué à connaître Dieu [1]. Mais à mesure que le **vrai Dieu fut oublié** et méconnu, le nombre des fausses divinités augmenta. On adora les forces de la nature, les étoiles, la terre, les animaux, et même les images sans vie. La mythologie grecque et romaine nous révèle les viles passions et les crimes de ces dieux. Il n'est pas étonnant dès lors que le respect pour la divinité ait disparu, car les gens intelligents et instruits rejetaient les fables impudiques des dieux et se moquaient des criminels habitants de l'Olympe. Mais d'autre part ils se sentaient impuissants à réformer la religion païenne. Dans l'incertitude sur les questions les plus importantes de la vie, les philosophes eux-mêmes désespéraient d'arriver à une connaissance assurée des principales vérités métaphysiques. On entend la triste expression de ce découragement dans les écrits de Sénèque et de ses successeurs. La religion actuelle ne satisfait plus, et cette insuffisance pousse toujours à essayer de religions nouvelles, surtout celles de l'Orient. Le culte de Mithra fut en vogue. On éleva même des autels « au Dieu inconnu [2] ». On s'abaissa à diviniser, malgré leur corruption, la plupart des empereurs et des impératrices.

En même temps que la connaissance du vrai Dieu, la **moralité** était descendue très bas. Il avait fallu accorder une récompense (*femina stolata*) aux familles de trois

1. *Rom.*, I, 20-21. — 2. *Actes*, XVII, 23.

enfants. On édicta des peines contre l'adultère. Dion Cassius trouva plus de 3.000 familles aisées en procès pour ce motif. Le mariage durait rarement jusqu'à la mort. Il faut rechercher les principales causes de l'immoralité — d'abord dans l'*esclavage*[1], qui soumettait les esclaves, hommes et femmes, aux caprices de leurs maîtres, — dans la *littérature*, corruptrice de toutes les têtes et de tous les cœurs, — enfin dans les *représentations théâtrales* plus dégradantes encore. Tacite les compte parmi les plus grands dangers pour l'innocence et la vertu. Les théâtres étaient encore surpassés en immoralité honteuse et grossière par les *Atellana* et les pantomimes. Les danses pantomimes, auxquelles l'élite de la société trouvait surtout son plaisir, descendaient à la plus basse corruption et savaient, par les moyens les plus raffinés, stimuler sans cesse les nerfs déjà surexcités. Les représentations les plus libres soulevaient les acclamations enthousiastes du peuple et recevaient des préteurs les plus grandes récompenses. Ovide proteste de ce qu'on l'ait envoyé en exil pour la licence de ses vers, alors que l'empereur, le sénat, les femmes et même les enfants assistent aux jeux publics et accoutument leurs oreilles et leurs yeux aux plus scandaleuses impudicités[2]. Le vice national des Grecs s'était universellement répandu. Tous les poètes, les empereurs, et même les philosophes de plus grand renom sacrifièrent à cette honteuse idole.

Avec l'immoralité régnait la **cruauté**. D'après Aristote lui-même, l'esclavage était une nécessité de nature. En Attique, on trouve pour 20.000 hommes libres 400.000 esclaves. A Corinthe, le nombre s'en accrut jusqu'à 460.000. A Rome, Scaurus avait 4.000 esclaves en ville et autant au dehors. Les plus riches en possédaient de 10.000 à 20.000. On peut avoir une idée de cette situation

1. P. Allard, *Les esclaves chrétiens,* 3e éd., Paris, 1900, consacre les 180 premières pages à la description complète et impartiale de l'esclavage chez les Romains. — 2. *Trist.,* II, 497 ss.

quand on consulte les lois : la peine d'esclavage est juridiquement l'équivalent de la mort. Le maître n'est lié par aucun devoir vis-à-vis d'un esclave ; aucune injustice ne peut être commise à son égard. L'ancienne loi punit celui qui tue un bœuf, elle ne poursuit point le meurtrier d'un esclave. Caton, exemple de vertu romaine, était si cruel que l'un de ses esclaves se pendit de crainte ; il jetait à la porte les vieux et s'efforçait d'entretenir la discorde entre ses esclaves pour empêcher toute possibilité de révolte. Le maître était-il assassiné, on conduisait à la mort tous ses esclaves. Après la mort de Pedanius Secundus sous Néron, on traduisit devant le tribunal 400 esclaves, parce qu'ils n'avaient pas empêché ce meurtre[1]. Au temps de la grande civilisation les sacrifices humains se retrouvent encore chez les Romains et chez les Grecs.

Il ne faut donc pas s'étonner que l'apôtre saint Paul nous ait dépeint les mœurs païennes sous de si sombres couleurs[2]. Sénèque, à la même époque, ne s'exprime pas d'une façon moins sévère[3], et Salluste, qui est bien renseigné, est encore plus explicite[4].

2° Le Judaïsme.

A la même époque, le Judaïsme était également descendu fort bas : la sainte Écriture nous l'apprend. Les

1. Döllinger, *Heidenthum und Judenthum*, IX, 2. — 2. *Rom.*, I, 21-32. — 3. « Omnia sceleribus ac vitiis plena sunt. Plus committitur quam quod possit coërcitione sanari. Certatur ingenti quodam nequitiae certamine. Major quotidie peccandi cupiditas, minor verecundia est. Expulso melioris aequiorisque respectu, quocumque visum est, libido se impingit. Nec furtiva jam scelera sunt, praeter oculos eunt ; adeoque in publicum missa nequitia est et in omnium pectoribus invaluit, ut innocentia non rara sed nulla sit. Numquid enim singuli aut pauci rupere legem ? Undique, velut signo dato, ad fas nefasque miscendum coorti sunt. » *De ira*, II, 8. — 4. « Ex divitiis juventutem luxuria atque avaritia cum superbia invasere ; rapere, consumere, sua parvi pendere, aliena cupere, pudorem, pudicitiam, divina atque humana promiscua, nil pensi neque moderati habere... sed libido stupri, ganeae, ceterique cultus non minor incesserat. Viri pati muliebria, mulieres pudicitiam in propatulo habere. » *De bello catil.*, 12-13.

antiques traditions étaient fidèlement conservées, mais la pratique de la vie n'était pas en rapport avec elles. Les docteurs et les prêtres trompaient la foule. Les **Sadducéens** avaient subi l'influence de la philosophie épicurienne. Ils admettaient la création du monde, mais par une blâmable inconséquence, niaient toute intervention de Dieu dans le monde. Ils rejetaient l'immortalité de l'âme et la résurrection des morts.

Les **Pharisiens** tenaient pour l'extérieur de la loi et y ajoutaient même un grand nombre de pratiques. Prier à haute voix sur les places publiques et dans les rues, distribuer bruyamment les aumônes au son de la trompette, porter des glands et de larges phylactères, voilà les signes auxquels on reconnaissait les Pharisiens. Le fond de leur âme restait corrompu : « sépulcres blanchis ». On sait avec quelle violente indignation les flagellait le divin Sauveur, si doux d'ordinaire. Ils rendaient la loi insupportable pour le peuple et se bornaient, pour eux, à une parade extérieure. La religion consistait à se laver les mains avant le repas, à se baigner au retour du marché, à pratiquer les ablutions rituelles des plats, des coupes, des vases, même des couches sur lesquelles on s'étendait pour prendre ses repas ; ils brisaient une cruche dans laquelle une mouche morte était tombée, ils filtraient toute boisson de peur d'avaler un moucheron (animal impur) et étendaient les dîmes au point de faire payer encore la dîme de la dîme. En surchargeant ainsi le joug qui pesait sur la foule, ils causaient un mal immense. C'étaient des hypocrites, des séducteurs, des corrupteurs de peuple ; ils servaient Dieu en apparence, mais en réalité n'avaient d'autres maîtres qu'eux-mêmes.

3° Préparation et obstacles au Christianisme.

Nonobstant tout cela **l'attente du Messie** était alors très vivace, mais on se représentait d'une façon toute matérielle la grandeur du royaume messianique. On in-

terprétait les prophéties trop à la lettre. Jérusalem devait être le siège du royaume annoncé; là se trouverait le trône du Messie, là devaient affluer l'or et l'argent des nations [1]. Les Juifs se nourriraient des richesses des peuples païens et se glorifieraient de leur gloire[2]. Les fils de l'étranger rebâtiraient leurs murs et les rois seraient leurs serviteurs [3]. Les fils de leurs oppresseurs viendraient s'humilier devant eux et tous ceux qui les avaient humiliés se prosterneraient à leurs pieds [4]. Dix hommes de toutes les langues des nations saisiraient un Juif par le pan de son vêtement et lui diraient : Nous irons avec vous, car nous avons appris que Dieu est avec vous [5].

Toutes ces promesses devaient, d'après les Juifs, s'accomplir littéralement. Cette espérance était ancrée chez eux si profondément, qu'on la retrouve jusque chez Philon, malgré son éclectisme platonicien. C'est lui qui ose écrire à la veille de la destruction de Jérusalem : « La guerre n'atteindra pas les frontières des bénis de Dieu (les Juifs), et même si les ennemis étaient assez insensés pour marcher contre eux, alors 5 Juifs mettront en déroute 100 païens; et 100 juifs, 10.000 païens. Ceux qui seront venus par un seul chemin seront chassés par plusieurs chemins, car le prophète dit : un seul homme s'élèvera qui attaquera et écrasera de grands et nombreux peuples, parce que Dieu accorde à son Saint le secours opportun. Et cet homme deviendra le chef des enfants des hommes [6] ».

L'attente générale qui régnait chez les Juifs à l'époque de la venue de Jésus-Christ avait envahi même les milieux païens, elle préoccupait les esprits du monde Gréco-Romain. Plusieurs écrivains païens s'en sont faits les interprètes. La Sibylle annonce l'arrivée d'un enfant divin qui apportera un âge d'or :

1. Isaie, LX, 9. — 2. Isaie, LXI, 6. — 3. Isaie, LX, 10. — 4. Isaie, LX, 14. — 5. — Zacharie, VIII, 23. — Cf. Lagrange, *Le Messianisme et le royaume de Dieu*, *Revue Biblique*, 1905 ss. — 6. *De praem. et poen.*, éd. Par., 1640, p. 924 s.

Ultima Cumaei venit jam carminis aetas.
Magnus ab integro saeclorum nascitur ordo.
Jam redit et virgo, redeunt Saturnia regna
Jam nova progenies coelo demittitur alto.
Tu nascenti puero, quo ferrea primum
Desinet ac toto surget gens aurea mundo,
Casta fave Lucina, tuus jam regnat Apollo...
Te duce, si qua manent, sceleris vestigia nostri
Irrita perpetua solvent formidine terras[1].

C'est de l'Orient, et principalement du pays des Juifs, que doit surgir le Salut et la Rédemption. « *Percrebuerat*, dit Suétone, *Oriente toto vetus et constans opinio esse in fatis, ut eo tempore Judaea profecti rerum potirentur*[2] ». Virgile voulut voir la réalisation de cette espérance dans la naissance du fils d'Asinius Pollion; Suétone, dans Vespasien. En tout cas, cette attente était générale; elle nous est encore rapportée par Tacite : « *Pluribus persuasio inerat antiquis sacerdotum litteris contineri, eo ipso tempore fore, ut valesceret Oriens, profectique Judaea rerum potirentur*[3]. »

Dans sa miséricorde infinie, Dieu avait peu à peu préparé le monde à l'arrivée du Christ. Les meilleurs esprits reconnaissaient l'état déplorable où gisait le monde païen et attendaient une délivrance. Un certain nombre étaient pleins de respect pour la religion et la morale des Juifs, qui, à cette époque, étaient déjà répandus sur tout l'empire. Si de fiers Romains méprisaient cette *despectissima pars gentium* (Tacite), cela n'empêchait pas un grand nombre de gens de s'affilier au judaïsme comme prosélytes. Les matrones romaines surtout subissaient l'irrésistible ascendant du culte judaïque[4]. Combien plus encore le culte, la doctrine et la morale des chrétiens devaient exercer d'attraction sur les païens bien disposés, surtout quand les miracles vinrent confirmer le christianisme naissant!

La situation politique des nations civilisées devait éga-

1. VIRGILE, *Égl.* IV, 4-10; 13-14. — 2. *Vita Vespasiani*, c. 4. — 3. *Hist.*, V, 13. — 4. HORACE, *Sat.* I, 9-69. — OVIDE, *Ars amandi*, I, 75.

lement favoriser l'expansion du christianisme : un seul empire réunissait alors sous une même loi tout le monde connu; la paix régnait partout; le Romain, industrieux et pratique, avait beaucoup facilité les relations entre les peuples. Le grec était devenu langue universelle, comprise de tout homme cultivé.

Les auxiliaires de l'expansion du christianisme étaient donc puissants, mais d'autre part **les obstacles** s'élevaient grands et nombreux. Sur le terrain moral, le Christianisme exigeait la pureté et la chasteté, vertus presque inconnues à cette époque; la charité pour tous, même pour l'esclave si profondément méprisé; l'abolition des combats de gladiateurs, auxquels on était si passionément attaché. Sur le terrain doctrinal, l'Église réclamait une soumission complète de la raison à Dieu, une adhésion aux vérités incompréhensibles de la Révélation. Du côté des pouvoirs publics, le nouveau converti devait s'attendre à l'opposition, la persécution, la perte de ses biens, l'exil et souvent la mort. De plus que ne coûterait-il pas de braver constamment l'opinion publique! Le fondateur du Christianisme appartenait à la race méprisée des Juifs[1]. Les premiers prédicateurs étaient des hommes simples et ignorants, les premiers disciples appartenaient pour la plupart à la dernière classe du peuple, aussi beaucoup estimaient-ils inutile et humiliant de s'initier à une telle doctrine. Les chrétiens

1. Pour voir combien ceux-ci étaient méprisés, il suffira de lire les écrivains de l'époque, surtout Juvénal :

Quidam sortiti metuentem Sabbata patrem,
Nil praeter nubes et caeli numen adorant,
Nec distare putant humana carne suillam,
Qua pater abstinuit, mox et praeputia ponunt;
Romanas autem soliti contemnere leges,
Iudaicum ediscunt et servant ac metuunt ius,
Tradidit arcano quodcumque volumine Moyses,
Non monstrare vias eadem nisi sacra colenti,
Quaesitum ad fontem solos deducere verpos.
Sed pater in causa, cui septima quaeque fuit lux
Ignava et partem vitae non attigit ullam.

JUVÉNAL, *Sat.* V, 14, *v.* 96 ss.

étaient dénommés ennemis de l'humanité, athées, adorateurs d'un âne[1], *infructuosi in negotiis; hominem omnium scelerum reum*[2]; *contemptissimae inertiae*[3]. Même les meilleurs parmi les païens appelaient les chrétiens *per flagitia invisos*; leur culte, *exitialis superstitio;* tout le christianisme, un mal ou une calamité[4]. Il fallait donc du courage, ou plutôt de l'héroïsme pour abandonner les vices et les superstitions de la société païenne et se mettre en opposition continuelle avec les préjugés courants.

Mais Celui qui est devenu un scandale pour les Juifs, une folie pour les Gentils[5], sut communiquer la force et inspirer le courage à ceux qu'il avait appelés; il leur fit vaincre tous les obstacles. Au petit troupeau plein de confiance dans la vertu d'En haut, il plut au Père de donner un royaume[6], royaume qui devait s'étendre jusqu'aux confins du monde.

1. TERTULL., *Ap.*, cap. XVI. — KRAUS, *Realencycl.*, mot *Spottkrucifix*. — DOM LECLERCQ, art. *Ane, La calomnie de l'onolâtrie*, dans le *Dict. d'archéol. chrét. et de liturgie*. — 2. TERTULL., *Ap.*, cap. XLII, et cap. II. — 3. SUET., *Domit.*, c. 15. — 4. TACITE, *Annales*, 15, 44. — 5. I *Cor.*, I, 23. — 6. S. LUC XII, 32.

PREMIÈRE ÉPOQUE

L'ANTIQUITÉ CHRÉTIENNE (1-692).

PREMIÈRE PÉRIODE

DE LA FONDATION DE L'ÉGLISE A L'ÉDIT DE MILAN (1-313)

CHAPITRE PREMIER

L'ÉGLISE AUX TEMPS APOSTOLIQUES.

§ 1. — Jésus-Christ, fondateur de l'Église [1].

1° « Lorsque les temps ont été accomplis, Dieu a envoyé son Fils, né d'une femme..... afin que nous devins-

1. WALLON, *Vie de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, Paris, 1865. — C. FOUARD, *La vie de N.-S. J-C.*, 2 vol., Paris, 1880. — E. LE CAMUS, *La vie de N.-S. J.-C.*, 3 vol., 6e éd., Paris, 1901. — DIDON, *Jésus-Christ*, 2 vol., Paris, 1891. — H. LESÊTRE, *N.-S. J.-C. dans son Évangile*, Paris, 1892. — PÈGUES, *J.-C. dans l'Évangile*, 2 vol., Paris, 1898. — P. BATIFFOL, *L'enseignement de Jésus*, 6e éd., Paris, 1907. — Cf. *Dict. de la Bible* publié par F. VIGOUROUX, art. *Jésus-Christ*. — JACQUIER, *Histoire des livres du N.-T.*, 2 vol., 6e éd., Paris, 1906. — LEPIN, *Jésus Messie et Fils de Dieu, d'après les Évangiles synoptiques*, 3e éd., Paris, 1907. — Sur la Chronologie du Christ, cf. RIESS, S. J., *Das Geburtsjahr Christi*, Frib.-en-Br., 1880. — En sens contraire, SCHEGG, *Das Todesjahr des Herodes und das Todesjahr Jesu Christi*, Munich, 1882. — BELSER, *Zur Hypothese der einjährigen Wirksamkeit Jesu. Bibl. Zeitschr.* (1903), I, 55 ss., 160 ss. — VAN BEBBER, *Zur neuesten Datierung des Charfreitags, ibid.*, II, 66-77. — LADEUZE, *Revue d'hist. ecclés.*, 1904, 894-903. — VAN ETTEN, *Disquisitio critica quo tempore Verbum Incarnatum homo vixerit*, Rome, 1900. — Sur l'extérieur du Christ, DOBSCHÜTZ, *Christusbilder*, Leipzig, 1899.

sions ses enfants adoptifs[1]. » Le Verbe s'est fait chair pour racheter les hommes du péché et leur ouvrir les portes du Ciel, il a constitué l'Église et lui a confié la mission et les moyens de sanctifier les âmes. **Jésus-Christ** met un terme à l'Ancien Testament et fonde le Nouveau, le Testament d'Amour.

Environ trente ans après sa naissance miraculeuse de la Vierge Marie (probablement entre 747 et 750 U. C.), Jésus parut comme docteur sur la scène du monde, choisit douze apôtres, prêcha sa doctrine en Palestine et la confirma par d'éclatants prodiges. Il est venu parmi les siens, et les siens ne l'ont pas reçu[2]. Scribes, Pharisiens et Sadducéens ne voulurent point reconnaître leur **Messie** et se déclarèrent ses ennemis. Cette haine ne put cependant refroidir la charité de Jésus : il passa en faisant le bien. Et quand son heure eut sonné, il se livra volontairement aux mains de ses ennemis.

Au milieu des joyeuses acclamations du peuple, Jésus était entré triomphalement comme le Messie dans la ville des rois, ses ancêtres. Aimant les siens jusqu'à la fin, il avait institué le banquet de l'Amour, le très saint Sacrement de l'autel; puis il se rendit au jardin des Oliviers et commença sa Passion douloureuse pour le salut du monde. Livré aux païens par son propre peuple, il fut flagellé, couronné d'épines et condamné à la mort ignominieuse de la Croix. Dès que Jésus eut expiré sur le gibet, le voile du temple se déchira en deux, le Saint des Saints s'ouvrit, l'alliance contractée entre Dieu et les Juifs fut rompue et une nouvelle alliance commença, à laquelle est convié le genre humain tout entier. Le Christ, animé d'une vie glorieuse, sortit le troisième jour de son tombeau; pendant quarante jours il se montra plusieurs fois aux siens, il s'entretint avec eux du royaume de Dieu, la sainte Église; puis il retourna vers son Père qui l'avait envoyé. Dans les cieux il sera durant toute l'éternité la joie ineffable de l'Église triomphante.

1. *Ad Gal.*, IV, 4-5. — 2. S. JEAN, I, 11.

2° **L'année de la naissance de Jésus-Christ** ne sera probablement jamais fixée d'une façon exacte et certaine. Il y a cependant quelques dates qui peuvent servir de base pour ce calcul :

a. Selon saint Luc (III, 23) Jésus avait environ trente ans au jour de son baptême, la quinzième année du règne de Tibère. Partant de là, Denys le Petit au VI[e] siècle essaya d'établir le commencement de l'ère chrétienne. Il plaça la quinzième année du règne de Tibère en 782 ou 783 U. C. (après la fondation de Rome). Si on défalque 30 de ce nombre, la naissance du Christ tombe en 753 ou 754 U. C. Mais ce calcul est incertain, car saint Luc dit « *quasi* » trente ans ; et de plus on ne sait au juste quand il faut commencer à compter les années de Tibère, ce dernier ayant gouverné avec Auguste dès l'an 765 puis ayant régné seul en 767. L'évangéliste a-t-il calculé les quinze années du règne de Tibère depuis 765 ou 767 ?

b. Le calcul suivant semble plus exact. A l'époque où fut conçu saint Jean-Baptiste [1], c'était la classe sacerdotale d'Abia, à laquelle appartenait Zacharie, qui faisait le service du temple. Des vingt-quatre classes qui se succédaient chaque semaine dans ce service, celle d'Abia était la huitième ; on sait aussi avec certitude que la veille de la destruction de Jérusalem la classe de Jojarib commença son tour. On en déduit que Zacharie servit au temple en avril ou en octobre de l'année 748 U. C. et a pu recevoir à cette époque le message de l'ange. L'annonce à la Vierge Marie eut lieu quelques mois plus tard, de telle sorte que le Christ serait né en 749 U. C. Octobre pour le message à Zacharie, mars 749 pour l'Annonciation à Marie, décembre pour la naissance du Christ : toutes ces dates concordent au mieux avec l'antique tradition chrétienne. Mais tout ce calcul s'appuie sur cette hypothèse : que les classes sacerdotales de Judas Machabée ont fait régulièrement à leur tour le

1. S. Luc, I, 5.

service du temple jusqu'à la destruction de Jérusalem ; ce qu'on peut difficilement prouver.

c. D'après le témoignage de Flavius Josèphe [1], Hérode le Grand est mort l'an 750 U. C. Suivant saint Matthieu (II, 19), saint Luc (I, 5) et l'écrivain païen Macrobe [2], Hérode mourut peu après le massacre des Innocents de Bethléem. Ainsi Jésus-Christ serait né en l'an 748 ou 749 U. C.

d. On lit dans saint Luc (II, 1-2) que le premier recensement fut pour Marie et Joseph le motif du voyage à Bethléem, que ce recensement fut ordonné par Auguste et fut exécuté en Terre Sainte par le gouverneur de Syrie, Quirinius. Or d'un tel édit s'étendant même au royaume d'Hérode, l'histoire romaine ne fait aucune mention. Ce n'est même que beaucoup plus tard, en l'an 759 U. C., que Quirinius, d'après Fl. Josèphe [3], devint gouverneur de Syrie. On a tenté plusieurs solutions de cette difficulté. La dernière, et peut-être la meilleure, est donnée par Ramsay. Il croit que le premier grand recensement eut réellement lieu sept ou huit ans avant Jésus-Christ ; mais à cause d'une guerre avec les Homonadéens il aurait été différé pour la Palestine jusqu'à 748 ou 749 U. C. A cette dernière époque, Quintilius Varus était gouverneur civil et Quirinius gouverneur militaire de Syrie [4].

e. Les calculs astronomiques n'arrivent pas non plus à une détermination certaine. Néanmoins ils se réunissent avec les autres preuves pour conclure que, plus vraisemblablement, l'année de la naissance du Christ tombe entre 747 et 750 U. C.

3° La **durée de la vie publique** de Jésus est limitée à une année par quelques Pères qui s'appuient sur Isaïe (LXI, 1), et sur les *synoptiques;* cette opinion est soutenue encore aujourd'hui par quelques savants (Van

1. *Antiquit. Jud.*, lib. XVII, cap. VIII; *De Bello Jud.*, lib. I, cap. XXI. — 2. *Sat.*, II, 4. — 3. *Antiquit. Jud.*, XVIII, I, 1. — 4. Cf. *The Expositor*, 1897, et 1901, p. 321. — Cf. JACQUIER, *Hist. des livres du N. T.*, t. I, p. 2 FOUARD, *La Vie de N.-S. J.-C.*, 11e édit., Paris, 1899, p. 49 ss.

Bebber, Belser, etc.). Mais il semble que Jésus a prêché deux ans et demi ou trois ans. Or comme il commença sa vie publique environ à l'âge de trente ans [1], l'année de sa mort est très probablement entre 780 et 783 U. C. Quelques Pères (Tertullien, Lactance et saint Augustin) pensent que le Christ est mort le 25 mars. Les modernes placent sa mort entre le 20 mars et le 7 avril, le 14 ou plus probablement le 15 Nisan [2].

4° Les **renseignements des non-chrétiens** au sujet du Christ ne sont pas nombreux [3] :

a. La lettre du Syrien Mara à son fils Sérapion place le Christ à côté de Socrate et de Pythagore et l'appelle le « Roi sage » ; par sa condamnation à mort, les Juifs ont hâté leur ruine ; le Christ cependant continue à vivre dans la nouvelle loi qu'il a donnée. La plupart des historiens mettent en doute l'authenticité de cet écrit qui vit probablement le jour entre 73 et 160 après Jésus-Christ [4].

b. Aussi peu authentique est la correspondance du prince Abgar d'Édesse avec Jésus-Christ. Abgar demande la guérison d'un mal, le Christ lui répond et lui promet, après son retour à son Père, de lui envoyer un disciple [5].

Sont certainement apocryphes les *Actes de Pilate* [6], récit postérieur de la condamnation, des souffrances et de la résurrection de Jésus, ainsi que la lettre de Lentulus [7] qui décrit la physionomie extérieure du Christ.

c. Quelques écrivains romains font mention du Sauveur et de son œuvre : Pline [8], Tacite [9], et selon quelques-

1. S. Luc, III, 23. — 2. *Realencycl. f. prot. Theol.*, IX, 1-43. — 3. A. Harnack, *Gesch. der altchrist. Lit.*, I, II, p. 845, 880. — 4. Harnack, *Gesch. der altchr. Literatur*, I, 763. — 5. Cf. ces lettres chez Eusèbe, *Hist. Eccl.*, I, 13. — R. A. Lipsius, *Acta Apostolorum apocrypha*, Leipzig, 1891, p. 279 ss. — J. Parisot, art. *Abgar*, dans le *Dict. de Théol. Cath.* — J. Tixeront, *Les origines de l'Église d'Édesse et la légende d'Abgar*, Paris, 1888. — Cf. pour Mara et Abgar, Rubens Duval, *La littérature syriaque*, 3e éd., Paris, 1907, p. 95 ss. — 6. *Evangelia Apocrypha*, éd. Tischendorf, Leipzig, 1876, p. 210 ss. — 7. Fabricius, *Codex Apocryphorum*, I, p. 301 ss. — 8. *Ep.*, X, 97. — 9. *Annal.*, XV, 44.

uns, Suétone [1], Lampridius [2]. Mais ni ce dernier, ni Lucien, ni Celse, ni les autres ennemis du christianisme ne méritent créance au sujet de la personne du Christ.

d. On ne doit pas dire la même chose du célèbre témoignage de Flavius Josèphe [3]. Tous les *codices* le contiennent, à l'exception d'une seule version hébraïque. Josèphe *devait* parler du Christ, puisqu'il fait une mention honorable de Jean-Baptiste, parle de Jacques et à cet endroit [4] nomme de nouveau le Christ. D'ailleurs le style du passage est tout à fait conforme avec celui de Josèphe. On n'est pas absolument obligé d'admettre que l'indifférent éclectique déclare ses propres sentiments dans ces expressions favorables; il parle, en se plaçant au point de vue des chrétiens. Le passage est donc substantiellement authentique; mais il a pu être retouché par une main chrétienne dans la deuxième moitié du IIIe siècle.

e. Tous les évangiles apocryphes sont les fruits d'une imagination exaltée et mêlent la fiction à la réalité. Les principaux sont : l'Évangile de saint Thomas, celui de Nicodème, le Protévangile de Jacques, le Livre de Jean sur la mort de Marie, l'Histoire de Joseph, l'Enfance de Jésus, enfin deux Livres sur la naissance de Marie [5]. Ils sont intéressants comme témoins de l'état des esprits à l'époque qui les vit naître.

§ 2. — La fondation et la première expansion de l'Église [6].

1° Jésus-Christ est le **fondateur de l'Église**. Sans

1. *Claude*, 25; *Néron*, 16. — 2. *Vit. Alex. Sev.*, 29, 43. — 3. *Antiq. Jud.*, XIII, III, 3. — EUSÈBE, *Hist. Eccl.*, I, II. *Dem. Ev.*, III, 5. — A. BERENDTS, *Die Zeugnisse vom Christentum im slavischen* « De bello Judaico » *des Josephus. Texte und Unters.*, N. F., XIV, 4, Leipzig, 1906. Cf. *Anal. Boll.*, XX (1906), p. 181 ss. — *Revue Biblique*, 1898, t. VII, p. 150-152 à propos du mémoire de TH. REINACH, dans la *Revue des Études Juives*, 1897, t. XXXV, p. 1 ss. — 4. *Antiq. Jud.*, XX, IX, I. — 5. Ceux-ci et d'autres ont été édités par FABRICIUS, THILO, TISCHENDORF dans le *Codex Apocryphorum* et *Evangelia Apocrypha*. — Cf. MANGENOT, art. *Apocryphes (Livres)*, dans le *Dict. de Théol. Cath.* — 6. *Les quatre Évangiles, Les Actes des Apôtres*,

doute il se soumit à la loi de Moïse et il ne prêcha personnellement qu'au peuple Juif; mais son Évangile devait être annoncé au genre humain tout entier, son Église était appelée à embrasser tous les peuples. Le petit troupeau que Jésus rassembla autour de lui en Palestine devait, tout en gardant son unité, se répandre par toute la terre. Il accorda donc à Pierre et, sous lui, aux Apôtres, le triple pouvoir d'enseigner, de gouverner et de sanctifier les âmes, et en même temps il imposait aux fidèles le devoir de se soumettre et d'obéir à cet enseignement. Cette autorité, ainsi que l'obéissance qui lui est corrélative, devait se perpétuer à travers les siècles; elle constitue l'essence même de l'Église.

Jésus donna aux Apôtres le pouvoir d'enseigner quand il leur dit après sa résurrection : « Allez, enseignez toutes les nations, baptisez-les au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit[1] ». Le pouvoir de gouverner l'Église avait déjà été promis à Pierre par Jésus durant sa vie mortelle[2]; il lui fut conféré après la résurrection, lors de l'apparition près du lac de Tibériade[3]. Le pouvoir d'admettre de nouveaux membres dans l'Église et aussi de les sanctifier fut conféré par le Maître, quand il institua les sept Sacrements. Cette institution eut lieu en partie avant et en partie après la mort de Jésus-Christ.

Il suit de là que l'Église ne fut pas fondée seulement lors de la descente du Saint-Esprit. Si l'on appelle parfois la première Pentecôte le jour de la naissance de l'Église, ce ne peut être que dans un sens large, en ce que la jeune Église, pleine de l'Esprit-Saint, commença par « la Vertu d'en haut » et la prédication de Pierre sa première grande expansion vitale.

Épitres. — I. DÖLLINGER, *Christenthum und Kirche zur Zeit ihrer Grundlegung*, 2e éd., Ratisb., 1868. — C. M. SCHNEIDER, *Das Apostolische Jahrhundert*, Ratisb., 1889-1890, 1-2. — H. LESÊTRE, *La Sainte Église au siècle des Apôtres*, Paris, 1896. — G. SEMERIA, *Venticinque anni di storia del cristianesimo nascente*, Rome, 1900. — L. DUCHESNE, *Histoire ancienne de l'Église*, t. I, Paris, 1906. — P. ROSE, *Actes des Apôtres*, Paris, 1904. — LE CAMUS, *Lœuvre des apôtres*, 3 vol., Paris, 1905. — 1. S. MATTH., XXVIII, 19. — 2. S. MATTH., XVI, 16-19. — 3. S. JEAN, XV, 15-17.

2° **La Communauté de Jérusalem.** Le jour de l'ascension de Jésus-Christ, l'Église comptait à peu près 600 membres[1]. Ils se réunirent à Jérusalem au nombre de 120 environ avec Marie, Mère de Jésus, pour se préparer à la venue du Saint-Esprit. C'est alors que sur la proposition de Pierre, les Apôtres comblèrent la place laissée vide par la défection de Judas. Ils invoquèrent l'Esprit-Saint, puis recoururent au sort pour décider entre deux hommes vertueux : Joseph Barsabas et Matthias. Le sort favorisa ce dernier, qui dès lors fut compté parmi les douze.

Des faits prodigieux accompagnèrent la venue du Saint-Esprit et la prédication des Apôtres[2] ; ils firent connaître au dehors l'existence de l'Église du Christ. Trois mille Juifs, accourus à Jérusalem de différentes provinces, reçurent le baptême et rapportèrent à leurs patries la doctrine du salut[3].

A Jérusalem la prédication et les miracles opérés par les Apôtres[4], notamment la guérison du boiteux à la porte du temple, produisirent une si profonde impression[5] que le nombre des croyants s'éleva à 5.000[6]. L'Église persévérant dans la doctrine des Apôtres, dans la fraction du pain et dans la prière, vivait dans une sainte communauté de biens[7]. L'Esprit-Saint bénissait cette heureuse disposition. Aussi quand Saphire et Ananie essayèrent de tromper saint Pierre sur le prix de la vente de leur champ, ils furent punis à la parole de l'Apôtre par une mort subite[8].

Or la communauté s'accroissait toujours. Des plaintes s'étant élevées, parce que les veuves des Juifs grecs n'étaient pas si bien traitées que les autres, les Apôtres choisirent sept hommes pleins de l'Esprit de Dieu et leur confièrent le soin des pauvres et le service des agapes. Telle fut l'**institution des diacres**[9]. Les Apôtres

1. *Actes*, I, 15; I *Cor.*, XV, 6. — 2. *Actes*, I ss. — 3. *Actes*, II, 41. — 4. *Actes*, II, 43. — 5. *Actes*, III, 1 ss. — 6. *Actes*, IV, 4. — 7. *Actes*, II, 42 ss. — 8. *Actes*, V, 1 ss. — 9. *Actes*, VI, 1 ss. Quelques-uns pensent qu'il y avait déjà des diacres pour les Hébreux.

dépensèrent toutes leurs forces à la prédication de l'Évangile et à l'expansion du culte de Dieu.

3 Durant les premiers temps, le grand Conseil des Juifs avait laissé faire les disciples. Mais cela ne pouvait durer longtemps. Jésus l'avait prédit : « S'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront aussi[1]. » Après la guérison du boiteux à la porte du temple, comme Pierre prêchait Jésus le Saint, le Juste, le Prince de la vie, et reprochait aux Juifs le crime affreux de l'avoir crucifié, il fut traduit avec Jean devant le grand Conseil et reçut l'ordre de ne plus prêcher[2]. Peu après tous les Apôtres furent jetés en prison : ils furent délivrés pendant la nuit par un ange et dès le lendemain matin ils enseignaient de nouveau dans le temple. Devant le grand Conseil, Pierre au nom de tous déclara qu'il faut obéir à Dieu plutôt qu'aux hommes. Gamaliel les sauva de la mort, mais ils subirent le supplice de la flagellation ; ils le supportèrent avec joie, heureux d'être jugés dignes de souffrir pour le nom de Jésus[3].

Le diacre Étienne convertit probablement par sa parole et ses miracles « un grand nombre de prêtres ». La lapidation du premier martyr fut le signal d'une vive persécution[4]. Les Chrétiens se dispersèrent, ils se répandirent en Judée et en Samarie et allèrent même jusqu'en Phénicie, l'île de Chypre et la Syrie. Les Apôtres demeurèrent dans la capitale. Philippe donna le baptême à beaucoup d'habitants de la Samarie ; peu après, Pierre et Jean leur imposèrent les mains et leur communiquèrent le Saint-Esprit. Simon le Magicien essaya d'acheter à prix d'or ce pouvoir des Apôtres. Ceux qui imitent Simon dans son crime portent, depuis ce temps, le nom de *simoniaques*.

En l'an 42, la persécution recommença. Hérode Agrippa, nommé roi de Judée et de Samarie par l'empereur Claude, livra les chrétiens à la haine des prêtres

1. S. JEAN, XV, 20. — 2. *Actes*, III, 1 ss. — 3. *Actes*, V, 17 ss. — 4. *Actes*, VII, 1 ss. Sur l'emplacement de la lapidation cf. LAGRANGE, *Saint Étienne et son sanctuaire à Jérusalem*, Paris, 1894.

juifs. Jacques le Majeur subit le martyre. Pierre lui-même fut jeté en prison au moment de la Pâque; les fidèles prièrent pour lui sans relâche; il fut délivré par un ange et « il s'en alla dans un autre lieu » (*Act.*, XII, 17). Jacques le Mineur gouverna la communauté de Jérusalem. Il imposait le respect aux Juifs eux-mêmes par sa grande sainteté; plus tard cependant, entre 60 et 70, il reçut la mort pour le nom de Jésus [1]. Dès le commencement de la guerre juive (66) les chrétiens quittèrent Jérusalem et allèrent habiter au delà du Jourdain [2].

4° **Scission de l'Église et de la Synagogue** [3]. L'Église était destinée à se répandre par toute la terre et, en conséquence, ne devait pas se restreindre aux Judéo-chrétiens. Le mur de séparation entre les Juifs et les païens avait été renversé par le Christ : Juifs et gentils entreront pacifiquement de concert dans l'Église, car nul ne peut être sauvé, si ce n'est dans le nom de Jésus [4]. Dès son origine, l'Église était, par sa formation même, séparée de la synagogue. Cependant les fidèles lui restèrent encore unis un certain temps pour le culte extérieur. Ils formaient certes une communauté distincte par leur foi dans le Christ, par leur doctrine, par la fraction du pain, mais ils continuaient néanmoins à observer la loi juive et à prendre part aux cérémonies du temple. Les chrétiens convertis du paganisme avaient licence d'entrer dans le temple pour adorer le vrai Dieu.

Ce fut environ l'an 40, en la ville de Joppé [5], que saint Pierre reçut un premier avertisssement que le temps était venu d'appeler les païens à la grâce du baptême. Une vision extraordinaire lui apprit que la loi juive

1. Sur le martyre, cf. EUSÈBE, *H. E.*, II, 1. — JOSÈPHE (*Antiquit.*, XX, 9, 1) dit en 62-63; EUSÈBE (*H. E.*, III, 11), peu avant la destruction de Jérusalem. — 2. E. BEURLIER, *Le monde juif au temps de Jésus-Christ*, deuxième édition, Paris, 1900. — C. FOUARD, *Les Origines de l'Église, Saint Pierre et les premières années du christianisme*, 3e éd., Paris, 1893. — V. ERMONI, *Les églises de Palestine aux deux premiers siècles*, *Rev. d'hist. eccl.*, 1901, p. 15-32. — 3. J. THOMAS, *Mélanges d'hist. et de litt. relig.*, *La question juive dans l'Église à l'âge apostolique*, Paris, 1899. — 4. *Actes*, IV, 12. — 5. *Actes*, X, 1 ss.

qui défendait les aliments impurs était abolie et en même temps que les païens, regardés eux aussi comme impurs par les Juifs, seraient purifiés par Dieu. A la suite de cette vision, le centurion Corneille avec toute sa famille reçut le baptême des mains de Pierre. Peu à peu, les païens vinrent en grand nombre : en l'année 42, Antioche possédait déjà une chrétienté florissante, recrutée surtout du paganisme. Paul et Barnabé y prêchèrent une année avec un tel succès qu'Antioche devint la métropole des païens convertis; ceux-ci y reçurent pour la première fois, entre 40 et 45, la dénomination de **chrétiens**[1] (*Act.*, xi, 26).

Cependant plus augmentait le nombre des fidèles venus de la gentilité, plus croissait le mécontentement des Judéo-chrétiens. Ceux-ci n'avaient admis la conversion du centurion Corneille qu'à titre d'exception et sur l'indication spéciale du Saint-Esprit. Mais ils s'émurent du grand nombre des païens convertis et il en vint de Judée à Antioche qui dirent : « Si vous ne recevez pas la circoncision, vous ne pourrez point vous sauver ». Cette fausse assertion, combattue avec force par Paul et Barnabé, souleva dans la communauté une vive opposition. On convint que Paul et Barnabé iraient à Jérusalem plaider la cause de la liberté. Ainsi fut fait. Mais à Jérusalem, les Pharisiens convertis déclarèrent de même : « Les chrétiens doivent se faire circoncire et observer la loi de Moïse ».

Alors se réunirent les principaux de l'Église (*apostoli et seniores*). On cite seulement les noms de Pierre, Jean[2], Jacques le Mineur, Paul et Barnabé. Ce **premier concile** examina l'affaire à fond. Quand Pierre, Paul, Barnabé et Jacques eurent donné leur avis, on aboutit à cette unique conclusion : « Il a paru bon au Saint-Esprit et à nous de ne vous imposer d'autre charge que ce qui est nécessaire, savoir, de vous abstenir des viandes sacrifiées

1. Il semble que ce nom fut d'abord employé par les païens de langue grecque. — Cf. DÖLLINGER, *Christentum und Kirche*, I, 51. — HARNACK, *Mission und Ausbreitung des Christentums in den ersten drei Iahrhunderten*, 2e édit., Leipzig, 1906, t. I, p. 334 ss. — 2. *Ad Gal.*, II, 9.

aux idoles, du sang, des animaux étouffés, et de l'impudicité (*fornicatio*) ». Jude et Silas furent députés par le concile pour aller avec Paul et Barnabé à Antioche et faire connaître aux frères cette résolution. Les chrétiens apprirent avec grande joie qu'ils ne seraient plus soumis désormais au joug de la loi mosaïque [1].

Ce premier concile eut lieu en l'an 51 environ.

Ainsi fut vaincue cette première erreur et fut sauvée la liberté des païens convertis. Mais le décret apostolique n'avait rien décidé au sujet des Judéo-chrétiens; demeuraient-ils tenus à observer la loi mosaïque? Il semble bien, d'autant plus qu'elle faisait aussi partie des lois de l'État. Mais combien aurait été dangereux pour l'unité de la jeune Église l'attitude des Juifs baptisés se regardant comme purs et tenant pour impur le Grec ou le Romain converti. On devait donc bientôt en arriver à soustraire les Judéo-chrétiens eux-mêmes à l'observation de la loi judaïque : le voyage de Pierre à Antioche en fournit l'occasion.

Au début, saint Pierre logeait chez les païens convertis et n'observait pas la loi juive; plus tard, quelques Judéo-chrétiens étant arrivés de Jérusalem, il se joignit à eux et s'abstint dès lors de toucher aux aliments proscrits par la loi, de peur de compromettre son influence auprès d'eux. Mais il semblait montrer par là qu'il se croyait soumis à la loi juive. Aussi saint Paul ne voyait qu'avec peine cette manière de faire, étant donné surtout que l'exemple du chef de l'Église influait même sur les pagano-chrétiens. Il blâma publiquement saint Pierre et ce dernier se soumit à ses observations [2]. Nous pouvons en conclure que ni Pierre, ni Paul ni les Judéo-chrétiens n'étaient tenus de pratiquer la loi mosaïque.

1. *Actes*, xv, 1 ss. — *Bibl. Zeitschr.*, 1903, 256 ss., 372 ss. — Cf. M. Coppieters, *Revue biblique*, 1907, p. 34 ss., 218 ss. — D. Leclercq, *Le concile apostolique de Jérusalem*, *Histoire des conciles* de Hefele, trad. nouv., Paris, 1907, t. I, 2e p., appendice I. — V. Ermoni, art. *Abstinence du sang et des viandes suffoquées*, dans le *Dict. de Théol. Cath.* — 2. *Ad Gal.*, ii, 11 ss. — Cf. Döllinger, *Christenthum und Kirche*, p. 62. — F. Prat, *La théologie de saint Paul*, Paris, 1908, p. 69 ss.

Cette loi devait d'ailleurs être définitivement abrogée, à l'époque de la destruction de Jérusalem.

En l'an 66, une révolte ayant éclaté contre les Romains entraîna le siège, la prise et la destruction de la ville sainte. Les chrétiens échappèrent au désastre, car, avertis par la prédiction du Sauveur [1], ils avaient quitté la capitale et s'étaient refugiés dans la ville de Pella, au delà du Jourdain. Leur exemple fut probablement suivi par les chrétiens de Judée et de Galilée.

Pella était une colonie grecque, aussi l'influence des pagano-chrétiens se fit-elle sentir pour la première fois sur ces communautés juives, jusqu'alors si séparées. La destruction du temple eut également un contre-coup décisif sur l'Église. Le Judaïsme avait besoin d'un temple pour ses cérémonies et même pour l'ensemble de sa vie religieuse. La loi cependant n'en admettait qu'un, et dans un lieu déterminé. Dès que le temple de Jérusalem eut été dévoré par les flammes, la partie essentielle de la loi rituelle devint lettre morte; les sacrifices cessèrent, et avec eux la principale fonction du sacerdoce. Si beaucoup de Juifs espéraient que Dieu restaurerait le temple par miracle, les chrétiens ne partageaient pas cette illusion. Ils virent au contraire dans la destruction du temple une volonté de la Providence; ils y virent un signe de l'abrogation de la loi juive et l'annonce de leur complet affranchissement. Les Juifs étaient subitement dépouillés de tout ce qui faisait auparavant leur grandeur; ils perdaient à la fois les derniers restes de leur vie politique, leur capitale, leur temple. Si leur loi existait encore, elle devenait impraticable et dès lors inutile. Les chrétiens et même beaucoup de Juifs pouvaient en conclure la réprobation du peuple élu [2].

1. S. Matth., xxiv, 15. — Eusèbe, *Hist. Eccl.*, III, 5. — 2. Döllinger, *Christenthum und Kirche*, 110 ss. — Sur la destruction de Jérusalem, cf. Dr. Emil Schürer, *Geschichte des jüdischen Volkes im Zeitalter Jesu Christi*, Leipzig, 1890, I, 502 ss.; surtout Fl. Josèphe, *De Bello Judaico*, II, 17 ss.; V, VI, VII, ed. Haverkamp.

§ 3. — Travaux apostoliques de saint Paul[1].

1° Antioche fut la première communauté de chrétiens venus de la gentilité. C'est **saint Paul** qui y avait le plus travaillé, aussi sera-t-il dans l'avenir le grand Apôtre des gentils. Né à Tarse en Cilicie, il reçut une culture hellénique, puis travailla sous Gamaliel à approfondir la loi juive. Mais la modération de son maître ne déteignit pas sur son âme. Son zèle pour la loi se changea en haine ardente contre les chrétiens. Déjà il avait pris part au martyre de saint Étienne et à la persécution des chrétiens à Jérusalem [2], lorsqu'il alla se mettre à la disposition du Sanhédrin, pour exterminer partout ailleurs les disciples de Jésus.

C'est probablement vers l'an 33 qu'il fut touché par la grâce sur le chemin de Damas : de persécuteur, il devint Apôtre. Baptisé trois jours après par Ananie, il entra dans la synagogue et annonça que Jésus était le Fils de Dieu [3]. Puis il se retira en Arabie pour se préparer dans la solitude à sa haute vocation. Il revint ensuite à Damas, y prêcha quelque temps, puis alla à Jérusalem, trois ans après sa conversion, pour présenter ses hommages à Pierre, chef de l'Église. Il y resta deux semaines, puis s'en vint à Tarse, sa ville natale; il travailla ensuite à la diffusion de l'Évangile en Cilicie et en Syrie, jusqu'à ce qu'il fût rappelé à Antioche par Barnabé, vers l'an 42 ou 43. Paul n'avait au début qu'une position subordonnée et cédait le pas à Barnabé et à

1. C. Fouard, *S. Paul, ses Missions*, 9e éd., Paris, 1906; *S. Paul, ses dernières années*, 7e éd., Paris, 1907. — Pour la Chronologie de S. Paul, Jacquier, *Hist. des Livres du N. T.*, p. 15. — Harnack, *Gesch. der altchr. Lit.*, II, i, 233 ss., Leipzig, 1897. — Belser, *Tüb. Quartalschr.*, 1899, 353-379. — Belser, *Einleitung in das N. T.*, 2e éd., Frib.-en-Br., 1905. — C. Clemen, *Paulus, sein Leben und Wirken*, Giessen, 1904. — F. Prat, *La théologie de S. Paul*, Paris, 1907. — Lemonnyer, *Épitres de Saint Paul*, 2e éd., Paris, 1905. — W. M. Ramsay, *S. Paul the traveller and the Roman citizen*. 3e éd., Londres, 1897. — 2. *Actes*, vii, 58; viii, 2. — 3. *Actes*, ix, 1 ss.; xxii, 3 ss.

d'autres. Mais son intelligence, sa science et sa sainteté le mirent bientôt en évidence. En 46, nous le trouvons de nouveau à Jérusalem, venu pour distribuer aux frères indigents le produit d'une collecte faite à Antioche. Il retourna dans cette dernière ville avec Jean Marc et Barnabé; c'est de là qu'il entreprit ses voyages apostoliques.

2° **Premier voyage de saint Paul.** Ce fut à la suite d'une révélation spéciale que saint Paul entreprit, en l'an 46, son premier voyage apostolique. Avec Barnabé et Jean Marc il se rendit d'abord à Chypre, la patrie de Barnabé, et il y convertit le proconsul Sergius Paulus [1]. De là, ils allèrent à Perge en Pamphylie. Marc retourna à Jérusalem, mais Paul et Barnabé, malgré de continuelles hostilités et persécutions, continuèrent à travailler dans le sud de la Galatie, à Antioche de Pisidie, à Iconium, à Lystre, où Paul fut lapidé et laissé pour mort, enfin à Derbé. De là ils retournèrent à Lystre, à Iconium, et à Antioche pour y fortifier les communautés naissantes, prêchèrent l'Évangile à Perge et revinrent en 49 à Antioche de Syrie, après un voyage de trois ans. C'est là que saint Paul écrivit probablement son **Épître aux Galates**; selon d'autres, la plus ancienne lettre paulinienne serait la Ire aux Thessaloniciens [2].

3° **Deuxième voyage de saint Paul.** Pendant l'hiver de 49-50, il visita pour la troisième fois Jérusalem [3], et assista au premier Concile. Pendant l'été de l'an 50, il quitta Antioche avec Silas [4]; il alla d'abord voir les Églises de Syrie et de Cilicie et traversa la Lycaonie et la Pisidie pour visiter les communautés de Derbé et de Lystre. Dans cette dernière ville il prit Timothée pour compagnon et se rendit à Iconium et à Antioche. L'a-

1. Quelques-uns pensent que c'est d'après celui-ci que l'Apôtre changea son nom de Saul en Paul; d'autres, que Paul est la forme grecque de Saul. — 2. *Actes*, XIII, 1; XIV, 28. — *Ad Gal.*, IV, 13 ss. Il est impossible d'exposer ici les diverses opinions sur l'origine des épîtres de S. Paul. Nous suivons à peu près l'opinion de l'*Introduction* de BELSER, dernière édition, 1905. — 3. *Actes*, XI, 1 ss. — 4. Le même dans les lettres de Paul est nommé Silvain. — BELSER, *Einleitung*, 428 ss.

pôtre avait résolu d'aller ensuite porter la bonne nouvelle en Asie et en Bithynie, mais il en fut empêché par l'Esprit-Saint. C'est pourquoi il se dirigea avec Silas et Timothée vers la Phrygie, la Galatie et la Mysie, jusqu'à Troas. C'est là que se joignit à eux le futur évangéliste Luc. Encouragé par une vision, saint Paul passe en Europe, et commence par la Macédoine. A Philippes, il fonde une communauté, il est flagellé avec Silas et jeté en prison. Il convertit son geôlier, comme il avait converti Lydie avec toute sa famille, et part avec ses compagnons pour Thessalonique et Beroé, où il fonde encore des communautés. Poursuivi par les Juifs, il laisse ses compagnons et va seul à Athènes. Il prononce devant l'Aréopage un discours qui produit une profonde impression; quelques-uns se convertissent, comme Denys l'Aréopagite, d'autres tournent en dérision sa doctrine sur la résurrection. Son succès est plus grand à Corinthe où il arrive à l'automne de l'année 51; il y retrouve ses trois compagnons, fonde avec eux une communauté et y reste jusqu'à l'an 53. Il loge dans une famille romaine, chez Aquilas et Priscille. Il est protégé contre la fureur des Juifs par le proconsul Gallion, frère de Sénèque. C'est à Corinthe que l'Apôtre écrivit en 51 ou 52 ses deux **Lettres aux Thessaloniciens.** Sans doute au printemps de 53, il s'embarque à Cenchrées, et accompagné d'Aquilas et de Priscille, passe à Éphèse, où il ne demeure pas longtemps, et se rend à Jérusalem pour y accomplir un vœu. Nous le trouvons bientôt de retour à Antioche, où il séjourne quelques mois [1].

4° **Troisième voyage de saint Paul.** Avant la fin de l'année 53, saint Paul se rendit dans les chrétientés déjà fondées en Syrie, en Cilicie, en Galatie méridionale, en Phrygie et à Éphèse où il arriva au printemps de l'année 54 et où il resta jusqu'à l'automne de 56 [2]. C'est là qu'il écrivit (probablement en avril 56) sa **première Epître aux Corinthiens.** Il partit pour Troas où il passa l'hiver

1. *Actes*, XV, 55; XVIII, 18. — Cf. BELSER in *Tüb. Quartalschr.*, 1898, 369 ss. — 2. *Actes.*, XIX, 1 ss. — E. JACQUIER, *Hist. des Livres du N. T.*, t. I, p. 104.

et, en mars 57, il se rendit en Macédoine où il écrivit sa **seconde Épître aux Corinthiens**. Il s'embarqua quelques mois après pour Corinthe et y arriva en novembre 57; il prit logement dans la maison d'un certain Gaïus et écrivit, probablement en février 58, son **Epître aux Romains** qu'il confia aux soins de la diaconesse Phœbé de Cenchrées. Trois mois plus tard il retournait par terre en Macédoine, et après Pâques 58 se rendait à Troas et à Milet. C'est là qu'il fit ses adieux aux prêtres d'Éphèse, et tous fondirent en larmes en apprenant qu'ils ne devaient plus le revoir. Saint Paul se rendit pour la cinquième fois à Jérusalem et y distribua les aumônes des chrétiens grecs. Là s'arrête son troisième voyage apostolique, aux environs de la Pentecôte 58 [1].

5° **Captivité de saint Paul à Jérusalem et à Césarée.** A Jérusalem les Judéo-chrétiens en voulaient à saint Paul d'enseigner qu'ils n'étaient plus tenus d'observer la loi mosaïque. Saint Jacques lui conseilla de se présenter au temple et d'offrir pour quatre nécessiteux les frais de sacrifice de purification. Pendant qu'il vaquait à ce soin, quelques Juifs d'Asie Mineure le reconnurent et ils l'auraient tué à l'instant même si la garde romaine du temple n'était venue à son secours. Les soldats emmenèrent Paul à la citadelle mais lui permirent de prononcer sa défense devant le peuple excité. La fureur du peuple ne fit que s'accroître. Pour amener Paul à confesser sa culpabilité, le tribun Lysias voulut le faire flageller, mais l'Apôtre excipa fièrement de son titre de citoyen romain. Traîné le lendemain devant le Sanhédrin, il amena la question de la résurrection des morts : sur ce point, les Pharisiens et les Sadducéens entrèrent en dispute et ne purent arriver à aucune décision; Paul fut reconduit à la citadelle. Pour le soustraire aux complots des Juifs, Lysias l'envoya à Césarée auprès du procurateur Félix. Celui-ci ne trouva en Paul aucun grief, mais le retint cependant deux ans (58-60) en captivité, dans l'espoir

1. *Actes*, XX, 3; XXI, 17.

d'une rançon. Portius Festus lui ayant succédé, l'apôtre Paul en appela au tribunal de César et fut conduit à Rome [1].

6° **Première captivité de saint Paul à Rome.** Après une navigation très pénible et un hivernage à Malte où l'Apôtre fit un grand nombre de miracles, il arriva à Rome au printemps de 61. Les chrétiens de la capitale vinrent à sa rencontre jusqu'aux *Trois-Tavernes*. Il resta captif en son logis pendant deux ans et travailla entre temps avec zèle à la diffusion de l'Évangile. Il avait avec lui, Luc, Timothée, Tychique, Marc, Démas et deux codétenus de Macédoine, Aristarque et Epaphras. C'est là que saint Paul écrivit ses **Épîtres à Philémon, aux Colossiens et aux Éphésiens**. En 63, il fut jeté en prison et, peu avant sa délivrance, il composa la **Lettre aux Philippiens** [2].

7° **Derniers travaux et mort de saint Paul.** C'est aux environs d'avril 63 que Paul gagna son procès et fut mis en liberté. Il entreprit sans doute encore un grand voyage apostolique et visita l'Espagne, la Grèce et l'Asie. Pendant ce voyage parut probablement en 63 ou 64 l'**Épître aux Hébreux**, attribuée quant à la forme à Apollon, quant au fond à Paul. Certainement avant la fin de 66 Paul se trouva de nouveau captif à Rome, par suite de la première persécution de Néron. Alors il écrivit l'**Épître à Tite** et les **deux Lettres à Timothée**. Cette captivité prit fin en été 67 : il mourut frappé du glaive, comme citoyen romain [3].

8° **Portrait de saint Paul.** Parmi tous les personnages du Nouveau Testament, c'est saint Paul qui nous est le mieux connu; nous sommes renseignés par les récits de son disciple Luc dans les *Actes*, et aussi par les *Épîtres*, où l'Apôtre se dépeint à souhait. Il semble avoir été d'un extérieur médiocre. « Ses lettres, reconnaissent ses adversaires de Corinthe, sont sévères et fortes ; mais présent en personne, il est faible et sa parole est mépri-

1. *Actes*, XXI, 26; XXV, 12. — 2. *Actes*, XXV, 12; XXVIII, 31. — 3. BELSER, *Einleitung*, p. 575 ss., 593 ss.

sable[1]. » Les Lycaoniens prirent Barnabé pour Jupiter et Paul pour Mercure à cause de l'exiguïté de sa taille[2]. Paul semble avoir senti lui-même son manque d'éloquence puisqu'il écrit aux Corinthiens qu'il a été auprès d'eux « dans un état de faiblesse, de crainte et de grand tremblement[3] ».

Mais dans ce corps chétif habitaient un esprit puissant, un zèle ardent et inlassable, un courage indéfectible. Malade et faible de corps, il porta dans un vase fragile[4] le trésor à lui confié; il pouvait se glorifier de sa propre faiblesse, car il était fort en Dieu. Il posséda l'Esprit de Dieu, le Christ parla par sa bouche, et lui parla dans le Christ, la force du Seigneur demeurait en lui : il en était très assuré, car le Christ lui-même lui en avait donné la certitude. Quatre fois, le Seigneur lui apparut[5]; une fois même Paul fut ravi jusqu'au troisième ciel[6]. Toujours la force du Christ demeura en lui; elle le soutint sans cesse dans le dénuement, dans le mépris, dans les angoisses, dans les persécutions[7]. Cette assistance particulière et ce soutien intime lui étaient bien nécessaires. Car dix ans avant sa mort (57 environ) il avait été déjà flagellé cinq fois par les Juifs, trois fois battu de verges par les Romains, lapidé à Lystre et laissé pour mort, sept fois jeté dans les fers. Il fit naufrage trois fois et resta sur les flots un jour et une nuit ballotté sur une épave[8]. Au milieu de ces travaux et de ces souffrances, il fut toujours poussé par une charité sans cesse grandissante pour le Christ. Crucifié au monde, il se livra tout entier au Christ. Son esprit riche et fertile, son talent puissant furent comme transfigurés dans son amour enflammé. Cette passion fut la force motrice de son immense apostolat, dans lequel il se fit tout à tous, pour les gagner tous à Jésus-Christ[9].

9° Au sujet de la **deuxième captivité de Paul à**

1. II *Cor.*, x, 10. — 2. *Actes*, xiv, 11. — 3. I *Cor.*, ii, 3. — 4. II *Cor.*, iv, 7. — 5. *Actes*, xviii, 10; xxiii, 11; xxvii, 33. — 6. II *Cor.*, xii, 1-4. — 7. II *Cor.*, xii, 10. — 8. II *Cor.*, xi, 24-25. — 9. II *Cor.*, ix, 22, 25. — Döllinger, *Christenthum und Kirche*, p. 86 ss.

Rome et de son **voyage en Espagne**[1], les historiens catholiques avaient autrefois à lutter contre les protestants. Aujourd'hui cependant une étude plus approfondie ramène ces derniers à un autre sentiment. Spitta[2], Steinmetz[3] et Harnack[4] ont admis déjà la deuxième captivité de Paul. Et avec raison, car :

a. La première captivité à Rome finit au printemps 63 et la persécution de Néron commença seulement après l'incendie de Rome, 19 juillet 64. Alors même qu'on place la mort de saint Paul dès l'an 64 (ce que nous n'admettons pas), il serait impossible d'attribuer la fin de la première captivité à la persécution de Néron.

b. Les lettres écrites durant la première captivité à Philémon, aux Colossiens, aux Éphésiens, aux Philippiens ne mentionnent nullement que l'Apôtre fût alors en danger immédiat de mort[5]. Les lettres pastorales écrites à Timothée et à Tite durant la deuxième captivité indiquent au contraire que l'Apôtre marche au-devant de la mort[6].

c. Clément de Rome[7] écrit que Paul est allé jusqu'au terme de l'Occident et fut martyrisé ensuite. Or Clément qui écrivait à Rome ne peut vouloir désigner ainsi cette ville. De même les écrivains anciens appellent l'Espagne le terme de l'Occident ou l'extrême Occident[8]. Or ce voyage en Espagne, unanimement admis par la tradition, ne peut être placé qu'après la première captivité. Aussi le *Fragment de Muratori* parle-t-il de « *profectio Pauli ab urbe ad Spaniam proficiscentis* ».

d. Eusèbe dit que Paul après avoir recouvré une première fois sa liberté à Rome entreprit un nouveau voyage, puis fut mis à mort à Rome[9].

e. Les Actes apocryphes de Pierre et de Paul qui da-

1. HARNACK, *Chronologie*, p. 239. — BELSER, *Einleitung*, p. 556 ss. — 2. *Zur Gesch. und Literatur des Urchristentums*, Göttingue, 1893, p. 3-108. — 3. *Die römische Gefangen schaft des Apostels Paulus*, Leipzig, 1897. — 4. *Chronologie*, *l. c.* — 5. *Philemon*, v, 22; *Colos.*, IV, 23; *Eph.*, VI, 23; *Phil.*, I, 19-26; II, 23-24. — 6. II *Tim.*, IV, 16-18; *Tit.*, I, 5; III, 12. — 7. *Ad Cor.*, 5. — 8. STRABON, II, 1. — PHILOSTRATE, *Vita Apoll.*, V, 4. — APPIEN, *Bell. Civ.*, V, 64. — VELL. PATERC., I, 2. — 9. *Hist. Eccl.*, II, 24.

tent du IIe siècle mentionnent, tout à fait indépendamment, et la deuxième captivité de Paul et son voyage en Espagne[1].

f. La tradition ancienne est entièrement unanime à affirmer la délivrance de Paul après sa première captivité et son martyre après la seconde : et ceci bien indépendamment de la deuxième lettre à Timothée[2].

Quand on examine sérieusement toutes ces preuves, on doit tenir pour certains le voyage de saint Paul en Espagne et sa double captivité à Rome.

§ 4. — Saint Pierre; ses travaux et sa mort[3].

Saint Pierre était originaire de Galilée. Dès le premier instant de sa vocation, il fut destiné à devenir le chef des Apôtres. Jésus changea son nom de Simon en celui de Pierre (Céphas). Partout il se tint auprès de son Maître et jouit de son entière confiance. A chaque énumération des douze apôtres, Pierre est le premier, et toujours il se présente comme leur porte-parole.

Il reçut de Jésus trois grands privilèges : Pierre est le roc sur lequel l'Église est construite, roc si solide que les puissances de l'enfer ne prévaudront point contre elle; il a reçu les clefs et avec elles le pouvoir de gouverner l'Église; enfin il est le pasteur du troupeau entier. Son rôle important dans la communauté de Jérusalem a été déjà mentionné. Après sa délivrance miraculeuse de la

1. *Actus Petri cum Simone*, ed. LIPSIUS, Leipzig, 1891, p. 55. — *Passio S. Pauli*, ibidem, p. 23; cf. p. 105. — 2. II *Tim.*, IV, 16-20. Sur le voyage de S. Paul en Espagne cf. DOM LECLERCQ, *L'Espagne chrétienne*, Paris, 1906, p. 26-29. — *Bibl. Zeitschr.*, 1905, p. 371 ss. — TH. ZAHN, *Expositor*, 1907, p. 456 ss. — F. X. PÖLZL, *Der Weltapostel Paulus*, Ratisbonne, 1905. — 3. C. FOUARD, *Les origines de l'Église. Saint Pierre et les premières années du christianisme*, 9e éd., Paris, 1905. — W. M. TAYLOR, *Peter the Apostle*, New ed., by BURNET and ISBISTER, Londres, 1900. — W. ESSER, *Des H. Petrus Aufenthalt, Episcopat und Tod in Rom*, Breslau, 1899. — HARNACK, *Gesch. der altchr. Lit.*, II, 1 ss. — *Chronologie*, p. 240 ss. — DE SMEDT, *Dissertationes sel. in prim. aet. hist. eccl.*, Gand, 1876, p. 1-48. — LE CAMUS, *L'Œuvre des Apôtres*, Paris, 1905. — FILLION, *Saint Pierre*, 2e éd., Paris, 1906.

prison, il partit « pour un autre endroit [1] », et nous ne le rencontrons plus jusqu'au concile de Jérusalem.

Pierre était sans doute parti pour Rome et y sera resté jusqu'au bannissement des Juifs par l'empereur Claude. Il présida certainement la communauté des Judéo-chrétiens à Antioche, où nous le retrouvons encore après le premier concile. Il semble d'après sa première lettre qu'il ait demeuré dans le Pont et en d'autres provinces de l'Asie Mineure et probablement aussi à Corinthe. Mais toutefois la gloire de saint Pierre était l'Église de Rome. Déjà sous Claude, comme le rapporte Eusèbe [2] sur le témoignage de Clément d'Alexandrie et de Papias, il avait prêché l'évangile dans la capitale du monde romain. Clément de Rome [3] et saint Ignace d'Antioche [4] insinuent et saint Irénée [5] affirme également que saint Pierre a fondé l'Église de Rome. En l'an 64 probablement, ou à la fin de 63, saint Pierre écrivit de Rome [6] sa **première Lettre** aux communautés d'Asie Mineure, et pendant la première moitié de 67, sa **seconde**. Dans le cours de la même année, il fut crucifié pour le Christ à Rome; selon Origène [7], la tête en bas. La chronologie des dernières années de saint Pierre est incertaine, quelques-uns placent son martyre en 64.

2° **Portrait de saint Pierre.** Le choix de saint Pierre comme chef des Apôtres suffirait, à lui seul, pour prouver l'excellence de son caractère et la valeur de sa personnalité; mais les saintes Écritures nous fournissent encore d'abondantes données. Pierre était ardent, impétueux, courageux, décidé et en même temps de caractère généreux [8]; son influence se fit sentir sur tous les Apôtres et ses qualités le désignaient comme leur chef naturel ou comme le centre autour duquel tous se réunissaient aux moments importants [9]. Pierre se révélait aussi comme une nature des plus pratiques. Nous le savons par ses Épîtres ainsi

1. *Actes*, XII, 17; XV, 7 ss. — 2. *Hist. Eccl.*, II, 14-15. — 3. *Cor.*, V, 44, 47. — 4. *Ad Rom.*, IV. — 5. *Adv. Haer.*, III, 3, 2. — 6. I *Petri*, V, 13. — 7. Eus., *Hist. Eccl.*, III, 1. — 8. S. Marc, XIV, 31, 47; cf. S. Matth., XXVI, 33, 51. — 9. S. Luc, XXIV, 34; S. Jean, XXI, 3; VI, 69-70; S. Matth., XXVI, 35.

que par ses discours rapportés dans les *Actes*. L'idée s'y trouve forte, imagée, vive et fraîche; des antithèses marquées ajoutent un puissant relief à sa démonstration. Ce caractère fut encore ennobli par un amour ardent pour Jésus [1], par une humilité profonde [2] et un zèle dévorant pour l'extension de l'Église nouvellement fondée : il l'implanta dans la ville éternelle dont il fut le premier évêque et qu'il glorifia de son sang.

3° **Petrinisme et Paulinisme**. Il nous faut réfuter cette fable inventée par l'école de Tubingue, au sujet de la prétendue opposition doctrinale entre saint Pierre et saint Paul :

a) Par l'estime réciproque des deux apôtres [3], estime qui serait inexplicable sans leur accord dans la foi, vu leur juste intolérance doctrinale [4]. De même que Paul estime Pierre et les autres apôtres [5], ainsi Pierre estime Paul, comme son cher compagnon de labeur [6]; — *b*) par l'accord de leur doctrine que nous trouvons dans leurs discours des *Actes* et dans leurs épîtres; — *c*) les Apôtres ne mentionnent nullement deux Églises (celle des circoncis et celle des incirconcis) mais au contraire prêchent toujours une seule église, un seul peuple de Dieu symbolisé par un seul olivier [7]; de même la tradition ne sait absolument rien d'un tel désaccord. En l'an 150 environ, Hégésippe visita plusieurs évêques et trouva chez tous une doctrine identique [8]. Irénée et les autres Pères célèbrent justement cette unité régnant dès le principe dans la doctrine de l'Église [9]; — *d*) la divergence entre judéo- et pagano-chrétiens consistait simplement en ce que les premiers, tant que Jérusalem subsista, observaient la loi mosaïque, tandis que les derniers ne le faisaient pas. D'ailleurs l'apostolat auprès des Juifs et auprès des païens n'était ni complètement ni universellement distinct : Pierre convertit le premier païen, Corneille, et le reçut

1. S. Jean., vi, 69 ; xxi, 7; S. Luc, xxii, 30. — 2. S. Luc, v, 8. — 3. *Ad Gal.*, ii, 9. — 4. *Ibid.*, i, 8. — 5. I *Cor.*, xv, 7-9; II *Cor.*, viii, 23; xi, 22 s. — 6. II *Petr.*, iii, 15 s. — 7. *Rom.*, xi, 24. — 8. Eus., *Hist. Eccl.*, IV, 30. — 9. Eus., *l. c.*, V, 8.

dans l'Église, il convertit aussi plus tard d'autres païens par ses épîtres et par sa parole; de même Paul travailla de son côté à la conversion des Juifs, quoique son ministère fût de préférence auprès des gentils. Il se fit Juif auprès des Juifs et sut se faire tout à tous [1].

4° **Séjour de saint Pierre à Rome.** Saint Pierre a demeuré à Rome et y a fondé l'Église. Aucune contestation ne s'était élevée là-dessus jusqu'au XIVe siècle. Marsile de Padoue qui, dans la lutte entre le pape Jean XXII et Louis de Bavière, épousa la cause de ce dernier et écrivit pour lui le *Defensor Pacis* [2], fut le premier à révoquer le fait en doute. Les Luthériens et les Calvinistes reprirent l'opinion de Marsile et transformèrent son doute en négation. Ainsi firent F. Spanheim [3], Baur de Tubingue, Lipsius, Winer, Zeller et d'autres rationalistes.

Mais les défenseurs de la tradition ont été nombreux, de tout temps. On les compte même chez les protestants de marque comme Cave, Pearson, Hugues de Groot, Usser, Blondel, Basnage. On reconnaît généralement aujourd'hui que c'est au parti pris qu'ont obéi les adversaires de l'ancienne tradition. « C'était par polémique de parti que certains protestants ont voulu nier, à la suite de quelque ennemi de la Papauté au moyen âge, que Pierre soit venu à Rome [4]. » Non moins fort est le témoignage de Harnack : « Le martyre de Pierre à Rome a été contesté par suite de préjugés de tendance protestante d'abord, de tendance critique ensuite. Dans les deux cas, l'erreur a contribué à l'acquisition d'importantes vérités historiques et ainsi a rendu service. Mais que ce fût une erreur, c'est manifeste aujourd'hui pour tout chercheur qui ne s'aveugle pas. Tout l'appareil critique avec lequel Baur a combattu l'ancienne tradition est aujourd'hui à bon droit tenu pour nul [5]. »

1. I *Cor.*, IX, 20. Cf. HERGENRÖTHER-KIRSCH, *Handbuch der allgem. Kirchengesch.*, I, 87, n. 1. — 2. *Dictione* II, Cap. XVI. Cf. GOLDAST, *Monarchia*, t. II, Francfort, 1654, p. 245. — 3. *De ficta profectione Petri in urbem Romam*, etc., t. II, éd. Leyde, 1703, p. 331 ss. — 4. Ainsi le prot. GIESELER, *Lehrb. der Kirchengesch.*, 2e éd., I, 89. — 5. *Gesch. der altchr. Lit.*, *Chronologie*, II, I, p. 244, n. 2. — Cf. FILLION, *l. c.*, p. 190 ss.

Le séjour de Pierre à Rome se prouve par le témoignage des écrivains ecclésiastiques des trois premiers siècles qui affirment expressément que saint Pierre a été évêque à Rome, qu'il y est mort et qu'il y a été enseveli.

a) **Témoignages du IIIe siècle.** Saint Cyprien, évêque de Carthage (✝ 258), parle à plusieurs reprises du siège de saint Pierre à Rome : ex. gr. « Corneille est devenu évêque... lorsque la place fut laissée libre par Fabien, place qui est celle de Pierre, siège sacerdotal[1]. » Les *Philosophumena* attribués à saint Hippolyte (✝ 235 env.) rapportent que Simon le Magicien vint à Rome, y séduisit beaucoup de monde par ses prodiges, mais trouva en Pierre un puissant adversaire[2]. Vers la même époque, l'auteur des *Libri adversus Artemonis haeresim* appelle saint Pierre évêque de Rome : « Victor, dit-il, est depuis Pierre le treizième évêque de Rome[3]. » Caius qui vint à Rome sous le pape Zéphirin (198-217) se glorifie contre le montaniste Proclus d'avoir vu à Rome le tombeau des Apôtres : « Ego vero apostolorum tropaea possum ostendere. Nam sive in Vaticanum, sive ad Ostiensem viam pergere liquet, occurrent tibi tropaea eorum, qui ecclesiam illam fundaverunt[4]. » Vers l'an 200, Tertullien parle à diverses reprises du martyre de saint Pierre à Rome : « Orientem fidem Romæ primus Nero cruentavit. Tunc *Petrus* ab altero cingitur, cum cruci adstringitur[5] ». « Habes Romam... ubi *Petrus* passioni dominicae adaequatur[6]. » Origène nous dit que Pierre, au moment d'être martyrisé à Rome, demanda et obtint d'être crucifié la tête en bas : « Qui ad extremum Romam veniens, cruci suffixus est capite deorsum demisso; sic enim ut in cruce collocaretur oraverat[7] ».

b) **Témoignages du IIe siècle.** Clément d'Alexandrie (150-215) rapporte que Marc écrivit sur la demande des fidèles l'Évangile prêché à Rome par Pierre. Les pa-

1. *Epist.* 52 (al. 55) *Ad Antonianum*, n. 8, *P. L.*, XIII, 417. — 2. *Phil.*, VI, 20 : « Cui multum Petrus aversatus est ». — 3. Eus., *Hist. Eccl.*, V, 32. — 4. Eusèbe, *H. E.*, II, 28. — 5. *Scorpiace*, cap. xv. — 6. *De praescript.*, cap. xxxvi. — 7. Eusèbe, *H. E.*, III, 1.

roles de saint Irénée (190 environ) sont magnifiques : après avoir témoigné plusieurs fois que l'Église de Rome fut fondée par Pierre et Paul, il ajoute que, à cause de cela, Rome surtout possède la tradition des Apôtres, elle surpasse toutes les autres Églises, et à cause de cette primauté puissante toutes les Églises, c'est-à-dire tous les fidèles doivent s'adresser à cette Église grâce à laquelle tous les fidèles du monde ont conservé la tradition apostolique [1]. Denys de Corinthe rappelle au pape Soter vers l'an 170 que Rome et Corinthe doivent leur foi à Pierre et à Paul [2]. Ce qui ne peut pas signifier que le premier fondateur soit saint Paul, car, dans sa lettre aux Romains, celui-ci fait déjà mention d'une Église florissante à Rome, au moment où il n'y a encore jamais été.

c) Les deux témoignages suivants peuvent être dits **contemporains**. Saint Ignace, évêque d'Antioche au Ier siècle, écrit aux Romains : « Je ne vous commande pas comme Pierre et Paul [3] ». Dans sa lettre aux Corinthiens, Clément de Rome décrit les suites fâcheuses de la haine et de l'envie et dit que Pierre et Paul ont beaucoup souffert de cette haine funeste. Saint Clément ne nomme pas expressément l'endroit de leur martyre, mais cela revient au même, puisque, demeurant et écrivant à Rome, il ajoute : « Près de ces saints hommes s'est adjointe une grande multitude d'élus qui ont souffert beaucoup de peines et de tourments provenant de la haine (des ennemis) et ont laissé *parmi nous* un éclatant exemple [4] ».

d) La **Sainte Écriture** elle-même nous apprend que saint Pierre était à Rome et qu'il y écrivit sa première Épître : « *Salutat vos ecclesia, quae est in Babylone coelecta et Marcus filius meus* [5] ». Autrefois les protestants niaient que Babylone désignât ici la ville de Rome. Mais beaucoup déposent aujourd'hui ce préjugé. Zahn [6], Harnack et d'autres encore reconnaissent Rome sous le

1. *Adv. Haer.*, III, 1 ; III, 3 ; *P. G.*, VII, 844 et 848. — 2. Eus., *Hist. Eccl.*, II, 28. — 3. *Ad Rom.*, cap. IV. — 4. I *Petri*, V, 13. — 5. *Einleitung in das N. T.*, II, 17. — 6. *Chronologie*, II, I, p. 455.

symbole de Babylone. Et à bon droit, car Babylone près de l'Euphrate était alors déserte selon Pline et Strabon; et la Babylone d'Égypte était une simple forteresse. Saint Pierre parle donc d'une façon figurée et appelle Rome une Babylone à cause de sa grande corruption, comme le fera d'ailleurs saint Jean dans l'Apocalypse[1].

e) Les **anciens monuments** témoignent aussi de la présence de saint Pierre à Rome : les tombes apostoliques sur le mont Vatican[2], le célèbre médaillon de bronze découvert dans le cimetière de Domitilla, la *Cathedra Petri* dans le cimetière de Priscilla, tout nous rappelle le séjour et l'épiscopat de saint Pierre à Rome[3].

f) S'il est certain que saint Pierre a fondé l'Église à Rome, l'a gouvernée et y a subi le martyre de la croix, nous devons reconnaître que nous ignorons la **durée de sa présence** en cette ville. La tradition compte 25 ans, de 42 à 67[4]. Mais on peut difficilement admettre un séjour continu puisque l'Apôtre dut visiter entre temps Jérusalem et l'Asie Mineure. La tradition fixe la date de son martyre au 29 juin 67. Les contemporains ne nous renseignent pas là-dessus. Denys de Corinthe dit seulement que Pierre et Paul sont morts dans le même temps. Origène fixe « sous Néron », c'est-à-dire pendant la première persécution, du 19 juin 64 au 9 juin 68. La *Chronique* d'Eusèbe nomme seule l'année 67, tandis que saint Jérôme[5] donne l'année 68[6].

§ 5 — Saint Jean et les autres Apôtres[7].

1° La tradition nous rapporte que les Apôtres, fidèles

1. *Apoc.*, XVII, 5; XVIII, 2. — 2. DR. A. DE WAAL, *Die Apostelgruft ad Catacumbas. Röm. Quartalschrift*, Suppl. III (1894). — 3. Cf. F. X. KRAUS, *Gesch. der christl. Kunst*, I, p. 193. — WILPERT, *Die Malereien der Katakomben Roms*, p. 112-113; Atlas, pl. 93, 94. — MARUCCHI, *Di un antico battistero recentemente scoperto nel cimitero apostolico di Priscilla e della sua importanza storica, Nuovo Bull.*, 1901-1902. — 4. *Catalogus Lib.* de l'an 354; S. JÉROME, *Chronic.* et *De viris illustr.*, cap. I. — 5. *De vir. illustr.*, cap. I. — 6. Cf. au contraire HARNACK, *Das Todesjahr des Petrus und Paulus, Chronologie*, p. 240 ss., surtout note 1, p. 243. — 7. EUSÈBE, *Historia Ecclesiastica*, libri

au commandement exprès du Seigneur, restèrent à Jérusalem douze ans après la Résurrection, jusqu'à l'an 42. Cette tradition n'est pas à dédaigner, elle s'appuie sur le témoignage du *Kerygma Petri*[1], d'Apollonius[2] et des *Acta Petri cum Simone*[3]. Cela n'empêchait pas les apôtres d'aller prêcher la Foi en Judée et ailleurs, mais ils revenaient entre temps à Jérusalem. En faveur de cette même tradition témoigne aussi ce fait que saint Pierre, après sa délivrance miraculeuse de la prison, est dit « partir pour un autre endroit », comme si l'auteur des *Actes* voulait indiquer que saint Pierre, vers l'an 42, quitta définitivement Jérusalem.

2° L'apôtre **Jean**[4] était le disciple que Jésus aimait, celui auquel il confia sa Mère. On ne nous dit pas quand saint Jean quitta définitivement Jérusalem. Il y était certainement encore en 51, lors du premier Concile. Il est non moins certain qu'il ne quitta pas **Marie**. Mais relativement à la résidence de Marie et de Jean, il existe une double tradition : d'après l'une, la Mère de Jésus serait restée à Jérusalem jusqu'à sa mort[5]; d'après l'autre, elle serait allée demeurer à Éphèse avec saint Jean et y serait morte[6]. « Une très ancienne et vraie tradition » dit

decem, ed. LAEMMER. — DÖLLINGER, *Christenthum und Kirche*, p. 113 ss. — TH. ZAHN, *Forschungen zur Gesch. des neutest. Kanons und der altchristlichen Literatur*, VI, 1900. — FOUARD, *Saint Jean et la fin de l'âge apostolique*, Paris, 1904. — FILLION, *Saint Jean l'Évangéliste, sa vie et ses écrits*, Paris, 1907. — CALMES, *L'Évangile selon S. Jean*, Paris, 1904. — DE LA BROISE, *La Sainte Vierge*, 2 éd., Paris, 1904. — NEUBERT, *Marie dans la Théologie anténicéenne*, Paris, 1908. — L. DUCHESNE, *Les anciens recueils de légendes apostoliques, 3e congrès scient. internat. des Catholiques*, Bruxelles, 1895.

1. CLEM. D'ALEX., *Strom.*, VI, 5, 43. — 2. EUS., V, 18, 14. — 3. Ed. LIPSIUS, p. 49. — 4. Selon toute vraisemblance, un autre Jean le Presbytre (EUSÈBE, III, 26 et III, 40) n'a jamais existé. Cf. ZAHN, *Forschungen zur Gesch. des neutestamentlischen Kanons*, Leipzig, 1900, t. VI, p. 141 ss. — *Rev. d'hist. ecclés.*, t. I, 1900. — LAHOUSSE, *La Revue Apologétique*, juin et août 1907. — HARNACK, *Gesch. der altchristl. Lit. Die Chronologie*. — 5. Cette opinion est de beaucoup la plus vraisemblable. — NIRSCHL, *Das Grab der H. Junfrau Maria*, Mayence, 1896; *Das Haus und das Grab der H. Jungfrau*, Mayence, 1900. — TH. ZAHN, *Die Dormitio Sanctae Virginis und das Haus des J. Markus*, N. K. Z., Leipzig, 1899, etc. — 6. Anonyme, *Panaghia-Capouli ou Maison de la Sainte Vierge près d'Éphèse*, Paris-Poitiers, 1896. — M. GABRIELOVICH, *Éphèse ou Jérusalem, tombeau de la S. Vierge*, Paris-Poitiers, 1897.

que Marie a été enlevée au ciel en corps et en âme. Le premier récit que nous en connaissions se trouve dans l'*Évangile des douze Apôtres* découvert récemment qui remonterait au commencement du IIe siècle, d'après son premier traducteur et éditeur, mais qui paraît bien-être plus récent [1]. Après la mort de Marie, survenue probablement vers 48 ou 49 [2], nous trouvons Jean en Asie et plus tard à Éphèse. Nous ignorons d'ailleurs le moment de sa venue [3]. Tertullien rapporte que sous Domitien il fut jeté dans une cuve d'huile bouillante [4]. Saint Irénée [5] nous dit sa captivité subséquente à Patmos, où fut écrite l'**Apocalypse.** Sous Nerva, saint Jean retourna à Éphèse, gouverna la communauté et écrivit peu avant la fin du Ier siècle le **quatrième Évangile** [6]. Il fut docteur et martyr, dit Eusèbe [7], et mourut à Éphèse où il est enseveli [8].

3° **Jacques le Mineur** était fils d'Alphée et de Marie, la sœur de la Mère de Dieu ; il fut évêque de Jérusalem. Hégésippe [9] nous rapporte beaucoup de sa sainte vie : il fut surnommé « le Juste ». Il écrivit probablement sa **Lettre « aux douze tribus »** entre les années 42 et 50 [10]. Sur sa mort, nous avons deux récits : Flavius Josèphe [11] dit que le grand prêtre Ananus le fit lapider en l'an 62 ; Hégésippe [12] au contraire raconte qu'on le jeta de la terrasse du temple, qu'on le lapida et qu'on l'acheva. Ces deux récits peuvent d'ailleurs se concilier si l'on admet que le martyre est rapporté d'une façon partielle par Josèphe, d'une façon complète par Hégésippe [13].

4° **Saint Matthieu** était péager avant sa vocation. Il

1. E. REVILLOUT, *Revue Bibl.*, avril et juillet 1904. — D. RENAUDIN, *Assomption de la S. Vierge. Exposé et histoire*, Paris, 1907. — 2. BELSER, *Einleitung*, p. 246. — Le passage de la *Chronique* d'EUSÈBE, où la mort de Marie est placée en l'an 48, est interpolé. — 3. EUS., III, 1 ; V, 22. — 4. *De Praescript.*, c. XXXVI. — 5. *Adv. Haer.*, V, 30, 3. — 6. Cf. EUS., VI, 14. — LEPIN, *L'Origine du quatrième Évangile*, Paris, 1907. — P. BATIFFOL, *Six leçons sur les Évangiles*, Paris, 1907, 8e édit., leçons 5 et 6. — Cf. P. LADEUZE, *Revue Biblique*, oct. 1907, p. 559 ss. — 7. *Hist. Eccl.* V, 32. — 8. *Vita Joannis Apostoli auct. Metaphraste* chez SURIUS, 27 Déc. — Cf. *Z. f. K. Theol.*, 1878, 210 ss. — 9. EUSÈBE, II, 23. — 10. BELSER, *Einleitung*, p. 637-638. — 11. *Antiqu.*, XX, 8. — 12. EUS., II, 23. — 13. *Acta SS. Boll.*, t. I, Maii.

écrivit en araméen vers 41-42 selon quelques-uns, ou en 60 selon d'autres, le **premier Evangile**, poussé, au dire d'Eusèbe[1], « par une inspiration intérieure ». Lorsque saint Pantène prêcha dans les Indes vers 202-212, il y trouva cet Évangile déjà introduit. Après l'achèvement de son Évangile, saint Matthieu partit « chez d'autres peuples[2] ».

5° **Saint Philippe,** né à Bethsaïda, prêcha en Phrygie et mourut à Hiérapolis. Philocrate, évêque d'Éphèse, célèbre ses filles pour leur virginité et leur don de prophétie. De même Proclus[3].

6° **Saint Thomas** prêcha chez les Parthes. Selon Eusèbe, il envoya Thaddée à Abgar, roi d'Édesse, qui aurait écrit une lettre au Christ. D'après Nicéphore Calliste et saint Éphrem, saint Thomas aurait été martyrisé dans les Indes, cependant au IVe siècle on montrait son tombeau à Édesse, où furent transportés ses ossements[4].

7° **Saint André** partit chez les Scythes, revint à Épire en Grèce et fut crucifié à Patras[5].

8° **Saint Barthélemy** prêcha dans les Indes, il y laissa l'évangile araméen de saint Matthieu qui fut retrouvé par saint Pantène[6]. On raconte qu'il vint plus tard en Arménie et fut crucifié sur l'ordre du roi[7].

9° **Saint Simon le Zélote** prêcha, selon la légende, en Perse et en Babylonie et fut enfin crucifié[8].

10° **Saint Matthias** fut choisi par le Saint-Esprit pour remplacer Judas Iscariote. Selon Eusèbe, il était d'abord du nombre des 72 disciples et son nom fut donné à un évangile apocryphe[9]. La légende le fait aussi mourir sur une croix[10].

11° **Jacques le Majeur**, frère de saint Jean, était l'un

1. *Hist. Eccl.*, III, 25. — 2. *Ibid.* et V, 10. — *Acta SS. Boll.*, t. VI, Sept., 194-227. — 3. Eus., III, 32, 38. — *Analecta Boll.*, IX, 1890, 205-248. — *Acta SS. Boll.*, t. I, Maii, 7-18. — 4. Döllinger, *Christenthum und Kirche*, p. 140. — Eus., III, 1; I, 13. — 5. Eus., III, 1. Les actes (*P. G.*, II, 1541-1556) sont certainement apocryphes. — 6. Eus., V, 13. — 7. *Acta SS. Boll.*, t. V, Aug., 34-108. — 8. *Acta SS. Boll.*, t. XII, Oct., 421-436. — 9. *Hist. Eccl.*, I, 12; III, 26. — 10. *Acta SS. Boll.*, t. III, Jan., 431-454.

des trois disciples privilégiés. Il fut le premier apôtre à subir le martyre et mourut dès l'an 42 [1].

12° **Saint Jude Thaddée** était frère de Jacques le Mineur et parent du Seigneur. Il travailla surtout en Palestine, où il écrivit, en 65 environ, sa **Lettre aux judéo-chrétiens.** Eusèbe rapporte que ses petits-fils possédaient des terres en Palestine et furent appelés à Rome par Domitien : descendants de David et parents du Christ, ils lui paraissaient dangereux. Dès qu'il eut vu leurs mains calleuses, l'empereur rassuré les renvoya en Palestine [2].

13° Les principaux disciples des Apôtres sont : **saint Marc**, nommé aussi Jean-Marc, qui accompagna saint Paul et saint Pierre. Pour mieux fixer la prédication de ce dernier, il écrivit le **deuxième Evangile** vers l'an 44 ou selon quelques-uns peu avant 70. D'après Eusèbe, il fonda l'Église d'Alexandrie et lui donna comme évêque Annianus [3]. Au IV[e] siècle, son tombeau était en grand honneur dans cette ville [4]. **Saint Luc**, le fidèle compagnon de saint Paul, avait été médecin et était un homme très cultivé. Il enrichit l'Église de livres précieux, mais l'accord n'est pas fait sur la date de ses écrits. Beaucoup d'auteurs placent en 61-62 le **troisième Evangile** et en l'an 63 les **Actes des Apôtres** [5]. Quelques-uns le font écrire après 70. On dit qu'après la mort de saint Paul il prêcha en Achaïe et fut martyrisé à Patara. **Tite** annonça d'abord l'Évangile dans l'île de Crète ; puis il fut envoyé par saint Paul en Dalmatie, pour retourner ensuite en Crète. On ne sait pas où il mourut. **Timothée** était évêque d'Éphèse où il résidait d'une manière permanente, ainsi qu'on peut le juger

1. *Actes*, XII, 2. — *Acta SS. Boll.*, t. VI, p. 5 ss. — DUCHESNE (*S. Jacques en Galice*, Toulouse, 1900) nie que S. Jacques ait été en Galice ; DOM LECLERCQ (*L'Espagne chrétienne*) fait de même. — Cf. *Analect. Boll.*, 1900, p. 353. — 2. *Hist. Eccl.*, III, 20. — BELSER, *Einleitung*, p. 662-663. Cf. cependant ZAHN, *Einleitung*, II, 82 ss. — 3. *Hist. Eccl.*, II, 16 ; III, 40. — 4. *Hist. Laus.* de PALLADIUS, c. CXIII. — 5. EUS., III, 4. — BELSER, *Einleitung*, 127. — P. BATIFFOL, *Six leçons sur les Évangiles*, leçons 2 et 3.

d'après les lettres que saint Paul lui écrivit. Il mourut probablement dans l'hiver de 97, à la suite d'une émeute populaire [1].

§ 6. — Extension du Christianisme à la fin du premier siècle [2].

1° Sur l'ordre du Christ, les Apôtres et leurs disciples annoncèrent **l'Evangile à toute la terre**[3] : Allez et instruisez toutes les nations, avait dit le Seigneur [4]. Les Apôtres obéirent fidèlement et bientôt la doctrine du Christ était connue dans tout l'empire romain. « Votre foi, écrit saint Paul aux Thessaloniciens, s'est fait connaître en tout lieu [5] ». La foi des Romains est renommée dans le monde entier [6]. Les Colossiens reçurent avec grand zèle l'Évangile qui « dans le monde entier porte des fruits et va grandissant [7] ». Plusieurs milliers de Juifs crurent en Jésus [8].

2° A la mort de saint Jean, à la fin du Ier siècle, alors que tous les Apôtres et leurs disciples avaient reçu du Ciel la récompense de leur infatigable labeur, il existait déjà un grand nombre de communautés chrétiennes; Jérusalem, l'Église-mère des Judéo-chrétiens; de là l'Évangile s'était répandu dès les premières années à Damas et dans un grand nombre de villes de Samarie. Lydda, Joppé, Saron et Césarée de Palestine reçurent de bonne heure la vraie foi. Sur le chemin d'Antioche,

1. Sur ces derniers disciples voir BELSER, *Einleitung in das N. T.* — Cf. ZAHN, *Einleitung.* — 2. MAMACHI, *Origines et Antiquitates Christianae*, Rome, 1749. — DUCHESNE, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule*, I-II, Paris, 1894-1900. — DUCHESNE, *Les anciens évêchés de la Grèce*, *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, XV, 375, 385. — A. HARNACK, *Die Mission und Ausbreitung des Christentums in den ersten drei Jahrhunderten*, Leipzig, 1902. — BATIFFOL, *L'extension géographique de l'Église*, *Revue Bibl.*, 1895, p. 137 ss. — FOUARD, *Saint Jean*, 4e éd., c. XII, *L'Église après la mort de S. Jean.* — J. RIVIÈRE, *La propagation du christianisme dans les trois premiers siècles*, Paris, 1907. — 3. S. MATTH., XXIV, 14. — 4. *Ibidem*, XXVIII, 19. — 5. I *Thess.*, I, 8. — 6. *Rom.*, I, 8. — 7. *Col.*, I, 6. — 8. *Actes*, XXI, 20.

l'Église-mère des pagano-chrétiens, nous trouvons Tyr, Sidon, et Ptolémaïs, qui aux environs de l'an 40 possédaient déjà des communautés chrétiennes. Pella, au delà du Jourdain, avait une communauté qui s'était beaucoup fortifiée en servant de refuge aux chrétiens échappés à la ruine de Jérusalem. Tarse en Cilicie était la patrie de saint Paul, elle fut une de ses premières conquêtes. A Salamine et à Paphos, en l'île de Chypre, à Perga en Pamphylie, à Antioche en Pisidie, à Iconium, à Lystre et Derbé en Lycaonie, saint Paul fonda dès son premier voyage des communautés chrétiennes. Plus tard que de communautés inconnues se formèrent en Galatie et en Cappadoce! Éphèse, Colosse, Laodicée et Hiérapolis en Phrygie étaient des chrétientés florissantes. Smyrne, Pergame, Sardes, Philadelphie et Thyatire sont mentionnées dans l'*Apocalypse*. Saint Paul fonda ensuite Troas, Philippes et Bérée en Macédoine, Athènes, capitale de la Grèce, la communauté célèbre de Corinthe et près de là Cenchrées. La Crète était le diocèse de Tite. Rome était déjà entre 40 et 50 une communauté chrétienne ; de même pour Pouzzoles. Saint Paul apporta l'Évangile en Espagne; il dut, selon les usages de la navigation d'alors, passer par Marseille. L'Église d'Alexandrie, plus tard si célèbre, fut fondée par saint Marc. Dans le Pont et dans la Bithynie, habitaient un grand nombre de chrétiens, surtout dans cette dernière province, puisque Pline parle « d'un grand nombre de tout âge, de tout sexe et de tout rang » qui demeuraient non seulement dans les villes, mais dans les bourgs et les villages [1]. La ville d'Amise avait probablement sa communauté, de même Magnésie et Tralles. Crescens prêcha selon toute apparence en Gaule [2],

1. *Ep.* X, 97. — 2. II *Tim.*, IV, 10. — On hésite entre les deux leçons, εἰς Γαλλίαν et Γαλατίαν. Même cette dernière peut encore s'entendre de la Gaule, ainsi que le fait S. Epiphane, *Haeres.*, 51. Un siècle plus tard S. Irénée (*Adv. Haer.*, I, 10) pourra citer « la foi traditionnelle des Églises établies dans la Germanie, en Espagne, parmi les Celtes... » Vers la même époque Tertullien (*Adv. Judaeos*, VIII) invoque l'exemple des Gétules, des Maures, de l'Espagne, des Gaules, des contrées bretonnes inaccessibles aux Romains, tous gagnés au Christ. L'argument d'induction prouverait

et Tite en Dalmatie. Saint Paul [1] parle des fidèles d'Italie; mais, outre ceux de Pouzzoles et Rome, y en avait-il d'autres, ceci n'est pas certain. Lucques, Pise, Milan, Ravenne et Aquilée défendent leurs martyrs qui ont souffert sous Néron. Que l'Évangile fût professé dans quelques autres villes célèbres dont parlent les *Actes*, cela n'est pas suffisamment prouvé. Il faut en dire autant de Pompéi, car les fouilles n'ont encore apporté que des preuves douteuses. Quoi qu'il en soit des détails, la parole du Maître se répandit dans l'univers « comme l'éclair part de l'Orient et se montre jusqu'en Occident [2] ».

3° On peut dire que la propagation de l'Évangile fut vraiment miraculeuse [3]. Déjà au Ier siècle, il s'était introduit jusqu'à l'Asie Mineure, la Grèce, l'Italie, l'Espagne, les côtes méridionales de la Gaule. En Italie et en Bithynie, on avait déjà subi la haine des empereurs. Sous Néron, Domitien et Trajan, le sang de beaucoup de martyrs avait déjà coulé. Tacite parle d'une « *Multitudo ingens* » et les expressions de Pline sont encore plus fortes. Depuis des années déjà la Cour impériale avait ses chrétiens et ses martyrs; ils avaient pénétré même la famille des Flaviens.

seul que le christianisme a pénétré le sud-est de la Gaule dès le premier siècle. Mais il est impossible de dire quels sièges épiscopaux furent alors établis, en l'absence d'aucun document. — Cf. DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Église*, Paris, 1906, I, 253 ss. — 1. *Ad Hebr.*, XIII, 24. — 2. S. MATTH., XXIV, 27. — 3. J. RIVIÈRE, *La propagation du Christianisme dans les trois premiers siècles*, Paris, 1907.

CHAPITRE II

LUTTE DU PAGANISME CONTRE L'ÉGLISE.

§ 7. — Caractère de la Persécution[1].

1° Dès que le christianisme parut au grand jour, il rencontra la persécution. Elle lui vint d'abord des Juifs, ensuite des païens qui le prirent quelque temps pour une secte du judaïsme. Vers l'an 50, l'empereur Claude avait banni de Rome les Juifs (*Judaeos impulsore Chresto assidue tumultuantes*) et avec eux les chrétiens[2]. Cependant, sous Néron, le peuple romain parle déjà des *christiani*[3] qui furent bientôt l'objet de soupçons de la part de l'État païen. Le Romain respectait les dieux des diverses nations et se montrait très tolérant. Ainsi Auguste et sa famille envoyaient des présents au temple de Jérusalem; aussi, après la chute de la nation juive, le culte judaïque fut-il toléré; seul, le prosélytisme fut interdit.

2° Cette tolérance romaine ne s'étendit pas au christianisme, qui, contrairement au judaïsme, n'avait aucun

1. P. ALLARD, *Histoire des persécutions*, etc., t. I-V, 2e éd., Paris, 1892 ss.; *Le christianisme et l'empire Romain*, 4e éd., Paris, 1898; *La situation légale des chrétiens pendant les deux premiers siècles. Rev. des quest. hist.*, t. LIX, 1896, 5-43; *Dix leçons sur le martyre*, in-12, 2e éd., Paris, 1906. — AUBÉ, *Hist. des persécutions de l'Eglise*, 3 vol., Paris, 1875-86. — LE BLANT, *Sur les bases juridiques des poursuites dirigées contre les martyrs* (*Comptes rendus de l'Acad. des Inscr.*), Paris, 1866, p. 358-373. — TH. MOMMSEN, *Der Religionsfrevel nach röm. Recht. Hist. Zeitschr.*, 1890. — DR. J. E. WEIS, *Christenverfolgungen, Geschichte ihrer Ursachen im Römerreiche*, Munich, 1899. — 2. SUETONE, *Claudius*, 25. — 3. TACITE, *Annales*, XV, 44.

caractère national, puisque la foi, la morale et le culte chrétiens s'adressaient à tous sans distinction de race et de nationalité. En devenant chrétien, on ne cessait pas d'être Romain; de sorte que le christianisme était une menace pour le culte de l'État et que son extension risquait de ruiner le paganisme officiel. Personne n'admettait que Rome, et avec elle l'empire Romain, pût subsister sans les dieux nationaux : d'où la persécution du christianisme, surtout de la part des empereurs les meilleurs et les plus romains.

3° Comme **cause principale des persécutions** on donnait autrefois : — *a*) La haine des Juifs. Saint Justin [1] et Tertullien [2] la constatent; les *Actes des Apôtres* en témoignent déjà. Cependant pendant longtemps l'influence des Juifs ne s'est pas fait sentir. — *b*) Les fausses charges contre les chrétiens. On les accusait d'inceste, de repas de Thyeste [3], d'athéisme, et le peuple, voyant dans ces crimes prétendus la cause des calamités publiques [4], se soulevait souvent contre les chrétiens, et recourait au meurtre, à l'incendie, à la lapidation ou demandait à grands cris et tumultueusement leur mise en jugement [5]; toutefois il est à remarquer qu'aucun chrétien ne fut jamais condamné en jugement régulier pour de tels forfaits [6]. — *c*) Les lois concernant le crime de lèse-majesté, de sacrilège, de sorcellerie et de culte prohibé. Les chrétiens tombaient sous la loi de lèse-majesté (*lex Julia majestatis*) par l'assistance aux assemblées nocturnes, par la participation à une association interdite (*hetaeriae, coetus illiciti*), par le refus d'offrir à l'empereur l'encens et les libations en lui donnant le titre de Dieu (*impietas in principes*). Le crime de lèse-majesté était puni de la décapitation pour les gens de condition élevée, du bûcher

1. *Dialogus cum Tryphone*, cap. XVII. — 2. *Scorp.*, cap. X. — 3. V. surtout l'*Octavius* de MINUCIUS FELIX, cap. IX. — TERTULLIEN, *Apol.*, cap. VIII. — ORIGÈNE, *Contra Cels.*, IV, 27. — 4. « *Si Tiberis ascendit ad moenia, si Nilus non ascendit in arva, si coelum stetit, si terra movit, si fames, si lues statim : Christianos ad leonem! acclamatur.* » TERTULLIEN, *Apol.*, c. IV. — 5. On les nommait : « *hostis publicus deorum, imperatorum, legum, morum, naturae totius inimicus* ». — 6. ALLARD, *Dix leçons*, etc., p. 85 ss.

ou de l'exposition aux bêtes pour les moindres gens [1]. Les chrétiens étaient coupables de sacrilège et de profanation, quand ils refusaient de participer aux sacrifices ou manquaient de respect envers les idoles (*Athei*, *sacrilegi*). Le châtiment était laissé au jugement du proconsul [2].

Les païens attribuaient à la sorcellerie les guérisons miraculeuses et la délivrance des possédés par les exorcismes. Les saintes Écritures étaient considérées comme des livres de magie. La sanction était la mort dans l'amphithéâtre, la croix ou le feu [3]. Enfin le christianisme était prohibé comme culte illicite (*religio nova illicita*). Pline dit : *pertinacia, inflexibilis obstinatio, superstitio prava immodica* [4]; le châtiment était le bannissement pour les grands et la décapitation pour le vulgaire : « *honestiores deportantur, humiliores capite puniuntur* [5] ».

4° Les chrétiens ont-ils été condamnés surtout en vertu de ces lois anciennement portées? E. Le Blant [6] a tâché de le prouver. Plusieurs ont suivi cette opinion, Görres [7], Giron [8], et Dartigue-Peyrou [9]. Aujourd'hui cependant, elle est à peu près abandonnée, car il semble plus probable que les chrétiens ne furent pas condamnés pour magie, sacrilège ou lèse-majesté. Mommsen a inventé un nouveau système [10] qui eut aussi ses défenseurs, récemment encore Ad. Harnack [11] et Weis [12]. Il tâche de

1. « *Humiliores bestiis objiciuntur vel vivi exuruntur; honestiores capite plectuntur* », PAULUS, *Sentent.*, V, XXXIX, 1. — 2. « *Sacrilegii poenam debebit proconsul pro qualitate personae, proque rei conditione vel temporis et aetatis et sexus vel severius vel clementius statuere. Et scio multos ad bestias damnasse sacrilegos, nonnullos etiam vivos exussisse, alios vero in furca suspendisse* », ULPIEN, *Dig.*, l. XLVIII, t. XIII, 6. — 3. « *Magicae artis conscios summo supplicio adfici placuit, id est bestiis objici aut cruci suffigi. Ipsi autem magi vivi exuruntur* », PAULUS, *Sentent.*, V, XXIII, 17. — 4. *Ep.* X, 97. — 5. PAUL., *Sentent.*, V, XXI, 2. — 6. *Les Persécuteurs et les Martyrs*, Paris, 1893. — 7. *Real-Encyclopaedie der christl. Altertümer*, I, p. 215. — 8. *Bulletin de l'Académie royale de Belgique*, 1893. — 9. *Marc-Aurèle dans ses rapports avec le Christianisme*, Paris, 1897. — 10. *Der Religionsfrevel nach römischem Recht. Hist. Zeitschrift*, 1890. — 11. *Real-Encyclopaedie* de HERZOG-HAUCK, art. *Christenverfolgungen*. — 12. *Christenverfolgungen. Geschichte ihrer Ursachen im Römerreiche*, Munich, 1899.

prouver que la condamnation des chrétiens dans les deux premiers siècles provint surtout du droit de *coercition* des magistrats romains. Les chrétiens, prétend-il, passèrent de plus en plus pour des sujets dangereux, à cause de leur conduite, de leurs paroles et de leurs opinions; ainsi chaque préfet ou gouverneur pouvait leur appliquer les peines juridiques et même user contre eux d'un droit de police illimité ou *coercition*. A l'encontre de tels hommes, les susdits fonctionnaires n'étaient liés par aucune règle; la *coercition* ne connaissait ni forme de procès ni peine déterminée. Ceci nous explique que la condamnation n'est basée ordinairement sur aucun autre grief que le fait d'être chrétien.

On peut répondre cependant que Trajan défendit justement la *coercition* contre les chrétiens et prescrivit un procès en règle, s'ils sont amenés et convaincus (*si deferantur et arguantur*). Naturellement pour le fond de la question, peu importe que l'on soit persécuté en vertu d'une loi contre les chrétiens ou au moyen de la *coercition*. Cette persécution est et reste une persécution pour cause de religion. Ceci ressort clairement de la manière d'agir des juges. Ils demandent si l'accusé est chrétien et l'absolvent à la première négation; après l'aveu d'être chrétien et de vouloir le rester, on applique la torture, non pour obtenir un nouvel aveu mais pour contraindre à abjurer. Le coupable se condamne ou s'absout lui-même, selon qu'il est résolu ou non à rester chrétien [1].

Ces systèmes n'expliquent qu'insuffisamment la persécution des deux premiers siècles; aussi plusieurs auteurs très savants [2] conservent avec raison l'ancienne tradition

1. Cf. GUÉRIN, *Nouvelle Revue de droit français et étranger*, Paris, 1895. — CALLEWAERT, *Revue des quest. hist.*, juillet 1907, p. 1 ss. — LINSENMAYER, *Die Bekämpfung des Christentums durch den röm. Staat*, cap. II, Munich, 1905. — DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Église*, t. I, ch. VIII, *Le Christianisme et la légalité*. — 2. DE ROSSI, *Bulettino*, 1865, p. 93 ss. — P. ALLARD, *Histoire des persécutions*, t. I, p. 66 ss.; *Le Christianisme et l'empire Romain*, Paris, 1906. — KNELLER, *Stimm. a. M. L.*, t. 32, et 55. — A. LINSENMAYER, *Die Bekämpfung des Christentums durch den röm. Staat*, Munich, 1905. — C. CALLEWAERT, *Revue d'hist. ecclés.*, t. II, 1901, p. 771-797; t. III, p. 1-15, 324-348, 600-614. — DUCHESNE, *l. c.*, I, p. 98 ss.

d'après laquelle les chrétiens furent condamnés, dès le règne de Néron, en vertu de prescriptions particulières interdisant le christianisme.

Depuis Néron le *Christianos esse non licet* était la règle pratique, probablement à cause des édits de persécution de ce même empereur. Tertullien[1], Méliton de Sardes et Sulpice-Sévère[2] plaident vigoureusement en ce sens. Il serait d'ailleurs très difficile autrement d'expliquer la conduite de Pline et le fait qu'avant le rescrit de Trajan les chrétiens étaient persécutés et mis à mort pour léur seul nom de chrétiens : ce qui ressort clairement de la lettre de Pline[3]. La réponse de Trajan eut force de loi dans tout l'empire. La défense de rechercher les chrétiens (*conquirendi non sunt*[4]) fut abolie par Septime-Sévère en 202. Quant aux personnes qui se convertissaient au christianisme, Dèce en 251 ordonna de sacrifier, tandis qu'en 257 Valérien enlevait aux communautés chrétiennes le droit de réunion, le lieu de sépulture et leurs oratoires. L'abolition de l'édit par Gallien fut suivie d'une paix relative jusqu'à l'an 303, où commença la persécution la plus violente, sous Dioclétien et Galère. Les quatre derniers empereurs persécutèrent les chrétiens pour affermir sur la base du paganisme l'unité de l'empire contre l'invasion des barbares; on voulait donc pour cette raison anéantir le christianisme. Le but principal était non de mettre à mort, mais de forcer à l'apostasie. Arguer en faveur de l'État païen « du droit de défense contre le christianisme[5] », est une mauvaise plaisanterie, car il faudrait à ce compte accorder le même droit à l'assassin contre la victime qui essaie de lui résister.

1. *Apolog.*, surtout cap. II et IV; *Ad Nationes*, I, 3, 6. — 2. *Chron.*, II, 29. — 3. PLINE, *Ep.* X, 97. — 4. PLINE, *ibid.* — 5. TH. MOMMSEN, *Hist. Zeitschrift*, 1890, 389-429.

§ 7. — Cours de la persécution [1].

1° La persécution commença sous **Néron**[2] (54-68) et, probablement dès l'an 58, la matrone romaine Pomponia Græcina fut accusée de *superstition étrangère*[3]; on visait, par ce mot, la religion chrétienne, culte non reconnu et sévèrement puni dans les dernières années de Néron[4]. La persécution devint générale en 64. Le 19 juillet de cette même année, éclatait à Rome l'immense incendie qui réduisit en cendres trois quartiers de la ville, ne laissa dans sept autres que des pans de murs chancelants; et sur quatorze quartiers, n'en épargna que quatre. Les soupçons du peuple se portèrent sur Néron[5] qui de son côté rejeta le crime sur les chrétiens, dont il fit aussitôt saisir quelques-uns. Ils furent convaincus, non d'avoir causé l'incendie, mais d'être un objet de haine pour le peuple.

Une partie des chrétiens saisis furent condamnés à combattre les fauves, d'autres enfermés dans des peaux de bêtes furent donnés en nourriture aux chiens; quelques-

1. Dom Leclercq, *Les Martyrs*, 7 vol., 1902 ss. — P. Allard, *Histoire des persécutions*, etc., t. I-V; — *Dix leçons sur le martyre*, Paris, 1906; — *Le Christianisme et l'empire romain*, 6e éd., Paris, 1906. — Tillemont, *Histoire des empereurs*, 6 vol., 1690 ss. — De Champagny, *Les Césars, les Antonins*, 3e éd., Paris, 1859. — Le Blant, *Les Persécuteurs et les Martyrs aux premiers siècles de notre ère*, Paris, 1893. — Dufourcq, *Étude sur les Gesta martyrum romains*, 6 vol., Paris, 1900-1908. — K. J. Neumann, *Der römische Staat und die allgemeine Kirche bis auf Diocletian*, t. I, Leipzig, 1890. — E. G. Hardy, *Christianity and the roman government*, Londres, 1894. — A. Linsenmayer, *Die Bekämpfung des Christentums durch den röm. Staat*, Munich, 1905. — 2. Healy, *The literature of Neronian persecution, Cath. Univ. Bull. Washington*, 1904, t. X, p. 357-370. — L. de Combes, *La condition des juifs et des chrétiens à Rome et l'édit de Néron*, *Rev. cath. des institut. et du droit*, 1904, t. XXXIII, p. 47 ss. — 3. Tacite, *Annal.*, XIII, c. 32. — 4. Kraus, *Roma sotterranea*, 2e éd., p. 41 s., 143 s. — 5. Abolendo rumori Nero subdidit reos et quaesitissimis paenis affecit, quos per flagitia invisos vulgus christianos appellabat. Tacite, *Annal.*, XV, 44. — Cf. P. Allard, *Les chrétiens ont-ils incendié Rome sous Néron?* Paris, 1903. — A. Profumo, *Le fonti ed i tempi dello incendio Neroniano. Archivio della R. Societa Romana*, 1905, p. 355-393.

uns furent crucifiés, ou encore, recouverts d'un vêtement inflammable (*tunica molesta*), furent transformés en torches vivantes, pour éclairer le parcours du cortège impérial. Les tortures de ces chrétiens furent si violentes que le peuple, « tout en les jugeant coupables et dignes du dernier supplice », était ému de compassion[1]. « Une multitude innombrable » subit alors le martyre. Clément de Rome fait ressortir particulièrement l'héroïsme de plusieurs chrétiennes (*Danaides* et *Dircae*) qui probablement avaient été condamnées aux supplices correspondant aux personnages mythologiques dont elles portaient le nom, et qui représentaient les peines de l'enfer[2]. Il est plus que probable que les chrétiens étaient alors déjà distingués des Juifs, comme cela ressort soit des paroles de Tacite, soit de ce que la fameuse Poppæa Sabina épouse de Néron, étant prosélyte Juive, a dû préserver ses coreligionnaires de la mort. La persécution se prolongea probablement jusqu'à la mort de Néron († 68). Les plus célèbres martyrs de Rome sont : saint Pierre et saint Paul, Processus, Martinien, Basilisse et Anastase. Dans les provinces probablement quelques-uns reçurent aussi la couronne; à Aquilée : Hermagoras, Fortunat, Euphémie, Dorothée, Thècle et Erasma; à Ravenne : Ursicin, Vital et Valérie; à Milan : Gervais, Protais, Nazaire et Celse; à Brescia : Alexandre; à Pise : Paulin; en Étrurie : Félix et Constantia[3].

2° Sous Vespasien (69-79) et Titus (79-81) les chré-

1. Igitur primo correpti, qui fatebantur, deinde indicio eorum, multitudo ingens, haud perinde in crimine incendii, quam odio humani generis convicti sunt. Et pereuntibus addita ludibria, ut ferarum tergis contecti, laniatu canum interirent, aut crucibus affixi, aut flammandi, atque ubi defecisset dies in usum nocturni luminis urerentur. Hortos suos ei spectaculo Nero obtulerat, et circense ludicrum edebat, habitu aurigæ permixtus plebi, vel curriculo insistens. Unde quamquam adversus sontes et novissima exempla meritos, miseratio oriebatur, tanquam non utilitate publica, sed in sævitiam unius absumerentur. TACITE, *Annal.*, XV, 44. — Cf. SUÉTONE, *Nero*, 16; TERTULL., *Apol.*, c. V; SÉNÈQUE, *Ep.* XIV et LXXVIII. — 2. *Epist. ad. Cor.*, VI, ed. FUNK. — Opinion du Prof. Aberle. — 3. Au sujet de l'authenticité des *Actes de Martyrs*, nous renvoyons à l'exact et savant ouvrage du bollandiste HIPPOLYTE DELEHAYE, *Légendes hagiographiques*, Bruxelles, 1905; surtout chap. IV, p. 121-142.

tiens ne jouirent pas d'une paix parfaite, mais du moins ils ne furent pas persécutés.

Domitien est appelé par Tertullien *Portio Neronis de crudelitate*[1], par Dion Cassius « passionné et violent, rusé et faux[2] ». Si déjà les chrétiens avaient à souffrir au sujet de l'impôt du temple que les Juifs les obligeaient de payer[3], cependant la persécution proprement dite ne commença qu'en 94 et rien ne prouve que l'obligation de payer l'impôt en ait été l'occasion. Assurément les chrétiens devaient refuser le paiement de l'impôt; cet acte étant, extérieurement du moins, une sorte de reniement du christianisme. Hégésippe nous apprend combien Domitien craignait les chrétiens et les parents du Seigneur[4]; cet empereur soupçonneux persécuta même les chrétiens de sa propre famille : Flavius Clemens, son neveu, consul en 95, fut mis en jugement pour athéisme et *contemptissima inertia*[5] ! Pour la même raison, Flavia Domitilla sa femme fut exilée dans l'île Pandataria[6]; Flavia Domitilla la jeune, fille de sainte Plautilla, dans l'île Pontia. Acilius Glabrio qui, en 91, avait été consul avec Trajan plus tard empereur, mourut aussi martyr. Saint Jean l'Évangéliste, sorti sain et sauf de l'huile bouillante[7], fut exilé à Pathmos[8].

On sait d'après les inscriptions des catacombes que, dès le premier siècle, le christianisme a pénétré dans les plus illustres familles; outre les noms cités plus haut, nous lisons ceux des Cornelii, des Caecilii, des Bassi, des Anicii. Les descendants d'Atticus, l'ami de Cicéron,

1. *Apol.*, V. — 2. *Hist. Rom.*, LXVII, I. — 3. SUÉTONE, *Domitianus*, 12. Cette obligation de payer l'impôt n'est pas tout à fait certaine. Suétone dit bien que ceux-là y étaient tenus « qui improfessi Judaicam viverent vitam ». — 4. EUSÈBE, *Hist. Eccl.*, III, 20 : « Manus ostendere coeperunt, duritiem cutis impressumque alte manibus callum ex laboris assiduitate in testimonium operis sui proferentes ». — 5. SUÉTONE, *Domitianus*, 15. — DION CASSIUS, LXVII, 14. — 6. Actuellement S. Maria, vis-à-vis Gaëte. — 7. Attesté seulement par TERTULLIEN, *De praescriptione*, cap. XXXVI. — 8. Sur les Flavius voir LINSENMAYER, *Hist. Jahrb. d.Görrensgesellschaft*, 1904, p. 447 ss. Sur les deux *Flaviae Domitillae*, cf. P. ALLARD, *Le Christianisme*, etc., p. 21, et DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Église*, t. I, p. 217. — HARNACK, *Mission und Ausbreitung*, t. II, ch. 2.

et Asinius Pollion avaient embrassé déjà le christianisme [1].

Quelques auteurs soutiennent que la persécution de Néron et de Domitien ne s'étendit pas aux provinces. Cette opinion est combattue : — *a*. Par la première épître de saint Pierre qui fait savoir que, sous Néron, les chrétiens de l'Asie Mineure souffraient pour le nom de Jésus [2]. — *b*. Par la terrible haine des Juifs qui calomniaient les chrétiens [3]. — *c*. Par l'*Apocalypse* qui mentionne les martyrs chrétiens de l'Asie Mineure. — *d*. Par la lettre de Pline qui signale les mesures générales d'oppression prises contre les chrétiens de Bithynie. — *e*. Par les témoignages concordants de Tertullien [4] et de Méliton de Sardes [5]. Toutes ces preuves rendent probable, sinon certaine, la persécution dans plusieurs provinces.

Nerva (96-98) rappela les exilés et répara les injustices. C'est alors que saint Jean l'Évangéliste se fixa à Éphèse. Cet empereur mourut trop tôt pour le bonheur des chrétiens. Il eut pour successeur :

3° **Trajan** (98-117). Au commencement de son règne, la situation des chrétiens resta la même qu'auparavant : *Christianos esse non licet.* L'arbitraire, l'injustice, les violences du peuple continuèrent [6]. Pas de justice pour les chrétiens. Suivant Eusèbe [7] la persécution sévissait comme un violent incendie. Les réunions (*hetaeriae*) restèrent passibles de châtiment; néanmoins les chrétiens continuèrent leurs assemblées religieuses. Aussi un grand nombre d'entre eux souffrirent la mort et beaucoup d'autres furent en danger. C'est alors que Pline, gouverneur de Bithynie, écrivit à Trajan, l'an 112 environ, pour lui demander conseil; celui-ci répondit que Pline avait bien fait de traduire en justice tous ceux qui s'opiniâtraient dans le christianisme. La recherche des chré-

1. KRAUS, *Roma sott.*, 2e édit., p. 40 ss. — M. ARMELLINI, *Lezioni di Archeologia*, Rome, 1898, p. 12 ss. — J. B. DE ROSSI, *Compte rendu du congrès internat. des cath.*, Paris, 1889, t. II, p. 261-267. — 2. I *Petr.*, cap. III et IV. — 3. S. JUSTIN, *Contra Tryph.*, 17. — 4. *Apol.*, V. — 5. EUSÈBE, IV, 33. — 6. EUSÈBE, *Hist. Eccl.*, III, 33. — 7. EUSÈBE, III, 34.

tiens était défendue, et l'accusation anonyme rejetée; on devait punir ceux qui étaient convaincus par la loi; mais ceux qui niaient être chrétiens ou sacrifiaient aux idoles seraient mis en liberté [1].

Par ce rescrit, dit Eusèbe, la persécution fut un peu ralentie tout en restant assez violente parce que « d'un côté le peuple, de l'autre les gouverneurs, tendaient des embûches aux chrétiens [2] ». Les principaux martyrs furent : Ignace d'Antioche qui, dans la lettre aux Romains, témoigne un ardent désir du martyre [3]; Siméon, évêque de Jérusalem; probablement encore Clément de Rome [4], Domitilla, Nérée et Achillée.

4° **Hadrien** (117-138) n'était pas très hostile aux chrétiens; mais le rescrit de 112 restait la ligne de conduite du pouvoir judiciaire et le peuple réclamait toujours avec violence la mort des chrétiens, surtout après qu'en 124 l'empereur se fit initier aux mystères grecs. Une preuve de son équité, c'est la célèbre lettre au proconsul Minutius Fundanus où il défend sévèrement de céder aux réclamations du peuple [5]. Les Apologies de Quadratus et d'Aristide eurent sans doute quelque influence [6] sur la réponse faite à Licinius Granianus, qui avait demandé conseil mais qui entre temps avait été remplacé par Fundanus. Après la guerre juive, causée par le Rabbi Akibha et Bar-Kochba (132-135), Hadrien se montra moins favorable aux chrétiens. Il fit ériger un sanctuaire à Jupiter à la place du Temple, et même un autel à Vénus sur le Saint-Sépulcre [7]. Les plus célèbres martyrs sont : le pape Alexandre Ier, Eustache et Theopista avec leurs trois fils; Symphorose et ses sept fils.

1. Ces lettres sont certainement authentiques. Voir C. W. F. Wilde, S. J., *De C. Plinii Caecilii Secundi et Imperatoris Trajani Epistulis mutuis disputatio*, Leyde, 1889. — Sur l'inconséquence de cette mesure, voir Tertull., *Apol.*, cap. ii. — Cf. Allard, t. I, p. 151 ss. — 2. Eusèbe, *Hist. Eccl.*, III, 34. — 3. Funk, *Op. Patr. Apost.*, éd. V, p. 219 ss. — Bardenhewer, *Gesch. der altkirchl. Lit.*, I, 141 ss. — Allard, t. I, p. 177 ss. — 4. Sur le récit légendaire de sa mort, voir Duchesne, *Le Liber Pontificalis* etc., I, xc ss. — Allard, t. I, p. 169 ss. — 5. Eusèbe, IV, 13. — 6. Bardenhewer, I, 168 s. — 7. Eusèbe, *Vita Constantini*, III, 26.

5° De même sous **Antonin le Pieux** (138-161), le rescrit de Trajan resta en vigueur. Bien que ce prince ne se montrât pas impitoyable pour les chrétiens et interdît tout soulèvement populaire contre eux [1], la situation demeurait critique. On le voit par la première Apologie de saint Justin et le *Dialogus cum Tryphone* [2]. Les papes Télesphore, Hygin et Pie I, saint Marc de Jérusalem, saint Polycarpe de Smyrne moururent martyrs.

6° **Marc-Aurèle** (161-180). Eusèbe parle d'une violente persécution causée surtout par la fureur populaire [3]; Méliton de Sardes, d'un nouveau décret qui frappa les chrétiens d'Asie [4]. A une question venue de Gaule, l'empereur répondit que tout chrétien opiniâtre dans sa foi serait puni par le glaive, et les apostats mis en liberté [5]. La persécution fut générale et très violente; ainsi que l'affirment les apologistes du temps : Méliton de Sardes [6], Apollinaire [7], Athénagore [8], saint Justin [9] (IIe *Apologie*), Hermias [10], Tatien [11] et Théophile [12].

Les plus célèbres martyrs de ce temps sont saint Justin et beaucoup d'autres à Rome [13], et saint Pothin, premier évêque de Lyon et disciple de saint Polycarpe, Sanctus diacre de Vienne, Attale de Pergame et la jeune esclave Blandine [14]. Ce sont les premiers martyrs que nous connaissons de Gaule et c'est la première page certaine de nos origines chrétiennes.

Quelques-uns racontent que Marc-Aurèle, délivré miraculeusement par la prière de la *légion fulminante*, aurait arrêté la persécution. Ceci n'est pas probable, car l'empereur attribua son salut à Jupiter Pluvius; la lettre à ce sujet n'est pas de Marc-Aurèle, mais c'est l'œuvre

1. Le rescrit *Ad commune Asiae* n'est pas authentique. EUSÈBE, IV, 19; cf. IV, 33; cf. HARNACK, *Gesch. der altchristl. Lit.*, I, 868. — ALLARD, I, 292. — 2. *P. G.*, VI, 150. — S. JUSTIN, *Apologies*, éd. PAUTIGNY, Paris, 1905. — 3. *Hist. Eccl.*, III, 1. — 4. EUSÈBE, *l. c.*, IV, 33. — 5. EUS., *l. c.*, V, 2. — 6. EUS., IV, 33. — 7. EUS., IV, 34. — 8. *P. G.*, VI, 890. — 9. *P. G.*, VI, 327. — 10. *P. G.*, VI, 1170. — 11. *P. G.*, VI, 803. — 12. *P. G.*, VI, 1023. — 13. EUS., IV, 24. — ALLARD, I, 367 s. — RIVIÈRE, *S. Justin et les apologistes du second siècle*, Paris 1907, — 14. EUS., V, 2. Très beau récit, reproduit dans ALLARD, I, 399 ss.

d'un Grec postérieur[1]. Aussi après l'événement, la persécution ne fit que s'accroître.

7° **Commode** (180-193), l'indigne fils de Marc-Aurèle, n'était pas trop mal disposé pour les chrétiens, le rescrit de Trajan fut appliqué avec clémence, mais la persécution ne cessa pas, comme on le voit dans Théophile[2]. L'an 183, lorsque l'empereur prit pour épouse Marcia qui était baptisée ou sûrement catéchumène, le sort des chrétiens s'adoucit encore; ceux mêmes qui étaient condamnés aux mines revinrent[3]. Il y eut cependant des martyrs : le sénateur Apollonius[4], le pape Éleuthère, plusieurs en Asie Mineure[5], et les martyrs Scillitains[6] à Carthage.

8° **Septime-Sévère** (193-211), vainqueur dans la lutte pour l'empire, après le meurtre de Commode, laissa pendant environ dix ans la paix aux chrétiens. En 202[7] parut un édit essentiellement distinct des précédents et annulant le rescrit de Trajan; il défendait seulement la *conversion* au christianisme[8]. Si la persécution n'avait pas cessé auparavant, surtout à Rome et en Afrique, puisque Tertullien écrivit son *Apologétique* et l'*Ad Nationes,* elle se ranima notablement après cet édit; de telle sorte que si les chrétiens de naissance étaient laissés libres, les convertis étaient châtiés; du reste on n'observa pas l'édit à la lettre. Selon Eusèbe[9], la persécution sévissait partout.

1. TERTULL., *Ap.*, c. V; *Ad Scap.*, c. IV; DION CASSIUS, *Hist. Rom.*, l. LXXI, cap. IX. — EUSÈBE, V, 7. — S. JUSTIN, *Apol.* I, n. 71 et les derniers n°. — DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Église*, I, p. 250. — 2. *Tres libri ad Autholicum*, III, 30. — *P. G.*, VI. — 3. *Philosophumena*, IX, 12; *P. G.*, XVI, 3387. — CEULENEER, *Marcia la favorite de Commode*, *Rev. des quest. hist.*, juillet 1876. — BASSANI, *Commodo e Marcia*, Venise, 1905. — 4. *Anal. Boll.*, 1895, t. XIV, 286-294. — PRINCE MAX DE SAXE, *Der H. Mart. Apollonius v. Rom.*, Mayence, 1903. — C. CALLEWAERT, *Questions de droit concernant le procès du martyr Apollonius*, *Rev. des quest. hist.*, t. LXXVII, 1905. — 5. TERTULL., *Ad Scap.*, c. V. — 6. Cf. NEUMANN, 72-76, 284-286. — RUINART, *Act. Mart.*, éd. Verone, p. 74 ss. — AUBÉ, *Étude sur un nouveau texte des Actes des martyrs Scillitains*, Paris, 1881. — D. LECLERCQ, *L'Afrique chrétienne*, 2° éd., Paris, 1904, t. I, p. 120 ss.; *Les temps néroniens et le* II° *siècle*, Paris, 1902, p. 108 ss. — 7. EUSÈBE, VI, 1, 2, 7. — MONCEAUX, *Hist. litt. de l'Afrique Chrétienne*, t. I, p. 66 ss. — RÉVILLE, *La religion à Rome sous les Sévères*, Paris, 1886. — 8. *Judaeos fieri sub gravi poena vetuit; idem de Christianis sanxit.* SPARTIEN, *Severus*, 17. — 9. *Hist. Eccl.*, VI, 1 ss.

En Afrique[1] moururent les célèbres martyres Perpétue et Félicité[2]; en Égypte, Léonides père d'Origène; à Alexandrie, l'esclave Potamienne et sa mère Marcelle[3]; à Lyon, saint Irénée et beaucoup d'autres[4]; à Rome, le pape Victor. La persécution fut si violente que, suivant Eusèbe, l'on s'attendait à la venue de l'Antéchrist[5].

9° Quoique la persécution n'ait pas entièrement cessé à la mort de Septime-Sévère, du moins les quatre successeurs de ce prince ne se montrèrent pas hostiles aux chrétiens : Caracalla (211-217) semble avoir eu pour nourrice une chrétienne[6]; Élagabal (218-222) voulait réunir tous les cultes[7] à la religion syrienne qu'il professait lui-même. Alexandre-Sévère (222-235) partageait volontiers la bienveillance et les dispositions favorables de sa mère Julia Mammée pour les chrétiens. Dans son *Lararium*, il plaçait à côté d'Abraham et d'Orphée l'image du Christ, il inscrivait des sentences bibliques dans son palais[8] et se prononça, en une occasion fameuse, pour les chrétiens contre les cabaretiers de Rome[9]. Il y eut néanmoins encore plusieurs cas de persécution, parmi lesquels le pape saint Calliste (222). C'est à cette époque qu'il faut placer le martyre de sainte Cécile, de Valérien et de Tiburce[10].

1. D. LECLERCQ, *L'Afrique chrétienne*, I, p. 125 ss. — 2. RUINART, *Acta Mart.*, éd. Vérone, p. 80. — P. FR. DEI CAVALIERI, *Passio S. Perpetuae et Felicitatis, Röm. Quartalschr.*, 1896, suppl. V. — PILLET, *Les martyrs d'Afrique, Hist. de sainte Perpétue et de ses comp.*, Paris, 1865. — ADHÉMAR D'ALÈS, *Revue d'hist. ecclés.*, 1907, p. 5 ss. : il attribue à TERTULLIEN la *Passion de Perpétue*. — DOM LECLERCQ, t. I, p. 137 ss. — P. MONCEAUX, *Hist. litt. de l'Afr. chrét.*, t. I, p. 72 ss. — 3. RUINART, p. 100-101. — 4. RUINART, p. 61 ss. — 5. *Hist. Eccl.*, VI, 7. — 6. TERTULLIEN, *Ad Scapulam*, c. IV : lacte christiano educatus. — 7. DUCHESNE, *l. c.*, I, p. 362 ss. — 8. S. MATTH., VII, 12. — S. LUC, VI, 31 suivant le texte de la *Didachè*, I, 2. — 9. Il déclara préférer une église à un cabaret. — 10. Il y a de grandes discussions sur la date du martyre de sainte Cécile. Les *Actes* de son martyre font intervenir le pape Urbain et cela suffirait à rendre l'événement contemporain d'Alexandre-Sévère. Mais le *Martyrologe* d'ADON dit expressément que sainte Cécile mourut aux temps de Marc-Aurèle et de Commode, ce qui décida les critiques à avancer son martyre d'un demi-siècle. Cf. DE ROSSI, *Rom. Sott.*, II, 117 ss. — DUCHESNE, *Lib Pontif.*, Introd., XCIV. — ALLARD, I, 419 ss. — KRAUS, *Rom. sott.*, 2e éd., p. 167 ss. — DOM GUÉRANGER, *Sainte Cécile et la société romaine*, Paris, 1878. Le pape Urbain devenait alors un

10° **Maximin le Thrace** (235-238), le meurtrier d'Alexandre Sévère, persécuta tous les amis de celui-ci et, par là même, les chrétiens. L'édit qu'il publia fut dirigé surtout contre le clergé : tous les évêques devaient être mis à mort[1]. Le pape saint Pontien et le célèbre prêtre Hippolyte furent exilés en Sardaigne; le pape saint Anthère mourut martyr. La persécution sévit particulièrement dans les provinces du Pont et de Cappadoce, sous le gouverneur Serenianus[2].

11° Gordien le Jeune (238-244) et Philippe l'Arabe (244-249) rétablirent la paix. Le dernier était même si favorablement disposé, que les anciens auteurs le font chrétien[3]; néanmoins si cette supposition s'accrédita parmi le peuple, Philippe resta officiellement païen; sa femme Sévéra était, comme lui, en correspondance avec Origène. Une paix relative dura dix années environ.

12° **Dèce** (249-251). Avec lui commença la guerre d'extermination contre les chrétiens; il croyait voir dans le christianisme la cause de la démoralisation de son peuple et persécuta par politique, voyant les dieux céder partout la place à la religion nouvelle et persuadé que Rome et l'empire devaient tomber avec eux. Il voulait d'après un plan déterminé par la violence ramener les chrétiens au paganisme[4]. Le texte de son édit est inconnu; mais on sait qu'il visait surtout les évêques. Les fidèles étaient forcés de sacrifier, par la prison, les tortures, la faim et la soif[5]. Eusèbe le nomme édit effroyable (*edictum... vere horrificum*); saint Cyprien, édit funèbre (*edicta feralia*)[6]. On torturait les chrétiens sur

évêque quelconque. Voir au contraire M. P. Kirsch in *Mitteilungen zum zweiten intern. Congres f. christl. Archaeologie zu Rom.*, Rome, 1900, p. 42-77 : *Das Todesjahr der H. Cecilia;* et Wilpert, *Röm. Quartalschr.*, 1901, p. 60 ss. *Tüb. Quartalschrift*, 1902, 1905. Récemment Dom Quentin semble avoir apporté un élément nouveau de solution, en ruinant l'autorité du martyrologe d'Adon, cause de cette discussion. — 1. Eusèbe, VI, 28. — 2. Duchesne, *Lib. Pont.*, I, xcvi s., 145, 147, surtout les notes. — 3. Eusèbe, VI, 34; VII, 10, 3. — Léonce dans le *Chron. Paschale*, éd. Bonn, 1832. — 4. J. A. F. Gregg, *The Decian persecution*, Edimbourg, 1897. — Eusèbe dit que Dèce ersécuta en haine de Philippe, *Chron. ad an.* 254; *Hist. Eccl.*, VI, 39. La cause principale n'était certainement pas cette haine. — 5. S. Cyprien, *Epist.* XXII, 39. — 6. *Hist. Eccl.*, VI, 47; *Epist.* LV.

le chevalet pendant des journées entières, dans le but, non de leur donner la mort mais, de leur arracher la foi chrétienne [1]; on tentait même d'y réussir par les séductions de la volupté [2]. Durant la paix relativement longue, la ferveur des fidèles s'était notablement refroidie. Rien d'étonnant que les chrétiens tièdes et faibles fussent saisis de crainte et d'épouvante. Un grand nombre prirent la fuite et sauvèrent ainsi leur vie et leur foi. Beaucoup succombèrent, sacrifiant aux idoles (*sacrificati*), brûlant de l'encens devant les images (*thurificati*), acceptant le certificat d'avoir sacrifié (*libellatici*), ou faisant inscrire leur nom sur les registres comme ayant accompli la volonté de l'Empereur (*acta facientes*) [3]. Cependant des milliers restèrent inébranlables (*stabiles columnae*) [4].

Les principaux martyrs sont : à Rome, Fabien [5]; en Sicile [6], Agathe; à Antioche, Babylas; à Jérusalem, Alexandre; l'illustre Origène souffrit beaucoup en prison et mourut peu après des suites de sa captivité [7]. Ceux qui scellèrent la foi de leur sang étaient en plus grand nombre en Afrique [8]. C'est à cette époque qu'il faut placer le martyre de saint Saturnin [9], premier évêque connu de Toulouse et probablement de saint Denis de Paris. Pione mourut à Smyrne, par le feu [10]. Abdon et Sennen donnèrent leur vie à Rome. En ce même temps arriva la mort de Félix de Nole et de Christophe. La légende des sept Dormants à Éphèse les place aussi pendant la persécution de Dèce.

13° **Gallus** (251-253) procura une paix cependant peu durable; une peste violente s'élevant, les païens offrirent

1. S. Cypr., *Epist.* L. — Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VI, 39 ss. — 2. S. Cypr., *De Lapsis*, c. II. — P. Allard, III, 397. — V. de Buck, S. J., *De phialis rubricatis etc.*, Bruxelles, 1855, ch. XI, p. 83 ss. — 3. S. Cypr., *Epist.* LV, 14. — Duchesne, *Hist. anc. de l'Église*, I, p. 369. — *Atti del II Congresso di archeol. christ.*, Rome, 1902, p. 338. — P. Franchi, *Miscellanea di Stud. e cultura eccles.*, 1904, p. 3. — 4. Eusèbe, *Hist. Eccl.*, VI, 41. — 5. S. Cypr., *Ep.* IX. — Eus., *Hist. Eccl.*, VI, 39. — 6. Ruinart, *Praef.* XX et XLVIII. — 7. Eusèbe, *Hist. eccl.*, VI, 39; VII, 1. — 8. S. Cypr., *Epist.* X et XLVIII; *De Lapsis*, c. II. — 9. Allard, t. II, p. 303. — 10. Ruinart, p. 116 ss. — Cf. Eusèbe, *H. E.*, IV, 15.



partout des sacrifices publics à leurs dieux pour obtenir la cessation du fléau; et, sur le refus des chrétiens de participer à ces cérémonies, la persécution recommença. Alors moururent les papes Corneille et Lucius [1].

14° **Valérien** (253-260) était d'abord, d'après Eusèbe, plus bienveillant qu'aucun de ses prédécesseurs [2]. Le magicien Macrianus le fit néanmoins changer de dispositions. Le premier édit de 257 défendit aux chrétiens les réunions, l'entrée des cimetières et des églises, sous peine de mort; et ordonna à tous les évêques, prêtres et diacres de sacrifier, sous peine de bannissement [3]. En 258, parut un second édit ordonnant la mise en jugement de tout le clergé; les plus remarquables devaient être privés de leurs biens; et en cas de persistance dans le refus, avoir la tête tranchée; les femmes, être dépouillées de leurs biens et exilées [4]. Par suite de ces édits, moururent d'innombrables martyrs de tout âge, de tout sexe et de toute condition [5].

Parmi eux furent les papes Etienne et Sixte II avec son diacre Laurent [6]; le célèbre évêque de Carthage, saint Cyprien [7]; à Utique, 153 chrétiens qui furent jetés dans la chaux vive et reçurent le nom glorieux de *Massa candida;* Rufina et Secundina, l'évêque de Tarragone saint Fructueux avec ses deux diacres, enfin Chrysanthe et Daria [8].

15° **Gallien** (260-268) n'hérita pas de la cruauté de son père. Il fit restituer les biens et reconnut les droits des *collegia fratrum* et des *collegia tenuiorum* [9]. Cependant le christianisme ne fut pas reconnu comme *religion licite* [10]. Il y eut en général, de 260 à 300, paix et

1. Eusèbe, *H. E.*, VII, 1. — S. Cypr., *Ad Demetr.*, c. 12. — 2. *H. E.*, VII, 10-12. — P. J. Healy, *The Valerian persecution. A Study of the relations between church and state in the 3rd century*, Londres, 1905. — 3. Eusèbe, *H. E.*, VII, 11, 13. Acta procons., S. Cypr., c. I. — Ruinart, p. 188. — 4. S. Cypr., *Epist.* LXXX. — 5. Denys d'Alex., dans Eusèbe, *H. E.*, VII, 11. — 6. Ruinart, p. 162 ss. — 7. Ruinart, p. 188 ss. Cf. Freppel, *S. Cyprien.* — D. Leclercq, *L'Afrique chrétienne*, t. I, p. 225-229. — P. Monceaux, *Hist. litt. de l'Afr. chrét.*, t. II, p. 179-201. — 8. Ruinart, p. 175-176, 347, 190 ss. — 9. Eusèbe, *H. E.*, VII, 13. — D. Leclercq, *L'Espagne chrétienne*, p. 53-57. — 10. Kraus, *Realencycl.* au mot *Christenverfolgungen; Roma sott.*, p. 58 ss.

tranquillité pour les chrétiens, malgré quelques martyres isolés, comme sous Claude II (268-270).

16° **Aurélien** (270-275)[1] fut un nouvel adversaire du christianisme; il signa en 275 un édit que la mort l'empêcha d'exécuter. Gallien avait au commencement de son règne mitigé les édits contre les évêques, reconnus comme chefs des *collèges;* de même Aurélien donna raison à l'évêque légitime d'Antioche contre Paul de Samosate[2].

17° **Dioclétien** (284-305)[3] et ses collègues. Pendant la longue période d'une paix presque complète, le christianisme s'étendit rapidement. Mais il va de soi que ces nombreuses conversions n'étaient pas en elles-mêmes d'une grande valeur; la paix amena la tiédeur et beaucoup de chrétiens tombèrent dans le relâchement[4].

Dioclétien, prince intelligent et énergique, comprit de suite que le gouvernement de son empire, menacé par les barbares, devait être réorganisé. En 286, il nomma empereur d'Occident Maximien Hercule. Ce dernier n'était pas favorable aux chrétiens; il y eut donc bientôt des martyrs : à Rome, Genès, Zoé et Tranquillin[5]; en Suisse, à Agaune (Saint-Maurice en Valais), la légion thébéenne[6], avec ses chefs, Maurice, Exupère et Candide; à Marseille, saint Victor; à Venise, Cantius, Cantianus et Cantianilla[7].

En 291, Dioclétien[8] et son collègue Maximien se réunirent à Milan, pour nommer deux autres Césars; et le

1. EUSÈBE, VII, 30. — LACT., *De mortibus persecutorum*, c. VI. *P. L.*, VII, p. 203— RUINART, *Acta Symphor.*, p. 68. — 2. EUSÈBE, VII, 30. Comme Paul refusait de quitter son palais épiscopal, « interpellatus imperator Aurelianus rectissime hoc negotium dijudicavit, iis tradi domum praecipiens, quibus Italici Christianae religionis antistites et Romanus episcopus scriberent ». — 3. EUSÈBE, *Hist. Eccl.*, VIII, 1. — BELSER, *Zur Diocletianischen Christenverfolgung*, Tübingue, 1891. — VIOLET, *Die Paläst. Martyres von Eusebius. Texte u. Unters.*, 1896, XIV, 4. — GSELL, *Essai sur le règne de l'Emp. Dioclétien*, Paris, 1903. — 4. EUSÈBE, *H. E.*, VIII, 1. — 5. RUINART, p. 236. — *Acta SS.*, t. II, Jan., p. 265 ss. — 6. Le fond du récit est historique. — Cf. le récit d'EUCHER de Lyon chez RUINART, p. 237 ss. — ALLARD, V, 335 ss. — B. DE MONTÉMÉLIAN, *S. Maurice et la légion thébéenne*, 2 vol., Paris, 1888. — 7. *Acta SS.*, t. VII Maii, p. 420. — 8. DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Eglise*, t. II, Paris, 1907, p. 111.

1er mars 292, l'empire fut partagé ainsi : Dioclétien avait l'Asie, la Thrace et l'Égypte avec résidence à Nicomédie en Bithynie; son associé Galère gouvernait l'Illyrie, la Macédoine, la Grèce et la Crète, avec Syrmium pour capitale. Maximien Hercule, le second empereur, régnait sur l'Italie, l'Espagne et l'Afrique et résidait à Milan; son collègue Constance Chlore avait la Gaule et la Grande-Bretagne avec Trèves pour résidence, plus tard aussi l'Espagne. L'empire entier se partageait en provinces, diocèses et préfectures. Rome, si riche en souvenirs de la république, n'était plus capitale; le pouvoir des prétoriens était anéanti.

Au commencement de son règne, Dioclétien n'était pas hostile aux chrétiens, il en avait même beaucoup à son service. On assure que sa femme Prisca et sa fille Valeria professaient le christianisme. Il toléra donc tout d'abord et même préféra les chrétiens [1].

Mais les continuelles représentations de Galère et de plusieurs autres mauvais conseillers le firent changer de sentiment. Dès 295, la persécution commença dans l'armée; toutes les légions de l'empire, excepté celles de l'Afrique [2], comprenaient de nombreux chrétiens. A la suite d'une perquisition, ils furent mis en demeure de renoncer au christianisme ou à l'armée; presque tous se retirèrent; quelques-uns même subirent le martyre [3]. Enfin en 303, Galère atteignit son but : sur l'ordre de Dioclétien, qui cependant avait défendu l'effusion du sang, commença une persécution générale [4] et, malgré la clause restrictive de l'empereur, le sang coula bientôt à grands flots.

La tempête fondit d'abord sur l'Église de Nicomédie qui fut dévastée. *Quatre édits* se suivirent à de courts

1. Allard, V, 53 s. — Eusèbe, *H. E.*, VIII, 1. — Lact., *De mortibus persecut.*, c. x ss. — 2. Pour le rigorisme exagéré qui régnait en Afrique, voir Tertullien, *Apol.*, c. xxxvii; *De cor. militis*, c. xi. — Lactance, *Instit.*, vi, 20. — Ruinart, p. 263. — 3. Eusèbe, *H. E.*, VIII, 4; Append. ad c. viii. — 4. Comment Galère est le principal coupable, cf. Lactance, *De mortibus persecut.*, c. xi.

intervalles : le premier ordonna la destruction des églises, la tradition des saintes Écritures pour être brûlées, priva les chrétiens de tous droits et honneurs civils. Déjà par l'exécution de ces mesures, on en vint à verser le sang [1]. Peu après éclatèrent un incendie dans le palais de Nicomédie, et la sédition dans les provinces. Ces crimes furent attribués aux chrétiens. Un second édit ordonna de jeter en prison tous les clercs [2], et les cachots étaient tellement remplis qu'il ne restait plus de place pour les malfaiteurs. Un troisième édit prescrivit de libérer tous ceux qui sacrifieraient et de faire subir tous les genres de tortures à ceux qui resteraient fermes dans leur foi [3]. Sur ces entrefaites, commençait l'année 304, la vingtième (*vicennalia*) du règne des empereurs Dioclétien et Maximien ; si à cette occasion plusieurs furent délivrés, la liberté ne fut pas de longue durée. Dès 304, parut un quatrième édit ordonnant à tout chrétien de sacrifier sous peine de mort [4]. Les païens avaient donc toute liberté à l'égard des chrétiens ; quelques gouverneurs dépassèrent même la loi par la cruelle habileté avec laquelle ils inventèrent les plus horribles supplices [5]. La persécution fut plus sanglante en Orient qu'ailleurs. Constance Chlore traita avec modération ses provinces : la Gaule, l'Espagne et la Grande-Bretagne ; il permit seulement la fermeture et quelquefois la dévastation des églises, toutefois isolément il y eut quelques mises en jugement sur l'injonction de ses subordonnés. A sa mort en 306, son fils et successeur **Constantin** continua l'administration clémente de son père. Maxence (306-312) laisse en paix les chrétiens d'Italie et d'Afrique. En Orient, l'abdication de Dioclétien (305) n'amena pas la tranquillité. Le cruel Galère devint Auguste et prit pour collègue Maximin-Daïa (305), peut-être encore plus impitoyable. La persécution dura jusqu'en 311 ; alors Galère, reconnaissant son impuissance et sa folie, concéda

1. *De mort. pers.*, c. XII-XIII. — EUSÈBE, *H. E.*, VIII, 2 ; *De Martyr. Pal.*, I, 1. — 2. EUSÈBE, *H. E.*, VIII, 2, 6. — 3. EUSÈBE, *H. E.*, VIII, 6. — 4. EUSÈBE, *De Mart. Pal.*, I, 3. — 5. Voir surtout EUSÈBE, *H. E.*, VIII et *De Mart. Pal.* — LACT., *De mortib. pers.*, c. XIV-XVI.

à sa mort [1] un édit permettant aux chrétiens de se réunir, à condition de ne pas troubler l'ordre public [2]. Cet édit fut également signé par Licinius, César depuis 307, et par Constantin; tandis qu'en Orient Maximin faisait échouer cette mesure. Constantin marcha contre Maxence qui s'était mis à la tête de la faction païenne la plus obstinée; il le vainquit, le 28 octobre 312, au célèbre combat du pont Milvius. Maximin étant mort en 313, l'empire se partagea entre Licinius et Constantin. Ils eurent en 313 une entrevue après laquelle ils publièrent le célèbre **Edit de Milan**, qui accordait aux chrétiens pour la première fois pleine liberté pour le culte [3].

18° D'après la déclaration faite par Constantin sous la foi du serment [4], il vit, alors qu'il marchait contre Maxence, une croix lumineuse au-dessus du soleil avec cette inscription : « τούτῳ νίκα » *In hoc signo vinces!* et la nuit suivante, le Christ lui ordonna de fabriquer un étendard (*labarum*) et de le faire porter devant lui dans le combat, comme gage de victoire. A la suite de cette vision, Constantin fit écrire sur l'arc de triomphe de Rome : « Par ce signe salutaire, symbole de la véritable puissance, j'ai délivré votre ville du joug des tyrans ». Dans son *Histoire ecclésiastique* [5], Eusèbe dit seulement que l'empereur, avant de marcher au combat, invoqua Dieu et Jésus-Christ son Fils; de même Lactance, autre contemporain, remarque seulement que Constantin fut averti durant son sommeil de graver le signe céleste sur ses boucliers et de livrer combat [6].

1. Sur l'affreuse maladie de Galère, EUSÈBE, VIII, 16. — 2. *De mortib. pers.*, c. XXXIV. — EUSÈBE, VIII, 17. « En retour de notre indulgence, concluait l'édit, ils devront prier leur Dieu pour notre santé, pour l'État et pour eux-mêmes, afin que la république jouisse d'une prospérité parfaite et qu'ils puissent vivre chez eux en sécurité ». — Il y eut aussi en 312 une concession restreinte accordée par Constantin et Licinius ainsi que cela ressort certainement de l'édit de 313. Toutefois le texte n'en a pas été conservé. — 3. Le texte dans LACTANCE, *De mort. pers.*, c. XLVIII, et EUSÈBE, *H. E.*, X, 5, avec quelques différences. — 4. EUSÈBE, *Vita Constant.*, I, 28-23. — 5. *Hist. Eccl.*, IX, 9. — 6. *Commonitus est in quiete Constantinus, ut coeleste signum Dei notaret in scutis atque ita proelium committeret.* LACTANCE, *De mort. pers.*, c. XLIV.

Cependant on peut difficilement rejeter le récit précédent d'Eusèbe [1] qui s'appuie sur le témoignage fait sous serment par Constantin lui-même, d'autant plus que les rhéteurs païens eux-mêmes affirment le récit de l'empereur et la vision céleste [2]. D'ailleurs l'intervention miraculeuse de Dieu dans la conversion du premier empereur chrétien ne peut surprendre personne [3].

19° Cette dernière persécution amena un nombre considérable de martyrs : à Césarée, en Cappadoce, Georges et Dorothea; à Nicomédie, Prisca, Valéria, Dorothée, Gorgone, Pierre et Anthime; à Rome, Sébastien, Anastasie, Agnès [4] et les « Quatre Couronnés » ; à Syracuse, sainte Lucie; à Agen, l'évêque Caprais et la vierge Foy [5]; à Augsbourg, Afra et plusieurs autres. Un grand nombre cependant apostasièrent, sacrifièrent ou livrèrent les saintes Écritures [6].

Déjà pendant les persécutions précédentes, s'était posée la question : quelle conduite tenir vis-à-vis des **lapsi** qui reviennent à résipiscence? Saint Cyprien répond très justement sur ce point. Il se montre beaucoup plus sévère pour ceux qui tombèrent au premier choc (*primo impetu*) que pour les malheureux qui perdirent courage après un long combat et d'horribles tortures; plus sévère pour les *sacrificati* que pour les *libellatici* [7]. Les évê-

1. Cf. SOCRATE, *Hist. Eccl.*, I, 2. — SOZOM., *Hist. Eccl.*, I, 3. — 2. KNÖPFLER, *Konstantin Kreuzesvision*, *Hist. Pol. Blätter*, 1908, I fasc., p. 183 ss. — 3. FUNK, *Kirchengeschichtliche Abhandlungen und Untersuchungen*, II, Paderborn, 1899, p. 1-23, pense que l'imagination a beaucoup ajouté dans la suite. — DESROCHES, *Le Labarum, étude critique et archéologique*, Paris, 1894. — 4. DE KERVAL, *Sainte Agnès*, Paris, 1902. — P. FRANCHI DE' CAVALIERI, *Agnese nella tradizione e nella legenda*. *Röm. Quartalschr.*, suppl. X (1899). — H. GRISAR, *Das römische Sancta Sanctorum und sein Schatz*, Frib.-en-Br., 1908. — F. JUBARU, *Sainte Agnès, vierge et martyre de la voie Nomentane, d'après de nouvelles recherches*, Paris, 1907. — 5. BOUILLET et SERVIÈRES, *Sainte Foy, vierge et martyre*, Paris, 1906. Il convient de signaler ici, quoiqu'ils remontent à des persécutions antérieures, d'autres martyrs dont s'honore la Gaule : Symphorien d'Autun, Ferréol de Vienne, Julien de Brioude, Genès d'Arles, Baudèle de Nîmes, saint Quentin, etc. — 6. *De mart. Pal.*, c. I; *H. E.*, VIII, 3 : « Alii quoque non pauci prae ignavia fracti animis ac debilitati primo statim impetu prae timore conciderunt ». — 7. Voir ci-dessus § 8, n° 12. — DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Église*, I, p. 397 ss.

ques et les prêtres ne devaient plus exercer aucune fonction[1]. Déjà, sous Dioclétien, le concile d'Elvire (306) avait réglé le cas des *lapsi*. Ils étaient admis à la pénitence, mais très difficilement à la sainte Communion[2]. Le concile d'Ancyre (314) prit également une décision à ce sujet. Pour les prêtres et les diacres, il y avait des peines différentes; il ne leur était plus jamais permis d'exercer dans la suite aucun acte de leur ministère[3]. Dans cette dernière persécution, il y eut, parmi les apostats, beaucoup de *traditores* qui livrèrent les saintes Écritures, les vases sacrés ou les noms des frères. Ils appartenaient presque exclusivement au clergé; quelques-uns même étaient évêques, tels furent Purpurius de Limata, Donatus de Maxula, Victor de Rusicade, Fundanus d'Abitène. On en rencontre aussi en Espagne et ailleurs[4]. Contre les traditeurs, on détermina en 314 au Concile d'Arles, que ceux qui par actes officiels avaient éte déclarés *traditores* seraient exclus des rangs du clergé. Si, après leur chute, ils ont fait quelque consécration, elle reste valide, d'après le concile; les accusations ne sont reçues qu'accompagnées de pièces officielles[5].

20° Les persécutions romaines sont comptées ordinairement par les anciens auteurs au **nombre de dix**, moins d'après des recherches exactes que par analogie avec les dix plaies d'Égypte[6] et les dix cornes de la bête de l'Apocalypse[7] qui figurent les dix persécuteurs de l'Église. saint Augustin[8] et Sulpice-Sévère[9] ont confirmé cette tradition, sans pourtant être d'accord dans l'énumération des empereurs : le premier nomme Néron, Domitien, Trajan, Marc-Aurèle, Septime-Sévère, Maximin le

1. *Ep.* LII et LXVIII. — Cf. HEFELE, *Hist. des Conciles.*, 2e éd., I, 111 ss. — 2. Cf. Can. 1 et 46, chez HEFELE, I, 155, 176; cf. can. 32. — D. LECLERCQ, *L'Espagne chrétienne*, p. 59-77. — 3. Can. 1-9, HEFELE, I, p. 222 ss. — 4. P. ALLARD, IV, p. 191 ss. Comment on poursuivait les clercs pour les forcer à apostasier, cf. *Gesta apud Zenophilum Consularem*, *P. L.*, XLIII, 794 ss., et parmi les œuvres d'OPTAT de Mileve. — 5. Cf. can. 13, HEFELE, I, 211-212. — 6. *Exode*, c. VII ss. — 7. *Apoc.*, XVII, 1-14. — 8. *De civit. Dei*, XVIII, 52. — 9. *Chronic.*, II, 29-30.

Thrace, Dèce, Valérien, Aurélien et Dioclétien; tandis que le dernier, laissant de côté Maximin le Thrace et Aurélien, met à leur place le seul Hadrien. Lactance compte seulement six grandes persécutions de l'Église[1].

21° Le **nombre des martyrs** a été très grand, selon la tradition et l'histoire; cependant pour la première fois, en 1684, s'éleva comme contradicteur H. Dodwell[2] qui, dans une Apologie des empereurs romains, relégua au rang des fables les Bréviaires et les Martyrologes comme inventés par les moines; en 1689, Th. Ruinart le refuta d'une manière victorieuse[3]; toutefois, il ne crut pas, comme quelques auteurs, pouvoir porter le nombre à 11 millions; bien moins encore avec Boldetti parler de 700 à marquer chaque jour, pour Rome, sur le calendrier[4]. Victor de Buck au contraire évaluait à 4.000[5] seulement les martyrs de Rome, tandis que le Martyrologe Romain donne pour Rome seule 13.825[6]. Déterminer le nombre des martyrs, même approximativement, est impossible; car si l'on parle de plusieurs millions de martyrs parmi les premiers chrétiens, on ne pourra pas appuyer cette assertion sur des preuves certaines. Tacite parle « d'une grande multitude » sous Néron[7]. Dion Cassius en mentionne « beaucoup » sous Domitien[8]. La rage populaire fit mourir « un grand nombre » sous Trajan, ce qui n'empêchait pas le jugement régulier de suivre son cours[9]. D'« innombrables martyrs » dans le monde entier subirent la mort sous Marc-Aurèle[10]; les proconsuls et les préfets ne pouvaient suffire à toutes ces condam-

1. *De mort. persec.* — Cf. au moyen âge Godefroi de Viterbe, *Panthéon*, *P. L.*, CXCVIII, 1012 ss. — 2. *Dissert. Cyprian.*, IX. *De paucitate Martyrum*, Oxford, 1684. — 3. *Acta martyrum sincera.* Ces actes ont été publiés plusieurs fois; nous citons l'éd. de Vérone, 1731. Cf. *Praefatio generalis*, § II-III. Voir aussi Mamachi, *Origines et Antiquitates Christianae*, Rome, 1749-52. L. A. Zaccaria, *Raccolta di dissertationi di Storia Ecclesiastica*, Rome, 1792, t. XI. — 4. *Osservazioni sopra i cimiteri dei SS. Martiri ed antichi cristiani di Roma*, Rome, 1720, p. 266. — 5. *De phialis rubricatis, quibus Mart. Rom. sepulcra dignosci dicuntur observationes*, Bruxelles, 1855, p. 31 ss. — 6. Kraus, *Die Blutampullen der röm. Katakomben*, Francf., 1868, p. 35. — 7. *Annal.*, XV, 43-45. — 8. *Hist. Rom.*, 67, 14. — 9. Eusèbe, *Hist. Eccl.*, III, 34. — 10. Eusèbe, V, 1.

nations. Septime-Sévère fit couler le sang à flots, on crut à la venue de l'Antéchrist [1]. Dèce, que Lactance appelle un « monstre exécrable », n'épargna « ni âge, ni sexe, ni condition »; « le sang coulait par torrents », dit saint Cyprien [2].

Sous Gallus « une innombrable multitude » de martyrs reçurent la couronne [3]. Pendant son règne si court, Valérien versa beaucoup de sang chrétien [4]. La persécution de Dioclétien « dévasta pendant dix ans le peuple de Dieu »; aucune guerre n'avait ainsi décimé la population [5]. Le glaive était émoussé et les bourreaux exténués devaient se relayer. En Égypte, il n'était pas rare de voir sur une même place, « trente, soixante ou cent » mis à mort en même temps [6].

Ailleurs aussi, les chrétiens étaients conduits à la mort par multitudes. Qu'on pense, par exemple, à la *Massa candida*, sous Valérien et à la Légion Thébéenne sous Maximien! Ursule et ses compagnes sont aussi de ce nombre; certains placent leur martyre sous Maximin le Thrace; la plupart le reculent jusqu'au temps de l'invasion des Huns qui, selon la légende, massacrèrent à Cologne onze mille vierges, martyres de la pudeur. Il est sûr que des vierges ont souffert le martyre à Cologne, ainsi que le prouvent les inscriptions de Clématius dans l'église Sainte-Ursule. Ce dernier restaura au IVe ou Ve siècle la basilique élevée sur le sol même « où les Vierges saintes avaient versé leur sang pour le nom du Christ ». Mais les anciennes légendes ne citent pas le nombre [7].

1. CLÉM. D'ALEX., *Strom.*, II. — EUSÈBE, VI, 7. — 2. *Ep.* X. — 3. S. CYPR., *De mortalitate*, vers la fin. — 4. LACTANCE, *De morte pers.*, V. — 5. SULP. SÉV., *Hist. Sacr.*, II, 6, 32. — OROSE, *Adv. Pagan.*, VII, 22. — 6. EUSÈBE, *H. E.*, VIII, 9. — 7. STEIN, *Die H. Ursula und ihre Gesellschaft*, Cologne, 1879. — HAUCK, *Kirchengesch. Deutschlands*, I, 25 s. — A. MÜLLER, *Das Martyrium der Thebanischen Jungfrauen zu Köln*, 1896. — JAFFÉ, *Reg. Rom. Pont.*, n. 3594, — G. MORIN, *L'inscription de Clématius et la légende des onze mille vierges. Mélanges Paul Fabre*, Paris, 1902, p. 51-64. Au IXe siècle, Wandelbert de Prüm parle de « milliers »; au Xe siècle, la phalange s'élève à onze mille ; « monasterium... in honore sanctae Dei genetricis semperque virginis Mariae et undecim milia virginum ». — P. ALLARD, *Dix leçons sur le martyre*, p. 134-149.

§ 9 — Polémiques contre l'Église [1].

Il devait nécessairement arriver que la civilisation païenne, après avoir usé du glaive contre l'Église, luttât encore par la plume soit directement, soit indirectement. Si, par suite de l'édit de 448, publié par Théodose II et ordonnant de brûler les écrits contre l'Église, il nous reste peu de ces ouvrages, nous pouvons cependant juger de la haine violente qui les animait.

La tentative du rhéteur **Fronton de Cirta** († 166 ?), précepteur de Marc-Aurèle, n'est pas suffisamment connue; mais la plus ancienne Apologie latine, l'*Octavius* de Minucius Félix [2], nous apprend qu'il avait fait paraître une harangue dans laquelle étaient reproduites les accusations ordinaires de repas de Thyeste et d'inceste [3].

Nous avons la satire de **Lucien de Samosate** : *Sur la mort de Peregrinus*, de l'an 167. Peregrinus est représenté comme prêtre chrétien corrompu, ascète égyptien et philosophe cynique qui, à la fin, cherche volontairement la mort dans les flammes. L'attaque est dirigée contre les *cyniques* et spécialement contre Théogènes, mais en même temps Lucien cherche à ridiculiser les chrétiens, quoique son talent comique soit médiocre.

Vers 178 [4], le philosophe platonicien **Celse** écrivit son *Discours véridique*, polémique volumineuse contre les chrétiens. Bien que cet ouvrage soit perdu, on en retrouve les neuf dixièmes dans l'Apologie qu'Origène,

1. Arneth, *Das klassische Heidentum und die christlische Religion*, Vienne, 1895, 1-2. — H. Kellner, *Hellenismus und Christenthum oder die geistige Reaction des antiken Heidenthums gegen das Christenthum*, Cologne, 1866. — Aubé, *Hist. des persécutions de l'Église*, t. II : *La polémique païenne à la fin du deuxième siècle*, Paris, 1878. — 2. Cap. IX, 6; XXXI, 2. — 3. Cf. Harnack, *Altchristl. Lit.*, I, 868. — 4. Funk, *Kirchengesch. Abhandl. und Untersuchungen*, II, 152-161, croit pouvoir placer cet ouvrage en 170-185. — F. Vigouroux, *Les Livres saints et la critique rationaliste*, 3e éd., Paris, 1890, p. 133-151.

dès le milieu du troisième siècle (244-49), écrivit contre cet auteur et qu'il intitula *Contra Celsum*. Le *Discours véridique* comprend quatre parties : dans la première, un Juif s'efforce de démontrer que les chrétiens n'ont pas compris l'idée messianique; dans la seconde, un païen critique l'idée messianique des Juifs et par là même frappe indirectement les chrétiens; la troisième s'élève contre l'enseignement de la foi et des mœurs chrétiennes et veut prouver qu'elle est tirée d'ailleurs et falsifiée; tandis que la quatrième cherche à justifier le culte officiel des païens. Celse montre beaucoup d'érudition et de subtilité, il déverse ses railleries mordantes sur le christianisme dont il traite le Fondateur comme un imposteur vulgaire. On peut voir chez Origène l'esprit qui domine dans cet écrit, avec quelle absence totale de scrupule il dénature l'histoire de Jésus pour la rapprocher des contes de la mythologie païenne. Il fait dire aux chrétiens, tournant en dérision les paroles de saint Paul (I *Cor.*, III, 18, 19) : « *Mala res est in hac vita sapientia*, *bona autem stultitia*[1]. »

Non moins violent et sardonique est le philosophe néo-platonicien **Porphyre**. Il ne nous reste que des fragments de ses quinze livres contre les chrétiens, où sont renouvelés les reproches d'athéisme, d'impudicité et de meurtre des enfants; mais il connaît mieux le christianisme que les autres polémistes; ceci et quelques paroles de saint Augustin[2] feraient penser qu'il était apostat. C'est en effet avec la haine d'un tel homme qu'il vomit des injures contre le Messie et sa résurrection, l'éternité des supplices de l'enfer; il raille le Rédempteur, la

1. ORIGÈNE, *Contra Celsum*, *P. G.*, XI, I, 13 et I, 32. — TH. KEIM, *Celsus' Wahres Wort, Aelteste Streitschrift antiker Weltanschauung gegen das Christentum vom Jahre 178 nach Christus*, etc., Zürich, 1873. — MUTH, *Der Kampf der heidn. Philosophie gegen das Christentum*, Mayence, 1900. — WHITTAKER, *Apollonius of Tyana and other essays*, Londres, 1906 : *Celsus and Origen*. — 2. *De Civitate Dei*, X, 28 : « Quam (virtutem et sapientiam) si vere ac fideliter amasses, Christum Dei virtutem et Dei sapientiam cognovisses, nec ab ejus saluberrima humilitate tumore inflatus vanae scientiae resiluisses. » Cf. SOCRATE, *Hist. Eccl.*, III, 23. — F. VIGOUROUX, *l. c.*, p. 156-188.

sainte Écriture et les prophéties qu'il appelle *vaticinia post factum*. D'autre part, il s'efforce d'épurer et de faire revivre le paganisme, bien que naturellement en vain; comme tous ceux qui ont tenté la chose soit avant, soit après lui[1].

Ces tentatives placent Porphyre dans les rangs de ceux qui combattirent indirectement le christianisme. Déjà, au premier siècle, Apollonius de Tyane avait essayé, sans grand résultat, de propager le Néo-Pythagorisme; toutefois le peuple païen et Septime-Sévère lui-même l'honorèrent d'un culte divin[2].

Entre les années 220 et 230, et sur la demande de Julia Domna, épouse de cet empereur, **Philostrate** écrivit la vie d'Apollonius dont il fait un demi-dieu ayant entrepris de lointains voyages pour réformer les hommes dont il gagna les cœurs par ses paroles et ses œuvres. Philostrate compare Apollonius au Christ lui-même et donne au paganisme un thaumaturge qui disparut si mystérieusement qu'on ne put trouver son tombeau[3].

Les plus vigoureux efforts pour préserver le paganisme de l'abîme vinrent de l'**Ecole Néo-Platonicienne.** Les âmes ne trouvant aucun apaisement dans la froideur du paganisme, cherchant la vérité et ne la trouvant pas, l'antique simplicité avec laquelle on avait accueilli les divinités mythologiques disparut de tous les esprits. Alors les philosophes du Néo-Platonisme voulurent satisfaire à ces besoins, créer un système, expliquer allégoriquement la mythologie et annoncer une sorte de trinité panthéiste. Ce système devait aboutir à créer un nouveau et vigoureux paganisme.

Le fondateur de cette école fut **Ammonius Sakkas** que l'on croit être un chrétien apostat († 243); il n'est pas le créateur de ce système. Cet honneur revient à **Plotin** († 261). On peut dire qu'alors les anciens philo-

1. A. Kleffner, *Porphyrius der Neuplatoniker und Christenfeind*, Paderborn, 1896. — 2. Dion Cassius, *Hist. Rom.*, 77, 18. — 3. J. Göttsching, *Apollonius von Tyana*, Leipzig, 1889. — F. Whittaker, *Apollonius of Tyana*, Londres, 1906. — F. Vigouroux, *l. c.*, p. 194-199.

sophes mirent toute leur énergie à maintenir à flot le paganisme qui menaçait de sombrer. Il va de soi que l'hostilité contre les chrétiens marchait de pair.

Nous avons déjà vu à l'œuvre Porphyre, le plus célèbre des Néo-Platoniciens; son maître, Plotin, combattait en même temps les gnostiques et les chrétiens[1]. Ce que Porphyre, Philostrate et Celse avaient imputé aux chrétiens, **Hiéroclès,** gouverneur de Bithynie en 305, le résume dans ses *Discours véridiques*. Le persécuteur acharné du christianisme déverse d'amers sarcasmes sur le Christ que, comme Philostrate, il met en parallèle avec Apollonius de Tyane; pour le reste, il reprend aux philosophes susnommés leurs propres pensées[2].

On se moquait aussi des chrétiens par des représentations et des images; on leur reprochait surtout d'adorer un âne, comme on le voit par Tertullien, et par le *Crucifix dérisoire* de Rome trouvé par le P. C. Garrucci en 1856 sur le mont Palatin. Il représente *Alexamenos* en adoration devant son Dieu crucifié auquel on a donné par dérision une tête d'âne. Au-dessous on lit : *Alexamenos* adore son Dieu. En 1870 on découvrit dans une autre chambre l'inscription : *Alexamenos* est fidèle à sa loi[3].

§ 10. — Extension de l'Église au commencement du IVe siècle[4].

Le sang des chrétiens est une semence, disait Ter-

1. HARNACK, *Gesch. der Altchristl. Lit.,* I, 872 s. — 2. EUSÈBE, *Contra Hierocl.,* éd. GAISFORD, 1852. — LACT., *De mort. persec.,* c. XVI. — HARNACK, p. 564. — 3. TERTULL., *Apol.,* c. XVI; GARRUCCI, *Il Crocisisso graffito,* Rome, 1856 — FR. X. KRAUS, *Das Spottcrucifix vom Palatin,* Frib.-en-Br., 1872. Une reproduction se trouve aussi chez GRISAR, *Geschichte Roms,* p. 608. — KRAUS, *Geschichte der Christl. Kunst,* I, p. 173. — Les objections contre l'attribution chrétienne de ce crucifix ont paru jusqu'ici manquer de force persuasive. — 4. A. HARNACK, *Die Mission und Ausbreitung des Christentums in den ersten drei Jahrhunderten,* Leipzig, 2e édit., 1906. — UGHELLI, *Italia sacra,* 2e éd., Venise, 1717 ss. — DUCHESNE, *Fastes épiscopaux de l'ancienne Gaule,* Paris, 1894-1900, I-II. — P. GAMS, *Kirchengeschichte von Spanien,* t. I, Ratisbonne, 1862. — A. TOULOTTE, *Géographie de l'Afrique*

tullien[1], et saint Justin : Plus nous serons violemment persécutés, plus il y aura de croyants dans le nom de Jésus[2]. Et en vérité l'**extension** du christianisme était prodigieuse; il paraissait appelé à devenir le culte des cités. En effet, le nombre des chrétiens croissait proportionnellement avec celui de la population. A la fin des persécutions, les chrétiens étaient en grande majorité dans quelques villes. Le christianisme avait aussi pénétré profondément dans le peuple des campagnes, en quelques provinces et notamment dans celles d'Asie Mineure, en Arménie, Syrie, Égypte, Palestine et l'Afrique septentrionale. Eusèbe nomme les chrétiens « le peuple le plus important[3] ». Cependant il ne pouvait avoir en vue toutes les provinces et tous les pays, car le nombre des chrétiens variait beaucoup selon les diverses contrées.

1° Parmi les pays où la doctrine chrétienne avait été reçue par environ la **moitié de la population**, où le culte chrétien dominait si même il n'était pas le plus répandu, se trouvait en premier lieu l'Asie Mineure : là étaient les célèbres Églises de Nazianze, la métropole Césarée, nous voyons cinq *chorévêques* venir des environs de cette ville au concile de Nicée : preuve que le peuple des campagnes était chrétien[4] ; Nicomédie en Bithynie, où le christianisme produisit si vite une remarquable efflorescence; la Galatie, la Phrygie et la Pisidie avec les métropoles d'Ancyre, de Laodicée et d'Iconium ; Éphèse, Smyrne, Pergame et les autres Églises nommées dans l'*Apocalypse*. Les provinces de Syrie, de Pamphylie et d'Isaurie envoyèrent à Nicée vingt-cinq évêques. Plus loin, la Thrace en face de la Bithynie avec les sièges de

chrétienne, 4 vol., Rennes, 1894. — F. Hauck, *Kirchengeschichte von Deutschland*, t. I, 2ᵉ éd., Leipzig, 1898. — C. Murray, *Christianity in England before Augustine*, 1900. — H. Leclercq, *L'Afrique chrétienne*, Paris, 1904, I-II. — Le Quien, *Oriens christianus*, Paris, 1740, I-III. — 1. *Apolog.*, cap L. — 2. *Dialog. cum Tryphone*, c. CX. — 3. *Hist. Eccl.*, I, 4 : *Gens ... omnium nationum populosissima*. — 4. Cf. Origène, *Contra Celsum*, III, 9.

Byzance[1]; Héraclée la métropole, et Andrinople; l'Arménie où la famille royale était chrétienne et le culte chrétien officiel; de sorte qu'Eusèbe parlant de la guerre de l'empereur Maximin contre l'Arménie, la nommait guerre religieuse[2]. Édesse était depuis longtemps entièrement chrétienne[3].

2° Parmi les pays où sinon la plus grande partie, du moins une **très grande partie** de la population confessait le Christianisme et par sa vigoureuse influence rivalisait avec le paganisme, étaient Antioche, la plus grande cité de l'Orient dans laquelle dès le commencement du IVe siècle avaient siégé dix-neuf évêques; puis les églises environnantes : Séleucie, Laodicée, Apamée, Raphanée, Hiérapolis, Samosate, Néocésarée et dix autres. L'île de Chypre comptait trois évêques à Nicée. L'Égypte avec son Église d'Alexandrie et sa célèbre École, posséda bientôt cent sièges épiscopaux, de sorte que l'administration ecclésiastique semblait achevée. L'Afrique Proconsulaire et la Numidie se trouvaient dans cette florissante situation : sous la métropole de Carthage, il y avait environ 250 évêchés[4]. De même Rome, la basse Italie et quelques parties de l'Italie moyenne : près d'un siècle avant la paix de l'Église, on pouvait évaluer à 50.000 âmes la communauté chrétienne de Rome et à l'époque du concile de Nicée, il ne serait pas téméraire d'en compter 150.000. Assurément il existait plus de quarante basiliques; et, sous l'autorité de l'Église de Rome, environ cent évêques italiens. L'Espagne : où environ quarante évêques siégeaient en 306 au concile d'Elvire[5]. De plus, le nombre des chrétiens était très considérable sur les côtes d'Achaïe, de Thes-

1. DUCHESNE, *Les anciens évêchés de la Grèce* (*Mélanges d'archéologie et d'histoire*), 1895, p. 375 ss. — 2. *Hist. Eccl.*, IX, 8. — 3. *Chron. Edess.*, ASSEMANI, *Biblioth. Orient.*, I, 391. — TIXERONT, *Les origines de l'Eglise d'Edesse*, Paris, 1888. — J. LABOURT, *Le Christianisme dans l'Empire perse*, 2e édit., Paris, 1904. — 4. DE ROSSI, *De christ. titulis Carthag.* — DOM PITRA, *Spicileg. Sol.*, IV, 1858. — D. LECLERCQ, *L'Afrique chrétienne*, t. I, Paris, 1904, — 5. HEFELE, *Hist. des Conciles*, I, 148 ss.

salie, de Macédoine et dans les îles environnantes avec les célèbres Églises de Philippes, Thessalonique, Athènes, Corinthe et Nicopolis. Le midi de la Gaule était aussi très florissant, ainsi que la vallée du Rhône[1].

3° Parmi les pays où le christianisme n'était **pas aussi répandu,** il y avait probablement la Palestine où quelques villes renfermaient bien de nombreux chrétiens, et quelques endroits étaient gagnés complètement à la foi chrétienne; mais en général, le christianisme rencontrait une vigoureuse opposition.

La Phénicie avait des communautés chrétiennes dans les villes grecques du littoral, tandis que l'intérieur le plus reculé tenait obstinément au paganisme. L'Arabie avait aussi bon nombre de chrétiens dans les villes Grecques-Latines; de même pour quelques régions de la Mésopotamie, l'intérieur de l'Achaïe, de la Macédoine et de la Thessalie.

Dans une situation identique se trouvaient l'Épire, la Dardanie et la Dalmatie[2]. La Mœsie et la Pannonie reçurent, dans le troisième siècle, la foi chrétienne qui se répandit promptement. La Mauritaine et Tripoli n'avaient pas autant de chrétiens que les autres parties de l'Afrique; le nord de l'Italie aussi en comptait moins : les évêchés étaient Ravenne, Milan, Aquilée, Brescia, Vérone, Bologne et Imola.

4° Parmi les pays où le christianisme comptait **peu de croyants,** étaient la Perse[3], excepté les parties occidentales, l'Inde, la Scythie, les villes des anciens Philistins, les côtes nord et nord-ouest de la mer Noire et l'ouest

1. La Provence fut évangélisée la première, comme sa situation l'y prédestinait. Arles est peut-être le premier siège épiscopal fondé dans les Gaules. (Il s'y tiendra un grand concile en 314). Mais il y en eut certainement d'autres avant le IVe siècle, car à cette époque la hiérarchie s'y trouve à un état avancé; autour d'Arles et de Marseille, l'historien rencontre tout un groupe d'Églises filiales fortement organisées. — LE BLANT, *Inscriptions chrétiennes de la Gaule*, 2 vol., Paris, 1856-1865. — 2. J. ZEILLER, *Les origines chrétiennes de la province romaine de Dalmatie*, Paris, 1906. — 3. J. LABOURT, *Le Christianisme dans l'Empire perse sous la dynastie sassanide* (224-632), Paris, 1904.

de la Haute Italie. Au commencement du IVe siècle, le Piémont n'avait encore aucune organisation ecclésiastique [1]. Le centre et le nord de la Gaule étaient également en retard à ce point de vue [2]; toutes ces contrées ne contenaient guère plus de vingt évêchés. Dans beaucoup de villes où les traditions du moyen âge plaçaient un évêché, Mgr Duchesne n'a pu en trouver la preuve dans l'étude approfondie des catalogues épiscopaux [3]. Grégoire de Tours affirme que la foi prêchée de bonne heure dans notre pays ne parvint à la connaissance que d'un petit nombre [4]. Théodore de Mopsueste [5] nous apprend l'usage longtemps existant de confier toute une province aux soins d'un seul évêque; ce qui explique que, d'après Eusèbe [6], saint Irénée gouvernait les Églises de la Gaule entière. C'est ce genre d'organisation qui subsistait dans le nord de l'Italie et dans certaines contrées

1. FEDELE SAVIO, *Gli antichi vescovi d'Italia dalle origini al 1300 descritti per regioni*, I, *Il Piemonte*, Turin, 1898. — 2. *Serius trans alpes Dei religione suscepta*, SULPICE-SÉVÈRE, *Hist. Sacra*, II, 32. — 3. L'ancienneté des Églises de Gaule a suscité au siècle dernier de violentes controverses, aujourd'hui près de s'apaiser. Il est manifeste que les prétentions de certaines Églises à l'apostolicité ne sont pas fondées. Comme d'autre part le triage est aujourd'hui impossible en l'absence de documents de l'époque, la seule méthode scientifique est de signaler les *données certaines*, mais incomplètes, fournies par les écrivains postérieurs, tout en se gardant de *nier* ce que *l'histoire* est impuissante à prouver. Il faut d'ailleurs avouer qu'une chrétienté ne possède guère d'histoire avant d'être hiérarchiquement fondée; nous ne saurons donc jamais rien des nombreux chrétiens qui existèrent à l'état sporadique pendant plusieurs siècles dans notre pays. Ils ne figurent pas dans les annales de l'histoire qui voit apparaître l'Église de Lyon, nettement constituée au milieu du IIe siècle, les Églises de Toulouse, Vienne, Trèves, Reims moins d'un siècle plus tard, puis celles de Rouen, Bordeaux, Bourges, Paris, Sens, Autun, etc. A partir du commencement du IVe siècle, les sièges épiscopaux se multiplient avec une rapidité prodigieuse. — 4. *Hist. Franc.*, IX, 39. — Le passage I, 28, reproduisant la *Passion de S. Saturnin*, ne doit être apporté qu'avec circonspection, car il renferme des erreurs manifestes. — 5. THÉODORE DE MOPSUESTE, *Comment. in Ep. S. Pauli*, éd. SWEETE, Londres, 1882, t. II, p. 124. — DUCHESNE, *Fastes épiscopaux*, etc., I, 36. — Réponse de Mgr BELLET, *Les origines des Églises de France et les fastes épiscopaux*, Paris, 1896. — 6. EUSÈBE, *Hist. Eccl.*, V, 23. — DUCHESNE, *c. l.*, I, p. 42. — La lettre de FAUSTIN, évêque de Lyon, au pape Étienne, en son nom et au nom de ses collègues (*tam ab eo quam a ceteris coepiscopis nostris in eadem provincia constitutis*), mentionnée par S. CYPRIEN, donne lieu à des discussions sur le sens précis qu'il faut attribuer au terme *provincia*.

du nord-est de l'Asie Mineure, comme il est encore pratiqué de nos jours dans les vicariats apostoliques. La Belgique dut rester également longtemps soumise aux deux évêques de Reims et de Trèves, avant que fussent fondés d'autres sièges [1]. Chose remarquable, de toutes les Églises du nord de la Gaule, ce sont celles des deux Germanies dont l'antiquité est le mieux établie [2]. Nous avons là-dessus le témoignage de saint Irénée [3]. On peut donc croire qu'il y eut des évêques à Mayence et à Cologne vers 185 [4]. Tongres eut vraisemblablement son évêque avant Constantin [5], de même Augsbourg et Ratisbonne. L'Angleterre comptait bien quelques chrétiens au IIe siècle; sans doute on regarde comme une légende [6] qu'un roi Lucius ait demandé des prédicateurs de la foi au pape Éleuthère (174-189), mais au concile d'Arles de 314 assistaient trois évêques anglais; on doit donc supposer le nombre des évêchés [7] plus grand encore.

Le christianisme avait pris une extension très rapide; soixante-dix ans après la fondation de la première communauté de pagano-chrétiens à Antioche, Pline écrivit dans les termes les plus énergiques que, même dans la Bithynie si lointaine, le paganisme était menacé; encore soixante-dix ans plus tard, la discussion relative à la fête de Pâques nous fait connaître une forte organisation ecclésiastique s'étendant de Lyon à Édesse, avec son centre à Rome; encore soixante-dix ans écoulés et l'empereur Dèce préfère voir à Rome un empereur-rival plutôt qu'un évêque chrétien; et maintenant il n'y a pas soixante-dix ans avant que Constantin place la Croix sur l'étendard romain [8].

1. J. Warichez, *Les origines de l'Église de Tournai*, Paris, 1902. — 2. G. Kurth, *Clovis*, Tours, 1896, l. II, ch. I, *L'Église des Gaules*. — 3. *Adversus haer.*, II, 10, 2. Il y atteste certainement la diffusion du christianisme, quand même il ne voudrait pas affirmer l'organisation ecclésiastique. — 4. W. Kleinen, *Die Einführung des Christentums in Köln und Umgegend*, Cologne, 1888-89. — 5. Habets, *Geschiedenis van het bisdom Roermond*, etc., t. I, Ruremonde, 1875. — 6. Harnack, *Der Brief des brit. Königs Lucius an den Papst Eleutherus*, Berlin, 1904. — 7. Vén. Bède, *Hist. Eccl. gent. Angl.*, I, 4, 6, 7. — 8. A. Harnack, *Die Mission und Ausbreitung*, etc., 2e édit., Leipzig, 1906. t. II.

CHAPITRE III

LA HIÉRARCHIE ECCLÉSIASTIQUE.

§ 11. — Les Papes et la primauté [1].

1° L'avenir de **Pierre** et de ses successeurs, héritiers de son pouvoir, est exprimé par cet ordre du Christ : « Pais mes agneaux, pais mes brebis! »

En vertu de ces paroles, armé d'une autorité céleste, le pêcheur de Galilée se met à la tête de l'Église dont il achève l'unité. Et ceux qui reçoivent de sa main le gouvernement de la communauté romaine acceptent, par là même, la tâche de gouverner l'Église entière et de conserver son unité. La plus haute puissance spirituelle réside en leurs mains : car toujours l'évêque de Rome est le pasteur suprême de toute l'Église; autant pour les évêques romains que pour Pierre, ces paroles ont toujours leur valeur : « Tu es Pierre, et sur cette pierre je bâtirai mon Église et les portes de l'enfer ne prévaudront point contre elle. » L'apôtre Pierre avait fixé son siège dans la capitale du monde, afin que là, suivant la volonté du

1. L. Duchesne, *Le Liber Pontificalis, Texte, Introduction et commentaire*, t. I-II, Paris, 1886-1892. — J. Chapman, *La chronologie des premières listes épiscopales de Rome*, in *Revue Bénédictine*, 1901, p. 399-417; 1902, p. 13-37, 145-179. — Flamion, *Les anciennes listes épiscopales des quatre grands sièges* (*Revue d'Hist. Eccl.*, 1900, 645-678). — Jaffé, *Reg. Rom. Pont.*, Leipzig, 1885-1888. — J. B. de Rossi, *La Roma sotterranea*, t. I-III, Rome, 1864 ss. — A. Harnack, *Gesch. der altchristl. Lit.*, II, 1, Leipzig, 1897, 70 ss. (*die ältesten Bischofslisten*). — H. Grisar, *Geschichte Roms und der Päpste*, Frib.-en-Br., 1901, t. I, n° 194 ss., édit. fr., 1906. — Funk, *Abhandl. und Unters.*, I, 1-23.

Christ, il pût transmettre à ses successeurs sur le même siège la grande dignité dont il était revêtu.

2° Après saint Pierre, **S. Lin** eut pendant douze ans, selon Eusèbe [1], la direction de l'Église; **S. Anaclet** [2], aussi longtemps probablement. Tous les deux gouvernèrent l'Église en une époque de paix relative, entre Néron et Domitien.

S. Clément (91?-100?) est célèbre par l'épître vigoureuse qu'il écrivit aux Corinthiens; et qui longtemps après sa mort était lue dans beaucoup d'églises. Bon nombre d'apocryphes circulèrent sous son nom [3]. Après lui viennent **S. Evariste** (100?-109 ?); **S. Alexandre** (109-119) qui, d'après le *Liber Pontificalis*, introduisit l'usage de bénir l'eau mélangée de sel pour les habitations [4]. **S. Sixte** (119-128?); **S. Télesphore** (128-139) loué par saint Irénée comme célèbre martyr; **S. Hygin** (139-142) qui probablement institua les ordres mineurs [5]; **S. Pie I** (142-157); **S. Anicet** (157?-168) [6].

S. Soter (168-176) écrivit une lettre à l'Église de Corinthe et fut célébré par Denis de Corinthe pour sa bienfaisance [7]. **S. Eleuthère** (176-190?) reçut à Rome saint Irénée, que les chrétiens de Lyon lui avaient chaudement recommandé [8]. **S. Victor** (190-198) est connu pour sa lutte contre la date de la célébration de la fête de Pâques en Orient; la sévérité qu'il témoigna fut tempérée par saint Irénée [9]. **S. Zéphyrin** (198-217), le premier pape enseveli dans le cimetière de Calliste, se signala dans sa lutte contre les hérétiques à Rome. **S. Calliste** (217-222), violemment attaqué pour son indulgence au sujet des pénitences ecclésiastiques [10], vit s'élever le schisme d'Hippolyte, le premier qui affligea l'É-

1. *Hist. Ecc.*, III, 13. — 2. Sur la confusion avec Clet, cf. DUCHESNE, *Le Lib. Pontific.*, I, LXIX s. — 3. La légende de son martyre n'a aucune valeur. — FUNK, *Opp. Pat. Apost.*, t. I, éd. IV. — DUCHESNE, *Le Lib. Pontif.*, I, LXXI ss. — 4. A. GASTOUÉ, *L'eau bénite, ses origines, son histoire, son usage*, Paris, 1907. — 5. DUCHESNE, I, 131. — 6. Avec cette chronologie concorde celle de S. Polycarpe venu à Rome sous ce même Pape. — 7. EUSÈBE, *H. E.*, IV, 31. — 8. EUSÈBE, *H. E.*, V, 6. — 9. EUSÈBE, *H. E.*, V, 26, 27.— 10. EUSÈBE, *H. E.*, V, 32. Ce pape a fondé le cimetière de Calliste.

glise romaine [1], schisme qui continua sous **S. Urbain I** (222-230) et **S. Pontien** (230-235) exilé en Sardaigne avec ce même Hippolyte. **S. Anthère** (235-236) siégea seulement quelques semaines. Il fut suivi par **S. Fabien** (236-250) après le martyre duquel le siège romain resta vacant quatorze mois. A l'élection de son successeur **S. Corneille** (251-253) éclata le schisme de Novatien qui forma une secte à Rome [2]. **S. Lucius** (253-254) bientôt martyrisé eut pour successeur **S. Etienne** (254-257) connu pour la vigueur de sa lutte en faveur de la validité du baptême donné par les hérétiques. **S. Sixte II** (257-258) qui prédit à saint Laurent le martyre, avant de le subir lui-même dans les catacombes. **S. Denys** (259-268) montra surtout beaucoup de zèle pour la pureté de la doctrine [3]. **S. Félix** (269-274) défendit le dogme des deux natures en Jésus-Christ [4] et eut pour successeur **S. Eutychien** (275-283), et **S. Caius** (283-296). **S. Marcellin** (296-304) mourut pendant la persécution de Dioclétien. Les Donatistes mentent en prétendant qu'il sacrifia aux idoles; même fausseté pour son abdication à Sinuesse [5]. **S. Marcel** (308-309), condamné par Maxence à l'exil et au service de palefrenier, succomba peu après [6]. Un nouveau schisme éclata occasionné par une controverse au sujet de la pénitence ecclésiastique. Le vrai pape **S. Eusèbe** (309?-310?) dut fuir et mourut exilé en Sicile. Il fut enfin donné à **S. Miltiade** (311-314) de voir la paix de l'Église si ardemment désirée. Les biens confisqués lui furent rendus et il fut le premier pape qui résida au palais de Latran donné par Constantin. Le 13 octobre 313, Miltiade réunit onze évêques dans un concile solennel [7].

1. ADHÉMAR D'ALÈS, *La théologie de S. Hippolyte*, Paris, 1906. — 2. EUSÈBE, *H. E.*, VI. 43, où se trouve une lettre à ce sujet adressée par S. Corneille à Fabius d'Antioche. — 3. EUSÈBE, *H. E.*, VII, 27. — S. ATHAN., *De Synod.*, c. 43, 45. — 4. MANSI, *Coll. Concil.*, I, 1114. — 5. DÖLLINGER, *Papstfabeln*, Stuttgart, 1890, p. 57-61. — Déjà S. Augustin (*De unico bapt. contra Pel.*, c. 16) s'opposait à cette fable. — Cf. DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Église*, II, p. 92 ss. — 6. Sur sa chronologie, voir DUCHESNE, *Le Lib. Pontif.*, p. 248 ss. — 7. EUSÈBE, *H. E.*, X, 5. — MANSI, *Coll. Concil.*, II, 463.

3° La **Primauté des Papes**, surtout dans ces temps critiques, n'apparut pas de suite dans tout son développement extérieur. Elle était voilée sous la dignité des évêques romains. Les règles qui déterminèrent ultérieurement tous les pouvoirs n'existaient pas encore; quant à la riche et puissante force de développement de l'Eglise, aucun esprit humain n'aurait pu d'avance en concevoir le plan. Les papes eux-mêmes subordonnaient leur intervention aux circonstances : à la nécessité de maintenir l'unité de l'Église et de conserver intact l'enseignement traditionnel de la foi et des mœurs. On comprend donc que l'autorité universelle des papes se montrait moins souvent au grand jour dans les premiers temps que plus tard; moins encore doit-on s'en étonner, puisque cette conduite s'accorde avec la direction surnaturelle promise par le divin Fondateur à son Église : « Voici que je suis avec vous jusqu'à la consommation des siècles [1]. » Lui-même avait fondé l'essence de ce royaume de Dieu, et sa promesse était le gage que le futur développement de l'organisation ecclésiastique ne devrait en aucun point essentiel, s'écarter des règles générales établies par lui. Il devait donc y avoir développement, développement issu du germe primitif; comme le chêne, sorti du gland, grandit et brave les orages et les siècles.

4° Ce serait une grave erreur de méconnaître l'action de la Papauté dans les trois premiers siècles; on voit clairement par les faits que les Papes eux-mêmes avaient pleine conscience de leur suprême pouvoir, et ceci a toujours été reconnu par l'Église et par les évêques les plus influents : les exemples sont là pour en donner la preuve,

Environ l'an 94, s'éleva dans l'Église de Corinthe une dissension au sujet de laquelle le pape saint Clément écrivit une épître magnifique [2] dont saint Irénée dit : « C'est une parole puissante qui rétablit la paix parmi les fidèles [3] ». Saint Clément, pleinement convaincu de son

1. S. MATTH., XXVIII, 20. — 2. FUNK, *Opp. PP. Apost.*, p. 60 ss. — BARDENHEWER, *Gesch. der altkirchl. Lit.*, I, 103-107. — 3. *Adv. Haeres.*, III, c. III.

autorité, n'emploie pas seulement le conseil ou l'enseignement, mais aussi le commandement énergique.

Saint Ignace d'Antioche, le disciple des Apôtres, au commencement du IIe siècle, loue l'Église romaine « comme dignement chaste et présidente de la charité », c'est-à-dire de toute l'Église[1]; « comme présidant dans le lieu du pays des Romains », ce qui signifie qui préside à Rome l'Eglise universelle[2].

Saint Irénée († environ l'an 202) rend le plus beau témoignage quand il dit que tous les fidèles doivent être d'accord avec l'Église de Rome, à cause de son origine plus illustre, et parce que, par elle seule, sont conservées toutes les traditions apostoliques. Suivant ce Docteur, la seule tradition de cette Église plus grande et plus célèbre, fondée par les apôtres Pierre et Paul, est capable de réfuter toutes les erreurs[3].

Tertullien, déjà tombé et mal disposé envers l'Église de Rome, en reconnaissait pourtant la primauté, lorsqu'il disait avec ironie : J'apprends qu'on a fait un nouveau

1. Voir FUNK, *l. c.*, p. 213; — BARDENHEWER, *l. c.* : *Liebesbund oder Gesammtkirche.* — 2. FUNK, *l. c.*, en note. — Cf. J. CHAPMAN, *S. Ignace d'Antioche et l'église Romaine*, *Revue Bénédictine*, 1896, p. 385-400. — J. TIXERONT, *La Théologie anténicéenne*, 2e édit., Paris, 1905, p. 142-143. — 3. S. IREN., *Adv. Haeres.*, III, 3, I :

« Traditionem itaque Apostolorum in toto mundo manifestatam, in omni ecclesia adest respicere omnibus, qui vera velint videre : et habemus annumerare eos, qui ab apostolis instituti sunt episcopi in ecclesiis, et successores eorum usque ad nos, qui nihil tale docuerunt neque cognoverunt quale ab his deliratur... Sed quoniam valde longum est in hoc tali volumine omnium ecclesiarum enumerare successiones, maximae et antiquissimae et omnibus cognitae a gloriosissimis duobus Apostolis Petro et Paulo Romae fundatae et constitutae ecclesiae, eam, quam habet ab Apostolis traditionem et annuntiatam hominibus fidem, per successiones episcoporum pervenientem usque ad nos indicantes, confundimus omnes eos, qui quoquo modo, vel per sibi placentia vel vanam gloriam, vel per caecitatem et malam sententiam, praeterquam oportet, colligunt. Ad hanc enim ecclesiam propter potentiorem (potiorem al.) principalitatem necesse est omnem convenire ecclesiam, hoc est, eos qui sunt undique fideles, in qua semper ab his qui sunt undique, conservata est ea, quae est ab apostolis traditio. » L'original grec n'existe plus, mais la présente version est si ancienne qu'elle est déjà citée par TERTULLIEN (*Adv. Valent.*). — Cf. *Revue Bénédictine*, 1895, p. 49-65. — DUCHESNE, *Églises séparées*, Paris, 1905, p. 118-1. — Cf. A. PIERSON, *Gesch. v. h. Roomsch-K.*, 1, 156. — J. TIXERONT, *La Théologie anténicéenne*, p. 251.

décret, et péremptoire : Le Pontife suprême, l'évêque des évêques a décrété : Je pardonne à tous ceux qui ont fait pénitence aussi bien le péché d'adultère que celui de fornication [1].

Ce fut probablement un pape du troisième siècle, dont le nom n'est pas connu, qui affirma, dans une lettre *Sur le jeu de hasard,* sa compétence pour donner la défense en question (*originem authentici Apostolatus*) [2].

Saint Cyprien nomme l'Église de Rome « l'Église chef de laquelle est sortie l'unité du sacerdoce », « l'origine et la reine de l'Église », « fondée par le Christ sur Pierre, en vue de l'unité ». Le siège de Fabien est pour lui le siège de Pierre [3].

Avec ces illustres aveux concordent les actes des Papes et de leurs subordonnés. Nous avons vu plus haut saint Clément exerçant la primauté. Saint Victor exigea des communautés de l'Asie Mineure qu'elles suivissent l'usage romain dans la célébration de la fête de Pâques [4]. Saint Calliste publia un édit général qui tempérait la manière d'agir à l'égard des pénitents [5].

Basilides et Martial, destitués à cause de leur apostasie, par les évêques d'Espagne, implorèrent la protection du pape Étienne [6]. Denys d'Alexandrie, accusé d'hérésie auprès du Pape Denys, dut se justifier ; ce savant évêque le fit et, par là même, reconnaissait la compétence du Pape [7]. Déjà il a été dit que l'empereur romain Auré-

1. « Audio etiam edictum esse propositum et quidem peremptorium : Pontifex scilicet Maximus, quod est episcopus episcoporum edicit : Ego et moechiae et fornicationis delicta poenitentia functis dimitto ». *De pudic.*, cap. I. Ce livre est écrit contre le Pape Calliste, au commencement du III[e] siècle. — 2. Sur le *De aleatoribus*, voyez BARDENHEWER, *Gesch. der altkirchl. Lit.*, II, p. 446 ss. Seul un Pape pouvait écrire : « In nobis divina et paterna pietas apostolatus ducatum contulit et vicariam sedem coelesti dignatione ordinavit et originem authentici apostolatus, super quem Christus fundavit Ecclesiam, in superiore nostro portamus ». — 3. Ecclesia principalis, unde unitas sacerdotalis exorta est. *Epist.* 59, 4. — Radix et matrix ecclesiae. *Ep.* 48, 3. — A Christo Domino super Petrum origine unitatis et ratione fundata. *Ep.* 70, 3. — Fabiani id est Petri locus. *Ep.* 55, 8. — J. TIXERONT, *l. c.*, p. 385 ss. — 4. EUSÈBE, *H. E.*, V, 26-27. — 5. *Philosophumena*, IX, 12. — Cf. J FFÉ, 84. — 6. S. CYPRIEN, *Ep.* LXVII, 5. — 7. S. ATHANASE, *De sententia Dionysii*, c. XIII. — HEFELE, I, 135, 255.

lien, lui-même, reconnaissant la primauté, attribua la résidence épiscopale d'Antioche de Syrie à la partie « qui vivait en communion avec les évêques d'Italie et particulièrement avec celui de Rome [1] ».

Aussi les hérétiques de l'antiquité cherchèrent-ils toujours à être approuvés et reconnus par Rome. Et, bien que démasqués chaque fois, ils s'efforcèrent toujours de se concilier le siège de Pierre [2]. La belle épitaphe d'Abercius, évêque d'Hiérapolis en Phrygie, est un remarquable exemple de l'irrésistible attraction exercée sur le chrétien par la primauté romaine. Il s'intitule le disciple du saint pasteur, qui paît ses troupeaux sur les monts et dans les vallées et voit tout de son regard puissant. Celui-ci lui apprit les écritures fidèles et l'envoya à Rome contempler la cité souveraine et voir la reine au vêtement et aux sandales d'or et le peuple avec le sceau étincelant [3].

§ 12. — Origine de l'Épiscopat. Gouvernement des premières Communautés chrétiennes [4].

1° Le divin fondateur de l'Église avait manifesté à Pierre

1. EUSÈBE, *H. E.*, VII, 30. — 2. TERTULL., *Adv. Prax.*, cap. I. — 3. DUCHESNE, *Rev. des quest. hist.*, 1883, 2, 1 ss.; *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, 1895, p. 17 ss. — G. SANCTIS, *Die Grabschrift des Aberkios* (*Zeitschr. für Kath. Theol.*), 1897, p. 673 ss. — KAUFMANN, *Handbuch der christlichen Archeologie*, Paderborn, 1905, p. 228-239; — P. BATIFFOL et G. BAREILLE, art. *Abercius*, dans le *Dict. de Théol. Cath.* — 4. ST. VON DUNIN-BORKOWSKI, S. J., *Die neueren Forschungen über die Anfänge des Episcopats*, Frib.-en-Br., 1900. — DOUAIS, *Origine de l'épiscopat. Mélanges de lit. et d'hist. relig.*, *publ. à l'occasion du jub. épiscop. de Mgr de Cabrières*, Paris, 1899. — J. RÉVILLE, *Origine de l'épiscopat*, Paris, 1899. — P. BATIFFOL, *La hiérarchie primitive* dans *Etudes d'hist. et de théol. positive*, t. I, p. 122 ss. — A. MICHIELS, *L'origine de l'Episcopat. Étude sur la fondation*, etc., Louvain, 1900. — H. BRUDERS, S. J., *Die Verfassung der Kirche von den ersten Jahrzehnten der Apostolichen Wirksamkeit an bis 175 n. Chr.*, Mayence, 1904. — CH. DE SMEDT, *L'organisation des Églises chrétiennes jusqu'au milieu du* IIIe *siècle*, *Rev. des quest. hist.*, oct. 1888. — V. ERMONI, *Les origines historiques de l'épiscopat monarchique*, *Rev. des quest. hist.*, t. LXVIII, 1900. — DUCHESNE, *Histoire ancienne de l'Église*, Paris, 1906, t. I, p. 84 ss. — J. H. SEIDL, *Der Diakonat in der Apostelgeschichte und in den Paulinischen Briefen. Der Katholik*, 1883, I, 586 ss; II, 40 ss. — PRAT, *La Théologie de S. Paul*, p. 488 ss. — FLAMION, *Revue d'hist. eccl.*, Louvain, 1900-1901 : *Les anciennes listes épiscopales des quatre grands sièges.*

et aux autres Apôtres sa volonté que leur pouvoir fût transmis en tout ou en partie à d'autres. Le Christ lui-même est l'auteur du sacerdoce éternel. Par conséquent, la différence entre les fidèles laïques et les administrateurs ecclésiastiques des communautés chrétiennes est basée sur la volonté du Seigneur [1]. En vertu de leur fonction, les évêques et les prêtres étaient administrateurs ; et avec eux, les diacres, d'origine apostolique [2]. On voit ces trois dignités ecclésiastiques clairement distinguées, dans les lettres de saint Ignace d'Antioche : « Vos prêtres révérés, écrit-il aux Éphésiens, sont unis à l'évêque, comme les cordes à la cithare [3]. » D'une façon plus précise encore dans sa lettre aux fidèles de Tralles : « Celui qui n'est pas uni à l'évêque, aux prêtres et aux diacres n'a pas la conscience pure [4]. » Déjà, sous saint Clément de Rome, qui, en 96 (donc vingt ans auparavant), écrivait aux fidèles de Corinthe pour les exhorter à se soumettre avec une humble docilité aux supérieurs ecclésiastiques, on constate que ce même partage de l'administration était, à Rome aussi bien qu'à Corinthe, une institution déjà reconnue comme ancienne. Dans le même temps l'apôtre saint Jean, écrivant son *Apocalypse*, adressait la parole à l'ange des Églises d'Éphèse, Smyrne, Pergame, Thyatire, Sardes, Philadelphie et Laodicée.

A Rome et à Corinthe un évêque était à la tête de l'Église ; pourquoi n'en aurait-il pas été de même pour les villes susdites de l'Asie Mineure? Est-il impossible de voir dans l'ange d'une Église, son évêque? Si cela n'est pas entièrement certain, c'est du moins très probable, d'autant plus qu'entre Ignace d'Antioche qui ne connaît qu'un évêque par ville et l'*Apocalypse*, l'intervalle n'est que de vingt ans. De plus, une institution, ayant son nom propre et connue de tout le monde, n'a pas surgi tout d'un

1. *Actes*, I, 17 ss. — CLÉM. ROM., *Epist. ad Cor.*, cap. XL : Homo laicus praeceptis laicis constringitur. — 2. *Actes*, VI, 1 ss. — 3. *Epist. ad Eph.*, cap. IV. — H. DE GENOUILLAC, *L'Église chrétienne au temps de S. Ignace d'Antioche*, Paris, 1907. — 4. *Ad Trall.*, cap. VII ; cf. *Ad Eph.*, c. II, 20 ; *Ad Philad.*, c. VII ; *Ad Smyrn.*, c. VIII.

coup. On peut donc sans témérité conclure de là que, dans la période qui suivit immédiatement la mort des Apôtres, chaque Église était gouvernée par un évêque assisté, s'il était nécessaire, par des prêtres et des diacres.

2° Avant l'an 67, dans les temps apostoliques, plusieurs Apôtres furent certainement directeurs des communautés chrétiennes fondées par eux. Mais, avec la même qualité, nous rencontrons aussi d'autres appelés *diaconi, pastores, presbyteri, episcopi.* Si le premier terme est clair, les trois autres ne le sont pas. Désignent-ils seulement des prêtres, ou seulement des évêques, ou encore un seul évêque à la tête de plusieurs prêtres? Sans doute les noms de *presbyter* et *episcopus* sont synonymes à cette époque; comme nous le voyons dans l'Écriture sainte[1]; la similitude de leur charge le confirme. Les *presbyteri* et *episcopi* sont les pasteurs du troupeau; ils guident les fidèles et administrent la communauté; établis par le Saint-Esprit pour représenter le Christ, ils sont revêtus de la plus haute dignité dans l'Église, sous la garde et l'autorité supérieure des Apôtres. En vertu de leur fonction, ils enseignent les préceptes de la foi et célèbrent les saints mystères. On leur doit honneur, obéissance et entretien. Quoiqu'ils prennent part à l'imposition des mains, on n'a jamais dit, ni supposé qu'ils aient le pouvoir de consacrer ou d'instituer des ministres. Eux-mêmes reçoivent leur fonction des Apôtres. Les *presbyteri* et *episcopi* étaient supérieurs, administrateurs, chefs, directeurs et pasteurs. Ces dénominations ont passé sous cette acception dans la langue de l'Église.

Probablement le titre de *presbyter* vient de l'Église de Jérusalem, celui d'*episcopus* des communautés paganochrétiennes; bientôt néanmoins les deux expressions furent employées en grec indistinctement. Il est difficile de prouver qu'une légère différence ait existé entre les deux termes et que *presbyter* éveille plutôt l'idée de dignité

1. *Actes*, XX, 17, 28. — I *Timoth.*, III, 2; V, 7. — *Tit.*, 7. — I *Petr.* V, 1-5.

tandis qu'*episcopus* exprime davantage la fonction. Le collège des pasteurs d'une Église se nommait *presbyterium*. On ne trouve pas une fois, dans les écrits du Iᵉʳ siècle, les *presbyteri* et *diaconi* mentionnés ensemble, quatre fois au contraire *episcopi* et *diaconi*. Ceci s'explique-t-il par la signification primitive des mots? Il était naturel en effet d'opposer *diaconus* (serviteur) à *episcopus* (supérieur) plutôt qu'à *presbyter* (ancien).

3° Une question se pose encore : les *presbyteri* et *episcopi* étaient-ils simplement prêtres ou bien évêques? Quelques modernes, et parmi eux Pétau, ont pensé que sinon tous, du moins la plupart avaient reçu la consécration épiscopale; plus tard, ce dernier pencha vers le sentiment des anciens : Clément de Rome, saint Chrysostome, saint Jérôme [1] et d'autres, qui regardaient les *episcopi* aussi bien que les *presbyteri* comme de simples prêtres. Quoiqu'on ne puisse actuellement avoir en cette affaire une certitude complète, on se représente difficilement les *presbyteria* existants comme des collèges d'évêques, car l'unité caractéristique et traditionnelle des évêques deviendrait impossible à expliquer. La manière dont le concile de Trente [2] applique le texte des *Actes des Apôtres* [3] ne contredit en rien cette opinion.

4° De l'établissement de l'administration ecclésiastique, des évêques, des prêtres, des diacres, ressort naturellement la distinction des clercs et des laïques [4]. Cependant cette différence n'apparaît pas toujours dans les premiers temps : en effet, les *presbyteri*, *episcopi* et *diaconi* n'étaient pas seuls à annoncer l'Évangile, il y avait aussi tous ceux qui, par l'effusion du Saint-

1. D. SANDERS, *Études sur St. Jérôme*, Bruxelles, 1903. — 2. Sess. XXIII, *De ordine*, cap. IV. — 3. *Act.*, XX, 28. — Cf. MICHIELS, *Origines de l'épiscopat*, Louvain, 1900, p. 223 ss., qui cite en faveur de cette opinion divers Pères de l'Église, saint Thomas et des auteurs postérieurs au concile de Trente, Stapleton, Cornelius a Lapide, Beelen et Bacuez. — 4. *Act.*, XX, 28. — S. CLEM. ROM., *Ep. ad Cor.*, c. XLIII-XLIV. — S. IGNACE, *Ep. ad Smyrn.*, c. VIII. Le mot Clerus est expliqué par S. Jérôme, *Ép.* 52 : Vel quia de sorte sunt Domini, vel quia ipse Dominus sors i. e. pars clericorum est. — Cf. S. AUGUSTIN, *In Psalm.* LXVII, 19.

Esprit, avaient reçu des dons particuliers (*charisme*). On rencontre sous le nom de *prophètes, évangélistes, pasteurs* etc., ces privilégiés parfois même chargés de la direction des communautés. Lorsque diminua le nombre de ceux qui avaient reçu les *charismes*, le véritable **Clergé** apparut, non seulement pour l'administration des Sacrements qui lui avait toujours été exclusivement réservée, mais pour la prédication et le gouvernement. Vers la fin du premier siècle, on ne rencontre plus que des clercs dans les fonctions ecclésiastiques, les *charismes* étaient plus rares ou avaient disparu [1].

5° On connaît le champ d'action des évêques, prêtres et diacres : les *premiers*, chefs de la communauté, avaient le soin des âmes et la responsabilité ; seuls ils célébraient la sainte Messe et administraient les sacrements. Les *prêtres*, placés sous l'évêque, ne devaient exercer aucune fonction sans son approbation [2]. A sa mort, ou en cas d'empêchement, ils le remplaçaient. Au commencement, les diacres faisaient le service des agapes [3] ; plus tard ils se tinrent auprès des évêques et des prêtres, soignèrent les pauvres, administrèrent les biens ecclésiastiques [4], servirent à l'autel, distribuèrent la sainte Communion, conférèrent le baptême et eurent plus d'une fois la surveillance des pénitents [5]. La plupart du temps, l'influence des diacres surpassait celle des prêtres. On trouve les *diaconesses* depuis les temps apostoliques jusqu'au VIe siècle. Leur charitable ministère, à l'égard du sexe féminin, était indispensable pour les agapes et surtout l'administration du baptême [6].

Lorsque dans les Églises les plus importantes, le service des autels et d'autres exercices religieux revêtaient plus d'extension et de solennité, les diacres ne

1. I *Cor.*, XII, 27 ; *Eph.*, IV, 11 ; *Phil.*, II, 25 ; *Actes*, XXI, 8 ; *Doctrina duodecim Ap.*, cap. II, n. 3-7 ; cap. XV, n. 1-2 — 2. S. IGNACE, *ad Smyrn.*, I, 2 : « Non licet sine episcopo neque agapen celebrare, sed quodcumque ille probaverit, hoc et Deo beneplacitum est. » — 3. *Actes*, VI, 1 ss. — 4. Cf. *Die Syrische Didaskalia. Tekte und Untersuchungen*, Leipzig, 1904, p. 273. — 5. O. ZÖCKLER, *Diakonen und Evangelisten* (*Biblische und kirchenhist. Studien*, 2e fasc., Münich, 1893). — 6. *Rom.*, XVI, 1. — Cf. PLINE, *Ep.* 97.

suffisaient pas toujours. La première *Apologie* de saint Justin [1] mentionne déjà des *Lecteurs* chargés de lire et de garder les Saintes Écritures. On rencontre des *Sous-Diacres* [2] au milieu du IIIe siècle, sous saint Corneille, à Rome; et de plus des *Exorcistes*, des *Portiers* et des *Acolytes* [3]. Ces derniers n'existaient pas en Orient.

§ 13. — Diocèses, Provinces ecclésiastiques, Patriarcats et Conciles [4].

1° Dans le principe, les villes seules avaient des communautés appelées *paroisses* et dirigées par des **évêques**. Plus tard quand plusieurs Églises (*tituli*) se furent formées dans les grandes villes et des communautés dans les campagnes, l'évêque resta le chef des diverses Églises et du territoire de la ville. Dans les campagnes, on voit successivement un *diaconus regens plebem* et des *chorévêques* [5], qui enseignent et dirigent les communautés [6]; ces derniers n'avaient pas toujours reçu la consécration épiscopale. C'est le commencement de l'usage

1. *Apol.* I, c. LXVII. — TERTULL., *De praescript.*, cap. XLI. — 2. REUTER, *Der Subdiakonat*, Augsbourg, 1850. — 3. S. CORNEILLE écrivit à l'évêque Fabius d'Antioche : Ergo ille evangelii vindex (Novatus) ignorabat unum episcopum esse oportere in ecclesia catholica (Romana). In qua tamen sciebat presbyteros quidem esse sex et quadraginta, septem autem diaconos totidemque subdiaconos, acolytos duos et quadraginta, exorcistas et lectores cum ostiariis quinquaginta duos ». — Cf. EUSÈBE, VI, 43. — JAFFÉ, *Regest.*, n. 106. — 4. THOMASSIN, *Vetus et nova eccles. disciplina*, parte I, lib. I-II. — K. LÜBECK, *Reichseinteilung und kirchliche Hierarchie des Orients zum Ausgang des 4. Jahrhunderts*, Münster, 1902; *Die kirchliche und weltliche Eparchialverfassung des Orients zur Zeit des Conzils von Nicea.* Diss. von Marburg, 1902. — *Revue d'hist. ecclésiastique*, Louvain, 1903, p. 481 ss. — L. DUCHESNE, *Autonomies ecclésiastiques. Églises séparées*, Paris, 1905; *Origines du culte chrétien*, 3e éd., Paris, 1905, chap. I; *Histoire ancienne de l'Église*, Paris, 1906, t. I, p. 524 ss. — 5. *Das Institut der Chorbischöfe im Orient. Hist.-kanonistische Studie von* DR. FRANZ GILLMANN, Munich, 1903. — Cf. le concile d'Ancyre (314), can. 13 et déjà le conc. d'Elvire (306), can. 77. — 6. EUSÈBE, *H. E.*, VII, 24, 30. — Cf. HEFELE, *Hist. des Conciles*, I, 140, 231, 250. Mais surtout J. PARISOT, *Les Chorévêques*, *Revue de l'Orient chrétien*, t. VI (1901). — *Civiltà Cattolica*, 1904, 15 octobre, p. 203 ss.

général adopté plus tard de mettre sous la direction de prêtres toutes les paroisses, non seulement dans les villes, mais aussi à la campagne.

Ces églises rurales se développèrent dans l'Église d'Orient surtout vers le milieu du IIIe siècle; dans l'Église occidentale beaucoup plus tard.

2° Déjà saint Paul regardait comme formant un tout à part les communautés d'Achaïe et de Galatie [1]. Il était donc juste et convenable de former avec les provinces ou paroisses civiles une division ecclésiastique. A la tête de la province ecclésiastique civile se trouvait un **Métropolitain** qui d'ordinaire était aussi évêque du chef-lieu de la province. Ce système ne fut adopté en Orient qu'après le remaniement des circonscriptions provinciales par Dioclétien; en Occident beaucoup plus tard encore. En Numidie et en Mauritaine seulement, le plus ancien des évêques revêtait cette dignité. Les droits du Métropolitain étaient : *a*) convoquer et présider le concile provincial annuel [2]; *b*) diriger l'élection et donner la consécration et la confirmation aux évêques de la province [3]; *c*) accorder la permission de voyager et fournir des *litterae communicatoriae* aux évêques nommés [4].

3° Dès les temps anciens, **les Eglises Apostoliques** jouirent d'une grande estime et leurs évêques acquirent peu à peu une sorte de suprématie, même sur les métropolitains. Le concile de Nicée appelle cela « une ancienne coutume [5] »; il désigne nommément Rome, Alexandrie et Antioche, et en indique d'autres encore [6].

4° De même que l'Évêque trouvait ses conseillers dans les prêtres de la communauté, ainsi le Métropolitain réunissait les évêques de sa province. Dans la seconde moitié du IIe siècle, des dissensions et des hérésies, surtout le montanisme et la question de la fête de Pâques,

1. II *Cor.*, I, 1. — *Gal.*, I, 2. — 2. Eusèbe, VII, 24. — 3. Concile de Nicée, can. 4. — 4. Concile d'Elvire, 25, 28; d'Arles, can. 9. — 5. Can., XI. — 6. C'était Éphèse, Césarée et Héraclée qui cependant plus tard ne furent pas reconnues comme sièges patriarcaux.

rendirent nécessaires ces assemblées ou **conciles**[1]. Au IIIe siècle on comprit si bien l'utilité de ces réunions, qu'on les tint dans quelques contrées une fois et dans d'autres même deux fois par an[2]. Le cinquième canon de Nicée prescrivit expressément ce dernier usage. Les évêques seuls avaient voix décisive, les présidents signaient et c'étaient toujours des évêques du plus haut rang[3].

§ 14. — Choix, formation et entretien des clercs. Le célibat[4].

1° Quant aux premiers successeurs de saint Pierre, Eusèbe dit[5] que les Apôtres confièrent l'Église à saint Lin, celui-ci à saint Anaclet, saint Anaclet à saint Clément et ce dernier à saint Evariste. Rien ne nous oblige pourtant à prendre ceci à la lettre, comme si ces Papes avaient, de leur vivant, choisi chacun leur successeur; saint Irénée confirme cette manière de penser[6]. Le **choix** était fait par le clergé et la communauté de Rome, assistés par les évêques voisins. Dès les temps les plus anciens, l'évêque d'Ostie donnait la consécration et c'est pourquoi il reçut plus tard le *pallium*[7]. Les premiers évêques furent institués par les Apôtres, en tenant compte néanmoins de la volonté de la communauté[8]. Le récit des *Clémentines* disant que saint Pierre seul, à l'insu de la

1. Eusèbe, *H. E.*, V, 26; VI, 20, 33. — 2. Tertul., *De Jejunio*, c. 13; — S. Cypr., *Epist.* 75. — 3. Eusèbe, *H. E.*, V, 27; cf. V, 26. — Hefele, *Hist. des Conciles*, I, introduction. — 4. F. X. Funk, *Kirchengeschichtliche Abhandlungen und Untersuchungen*, t. I, Paderborn, 1897, p. 23-39, 121-155; t. II, Paderborn, 1899, p. 60-77. — Hefele, *Beiträge zur Kirchengeschichte, Archeologie und Liturgik*, t. I, Tübingue, 1864, p. 122-139, 140-144. — H. J. Wurm, *Die Papstwahl. Ihre Geschichte und Gebräuche*, Cologne, 1902. — Vacandard, *Etudes de critique et d'histoire religieuse*, Paris, 1905, p. 69 ss. — Duchesne, *Histoire ancienne de l'Eglise*, Paris, 1906, t. I, p. 524 ss. — 5. *Hist. Eccl.*, III, 4, 13, 15, 35. — 6. *Adv. Haer.*, III, 3. — 7. Duchesne, *Lib. Pont.*, I, p. 202-203. — 8. Saint Clément, I *Cor.*, n. 44: consentiente universa ecclesia. — Cf. Funk, *Abhandl. u. Unters.*, I, 23-24, sur le sens de ce passage.

communauté, institua les pasteurs, n'a aucune valeur historique [1]. Les anciens écrits non canoniques parlent de l'élection de l'évêque faite par la communauté [2]. Origène exige que le peuple soit présent à l'élection [3]. Selon saint Cyprien, le choix des évêques revenait à la communauté et aux évêques voisins [4]. Plus tard, le concile de Nicée ordonna que les évêques de la province fussent présents à l'élection; trois pouvaient suffire, à condition que les autres confirmassent le choix par écrit [5]. La confirmation était réservée au Métropolitain.

Toutes les autres institutions du clergé inférieur étaient faites par l'Évêque qui, en bien des cas, demandait le sentiment de la communauté. L'élection proprement dite n'existait pas. Les prêtres et les diacres donnaient leur consentement en imposant les mains en même temps que l'évêque, sur le sujet consacré [6]. Étaient considérés comme *irréguliers* et exclus des ordres les bigames, les néophytes, ceux qui avaient subi la pénitence publique, et les *cliniques*, c'est-à-dire ceux qui avaient reçu le baptême pendant une grave maladie [7]. L'âge demandé était, autant que possible, cinquante ans pour les évêques et trente pour les prêtres [8].

2° Dans les premiers temps de l'Église le Saint-Esprit compléta par l'abondance des charismes la formation qui manquait; plus tard ce fut surtout à l'Évêque que revint la charge de former les prêtres et les diacres futurs; comme le Christ, ses Apôtres, il réunissait autour de lui des disciples pour leur enseigner la théorie, mais plus encore la pratique. On rencontre aussi d'autres maîtres,

1. S. Clément, *Epist. ad Jacobum; Hom.* III, 60-73; XI, 36; XIX, 23; *Recognit.*, III, 74; VI, 15; X, 72. — 2. *Didachè*, xv, 1, éd. Funk, p. 58. *Apostolische Kirchenordnung*, XVI, 1; *Apostolische Didascalia*, IV. Ces deux derniers in *Texte und Untersuchungen*, II, 1-2, 5; et *Neue Folge*, X, 2, p. 13. — 3. *In Lev., Hom.* VI, 3. — 4. *Ep.* 59, c. 5; *Ep.* 67, c. 3, 4, 5. — 5. *Concil. Nic.*, can. iv. — 6. *Constitut. Apost.*, VIII, 16. — 7. I *Tim.*, iii, 2-13; *Tit.*, i, 5-9; *Hist. Eccl.*, VI, 43 : « Cui quum universus clerus multique ex populo refragarentur, eo quod non liceret quemquam ex iis qui urgente vi morbi in lectulo perinde ac ille (Novatus) perfusi fuissent, in clerum assumi ». — Cf. S. Cyprien, *Ep.* 69, c. 13. — 8. *Didascalie syriaque*, c. iv; *Constitut. Ap.*, II, 1. — Cf. Le concile de Néocésarée, can. 11, Hefele, *Hist. des Conciles*, I, 249.

comme saint Justin à Rome qui eut Tatien pour élève, Tertullien en Afrique et saint Irénée qui instruisit Caïus et Hippolyte. La plupart de ces docteurs, et même beaucoup d'évêques, avaient apporté du paganisme la philosophie et d'autres connaissances, mais depuis la seconde moitié du IIe siècle, des **écoles chrétiennes** commencèrent à fleurir à Alexandrie, Rome, Antioche, Side en Pamphylie, Édesse et Nisibe en Mésopotamie et Jérusalem en Palestine [1]. Il est difficile de préciser la formation requise pour les divers ordres ecclésiastiques; assurément, il était de règle que nul ne pût parvenir aux degrés supérieurs, sans avoir fait preuve de capacité dans les rangs inférieurs.

3° Sans aucun doute, pendant longtemps les Évêques et autres ecclésiastiques pourvurent eux-mêmes à leur **entretien**, surtout dans les petites communautés. Il va de soi que, la Loi ancienne [2] exerçant son influence, les fidèles prêtèrent bientôt leur concours : oblations, prémices et dîmes [3]. Ceci était conforme avec la parole du Seigneur : « L'ouvrier mérite son salaire [4]. » A la fin du IIe siècle, plusieurs Églises distribuaient chaque mois au clergé les dons des fidèles [5]; en d'autres communautés se trouvent déjà des fonds ecclésiastiques considérables provenant de subsides volontaires, et mis en sûreté sous la garde des *collegia funeraticia*; les évêques trouvaient là des ressources pour soutenir leur clergé. Néanmoins souvent ces secours ne suffirent pas, puisque le clergé dut parfois se livrer à l'agriculture ou au commerce, et même avec une ardeur blâmée par saint Cyprien et le concile d'Elvire [6]. Un synode tenu à Carthage, avant 250, défendit d'accepter par testament la tutelle des enfants et de trop s'occuper des intérêts matériels [7].

1. Sur Alexandrie et Antioche, cf. infra, § 22, 3; § 54, 1. — 2. *Lév.*, XXVII, 30 ss.; *Nomb.*, XVIII, 22 ss.; *Deutéronome*, XIV, 22 ss. — 3. *Didachè*, c. XIII; *Didascalie syriaque*, c. VIII. — 4. S. MATTH., X, 10; S. LUC, X, 7. — Cf. I *Cor.*, XIII, 14; I *Tim.*, V, 17. — 5. S. IRÉN., *Adv. Haeres.*, IV, 18, 2; — ORIG., *In Prov.*, 3, 9; — S. CYPRIEN, *Ep.* 1, 1; *Ep.* 39, 5. — 6. *De lapsis*, c. 4, canon 19. — 7. HEFELE, *Hist. des Conciles*, t. I, p. 105.

4° Bien qu'il soit impossible de citer une ordination apostolique au sujet du **célibat**[1], on constate néanmoins dans l'Église, dès le temps des Apôtres, une tendance vers la parfaite continence des clercs[2]. Ceci était fondé non seulement sur les paroles des *Évangiles* et les *Épîtres* des Apôtres[3], mais encore sur l'ineffable dignité et la grandeur du sacerdoce chrétien. Le prêtre juif devait garder la continence pendant son service au temple; bien supérieur doit lui être le prêtre chrétien qui offre l'Agneau sans tache. Il n'était cependant pas facile d'obtenir de tous cette parfaite continence : dans les premiers temps, on devait prendre les clercs parmi les gens mariés, le célibat étant chez les Juifs et chez les païens une condition méprisée; il devenait difficile de trouver parmi les célibataires des sujets réunissant les qualités voulues pour l'état ecclésiastique. Dans l'empire romain, *les lois Julia* et *Poppaea* étaient portées contre le célibat.

Déjà l'apôtre saint Paul marquait une première étape vers ce but, en excluant de l'état ecclésiastique les *bigames*[4]. De même on interdit bientôt à ceux qui avaient reçu les ordres majeurs de contracter mariage, sous peine de suspense de leur office. L'évêque saint Paphnuce, au concile de Nicée (314), appelait cela « l'ancienne tradition de l'Église[5] ».

Le concile d'Ancyre fait ici une exception : si un diacre, au moment de son élection, déclare ne pouvoir garder le célibat et se marie dans la suite; il peut continuer son ministère, parce que l'évêque, au moment de son élection, l'a permis ainsi. Si au contraire le diacre, gardant le silence et s'engageant au célibat par sa consécra-

1. FUNK, *Abhandlungen und Untersuchungen*, I, 121 ss. — E. VACANDARD, art. *Célibat ecclésiastique* dans le *Dict. de Théol. Cath.* — DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Église*, I, p. 531 ss — 2. G. BICKELL, *Der Cölibat, eine Apostolische Anordnung*, *Zeitschr. für kath. Theol.*, années 1878-1879. — 3. S. MATTH., XIX, 10 ss. ; I *Cor.*, VII, 32 ss. — 4. I *Tim.*, III, 2; *Tit.*, I, 6 : *Unius uxoris vir.* L'apôtre exclut ici ceux qui se sont remariés après un premier veuvage. — 5. HEFELE, *Hist. des Conciles*, I, 431. — Cf. *Const. Ap.*, VI, 17. — *Syn. Neocaes.*, can. 1. — SOCRATE, *Hist. Eccl.*, I, XI. — SOZOMÈNE, I, XXIII. — Cf. NOEL ALEXANDRE, *Hist. Eccl.*, t. IV, dist. XIX, p. 389 ss.

tion, se marie dans la suite, il perdra sa fonction[1]. Ceux qui n'avaient reçu que les ordres mineurs restaient libres[2]. On ne trouve personne qui se soit marié après les ordres majeurs; et au contraire nous voyons vivre dans une parfaite continence un grand nombre de ceux qui reçoivent les ordres majeurs après leur mariage. Ceci n'était pourtant pas obligatoire dans l'Église d'Occident, avant le concile d'Elvire (306). Le premier, il interdit la vie conjugale à tous les clercs en fonctions, et décida : « *Placuit in totum prohibere episcopis, presbyteris et diaconibus vel omnibus clericis positis in ministerio, abstinere se a conjugibus suis et non generare filios ; quicumque vero fecerit, ab honore clericatus exterminetur*[3]. » Le concile de Nicée n'osa pas étendre cette défense à l'Orient, d'après les conseils de saint Paphnuce. Mais plus tard il fut interdit de contracter mariage après les ordres majeurs, et la continence absolue fut imposée à tous les évêques[4].

1. HEFELE, *l. c.*, I, 230. — 2. *Can. Ap.*, 27 (25). — 3. HEFELE, I, 168. — 4. FUNK, *Abh. und Unters.*, I, 149-51. — HEFELE, I, 431.

CHAPITRE IV

LES SACREMENTS. — LE CULTE. — PRESCRIPTIONS ET USAGES LITURGIQUES. — ERREURS OPPOSÉES.

§ 15. — Le Baptême et la Confirmation. — Lutte au sujet du baptême des hérétiques [1].

1° L'admission dans l'Église se faisait par le **baptême**, institué par Jésus-Christ, dès avant sa passion [2]. Une triple immersion avait lieu pendant qu'on prononçait la formule sacramentelle [3]. On baptisait « au bord de la

1. DUCHESNE, *Les origines du culte chrétien*, 3e éd., Paris, 1905. — D. CABROL, *Les origines liturgiques*, Paris, 1906; *Revue des quest. hist.*, avril 1907, p. 555; *Le Livre de la prière antique*, Paris, 1900. — POURRAT, *La théologie sacramentaire*, Paris, 1907. — J. TIXERONT, *La théologie anténicéenne*, 2e édit., Paris, 1905. — TURMEL, *Hist. de la Théologie positive*, Paris, 1905. — PROBST, *Sakramente und Sakramentalien in den drei ersten christlichen Jahrhunderten*, Tübingue, 1872. — CORBLET, *Histoire du sacrement du Baptême*, 2 vol., Paris, 1882. — FUNK, *Die Katechumenatsklassen des christlichen Altertums*, dans *Abhandl. und Untersuch.*, I, p. 209-241; III, Paderborn, 1907, p. 57 ss. — H. GRISAR et J. ERNST, *Ueber die Frage der Ketzertaufe*, in *Zeitschr. f. kath. Theol.*, 1881, 193-121; 1893, 79-103; 1894, 473-499; 1895, 234-272; 1896, 364-367; 1900, 425-462. — G. BAREILLE, art. *Baptême d'après les Pères grecs et latins* et *Catéchuménat;* R. S. BOUR, art. *Baptême d'après les monuments de l'antiquité chrétienne*, dans le *Dict. de Théol. Cath.* — D. DE PUNIET, art. *Baptême*, *Baptême de Jésus*, *Baptistère*, dans le *Dict. d'archéol. et de lit.* — V. ERMONI, *Le Baptême dans l'Église primitive*, Paris, 1904. — 2. F. SCHMIDT, *Die Einführung der christl. Taufe*, in *Zeitschrift f. k. Theol.*, 1905, 53 ss. — 3. ERNST, *Papst Stephan I und der Ketzertaufstreit*, Mayence, 1905, § 6. — TERTULLIEN, *Adv. Praxean*, cap. XVI : J.-C. a ordonné « ut tingerent in Patrem et Filium et Spiritum Sanctum, non in unum. Nam nec semel, sed ter, ad singula nomina in personas singulas tingimur ». Certains croyaient autrefois que le baptême avait été donné dans les premiers temps *in nomine Jesu* (S. PAUL, S. LUC). Aujourd'hui on tient universellement que cette formule fut toujours invalide et qu'elle

mer, dans un étang, dans une source, dans un lac ou dans un ruisseau[1] ». Les règles de la décence étaient rigoureusement observées[2]. On baptisait déjà non seulement par immersion, mais aussi par infusion (*aspersio, infusio*[3]), surtout lorsque par manque d'eau ou pour cause de maladie, il était impossible ou difficile d'employer le premier moyen[4]. D'après la tradition apostolique, le baptême des enfants fut de bonne heure en usage. Saint Irénée et Origène en parlent déjà[5]. Le concile tenu en 252 sous saint Cyprien condamne ceux qui enseignent que le baptême des enfants doit être différé[6]. Cependant le baptême était souvent retardé. Non seulement on attendait, pour les enfants comme pour les adultes, les jours spéciaux consacrés à cette cérémonie, les vigiles de Pâques et de Pentecôte, mais on différait encore bien davantage[7]. Cet abus dura même jusqu'aux ve et vi^e^ siècles.

Aux temps apostoliques, il est vrai, on baptisait les adultes immédiatement après leur profession de foi[8] et on les instruisait ensuite; mais plus tard on fit précéder le baptême d'un temps destiné à l'instruction et à la probation. L'épreuve consistait à jeûner, à prier, à confesser ses fautes et surtout à mener une vie édifiante. L'instruction reçue alors fit donner à ce temps le nom de catéchuménat[9]. La division des catéchumènes en trois classes est invraisemblable et ne ressort certainement pas du ve canon du concile de Néocésarée, qui traite plutôt de la pénitence que des catéchumènes[10]. Celui qui se présentait pour le baptême recevait d'abord

ne fut jamais employée par les Apôtres. Déjà la *Didachè* dit : « Baptizate in nomine Patris et Filii et Spiritus Santi » (cap. VII), et cependant l'expression employée par S. Paul et S. Luc : *Baptizati in nomine Domini*, ne lui est pas inconnue (cap. IX). — 1. Tertull., *De bapt.*, c. 4. — 2. *Clementin. Hom.* 11, n. 1. *Constitut. Ap.*, III, 15. — 3. *Didachè*, cap. VII : « Si utraque (aqua) deest, infunde ter aquam in caput »... — 4. Sur le baptisma clinicorum, cf. Eus., *Hist. Eccl.*, VI, 43 ; S. Cypr., *Ep.* 69, c. 12. — 5. *Adv. Haer.*, II, 22. — Orig., *In Rom.*, I, 5 ; V, 6 ; *In Luc.*, *Hom.* 14. — 6. Hefele, I, 115. — 7. Tertull., *De baptismo*, c. 19. — 8. *Actes*, II, 41 ; VIII, 12 ; X, 47 etc. — 9. *Didachè*, c. VII. — S. Justin., *Apol.*, I, 61. — Tertull., *De baptismo*, c. 20. — 10. Cf. aussi *Tüb. Quartalschr.*, 1899, 434-443.

une bénédiction spéciale, puis était confié à un clerc (*doctor audientium*)[1] chargé de l'instruire. Il restait séparé des fidèles, étant encore impur et « demeure des démons »[2]. L'épreuve n'avait pas une durée fixe et dépendait de la conduite du catéchumène. Le concile d'Elvire (304) exigea au moins deux ans, à moins que la maladie n'obligeât à abréger le temps[3]. Tant que durait l'épreuve, les catéchumènes quittaient l'Église au moment de l'offertoire, et n'assistaient qu'à l'instruction et à quelques prières (*missa catechumenorum*). La cérémonie du baptême était précédée de l'exorcisme, du renoncement à Satan, de la profession solennelle de la foi[4], le plus souvent de la confession des péchés et de la consécration au Christ. L'onction avec l'huile fut très tôt en usage. Après la cérémonie les nouveaux baptisés recevaient le baiser de paix et, dans certaines églises, il leur était donné du lait et du miel. Tertullien déjà parle d'un parrain et d'une marraine[5].

Les fêtes du baptême duraient huit jours, pendant lesquels les nouveaux baptisés portaient des habits blancs (*Dominica in albis*). Lorsqu'un catéchumène souffrait le martyre, sa mort était comptée comme un baptême (*baptismus sanguinis*). Dans saint Paul est mentionné un baptême pour les morts[6], d'où ne ressort nullement qu'il fût employé par les orthodoxes ; on en trouve des traces plus tard chez quelques hérétiques.

Le ministre du baptême était d'ordinaire l'évêque, ou sur son ordre, le prêtre et le diacre. En cas de nécessité tout le monde pouvait baptiser ; cependant une femme ne devait le faire qu'en l'absence de tout homme. Quand le temps le permettait, celui qui voulait administrer le

1. S. CYPR., *Ep.* 29. — 2. *Ep. Barnab.*, c. 16 : Domus Daemonum — 3. HEFELE, I, 174. — 4. Ainsi commença peu à peu un symbole fixe qui est déjà complet à Rome certainement dès la fin du second siècle et même beaucoup avant, très probablement dès le premier siècle. — VACANDARD, *Études de critique et d'hist. religieuse*, Paris, 1905, p. 133. — Cf. § 21. — 5. *De baptis.*, c. 16 : Sponsores, fidejussores, susceptores, patrini. — 6. I *Cor.*, XV, 29. Cf. DOM HENRY, art. *Baptême des morts*, dans le *Dict. d'arch. chrét. et de lit.*

baptême était tenu de jeûner auparavant un ou deux jours [1].

En règle générale, la **confirmation** suivait immédiatement le baptême (*manus impositio*, *unctio*, *signaculum dominicum*) [2]; selon l'Écriture, elle était conférée uniquement par l'évêque [3]. Nous voyons des prêtres le faire également plus tard dans l'Église d'Orient [4].

2° Au commencement du troisième siècle, les hérésies devinrent nombreuses. Or il arriva souvent que des hérétiques baptisés dans leur secte revenaient à la vraie Église, d'où résulta bientôt la question de la validité du baptême des hérétiques. Cette validité fut niée par Tertullien qui disait (*Baptismum*), *quem cum rite non habeant, sine dubio non habent* (*haeretici*) [5]. Son livre *De Baptismo* parut aussi en grec vers l'an 200. Quelque temps après, trois conciles prirent des décisions dans le même sens; un en Afrique à Carthage vers 220, deux autres en Asie Mineure à Synnade et à Iconium vers 230. Rien d'étonnant que cette doctrine ne fût mise en pratique dans ces contrées, et qu'on y commençât généralement à rebaptiser ceux qui avaient reçu le baptême de la main d'un hérétique. Le pape Étienne fut obligé pour cette raison de menacer de l'excommunication, en 354, les évêques Helenus de Tarse et Firmilien de Césarée; cependant elle ne fut pas prononcée, grâce à l'intervention de Denis d'Alexandrie.

Lorsque les deux conciles tenus en 255 et 256 sous saint Cyprien eurent déclaré de rechef invalide le baptême des hérétiques et qu'ils en eurent envoyé les Actes à Rome, le pape Étienne y répondit en rejetant cette doctrine et en menaçant de l'excommunication; il déclara : « *Si quis a quacumque haeresi venerit ad nos, nihil*

1. S. Ign., *ad Smyrn.*, cap. viii; Tertull. *De bapt.*, c. 17; *Didachè*, c. vii. — 2. Tertull., *De bapt.*, 8; *De resurrectione carnis*, c. 8; *Constitut. Apost.*, II, 32. — S. Cypr., *Ep.* 73. — Tixeront, *l. c.*, p. 347 et 389. — 3. *Actes*, viii, 14-17; xix, 6. — 4. *Realencycl.* de Kraus, au mot *Firmung*. — 5. *De Baptismo*, cap. 15.

innovetur nisi quod traditum est, ut manu illi imponatur in poenitentiam[1]. »

Cyprien envoya Rogatien en Asie Mineure, il en reçut au retour comme réponse de Firmilien de Césarée que les Églises de Cappadoce, de Galatie et de Cilicie pensaient comme lui. Ceci fortifia Cyprien dans son erreur; de nouveau il réunit un concile de quatre-vingt-sept évêques, dont il fit porter les Actes à Rome. Le pape Étienne refusa de recevoir les envoyés, et il rompit la communion avec eux. Il en résulta un échange de plaintes fort amères entre Cyprien et Firmilien[2]. La persécution de Valérien mit un terme à la dispute. Saint Étienne reçut la couronne du martyre le 2 août 257; saint Cyprien, qui était rentré en paix[3] avec Sixte II, successeur d'Étienne, fut martyrisé le 14 septembre 258. Bien qu'en Asie Mineure et en Afrique la pratique subsistât encore un certain temps de rebaptiser les convertis de l'hérésie, cependant Denys d'Alexandrie[4], l'auteur du livre *De rebaptismate*, et surtout le concile d'Arles[5] rétablirent en usage la doctrine et la pratique de l'Église romaine. Que la plupart des évêques considéraient cette affaire comme une simple mesure disciplinaire, ceci ressort clairement de la manière dont s'expriment les lettres d'Afrique et d'Asie Mineure[6].

La cause de l'erreur provenait de ce qu'on avait abandonné la tradition : « *qui ratione vincuntur, consuetudinem nobis opponunt* », dit saint Cyprien, et plus loin : « *non quia aliquando erratum est, ideo semper errandum est* ». Mais ni saint Cyprien ni Firmilien ne combattaient la primauté, la preuve évidente en est qu'ils la proclamaient expressément[7] dans les lettres mêmes qu'ils écrivaient contre le pape saint Étienne.

1. S. Cypr., *Ep.* 74. — Tixeront, *l. c.*, p. 396. — 2. *Ep. inter Cyprian.*, 75. — 3. Pontius, *Vita Cypriani*, cap. xiv : « Jam de Xysto, bono et pacifico sacerdote ac propterea beatissimo martyre, nuntios acceperat. » — 4. Eusèbe, *H. E.*, VII, 3, 4, 5, 7-9. — 5. Can. viii, Hefele, I, 209. — 6. *Epist.* 73. — 7. Cf. v. g. *Ep.* 75; cf. aussi *Ep.* 52 et 55. — Duchesne, *Hist. anc. de l'Église*, t. I, p. 419-432. *Zeitschrift f. k. Theol.*, 1906, p. 38-56 : *Denys d'Alexandrie et le baptême des hérétiques.* — Saltet, *Les réordinations*,

§ 16. — L'Agape. — L'Eucharistie. — La Discipline du secret [1].

1° L'**Agape** était un repas fraternel, symbole de la charité chrétienne en même temps que moyen de la conserver, dans lequel, aux premiers temps de l'Église, on prenait en commun les oblations des fidèles ; il avait lieu avant la sainte Communion et pendant la lecture de l'Écriture sainte, le chant des psaumes et la prière. Les restes étaient destinés aux pauvres et aux malades [2]. Cependant saint Paul déjà fut obligé de signaler des abus [3]. Au commencement du second siècle l'agape était entièrement séparée de la sainte Messe ; l'agape avait lieu le soir ; la sainte Messe, le matin [4]. Au troisième siècle nous y voyons encore l'évêque présent [5]. Lorsque le nombre des fidèles s'accrut, les pauvres et le clergé prirent seuls part aux agapes ; celles-ci dégénérèrent peu à peu et ne furent plus tolérées à l'intérieur des églises [6]. A partir de ce moment elles tombèrent rapidement en désuétude, mais se conservèrent encore chez certains sectes, peut-être même jusqu'à nos jours [7].

Paris, 1907, p. 11-28. — D'ALÈS, *La question baptismale au temps de saint Cyprien* dans la *Revue des questions historiques*, 1907, p. 353-400. — H. KOCH, *Die Taufehre des Liber de rebaptismate*, Braunsberg, 1907. — ERNST, *Die Taufehre des Liber de rebaptismate Zeitsch. f. Kathol. Theolog.*, 1907.

1. P. BATIFFOL, *L'Agape*, dans *Études d'histoire et de théologie positive*, 1re série, Paris, 1902, p. 277 ss. — FUNK, *Rev. d'hist. eccl.*, 1903, p. 5-23 ; 1904, p. 5-15 ; 1906, p. 5-15 ; *Abhandl. und Unters.*, III, Paderborn, 1907, p. 1-41. — M. KEATING, *The Agape and the Eucharist in the early church*, Londres, 1901. — WILPERT, *Fractio panis*, Frib.-en-Br., 1895. — FUNCK, *Abendmahlselemente bei Justin*, in *Abh. und Unters.*, I, p. 278-292. — P. BATIFFOL, *L'Arcane*, *Etudes d'histoire et de théologie positive*, p. 4-41. — DOM LECLERCQ, art. *Agapes*, dans le *Dict. d'arch. chrét. et de lit.* — 2. *Actes*, II, 42, 46. — 3. I *Cor.*, IX, 20 s. — 4. PLINE, *Ep.* X, 97. — 5. *Didascalie Syr.*, c. IX. — 6. HEFELE, I, 767 ; II, 58. — S. AUGUSTIN, *Ep.* 22. — Conc. Trull., can. 74. — 7. BATIFFOL (*Dict. de théol. cath.*; *Revue du Clergé français*, août 1899 ; *Bulletin de litt. eccl.*, avril-mai 1904 ; *Etudes d'hist. et de théol. pos.*, Paris, 1902) réduit presque à néant la place de l'agape. Voir l'opinion contraire chez FUNK (*Rev. d'hist. ecclés.*, 1903, 1904, 1906 et *Abh. und Untersuch.*, III). — Sur l'interprétation du texte de S. Paul aux Corinthiens, cf. LADEUZE, *Rev. Bibl.*, 1904 et PRAT, *Théologie*

2° La première et la principale partie du service religieux était, aux premiers temps comme maintenant, la **sainte Messe** (*Liturgia*). Sa célébration nous est relatée clairement par les plus anciens écrivains [1]. Ce fut probablement vers l'an 100 qu'elle fut reportée au matin. Deux parties la composaient, appelées plus tard la messe des catéchumènes et la messe des fidèles. Elle commençait par la lecture de passages de l'Ancien Testament et par le chant des psaumes ; venaient ensuite des leçons tirées des *Actes des Apôtres* ou des épîtres apostoliques, enfin l'Évangile sur lequel l'évêque, ou à sa place un prêtre, prononçait une homélie. A ce moment se terminait la messe des catéchumènes et des pénitents.

La messe des fidèles commençait par l'offertoire, auquel tous les assistants s'associaient par une prière en commun [2]. Les diacres apportaient les offrandes, du pain et du vin mêlé d'eau [3]. On se donnait alors le baiser de paix. On priait ensuite pour l'Église, pour le monde entier, pour les autorités et pour tous en particulier ; on passait ensuite à la prière préparatoire et à la consécration, suivies de l'action de grâces et de la fraction du pain. La sainte Communion était donnée par le diacre sous les deux espèces aux prêtres, diacres, sous-diacres etc., enfin au peuple, avec ces paroles : « *Corpus Christi! Sanguis Christi ! Calix vitæ!* » auxquelles on répondait : « *Amen!* ». Pendant cette distribution on chantait des psaumes [4]. Des prières et une bénédiction solennelle terminaient la Messe [5].

Souvent on recevait aussi la sainte Communion sous

de saint Paul, p. 165 ss. — DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Église*, I, p. 529 ss. — ERMONI, *L'Agape dans l'Eglise primitive*, Paris, 1903. — 1. *Didachè*, IX-X et XIV. — S. IGNACE, *Ep. ad Smyrn.*, c. 7 ; *Ad. Ephes.*, c. 20. — S. JUSTIN, *Apolog.* I, cap. 65-67. — S. CLEMENT, I *ad Cor.*, cap. LIX-LXI. *Constit. Ap.*, lib. II, VIII. — 2. S. CLÉMENT, I *ad Cor.*, cap. LIX-LXI. Cette prière variait selon les lieux et les temps. — 3. Infructueux efforts de Harnack pour trouver chez S. Justin le pain et l'eau comme éléments eucharistiques (*Texte und Untersuch.*, VII, 2, Leipzig, 1891). — A. SCHEIWILER, *Die drei Elemente der Eucharistie in den ersten drei Jahrhunderten*, Mayence, 1903. — 4. Cf. S. CYRILLE DE JÉRUS., *Catech. myst.*, V, 21-22. — 5. Cf. FUNK, *Abhandl. u. Unters.*, I, 293 : *Der Communionsritus*.

une seule espèce, surtout quand les chrétiens rapportaient à leurs demeures la sainte Eucharistie, aliment de force et de consolation, pour communier tous les jours. Les enfants nouvellement baptisés étaient aussitôt communiés sous la seule espèce du vin [1].

Le pain eucharistique était alors déposé sur la main et non dans la bouche. Le jeûne eucharistique est déjà mentionné par Tertullien, il est probablement aussi ancien que la célébration de la Messe au matin. D'après certains auteurs, l'usage se conserva assez longtemps pour les évêques de s'envoyer mutuellement le saint Sacrement, en signe de communion ecclésiastique [2].

Bien que la Messe restât partout substantiellement la même, on ne tarda pas à voir surgir des différences secondaires. On eut ainsi une forme occidentale et une forme orientale, dont sortiront au IVe siècle les nombreuses et diverses liturgies.

C'était ordinairement l'évêque qui offrait le saint sacrifice; un prêtre le remplaçait quelquefois. Les anciens auteurs nous attestent qu'on se réunissait le dimanche pour la célébration des saints mystères; en Afrique, également les jours de stations [3]. Les *Actes des Apôtres* semblent indiquer une fraction quotidienne du pain [4].

La Foi à la présence réelle aussi bien que dans le vrai sacrifice de la Messe était commune parmi les fidèles; elle nous est témoignée par les plus anciens Pères. La Messe comme offrande est déjà enseignée par la *Didachè,* saint Irénée, saint Justin et beaucoup d'autres [5]. Saint Cyprien dit que « le prêtre agit comme représentant du Christ, continue à faire ce que le Christ a ordonné, et présente à Dieu dans l'Église une offrande

1. EUSÈBE, *H. E.*, VI, 44. — TERTULL., *Ad uxor.*, II, 5; *De orat.*, c. XIX. — S. CYPRIEN, *De lapsis*, XXIX. — 2. EUSÈBE, VI, 43; VII, 9; V, 24. — 3. *Didachè*, c. XIV. — S. JUSTIN, *Apol.* 1, 67. — PLINE, X, *Ep.* 97 (*stato die*). — 4. *Actes*, II, 46. — Cf. DOM CABROL, *Le livre de la prière antique*, Paris, 1903, chap. VII. — 5. *Didachè*, XIV, 1. — *Contra haeres.*, IV, cap. XVII, n. 4-5; cap. XVIII, n. 1-2. — S. JUSTIN, *Dial. c. Tryph.*, XLI, 70. — Cf. BATIFFOL, *Études d'hist. et de théol.*, 2e série, l'*Eucharistie,* 3e éd., Paris, 1906.

vraie et réelle[1] ». Pour la foi en l'Eucharistie, qui n'a pas besoin de preuve, il suffit d'apporter les expressions célèbres des inscriptions d'Abercius et de Pectorius. Le premier à la fin du IIe siècle fit graver sur sa tombe : « Et la foi partout me conduisait. Partout elle me servit un poisson de source, très grand, pur, qu'a pêché une vierge pure. Elle le donnait sans cesse à manger aux amis, elle a un vin délicieux, mêlé à l'eau, elle le donne avec du pain. » Le second écrivit probablement au IIIe siècle sur la tombe des siens : « Race de l'ἰχθύς divin, reçois du Sauveur des élus l'aliment doux comme le miel; prends, mange et bois; ta main porte l'ἰχθύς[2]. »

3° Le Christ avait dit : *Nolite Sanctum dare canibus*[3]. C'est à cause de cette parole que les chrétiens eurent soin de tenir les saints mystères le plus secrets possible. La **Disciplina arcani** ne date, quant au nom, que du dix-septième siècle[4], la chose elle-même remonte comme le catéchuménat à la fin du IIe. Tertullien, Irénée, Origène et d'autres encore en font mention[5]. C'est encore une preuve de son existence que l'usage de l'ancien symbolisme, comme le poisson, l'ancre, le navire, la corbeille de pains, le vase de lait, l'agneau, la colombe, etc. Les Pères disent que les non-initiés ne les comprennent pas, que les fidèles seuls en sont capables. La persécution en faisait une nécessité. Le secret s'étendait au symbole des Apôtres, aux sacrements et surtout à la sainte Eucharistie.

L'enseignement était donné de vive voix aux catéchumènes; la doctrine des sacrements était réservée aux seuls baptisés. Que certains apologistes, notamment saint Justin[6], aient parlé ouvertement de quelques mystères,

1. *Ep.* LXIII, n. 14; éd. HARTEL, Vienne, 1871, p. 713; cf. 708, 711, 714. — 2. D. LECLERCQ, art. *Abercius*, dans *Dict. d'archéol. chrét. et de lit.* — P. [B]ATIFFOL et G. BAREILLE, dans le *Dict. de Théol. cath.* — D. PITRA, *Spicilegium solesm.*, tom. I, in fine. — 3. S. MATTH., VII, 6. — 4. GEBH. THEOD. [M]EIER, *Dissertatio de recondita vet. Eccl. theologia*, Helmstadt, 1647. — 5. *De praescript.*, c. XLI; *Apologet.*, VII; *Contra Valent.*, cap. I; *Adv. haer.*, I, 4, 3; XXIV, 6; XXV, 5; II, 14, 1. *In Lev.*, *Hom. XIII*, 3; *Hom. IX*, 10. — 6. *Apologia*, I.

c'est une exception qui n'infirme pas la règle générale [1].

§ 17. — Le Sacrement de pénitence et la discipline pénitentielle. Montanisme, Novatianisme, etc. [2].

1° Jésus-Christ a institué le sacrement de pénitence [3], il a donné à son Église le pouvoir de remettre tous les péchés. Saint Paul le prouva bientôt : il accorda le pardon à l'incestueux de Corinthe [4]. L'apôtre saint Jean admit à la réconciliation un jeune homme qui s'était mis à la tête d'une bande de voleurs et d'assassins [5]. A Alexandre et Hyménée, qui « avaient subi un naufrage dans la foi », l'Apôtre donne l'espoir du pardon [6].

Ce fut toujours la pratique de l'Église. Tous ceux qui étaient bien disposés obtenaient la rémission de leurs fautes. Marcion, libertin et hérétique opiniâtre, fut deux fois reçu en grâce [7]; Cerdon reçut également le pardon à plusieurs reprises [8]. Les écrivains ecclésiastiques nous fournissent d'autres exemples semblables [9].

L'aveu des fautes était de rigueur dès les premiers temps [10]. Il y avait une double confession : l'une secrète

1. P. Batiffol, *L'Arcane*, dans *Études d'histoire et de théologie positive*, 1re série, p. 1 ss.; et art. *Arcane*, dans le *Dict. de Théol. cath.* — Funk, *Tübing. Quartalschr.*, 1903, 69 ss. et *Abhandl. und Untersuch.*, Paderborn, 1907, t. III, p. 42 ss. — 2. Frank, *Die Bussdisciplin der Kirche*, Mayence, 1877. — Funk, *Zur altchristlischen Bussdisciplin*, *Abhandl. und Unters.*, Paderborn, 1897, I, 155 ss. — Schanz, *Die Absolutionsgewalt in der alten Kirche*, in *Tübing. Quartalschrift*, 1897, p. 27-69. — Funk, *Die Bussstationen im Christl. Altertum*, in *Abh. u. Unters.*, I, p. 182 ss. — Batiffol, *Les origines de la pénitence*, dans *Études d'hist. et de théol. positive*, 1re série, 3e éd., Paris, 1904. — H. Koch, *Die Bussentlassung in der alten abendl. Kirche*, *Tüb. Quartalschr.*, 1900, p. 481 ss. — Boudinhon, *Revue d'hist. et de litt. rel.*, 1902, t. VII, p. 1-20. — Adhémar d'Alès, *Revue d'hist. eccl.*, 1906, I, 16 ss. — J. Tixeront, *La Théologie anténicéenne*, 2e édit., Paris, 1905. — 3. S. Jean., xxii, 22-23. — 4. II *Cor.*, ii, 9-11; I *Cor.*, v, 1 ss. — 5. Eusèbe, *H. E.*, III, 24. — 6. I *Tim.*, i, 20. — 7. Tertul., *De praescript.*, 20. — 8. S. Irénée, *Contra haer.*, lib. III, c. iv, n. 3. — Eusèbe, *H. E.*, IV, 15. — 9. S. Cypr., *Ep. ad Antonian.*, n. 19, n. 28. — Tertul., *De poenit.* — 10. S. Jac., v, 16. — *Didachè*, iv, 14; xiv, i. — S. Clém. Rom., *Ad Cor.*, li, 3. — *Epist. Barnab.*, vi, 16.

au prêtre confesseur, une autre publique devant la communauté. Devant le premier, il fallait confesser tous les péchés, même ceux de pensée, et accepter la pénitence secrète imposée. L'aveu devait se faire « *medico animarum, si volumus a peccato relevari*[1] ». On fut toujours plus sévère pour les trois fautes canoniques, l'apostasie, l'homicide et l'impudicité (adultère). Pour ces trois fautes l'autorité ecclésiastique ou le confesseur imposait souvent une confession publique des péchés devant toute l'assemblée des fidèles. Elle ne pouvait cependant jamais avoir lieu qu'avec l'autorisation du prêtre, qui ne l'exigeait que pour les fautes connues publiquement.

2° Aucune faute ne faisait irrévocablement exclure de l'Église. Du moins il ne conste pas que telle fût jamais la pratique générale[2]. Cependant les péchés canoniques indiqués ci-dessus entraînaient ordinairement une pénitence publique qui le plus souvent durait très longtemps et même jusqu'à l'heure de la mort [3]. Les peines en étaient rigoureuses et comportaient des vêtements spéciaux, des jeûnes et des prières [4]. Au troisième siècle, il y eut quelque adoucissement au sujet de l'impudicité et de l'apostasie ; au siècle suivant, à l'égard de l'homicide. On n'admettait jamais à une seconde pénitence. L'évêque avait la direction suprême des pénitents. En Orient la pratique des pénitences publiques se multiplia à ce point, qu'on dut instituer un prêtre pénitencier, destiné à en-

1. Origène, *Hom. III in Lev.*, n. 4; *Hom. II in Ps.* xxxvii. Cf. *Hom. XVII in Luc.* — 2. Quelques auteurs l'ont soutenu au xviie et au xviiie siècles. Parmi eux Petau qui s'est rétracté plus tard : *In notis ad Synesium, Opp. Pat.*, éd. 1870, t. VIII, p. 677-686. — Cf. Funk, qui tient encore cette opinion, *Abh. und Untersuch.*, I, 174. — E. Vacandard, *La confession sacramentelle dans l'Église primitive*, Paris, 1903; *La Pénitence publique dans l'Église primitive*, Paris, 1903; et *Rev. du Clergé français*, 1898-1899. — S. Harent, *Confession, nouvelles attaques, nouvelle défense. Études relig.*, 1899. — V. Ermoni, *La pénitence dans l'histoire. Revue des quest. hist.*, janv. 1900. — Vacandard, *Tertullien et les trois péchés irrémissibles, à propos d'une récente controverse*, dans *Revue du Clergé Français*, 1er avril 1907. — D'Alès, *La réserve des trois cas et l'édit de Calliste, suite d'une controverse*, dans *Revue du Clergé Français*, 1er mai 1907. — Cf. Jacquin, *Rev. des sc. Philos. et Théol.*, avril 1908, p. 383 ss. — 3. S. Cypr., *Ep.* 55, n. 21; *Ep.* 8, n. 2-3. — Orig., *De Orat.*, 28. — 4. Tertul., *De poenit.*, c. 1:

tendre les confessions, à déterminer la pénitence et à fixer les exercices des pénitents. Au troisième siècle on y divisa les pénitents en différentes classes. Saint Grégoire le Thaumaturge connaissait déjà les écoutants (*audientes*) et les prosternés (*substrati*) [1]. Le concile d'Ancyre [2] parle des *consistentes*. Plus tard on rencontre une classe inférieure, celle des pleurants (*flentes*). D'après ce qu'il semble, cette division n'existait qu'en Asie Mineure; ce qui est certain, c'est qu'elle n'était pas partout uniforme en Orient. On ne la voit nulle part en Occident [3]. Là, le pénitent devait s'abstenir de la Communion et prendre place dans le vestibule de l'Eglise (*in limine ecclesiae*). On ne connaissait pas le renvoi des pénitents (*Missa poenitentium*). Le temps de la pénitence commençait par une imposition des mains et probablement après l'absolution du prêtre. Ce n'était qu'après l'achèvement de la pénitence et après une nouvelle imposition des mains, qu'on était admis à la sainte Communion [4]. L'évêque accordait la rémission d'une partie ou de la totalité des peines ecclésiastiques, lorsque les martyrs ou les confesseurs avaient donné ce qu'on appelait des *libelli pacis*, également lorsqu'une persécution éclatait, ou quand il y avait danger de mort, ou encore si le pénitent montrait un repentir extraordinaire.

3° Cependant ces rigueurs salutaires de l'Église ne satisfaisaient pas encore la secte des **Montanistes**. Montan était un prêtre païen converti qui parut en Phrygie dans la seconde moitié du deuxième siècle, il se donnait comme prophète et s'intitulait l'organe du Paraclet [5]; ses deux compagnes Priscilla et Maximilla étaient des prophétesses [6]. Ils enseignaient que la fin du monde et le jugement dernier étaient proches. Une vie austère et

1. *Epistola Canonica*, *P. G.*, X. — 2. Can. 25. — 3. FUNK, *Abh. u. Unters.*, I, 155-209. — D'ALÈS, *Limen Ecclesiae*, dans *Rev. d'hist. ecclés.*, 1906, p. 16 ss. — 4. E. VACANDARD, *L'origine des prêtres pénitenciers. Revue du clergé Français*, t. XLII (1905), p. 361 ss. et 640 ss. — Cf. J. STUFLER, *Zeitschr. f. Kath. Theol.*, 1907, fasc. 2-4. — 5. S. JEAN, XIV, 16, 26. — 6. EUSÈBE, *H. E.*, V, 19-22.

sainte devait amener le royaume de Dieu à sa maturité, à l'âge viril. La prophétie était le signe de la vérité de leurs paroles. Ils interdisaient les secondes noces et ordonnaient des jeûnes longs et rigoureux (xérophagie) ; la fuite en temps de persécution était regardée comme une déchéance dans la foi ; apostasie, meurtre et luxure n'obtenaient jamais le pardon ; toute recherche dans la parure était déclarée péché ; la guerre, l'art et la science provenaient à leurs yeux de l'esprit mauvais. La secte se propagea rapidement. La crainte du jugement qui était prochain favorisait cette extension. Thémison écrivit une circulaire pour l'instruction des adhérents ; Alexandre, un malfaiteur, fut honoré comme le martyr de l'hérésie ; un certain Théodote appuya également la secte [1]. Le montanisme trouva cependant son plus fort soutien dans Tertullien, qui y adhéra publiquement vers 205, ou selon d'autres encore plus tard. Il ne mit pas seulement son influence au service de la secte, mais aussi sa puissante plume [2]. Un parti de tertullianistes se forma en Afrique, il ne disparut qu'à la fin du quatrième et au commencement du cinquième siècle. Les montanistes se perpétuèrent surtout en Phrygie (Pépuse), ils adoptèrent les erreurs d'autres hérétiques (millénaristes, etc.), la secte disparut au sixième siècle. Le grand danger de cette hérésie provenait de ce que les soi-disant prophètes et illuminés se plaçaient au même niveau et même au-dessus des autorités légitimes de l'Église et qu'ils prétendaient former une hiérarchie ayant droit de commander [3].

4° A l'occasion de la persécution de Dèce s'éleva à Carthage contre saint Cyprien un parti relâché, qui donna occasion à ce qu'on a appelé le **Schisme de Félicis-**

1. Eusèbe, *H. E.*, V, 19-20. — 2. Les traités *De Exhortatione caritatis*, *De virginibus velandis*, *De corona militis*, *De idololatria*, *De fuga in persecutione*, *De monogamia*, *De jejunio adversus psychicos*, *De pudicitia* ont une couleur montaniste. — Cf. Dom Leclercq, *L'Afrique chrétienne*, t. I, p. 159-168. — 3. Adhemar d'Alès, *La théologie de Tertullien*, Paris, 1905. — Duchesne, *Hist. anc. de l'Église*, t. I, p. 270-284. — Cf. Ermoni, *Revue des quest. hist.*, juillet 1902.

simus[1]. Cinq prêtres avaient vu d'un œil chagrin l'élévation de Cyprien à l'épiscopat (248) [2]. Leur mécontentement s'accrut encore lorsque celui-ci refusa pour le bien de l'Église de prendre en considération les *libelli pacis* des confesseurs. On suscita contre lui tous les *lapsi* et tous les confesseurs. Le mouvement schismatique se développa. Cyprien, qui s'était enfui en face de la persécution et se tenait caché [3], décida que les *libelli pacis* n'auraient de valeur pour les *lapsi*, que lorsque ceux-ci seraient en danger de mort; à l'égard des autres, ce serait non les *libelli pacis* accordés imprudemment, mais un concile qui déciderait. On ne tint pas compte de cette décision; Novat[4] et quelques autres prêtres admirent à la communion ecclésiastique tous ceux qui présentèrent des *libelli pacis,* ils établirent même un évêque schismatique dans la personne d'un certain Fortunat. Vers les fêtes de Pâques de 251, Cyprien revint à Carthage, il réunit un concile, y régla la question des *lapsi* [5], excommunia les schismatiques et envoya les décisions à Rome. Novat se rendit également dans cette ville pour y défendre son parti. Depuis le martyre du Pape Fabien, le siège apostolique était resté vacant et l'Église était gouvernée par le collège des prêtres. Un des principaux était le savant prêtre **Novatien** [6].

5° Celui-ci se montra très mécontent de l'élection du pape Corneille (251), s'opposa à lui et devint antipape, probablement sur les instances de Novat [7].

1. K. Müller, *Die Buss-institution in Carthago unter Cyprian, Zeitschr. für Kirchengesch.*, 1895, 1-44, 187-219. — Duchesne, *l. c.*, chap. 20. — Batiffol, *Les origines de la Pénitence*, p. 111-144. — 2. S. Cypr., *Ep.* 40. — 3. Calomnié à Rome au sujet de cette fuite, S. Cyprien se justifia auprès des prêtres qui gouvernaient l'Église de Rome à la suite du martyre du pape Fabien. Il le fit en envoyant quelques-unes de ses lettres (*Ep.* 5, 6, 7, 10-19), et il obtint ainsi l'approbation de sa conduite. Cf. Dom Leclercq, *L'Afrique chrétienne*, t. I, p. 191 ss. — Duchesne, *Hist. anc. de l'Église*, I, p. 400 ss. — 4. Les Grecs confondent les noms de Novat et de Novatien (cf. *P. L.*, IV, 861. *Dissert.* Lumper; Eusèbe, VI, 43). — 5. S. Cyprien écrivit son livre *De Lapsis*, sous forme de lettre à tout son troupeau. — 6. Ses ouvrages, *P. L.*, III, 862-970. — Cf. Bardenhewer, *Gesch. der altkirchl. Lit.*, II, 559 ss. — 7. Corn., *ad Fab. Antioch.*, *P. L.*, III, 738. — Cf. Eusèbe, *H. E.*, VI, 43 ss.

Bien surprenante est l'évolution de ce dernier : après s'être opposé à la légitime sévérité de saint Cyprien, il prit alors parti pour les exigences bien plus rigoureuses, hérétiques même, de Novatien. Celui-ci enseignait qu'un chrétien tombé dans une faute grave devait être exclu à jamais de la communion des fidèles, que l'Église serait souillée par la présence d'un pécheur et ne devait se composer que de membres purs, comme l'étaient les novatiens qui, pour cette raison, reçurent le nom de purs (*Kathari*) [1]. Condamné par le pape Corneille dans un concile de soixante évêques, Novatien répondit en distribuant la sainte communion à ses partisans et en exigeant d'eux le serment de rompre tout rapport avec Corneille [2]. Il chercha partout des adeptes et arriva à en séduire un grand nombre, même des évêques. Dans cette lutte, l'Église de Rome doit beaucoup à Cyprien et à Denys d'Alexandrie. Le premier écrivit à cette occasion son célèbre traité *De unitate ecclesiae;* le second, sa belle *Lettre à Novatien* et d'autres lettres à Fabius d'Antioche qui approuvait le rigorisme du schismatique [3]. La faction de Novatien disparut bientôt de Rome; mais on en trouve encore des traces au IVe et au Ve siècle à Constantinople, à Alexandrie, en Asie Mineure et surtout en Phrygie où ils s'unissaient aux survivants du montanisme.

6° Le **Schisme de Mélèce** [4] est sans doute, lui aussi, relatif aux différentes questions de la discipline pénitentielle. Car saint Épiphane nous rapporte que l'excessive sévérité de Mélèce, évêque de Lycopolis, ne s'accordait pas avec les principes modérés de son métropolitain Pierre d'Alexandrie. D'autres auteurs parlent de consécrations irrégulières faites par Mélèce; quelques-uns même

1. PACIANUS, *Ep. III ad Symphron.*, décrit ainsi leur doctrine : « Quod mortale peccatum Ecclesia donare non possit, immo quod ipsa pereat recipiendo peccantes. » TIXERONT, *l. c.*, p. 373 ss. — 2. CORN., *ad Fab.*, *l. c.*, 756. — 3. EUSÈBE, *H. E.*, VI, 41-42, 44-45. — Cf. PITRA, *Analecta sacra*, IV, 169 ss. — BARDENHEWER, II, 184-186. — 4. S. ÉPIPH., *Haeres.*, c. 68. — HEFELE, *Hist. des Conciles*, I, 343-356. — DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Église*, t. II, p. 97 ss.

d'apostasie. Condamné en 306, Mélèce organisa un schisme qui persista même après le concile de Nicée et qui ne fut pas sans favoriser l'extension de l'arianisme.

7° Le **Schisme d'Hippolyte**[1], qui dura plus de quinze ans, s'était déclaré dans l'Église de Rome bien plus tôt déjà. Lors de l'élection du pape Calliste, le célèbre prêtre Hippolyte fut choisi comme antipape et Calliste fut accusé de laxisme et d'une série d'autres méfaits. Une lutte violente s'éleva ; elle dura jusqu'à l'an 235, époque de la persécution de Maximin le Thrace qui exila dans l'île de Sardaigne Pontien, second successeur de Calliste, en même temps qu'Hippolyte. Alors Pontien addiqua sa charge et il est probable qu'Hippolyte suivit cet exemple et se soumit, car ce dernier, aussi bien que le premier, fut transporté à Rome après sa mort et commémoré dans l'antique Liturgie Romaine : « *Natale Sanctorum Hippolyti et Pontiani*[2] ».

Sous la persécution de Dioclétien, l'Église de Rôme fut également troublée par les pénitents. Ils exigèrent du pape Marcel (308-309) la communion sans pénitence préalable. Eusèbe, successeur de Marcel, fut au contraire combattu par une forte faction ayant à sa tête un certain Héraclius. Maxence envoya en exil Marcel, Eusèbe et Héraclius[3].

§ 18. — Les jours de fête et de jeûne. — Controverse à propos de la Pâque[4].

1° Notre-Seigneur est ressuscité le **Dimanche**, le pre-

1. ADHÉMAR D'ALÈS, *La théologie de S. Hippolyte*, Paris, 1906. Pour la partie historique, voir l'*Introduction* et chap. I. — DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Eglise*, t. I, p. 292 ss. — 2. DÖLLINGER, *Hippolytus und Callistus*, Ratisbonne, 1853. — C. DE SMEDT, *Dissert. in prim. aetat. hist. eccles.*, Gand, 1876, p. 83-189, 189-218. — G. BAREILLE, art. *Calliste*, dans le *Dict. de Théol. cath.* — 3. Les inscriptions de Damase et leur explication dans L. DUCHESNE, *Le Liber Pontif.*, I, 164-167. — 4. H. KELLNER, *Heortologie oder das Kirchenjahr und die Heiligenfeste in ihrer geschichtl. Entwicklung*, Frib.-en-Br., 1901. — FUNK, *Die Entwicklung des Osterfastens*, dans *Abh. und Unters.*, I, 241 ss. — HEFELE, *Conciliengeschichte*, I, 86-101. — EUSÈBE, *H. E.*, V, 26, 27, 28 ; VII, 20, 32.

6.

mier jour de la semaine. En ce jour les Apôtres étaient réunis : « *Una sabbatorum* », « *post dies octo* »[1]. Au même jour « (*una autem sabbati* ») à Troas nous trouvons plus tard les Chrétiens réunis « *ad frangendum panem* »[2]. Paul veut qu'à Corinthe on réunisse les dons de charité « *per unam sabbati* »[3]. C'est ce jour qu'indique Pline quand il dit que les Chrétiens s'assemblent « *stato die ante lucem* ». C'est aussi du dimanche que parle la *Didachè*[4] : « *Die dominica autem convenientes frangite panem et gratias agite, postquam delicta vestra confessi estis* ». On s'abstenait du travail servile[5] et on assistait à la sainte Messe, ce qui était rigoureusement prescrit[6]. Dans Tertullien déjà les autres jours de la semaine sont appelés « *feriae* »[7]. Les Judéo-chrétiens célébraient le Sabbat à côté du Dimanche.

Outre le dimanche, Origène nomme **fêtes religieuses** les jours de Pâque, Pentecôte et Vendredi-Saint[8]. En Orient la fête de l'Épiphanie au 6 janvier fut introduite très tôt. Elle rappelait d'abord le baptême du Christ et le miracle de Cana, un peu plus tard également la Nativité[9]. Il semble qu'en Espagne la fête de l'Ascension existait déjà au commencement du IVe siècle[10]. L'année liturgique ne s'était cependant pas encore complètement développée. Noël manquait aux trois grands cycles.

Vers le milieu du troisième siècle se forma le **Calendrier** des Saints, qui prit son origine de la coutume de rappeler leurs noms à la sainte Messe au jour anniversaire de leur martyre (*dies natalis*). A part saint Pierre et saint Paul, les saints du troisième siècle se

L. DUCHESNE, *Origines du culte chrétien*, 3e éd., Paris, 1903. — J. BELLAMY, *Dictionnaire de la Bible* de VIGOUROUX, art. *Dimanche*. — *Revue du Clergé français*, février 1905, p. 561 ss. — HERB. THURSTON, S. J., *The influence of Paganism on the Christian Calendar*, dans *The Month*, Mars 1907, p. 225 ss. — 1. S. JEAN, XX, 1, 19, 26. — 2. *Actes*, XX, 7. — 3. I *Cor.*, XVI, 2. — 4. Cap. XIV. — Cf. *Ep. Barn.*, c. XV. — S. IGNACE, *Ad Magnes.*, cap. IX. — 5. TERTUL., *De oratione*, 23. — 6. Can. 21 d'Elvire, HEFELE, I, 194. — Cf. TERTUL., *De fuga in persec.* c. XIV ; *De oratione*, c. XX. — 7. *De jejunio*, c. II. — 8. *Contra Cels.*, VIII, 21. — 9. CLÉM. D'ALEX., *Strom.* I, 21. — 10. Can. 43 d'Elvire, HEFELE, I, 174.

trouvaient seuls au calendrier romain. Ni les autres Apôtres, ni Ignace ou Polycarpe, ni Etienne, ni Jean-Baptiste n'étaient mentionnés; il n'y avait même pas de fête de la sainte Vierge [1].

2° A l'encontre des Pharisiens, les Chrétiens observaient un **jeûne** partiel, jusqu'à trois heures, non le lundi et le jeudi, mais le mercredi et le vendredi. On l'appelait *Statio* (veille), parce que, comme un soldat à son poste, on veillait et jeûnait [2].

Saint Irénée, dans sa lettre au pape Victor (189-198) [3], est le premier qui parle d'un jeûne précédant la fête de Pâques [4]. On jeûnait un jour, deux jours et davantage; quelques-uns quarante heures. Ordinairement on commençait le mercredi ou le jeudi avant Pâques; il est probable que personne encore ne jeûnait plus longtemps que la Semaine-Sainte. Ces pratiques qui différaient tant étaient déjà anciennes au temps de saint Irénée. Le premier document certain d'un jeûne de quarante jours est le cinquième canon du concile de Nicée (325). L'usage en est assurément plus ancien [5].

3° De même que la préparation à la Pâque, la célébration de cette fête n'était pas uniforme partout, ce qui donna lieu à la **Dispute pascale**. Les Églises de l'Asie Mineure plaçaient depuis les temps anciens la fête de Pâques au 14 de Nisan, ils s'appuyaient pour cela tant sur « l'Évangile » que sur la tradition qu'ils faisaient remonter aux apôtres Jean et Philippe. Très probablement avec le premier de ces Apôtres elles faisaient au 14 de nisan la commémoration de la dernière cène et de l'institution du Très-Saint-Sacrement. On est confirmé dans cette hypothèse, quand on pense à la place importante que la sainte Eucharistie tient dans l'Évangile de

1. C. A. KNELLER, *Stim. a. M. L.*, t. LXVII, 1904, p. 558 ss. — 2. *Didachè*, c. VIII. — Cf. *Pastor* d'HERMAS, *Simil.* V, 1. — 3. EUSÈBE, V, 27. — 4. Cf. FUNK, *Ahandl. u. Unters.*, p. 244 ss.; et PROBST, *Kirchl. Disciplin*, 269 ss. — VACANDARD, *Les Origines du carême. Revue du Clergé français*, mars 1904. — 5. Cf. les paroles du concile de Nicée, canon V. — J. P. VAN KASTEREN, *Studien*, t. LXVIII (1907), p. 40 ss.

saint Jean, de même quand on remarque que le nom de la fête juive a passé à la fête chrétienne et que les liturgies juive et chrétienne étaient mêlées à l'origine. La fête pascale tombait donc la plupart du temps en Asie Mineure un autre jour que le dimanche, à la première pleine lune après l'équinoxe du printemps; tandis que dans le reste de l'Église on la célébrait le dimanche après la pleine lune pour honorer la résurrection de Notre-Seigneur.

Rien d'étonnant que, pour la célébration de cette grande fête, on essayât bientôt d'amener l'uniformité. Déjà saint Polycarpe entreprit des négociations dans ce but avec le pape Anaclet (154-165); celles-ci n'aboutirent pas, mais l'union n'en fut cependant pas troublée et Polycarpe resta en communion avec Rome [1].

Peu après, en 167, surgit à Laodicée le premier différend au sujet de la fête de Pâques. Probablement ce fut le commencement de la grande lutte entre les partisans de la célébration au dimanche et ceux qu'on dénomma les quartodécimans et qui tenaient pour le 14 nisan. Les discussions devinrent de plus en plus vives, elles s'étendirent bientôt à toute l'Église. C'est alors que le pape Victor (189-198) prescrivit fortement à Polycrate d'Éphèse et à d'autres évêques de réunir des conciles et de se prononcer sur la célébration de la fête pascale. Presque tous les évêques obéirent au Pape et se décidèrent pour le dimanche; Polycrate d'Éphèse cependant et avec lui les autres évêques d'Asie Mineure se tinrent opiniâtrément attachés à la pratique quartodécimane. Il paraît que le pape Victor prononça contre eux une sentence d'excommunication, qui cependant ne fut pas exécutée, grâce à l'intervention de saint Irénée, qui désirait la paix.

Au sujet de tendances hérétiques chez les Quartodécimans d'Asie Mineure, on ne trouve rien de bien certain chez les anciens écrivains. Au III[e] et IV[e] siècles on rencontre des renseignements confus, par rapport à une

1. EUSÈBE, V, 27.

sorte de Quartodécimans qui célébraient au dimanche la fête pascale de la résurrection (Πάσχα ἀναστάσιμον) et une autre (Πάσχα σταυρώσιμον) en souvenir de la passion du Sauveur au 14 nisan. Il semble que ce dernier jour à partir de trois heures de l'après-midi se changeait en fête joyeuse et qu'on y tenait des agapes solennelles, tandis qu'ailleurs le vendredi restait un jour de deuil et qu'on continuait le jeûne jusqu'au dimanche. Quoi qu'il en soit, au courant du IIIe siècle la coutume romaine de célébrer la fête de Pâques le dimanche se répandit de plus en plus dans toute l'Asie Mineure. Les conciles d'Arles (314) et de Nicée (325) contribuèrent beaucoup à l'uniformité. Par différents calculs, empruntés de-ci de-là aux Juifs depuis un temps immémorial, il arriva que dans la Syrie, la Cilicie et la Mésopotamie, Pâques se célébrait un dimanche avant l'équinoxe du printemps, ce qui fut appelé plus tard *Protopaschitisme*. C'est à l'encontre de ceci que le concile de Nicée statua que la fête de Pâques devait avoir lieu partout le même dimanche [1].

Le Concile d'Arles (314) ordonna : « *Primo loco de observatione Paschae domini, ut uno die et uno tempore per omnem orbem a nobis observetur* [2] ». Pour la détermination de la date, le concile de Nicée (325) prescrivit que l'Église d'Alexandrie serait chargée d'établir la *Tabula paschalis* et de faire connaître à Rome chaque année le jour de la solennité pascale. Rome en donnerait avis aux autres Églises, à l'exception de celles d'Égypte, auxquelles l'évêque d'Alexandrie l'annoncerait [3]. Ce dernier privilège donna lieu aux célèbres lettres pascales, par lesquelles les évêques d'Alexandrie envoyaient chaque année leurs instructions et leurs exhortations aux Églises d'Égypte. L'unité ne s'établit insensiblement qu'à dater de l'époque où Denys le Petit eut corrigé le cycle pascal romain d'après les principes de celui d'Alexandrie. A la fin du VIIIe siècle

1. HARNACK, *Geschichte der altchristl. Literatur*, I, 2, p. 595 ss. — 2. Can. I, HEFELE, I, 205. — 3. HEFELE, *Hist. des Conciles*, I, 320-343. — DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Église*, t. I, p. 285-291, et *La question de la Pâque au concile de Nicée*, dans la *Revue des Quest. histor.*, juillet 1880.

on célébrait dans toute l'Église la fête de Pâques au même dimanche. Depuis ce temps elle tombe entre le 22 mars et le 25 avril.

§ 19. — Vie religieuse et morale[1].

1° Selon le mot de l'Apôtre : « *Conversatio nostra in caelis est*[2] », les chrétiens attachaient une grande importance à la **Prière**; les plus grands docteurs ont écrit sur ce sujet de remarquables traités [3]. Le *Pater* était très recommandé et d'un usage fréquent[4]. On trouve déjà des heures de prière mentionnées dans Tertullien, qui indique la troisième, la sixième et la neuvième heure, ainsi que le matin et le soir, l'heure des repas et des bains[5]. Le signe de la croix était en grand honneur : « En entrant et en sortant, en nous habillant et en nous lavant, en prenant notre repas et en nous couchant, à chaque nouvelle occupation nous imprimons sur notre front le signe de la croix[6]. » On pouvait dire : « Ils habitent la terre, mais leur vie est au ciel[7]. » En signe de repentir et de pénitence on priait à genoux; d'ordinaire cependant on se tenait debout les bras étendus, surtout au temps pascal[8]. Dans cette dernière position nous voyons les orantes des catacombes romaines, d'autre part on n'y voit que trois représentations à genoux[9].

2° Il n'est pas étonnant de voir fleurir les **vertus chrétiennes**; les enseignements et les exhortations des Pères

1. Duchesne, *Origines du culte chrétien*, 3e éd., Paris, 1903 et *Hist. anc. de l'Église*, t. I, p. 502. — Hefele, *Ueber den Rigorismus in dem Leben und den Ansichten der alten Christen*, in *Beiträge zur Kirchengeschichte*, etc., I, 16 ss. — Georg Grupp, *Kulturgeschichte der röm. Kaiserzeit*, II, *Anfänge der christlichen Kultur*, Münich, 1904. — Bigelmair, *Die Beteiligung der Christen am öffentlichen Leben in vorconstantinischer Zeit*, Münich, 1902. — 2. *Ad Philip.*, III, 20. — 3. Cf. les célèbres traités *De Oratione* de Tertullien, Origène et S. Cyprien. — 4. Tertul., *De Orat.*, c. 1-8 — *Didachè*, c. VIII. — 5. *De Orat.*, c. 25. — 6. Tertul., *De Corona*, c. 3. — 7. *Epist. ad Diognetum*, c. 5. — 8. Tertul., *De Orat.*, 23. — 9. J. Wilpert, *Die Malereien der Katakomben Roms*, Frib.-en-Br., 1903, cap. VI, p. 115-116.

y contribuèrent sans relâche[1]. « Ils aiment tout le monde, et tout le monde les persécute, ils sont condamnés sans être connus, mais tandis qu'ils meurent ils commencent à vivre », ainsi s'exprime la lettre à Diognète. « Bien que pauvres, ils enrichissent beaucoup d'autres ; ils sont dans l'abondance, alors que tout leur fait défaut. Couverts d'opprobres ils vivent honorés, l'insulte elle-même leur est un témoignage de vertu. Ils bénissent ceux qui les injurient et honorent ceux qui leur prodiguent la raillerie. » Car « les chrétiens sont au monde ce que l'âme est au corps[2] ». Cette puissance morale eut une grande influence sur le **mariage**. Pour le chrétien le mariage était un symbole de l'union du Christ avec son Église, un grand mystère, un lien indissoluble[3]. Ce lien fut sanctifié par l'Église et noué sous sa bénédiction. « Comment pouvons-nous dépeindre le bonheur d'un mariage, dit Tertullien, d'un mariage contracté devant l'Église, pendant le saint Sacrifice, sanctifié par la bénédiction du prêtre, annoncé par les anges, agréé par le Père céleste[4] ? » Les secondes noces, que saint Paul conseille[5] ou du moins tolère[6] dans certaines circonstances, ne furent pas défendues, mais étaient assez mal vues[7]. Le mariage avec un païen était déconseillé et parfois interdit ; l'union contractée avant la conversion était maintenue, aussi longtemps que la partie infidèle consentait à vivre en paix et sans tentative de séduction. Dans le cas contraire, le *privilège de l'Apôtre* entrait en vigueur[8].

La **charité** à l'égard du prochain et la bienfaisance était un second fruit de l'esprit chrétien. Aux temps apostoliques tous étaient « un cœur et une âme », on vivait en

1. Cf. la *Didachè*, le *Pédagogue* de Clém. d'Alexandr., les nombreux traités d'Origène, mais surtout les ouvrages pratiques de S. Cyprien : *De mortalitate*, *De opere et eleemosynis*, *De bono patientiae*, *De zelo et livore*, *De habitu virginum*, *De exhortatione Martyrii*. — 2. Voir chap. v et surtout les derniers mots du chap. vi. — 3. *Eph.*, v, 32 ; I *Cor.*, vii, 10 ss. ; S. Marc, x, 6-9. — 4. *Ad Uxorem*, II, 9. Cf. *De anima*, c. 11, et S. Ignace, *Ep. ad Polykorp.*, c. 5. — 5. I *Cor.*, vii, 9. — 6. *Rom.*, vii, 2-3. — 7. Athénag., *Apol.*, c. 33 ss. ; Clém. d'Alex., *Strom.*, II, 23 ; III, 11-12. — 8. I *Cor.*, vii, 15. — S. Cypr., *De Lapsis*, c. 5.

communauté de biens. Le soin des pauvres était réglé, on faisait souvent des collectes pour les indigents. « Nous sommes unis d'esprit et de cœur, dit Tertullien, et nous n'hésitons pas à faire part de nos biens »; et saint Justin : « Nos riches soutiennent les pauvres, et nous vivons toujours ensemble »[1]. « (Nos frères) visitaient sans crainte les malades, qu'ils servaient pour le Christ, qu'ils soignaient délicatement et avec qui ils mouraient joyeusement... Telle fut la fin des plus nobles de nos frères, de nos prêtres, de nos diacres et des hommes considérés comme sortis du peuple[2]. » Les chrétiens s'appelaient par le beau nom de frère et de sœur. Les païens disaient dans leur étonnement : « Voyez, comme ils s'aiment! » Il va de soi qu'une telle charité et un aussi beau dévouement à l'égard des plus humbles des chrétiens enlevaient à l'esclavage une grande part de sa dureté [3].

3° Dans leur **vie sociale** les chrétiens évitaient de se singulariser[4]. « Nous ne méprisons aucun fruit que Dieu a fait, dit Tertullien, mais nous le faisons avec modération pour ne pas en abuser. Nous demeurons avec vous et nous fréquentons le forum, le marché aux viandes, les bains, les boutiques, les ateliers, les écuries, les ventes annuelles et autres trafics de commerce. Nous nous adonnons à la navigation, à l'art militaire, aux travaux des champs et nous mettons en vente les produits de notre industrie[5]. » Ce qui n'empêchait cependant pas les chrétiens d'être appelés *infructuosi in negotiis*, parce qu'ils évitaient les dangers de la vie publique païenne et qu'ils vivaient retirés. Pour les païens toute la vie de famille avait des rapports avec le culte des idoles ; on rencontrait partout leurs images, on entendait partout des formules de consécration; on ornait les maisons à l'occasion des fêtes publiques; et sans cesse des serments étaient exigés. Les théâtres étaient pour les chrétiens l'objet d'une plus grande aversion encore, ils les nommaient : *privatum con-*

1. TERTULL., *Apol.*, 39. — S. JUST., *Apol.* I, c. 67. — 2. DENYS D'ALEX., chez EUS., *H. E.*, VII, 11. — 3. HARNACK, *Mission und Ausbreitung*, t. I, tout le chap. IV. — 4. *Epist. ad Diognet.*, c. 5. — 5. *Apologeticum*, c. 42.

sistorium impudicitiae[1]. L'acteur qui se convertissait devait abandonner son métier. Ceci était surtout de rigueur pour les gladiateurs. On évitait les parures; la pratique de porter des pendants d'oreilles et de faux cheveux, de se teindre les cheveux, les yeux et les joues était condamnée comme une vanité et un moyen de séduction. S'orner de fleurs et en couvrir les tombeaux était regardé ordinairement comme une action coupable. Bien qu'il fût défendu aux chrétiens de se vêtir sensuellement et à la manière des païens, on ne méprisait pas certains ornements licites. Les précieuses découvertes des catacombes en font foi. Les jeux de hasard étaient punis [2]. Les Pères conseillaient l'emploi d'un délassement utile. Clément d'Alexandrie indique la chasse et la pêche, le jeu de paume et la gymnastique; il appelle ce genre d'exercice sain, noble et viril [3].

Le **service militaire** demeura autorisé, bien que là aussi une certaine réserve fût assez souvent nécessaire, et des rigoristes allaient même jusqu'à une défense absolue [4]. Tatien [5] fut le premier qui éleva la voix, pour mettre sur le même pied la guerre et l'homicide. Cependant ce fut Tertullien qui protesta le plus contre le service militaire. Mais ni lui ni Origène n'arrivèrent à cacher sous l'éclat de leur style le manque de justesse de leur raisonnement [6]. Leur manière de voir fut adoptée par certains évêques, puisque le *Testamentum Domini* [7], qui parut plus tard, conserva la prohibition du service militaire. Divers règlements d'églises locales parlent dans le même sens [8]. L'Église cependant se montrait moins sévère, sauf les cas d'occasion prochaine de péché ou d'apostasie. C'est

1. TERTULL., *De spectaculis*. — CLÉM. D'ALEXAND., *Paedagogus*, III, 11. — 2. *Adv. Aleatores*. — Conc. d'Elvire, can. 79. — 3. *Paedag.*, III, 10. — Cf. HEFELE, *Zur Archaeologie des häuslichen und Familienlebens der Christen in Beiträge*, II, 331 ss. — 4. MINUC. FELIX, *Octavius*, c. 37. — TERTUL., *De corona militis*. — A. HARNACK, *Militia Christi*, Leipzig, 1905. — VACANDARD, *La question du service militaire chez les chrétiens des premiers siècles*, *Rev. prat. d'Apologétique*, t. II (1906), p. 337-349, 359-413. — 5. *Orat. ad Graecos*, 19. — 6. *Contra Celsum*, V, 33; VIII, 73; III, 15. — 7. Ed. RAHMANI, p. 115. — 8. *Aegypt. Kirchenordnung*, éd. ACHELIS, p. 81. — *Canones Hippolyti*, éd. ACHELIS, 82.

pourquoi de nombreux chrétiens se sont toujours trouvés dans les armées, et ils ont contribué beaucoup à l'expansion de la vraie foi. Un grand nombre de soldats ont mérité le titre de saints et de martyrs.

4° Les **Ascètes** aspiraient à la perfection de la vie chrétienne. Ils formèrent la base sur laquelle fut élevé ensuite l'édifice de la vie religieuse. Ils consacrèrent leur corps à Dieu par le vœu de virginité, s'abstenaient souvent de viande et de vin; plusieurs partageaient leurs biens entre les nécessiteux et vivaient dans la pauvreté, en demeurant soit dans le sein de leur famille, soit seuls ou en groupe dans des maisons spéciales. Ils portaient un vêtement particulier. L'Église aimait à choisir ses prêtres parmi eux. Des évêques illustres et de grands docteurs, comme Origène, étaient sortis de leurs rangs. Hierakas, docteur de l'école d'Alexandrie à la fin du IIIe siècle, assembla autour de lui un groupe d'ascètes, vivant en commun. D'autres se retiraient au désert, comme l'évêque Narcisse de Jérusalem [1]. Les plus célèbres de ces premiers **ermites** sont Paul de Thèbes, qui se rendit dans la solitude dans la première moitié du IIIe siècle et y demeura quatre-vingt-dix ans dans la prière et la pénitence [2]; ensuite saint Antoine, qui se retira un peu plus tard et devint le Père de la vie anachorétique.

Le nombre des ermites s'éleva à un chiffre considérable durant la persécution de Dioclétien.

Des **vierges consacrées à Dieu** [3] menaient aussi une vie ascétique et faisaient entre les mains de l'évêque leurs vœux de chasteté. Elles vivaient séparées, ou en commun et étaient dirigées par un membre du clergé. Certaines veuves ou vierges prirent comme protecteur

1. EUSÈBE, *H. E.*, VI, 9 ss. — DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Église*, t. II, p. 485 ss. — 2. S. JÉROME, *Vita S. Pauli. Acta SS.*, d. 15 Jan. — DOM BUTLER, *The Lausiac history of Palladius*, t. VI des *Texts and studies of Cambridge*, 1898-1904. — 3. Cf. WILPERT, *Die Gottgeweihten Jungfrauen in den ersten Jahrhunderten der Kirche*, Frib.-en-Br., 1892, et *Die Malereien der Katakomben Roms*, p. 204 ss. — H. KOCH, *Virgines Christi, Die Gelübde der Gottgeweihten Jungfrauen in den ersten drei Jahrhunderten*, Leipzig, 1907.

et soutien dans leur demeure un homme, par exemple un moine ou un clerc. Ceci, à la longue, excita des soupçons. Aussi cette cohabitation de clercs et de vierges ou *virgines subintroductae* fut sévèrement blâmée dès le troisième siècle et fut ensuite prohibée à différentes reprises [1].

Bien qu'il ne fût pas encore question de vie conventuelle, une manière spéciale de se vêtir se généralisa bientôt : un voile et de longs vêtements faits d'étoffe modeste. De bonne heure fut en usage la pratique des cheveux coupés partiellement et de la vêture solennelle des vierges [2].

Un grand nombre de Pères ont exalté cette vie de virginité, surtout saint Méthode d'Olympe dans son *Symposium decem virginum* [3]. Les vierges étaient occupées à des œuvres de dévotion et de charité. Malgré les grands dangers moraux et la persécution violente, le christianisme exerçait de la sorte une irrésistible influence dans tous les rangs de la société.

§ 20. — Lieux de culte, images, lieux de sépulture [4].

1° Les premiers chrétiens à Jérusalem faisaient encore leurs prières dans le temple, et les apôtres prêchaient sous le portique de Salomon [5], mais la fraction du pain avait lieu dans les maisons. A Éphèse [7] ce fut la maison

1. S. Cyprien, *Ep. ad Pomp.*, 4; Eusèbe, *H. E.*, VII, 30; Conc. d'Elvire, can. 27. — Duchesne, *Hist. anc. de l'Eglise*, t. I, p. 517. — H. Achelis, *Virgines subintroductae, Ein Beitrag zu I Kor. VII*, Leipzig, 1902. — H. P. Ladeuze, *Rev. d'hist. ecclés.*, t. VI, 1905, p. 58-62. — 2. S. Cypr., *De habitu virg.* et Tertul., *De velandis virginibus*. — 3. Bardenhewer, *Patrol.* (1re éd.), p. 171. — 4. Kraus, *Geschichte der christlichen Kunst*, t. I, Frib.-en-Br., 1896. — Kirsch, *Das christliche Cultusgebäude im Alterthum*, Cologne, 1893. — Funk, *Der Canon 36 von Elvira*, in *Abh. und Unters.*, I, 346 ss. — Wilpert, *Die Malereien der Katakomben Roms mit 267 Tafeln und Abbildungen im Text*, Frib.-en-Br., 1903. — De Rossi, *La Roma Sotterranea*, Rome, 1864 ss. — Kaufmann, *Die sepulchralen Jenseits-Denkmäler der Antike und des Urchristenthums*, Mayence, 1900; *Handb. der Christl. Archeologie*, Paderborn, 1905. — Dom H. Leclercq, *Manuel d'Archéologie chrétienne*, Paris, 1907. — Duchesne, *Hist. ancienne de l'Église*, t. I, p. 381 ss. — 5. *Actes*, iii, 1; ii, 46; iii, 11; v, 12. — 6. *Actes*, ii, 46. — 7. I *Cor.*, xvi, 9.

d'Aquila et de Priscille qui fut choisie. A Rome la tradition indique les demeures du sénateur Pudens, de Lucine, d'Eutropia, d'Anastasie et de Cécile, comme ayant servi au culte divin.

Quand le nombre des chrétiens augmenta, les riches mirent à leur disposition les basiliques de leurs palais, ainsi par exemple la basilique de Théophile à Antioche, à Rome, celle de la *familia Lateranensis* (*aedes egregiae Lateranorum*), où fut bâti plus tard Saint-Jean de Latran. Au troisième siècle plusieurs villes avaient leurs oratoires particuliers qui appartenaient en propre à la communauté des fidèles. Nous trouvons mentionnées une église à Édesse, à Césarée et ailleurs. Eusèbe raconte que, durant le troisième siècle, il existait dans toutes les villes de vastes églises, qui furent démolies dans la persécution de Dioclétien[1]. Les catacombes servirent assez souvent aux assemblées religieuses, bien que l'exiguïté du local n'admît que la présence d'un petit nombre de chrétiens.

La salle, la basilique, où les saints mystères se célébraient, était de forme allongée et d'ordinaire tournée vers l'Orient. De ce côté se trouvaient l'autel[2], la *cathedra* de l'évêque et le *consessus* ou banc des prêtres. Dans la nef, des places séparées étaient assignées aux hommes et aux femmes, aux pénitents et aux catéchumènes. Les hommes étaient au premier rang, devant les femmes, et après celles-ci les pénitents et les catéchumènes. Quand la place venait à manquer, les plus jeunes devaient rester debout[3]. Les appartements du côté oriental de l'Église (*pastophoria*) étaient occupés en partie par le clergé, et en partie servaient à conserver les offrandes et autres objets nécessaires.

1. *Hist. Eccl.*, VII, 15; VIII, 1, 2; VII, 30-32. — LACTANCE, *De mort. pers.*, c. XII. — Cf. KRAUS, I, 271; surtout la *Syrische Didaskalia, übersetzt und erklärt von* H. ACHELIS et J. FLEMMING, Leipzig, 1904, p. 284-285. — 2. D. H. LECLERCQ, art. *Autel*, dans le *Dict. d'Arch. chrét. et de lit.* — F. WIELAND, *Mensa und Confessio. Studien über den Altar der altchristlichen Liturgie*, Munich, 1906. — 3. Cf. la description dans la *Syrische Didaskalia*, p. 284-285, et *Constit. Apost.*, II, 57; VIII, 13.

2° Les premiers lieux de culte étaient probablement sans grande ornementation. L'aversion des premiers chrétiens pour les images est une fable qu'on a reconnue depuis longtemps. Car bien que les premières églises chrétiennes se trouvassent au milieu des Juifs, qui selon la loi de Moïse[1] avaient les images en horreur; bien que plus tard certains écrivains ecclésiastiques se soient élevés contre les images, comme Tertullien[2], Eusèbe[3] et quelques autres; et que le concile d'Elvire (306) ait défendu également de peindre des images sur les murs (*Placuit picturas in Ecclesia esse non debere, ne quod colitur et adoratur in parietibus depingatur*), l'art chrétien florissait malgré tout dès les premiers siècles. Il faut remarquer que Tertullien était montaniste et Eusèbe semi-arien; ils ne parlaient pas animés de l'esprit de l'Église. Asterius s'opposait uniquement à la représentation du Christ; Nil, à une ornementation exagérée. Le canon d'Elvire trouvait sa raison d'être dans des circonstances locales, ou dans la discipline du secret[4]. Mais toute autre preuve devient inutile en présence des découvertes récentes, surtout celles de Mgr Wilpert; il ressort de là avec une entière évidence que, dans les premiers siècles, l'art chrétien produisit des œuvres qui forcent notre respect. On voit surtout dans les catacombes combien les images étaient regardées comme un auxiliaire puissant pour augmenter la ferveur. L'église de Rome, qui a toujours servi de modèle aux autres églises, y a conservé un riche trésor d'images et de représentations diverses.

Quoique la **sculpture** fût moins cultivée que la peinture, il est cependant certain que beaucoup de ses productions se sont perdues. C'est ce que démontrent les statues bien connues du bon Pasteur, celle d'Hippolyte remontant

1. *Exod.*, xx, 4; *Deut.*, v, 8. — 2. *De idolol.*, cap. III, VIII; *De pudicitia*, cap. VII, X. — 3. NICEPH. GREGOR., *Hist. Biz.*, XIX, 4. — 4. HEFELE, *Hist. des Conciles*, I, 170. — DE ROSSI, *Roma sotterranea*, III, 475. — H. NOLTE, *Sur le 36e canon d'Elvire*, *Revue des sc. ecclés.*, 1877.

au IIIe siècle[1], les sarcophages, les lampes, les verres dorés représentant divers sujets[2].

La **peinture** nous a transmis un grand nombre de productions[3]. On aimait surtout à représenter : le poisson, l'agneau, le bélier, le coq, le paon, le lion ; — l'olivier, le cep de vigne, la palme, le lis ; — la lyre, le navire, l'ancre, le chandelier à sept branches, la coupe et les pains ; — Adam et Ève, un arbre avec le serpent, le déluge, Noé dans l'arche, Abraham, Moïse frappant le rocher, David armé d'une fronde, Élie montant au ciel, Jonas, Daniel dans la fosse aux lions, Tobie avec le poisson ; — l'adoration des mages, Jésus au milieu des docteurs, la résurrection de Lazare, la guérison du paralytique, la multiplication des pains, le baptême du Christ ; — les apôtres, surtout saint Pierre et saint Paul, la sainte Vierge sous forme d'orante, ou portant sur ses bras l'enfant Jésus, ayant à ses côtés le prophète Isaïe[4], le bon Pasteur avec l'agneau sur les épaules, Orphée, des vierges consacrées à Dieu, d'illustres martyrs, etc. On n'y trouve donc pas seulement des représentations symboliques ou allégoriques, mais aussi des mystères tirés de la vie du Sauveur et de la Vierge. Il y a une concordance étonnante entre ces anciennes peintures des catacombes et les exemples de l'Ancien et du Nouveau Testament qu'on trouve dans les prières de l'Église d'alors[5]. La valeur artistique des antiques peintures chrétiennes diminue peu à peu avec la lente décadence de l'art romain. En général les sujets les plus anciens sont également les plus parfaits, ils peuvent être comparés avec les fresques païennes de l'époque. Mais tout en constatant que leur valeur décroît après le second siècle, il est étonnant que dans des circonstances aussi difficiles on ait pu at-

1. GRISAR, S. J., *Analecta Rom.*, 636. — 2. KRAUS, *Geschichte der christl. Kunst*, I, p. 224-226. — 3. Chez DE ROSSI, GARRUCCI, WILPERT, GRISAR, etc. — Cf. R. S. BOUR, art. *Art Chrétien primitif,* dans le *Dict. de Théol. cath.* — 4. La plus ancienne image connue de la Sainte Vierge, celle de la Catacombe de Priscille, date du commencement du IIe siècle. — 5. KAUFMANN, *Christl. Archéol.*, Paderborn, 1905, p. 277 ss.

teindre une telle perfection dans ces souterrains. Le *Bon Pasteur* bien connu du musée de Latran, les bas-reliefs de *Damus el Karita* à Carthage, les vieilles peintures des Catacombes de san Gennaro dei Poveri à Naples et de Santa Domitilla à Rome supportent la comparaison avec de très bonnes productions de l'art gréco-romain.

Le but de ces peintures, dit Mgr Wilpert, n'était pas de faire connaître la doctrine, mais d'exciter à prier pour les morts dont la tombe était ornée des images du Christ et de ses saints[1].

3° La raison d'être de ces **lieux de sépulture** ainsi ornés, où l'on ensevelissait les corps avec honneur au chant des psaumes et des hymnes, provenait du grand respect avec lequel on traitait ceux qui s'étaient endormis dans le Christ. A peu près chaque communauté avait son cimetière[2].

On se demande d'abord comment ces cimetières pouvaient être en sûreté. La réponse ordinaire est qu'ils bénéficiaient des lois en faveur des collèges de sépulture[3] (*collegia fratrum*). Mais on objecte que les chrétiens avaient une grande aversion pour ces collèges[4], que ces collèges supposaient l'obéissance au sénatus-consulte, qui interdisait les réunions illicites dont faisait certainement partie la communauté des fidèles. De plus ces collèges comprenaient ordinairement peu de membres. Une communauté de Rome, d'Alexandrie et de Carthage qu'on doit évaluer au IIIe siècle à 40 ou 50.000 membres, pouvait bien difficilement se cacher sous le nom d'une corporation de sépulture. Il est plus naturel de dire que l'Église, aux époques de paix qui furent parfois de longue durée, acquit des biens immeubles et en resta posses-

1. J. Wilpert, *Malereien der Katakomben Roms*, texte, p. 166-167 — H. Marucchi, *Eléments d'archéologie chrétienne*, Paris, 1899-1900. — 2. Cf. l'édit de restitution chez Eusèbe, *H. E.*, VII, 13; X, 5. — 3. J. B. de Rossi, *Roma sotterranea*, I, p. 101-108; III, 473-475. — P. Allard, *Histoire des persécutions*, t. II, ch. I; *Le Christianisme et l'Empire romain*, p. 76-89. — Au contraire, J. P. Waltzing, *Les corporations de l'ancienne Rome et la Charité, Congrès intern. des cath.*, Bruxelles, 1895. — 4. Tertull., *Apolog.*, 39. *S. Cyprien*, *Ep.* 67, n. 6.

seur au titre de société religieuse. Les empereurs du IIIe siècle surtout ou bien ont persécuté les chrétiens, ou bien leur ont accordé une entière tranquillité. Mais tolérer les chrétiens était la même chose que tolérer leur société. Malgré tout, les catacombes n'étaient pas toujours des asiles assurés [1].

Quelques cimetières se trouvaient au niveau du sol, d'autres sous terre creusés dans le rocher. Plusieurs de ces derniers se rencontrent encore en Italie, en Espagne, en Gaule, en Allemagne, en Autriche, en Afrique, etc. Les plus célèbres sont les **Catacombes** de Rome, dont les plus anciennes, celles de Domitille et de Priscille, datent du Ier siècle. Le nombre augmenta au IIe siècle et aux suivants, alors s'établirent celles de Prétextat, de Lucine, de saint Calliste et beaucoup d'autres. Elles se composent de galeries et de chambres, où l'on enfermait les corps dans des sarcophages qu'on plaçait dans des niches, ou mieux le plus souvent directement dans des niches sans sarcophages, quelquefois aussi dans des sarcophages qu'on avait creusés dans une niche voûtée (*arcosolium*). On fermait la niche avec des plaques de marbre et de pierre ou avec des briques sur lesquelles étaient gravées bien souvent des inscriptions touchantes. Ces inscriptions mentionnent le nom, l'âge et la date du décès, demandent des prières pour le repos de l'âme des défunts, ou contiennent des souhaits concernant l'autre vie [2]. On ne rencontre pas de marques d'une douleur sans espoir. Tout respire l'assurance surnaturelle que les âmes reposent dans le Christ, pour lequel elles ont vécu dans l'oppression et la persécution, pour lequel plusieurs même ont répandu leur sang. Dans ces lieux vénérables et sur les tombes des martyrs [3], on offrait le sacrifice de la messe, surtout quand la persécution rendait dangereuses les réunions dans les lieux sacrés à ciel ouvert. C'est ce que démontrent les autels et les sièges

1. DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Église*, I, p. 381 ss. — 2. In Pace; In Christo vivas; Pete pro nobis; Vivis in gloria, etc., etc. — 3. *Roma Sott.*, III, 489 ss.

épiscopaux qu'on a trouvés, ainsi que toute la disposition, les *atrium*, les chapelles et les absides [1].

A la fin du IVe siècle on cessa peu à peu d'enterrer dans les catacombes, bien qu'on continuât encore pendant longtemps à les orner et à les visiter. Lorsque les Lombards se mirent à dévaster les environs de Rome et les catacombes, au VIIIe siècle, alors les papes mirent en sûreté dans la ville les principales reliques. Dès ce moment les catacombes tombèrent peu à peu en oubli, dont elles ne furent tirées qu'au XVIe siècle par Ant. Bosio [2] et au siècle dernier par de Rossi [3] qui a laissé de nombreux continuateurs.

4° Un très grand nombre de reliques ont été extraites des catacombes durant les trois derniers siècles, et distribuées à diverses églises surtout du sud de l'Europe. La palme et les fioles de sang étaient les signes auxquels on reconnaissait les tombes des martyrs. Cette manière de voir fut approuvée par un décret de la Congrégation des rites du 10 avril 1668. Chaque fois cependant les savants émettaient un doute à ce sujet. Ce qui attira le plus l'attention fut l'ouvrage du docte bollandiste Victor de Buck [4].

Son argumentation consistait en ceci : Presque tous les corps des martyrs ont été enlevés des catacombes par les papes Paul Ier et Pascal Ier. Ceux dans le tombeau desquels on a trouvé des fioles de sang sont pour un cinquième des enfants au-dessous de sept ans; or on n'a pas martyrisé autant d'enfants. Ces mêmes fioles se rencontrent chez un grand nombre ensevelis après Constantin, plus nombreuses encore que dans les tombeaux antérieurs. Sur plusieurs de ces sépultures on voit le monogramme du Christ, or ce monogramme, d'après les savants, a été

1. De Rossi, *Roma Sott.*, III, 478 ss. — 2. *Roma Sotterranea, opera postuma*, etc., Rome, 1632. — 3. *La Roma Sotterranea*, Rome, 1864 ss. — Henri de l'Épinois, *Les Catacombes de Rome*, nouv. éd., revue et augmentée de plusieurs appendices par Paul Allard, Paris-Bruxelles, 1896. — 4. *De phialis rubricatis, quibus martyrum Romanorum sepulcra dignosci dicuntur observationes*, V. D. B., Bruxelles, 1855.

employé en premier lieu par Constantin. La tradition et les recherches faites à ce sujet ne démontrent pas que les fioles de sang se trouvent dans les seuls tombeaux des martyrs. L'enquête de Leibnitz manque d'autorité. Il semble qu'on plaçait dans les sépultures des fioles renfermant la sainte Eucharistie sous les espèces du vin. Ce qui plaide pour cette opinion c'est la forme de ces fioles et le dépôt rouge qu'on y voit. Pour le sang des martyrs on employait d'autres fioles, qu'on peut très bien distinguer des premières.

Ainsi s'exprimait le savant écrivain, qui tira comme conclusion, que les fioles de sang trouvées dans les tombeaux ne seraient pas un indice certain du martyre. Après cela, il n'est pas étonnant qu'une commission fût formée de cardinaux, de prélats et de savants dans le but d'examiner la question. Après mûr examen la même Congrégation, par son décret du 10 décembre 1863, déclara que le décret de 1668 conserverait sa vigueur [1]. En 1872 on trouva dans le cimetière de saint Saturnin sur la *via Salaria nuova* une fiole de sang qui, d'après un examen chimique approfondi, contenait vraiment du sang [2]. Déjà auparavant dans quatre autres circonstances on avait également trouvé du sang dans des fioles [3].

1. Voici le texte du décret : « Cum de notis disceptaretur, ex quibus verae sanctorum Martyrum reliquiae a falsis et dubiis dignosci possint ; eadem S. Congregatio censuit Palmam et Vas illorum sanguine tinctum pro signis certissimis habenda esse. » — Cf. F. X. Kraus, *Die Blutampullen, der Röm. Katakomben*, Francf., 1868 ; *Über den gegenwärtigen Stand der Frage nach dem Inhalte und der Bedeutung der Röm. Blutampullen*, Frib.-en-Br., 1872. — 2. De Rossi, *La Roma Sotterranea*, III, 707-717. — 3. Kraus, *Roma Sotterranea*, Frib.-en-Br., 2e éd., 1879, p. 514 ss. — D. H. Leclercq, art. *Ampoules de sang, Dict. d'Arch. chrét. et de Lit.*

CHAPITRE V

LE DÉVELOPPEMENT DE LA DOCTRINE DE L'ÉGLISE EN FACE DES ERREURS. — LA SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE.

§ 21. — Les Hérésies et le développement de la doctrine de l'Église [1].

1° Le Christ est un signe de contradiction [2]. Depuis l'origine, l'Église a partagé les contradictions avec son maître. Ceci est prouvé non seulement par les terribles persécutions, mais aussi par les erreurs et les hérésies que répandirent depuis les premiers temps ses enfants rebelles [3]. Parmi ceux-ci se trouvent d'abord Hyménée et Phylète [4], les *Nicolaïtes*, combattus par saint Jean dans l'*Apocalypse* [5], les *Docètes* signalés par le même apôtre dans ses épîtres [6], Cérinthe que Jean réfuta dans son évangile [7] et **Simon le magicien**. Ce dernier, originaire

1. TIXERONT, *Hist. des dogmes*, I, *La Théologie anténicéenne*, 4e édit., Paris, 1907. — SCHWANE, *Dogmengeschichte*, t. I, *Vornicenische Zeit*, Frib.-en-Br., 2e éd., 1892 (trad. fr. A. DEGERT, 1903-1904). — HARNACK, *Dogmengeschichte*, 3 vol., Leipzig, 1891 (trad. fr. CHOISY, 1 vol., Paris, 1895). — HILGENFELD, *Ketzergeschichte des Urchristentums*, Leipzig, 1884. — ERMONI, *L'ébionitisme dans l'Église naissante*, dans *Rev. des quest. hist.*, 1899, 481 ss. — HEFELE, I, 135 ss. — E. FAYE, *Intr. à l'étude du gnosticisme au IIe et au IIIe siècle*, Paris, 1903. — DUCHESNE, *Histoire ancienne de l'Église*, Paris, 1906, t. I, p. 153 ss. — BARDENHEWER, *Les Pères de l'Eglise*, t. I, p. 315 ss. — GINOULHAC, *Hist. des dogmes chrétiens pendant les trois premiers siècles*, 3 vol., 2e éd., Paris, 1855. — MOEHLER, *Patrologie* (trad. fr. COHEN, 2 vol., 1842). — 2. S. LUC, II, 34. — 3. II *Petri*, II, 1 ss.; I *Tim.*, I, 4; IV, 3; IV, 7; VI, 20; I *Cor.*, XV, 32. — II *Tim.*, II, 17. — 5. *Apoc.*, II, 5, 14-15. — 6. *Joan.*, IV, 2-3. — S. IGNACE, *Ad Smyrn*, c. 2; *Ad Trall.*, c. 9-10; *Ad Ephes.*, 7-18. — DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Église*, I, 66-84. — 7. S. IRÉNÉE, I, 26; III, 3; III, 11.

de Samarie et déjà mentionné dans les *Actes des Apôtres* [1], est appelé par les écrivains ecclésiastiques le *Père des hérésies*. Simon enseignait l'émanatisme : de Dieu procède l'*Ennoia;* de celle-ci, les esprits créateurs qui renfermèrent leur mère dans la matière. Cette *Ennoia* se trouvait actuellement dans Hélène de Tyr, et Simon était venu pour la délivrer. Il se nommait la *Force de Dieu*, qui délivre le monde. La foi en lui et en Hélène était l'unique condition du salut [2].

2° Les **Ebionites** étaient des Judéo-Chrétiens qui ne voulaient pas s'affranchir de la loi mosaïque. Au commencement ce parti était orthodoxe, car l'Église n'interdisait pas encore les pratiques juives. Hégésippe raconte qu'un certain Thébutis, par jalousie contre Siméon, second évêque de Jérusalem, forma une secte qui s'enfuit à Pella avec le groupe de chrétiens avant le sac de la ville. Il reconnaissait bien le Christ comme Messie, mais il demeurait pour le reste complètement Juif. Peu après cependant, beaucoup de ses adhérents ne virent plus dans le Christ qu'un homme ordinaire. Saint Épiphane appelle ces derniers Ebionites et nomme **Nazaréens** ceux qui professaient la conception miraculeuse de Marie par l'opération du Saint-Esprit et la divinité de Jésus-Christ [3]. Cependant cette différence de dénomination est assez imprécise, et ces hérétiques peuvent recevoir indifféremment les deux noms [4]. On fait généralement dériver le nom de la secte du mot ébyon = אֶבְיוֹן pauvre [5].

3° Les chrétiens judaïsants sont aussi nommés, d'après Elkasaï, les **Elkasaïtes** : ils confondaient le christianisme et le judaïsme et y adjoignaient l'astrologie et la magie; ils pratiquaient de multiples ablutions et ra-

1. *Actes*, VIII, 9-24. — 2. S. IRÉNÉE, *Adv. Haer.*, I, 23. Sur les légendes concernant Simon, cf. HARNACK, *Gesch. d. altchr. Literatur*, I, 153-154. — 3. S. JÉRÔME, *De vir. illustr.*, c. 33. Celui-ci était probablement le mieux informé. — 4. EUSÈBE, *H. E.*, III, 27, 31; IV, 22. — S. ÉPIPHANE, *Haer.*, 30. — *Philosoph.*, VII, 34. — 5. Cf. HERGENRÖTHER-KIRSCH, I, 110, n. 2. — TIXERONT, *La Théol. anténicéenne*, p. 179. — DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Église* I, 124.

valaient le Christ au rang de simple éon. Un de leurs principaux dogmes était une incarnation multiple, surtout en Adam et en Jésus-Christ[1].

Au même genre d'hérésie appartient l'enseignement donné plus tard par les **Homélies Clémentines**[2] : D'après les *Homélies,* le péché a obscurci la révélation qui fut renouvelée par le vrai prophète paru successivement en Adam, Moïse et Jésus-Christ. La loi de Moïse est falsifiée. La véritable ne différait nullement du christianisme. La création est une émanation. Les *Recognitiones clementinae* sont à tendances moins judaïques[3].

Le gnosticisme[4].

4° Le **gnosticisme** forme une grande famille d'erreurs, qui, chacune à sa façon, mélangent les systèmes philosophico-religieux de l'Orient avec la doctrine chrétienne. Les gnostiques rejettent le dogme chrétien de la création, lui substituent leur *émanation* et leur *dualisme* et expliquent par là l'incarnation et la rédemption. La mythologie, les mystères, et même l'astrologie païenne trouvent place dans le gnosticisme. Les Chaldéens, les Perses, les Indiens, les Syriens et les Égyptiens apportent leur contingent pour compléter ce système informe. La foi est remplacée par la *Gnose,* science complexe et secrète, dont les adhérents se croyaient seuls capables de connaître et d'approfondir la véritable sagesse et se nommaient *gnostique.*

Ils se demandaient d'où vient le mal, puisque Dieu est parfait? comment Dieu, pur esprit, peut-il être l'auteur du monde matériel? d'où, le bien et le mal dans l'homme, si Dieu est infiniment bon et juste? La ré-

1. *Philosoph.*, IX, 13-17. — S. Epiph., *Haer.*, 53. — 2. *P. G.*, I-II. — F. Nau, art. *Clémentins* (*Apocryphes*), dans le *Dict. de Théol. cath.* — 3. Cf. Bardenhewer, I, 351 ss. — *Anal. Boll.*, t. XXIV, p. 138-141. — 4. Tixeront, *l. c.*, ch. IV, p. 187. — Buonaiuti, *Lo gnosticismo*, Rome, 1907.

ponse à ces questions déjà fournie par l'Ancien Testament ne leur suffisait pas. Ils n'étaient pas davantage satisfaits de la réponse donnée par la doctrine chrétienne à cette importante question : Comment le Christ a-t-il racheté le monde? Les gnostiques se mettaient donc à l'œuvre pour trouver eux-mêmes la solution. Il y eut un grand nombre de systèmes qui s'appuient tous sur l'*émanation* et le *dualisme* et ont de commun les points suivants :

a. Dieu, abîme insondable (βυθὸς ἀγνώστος), est la source de toute perfection. Le passage de l'infini au fini n'est concevable que si Dieu se limite et se connaît partiellement. Aussi souvent que cet Être se conçoit comme pensant, vivant, puissant, sage, saint, ses actes se personnifient et découlent de lui (émanatisme) ; ils deviennent plus imparfaits à mesure qu'ils s'éloignent davantage de la source, mais restent participants à l'être divin. Leur nom générique est αἰών (*éon* = éternel) parce que, quoique inconscients, ils sont en Dieu de toute éternité. La réunion de ces éons, dont le nombre chez quelques-uns s'élève à 365, se nomme πλήρωμα ou plénitude de la vie divine. Chez certains hérétiques les éons sont masculins et féminins et rangés par couples.

b. Pour expliquer l'origine du monde visible, on admet un second être éternel : la **matière éternelle** (ὕλη) ou ce que d'autres appellent le royaume des ténèbres ayant à sa tête le prince des ténèbres. De l'éon inférieur, du *plérôme* une parcelle de la force vitale divine s'écoule dans la matière, ou selon d'autres, fut violemment ravie par le prince des ténèbres. Ainsi fut animée la matière. De là le *démiurge* (auteur du monde), qui selon beaucoup était un éon inférieur, selon d'autres, un serviteur de l'esprit des ténèbres, forma ce monde matériel mauvais et l'homme lui-même. L'humanité se divise en trois espèces : les *pneumatiques,* chez qui la matière lumineuse du plérôme surpasse la matière (gnostiques) ; les *psychiques*, chez qui la matière lumineuse et la matière sont en équilibre (chrétiens) et les hyliques (*materiales*) chez qui la matière a la prépondérance (païens). Le démiurge,

qui a formé le monde et l'homme, gouverne le tout; c'est lui qui a fondé l'Ancien Testament qui devait préparer l'homme à la rédemption.

c. Celle-ci est l'œuvre du Dieu suprême (βυθός) et a pour but de délivrer les parties lumineuses, retenues captives dans la matière. Pour cela est envoyé un véritable éon, appelé Σωτήρ, ou Christ, ou Jésus, ou autrement encore. Pour beaucoup de sectes, cet éon est loin d'être le plus élevé; dans aucune il n'est véritablement homme. Selon les Alexandrins, cet éon s'unit au moment du baptême dans le Jourdain avec l'homme Christ. Les Syriens qui regardaient la matière comme entièrement mauvaise enseignaient que l'éon prit seulement une apparence de corps (**Docètes**). Le Christ enseigna aux hommes le gnosticisme et surtout les moyens de dominer la matière. La Passion du Sauveur, en réalité ou en apparence, avait, selon quelques-uns, le même but, mais selon d'autres elle fut causée par le démiurge qui voulait empêcher la rédemption et retenir les hommes sous sa domination. La rédemption a eu son plein effet pour les *pneumatici* (gnostiques). Les psychiques (chrétiens) ont un certain espoir; et les hyliques (païens), aucun.

d. Ni la résurrection du Sauveur ni celle des hommes ne trouvent place dans ce système.

e. La fin du monde sera le retour de toutes les parcelles lumineuses au plérôme. Alors la matière ou le royaume des ténèbres s'effondrera dans la mort et les ténèbres. On appelait cela ἀποκατάστασις ou le *renouvellement universel.*

f. La **morale** des sectes était différente selon les diverses opinions qu'elles professaient sur le démiurge. Celle des gnostiques alexandrins était modérée, ils regardaient le démiurge comme un instrument de Dieu. Ils respectaient le mariage dont ils trouvaient le modèle dans les éons réunis par couples.

La secte syrienne, au contraire, voyait un Dieu ennemi dans le démiurge et par conséquent dans toute la nature. De là régnait chez eux une haine profonde du monde

ténébreux, qui se manifestait, chez quelques-uns, par une sévérité outrée (**Encratites**), chez d'autres, par le mépris et la violation de toutes les lois naturelles et morales (**antitactes** ou **antinomistes**)[1].

Le gnosticisme date des temps apostoliques, atteint son apogée aux IIe et IIIe siècles et disparaît peu à peu vers la fin du IVe siècle. Beaucoup de gnostiques restèrent extérieurement unis à l'Église et voulurent passer pour fidèles; ils avaient leur doctrine ésotérique, pour eux seuls, à l'imitation des mystères païens et tâchaient d'y gagner les vrais chrétiens. La plupart du temps, s'ils fondèrent des écoles, ils n'arrivèrent pas à former des communautés[2].

Principaux Gnostiques.

5° **Gnostiques d'Alexandrie : Basilide** sous Hadrien (117-138). Saint Irénée[3] et l'auteur des *Philosophumena*[4] ne s'accordent pas dans l'exposé de sa doctrine. C'est ce dernier ouvrage qui mérite, semble-t-il, le plus de confiance.

Valentin, contre lequel écrivit surtout Tertullien[5], enseigna vingt ans à Rome. Il accepta le dualisme platonicien et les couples d'éons. Son école se divisa en deux sectes qui, toutes deux, eurent beaucoup d'adhérents. Le principal du courant oriental fut **Bardesane,** qui enseigna que le Christ assuma un corps apparent, passa par le sein de Marie, mais n'était pas son fils. Il ne professe pas le dualisme et l'émanation, ce qui le distingue nettement des autres gnostiques[6].

6° **Gnostiques de Syrie : Saturnin** enseigna dans la première moitié du IIe siècle. Selon lui, Satan s'oppose

1. Cf. G. BAREILLE, art. *Antinomisme* et *Antitactes*, dans le *Dict. de Théol. cath.* — 2. Ci et là les Marcionites arrivèrent à fonder des communautés. — 3. *Adv. Haer.*, I, 24. — 4. VII, 20-27. — 5. *Adv. Valentinum.* — cf. S. IRÉNÉE, I, 1-22. — *Philosoph.*, VI, 29 ss. — 6. Cf. F. NAU, art. *Bardesane*, dans le *Dict. de Théol. cath.* — RUBENS DUVAL, *Anciennes littératures chrétiennes, La littérature syriaque,* Paris, 1899, p. 241-248.

à Dieu, et gouverne la matière. Les planètes sont régies par sept esprits, à la tête desquels se trouve le Dieu de l'Ancien Testament. Celui-ci est l'auteur du monde. Avec les six autres, il créa un être rampant qui reçut du Dieu suprême une parcelle de lumière et devint homme[1]. La secte s'abstenait du mariage et de l'usage de la viande.

Les **Ophites** adoraient le serpent (ὄφις)[2], parce qu'il s'était révolté contre le démiurge, et apporta au monde la première connaissance (*gnosis*). Les **Naasséens** appartenaient à cette secte ; ils vénéraient probablement dans le serpent l'Être suprême ; les **Pérates**, qui s'avançaient (περᾷν) à travers le monde, sans mourir ; les **Séthéens**, qui vénéraient en Seth la souche des *pneumatiques ;* enfin les **Caïnites** qui honoraient tous ceux qui dans l'Écriture ont flétri comme perverse l'œuvre du démiurge.

Tatien, disciple de Justin à Rome, écrivit une Apologie et d'autres écrits chrétiens[3]. Il apostasia plus tard et devint le chef des Encratites qui s'abstenaient du mariage, de viande et de vin ; ils employaient pour la messe de l'eau au lieu de vin et étaient pour cela appelés *Aquarii*[4].

Marcion contre lequel, longtemps après sa mort, écrivit Tertullien, fut, lui aussi, tout d'abord chrétien ; mais, excommunié à cause de sa luxure, Marcion s'unit aux Gnostiques. Il admettait trois êtres éternels : le Dieu bon, le Dieu juste et la matière perverse[5]. Son Maître et précurseur était **Cerdon**[6]. Les principaux *Antitactes* qui se moquaient de toutes les lois étaient **Carpocrate** d'Alexandrie et son fils **Epiphane**. Ce dernier mourut à la suite de ses débauches et fut vénéré comme un Dieu.

7° Le **Manichéisme**[7], qu'on peut appeler aussi la

1. S. IRÉNÉE, *Adv. Haer.*, I, 24. — *Philosoph.*, VII, 28. — 2. Sur le rôle du serpent dans ces sectes cf. HERGENRÖTHER-KIRSCH, I, 155-156, note. — 3. Les œuvres de TATIEN, *P. G.*, VI, 803 ss. — 4 S. JUSTIN, *Apol.* I, 26-28. — EUSÈBE, *H. E.*, IV, 15, 17, 30, 31. — TERTULLIEN, *Adv. Marcionem.* — G. BAREILLE, art. *Aquariens* dans le *Dict. de Théol, cath.* — 5. S. IRÉNÉE, I, 27 ; III, 4. — *Philosoph.*, VII, 27. — 6. S. IRÉNÉE, I, 25. — CLÉMENT D'ALEX., *Strom.* III, 2. — *Philosoph.*, VII, 32. — S. ÉPIPHANE, XXVII, LII. — 7. ERMONI, *Manès et le Manichéisme, Revue des quest. historiques,* oct. 1903. — DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Eglise*, I, p. 556 ss.

gnose de Perse, s'efforça de réunir le dualisme Persan avec le christianisme gnostique. Son fondateur est **Mâni,** qui, en 277, subit par ordre du roi de Perse, une mort ignominieuse.

Il admettait deux êtres éternels : le Dieu de la lumière et le Dieu des ténèbres; des deux rayonne une série d'éons. Ceux des ténèbres tentent un assaut contre le royaume de la lumière. Le Dieu de la lumière crée l'Homme primitif et l'envoie au combat. Celui-ci perd une partie de la lumière qui se mélange avec la matière ténébreuse; de là un éon forme le monde. Cette création a pour but de délivrer les parties lumineuses. De ces parties lumineuses délivrées naquirent le soleil et la lune (*Jesus impatibilis*); ces astres délivreront les parties lumineuses encore captives dans la matière (*Jesus patibilis*). Le prince des ténèbres créa alors Adam et Ève, pour répandre de plus en plus par la génération la lumière dans la matière. Le *Jesus impatibilis* vint en ce monde pour apprendre aux hommes l'existence et la différence des deux royaumes. Comme on comprenait mal sa doctrine, il envoya Mâni, le Paraclet, qui enseigna que trois choses étaient nécessaires pour dégager la lumière de la matière ténébreuse : le *signaculum oris,* l'abstinence de vin, de viande et de paroles obscènes ; le *signaculum manus,* abstention de travail manuel; *signaculum sinus,* abstention de la génération ou même du mariage. Celui qui apposait ces trois sceaux était *electus* et retournerait après sa mort au royaume de la lumière. Les autres étaient *auditores* et pouvaient espérer le pardon en servant les *electi.*

Les Manichéens avaient une sorte de hiérarchie : docteurs, évêques, prêtres; un baptême avec de l'huile, une messe sans vin, Combattus très vivement et souvent persécutés, ces hérétiques se sont maintenus longtemps, même jusqu'au moyen âge [1].

1. *Acta diput. Archelai episcopi Mesopot. et Manetis haeres.*, P. G., X, 1429. — EUSÈBE, VII, 31; — SOCRATE, *Hist. eccles.*, I, 22. — S. JÉRÔME, *De vir. illust.*, c. 72. — S. AUGUSTIN dans beaucoup de ses écrits.

8° Dès les temps apostoliques, nous rencontrons le gnosticisme qui tâche de répandre sa doctrine dans les évangiles et les *Actes* apocryphes, ainsi que dans d'autres écrits[1]. C'était un danger pour l'Église; un certain nombre d'écrivains ecclésiastiques entreprirent la **lutte contre l'erreur.** Ils faisaient ressortir surtout l'unité de la doctrine chrétienne qu'ils opposaient à la variété des systèmes hérétiques; les principes immoraux de l'erreur et son caractère païen et antichrétien, les contradictions qui régnaient dans leurs principes, enfin le manque de force démonstrative de leurs traditions secrètes et de leurs mythes païens. En regard de tout cela, ils montraient la sûreté de la doctrine chrétienne et l'accord de l'Ancien et du Nouveau Testament, la réalité et le but de l'incarnation, la sublimité du culte chrétien, surtout de la sainte Messe, la force apologétique de la succession apostolique. Contre la fausse gnose, la vraie gnose de l'Église croissait et se fortifiait.

Erreurs au sujet de la Trinité.

9° Les anciens Pères ne s'expriment pas d'une manière très claire au sujet de la sainte Trinité. Ils sont vraiment orthodoxes dans leur doctrine; mais l'expression n'est pas, dès le commencement, fixée avec précision, quelquefois même manque de justesse. — Il y a un seul Dieu; le Père est Dieu, le Fils est Dieu, le Saint-Esprit est Dieu. Ces deux points de la Foi sont inébranlables; leur conciliation semble une lourde tâche[2]. Les efforts tentés dans ce sens par les plus anciens écrivains ne furent pas toujours très heureux. Certains semblent quelquefois avoir complètement perdu de vue l'égalité des personnes et ne pas reconnaître que le Fils procède du Père de toute éternité. Mais si la manière dont ils expliquent le dogme

1. Harnack, *Gesch der altchr. Lit.*, I, 116 ss., 141-231. — 2. Théophile d'Antioche, *Ad Autol.*, II, c. 22. — Tixeront, *l. c.*, p. 308 ss.

laisse à désirer, ils tiennent ferme au dogme lui-même[1].

Tout autres sont les hérétiques qui s'élevèrent à la fin du IIe siècle. Au lieu d'accepter avec soumission ce que leur enseignait la Tradition, ils soumettaient le dogme à un examen critique, pour admettre ce qui concordait avec leurs principes et rejeter ce qui s'en écartait. Ne pouvant pas comprendre comment, dans l'Être infini, l'unité de nature se concilie avec la trinité des personnes, ils rejetaient — ou l'unité de nature et l'égalité complète qui en découle entre les personnes — ou la distinction des personnes. Les derniers étaient appelés chez les latins *Patripassiani* et en grec, υἱοπατόρες c'est-à-dire pour qui le Père et le Fils sont une seule et même personne.

On appela les premiers *subordinatiani*, parce qu'ils distinguaient le Christ, Verbe de Dieu, par qui tout a été fait, et du Père et des Créatures, mais niaient son égalité avec le Père. Nous rangeons, avec beaucoup d'auteurs, dans cette même catégorie tous ceux qui ne reconnaissent pas dans le Christ une nature plus élevée.

Les principaux sont les suivants :

a. **Théodote l'ancien**, de Byzance, qui, en 192 environ, vint enseigner sa doctrine à Rome. On disait qu'il avait renié le Christ dans la persécution et s'en excusait en prétendant n'avoir renié qu'un homme (ψιλὸν ἄνθρωπον). Le pape Victor (189-199) l'excommunia.

b. Son disciple **Théodote le jeune** fonda la secte des **Melchisédéchiens**, qui mettaient Melchisédec au-dessus du Christ. Avec Asclépiodote il mit à la tête de la secte un évêque nommé Natalius qui, malgré une rétribution mensuelle de 150 deniers, se soumit bientôt au pape Zéphirin.

c. Au commencement du IIIe siècle, un certain **Artémon**, probablement aussi à Rome, s'efforça de soutenir

1. S. DENYS, chez S. ATHANASE, *De Decret. Nic.*, *P.G.*, XXV, 402.
Les hérétiques s'appuient mieux sur une mauvaise traduction grecque de *Prov.* VIII, 22, cf. DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Eglise*, I, p. 353, n. 2. — LEBRETON, *Les théories du Logos au début de l'ère chrétienne*, Paris, 1906.

que, avant le pape Victor, on n'avait jamais nulle part enseigné autre chose que le subordinationisme.

d. Dans la seconde moitié du IIIe siècle, **Paul de Samosate** enseigna à peu près la même chose. Selon lui le Christ est un homme dans lequel cependant demeure le Logos impersonnel, qui forme une seule personne avec le Père ὁμοούσιος τῷ Πατρί (οὐσία se confond suivant Paul avec ὑπόστασις [1]). Encore moins à ses yeux le saint Esprit était une personne, mais une simple vertu distincte *ratione*. De 264 à 269, trois synodes se réunirent contre lui à Antioche. Après que Paul eut promis dans les deux premiers de se conformer à l'orthodoxie, il fut déposé dans le troisième. Comme vice-roi de Zénobie, reine de Palmyre, il se maintint sur son siège, jusqu'en 272, lorsque l'empereur Aurélien conquit la ville et donna le palais épiscopal à Domnus, choisi comme successeur par le concile. La secte des **Pauliniens** ou Paulianistes ou Samosates se perpétua jusqu'à la fin du IVe siècle [2].

Les chefs des **Patripassiens** sont :

a. **Praxéas** qui arriva avant 190 à Rome pour répandre son monarchianisme modaliste [3]. Éloigné de la communauté des fidèles, il partit pour Carthage où Tertullien le combattit [4]. Sa doctrine provenait d'un certain.

b. **Noët** de Smyrne qui enseigna que Dieu le Père et Dieu le Fils sont une seule et même personne. Le Fils est, à la fois, produit et improduit, visible et invisible, selon les points de vue considérés. Dans le Christ, le Père aussi est né, il a souffert, il est mort. Appelé à se justifier, Noët répondit : quel mal ai-je fait en glorifiant le Christ [5] ? Deux de ses disciples, Epigone et Cléomène, allèrent à Rome et y répandirent leur doctrine monarchianiste.

c. Bientôt s'établit à Rome à la tête de la secte

1. C'est dans ce sens, suivant S. Epiphane (*Haeres.*, 65, 1), que le concile d'Antioche (269) condamna ὁμοούσιος. — Hefele, I, 141. — 2. Bardenhewer, *Gesch. der altkirchl. Lit.*, II, 232-235. — 3. *Monarchiam, inquiunt, tenemus.* Tertull., *Adv. Praxeam*, c. 3. — 4. *Adversus Praxeam.* — 5. S. Epiphane, *Haeres*, 57, 1. — Hefele, I, 110.

Sabellius, venu de Libye. Pour lui, le Père, le Fils et le Saint-Esprit sont une seule personne, qui manifeste au dehors (πρόσωπα) trois vertus, trois œuvres, comme la vertu qui éclaire, celle qui réchauffe et la forme ronde sont trois manifestations d'un seul et même soleil. Une grande controverse s'éleva. Le plus grand adversaire fut le docte prêtre Hippolyte. Le pape Zéphyrin tâcha de calmer la lutte et différa la condamnation. Son successeur Calliste fit de même. Hippolyte accusa ces pontifes, le premier, d'ignorance et d'avarice, le second, d'erreur dans la doctrine et d'excessive modération à l'égard des pénitents [1]; et il s'opposa même comme antipape contre Calliste. Finalement Sabellius fut condamné et retourna en Égypte où il mourut en 260 environ. Hippolyte rentra bientôt dans le sein de l'Église.

d. **Bérylle** de Bostra, ayant donné dans cette même erreur, fut convaincu par Origène et se rétracta au concile de Bostra (244). Denys d'Alexandrie combattit l'hérésie avec tant d'acuité, qu'il sembla favoriser l'erreur opposée et fut rappelé à l'ordre par son homonyme le pape Denys (259-268) [2].

Le pape Denys condamna « ceux qui divisent la monarchie divine en trois hypostases et trois divinités séparées, en trois hypostases étrangères l'une à l'autre », et, établissant la véritable doctrine contre les diverses erreurs, ajouta « qu'il faut au contraire que la Trinité soit ramenée à l'unité, qu'elle soit ramassée et récapitulée, comme dans un faîte, le Dieu tout-puissant, créateur de l'univers [3] ».

1. *Philosoph.*, IX, 11-12. — D'Alès, *La théologie de S. Hippolyte*, Paris, 1906. — Duchesne, *Hist. anc. de l'Eglise*, I, p. 311 ss. — 2. On retrouve encore au VIIe siècle en Frise des traces de monarchianisme. Cf. *Arch. de l'archevéché d'Utrecht*, t. XX, p. 261 (S. Frédéric). — 3. S. Denys, chez saint Athanase, *Epist. de decret. Nicaen.*, n. 26; *P. G.*, XXV, 4, cf. *Epist. de sent. Dionysii*. — J. Tixeront, *La Théologie anténicéenne*, p. 409-410. — Harnack, *Realencycl. prot. Theol.*, XIII, 303 : *Monarchianismus*.

Le Millénarisme [1].

10. La doctrine des Chiliastes ou **Millénaristes** trouva son origine dans les préjugés des Juifs par rapport au royaume messianique. Les Judéo-chrétiens en appelaient également au livre de l'Apocalypse où il est dit que les saints après la première résurrection régneront avec le Christ [2]. La doctrine se développa peu à peu et aboutit à ceci : Après une existence de 6000 ans de ce monde, l'antéchrist viendra et régnera trois ans et demi; ensuite le Christ descendra sur les nuées du ciel et vaincra son adversaire. Alors commencera le royaume millénaire, dont Jérusalem sera le siège. Le Christ avec les justes gouvernera la terre, qui deviendra semblable au Paradis. Satan restera enchaîné pendant tout ce temps; au bout de mille ans, il sera déchaîné et assiégera la ville avec ses troupes diaboliques. Quand la colère de Dieu les aura terrassés, le temps de la seconde résurrection sera venu, et alors aura lieu le jugement dernier.

Cette doctrine fut répandue partout, parmi les chrétiens probablement en premier lieu par l'*Épître de Barnabé,* plus tard par Papias († 160) évêque d'Hiérapolis [3]. Il fut suivi par saint Justin († 166) et saint Irénée († 202?)[4]. Le gnostique Cérinthe et d'autres hérétiques faisaient du royaume millénaire un temps de jouissances charnelles, tandis que Montan et les siens en placèrent le centre à Pépuze [5]. Caïus († 220 env.) combattit à Rome cette erreur avec acharnement. Il alla même jusqu'à rejeter le livre de l'Apocalypse [6]. Origène soutint contre les Chi-

1. ATZBERGER, *Geschichte der christlichen Eschatologie*, Frib.-en-Br., 1896. — L. GRY, *Le Millénarisme dans ses origines et ses développements*, Paris, 1904. — TIXERONT, *l. c.*, p. 217 ss. — ERMONI, *Les phases successives de l'erreur millénariste, Rev. des quest. hist.*, 1901. — 2. *Apoc.*, XX, 2-7. — 3. EUSÈBE, *H. E.*, III, 40. — 4. *Dial. cum Tryph.*, c. 80. — *Adv. Haer.*, V, 24-36. — 5. S. EPIPH., *Haer.*, 49, 1. — DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Église*, I, p. 270-277. — 6. ATZBERGER, 269.

liastes que les passages de l'Écriture concernant le royaume millénaire devaient être entendus au sens allégorique. Sur ce, Népos, évêque d'Égypte, écrivit une *Réfutation des allégoristes* [1]. Comme ce livre trouva beaucoup d'adhésion et que le peuple devint indifférent à la doctrine des Évangiles, Denys d'Alexandrie, après la mort de Népos, se rendit à Arsinoé et réfuta, dans une dispute de trois jours, Coracion et les autres défenseurs du millénarisme. Ces derniers se laissèrent convaincre. Pour affermir les esprits dans la vérité, Denys écrivit contre l'ouvrage de Népos deux livres *De Promissionibus* [2]. Par là le millénarisme reçut en Orient un coup terrible. Il trouva encore en Occident des défenseurs (Lactance [3]). Quand la paix fut rendue à l'Église, cette erreur disparut peu à peu vaincue par les Pères.

11. Pour distinguer contre toutes ces erreurs le vrai du faux, on en appela à la **tradition apostolique**. « Constat proinde, disait Tertullien, omnem doctrinam, quae cum illis ecclesiis apostolicis, matricibus et originalibus fidei conspiret, veritati deputandam, sine dubio tenentem quod Ecclesiae ab Apostolis, Apostoli a Christo, Christus a Deo accepit; reliquam vero omnem doctrinam de mendacio praejudicandam, quae sapiat contra veritatem Ecclesiarum et Apostolorum et Christi et Dei [4]. »

La succession régulière des évêques et l'assistance du Saint-Esprit sont cause de la propagation fidèle de la doctrine. Il n'est pas nécessaire d'entendre la doctrine de tous les évêques; car, selon saint Irénée, l'Église de Rome possède la tradition et la foi des Apôtres et elle est la règle d'après laquelle se dirigent toutes les Églises particulières [5]. Le pape Étienne maintient la validité du baptême des hérétiques, après que le pape Victor a déjà condamné les monarchiens. L'Église de Rome tient le milieu pour la sévérité de la Pénitence. Calliste défend la divinité du Christ et condamne la doctrine de Sabellius

1. EUSÈBE, VII, 24. — 2. EUSÈBE, VII, 24-25. — 3. *Institution.*, lib. VII, 14, 23, 24, 26. — 4. *De Praescript.*, c. 21. — 5. *Adv. Haer.*, III, 1.

et de ses disciples[1]. Le pape Denys formule en 260 la vraie doctrine au sujet de la sainte Trinité[2]. Félix I[er] écrit à Alexandrie : « De verbi autem incarnatione et fide credimus in dominum nostrum Jesum Christum ex virgine natum, quod ipse est sempiternus Dei Filius et Verbum, non autem homo a Deo assumptus ut alius sit ab illo[3] ».

La sainte Écriture est la propriété de l'Église et ne devient règle de foi qu'autant qu'elle est expliquée par celle-ci. La philosophie sert à éclairer la doctrine chrétienne, mais lui reste soumise. La vraie gnose est chez celui qui a vieilli dans l'étude de l'Écriture et a gardé la doctrine apostolico-ecclésiastique[4].

On possédait d'ailleurs, dès le commencement, un résumé succinct de la doctrine de la Foi dans le **Symbole des Apôtres**[5]. Il représente certainement le fond de la prédication apostolique, mais il serait difficile de prouver que la forme elle-même date du temps des Apôtres. Une légende prétend que ceux-ci auraient composé chacun un article[6]. La formule la plus ancienne, où manquent les termes : *Descendit ad inferos, Sanctorum communionem, Vitam aeternam,* servait à Rome et dans les autres Églises occidentales dès la fin du II[e] siècle comme profession de Foi au baptême. Tandis que le symbole y restait invariable[7], il reçut en Orient quelques additions contre les hérétiques. Le texte actuel existait déjà au V[e] siècle. Alors encore il était défendu de l'écrire, de sorte

1. JAFFÉ, n. 70, 79, 82. — 2. S. ATHAN., *De decret. syn. Nic.*, c. 26. — DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Église*, I, p. 485 ss. — 3. JAFFÉ, n. 140. — 4. CLÉM. D'ALEX., *Strom.*, 7. — 5. Voir les diverses formes dans DENZINGER, *Enchiridion symb. et def.*, 10[e] éd., Frib.-en-Br., 1908, p. 1 ss. — BARDENHEWER, *Gesch. der altkirchl. L.*, I, 68 ss. — HARNACK, *Gesch. der altchristl. L.*, I, 115 s.; II, 524-532. — CL. BLUME, *Das Apostolische Glaubensbekenntnis. Eine Apologetisch-geschichtl. Studie mit Rücksicht auf den « Kampf um das Apostolikum »*, Frib., 1893. — *Zeitschr. für neutest. Wissenschaft*, 1905, p. 72 ss. — VACANDARD, *Etudes de critique et d'hist. religieuse*, Paris, 1905; et *Revue des quest. hist.*, oct. 1899; avril 1901; juillet 1901 et 1908, p. 193 ss. — *Revue d'hist. eccl.*, 1902, p. 297 ss. — A. E. BURNS, *The Apostels Creed*, Londres, 1906. — BATIFFOL, art. [*Symboles des*] *Apôtres*, dans le *Dict. de Théol. cath.* — 6. Petrus dixit : Credo in Deum Patrem omnipotentem, creatorem coeli et terrae. Jacobus dixit, etc., *P. L.*, XXXIX, 2188-2190 (VI[e] siècle). — 7. Sauf *Credo in unum Deum* changé en *Credo in Deum Patrem,* au commencement du III[e] siècle.

que le baptisé était obligé de l'apprendre par cœur. Après le concile d'Éphèse (431) qui prescrivit pour le baptême le symbole de Nicée-Constantinople, le symbole des Apôtres tomba peu à peu en désuétude en Orient. L'on s'explique ainsi que les Grecs au concile de Florence (1439) pouvaient douter de son origine apostolique. Aujourd'hui certains auteurs placent l'origine du symbole en 150 environ, d'autres au commencement du IIe siècle. Quelques-uns la reportent jusqu'au temps des Apôtres.

§ 22. — Les écrivains ecclésiastiques des trois premiers siècles[1].

1° *Les Pères Apostoliques.*

Sous le nom de **Pères Apostoliques**[2] on comprend les écrivains ecclésiastiques qui ont vécu avec les Apôtres : les auteurs de la *Didachè* et de la *Lettre de Barnabé*, saint Clément de Rome, saint Ignace d'Antioche et saint Polycarpe de Smyrne. La forme et le contenu de leurs écrits rappellent les temps apostoliques. A ceux-ci Dom Cotelier ajouta Hermas[3].

1. ELLIES DUPIN, *Nouv. Bibl. des auteurs eccl.*, 19 vol., 2e éd., 1693-1715. — RÉMY CEILLIER, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, 16 vol., 2e éd., Paris, 1858-1869. — BARDENHEWER, *Les Pères de l'Église*, éd. fr. par GODET et VERSCHAFFEL, 3 vol., Paris, 1899 ss. ; *Gesch. der altkirchl. Liter.*, Frib.-en-Br., t. I-II, 1902-1903. — DUCHESNE, *Les témoins anténicéens du dogme de la Trinité*, Amiens, 1883. — A. HARNACK, *Geschichte der altchristl. Literatur*, t. I-II, Leipzig, 1893-1904. — FESSLER-JUNGMANN, *Institutiones Patrologiae*, 2e éd., t. I-II, Inspruck, 1890-1896. — P. BATIFFOL, *Anciennes Littératures chrétiennes. La littérature grecque*, 4e éd., Paris, 1901. — R. DUVAL, *La Littérature syriaque*, 3e éd., Paris, 1907. — A. EHRHARD, *Die Altchristl. Literatur und ihre Forschung seit 1880*, in *Strassburger Theol. Studien*, Frib.-en-Br., 1894 ; *Ibidem*, 1900 : *Lit. und ihre Erforschung von 1884-1900.* — H. KIHN, *Patrologie*, Paderborn, 1904, t. I. — 2. Nous employons l'édition FUNK, *Opera Patrum apostolicorum.* Editio post Hefelianam quartam quinta. Tüb., t. I-II, 1878-1881. — FUNK, *Doctrina duodecim apostolorum*, Tübingue, 1887. — HEMMER, *Les Pères Apostoliques*, Paris, 1907. — Cf. G. BAREILLE, art. *Apostoliques* (*Pères*) dans le *Dict. de Théol. cath.* — 3. *Patres aevi Apostolici*, etc., Paris, 1672, 2 vol.

Plus tard l'usage s'introduisit d'y adjoindre Papias d'Hiérapolis et l'auteur de l'*Épître à Diognète*. Ainsi nos Pères Apostoliques ne forment pas un tout ni par la forme et le contenu ni par leur époque. Pour faire ressortir de quelle autorité jouissaient ces écrits dans l'ancienne Église, il suffit de rappeler que plusieurs d'entre eux étaient lus aux réunions des fidèles. La lettre de Barnabé et le Pasteur d'Hermas furent admis dans le *codex Sinaïticus*, les deux lettres de saint Clément dans le *codex Alexandrinus*. Tous ces ouvrages furent composés en grec.

I. Le plus ancien et le plus vénérable de ces écrits est la **Doctrine des douze Apôtres** (Διδαχὴ τῶν δώδεκα ἀποστόλων) rédigée par un inconnu à la fin du Ier siècle [1]. Il est divisé en trois parties : la première (cap. I-VI) traite des deux voies et fut utilisée par l'*Épître de Barnabé;* la seconde (c. VII-X) comprend les prescriptions liturgiques et parle du baptême, du jeûne, de la prière et de la sainte Eucharistie; la troisième (c. XI-XV) aborde la discipline et la composition de l'Église : apôtres, prophètes, docteurs, sanctification du dimanche, ordinations, lecteurs, etc. La lettre se termine en recommandant la vigilance en raison de la fin imminente du monde. Plusieurs anciens écrivains montrent qu'ils ont connu et utilisé la *Didachè* [2]. Elle fut traduite de bonne heure en latin. Le texte primitif fut retrouvé récemment et édité par Philothéos Bryennios, métropolite de Nicomédie (1883). Schlecht a trouvé les six premiers chapitres de la traduction latine en 1900 [3]. Un livre a rarement sus-

1. *Editio princeps,* Constantinople, 1883; éd. FUNK, Tüb., 1887; éd. SCHLECHT, Frib., 1900. — DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Eglise*, t. I, p. 149 ss. — E. JACQUIER, *La doctrine des douze Apôtres*, Paris, 1891 et art. *Apôtres* (*La doctrine des douze apôtres*) dans le *Dict. de Théol. cath.* — BARDENHEWER, *Les Pères de l'Eglise*, I, 38-43. — 2. *Epist. Barnabae*, c. XVIII ss. — S. JUSTIN, *Apol.* I, c. XV-XVIII. — CLÉM. D'ALEX., *Strom.*, I, 20, 100. — *Adv. Aleatores*, c. IV. — EUSÈBE, *H. E.*, III, 25. — S. ATHANASE, *Ep. fest.*, 39. — *Constitutiones Ap.*, VII, 1-32. Voir beaucoup d'autres exemples chez FUNK, *Proleg.* — 3. *Doctrina XII Apostolorum, una cum antiqua versione*, etc., Frib.-en-Br., 1900.

cité une aussi nombreuse et rapide littérature. La *Didachè* le mérite pleinement, car elle est d'une grande importance pour les temps primitifs de l'Église. Elle nous fournit des renseignements précieux sur le développement de la doctrine à cette époque reculée.

II. L'**Epître de Barnabé** fut, comme le titre l'indique, attribuée dans l'antiquité au compagnon et collaborateur de saint Paul. Le contenu fait penser à un Alexandrin des temps de Nerva (96-98) ou de Domitien (80-96); certains critiques reculent sa composition jusqu'en 130-131[1]. L'auteur montre peu de respect pour l'Ancien Testament et contredit la doctrine des Apôtres, surtout de saint Paul. Il adresse ses enseignements (cap. II-XVII) et encouragements (cap. XVIII-XX) à une ou quelques communautés, qu'il a évangélisées auparavant; dans la première partie il dit que l'ancienne loi n'oblige plus, déclare allégoriques ses prescriptions relatives au jeûne, aux sacrifices, à la circoncision, etc... et veut que tout cela soit pris, non à la lettre, mais dans un sens spirituel. La seconde partie décrit la voie de la lumière et celle des ténèbres[2] et rappelle fort la *Didachè*.

III. De la même époque date la **Lettre de saint Clément de Rome**[3]. Ce pape (90-99) adresse une lettre vigoureuse à l'Église de Corinthe, où quelques perturbateurs s'étaient élevés contre l'autorité ecclésiastique. Les exhortations et les instructions se succèdent. Il oppose à la situation prospère des temps primitifs de l'Église de Corinthe son état déplorable actuel. Il les prémunit contre l'envie (1-36); il montre la nécessité de la hiérarchie et de la soumission aux autorités (37-65). Cette lettre était en haute considération et fut lue en beaucoup d'Églises. Encore au v[e] siècle elle fut placée dans le célèbre *codex Alexandrinus* et rangée immédiatement après le dernier

1. Cf. *Rev. d'hist. eccl.*, 1900, fasc. I-II. — BARDENHEWER, I, 56 ss. — 2. Ed. FUNK, I, p. 1-59. — 3. P. GODET, art. *Clément I de Rome*, dans le *Dict. de Théol. cath.*

livre du Nouveau Testament. Elle constitue un témoignage irrécusable en faveur de la primauté de l'Église de Rome [1].

Dans l'antiquité on attribuait à saint Clément une **seconde Lettre aux Corinthiens.** Plusieurs avaient déjà reconnu une homélie dans le fragment qui nous en restait. La découverte à Jérusalem par Bryennios en 1875 de la seconde partie (cap. XII, 5 — cap. XX) montre avec évidence que nous avons là une prédication ou homélie, donnée très probablement à Corinthe; elle ne peut donc être attribuée à saint Clément. Il est difficile d'en déterminer la date. Plusieurs auteurs parlent du milieu du IIe siècle. Encore moins Clément peut-il être considéré comme l'auteur des deux **Lettres aux Vierges**, elles sont un éloge de la virginité et combattent la coutume des *Virgines subintroductae.* Ce dernier indice surtout, mais aussi la langue et le reste du contenu nous révèlent, comme époque de sa composition, le IIIe siècle ou le commencement du IVe. En Palestine ces lettres furent tenues en grande estime et furent lues dans les Églises. De là vient sans doute qu'elles nous sont parvenues dans un manuscrit de la *Peschito.* L'auteur était probablement un ascète et non un évêque [2].

On a parlé plus haut des autres écrits pseudo-clémentins, *Recognitiones* et *Homélies* [3].

IV. Les **Sept lettres de saint Ignace** martyr sont ce qui nous reste de plus beau des premiers temps de l'Église. Sous Trajan (98-117) l'auteur fut traîné à Rome et exposé aux bêtes féroces. Il écrivit en route ses lettres : de Smyrne aux communautés d'Éphèse, de Magnésie, de Tralles, et de Rome; de Troas, à l'Église de Philadelphie et de Smyrne et à saint Polycarpe. Ces écrits renferment des exhortations en faveur de l'unité ecclésiastique, de la communion avec l'évêque,

1. Ed. Funk, I, 59-145. — Lightfoot, *Clement of Rome*, Londres, 1877. — Cf. Bardenhewer, I, 68 ss. — 2. Ed. Funk, I, p. 145-171; II, 1-27. — 3. Cf. § 24, 3.

des avertissements contre les judaïsants et les Docètes, l'expression d'un ardent désir du martyre. Son témoignage est précieux pour faire connaître le développement complet de la hiérarchie ecclésiastique et de la primauté de Rome. Son style est original, imagé, vif et véhément; il semble, dans sa marche impétueuse, se jouer des lois du langage.

Dès le v[e] siècle ces lettres authentiques furent falsifiées ou interpolées et additionnées de six autres. Celles-ci sont : Marie de Cassabole à Ignace, Ignace à Marie de Cassabole, Ignace à ceux de Tarse, de Philippes, d'Antioche et au diacre Héron d'Antioche. En plus au moyen âge on en inventa quatre autres latines. Actuellement toutes celles-ci sont reconnues fausses, tandis que les vraies trouvent, en ces dernières années, peu de contradicteurs[1]. Parmi les nombreux *Actes* du martyre d'Ignace, le *Martyrium colbertinum* mérite seul quelque confiance. Mais ce dernier se trouve lui-même parfois en contradiction avec les lettres authentiques; il est donc difficile de l'attribuer à un témoin oculaire[2].

V. La **Lettre de saint Polycarpe** de Smyrne, autre disciple des apôtres, aux chrétiens de Philippes est certainement authentique. Saint Irénée[3] mentionne les lettres que Polycarpe écrivit aux communautés voisines et nomme celle aux Philippiens. Celle-ci seule nous reste. Elle contient la réponse à un écrit où la communauté de Philippes demandait une copie des lettres de saint Ignace avec un mot d'édification. On y trouve, avec le récit du martyre, des exhortations aux vierges, aux veuves, aux diacres et aux prêtres ;

1. Ed. Funk, I, 172-253. *Die Echtheit der Ignatianischen Briefe*, Tübingue, 1883. — *Les lettres apocryphes* chez Funk, II, 46-217. — Funk, *Abhandl. und Unters.*, II, 338- 359; III (1907), 297-310. — Cf. Chapman, *Revue623Bénéd.*, 1896, p. 385-400. — De Genouillac, *L'Eglise chrétienne au temps de S. Ignace d'Antioche*, Paris, 1907. — 2. Ed. Funk, I, p. 254-265; II, p. 218-275. — Cf. *Proleg.* de Funk et Bardenhewer, I, 112 ss.; *Gesch. der alt. Lit.*, I, 105 ss., 141 ss. — 3. Eusèbe, *H. E.*, V, 20. — Bardenhewer, I, 119 ss.

après un avertissement contre les hérétiques, il y ajouta toutes les lettres d'Ignace en sa possession. L'auteur fut lui-même martyrisé en 155 ou 156 [1].

VI. **Papias** d'Hiérapolis, également disciple de saint Jean, écrivit une explication des *Logia Domini*, qui est perdue, à l'exception de quelques fragments conservés chez saint Irénée et Eusèbe [2].

VII. Le **Pasteur d'Hermas** date d'une époque postérieure. Forme et contenu sont dignes d'attirer notre attention. L'écrit contient cinq visions, douze préceptes et dix similitudes. Dans les visions apparaît une matrone qui de vieille et faible devient de plus en plus jeune et forte et figure l'Église se renouvelant par la Pénitence. Les préceptes recommandent toutes sortes de vertus. Les similitudes ont à peu près le même but et montrent les vérités et les principes chrétiens. Le but complet de cet ouvrage est d'exhorter à la pénitence. La forme en est apocalyptique ; la langue est populaire, imagée, simple et saisissante. Au IIe et au IIIe siècle, beaucoup tinrent ce livre pour inspiré. Il fut écrit très probablement à Rome par un frère du pape Pie Ier (entre 140 et 155) [3].

VIII. Nous trouvons un chef-d'œuvre d'apologie par son contenu, sa composition et son style, dans l'**Epître à Diognète.** Ce païen haut placé a demandé à son ami des renseignements au sujet du christianisme. Ils lui sont fournis largement par l'auteur anonyme. Il montre dans cet écrit l'abolition du judaïsme (3-4), il dépeint sous de vives couleurs la manière de vivre des chrétiens (5-6), prouve l'origine divine du christianisme (7-8), réfute les objections tirées de l'arrivée tardive du christianisme, et engage Diognète à

1. Ed. Funk, I, 266-283. — 2. Ed. Funk, II, 276-300. — Bardenhewer, I, 125 ss. — 3. Ed. Funk, I, 334-563. — Batiffol, *La littérature grecque*, p. 61-63. — Bardenhewer, I, 84-98.

l'embrasser (9-10). Ni Diognète ni l'auteur ne nous sont connus. On ne trouve nulle part la lettre mentionnée ou citée. La plupart des critiques modernes placent sa composition au IIe siècle, quelques-uns au IIIe [1].

2° Les *Apologistes et autres écrivains du* IIe *siècle.*

L'Église ne fut pas seulement persécutée par le glaive; elle fut aussi, comme nous l'avons vu, attaquée par la plume. Aussitôt surgirent des apologistes, pour réfuter les calomnies et démontrer que la doctrine chrétienne est conforme à la raison. Quelques-uns s'adressent directement aux empereurs; d'autres, aux païens cultivés; deux, Ariston et Justin, aux Juifs. La plupart des apologies ne sont pas populaires, mais plutôt philosophiques; toutes sont écrites en grec [2].

I. **Quadratus** présenta une Apologie à l'empereur Hadrien (117-138). Il demeurait très probablement en Asie Mineure. De cet ouvrage, il ne nous est presque rien parvenu; ni grand'chose sur son auteur [3].

II. **Aristide** d'Athènes écrivit une Apologie à Antonin le Pieux (138-161) ou à Hadrien (117-138); elle est conservée. Les Mechitaristes en ont trouvé le texte arménien à San Lazzaro en 1878. Rendel Harris en 1889 trouva le texte syriaque dans le couvent Sainte-Catherine au mont Sinaï [4]. De là Robinson prouva que le texte grec était imprimé depuis longtemps dans la légende de « Barlaam et Josaphat ».

1. Ed. Funk, I, 310-333. — 2. Les apologistes chez Migne, *P. G.*, VI, suivis des remarquables *Conjecturae et emendationes* de J. H. Nolte. — J. Rivière, *S. Justin et les Apologistes du second siècle*, Paris, 1907. — Cf. G. Schmitt, *Die Apologie der drei ersten Jahrhunderte in historisch-systematischer Darstellung*, Mayence, 1890. — 3. Eusèbe, *H. E.*, IV, 2; probablement aussi III, 37; V, 17. Cf. *Chron. Ad an. abrah. 2140.* — 4. Bardenhewer, I, 141-144. Cf. *Textes und Unters.*, IX, 1; XII, 2.

Aristide fournit la vraie notion de la divinité, puis montre que les païens errent sur ce point, que les Juifs tiennent trop aux choses extérieures, que les chrétiens au contraire possèdent la vérité et mènent une vie parfaite, conforme à leur doctrine [1]. Une homélie et le fragment d'une lettre qu'on lui attribue sont douteux.

III. **Ariston de Pella** est l'auteur d'un dialogue entre Papiscos et Jason qui vit le jour en 140 environ, mais n'est pas conservé [2].

IV. Le principal apologiste du IIe siècle est **saint Justin**, martyr. Originaire de Flavia Néapolis, l'ancienne Sichem, il était philosophe païen et se convertit au christianisme avant 132. Il vint deux fois à Rome, y fonda une école et y mourut martyr vers 165 [3]. De ses nombreux écrits, trois seulement nous sont conservés : Ire et IIe *Apologies* et *Dialogue avec le Juif Tryphon*, Les deux Apologies sont adressées aux empereurs : la première à Antonin le Pieux et à ses fils adoptifs Marc-Aurèle et Lucius Verus, la seconde à Antonin le Pieux et Marc-Aurèle. Elles datent donc environ du milieu du IIe siècle; le *Dialogue* fut sans doute composé avant 161. Plusieurs autres écrits, incertains et apocryphes, lui sont attribués. Les ouvrages de saint Justin sont très importants pour la doctrine de l'Église et surtout la Christologie. Le style des apologies est languissant et sec, celui du dialogue est plus vivant. L'auteur ne prit pas la peine d'ajouter l'éclat de la rhétorique à la beauté intrinsèque de son sujet [4].

1. Cf. G. BAREILLE, art. *Apologistes (Pères)* et *Aristide* dans le *Dict. de Théol. cath.* — M. PICARD, *L'apologie d'Aristide*, Paris, 1892. — FREPPEL, *Les Apologistes Chrétiens au IIe siècle*, 2 vol., Paris, 1860. — 2. Cf. G. BAREILLE, art. *Ariston*, *Dict. de Théol. cath.* — 3. *Apol.* I, c. 1; *Dialog. cum Tryph.*, c. 2-8. — EUSÈBE, *H. E.*, IV, 11, 18. — 4. Cf. Ed. PAUTIGNY, Paris, 1905. — DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Église*, t. I, p. 204 ss. — J. RIVIÈRE, *Saint Justin et les apologistes du second siècle*, Paris, 1907. — FEDER, *Justins des Märtyrers Lehre von Jesus Christus dem Messias und dem Meuschgewordenen Sohne Gottes*, Frib.-en-Br., 1906.

V. **Tatien**, disciple de Justin, converti du paganisme en 165 environ, écrivit peu après une apologie, dans laquelle il justifie sa conversion : *Oratio ad Graecos*. Plus célèbre est son *Diatesseron*, sorte d'harmonie des Évangiles, qui ne nous est pas restée dans sa forme originale. La reconstitution de Zahn dénote un travail digne d'éloge[1]. Après la mort de saint Justin, Tatien passa au gnosticisme et devint le chef des Encratites[2].

VI. Les écrits de **Miltiade**, aussi bien les Apologies que les autres ouvrages, sont perdus. Il florissait dans la seconde moitié du IIe siècle[3].

VII. Des Apologies et des autres ouvrages de **Claude Apollinaire** évêque de Hiérapolis sous Marc-Aurèle, il ne nous est rien resté. Ils nous sont surtout connus par Eusèbe[4].

VIII. Une Apologie : *Legatio pro Christianis* et le livre *De Resurrectione* d'**Athénagore** connurent un meilleur sort. La première date probablement de 176 à 178; elle est présentée à Marc-Aurèle et à Commode, elle réfute les calomnies contre les chrétiens. Le second livre défend la résurrection de la chair. Les deux excellent comme forme et comme solidité d'argumentation. Nous savons seulement de l'auteur qu'il était philosophe Athénien[5].

IX. De saint **Théophile d'Antioche** nous possédons trois livres *Ad Autolycum* destinés à convaincre ce dernier, qui nous est d'ailleurs inconnu, de la vérité du christianisme. Théophile écrit avec persuasion, fraîcheur,

1. *Forschungen z. Gesch. d. Neu-testamentl. Kanons*, I, 112 ss. — 2. DUCHESNE, *l. c.*, p. 212, le donne comme « le fondateur de l'apologie virulente ». — A. PUECH, *Recherches sur le discours aux Grecs de Tatien*, Paris, 1903. — FUNK, *Abh. und Unters.*, II, 142-152. — TIXERONT, *l. c.*, p. 208 ss. — 3. BARDENHEWER, I, 192. — 4. *H. E.*, IV, 26, 27; V, 16, 19. — Cf. VERSCHAFFEL, art. *Apollinaire*, dans le *Dict. de Théol. cath.* — 5. HEFELE, *Lehre des Athenagoras und Analyse seiner Schriften*, *Beiträge*, I, p. 60 ss. — *P. G.*, VI, 889 ss. — G. BAREILLE, art. *Athénagore*, dans le *Dict. de Théol. cath.*

vie et images. Le troisième livre doit être probablement achevé en 180-181 environ, et l'auteur est mort avant 185 [1].

X. Le célèbre évêque de Lyon, **saint Irénée**, naquit vraisemblablement en 140, à Smyrne, où il passa sa jeunesse auprès de saint Polycarpe. Plus tard nous le rencontrons sous Marc-Aurèle comme prêtre à Lyon, d'où il fut envoyé à Rome par la communauté en 177-178. A son retour, il fut nommé évêque en 178. Il est vénéré comme martyr, mais nous ignorons la date et les circonstances de sa mort. Son grand ouvrage contre le gnosticisme est intitulé *Adversus Haereses*. Nous en possédons, à l'exception de quelques fragments, seulement une traduction latine. Entre le 1er livre et le dernier livre (LV), il peut y avoir un intervalle de près de 25 ans (174-199). Cet ouvrage est très important, non seulement comme la plus ancienne réfutation des hérétiques, mais surtout comme exposition de la doctrine chrétienne. L'archimandite Karapet a trouvé récemment le traité εἰς ἐπίδειξιν τοῦ ἀποστολικοῦ κηρύγματος traduit en arménien. Ce titre nous était déjà connu par Eusèbe [2]; l'ouvrage est adressé à Marcien et ne donne presque rien de nouveau, mais fait connaître Irénée comme catéchiste et apôtre, qui « développe la prédication de la vérité [3] ». Tous les autres écrits de saint Irénée sont perdus [4].

XI. Très célèbre est un autre ouvrage de ce temps, le canon du Nouveau Testament, dont la plus grande partie est conservée, appelé **fragment de Muratori** d'après

1. *P. G.*, VI, 1023 ss. — BARDENHEWER, I, 183-189. — 2. *Hist. Eccl.*, V, 29. — 3. A. HARNACK, *Des H. Irenaeus Schrift zum Erweise der apostolichen Verkündigung* εἰς ἐπίδειξιν τοῦ ἀποστολικοῦ κηρύγματος *in armenischer Version entdekt, herausgegeben und ins Deutsche übersetzt*, Leipzig, 1907. — 4. *P. G.*, VII. — A. DUFOURCQ, *S. Irénée*, Paris, 1904. — BATIFFOL, *l. c.*, IV, § 9. — TIXERONT, *l. c.*, p. 247 ss. — DUCHESNE, *l. c.*, p. 257. — J. CHAPMAN, *Le témoignage de S. Irénée en faveur de la primauté romaine*, *Rev. Bénéd.*, 1895.

celui qui l'a découvert (L. Muratori). C'est probablement une traduction d'un original grec, faite en 180 environ [1].

XII. Eusèbe nomme environ 20 écrits de **Méliton de Sardes** [2], dont subsistent seulement quelques courts fragments. L'*Oratio Melitonis* et la *Clef* trouvées récemment ne sont pas de lui [3]. On doit mentionner également Hégésippe [4], Denys de Corinthe [5], Rhodon [6], Apollonius [7] et quelques autres dont les écrits sont perdus. L'écrit de la communauté de Smyrne au sujet de la mort de saint Polycarpe et celui de la communauté de Lyon et Vienne aux Églises d'Asie et de Phrygie appartiennent aux plus anciens Actes de Martyrs. Le premier date de 155 environ; le second, de 178.

3° *Les Écrivains grecs du* IIIe *siècle.*

Avec le IIIe siècle commence véritablement la science ecclésiastique. Presque tous les principaux écrivains grecs ont puisé leur science à l'**École d'Alexandrie**, qu'Eusèbe appelle l'école de catéchèse (τὸ τῆς κατηχήσεως διδασκαλεῖον) et rapporte aux premiers temps (ἐξ ἀρχαίου ἔθους) [9]. Sa fondation et son épanouissement doivent probablement beaucoup à l'influence scientifique de l'université grecque surnommée *Museon*, fondée par Ptolémée Ier. Le premier chef de cette école qui nous est connu est saint Pantène (180), qui partagea un peu plus tard la surveillance avec Clément d'Alexandrie. Les principaux successeurs (διάδοχοι) furent Origène, Héraclée, Denys le Grand, Piérius, Théognoste, Pierre le Martyr, Dydime l'aveugle et Rhodon qui s'en alla en 395 à l'École

1. MURATORI, *Antiquitates Medii aevi*, III, 851 s. — BARDENHEWER, I, 90, 98; *Gesch. der a. Lit.*, II, 555. — RAUSCHEN, *Florilegium patrist.*, III, Mayence, 1905, p. 24-35. — 2. *Hist. Eccl.*, IV, 33. — 3. *Tüb. Quart.*, 1862, 392-409; 1893, 614-629. — 4. *P. G.*, V. — FUNK, *Abh. und Unters.*, I, 373 ss. — 5. EUSÈBE, IV, 1. — 6. EUSÈBE, V, 16. — 7. EUSÈBE, V, 21. cf. — BARDENHEWER, I, 176 ss. et *Gesch. der a. Lit.*, II, 623 ss. — 8. Ed. FUNK, *Opp. PP. Ap.*, I, 283 ss. — EUSÈBE, *H. E.*, V, 2. — 9. EUS., *H. E.*, VI, 3 et V, 13.

de Side en Pamphylie. Les luttes origénistes et ariennes et surtout le succès de l'École d'Antioche firent au IVe siècle beaucoup de tort à la gloire de l'École d'Alexandrie, qui déchut peu à peu. Elle avait beaucoup mérité de l'Église, car outre ceux déjà nommés, elle a produit un grand nombre de savants, d'évêques, prêtres et écrivains : Grégoire le Thaumaturge, Anatole, Eusèbe de Césarée, Athanase etc.

Pour les commençants, la méthode d'enseignement était simple et explicative ; pour les autres elle était spéculative. On se servait de la philosophie et des autres sciences pour approfondir la théologie ; la critique biblique et l'exégèse atteignirent aussi une haute floraison. Cependant on exagéra parfois l'explication allégorique et, inconsciemment, on diminua l'autorité de la sainte Écriture. Les docteurs suivaient ordinairement le langage des néo-platoniciens, mais puisaient le fond de leur doctrine aux sources traditionnelles et scripturaires[1].

I. Le premier docteur connu de la célèbre école d'Alexandrie, **Pantène**, n'a probablement pas laissé d'écrit ; il a du moins assez mérité de la science ecclésiastique pour ne pas être passé sous silence. Avant sa conversion, il fut stoïcien et devint ensuite platonicien. Maître réputé, il enseigna l'Écriture avec tant d'éclat que sa renommée s'étendit jusqu'aux pays les plus lointains. Il mourut peu avant l'an 200, après plus de vingt ans d'enseignement. Son élève, son collègue et son successeur comme chef de la célèbre catéchèse est :

II. **Clément d'Alexandrie.** Né probablement à Athènes de parents païens, il entreprit un voyage d'études en Italie, Syrie et Égypte pour apprendre la tradition apostolique et resta à Alexandrie de 180 à 202. Il écrivit

1. KIHN, *Patrologie*, Paderborn, 1904, p. 291 ss. — DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Égl.*, t. I, p. 326 ss. — F. LEEMANN, *Die Katechetenschule zu Alexandria kritisch beleuchtet*, Leipzig, 1896. — TIXERONT, *La Théologie anténicéenne*, p. 263 ss.



la trilogie : *Protrepticus, Paedagogus, Stromata*. La première partie est une exhortation pour la conversion des païens; la seconde traite de l'éducation du converti; tandis que la troisième devait être un exposé scientifique de la vraie philosophie. Un autre ouvrage du même auteur est intitulé *Hypotyposes* (narrations) : commentaire de la sainte Écriture en huit livres, presque complètement perdus. Le seul des petits ouvrages qui nous est parvenu se nomme : *Quis dives salvetur ?* Clément dut, sous Septime-Sévère, fuir d'Alexandrie (203) et mourut avant 216. Il était un savant complet, avec cela d'un esprit élevé et de vues larges. Il fut d'une telle érudition que le théologien, l'historien, l'archéologue, le philosophe, le littérateur, chacun dans son domaine, trouvent chez lui une grande abondance d'informations et de références. Son style, selon Photius, est fleuri, vivant et agréable. Mais on cherche vainement chez lui une entière maîtrise de son sujet [1].

III. La plus grande gloire de l'école d'Alexandrie est **Origène**, qu'on a appelé, à cause de son inimitable puissance de travail, ἀδαμάντιος, homme de fer. Né à Alexandrie en 185-186, promu chef de l'école à l'âge de 18 ans, il vécut très austère, passait une grande partie de la nuit en méditation et prières et accompagna devant les juges païens plusieurs de ses disciples. Il fut un prodige d'érudition. Ses ouvrages connus montent à 800, et nous ne les connaissons pas tous [2]. Ils embrassent toutes les branches de la science ecclésiastique, surtout l'exégèse. La plupart de ses homélies sont perdues. De ses *Hexapla* et *Tetrapla*, il ne reste que des fragments. Son ouvrage dogmatique le plus important a pour titre περὶ ἀρχῶν (*Des principes*). L'original est

1. *P. G.*, VIII-IX. — E. de Faye, *Clément d'Alexandrie*, 2e édit., Paris, 1906. — W. Capitaine, *Die Moral des Clemens von Alexandrien*, Paderborn, 1903. — Tixeront, *Vie mondaine et vie chrétienne à la fin du deuxième siècle. Le Pédagogue de Clément d'Alexandrie*, Lyon, 1906. — Freppel, *Clément d'Alexandrie*, Paris, 1865. — 2. Bardenhewer, II, 250-272. — S. Jérome disait : « *Quis enim nunquam tanta legere potuit, quanta ipse conscripsit?* » *Epist.* 33. Cf. *De viris ill.*, c. 54.

presque entièrement perdu et la traduction de Rufin l'a profondément modifié. Ce devait être une théologie scientifique et ce devint une philosophie positive de la religion. Sa curiosité de savoir l'amena à émettre des propositions qui n'avaient pas été énoncées avant lui dans l'Église. Il enseigna un monde éternel, la préexistence de l'âme, la délivrance future de tous les esprits tombés. Christianisme et platonisme furent mêlés, les vérités de la foi furent expliquées d'après le système de Platon. Aucun livre d'Origène n'a excité autant de contradiction que celui-là. La perle de ses ouvrages est le traité *De oratione*. Le traité *Contra Celsum* est également très connu, c'est le plus savant de ses livres, mais imparfait de forme. Déjà persécuté pendant sa vie pour ses doctrines, il fut surtout plus tard un sujet de très vives discussions. Neuf de ses propositions subirent une condamnation solennelle. Origène dut fuir devant la persécution de Caracalla vers 215-216, et alla enseigner à Césarée en Palestine; il mourut à Tyr à la suite de tortures répétées subies pour la foi (254-255)[1].

IV. Comme docteurs d'Alexandrie on peut nommer encore Héracle, Piérius, Achillas, Théognoste, Pierre d'Alexandrie. **Denys le Grand** est le plus célèbre. Il fut, en 232 environ, à la tête de l'École, et en 247-248 il monta sur le siège épiscopal. Quoiqu'il fût homme d'action plus que de parole, il a cependant écrit plusieurs ouvrages, perdus sauf quelques fragments[2].

V. **Saint Grégoire le Thaumaturge**, né en 213 environ, fut élève d'Origène de 233 à 238 à Césarée en

1. Ed. Origenis, CH. DE LA RUE, Paris, 1733-1759, 4 in-fol. — Cf. *P. G.*, XI-XVII. Une édition critique a paru à Leipzig : *Die Griechischen Schriftsteller der ersten drei Jahrhunderte*. Il n'existe pas d'édition complète. — E. FREPPEL, *Origène*, etc., Paris, 1868, 2 in-8°, 2e éd., 1875. — F. PRAT, *Origène, le théologien et l'exégète*, Paris, 1906. — Cf. DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Église*, p. 340 ss. — LAFORGE, *Origène, Controverses auxquelles sa doctrine a donné lieu*, Sens, 1906. — 2. *P. G.*, X, 1233-1344, 1575-1602. — PITRA, *Anal. Sacra*, IV, p. 169-182, 413-422. — La dernière édition est de CH. L. FELTOE, *The letters and other remains of Dionysius of Alexandria*, Cambridge, 1904.

Palestine et devint peu après évêque de Néo-Césarée. Nous possédons de lui l'*Epistola Canonica,* œuvre importante pour la discipline ecclésiastique; une lettre d'action de grâces à Origène, un *Symbolum*, une paraphrase de l'Ecclésiaste, le *Livre sur Dieu à Théopompe*. L'*Epistola ad Evagrium de Divinitate* n'est pas de lui [1].

VI. La **Didascalie apostolique** trouve ici sa place [2]. Du texte grec original ne subsiste que l'adaptation des *Constitutions apostoliques* (IVe siècle). La traduction syriaque fut trouvée par De Lagarde en 1832; Hauler découvrit à Vérone les 2/5 d'une traduction latine et l'a éditée en 1900. Par les exhortations et les prescriptions adressées à tous les rangs du clergé et du peuple, nous apprenons à connaître une communauté chrétienne au IIIe siècle. La *Didascalie* vit le jour en Syrie ou en Palestine. On voulut y voir un développement progressif de la *Didachè* comme les six premiers livres des *Constitutions apostoliques* sont sortis de la *Didascalie*, mais ceci semble démenti par la comparaison des deux ouvrages [3].

VII. Le même but est poursuivi dans les **Canons Apostoliques**. Le texte grec original fut édité par Bickel en 1843. Ces canons ont joui d'une certaine considération aux premiers siècles. Une partie fut empruntée à la Didachè; ils virent le jour au IIIe siècle, comme le prouve le développement de la hiérarchie [4].

1. *P. G.*, X, 963-1232. — 2. Ed. DE LAGARDE, *Didascalia Apost. Sıriace*, Leipzig, 1854. — HAULER, *Didascalia Apostolorum fragmenta veronensia latina; accedunt Canonum qui dicuntur Apostolorum et Aegyptiorum reliquiae*, Leipzig, 1900. Trad. allemande par H. ACHELIS et J. FLEMMING, Leipzig, 1904, in *Texte und Unters.*, N. F., X, 2, avec dissertations. La meilleure édition par FUNK, *Didascalia et Constitutiones Apostolorum*, Paderborn, 1905. — 3. Voir l'hypothèse dans le *Compte rendu du congrès scient. internat. des cath.*, Fribourg (Suisse), 1898. — Cf. au contraire l'édition de FUNK. — 4. Ed. FUNK, Tübingue, 1887. La traduction latine ajoutée est de lui. — Cf. F. NAU, art. *Canons des Apôtres*, dans le *Dict de Théol. cath.* — H. LECLERCQ, copieuse dissertation dans HEFELE, *Hist. des conciles,* nouv. trad. fr., *appendice IX* du t. I, 2e partie.

VIII. En Palestine vécut et travailla **Jules l'Africain**, originaire de Libye. Il composa une *Chronographie*, la première chronique chrétienne, qui va jusqu'en 221. Il rendit beaucoup de services à ses successeurs, notamment à Eusèbe, et il domine toute l'historiographie byzantine. Mais il est resté peu de chose de cet ouvrage, ainsi que de ses κεστοί, de ses lettres et de ses autres écrits [1].

IX. Dans l'Église romaine nous rencontrons au IIIe siècle un seul écrivain chrétien qui mérite d'être mentionné : **saint Hippolyte** qui équivaut à lui seul à plusieurs. On peut le comparer à Origène pour sa fécondité, il le surpasse peut-être en variété. Hippolyte appartenait au clergé de Rome où il fut antipape pendant 25 ans contre Calliste et ses successeurs. Ses écrits furent composés dans la première moitié du IIIe siècle. Un des plus importants ouvrages, les *Philosophumena* ou réfutation de toutes les hérésies, lui est définitivement attribué [2].

Le nom de *Philosophumena* est attribué par l'auteur lui-même aux quatre premiers livres qui traitent de la philosophie des Grecs. Avec le cinquième livre commence la réfutation des hérésies. Il écrivit encore le *Syntagma*, le *Contra Marcionem*, des écrits apologétiques sur presque toute la Bible, une *Chronique du monde* etc. Son style est clair, digne et sans recherche, quelquefois élevé. Il fut enseveli à Rome avec Pontien le 13 août 136, après qu'il eut partagé avec ce dernier l'exil pour la foi. La plupart de ses écrits, dont un catalogue fut trouvé gravé sur le socle de sa statue, sont perdus [3].

X. **Méthode d'Olympe** est connu pour son *Sympo-*

1. *P. G.*, X, 35 ss. et XI, 41 ss. — 2. Ed. DUNCKER-SCHNEIDEWIN, Göttingue, 1852 : *Refutationis omnium Haeresium lib. decem quae supersunt.* Cf. FUNK, *Der Verfasser der Philosoph.* in *Abhandl. und Unters.*, II, 161-167. — ADHÉMAR D'ALÈS, *La Théologie de saint Hippolyte*, Paris, 1906. — P. FLOURNOY, *Searchlight of Saint Hippolytus*, Londres, 1900. — 3. Sur son schisme, voir D'ALÈS, *La Théologie de saint Hippolyte*, ch. I. — Cf. BARDENHEWER, I, 213-230 et *Gesch. der altk. Lit.*, II, 496 ss.

sium où il glorifie la virginité [1]. Il était évêque d'Olympe en Lycie et mourut martyr (311) sous Maximin-Daïa.

XI. A la même époque florissait **Pamphile de Césarée**. Eusèbe a écrit sa vie et se nomma d'après lui, tandis que son propre maître Piérius prononça son panégyrique. Jeté en prison pour la foi, Pamphile écrivit une apologie d'Origène et fut décapité sous Maximin [2].

XII. Il faut encore mentionner les **Livres sibyllins**, composés ou interpolés pour la plupart au IIIe siècle [3].

4° *Les Écrivains de l'église latine.*

La langue ecclésiastique était d'abord, comme on l'a dit, le grec. En Occident, tant en Afrique qu'en Gaule, même à Rome, on écrivait encore au IIIe siècle surtout en grec. La langue et la civilisation grecques s'étaient répandues sur l'Empire romain tout entier. Cette extension fut favorisée chez les chrétiens par l'usage universel du texte grec de l'Ancien et du Nouveau Testament. L'*Itala* latine ne fut pas en usage avant le IIIe siècle. La littérature latine chrétienne a surtout fleuri dans l'Afrique septentrionale, pays où, dans la première moitié du IIe siècle, on ne peut encore indiquer aucune communauté chrétienne. Bientôt cependant surgissent deux grands écrivains qui emploient la langue latine.

I. Le plus génial est sans aucun doute **Tertullien** [4].

1. *P. G.*, XVIII, 1 ss. — Cf. PITRA, *Analecta sacra*, t. III. — 2. *P. G.*, XVII, 521-790; X, 1548-1558. — 3. BARDENHEWER, *Gesch. der altk. Lit.*, II, 651 ss. — 4. A. KROYMANN, *Tertulliani opera*. Corp. script. eccles., t. XLVII, Vienne, 1906. — Ed. REIFFERSCHEID, Vienne, 1890. — NÖLDECHEN, *Tertullian*, Gotha, 1890. — *P. L.*, I-II. — E. FREPPEL, *Tertullien*, 2 vol., Paris, 1865. — H. LECLERCQ, *L'Afrique chrétienne*, 2e éd., Paris, 1904, t. I, p. 123 ss. — MONCEAUX, *Hist. litt. de l'Afrique chrétienne*, t. I, Paris, 1902. — TURMEL, *Tertullien*, Paris, 1906. — Le meilleur est ADHÉMAR D'ALÈS, *La Théologie de Tertullien*, Paris, 1906. — DE LABRIOLLE a publié le texte latin

Né à Carthage (160 env.), muni d'une grande science juridique, il se convertit au christianisme à 35 ans, et devint un de ses plus puissants défenseurs. Vers 207 il se montra Montaniste dans ses écrits [1]. Ses principaux ouvrages sont *Ad nationes* et *Apologeticus* qui tous deux défendent la religion chrétienne et ses adhérents.

Parmi les écrits polémiques excellent : *De praescriptione haereticorum; Adversus Marcionem; Adversus Praxeam, De Pudicitia, De Poenitentia.* Nous omettons un grand nombre d'autres ouvrages. Tertullien est instruit, riche en idées, sentencieux, éloquent, mais son style est dur et difficile, énigmatique, forcé, aucun écrivain latin n'exige autant d'étude. Son grand esprit manque de mesure et de calme. C'est ainsi qu'un homme, doué du talent le plus éclatant, finit en sectaire aigri, chef d'un petit groupe de fanatiques ignorants. Par là il a nui grandement à son autorité [2].

II. Nul ne fut plus lu au IIIe et au IVe siècle que **saint Cyprien** [3]. Il appelait Tertullien son maître. Né dans le paganisme en 200 environ, devenu rhéteur célèbre à Carthage, il entra dans l'Église et trois ans après seulement (249) fut élu évêque de cette ville. Il était plus homme de pratique et de foi que de théorie et de spéculation.

Son plus célèbre ouvrage est le *De catholicae ecclesiae unitate.* Il faut encore citer ses très beaux livres : *De lapsis* et *De mortalitate,* sa précieuse collection de 81 lettres, sans compter beaucoup d'autres écrits. S'il s'appuie souvent, quant au fond, sur Tertullien, il s'en éloigne pour la langue et le style. Saint Cyprien est un

avec traduction française de TERTULLIEN : *De Poenitentia, De Pudicitia* Paris, 1906; *De Praescriptione haereticorum,* Paris, 1907. — Cf. BARDENHEWER, I, 310-332.

1. Le premier est *Adv. Marcionem,* I, 29. — 2. *P. L.*, I-II. — S. JÉROME, *De vir.*, c. 53 et passim. — S. HILAIRE, *Comm. in Matth.*, v, 1. — VINC. DE LÉRINS, *Common.*, c. 24. — 3. Ed. HARTEL, Vienne, 1868-1871. — L. NELKE, *Die Chronologie der Correspondenz Cyprians*, Thorn, 1902. — Cf. H. V. SODEN, in *Texte und Unters.* (1904), N. F., X, 3. — MONCEAUX, *Hist. litt. de l'Afr. Chrét.*, t. II : *saint Cyprien et son temps*, Paris, 1902. — BARDENHEWER, I, 332-350.

parfait styliste, éloquent, clair, facile et agréable. Son onction et sa chaleur sont louées par tous.

III. Pour ne pas séparer les deux précédents, le maître et l'élève, nous avons renvoyé ici **Minucius Félix** quoiqu'il vienne chronologiquement tout de suite après, et même selon beaucoup, avant Tertullien. Si Tertullien est vraiment dépendant de Minucius Félix, alors le célèbre *Octavius* de ce dernier aurait été composé sous Commode (180 environ) [1]. Cette apologie est la meilleure de l'antiquité pour la méthode et le style.

Sous forme de dialogue, l'auteur réfute toutes les calomnies des païens et justifie brillamment la Religion chrétienne. Le style est riche, vivant et saisissant, sans passion et cependant plein de verve et de chaleur [2]. Minicius Félix était avocat à Rome. Toute tentative pour dater postérieurement l'*Octavius* est avortée.

IV. Environ un siècle plus tard, parut une nouvelle apologie latine, les sept livres *Adversus nationes* d'**Arnobe.** Il était rhéteur en Afrique et converti depuis peu, lorsqu'il édita son écrit polémique.

Ceci ressort des idées religieuses confuses de l'auteur. L'ouvrage est autant une apologie du Christianisme (lib. I-II) qu'une réfutation du paganisme (lib. III-VII); il fut écrit en 305 environ. Sa doctrine n'est pas sûre; le style, irrégulier et enflé; la démonstration, peu claire [3].

V. Son élève **Lactance** acquit plus de gloire. Né en Afrique, il était déjà connu pour son talent sous Dioclé-

1. Cf. l'*Octavius* avec *l'Apologèticus*, c. 28, 6 avec c. 7; c. 21, 9 avec c. 11; c. 21, 4 avec c. 10; c. 9, 28 avec c. 16; c. 6, 25 avec c. 24-25. — Ces passages, ainsi que beaucoup d'autres, semblent revendiquer la priorité en faveur de Minucius Félix. — Bardenhewer, I, 302-310. — 2. *P. L.*, III. — Bien meilleure est l'édition de Waltzing, Louvain, 1903; cf. celle de Bœnig, Leipzig, 1903. — Duchesne, *Hist. anc. de l'Eglise*, I, p. 388 ss. — 3. *P. L.*, V; — Ed Reifferscheid, Vienne, 1891. — Cf. Tixeront, *La théologie anténicéenne*, p. 441 ss. — Bardenhewer, I, 360-364.

tien et fut désigné par l'empereur comme rhéteur latin à Nicomédie. Il perdit cet emploi à la suite de l'édit du 24 février 303. Saint Jérôme dit qu'il fut le précepteur du prince Crispus [1]. Sa vie ultérieure n'est pas suffisamment connue. L'ouvrage *Divinae institutiones* parut vers 305-310.

Le *De mortibus persecutorum*, dont on peut difficilement lui refuser la paternité, parut plus tard. Lactance écrivit encore beaucoup d'autres ouvrages de moindre importance. Si comme écrivain il eut assez de valeur pour être appelé dans l'antiquité le Cicéron chrétien, comme théologien il a peu d'autorité [2].

VI. Nommons encore **Commodien** [3] qui écrivit probablement en faveur du symbole de Nicée et selon quelques-uns appartenait à l'école d'Afrique. De lui nous avons un *Carmen Apologeticum* et des *Instructiones*. La forme poétique et la doctrine n'en sont pas sans reproche. Le premier ouvrage surtout sent le monarchianisme.

Saint Victorin de Pettau est connu pour ses Commentaires sur l'Écriture sainte, qui sont presque complètement perdus, sauf l'interprétation de l'Apocalypse.

1. *De vir. illust.*, c. 80. — PICHON, *Lactance*, Paris, 1901. — MONCEAUX, *Histoire litt. de l'Afrique Chrétienne*, t. III-IV : *d'Arnobe à Victorin*, Paris, 1906. — 2. FREPPEL, *Commodien, Arnobe, Lactance*, Paris, 1893. — *P. L.*, VI-VII. — BARDENHEWER, I, 364-374. — DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Église*, II, p. 53 ss. — 3. Cf. G. BOISSIER, *Commodien*, Paris, 1886. — TIXERONT, *l. c.*, p. 450. — BARDENHEWER, I, 353-359. — G. BAREILLE, art. *Commodien*, dans le *Dict. de Théol. cath.*

DEUXIÈME PÉRIODE

DE L'ÉDIT DE MILAN AU CONCILE IN TRULLO

(313-692.)

CHAPITRE PREMIER

EXTENSION DE L'ÉGLISE CHEZ LES DIFFÉRENTS PEUPLES.

§ 23. — L'Église et l'Empire Romain [1].

1° Immense fut l'impression que l'édit de Milan produisit sur l'esprit des Chrétiens. Des 1.600 évêchés [2] qui existaient alors, ou à peu près, s'éleva un cri d'allégresse ; tout l'empire romain en fut ému. La chrétienté put se glorifier à cette date d'être libre, non seulement comme société ecclésiastique, mais aussi comme société civile. Sortant des catacombes, elle put paraître au plein jour et mettre la main à l'œuvre pour construire et réparer les églises et s'organiser librement d'après ses lois [3]. Elle reçut l'aide de l'empereur **Constantin**

1. Eusèbe, *Vita Constantini ; Hist. Eccl.*, X, 8 ss. — Socrate, *Hist. Eccl.*, I-III. — Sozomène, *Hist. Eccl.*, lib. I-V. — *Codex Theodosianus.* — Victor Schultze, *Geschichte des Unterganges des griechisch-römischen Heidentums*, t. I-II, Iéna, 1887-1892. — Gaston Boissier, *La fin du paganisme*, t. I-II, Paris, 1891. — P. Allard, *Le christianisme et l'empire Romain de Néron à Théodose*, 3° éd., Paris, 1898. — Schiller, *Geschichte der römischen Kaiserzeit*, t. II : *Von Diokletian bis zum Tode Theodosius' des Grossen*, Gotha, 1887. — A. de Broglie, *L'Église et l'empire romain au IVe siècle*, t. I-IV, Paris, 1856-66. — Duchesne, *Histoire ancienne de l'Église*, t. II, Paris, 1907. — Beugnot, *Hist. du Paganisme en Occident*, 2 vol., Paris, 1835. — 2. Harnack, *Mission und Ausbreitung des Christentums*, p. 537-538. — 3. Eusèbe, *H. E.*, IX, 11 ; X, 3-4.

qui travailla immédiatement à délivrer l'empire de la tyrannie qui y avait régné trop longtemps et à conduire insensiblement les païens à embrasser la seule vraie religion [1]. Le clergé fut exempt de tous les emplois municipaux (313, 319, 320) [2] et l'Église fut reconnue comme société civile avec le droit d'hériter (321).

En Orient **Licinius** au contraire commença en 316 à persécuter les chrétiens, il interdit les cérémonies religieuses *à l'intérieur de la ville*, il se mêla directement aux questions ecclésiastiques et punit même les délinquants du bannissement, de la prison ou de la peine de mort. Parmi les victimes il faut compter quelques évêques et surtout les quarante martyrs de Sébaste [3]. Une vraie guerre de religion [4] éclata entre Constantin et Licinius, le premier, champion du christianisme, le second, défenseur du paganisme. Licinius fut battu près d'Andrinople et de Byzance, en 323, il y perdit sa couronne et fut mis à mort l'année suivante en punition de ses intrigues. Constantin resta seul maître de l'empire à la grande joie de l'Église d'Orient.

En 324, il publia deux édits : le premier rappela les exilés, ouvrit les prisons et rendit aux confesseurs de la foi, avec leur liberté perdue, leurs biens et leurs dignités. Les soldats chrétiens purent rentrer dans l'armée ou jouir chez eux d'une retraite honorable (*honesta dimissio*) ; les biens laissés par les martyrs revinrent à leurs parents, ou, par défaut d'héritiers naturels, aux Églises. Celles-ci recouvrèrent également les biens dont elles avaient été dépouillées. Chacun fut rétabli dans la situation où l'avait trouvé la persécution. Dans le second édit, l'empereur se déclarait chrétien, attribuait au secours d'en haut ses victoires sur les empereurs païens, exprimait son désir de voir tous ses sujets embrasser la vraie foi, sans cependant y contraindre personne; il accorda à des chrétiens les places les plus honorables de l'État;

1. Eusèbe, *Vita Const.*, II, 65. — 2. Eusèbe, X, 7 : ne (clerici) a cultu summae divinitati debito abstrahantur. — 3. Eus., *H. E.*, X, 8. — 4. Eus., *H. E.*, X, 9; *Vita Const.*, II, 5.

ses enfants furent élevés dans la religion nouvelle, et sous son influence de magnifiques églises furent construites. Il commença à faire disparaître peu à peu des monnaies les symboles païens et interdit sévèrement les sacrifices privés offerts par les aruspices, surtout le culte des divinités infâmes. Certains disent même qu'il défendit plus tard tous les sacrifices aux faux dieux. Mais une telle prohibition semble peu vraisemblable ; en tout cas, elle n'eut pas le succès désiré.

Constantin transporta le siège de l'empire à Byzance qui reçut de lui le nom de Constantinople. Cette ville fut entièrement transformée, elle devint une cité splendide, d'un caractère vraiment chrétien. La consécration en fut faite le 11 mai 330. La première suite de ce changement de résidence fut un développement plus considérable de la primauté romaine; mais il devait en résulter plus tard une rivalité funeste entre Constantinople et Rome.

A Jérusalem, Constantin fit abattre le temple de Vénus situé au lieu du crucifiement, et construire une grande basilique avec différents bâtiments, où furent vénérés la relique de la vraie Croix et le Saint-Sépulcre. La pieuse Hélène, mère de l'empereur, entreprit un pèlerinage en Palestine et fit faire des recherches sur les lieux saints. Au mont des Oliviers et sur la grotte de Bethléem s'élevèrent bientôt de magnifiques basiliques. La belle-mère de l'empereur témoigna également sa vénération pour les saints lieux et obtint de Constantin la fondation d'une basilique à Hébron[1].

A la charge de Constantin, il faut dire qu'il demeura catéchumène jusqu'à sa mort, qu'il était superstitieux, très passionné et trop souvent cruel. Ses victimes furent Licinius et son fils Licinianus, son propre fils Crispus et sa seconde femme Fausta. Les circonstances de ces morts

1. C. Wilson, *Golgotha and the holy Sepulcre*, Londres, 1906. — Germer-Durand, art. dans *Echos d'Orient*, 1903 et 1904. — Louis de Combes, *La vraie Croix perdue et retrouvée*, Paris, 1902. — Rouillon, *Sainte Hélène*, Paris, 1907; cf. l'appendice relatif à la découverte de la vraie Croix.

sont cependant trop peu connues pour permettre d'accuser ouvertement l'empereur de meurtre. Son penchant pour l'hérésie arienne, bien qu'explicable par des circonstances indépendantes de sa volonté, ne laissa pas de faire grand tort à l'Église.

Constantin subit le sort de tous les grands hommes : loué outre mesure par les uns, il fut injustement attaqué par les autres. Il reçut le baptême des mains d'Eusèbe de Nicomédie et mourut peu après, le 22 mai 337, d'une manière très édifiante [1].

2° D'après la volonté de Constantin, l'empire fut partagé entre ses trois fils. Constantin II eut la préfecture des Gaules (Gaule, Espagne et Grande-Bretagne); Constant, les préfectures d'Italie et d'Illyrie (Italie, Afrique, Illyrie, Macédoine et Dacie); Constance, la préfecture d'Orient (Thrace, Asie Mineure, Cappadoce, Pont, Syrie et Égypte) [2]. Par crainte de compétition, les empereurs firent mettre à mort dix de leurs plus proches parents. Celui qui deviendra plus tard Julien l'Apostat fut sauvé par l'évêque Marc d'Aréthuse. Gallus se trouvait dangereusement malade et dut à cette circonstance d'échapper à la mort.

De semblables commencements ne furent pas de bon augure pour l'Église. Constantin II fut vaincu et tué (340) auprès d'Aquilée dans sa guerre contre Constant qui resta seul maître de tout l'Occident. L'ingérence impériale dans le gouvernement de l'Église, grande déjà sous Constantin, devint encore plus oppressive et plus humiliante sous ses fils. En 341, ils édictèrent des lois sévères contre les païens. La superstition devait disparaître ainsi que les sacrifices aux faux dieux, et l'on poussa même à des mesures plus rigoureuses encore, mais il n'y fut pas donné suite immédiatement. Cependant quand Constant

1. FUNK, *Abh. und Unters.*, II, 1-23. *Zeitschr. f. wissenschaftl. Theol.*, 1887, 1890, 1892 (Görres). — GRISAR, *Zeitschr. f. kath. Theol.*, 1882. — CH. DE SMEDT, *Principes de la critique historique*, Paris, 1883. — DÖLLINGER, *Papstfabeln*, 2e éd., 61-125. — 2. EUS., *Vita Const.*, IV, 51. — SOCRATE, *Hist. Eccl.*, I, 39.

eut trouvé la mort dans sa lutte contre Magnence et que celui-ci eut été vaincu à son tour par **Constance** auprès de Mursa, ce dernier s'attaqua avec plus d'ardeur au paganisme (350-361). Il défendit sous peine de mort tout sacrifice aux idoles et ordonna en 353 la fermeture des temples. Le culte païen continua néanmoins, malgré toute la sévérité des lois portées contre les fonctionnaires négligents. Constance institua lui-même de nouveaux prêtres païens et laissa l'enseignement entre les mains des sophistes. Inconséquent dans sa guerre contre l'idolâtrie, il montra encore plus de versatilité en soutenant les Ariens contre les vrais fidèles. Par méfiance, il fit mettre à mort son neveu le césar Gallus et causa de la sorte l'élévation de Julien qui le trahit. Ce fut en marchant contre ce dernier qu'il mourut frappé d'une attaque d'apoplexie, le 3 novembre 361. L'Église avait eu beaucoup à souffrir sous son règne de sa partialité en faveur des Ariens.

3° Sous **Julien l'Apostat**[1] successeur de Constance, l'Église connut des épreuves plus dures encore. L'éducation semi-arienne et semi-païenne qu'avait reçue ce prince eut de tristes conséquences. Ses maîtres ariens n'avaient pu lui inculquer l'esprit intérieur du christianisme, il en résulta qu'il s'adonna de plus en plus aux mystères du paganisme et mit d'autant plus d'ardeur à étudier ces mystères qu'il ressentait une aversion croissante pour la religion du Christ. Aussi quand il osa dire au sujet du christianisme : *Legi, intellexi, condemnavi,* les évêques purent lui répondre : *Legisti, sed non intellexisti, si enim intellexisses, non condemnasses*[2]. Envoyé en 357 dans les Gaules comme césar, Julien sut par ses talents gagner l'armée à sa cause et se faire proclamer Auguste. La mort subite de Constance préserva l'empire d'une guerre civile. Le nouvel empereur se déclara immédiatement pour le paganisme. Il ne chercha pas positivement à répandre le sang chrétien, mais il laissa

1. P. Allard, *Julien l'Apostat*, 3 vol., Paris, 1903 ss. — 2. Sozom., *H. E.*, V, 18.

libre cours à la haine longtemps comprimée des païens et persécuta ceux qui s'opposaient au paganisme. Il y eut des martyrs, notamment Basile d'Ancyre, Emilien à Dorostorum, en Phrygie, Macédonius, Théodule et Tatien; même Marc d'Aréthuse qui avait sauvé la vie à Julien fut maltraité par le peuple. Là où les païens étaient nombreux, il y eut de nombreuses atrocités, en particulier à Emesa, à Alexandrie, à Ascalon, à Gaza et à Héliopolis. A Antioche même où la presque totalité du peuple était chrétienne, Julien essaya de rétablir le paganisme. Sa tactique consistait surtout à jeter le mépris sur les chrétiens, à les couvrir de honte et de dérision, à leur défendre de donner l'enseignement ou d'occuper les places élevées dans le gouvernement[1]. Il espérait amener les différents partis chrétiens (orthodoxes, ariens, semi-ariens, donatistes, etc.) à se combattre et se détruire mutuellement, aussi rappela-t-il tous les exilés[2]. Il voulut en outre réformer le paganisme et lui donner même une certaine teinte chrétienne (prédication, pénitence, moines).

Il alla plus loin. Pour donner un éclatant démenti à la prophétie du Christ, il ordonna aux Juifs de reconstruire le temple de Jérusalem. Mais au témoignage de plusieurs contemporains, même païens, la terre trembla et le sol vomit des flammes qui empêchèrent les travaux[3]. L'empereur alla même jusqu'à écrire contre les chrétiens un libelle satirique, divisé en sept livres. Mais Dieu veillait sur son Église. En 363, le persécuteur tomba blessé à mort dans son expédition contre les Perses. On raconte qu'il prit le sang qui s'échappait de sa blessure et le jeta contre le ciel en s'écriant : « Galiléen, tu as vaincu! »

4° **Jovien** (363-364) fut proclamé empereur. Quoique

1. Le païen Ammien Marcellin blâme lui-même cette mesure : Illud autem erat inclemens, obruendum perenni silentio, quod arcebat docere magistros rhetoricos et grammaticos ritus christiani cultores. *Hist.*, XXII, 10; cf. XXV, 4. — 2. Ammien Marcel., XX, 5. — Sozom., V, 3. — 3. Ammien Marcel., *Hist.*, XXIII, 1. — Julien, ép. 25 (fragm.). — Sozom., V, 22. — Socrate, *Hist. Eccl.*, III, 20.

grand homme de guerre, autant que chrétien convaincu, il fut réduit à demander la paix. Il mit les Ariens de côté, rendit aux chrétiens leurs droits enlevés et défendit aux païens la seule pratique de la sorcellerie. Il mourut au bout de quelques mois, regretté de tous (364)[1].

Valentinien Ier (364-375) fut choisi par l'armée comme son prédécesseur ; il partagea malheureusement l'empire avec son frère **Valens** (364-378). Valentinien était orthodoxe et attaché à la confession de Nicée ; Valens au contraire était arien et, en Orient où il régnait, il accorda la liberté à toutes les religions, sauf à la vraie[2]. Il combattit en même temps les anciens favoris de Julien l'Apostat. A la mort de Valentinien Ier, tué dans son expédition contre les Sarmates, la persécution ne fit qu'augmenter[3].

Valens eut pour successeurs **Gratien** (375-383) et **Valentinien II** (375-392) ; ce dernier n'avait que quatre ans. Gratien confia la régence de l'Orient au général espagnol **Théodose**. Ces trois princes étaient fermement attachés à la vraie foi. Gratien ménagea cependant les païens, mais il rejeta les insignes de grand-prêtre (*Pontifex Maximus*), fit enlever de la salle du sénat l'autel de la Victoire et retira aux prêtres païens et aux vestales leurs subventions et leurs privilèges.

A la grande douleur de saint Ambroise et de tous les vrais chrétiens, Gratien fut massacré en 383 par Maxime (383-388), qui avait été élu empereur en Grande-Bretagne. Valentinien II se réfugia auprès de Théodose qui marcha contre l'usurpateur, le vainquit et rétablit le jeune empereur sur le trône d'Occident (388). Soutenu par saint Ambroise, Valentinien persévéra dans sa conduite et refusa constamment de rétablir l'autel de la Victoire, malgré les représentations des principaux païens et surtout du préfet Symmaque.

5° Théodose, en Orient, se montra encore plus sévère

1. SOCRATE, *H. E.*, III, 22-25. — SOZOM., VI, 3, 4, 5. Cf. VI, 6. — 2. SOCRATE, VI, 6. — SOZOM., IV, 1. — Cf. RUFIN, *Hist. Eccl.*, II, 2. — 3. OROSE, *Hist.*, VII, 32-33 ; éd. ZANGEMEISTER, p. 514-515.

à l'égard des païens et surtout des apostats [1]. L'apologie du rhéteur païen Libanius resta sans effet. En 386 on ferma les temples, en 391 l'entrée en fut interdite, en 392 l'idolâtrie fut assimilée au crime de lèse-majesté [2], et en beaucoup d'endroits les idoles furent détruites.

Ici et là les chrétiens commencèrent à s'attaquer aux temples païens. A Alexandrie, l'opposition amena une révolte sanglante qui aboutit à la ruine totale des sanctuaires de l'idolâtrie. Le fameux temple de Sérapis fut ainsi détruit (392). Deux ans plus tard, on amena à Constantinople la célèbre statue de Jupiter Olympien. En 392 éclata en Occident un soulèvement redoutable : le guerrier franc Arbogaste mit à mort Valentinien II et donna la couronne au rhéteur **Eugène**, que soutenait puissamment le préfet du prétoire Flavien Nicomaque. Le culte des dieux fut immédiatement rétabli à Rome. Théodose vint attaquer l'usurpateur et le défit près d'Aquilée, le 5 septembre 394. Flavien Nicomaque et son empereur restèrent sur le champ de bataille.

Désormais le christianisme triomphant fut sans conteste la religion de l'État. Théodose devint seul maître de l'empire et mourut en 395 [3].

6° A sa mort, l'empire fut partagé pour la dernière fois. **Arcadius** (395-408) eut l'Orient. Il enleva aux prêtres des idoles tous leurs privilèges et leurs revenus. **Théodose II** (408-450) exclut les païens des emplois publics et fit brûler tous les écrits attaquant la religion chrétienne (448). D'une loi promulguée en 423 [4] on pourrait conclure que le paganisme avait complètement disparu de l'Orient [5]. Mais ce langage est hyperbolique, car nous voyons Justinien (527-565) fermer l'école de philosophie païenne d'Athènes (529) et prendre des mesures

1. *Codex Theodosianus*, XVI, 7, 1-5. — 2. *Cod. Theod.*, XVI, 10, 10-12. — *Libanii Opera*, ed. FÖRSTER, III, p. 80 ss. — 3. H. GRISAR, *Histoire de Rome et des Papes*, trad. fr. LEDOS, t. I, Lille, 1906. — 4. *Codex Theod.*, XVI, 10, 22. — 5. A Alexandrie, une émeute contre les Juifs occasionna le meurtre de la savante Hypathie (416). On a prétendu que S. CYRILLE en était l'instigateur, c'est une calomnie. — SOCRATE., *H. E.*, VII, 13-15.

pour enlever aux païens le droit de propriété. En Occident **Honorius** (395-423) retira aux temples leurs derniers revenus, pendant que son ministre Stilicon faisait brûler les livres sibyllins. Déjà en 395 une loi avait paru qui prescrivait aux officiers publics de protéger les ministres de la religion chrétienne [1]. Ce fut sous Honorius qu'on vit le dernier combat de gladiadeurs, défendu désormais sous des peines sévères [2].

En Occident et surtout à Rome, les anciens monuments furent conservés. Ceci ressort entre autres d'une série de lois des empereurs Valens, Gratien, Valentinien Ier, Honorius, Majorien, Justinien [3]. Honorius eut comme successeur Valentinien III qui, de concert avec Théodose II, exécuta la loi dont il a été parlé plus haut et livra aux flammes tous les livres contraire au christianisme. Après Valentinien III il y eut encore quelques empereurs qui n'ont laissé qu'un nom insignifiant ; sous le dernier d'entre eux, **Romulus-Augustule**, les barbares mirent fin à l'empire d'Occident (476).

7° On pourrait se demander si la jeune et puissante Église n'aurait pas été capable d'empêcher la chute de l'empire. La réponse est que le christianisme trouva l'empire dans un état de décadence avancée. Les finances étaient détruites à la suite de deux siècles d'une vie déréglée ; depuis longtemps déjà l'esprit militaire languissait et longtemps avant la victoire du christianisme, sur tout l'empire régnait un relâchement funeste. L'empire succomba par suite de maladies dont les germes étaient antérieurs à l'Église [4]. Celle-ci travailla toujours à faire **disparaître les mœurs païennes** et vit à la fin son travail couronné de succès, mais ce fut une lourde tâche. Ses efforts furent en grande partie paralysés par l'opposition continuelle de l'empire romain. En voici les raisons :

1. *Cod. Theod.*, XXI, 2, 29. — 2. Grisar, I, 32-34. — *Analecta Boll.*, 1897, p. 252. — Théodoret, *H. E.*, V, 26. — 3. Grisar, I, 95 ss. — Cf. Procope, *De Bello Gothico*, IV, 22. — 4. Gaston Boissier, *La fin du paganisme*, t. II, Paris, 1891, p. 415 ss. — Grisar, *Histoire de Rome et des papes*, I, 57 ss.

au IVe et au Ve siècle, les palais et les églises étaient remplis de **demi-convertis**. Les faveurs accordées par le pouvoir aux chrétiens, ainsi que le changement public à la suite duquel il ne restait plus d'espoir à la religion ancienne, tout poussait vers le christianisme un grand nombre d'hommes ; mais ceux-ci n'ayant qu'une teinte de religion et ne possédant aucune conviction éclairée, furent par leur mauvaise conduite un sujet de honte pour l'Église. Une autre cause était la **superstition**, issue du paganisme et se conservant toujours grâce à l'élément païen persistant [1]. Un autre grand obstacle au renouvellement religieux était l'**immoralité publique** fortement enracinée dans la société d'alors. Le forum, les thermes, les théâtres étaient autant de lieux où le vice régnait en maître. Il en était résulté une disparition complète de tout sentiment de pudeur. Rome était le principal centre de cette corruption. Les chrétiens la regardaient comme une Babylone dont la destruction était imminente. Le clergé désespérait d'arriver à opposer une digue à ce mal qui submergeait de sa fange chaque nouveau terrain péniblement conquis [2]. Ajoutez à cela les alarmes continuelles, la crainte des révolutions, les guerres, les secousses produites par les invasions et l'on comprendra aisément dans quel état de surexcitation vivaient les malheureuses populations et combien en devaient souffrir les mœurs du temps.

Cette vie si fiévreusement tourmentée avait aussi pour conséquence de ralentir l'**éducation du peuple**. En des temps plus calmes, il aurait été plus facile de combattre les progrès du mal dans les âmes et de travailler d'une façon plus suivie à la nouvelle formation des foules : la force vitale qui réside dans l'Église aurait agi plus puissamment sur ce grand malade qu'était l'État romain ; les écoles chrétiennes se seraient multipliées plus rapidement et auraient acquis de plus grands suc-

1. *P. L.*, LV, 81, 377. *Preces*, etc., n. 37. — 2. *Cod. Theod.*, XV, 7, *De scaenicis*, 5. — S. AMBR., *De obitu Valentiniani*, n. 17. — AMM. MARCEL., *Hist.*, XIV, 5.

cès; les sciences ecclésiastiques se seraient développées avec plus d'éclat. Mais à cette époque les établissements d'enseignement étaient encore rares, une bonne formation classique manquait à la plupart des chrétiens, tandis que le paganisme au contraire se glorifiait de sa science et de sa culture, au point de considérer l'élégance du style et la littérature comme son bien propre.

La **civilisation païenne** n'avait donc pas encore entièrement perdu sa force d'attraction. La philosophie et l'éloquence d'un Symmaque, d'un Claudien, d'un Ausone, d'un Ammien ou d'un Eutrope gardaient toujours et presque exclusivement chez eux la haute main sur les Lettres. Les écrivains païens retinrent trop longtemps le monde asservi sous la puissance de leurs talents.

Enfin la **constitution intime** de l'État était le plus grand obstacle au travail du bon levain. L'État, bien que converti au christianisme, demeurait opiniâtrément attaché à bien des éléments païens : soumis en fait à la Croix, il n'en continuait pas moins à favoriser l'idée païenne de l'omnipotence des empereurs (césaropapisme). L'empereur Justinien au VIe siècle en est encore un frappant exemple, malgré ses bonnes mesures en faveur des mœurs et de la vertu. Le gouvernement, jaloux de son pouvoir illimité, était souvent un obstacle au libre exercice du culte et au travail de la puissance ecclésiastique. D'un autre côté, il semait la discorde en faisant le schisme et l'hérésie et il empêchait la civilisation chrétienne de pénétrer au cœur de la société, là où cependant le remède était si nécessaire. Cette immixtion de l'État dans les affaires de l'Église avait commencé dès le temps de Constantin, et elle s'était accrue de jour en jour grâce aux efforts des hérétiques, sollicitant la protection des empereurs contre la condamnation de leurs erreurs.

Rien cependant ne pouvait décourager l'Église. Elle continuait toujours l'emploi des moyens surnaturels qui devaient amener insensiblement la conversion du monde. Alors, comme à l'époque des martyrs, le saint sacrifice

de la messe, les sacrements et la prière travaillaient encore puissamment. Ces moyens opéraient discrètement, silencieusement, mais sûrement. « *Noli hoc solum videre,* disait saint Augustin, *quod publice fluit; est aliquid quod quaerendo invenias*[1]. »

§ 24. — Le Christianisme en Asie et en Afrique[2].

1° La **Perse** fut évangélisée au IIIe siècle, probablement vers 250. Nous y trouvons déjà la hiérarchie établie au IVe siècle. Mais bientôt, sous **Sapor II**, s'éleva une terrible persécution. L'édit parut en 339-340, et l'oppression dura presque sans interruption jusqu'à la mort de Sapor, 19 août 379. L'orage sévit d'une manière plus violente pendant la guerre contre les empereurs romains qui étaient chrétiens. Il y eut un grand nombre de martyrs. Sozomène assure que l'on connaissait les noms de seize mille d'entre eux[3]. Après la mort du persécuteur le calme revint et dura longtemps. L'Église se remit bientôt de la secousse. En 399 monta sur le trône **Isdegerd Ier**, qui favorisa les chrétiens au début de son règne. Il accorda la liberté à tous et se mit à reconstruire les églises des chrétiens. Mais l'extension rapide du christianisme, surtout parmi les grands du royaume, lui inspira ensuite de la crainte. La persécution commença en 420, à l'occasion de la destruction d'un temple consacré au feu, qu'un prêtre du nom de Hasu livra aux flammes, avec

1. *In Psalm.* LXXX, n. 1. *P. L.*, XXXVII, 1034. — GRISAR, I, n. 26 ss. — A. DE BROGLIE, *L'Église et l'empire romain au IVe siècle*, IIIe partie, t. II, Paris, 1866. — AM. THIERRY, *Saint Jérôme et la société chrétienne à Rome*, 2e éd., 1875. — 2. ASSEMANI, *Bibliotheca orientalis*, Rome, 1719, I-III. — RUFIN, *H. E.*, X, 9. — SOZOMÈNE, II, 9-15, 24. — SOCRATE, VII, 8-18. — THÉODORET, *H. E.*, V, 38-39. — DUCHESNE, *Autonomies ecclésiastiques; églises séparées*, 2e édit., Paris, 1905. — J. LABOURT, *Le christianisme dans l'empire Perse*, Paris, 1905. — SIMON WEBER, *Die katholische Kirche in Armenien. Ihre Entwicklung und Begründung vor der Trennung*, Frib.-en-Br., 1903. — 3. SOZOM., II, 14 : « Cunctos ejus temporis martyres tam viros quam mulieres, quorum nomina recoluntur, sedecies mille numero fuisse perhibent ». — Cf. aussi J. LABOURT, *Le Christianisme dans l'empire perse,* p. 51-82.

ou sans la permission de son évêque Abdas : ce temple se trouvait à côté de son église. Après la mort d'Isdegerd Ier (421), Bahram V (421-438), son successeur, continua la persécution qui dura jusqu'à la fin du ve siècle, au moment où le Nestorianisme arracha l'Église de Perse à l'unité catholique. En 651 les Mahométans envahirent le pays.

2° L'**Arménie** avait déjà des chrétiens au second siècle (légion fulminante); sous Licinius, leur nombre était très considérable. Au IVe siècle, sous le règne de Tiridate, **Grégoire l'Illuminateur** parvint à convertir à peu près tout le pays et à y établir une hiérarchie régulière[1]. Le plus illustre des métropolitains (*catholicos*) fut **Nerses** qui gouverna l'Église arménienne l'espace de vingt ans (353-373). Le roi Pap (369-373) essaya de séparer cette Église de l'unité romaine, mais il échoua. La réduction de l'Arménie en province persane, vers l'an 428, eut pour le christianisme de funestes conséquences. Bien que le peuple se défendît avec courage contre l'introduction du Parsisme, il ne sut pas résister aux ruses des monophysites. Après avoir reconnu, un demi-siècle encore, le concile œcuménique de Chalcédoine, il accepta enfin, en 491, le funeste *Henoticon* et avec lui l'erreur monophysite. Le synode de Dovin tenu en 596 sous le catholicos Abraham consomma la séparation d'avec l'Église de Rome[2].

3° L'**Abyssinie** reçut la bonne nouvelle au temps de Constantin. Deux jeunes gens, Frumence et Edèse, originaires de Tyr, furent amenés comme esclaves à la cour royale d'Auxume. Ils profitèrent de leur influence pour instruire le peuple dans la foi. Edèse retourna plus tard à Tyr, pendant ce temps Frumence se rendit à Alexandrie pour rendre compte à saint Athanase de l'œuvre de conversion opérée. Le saint le consacra évêque d'Auxume et le renvoya en Abyssinie (328-329). Le

1. *Acta SS. Boll.*, t. VII sept., p. 330 ss. — Cf. L. PETIT, art. *Arménie, Histoire religieuse*, III, *Les origines chrétiennes*, dans le *Dict. de Théol. cath.* — 2. HEFELE, *Hist. des Conciles*, II, 716.

roi Aizana et une grande partie de son peuple se convertirent. Constance essaya, mais en vain, d'y introduire l'arianisme. Au VIe siècle, il y avait une hiérarchie complète et même des moines [1]. L'Église d'Abyssinie recevait son chef suprême (*Abuna*) d'Alexandrie; la funeste conséquence de cet usage fut de l'entraîner dans l'erreur monophysite [2].

4° L'**Ibérie** ou Géorgie, au pied du Caucase, reçut la foi d'une esclave chrétienne, nommée Nunia. Cette sainte guérit un enfant, puis la reine elle-même, et obtint ainsi la conversion du roi, qui se nommait Mirée. Ceci se passait vers 326 sous le règne de Constantin qui envoya des évêques achever l'œuvre commencée [3].

Les **Sabéens**, appelés aussi Homérites, qui habitaient le sud de l'Arabie, furent attirés à l'arianisme par Constance. Leur apôtre fut l'évêque Théophile. Un peu plus tard dans le IVe siècle, ils étaient convertis à la vraie foi. Le moine Moyse, Siméon le Stylite et les moines du mont Sinaï y travaillèrent beaucoup. Mais à la longue la foi s'y perdit sous la mauvaise influence des Perses et des Mahométans [4].

La **Chine** elle-même fut instruite du christianisme en 636 par les Nestoriens, ainsi qu'en témoigne une inscription de 781, retrouvée par les Jésuites en 1625, auprès de Si-gan-fou.

§ 25. — Le Christianisme et l'invasion des barbares [5].

1° Les **Wisigoths** habitaient la Dacie à l'Est de la

1. Cosmas Indicopleustes, *Topograph. christ.*, *P. G.*, LXXXVIII, 169. — 2. Socr., I, 19; Sozom., II, 24; Rufin, I, 9. — Deramey, *Introduction et restauration du Christianisme en Abyssinie*, 330-480, *Rev. de l'Hist. des Religions*, 1895. — 3. Socrate, II, 20; Sozom., II, 7; Ruf., I, 10. — 4. Philostorge, *Hist. Eccl.*, II, 6; III, 4; *P. G.*, XLV, 470, 482 ss. — 5. G. Boissier, *Le Christianisme et l'invasion des barbares* (*Revue des Deux Mondes*, 1890). — Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. I, IIe éd., Leipzig, 1898. — H. Grisar, *Histoire de Rome et des papes*, t. I, 1903. — Dahn, *Die Könige der Germanen*, 7 vol., Münich, Wurzbourg, Leipzig, 1861-1897. — Uhlhorn, *Kämpfe und Siege des Christentums in der Germanischen Welt*, Stuttgart,

Hongrie. Ils apprirent à connaître le christianisme par des prisonniers romains. Au concile de Nicée, nous trouvons Théophile, évêque des Goths [1]. La grande majorité du peuple était cependant encore païenne. Le véritable apôtre des Goths fut l'évêque **Ulphilas**, non moins célèbre par sa traduction gothique de la Bible [2] que par son œuvre d'évangélisation. Ulphilas fut d'abord catholique comme son prédécesseur Théophile. Mais plus tard il se fit arien et entraîna toute la nation dans l'hérésie [3]. Il faut chercher la cause de ce changement dans l'incorporation de ce peuple à l'empire romain, sous Valens (275). Les habitants de Mésie et de Thrace étaient pour les empereurs de Byzance d'incommodes voisins. En 401 leur roi Alaric les conduisit en Italie, mais battu deux fois par Stilicon auprès de Pollentia et de Vérone (402-403), il retourna en Illyrie. En 408, il assiégea Rome et se retira après avoir obtenu une rançon. En 409, nouveau siège; il institue empereur le préfet Attale, mais pour lui enlever bientôt cette dignité. En 410, il s'empare de Rome et la livre au pillage. Une partie de la ville fut brûlée, un grand nombre d'habitants tombèrent sous les coups des barbares, un plus grand nombre encore furent faits prisonniers. La plupart des églises furent pillées [4]. Alaric se retira au sud de l'Italie et y mourut bientôt [5]. Son successeur Ataulf [6] conduisit les troupes en Gaule où elles se divisèrent. Une moitié sous la conduite de Wallia fonda le royaume visigoth de Toulouse (415-507) qui atteignit son apogée sous Euric [7] († 483). Le roi avec

1898. — VILLARI, *Le invasioni barbariche in Italia*, Milan, 1900. — G. KURTH, *Les origines de la civilisation moderne*, 2 vol., Paris, 1903. — 1. EUSÈBE, *Vita Constantini*, III, 7 : *Nec vel Scyta abfuit ab hoc choro.* — HEFELE, II, 289. — 2. Cette traduction dans *P. L.*, XVIII, 455 ss., avec préface, grammaire et dictionnaire. Mieux MASSMANN, Stuttgard, 1856. — Surtout F. L. STAMM-HEYNE, *Ulphilas und die uns erhaltenen Denkmäler der goth. Sprache*, Texte, grammaire et Dictionnaire, F. WREDE, 9e édit., Paderborn, 1908. — DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Eglise*, II, p. 566 ss. — 3. SOCRATE, II, 41. — REVILLOUT, *De l'arianisme des peuples germains*, Paris, 1859. — 4. GRISAR, I, 61 ss. — 5. PAUL OROSE, VII, 37-39, éd. ZANGEMEISTER, p. 544. — 6. DOM H. LECLERCQ, *L'Espagne chrétienne*, Paris, 1906, p. 212 ss. — 7. DOM H. LECLERCQ, p. 230 ss.

son peuple resta arien et persécuta les catholiques. Peu de temps après la mort d'Euric, le royaume tomba sous les coups de Clovis (507). L'autre moitié se rendit plus tard en Espagne et établit le royaume des Wisigoths d'Espagne (507-711). Au début tous demeurèrent ariens. Le roi Léovigilde persécuta encore les catholiques, mais déjà ses fils **Herménégilde** et **Reccarède** se convertirent à la vraie foi. Le premier de ces deux princes est honoré comme martyr[1] († 585); le second eut la gloire d'avoir converti son peuple[2]. L'Église y brilla d'un grand éclat, comme le témoignent les nombreux conciles de Tolède[3].

2° Les **Burgondes** quittèrent les bords de l'Oder et de la Vistule, franchirent le Rhin en 413 et formèrent sur sa rive gauche un royaume dont Worms était la capitale. Au contact des indigènes, ils embrassèrent en grand nombre la foi romaine. En 435, Aëtius leur infligea une défaite sanglante, suivie deux ans après d'une extermination de la part des Huns. Cependant l'empire romain en accueillit les débris, et voulant s'en servir comme d'un rempart contre les Alemans, leur assigna comme résidence le pays entre le Rhône et la Saône avec Lyon comme capitale (443). Le roi Gondebaud était arien, mais bienveillant envers les catholiques. Auprès de ce souverain, au caractère indécis, se dresse la grande figure de saint Avit[4], évêque de Vienne, qui fut le principal artisan de la civilisation de ces barbares et de leur

1. Dom H. Leclercq, p. 254 ss. — Sa mère Théodosia et sa femme Ingonde étaient catholiques. — 2. S. Grégoire le Grand le loue : « *Quod per eum cuncta Gothorum gens ab errore arianae haeresis in fidei rectae soliditatem translata sit.* » Jaffé, n. 1757. — Pius Gams, *Kirchengesch. von Spanien*, Ratisb., 1864, t. II. — Dom Leclercq, p. 275 ss. — 3. Grég. de Tours, *Hist. Franc.*, II, 25. — Sidoine Appolin., *Epist.*, lib. VII, 6. — Dom Leclercq, concile de Tarragone (516), p. 240 ss.; de Girone (517), p. 243; de Lérida et de Valentia (524), p. 243; III° de Tolède (589), p. 280 ss.; IV° de Tolède (633), p. 302 ss.; VII° de Tolède (646), p. 314 ss.; XII° de Tolède (681), p. 342 ss. — 4. Voir un magnifique portrait dans Kurth, *Clovis*, in-4°, Tours, 1826, p. 365 ss. Avit n'a pas trahi le roi Gondebaud en appelant l'intervention armée de Clovis. — F. Vernet, art. *Avit (saint)*, dans le *Dict. de Théol. cath.* — U. Chevalier, *Œuvres complètes de S. Avit*, Lyon, 1890.

retour à l'unité romaine. Clovis intervint en 500 dans la lutte entre les deux frères rivaux et défit à Dijon Gondebaud, qui dut s'enfuir jusqu'à Avignon, puis, les Francs partis, reconquit son royaume [1]. Son fils et successeur Sigismond embrassa la vraie foi en 517. Les évêques purent tenir un concile à Epaom (517) pour fortifier la discipline ecclésiastique. Le pays des Burgondes fut en 534 incorporé au royaume franc [2].

3° Les **Vandales** habitaient les bords du Danube, ils étaient ariens. Au commencement du ve siècle ils passèrent en Gaule et en Espagne avec les Alains et les Suèves [3]. Pour se délivrer des Goths envahisseurs, le gouverneur grec, Boniface, les appela en Afrique, dont ils firent vite la conquête [4]. Carthage devint leur capitale. Leurs rois **Geiséric** (427-477), **Hunnéric** (477-484) et Thrasamund (496-523) persécutèrent les chrétiens avec la plus grande cruauté [5]. En 533, Bélisaire, lieutenant de l'empereur Justinien, mit fin à l'empire des Vandales [6].

4° Les **Ostrogoths** quittèrent la partie méridionale de la Russie, se rendirent en Italie où ils détrônèrent Odoacre qui avait renversé Romulus-Augustule en 476 et fondèrent le royaume ostrogoth d'Italie, avec Ravenne et Vérone comme capitales (493-555). Ils demeurèrent Ariens. **Théodoric** le Grand porta le royaume à un haut degré de prospérité. Ses conseillers furent **Boëce** et **Cassiodore**. Le premier fut mis à mort sur la fausse

1. De ce temps date la *loi Gombette*, code plus doux fait pour empêcher les Burgondes d'opprimer les Gallo-Romains. Cf. GRÉGOIRE DE TOURS, II, 33. — G. KURTH, *Histoire poétique des Mérovingiens*, Paris, 1893. — 2. SOCRATE, VII, 30. — OROSE, VII, 32-38. — *P. L.*, LIX : *Collatio episcop. coram Gundobaldo rege.* — HEFELE, II, 629 ss. — HAURÉAU, *L'Église et l'État sous les premiers rois de Bourgogne*, *Mém. de l'Inst.*, 1867. — 3. D. LECLERCQ, *L'Espagne chrétienne*, Paris, 1906, p. 213 ss. — La Bétique envahie par les Vandales prit le nom de Vandalousie, devenu Andalousie. — 4. D. LECLERCQ, *L'Afrique chrétienne*, 2e éd., 1906, II, p. 143 ss. — PROCOPE, *De Bello vandalico.* — VICTOR DE VITE, *Hist. persec. vandalicae*, éd. PETSCHENIG. — 5. D. LECLERCQ, *op. cit.*, p. 153 ss.; — *Les martyrs*, t. III, p. 344-408. — Sur le miracle des martyrs de Tipase en Mauritanie; VICTOR DE VITE, V, 8; — PROCOPE, I, 8; — EVAGRIUS, *H. E.*, IV, 14. — 6. DIEHL, *Études sur l'histoire de la domination byzantine en Afrique* (533-704), Paris, 1896.

accusation de révolte (525). Les successeurs de Théodoric furent des princes incapables. Narses renversa cet empire en 555 et fonda l'exarchat de Ravenne[1].

5° Les **Lombards** appartenaient également à l'arianisme. En 568, ils vinrent de Pannonie sous la conduite d'Alboin et, aidés des Saxons et des Slaves, firent la conquête du Nord de l'Italie. Leur chef choisit Pavie pour capitale. A peine installés depuis deux ans, ils étendirent leurs pillages jusque sous les murs de Rome. Autharis devint roi en 585 et épousa la princesse bavaroise **Théodelinde.** Bientôt après commença dans le peuple l'œuvre de conversion qui s'acheva sous Grimoald (671). Leur esprit de conquête subsista cependant et fut pour les Romains un sujet continuel d'alarmes[2].

6° Les **Francs** [3] habitaient les bords du Rhin et du Waal. Au milieu du cinquième siècle, ils descendirent vers le sud, franchirent le Rhin et occupèrent la Belgique. Leur vaillant chef **Clovis** [4] assura la fortune de son peuple en battant les Romains commandés par Syagrius près de Soissons (486), les Alemans sur les bords du Rhin (496), les Visigoths à Vouillé (507). Ses fils gouvernèrent la Gaule entière à l'exception de l'Armorique entre les mains des Bretons, et de la Septimanie au pouvoir des Visigoths. Clovis avait épousé, en 493, une princesse Burgonde, **sainte Clotilde**[5], fille de Chilpéric qui commandait à Lyon et nièce de Gondebaud et de Godegisil. Ce fut l'influence salutaire des vertus de son épouse ainsi que les conseils autorisés de l'évêque de Reims,

1. PROCOPE, *De Bello gothico*, ed. DINDORF, *Corpus Script. Byz.*, I, 1 ss. — CASSIODORE, *Epist., lib. XII; Chron., P. L.*, LXIX. — *Hist. Jahrb. Politische Stellung des Papsttums zur Zeit Theodorichs*, 1888, p. 251 ss. — 2. PAUL WARNEFR., *Hist. Longob.* (568-744) chez MURATORI, *Rer. ital. script.*, I, 1; *Mon. Germ.*, Han., 1878; — *P. L.*, XCV. — 3. A. MOLINIER, *Les sources de l'histoire de France des origines aux guerres d'Italie*, 5 fasc., Paris, 1901 ss. — *Recueil des hist. de la Gaule*, 21 vol., Paris, 1738-1855. — OZANAM, *Civilisation chrétienne chez les Francs*, Paris, 1849. — PROU, *La Gaule mérovingienne*, Paris, 1898. — DARIS, *Hist. du diocèse de Liège depuis ses origines*, Liège, 1890. — 4. G. KURTH, *Clovis*, in-4°, Tours, 1896; 2e éd., 2 vol., Paris, 1901. — TOURNIER, *Clovis et la France au Baptistère de Reims*, Paris, 1894. — 5. Bg. par PAULIN, Paris, 1889; — G. KURTH, *Sainte Clotilde*, 4e éd., Paris, 1898.

saint Remi, qui préparèrent la conversion du guerrier triomphant. L'œuvre s'acheva sur le champ de bataille de Tolbiac, au moment où le chef franc implora le secours du Dieu de Clotilde et obtint ainsi la déroute des Alemans. Au lendemain de sa victoire, il sut tenir sa promesse et se fit baptiser le jour de Noël avec trois mille de ses guerriers (496). Événement important dans l'histoire de l'Église, qu'on peut, sans exagération, comparer à la conversion de Constantin, car il décida du triomphe de l'orthodoxie sur l'arianisme en Occident. Il y avait jusque-là pour ainsi dire deux christianismes, celui des Romains et celui des Barbares; celui d'une civilisation expirante et d'une race vouée à la défaite et celui des peuples jeunes et vainqueurs, réserves de l'avenir. La Providence permit le succès des barbares ariens, puis, l'envahissement achevé, leur conversion à l'orthodoxie des vaincus. Cent ans après Clovis, on ne rencontrait plus une seule nationalité arienne en Occident. On dut travailler longtemps encore pour faire pénétrer la vie chrétienne et déraciner les restes du paganisme; mais l'attachement des Francs pour l'Église romaine ne se démentit pas. Leur histoire domine désormais celle des autres peuples, et se lie étroitement à celle de l'Église. Ils sauveront, au huitième siècle, la chrétienté contre l'envahissement de l'Islam; ils défendront contre les Lombards la papauté menacée, ils travailleront sous Charlemagne à la conversion de l'Allemagne qui s'appellera jusqu'au XIe siècle la France orientale, plus tard à celle des Pays-Bas qu'on désignera du nom de vieille France. L'Angleterre recevra sa civilisation d'un peuple de chevaliers qui l'a reçue des Francs; les peuples scandinaves recevront des missionnaires francs les premières étincelles de la foi. Et l'Orient, émerveillé des prouesses de ce peuple chevaleresque, conservera jusqu'à nos jours l'habitude d'identifier la foi romaine avec la civilisation française.

§ 26. — Le Christianisme en Grande-Bretagne et en Germanie[1].

1° Les **Bretons** se convertirent de bonne heure : la persécution de Dioclétien dans ce pays mérite à peine d'être mentionnée. En 410 les troupes romaines quittèrent la Grande-Bretagne ; aussitôt des hordes rapaces de Pictes et de Scots ôtèrent au pays toute sécurité. Les Bretons durent appeler à leur secours les Anglo-Saxons (Hengist et Horsa ? 449). Ceux-ci refoulèrent les Bretons catholiques et fondèrent l'heptarchie. Ils restèrent longtemps païens. En 696 seulement, le pape **Grégoire Ier** leur envoya **saint Augustin**[2] avec quarante moines, qui convertirent le roi Ethelbert ainsi qu'une grande partie de la nation. Avant l'année 790, le pays était gagné au catholicisme. York et Cantorbéry avaient été désignées par Grégoire Ier comme métropoles[3]. Il y eut chez les anciens Bretons des divergences au sujet de la célébration de la fête de Pâques, de la tonsure des clercs et de la liturgie. Mais il est certain qu'il n'y eut pas de divergence dans la foi ; et que le nom de *Culdei* n'indique pas un parti religieux séparé et ne tire pas son origine d'Asie Mineure[3].

2° En Hibernie ou **Irlande** habitaient d'anciens Scots. Le christianisme s'y introduisit dès le IVe siècle. Le pape Célestin Ier (422-432) envoya Palladius comme premier évêque « chez les Scots croyant dans le Christ ». Mais le véritable apôtre de l'Irlande est **saint Patrice.** Né en Écosse, il vint en Gaule après avoir subi bien des

1. HUNT, *The English Church from its fondation to the Norman Conquest*, Londres, 1899. — SPENCE, *The church of England*, t. I, Londres, 1897. — J. LINGARD, *History and antiquities of Anglo-Saxon Church*, Londres, 1845. — A. BELLESHEIM, *Geschichte der kath. Kirche in Irland*, Mayence, 1890 ss., 3 vol. ; *Geschichte der kath. Kirche in Schottland*, Mayence, 1883, 2 vol. — HAUCK, *Kirchengeschichte Deutschlands*, I, 2e éd., Leipzig, 1898. — LOOFS, *De antiqua Britonum Scotorumque ecclesia*, Leipzig, 1882. — 2. BROU, *Saint Augustin de Canterbury et ses compagnons*, Paris, 1897. — 3 BÈDE, *Hist. Eccl. Gentis Anglorum*, *P. L.*, XCV, 21-290.

épreuves, et se fit instruire auprès de saint Germain d'Auxerre. Sacré évêque, il gagna l'Irlande en 432, choisit pour siège la ville d'Armagh qui devint la métropole du pays et convertit toute la nation. A sa mort (465, selon certains 493), on comptait beaucoup d'évêques et d'innombrables prêtres et moines. Sainte Brigitte fonda, vers 490, des monastères de femmes[1].

3° Les **Pictes**, émigrés de Norvège en Écosse, furent convertis par l'évêque **Ninian** vers 410. Ce ne fut que dans la seconde moitié du VI[e] siècle que la foi pénétra chez les Calédoniens du Nord de l'Écosse. En 563 le célèbre moine saint Colomban fonda un monastère dans l'île de Hy ou Iona. De ce centre se répandit en même temps et la foi et la civilisation. Pendant longtemps, ce monastère exerça une certaine juridiction sur les Scots et les Pictes et même sur leurs évêques[2].

4° Les habitants proprement dits de la **Germanie** restèrent encore longtemps dans le paganisme. Aux VI[e] et VII[e] siècles, on y trouvait toutefois des chrétiens surtout sur le Danube et sur le Rhin. Saint Séverin († 482) prêcha dans la Norique et la Rhétie; saint Valentin, dans le Tyrol. Il y avait des évêchés à Lorch (*Laureacum*) et à Petteau. Saint Fridolin († 530) travailla chez les Alemans. Strasbourg et Chur avaient des évêques au VI[e] siècle. Au commencement du VII[e], nous trouvons Colomban et Gallus, originaires du monastère irlandais de Bangor, évangélisant les bords du lac de Constance. Les principaux missionnaires de la Bavière sont Agèle et Eustase (615-650), Rupert de Salzburg (690-696), saint Emmeran († 716) et Corbinien († 730). A Wurzbourg, saint Kilian († 689) exerça son zèle. Sur le Rhin, la Meuse et la Moselle, le christianisme reprit vie au VI[e] siècle. D'ardents

1. DE SMEDT et DE BACKER, *Acta SS. Hiberniae*, Lille, 1891. — Cf. les œuvres de S. Patrice dans *P. L.*, LIII, 801 ss. et *Libri S. Patricii*, éd. Newport, 1905. — BURY, *Life of st. Patrick and his place in history*, Londres, 1905. — E. J. NEWELL, *St. Patrick, his life and teaching*, 2[e] édit., Londres, 1907. — 3. *Vita S. Columbani*, *Acta SS. Boll.*, t. IX Junii. — *Acta SS. Ord. S. Bened.*, t. I. — BROWN, *History of Scotland*, Cambridge, 1900-1902.

apôtres y avaient déjà paru auparavant, tels que Nicet de Trèves († 556) et Cunibert de Cologne (623-663); saint Goare évangélisant les environs de Boppard et saint Disibod ceux de Trèves. Les successeurs de saint Servais (mort à Maëstricht en 384) ont fait beaucoup pour la conservation et l'extension de la foi. Les principaux évêques sont saint Monulphe († 570) qui construisit « une grande église » sur le tombeau de saint Servais, saint Amand, dont le zèle fut loué par le pape Martin Ier, saint Lambert qui souffrit le martyre vers 705-708 et saint Hubert qui transféra en 722 son siège épiscopal à Liège.

CHAPITRE II

HÉRÉSIES. — SCHISMES. — ISLAM.

§ 27. — Vue d'ensemble[1].

1° Quoique le monde se fût peu à peu converti et eût abandonné le paganisme, il ne se débarrassa pas pour cela tout de suite de tous les préjugés païens fortement enracinés. Plusieurs croyaient à tort pouvoir comprendre et expliquer les mystères de la foi par les lumières naturelles de la raison. Surtout on ne put que difficilement se défaire de la doctrine platonicienne et néo-platonicienne du *Logos* et par suite on abaissa Jésus-Christ d'une manière sacrilège à une sorte d'*Éon* ou démiurge. Il existe une grande connexion entre les erreurs de la première et de la seconde période et même dans cette dernière les erreurs s'engendrent l'une l'autre.

L'ancienne erreur des Novatiens survit dans le Donatisme ; le Manichéisme, dans le Priscillianisme ; tandis que les anciennes querelles au sujet d'Origène reprennent une nouvelle ardeur. Mais Arius fit le plus grand mal en niant de nouveau la divinité du Christ et, par cette erreur impie, fut la source d'un grand nombre d'hérésies.

Arius nia l'unité substantielle du Fils avec le Père et fit du Verbe une simple créature : l'Arianisme fut condamné à Nicée en 325 ; quelques-uns tempérèrent cette monstrueuse erreur et furent appelés semi-ariens ; d'au-

1. Schwane, *Hist. des Dogmes*, trad. fr. par A. Degert, Paris, 1903 ss. — Hefele, *Hist. des Conciles*, t. I-III. — Turmel, *Hist. de la Théol. positive*, t. I, 2e éd., Paris, 1904.

tres étendirent cette même erreur au Saint-Esprit : ce sont les Macédoniens condamnés à Constantinople en 381; d'autres tombèrent dans l'erreur opposée et réduisirent le Père et le Fils à une seule et même personne : on les appela Photiniens.

A peine les évêques avaient-ils condamné à Nicée les négateurs de la divinité du Christ, que des erreurs surgirent au sujet du mode d'union des deux natures, divine et humaine. Les orthodoxes s'en tinrent à l'enseignement traditionnel et confessèrent dans le Christ une dualité de natures avec unité de personne; les autres nièrent la dualité de natures ou admirent une double personnalité. Dans la première voie s'engagea Apollinaire qui remplaça l'âme humaine du Christ par le *Logos* et mutila de la sorte la nature humaine; Nestorius suivit la seconde voie, nia l'union substantielle des deux natures et en conséquence distingua une personne humaine et une personne divine dans le Christ. Le Nestorianisme fut condamné à Éphèse en 431. Eutychès combattit d'une manière inconsidérée la doctrine de Nestorius et tomba dans l'hérésie contraire : il admit une seule nature dans le Christ parce que, selon lui, la nature humaine fut absorbée par la nature divine : le Monophysisme fut dénoncé comme hérésie à Chalcédoine en 451. De cette erreur découla plus tard le monothélisme, qui ne reconnaît qu'une seule volonté dans le Christ; il fut condamné à Constantinople en 680.

En même temps se répandit en Occident le Pélagianisme, erreur qui n'attaque pas directement l'Incarnation du Fils de Dieu, mais qui, rendant inutile la Rédemption de l'humanité, sape par la base le grand mystère de notre Religion. Si le genre humain n'est pas tombé, si la faute d'Adam n'a pas atteint sa descendance, si l'homme par sa propre force est capable d'obtenir la plus haute perfection, la grâce de Dieu et le bonheur éternel, alors il était inutile que le Verbe éternel descendît du ciel sur la terre pour nous racheter. Pélage nia le péché originel, la nécessité de la grâce et en même temps la gratuité de ce don. Il attribua à la libre volonté de l'homme le

pouvoir d'éviter dès cette vie tout péché et toute inclination déréglée. Son système, condamné à Éphèse (431), survécut sous forme atténuée. Le semi-pélagianisme fut condamné à Orange en 529.

2° La lutte des hérésies orientales qui dura plus de trois siècles aurait été moins violente, si, dès le IVe siècle, n'avaient déjà existé les raisons qui amenèrent fatalement plus tard le schisme d'Orient. Ces causes sont nombreuses, mais peuvent être ramenées aux deux chefs suivants :

a. **Césaropapisme des empereurs byzantins.** Byzance, la nouvelle Rome, ne voulait pas être inférieure en puissance et en éclat à l'ancienne ; elle espéra même la surpasser. Cette ambition, ajoutée à l'idée païenne profondément enracinée de la suprématie de l'État, fit de l'empereur le pape de l'Orient : *Imperator sum et sacerdos.* Il déposa les évêques, les remplaça, exerça une vraie tyrannie sur les conciles, fit des lois ecclésiastiques et même imposa des formules de foi. « Ma volonté sera loi de l'Église », disait Constance en 355 à Milan[1]. En persécutant les orthodoxes, en tyrannisant le pape Libère et les membres du concile, en prescrivant des formules dogmatiques, il fit un tort considérable à l'Église et a déshonoré sa mémoire. Nous passons sous silence un grand nombre de moindres faits. L'empereur Valens déposa les évêques, exila saint Athanase et employa la force dans les affaires de l'Église. Arcadius, pieux par ailleurs, exila saint Chrysostome ; Théodose II, lui aussi, déposa des évêques sans avoir pris conseil de Rome. Zénon força les évêques de maintenir le décret dogmatique l'*Henoticon*, favorable au monophysisme et qui renferme la condamnation suivante : « Quiconque juge ou a jugé autrement, soit à Chalcédoine soit ailleurs, est anathème ». L'empereur Basilisque prescrivit l'*Encyclicon* et peu après l'*Anti-Encyclicon*. Chacun sait que Justinien a condamné deux fois les *Trois-Chapitres*.

1. S. Athan., *Hist. Arian.*, c. 33. — Jaffé, *Reg.*, n. 2182.

fit amener le pape Vigile à Constantinople, lui extorqua des définitions et l'envoya en exil. Héraclius publia l'*Ecthèse*, qui confirma le monothélisme, et, quelques années après, Constance II publia dans le même but le *Type*. Aussi saint Athanase pouvait demander : « Quel canon donne à la Cour le droit de nommer les évêques? Quel canon commande de livrer les églises aux chefs militaires? Qui a accordé aux employés impériaux et aux ignorants eunuques le droit de décider dans les choses d'Église? Qui a fait dépendre la validité des sentences épiscopales de la ratification des empereurs[1] ? »

b. Tandis que les empereurs gouvernaient despotiquement l'Église d'Orient et transformaient souvent les patriarches de Constantinople en instruments dociles, l'éclat de la primauté romaine progressait de plus en plus. Ceci excita la **jalousie de plusieurs patriarches.** Déjà le troisième canon du concile de Constantinople (381) essaya d'élever le siège de Constantinople au-dessus d'Antioche et d'Alexandrie, ce que Rome cependant ne confirma point.

Le concile de Chalcédoine (451) alla encore plus loin; dans son 28e canon, il promulguait de nouveau le 3e canon de Constantinople qui affirmait la préséance honorifique de l'évêque de cette ville et il accordait à Constantinople la juridiction effective sur les trois diocèses de Thrace, d'Asie et de Pont, en lui conférant le droit d'en ordonner les métropolitains.

Quoique le pape Léon rejetât expressément ce canon, l'arrogance de Constantinople ne fit que s'accroître et il y eut entre les deux sièges un schisme de 35 ans (484-519). En fait, les patriarches de Constantinople se conduisaient déjà comme chefs spirituels suprêmes de l'Empire d'Orient, nommaient le patriarche d'Antioche et résistaient au Pape. L'opposition prit une tournure plus aiguë lorsque l'évêque Jean IV de Constantinople se donna le nom de Patriarche œcuménique (518), titre qu'on pou-

1. *Hist. Arian. ad monachos*, c. 51.

vait facilement prendre dans le sens d'évêque universel et qui devait certainement blesser les autres sièges patriarcaux beaucoup plus anciens. Le luxe ecclésiastique monta au niveau de ce grand titre. Sous Justinien I[er], on trouve à Sainte-Sophie 585 clercs de rangs divers. Ce nombre augmenta encore plus tard, au point que Héraclius par un décret césaropapiste (627) dut l'abaisser à 600.

Chose plus grave, les patriarches de Constantinople se sont souvent séparés de Rome même dans les affaires de foi. Il suffit de rappeler leur connivence avec l'empereur arien Constance, l'odieuse hérésie du patriarche Nestorius, le monophysisme d'Acace, le monothélisme de Sergius, Pyrrhus, Paul et Pierre, tous patriarches de Constantinople, condamnés au VI[e] concile général. On peut donc dire que le césaropapisme de nombreux empereurs byzantins, la jalousie de plusieurs patriarches contre Rome, leur servilisme à l'égard des empereurs et leur infidélité ont contribué pour beaucoup à la propagation des hérésies [1].

§ 28. — L'Arianisme et le Concile de Nicée[2].

1° **Arius** était Libyen, étudia à Antioche sous Lucien, adhéra au schisme de Mélèce et vint enfin à Alexandrie où le patriarche Achillas l'ordonna prêtre et lui confia une

1. Cf. A. PALMIERI, art. *Constantinople (Église de)*, dans le *Dict. de Théol. cath.* — 2. *Thalie* d'ARIUS : fragments chez S. ATHANASE (*De synodis*, c. 15; *Contra Arianos*, I, c. 2 ss.; *De Sententia Dionysii*, c. 6; *P. G.*, XXV-XXVI). — Écrits de S. ATHANASE, surtout *Contra Arianos*, II, 4; *Apologiae*, II, 3; *De decretis Nicaenae Synodi; De Synodis Arimini et Seleuciae celebratis; Hist. Arianorum ad Monachos.* — HEFELE, t. I-II. — SCHWANE, *Hist. de Dogmes*, trad. fr. A. DEGERT, t. I-II. — BARDENHEWER, *Les Pères de l'Eglise*, Paris, 1899, t. II. — A. HARNACK, *Lehrbuch der Dogmengeschichte*, t. II, Frib.-en-Br., 1894. — H. GRISAR, *Hist. de Rome et des Papes*, t. I, 1903. — F. CAVALLERA, *S. Athanase*, Paris, 1908. — DUCHESNE, *Hist. ancienne de l'Église*, t. II, Paris, 1906, p. 125 ss. — S. ROGALA, *Die Anfänge des Arianischen Streites. Forsch. zur Lit. und Dogmengeschichte*, t. VII, Paderb., 1907. — Cf. X. LE BACHELET, art. *Arianisme* dans le *Dict. de Théol. cath.*

église. Haut de taille et maigre, au dire d'Épiphane, il était grave, mais affable dans ses rapports, éloquent, rusé et ambitieux. Tous les moyens étaient à son service pour faire impression sur les simples et gagner des adhérents[1]. Pendant qu'Alexandre, successeur d'Achillas, parlait du mystère de la sainte Trinité dans un concile tenu en l'an 318, Arius eut l'audace d'accuser son évêque de Sabellianisme et proposa sa fausse doctrine. Il partait de cette vérité que Dieu le Père n'est pas engendré, le Fils au contraire est engendré. Mais tandis que l'Église enseigne par là la distinction des personnes, Arius en déduisait une différence de nature, mettait sur le même rang la génération divine et la génération humaine et tirait de cette première erreur une foule d'autres :

2° Si le Père n'est pas engendré, le Fils au contraire est engendré ; il y a dès lors entre eux cette grande différence que le Fils a eu un commencement et non pas le Père. Celui qui a eu un commencement n'est pas un être infiniment parfait, et n'est pas proprement Dieu. Seul le Père est Dieu ; le Fils est la première et la principale créature que le Père a produite, comme toutes les autres créatures, par la puissance de sa volonté[2] ; de telle sorte toutefois, que le Père a créé l'univers par l'intermédiaire du Fils parce que ce monde visible ne comporte pas l'action immédiate de Dieu. Le Fils de Dieu est justement appelé « le premier-né de la création » parce qu'il surpasse de beaucoup toutes les autres créatures.

Alors si le Fils est une créature, il possède une autre nature que le Père, il ne peut donc pas le connaître d'une manière parfaite, ni le comprendre. Si le Fils est engendré ou produit, le générateur est antérieur à lui, par consé-

1. *Haeres.*, c. 69, 3 ; *P. G.*, XLII, 206-207. Il est dépeint sous des couleurs plus sombres par CONSTANTIN dans un écrit adressé à lui-même. — MANSI, *Coll. Concil.*, t. II, 930, 938. — 2. Ἐξ οὐκ ὄντων = *ex nihilo.* On appela dès l'origine ces hérétiques *Exoukontiens.* Cf. THÉODORET, *H. E.*, I, 4.

quent il fut un temps où Dieu n'était pas encore Père, et le Fils n'est pas éternel [1].

Si l'on veut encore attribuer au Fils le nom de Dieu, ce n'est pas au sens propre, mais seulement parce qu'il excelle au-dessus des créatures et, pour cette raison, est adopté Fils de Dieu [2].

3° Avec cette doctrine impie qui nous rappelle le *Logos* de Platon et de Philon, Arius se montra au grand jour, vers 318-320. Il la prêcha dans l'église et, dans les réunions privées, en fit le thème de ses conversations. Il allait même par la ville de porte en porte gagner des adhérents. L'évêque Alexandre, le « protecteur et le défenseur de la doctrine apostolique », tâcha de ramener le malheureux par ses instructions et ses exhortations. Comme rien n'y faisait et que cette doctrine sacrilège se répandait peu à peu, un concile de près de cent évêques tenu à Alexandrie excommunia Arius. Ce dernier ne se soumit pas, continua ses pratiques, ses exercices religieux, comme auparavant, et trouva appui chez quelques évêques égyptiens et syriens, surtout chez Eusèbe de Nicomédie qui le reçut avec bienveillance dans la communion de son Église [3]. Beaucoup de prêtres et de diacres étaient déjà gagnés à son parti [4]. Même parmi les religieux et le peuple, il se forma bientôt deux camps. Épiphane parle de 700 vierges consacrées à Dieu, séduites par les idées d'Arius [5]. A Nicomédie l'hérétique écrivit son livre en prose et en vers, intitulé *Thalie*, et en outre plusieurs cantiques pour vulgariser sa doctrine [6]; peu après il retourna à Alexandrie. Constantin, après avoir vaincu Licinius, revint chez son ami Eusèbe de Nicomédie et y entendit parler des di-

1. Ἦν ποτε ὅτε οὐκ ἦν; *erat quando non erat.* SOCRATE, *H. E.*, I, 6. — 2. S. EPIPH. (*Haeres.*, c. 69, n. 6-8) donne les lettres d'Arius à Eusèbe de Nicomédie et à Alexandre d'Alexandrie. — 3. Une lettre d'Arius à Eusèbe de Nicomédie nomme parmi ses adhérents : Eusèbe de Césarée, Théodote de Laodicée, Paulin de Tyr, Athanase d'Anazarbe, Grégoire de Beryte et Aèce de Lydda. Cf. la lettre chez THÉODORET, *H. E.*, I, 5. — 4. THEODORET, I, 4-5, où Alexandre d'Alexandrie donne les listes. — 5. *Haeres.*, c. 69, 3. — 6. PHILOSTORGE, *H.E.*, II, 1.— S. ATHANASE (*Or. contra Arianos*, c. 5, 6, 10) dit : *Est autem genus dicendi molle et dissolutum.*

visions d'Alexandrie. Pour apaiser l'affaire, qu'il considérait comme une vaine et oiseuse querelle, il envoya à Alexandrie Hosius de Cordoue, porteur de lettres [1]. Celui-ci ne réussit pas dans sa mission et conseilla probablement à l'empereur de réunir un concile.

4° Le **premier concile œcuménique** se réunit, l'été de 325, à Nicée en Bithynie. L'empereur avait invité tous les évêques de l'empire, et peu à peu le nombre s'éleva à 318, la plupart de l'Église d'Orient [2]. Cette réunion fut très vénérable; nombreux étaient les Pères qui portaient encore les cicatrices des supplices subis dans la persécution. Le pape Silvestre s'était fait représenter par le célèbre Hosius de Cordoue et les deux prêtres romains Vite et Vincent. Comme éloquents défenseurs de la vraie doctrine se signalèrent Eustathe d'Antioche, Marcel d'Ancyre et surtout Athanase, encore diacre d'Alexandrie [3].

Couvert d'or et de pierreries, Constantin apparut dans les réunions et prit la parole à différentes reprises. Arius eut l'occasion de se défendre, mais trouva dans Athanase un éloquent adversaire. Les avis suivirent trois directions : les Égyptiens et les Occidentaux défendirent la doctrine orthodoxe; la majorité des Orientaux tint pour la divinité du Christ, mais hésita à reconnaître sa parfaite égalité avec le Père; environ vingt adhérents d'Arius déclarèrent le Verbe une simple créature.

Eusèbe de Nicomédie était le chef de ce dernier parti, dénommé pour cela parti des **Eusébiens** [4]. Comme ceux-ci interprétaient toutes les expressions scripturaires dans un sens arien, on proposa le mot qui devait être l'objet de tant de discussions ὁμοούσιος (*consubstantialis*).

1. EUSÈBE, *Vita Constantini*, II, c. 64-72. — 2. *Patrum Nicenorum nomina latine, graece, coptice, syriace, arabice, armeniace, sociata opera ediderunt*. H. GELZER, H. HILGENFELD, O. CUNTZ, Leipzig, 1898. Seule la liste arabe est à peu près complète : 318. Aucune autre n'en donne plus de 221. — Cf. *Zeitschr. f. k. Theologie*, 1906, p. 172 ss. DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Eglise*, II, p. 143 ss. — 3. SOCRATE, *H. E.*, I, 8 : « Athanasius fortiter dimicabat ». — RUFIN, *H. E.*, I, 14 : (Athanasius) « Cujus suggestionibus haereticorum doli ac fallaciae vigilanter detegebantur ». — 4. PHILOSTORGE en nomme 20, RUFIN et GÉLASE seulement 17.

Les hérétiques et leurs complices s'y opposèrent vivement, tandis qu'Athanase prouvait que le vrai sens de ce mot est déduit de l'Écriture. Aussi le concile mit dans son symbole : *Deum verum de Deo vero, genitum non factum, consubstantialem* (ὁμοούσιον) *Patri*.

Tous ne consentirent pas d'abord à signer cette déclaration très claire. Eusèbe de Césarée se laissa convaincre ; peu après, Eusèbe de Nicomédie, Théognis de Nicée et Maris de Chalcédoine. Deux libyens, Théonas et Secundus, refusèrent avec obstination et furent exilés avec Arius. Peu après, Eusèbe de Nicomédie et Théognis subirent le même sort, pour adhérer à l'erreur et avoir pris les hérétiques sous leur protection [1].

Dans ce concile, on s'efforça de réduire le schisme de Mélèce, évêque de Lycopolis ; on fixa la date de la célébration de la Pâque et on décida certaines règles ecclésiastiques formulées en vingt canons. Le pape Silvestre confirma les actes, tout au moins par son acceptation.

§ 29. — L'arianisme après le concile de Nicée [2].

1° Les Eusébiens étaient trop puissants pour s'avouer aussitôt vaincus. La sœur de Constantin, Constantia, les prit sous sa protection et, sur son lit de mort, demanda grâce pour Arius et ses adhérents. L'espoir leur revint avec la faveur impériale. Eusèbe de Nicomédie et Théognis, à peine rappelés de l'exil en 328 et rétablis sur leurs sièges, s'efforcèrent de faire revenir Arius. On craignait cependant Athanase devenu en 328 patriarche d'Alexandrie. La tentative des Eusébiens contre la légitimité de son élection et de sa consécration se brisa devant

1. Cf. aussi Funk, *Kirchengesch. Abh. u. Unters.*, I, 87-121. — 2. Gummerus, *Die homöusianische Partei bis zum Todes des Constantius*, Leipzig, 1900. — Dom H. Leclercq, *L'Espagne Chrétienne*, Paris, 1906, p. 90 ss. — Hefele, *Hist. des Conciles*, II, p. 444 ss. — S. Athanase, *De morte Arii*. Cf. la bibliog. du § 25. — P. Barbier, *Vie de St Athanase, Patriarche d'Alexandrie*, Paris, 1881. — Duchesne, *Histoire ancienne de l'Église*, tome II, Paris, 1908, p. 158 ss. — Cavallera, *Le Schisme d'Antioche*, Paris, 1905.

la fermeté des évêques égyptiens. Ils eurent plus de succès au sujet de l'éloignement d'Eustathe d'Antioche qui, faussement accusé par eux, fut exilé en Thrace par Constantin. Le même sort atteignit Asclépius de Gaza et Eutrope d'Andrinople. Les Eusébiens s'enhardirent avec le succès. Eusèbe de Nicomédie voulut obtenir d'Athanase la réintégration d'Arius dans l'Église d'Alexandrie. Comme le saint patriarche résistait obstinément, on s'adressa à l'empereur qui manda Arius à la cour. Par une confession habilement composée, ce dernier sut satisfaire le monarque. Athanase refusa de nouveau, même à la demande de l'empereur qui, pour le moment, n'insista pas. Alors Eusèbe de Nicomédie jura sa perte. Le saint patriarche fut accusé de meurtre, d'impudicité, etc. En 334, on réunit un concile à Césarée contre lui, mais Athanase ne parut pas; on se réunit de nouveau à Tyr en 335, l'accusé réfuta brillamment toutes les accusations et partit ensuite pour Constantinople chercher appui auprès de l'empereur. Sur l'ordre de ce dernier, les Eusébiens comparurent aussi, mais avec de nouveaux chefs d'accusation. Sur ce, Athanase fut envoyé en exil à Trèves [1]. Lorsque Arius fut conduit en triomphe dans l'église de Constantinople, il fut frappé d'une mort subite : beaucoup y virent un juste châtiment de Dieu [2].

2° Constantin mourut le 22 mai 337 [3], baptisé par Eusèbe de Nicomédie. Ses fils Constantin II, Constant et Constance firent un décret collectif pour rappeler les évêques exilés. Constantin II ne régna pas longtemps. Constant gouverna l'Occident et s'en tint au symbole de Nicée, tandis que Constance en Orient favorisait les Ariens.

Ceux-ci, ayant les mains libres, chassèrent Paul de

1. SOCRATE, *H. E.*, II, 3. Il semblerait en résulter que Constantin mit Athanase en sûreté. — Cf. SOZOMÈNE, *H. E.*, II, 28. — S. ATHAN., *Hist. Arian. ad Mon.*, c. 50. — 2. SOCRATE, I, 28. — SOZOM., II, 30. — *Epist. ad Serapionem de morte Arii* et *Ep. ad episcopos Aeg. et Libyæ*, c. 19. — 3. Tous les Pères en parlent avec respect et ne doutent point de son orthodoxie. — HEFELE, I, 480-481. — S. ATHAN., *Hist. Arian. ad Mon.*, c. 50. — S. JÉRÔME, *Chron. ad an.* 340 : « *Ad Arianum dogma declinat.* »

son siège de Constantinople et y placèrent Eusèbe de Nicomédie. Athanase, accusé de nouveau, même auprès du pape Jules Ier (336-352), réunit à Alexandrie un concile de près de 100 évêques, qui rendirent témoignage à son innocence. Il se rendit à Rome où il fut absous (341). Cependant les Eusébiens le déposèrent cette même année à Antioche (*Synode in encoeniis*) et mirent à sa place Grégoire de Cappadoce. Eusèbe de Nicomédie mourut en 342 et Paul reprit le siège patriarcal de Constantinople.

3° Les Eusébiens cherchèrent à gagner aussi à leur cause l'empereur d'Occident, Constant. Celui-ci rebuta leurs envoyés et fit venir Athanase de Rome à Milan. De plus il demanda à Constance de réunir un concile à Sardique (Illyrie orientale). Constance acquiesça à cette demande et, selon le désir du pape, le concile se réunit en 342 ou 343. Il s'y trouva environ 170 évêques présents. Bientôt 76 Eusébiens se séparèrent parce qu'Athanase parut dans le concile [1]. Ils se réunirent alors séparément à Philippopolis, condamnèrent le pape Jules, Hosius et beaucoup d'autres évêques. — A Sardique, Hosius présidait avec deux prêtres romains. Le symbole de Nicée fut de nouveau confirmé, Athanase et quelques autres évêques furent absous, et le parti des Ariens condamné. Après six ans d'exil, Athanase retourna en 346 à sa ville épiscopale, et y fut reçu avec grande joie. Le pape félicita Alexandrie [2].

Cependant l'espoir revint aux Ariens, quand Constant, le protecteur des orthodoxes, eut été tué par Magnence (350). Leur hardiesse augmenta encore, lorsque Constance défit ce dernier, et devint seul maître. Les chefs des Ariens d'Occident songèrent aussitôt à extirper la foi de Nicée ; ils se rassemblèrent en concile à Sirmium en Pannonie (351), condamnèrent Photin, qui ne distinguait pas la personne du Verbe de la personne du

1. Cela sur l'invitation de Constant, qui menaça même de faire la guerre à son frère Constance. — Théodoret, *H. E.*, II, 8. — Tillemont, *Mémoires pour servir*, *etc.*, t. VIII, note 62 sur Athanase. — 2. Jaffé, *Reg.*, éd. II, n. 188.

Père, et composèrent la **première formule de Sirmium**. Ils y rejetaient l'arianisme outré, mais omirent l'expression ὁμοούσιος. Non seulement l'Occident devait devenir arien, mais aussi l'Orient. Là cependant Athanase barrait la route à l'erreur. Une accusation fut portée devant l'empereur et le pape, d'après laquelle Athanase aurait fait cause commune avec Magnence. Libère, qui venait de succéder à Jules Ier, convoqua le concile d'Arles (353). Par crainte de Constance, les évêques et même Vincent, légat du pape, condamnèrent Athanase[1]. Libère refusa de sanctionner cette sentence et demanda à l'empereur un nouveau concile, qui se tint à Milan (355). Là, présida la tyrannie de Constance : « Ce que je veux sera loi de l'Église, » s'écria-t-il. Ceux qui ne voulurent pas condamner Athanase furent déposés et exilés. Parmi ces derniers, on compte les plus célèbres évêques orthodoxes : Lucifer de Cagliari, Eusèbe de Verceil, Denys de Milan, Hilaire de Poitiers, Hosius de Cordoue, et même le pape Libère. Athanase s'enfuit et se cacha chez les moines d'Égypte[2].

4° Les Ariens triomphaient et paraissaient avoir détruit tous les obstacles, mais Dieu veillait sur son Église. Des difficultés surgirent dans le sein même du parti arien et le consuma peu à peu. Aèce diacre d'Antioche et Eunomius jetèrent le masque derrière lequel les Eusébiens avaient caché jusqu'alors leur malice, et nommèrent le Verbe dissemblable en tout (ἀνόμοιος) au Père. On les appela les Ariens rigides, Anoméens, Hétérusiastes, Eunomiens. Beaucoup n'osaient pas aller si loin; ils cherchaient un moyen terme et disaient que le Fils de Dieu n'était pas créature, ni proprement Dieu : Semi-ariens. Ceux-ci se divisèrent de nouveau en deux sectes : quelques-uns nommèrent le Fils semblable (ὅμοιος) au Père seulement par la volonté et se rappro-

1. Seul Paulin de Trèves eut le courage de protester; il fut déposé et envoyé en exil; S. Hilaire, *Fragm.*, I, 6. — 2. Cf. Ammien Marcel., *Rer. gest.*, XV, 7. — Socr., II, 26-36. — Sozom., IV, 9-11. — Sulpice Sévère, II, éd. Halm, p. 92-93. — Duchesne, *Hist. anc. de l'Eglise*, t. I, ch. vii.

chaient des Ariens rigides; d'autres au contraire reconnaissaient le Fils semblable en nature (ὁμοιούσιος) au Père. Comme chef des semi-ariens, nous trouvons Basile d'Ancyre, Auxence de Milan, etc.

En 357 les Ariens rigides se réunirent à Sirmium et composèrent la **deuxième formule de Sirmium**, qui rejeta les termes ὁμοιούσιος et ὁμοούσιος (*similis essentia* et *consubstantialis*) et condamna Semi-ariens et Orthodoxes. Les Semi-ariens se réunirent de leur côté à Ancyre en 358, condamnèrent les Anoméens en dix-huit propositions [1] et attirèrent à leur cause l'empereur. Celui-ci convoqua un concile à Sirmium et fit composer la **troisième formule de Sirmium** qui n'employait pas le mot ὁμοούσιος, mais est d'ailleurs orthodoxe.

5° Peu après, en 358, **Libère** reçut la permission de revenir à Rome, de Bérée en Thrace. On n'est pas d'accord sur les motifs de son retour. Plusieurs écrivains des IVe et Ve siècles insinuent plus ou moins clairement qu'il obtint par certaines concessions la fin de son exil [2]. S'il s'agit d'avoir souscrit une formule, il ne peut être question que de la troisième formule de Sirmium. A la fin du IVe siècle, Rufin ne put arriver à aucune certitude et disait : « *Liberius urbis Romanae episcopus, Constantio vivente, regressus est; sed hoc utrum quod acquieverit voluntati suae ad subscribendum, an ad populi Romani gratiam, a quo proficiscens fuerit exoratus,* (Constantius) *indulserit, pro certo compertum non habeo* [3] ».

Théodoret [4], Socrate [5] et Sulpice Sévère [6] mentionnent que Constance céda surtout aux instances des Romains

1. Des 18 propositions, S. Hilaire en trouve 12 orthodoxes. — 2. S. ATHAN., *Apol. c. Arianos*, c. 89; *Hist. Arian. ad Monachos*, c. 41 (mais les deux livres sont, suivant quelques-uns, écrits avant le retour de Libère. Cf. *Acta SS. Boll.*, VI, sept., 572 ss.). — S. HILAIRE, *C. Constantium*, c. 11. — PHILOSTORGE, *H. E.*, IV, 3 (il est Arien). — SOZOM., IV, 15. — FAUSTINI et MARCELLINI *libellus precum*, *Praefatio*. — S. JÉRÔME. *Chron. ad an.* 354; *De vir. illustr.*, c. 97 (mais il se contredit quelque peu). — F. SAVIO, *La Questione di Papa Liberio*, Rome, 1907. — SALTET, *Les lettres du pape Libère de 357*, *Bulletin de litt. ecclés.*, décembre 1907. — 3. *H. E.*, I, 27. — 4. *H. E.*, II, 17. — 5. *H. E.*, II, 37. — 6. *Chron.*, II, 39.

en rendant à Libère sa liberté. Il faut tenir compte de ce que dit Théodoret : Félix, le pape intrus, tint fermement à la formule de Nicée, mais admit à sa communion ceux qui la rejetaient. C'est pourquoi personne ne venait à l'église, quand Félix y était : aussi les Romains réclamèrent Libère et le reçurent avec grand enthousiasme [1]. Socrate dit la même chose [2]. Aurait-on fêté de la sorte celui qui aurait eu la faiblesse de souscrire une formule équivoque? Le pape Anastase (398-401) loue la fidélité de Libère à la foi de Nicée [3]. On n'arrive pas cependant à une certitude absolue et l'on n'a pas démoli le jugement de Rufin. Nous ne sommes guère plus avancés, en connaissant l'*Elogium* découvert par J.-B. de Rossi [4], quoique selon le P. Grisar [5] et Mgr Duchesne [6] il soit très probablement en l'honneur de Libère. Il n'est pas tout à fait certain mais très probable que le vieil Hosius, à la même époque, céda un instant aux exigences de Constance, à Sirmium [7]. On aurait abusé de sa vieillesse et de l'affaiblissement de ses facultés. Saint Athanase assure qu'il protesta avant de mourir [8].

6° Après le IIIe concile de Sirmium où les semi-ariens avaient triomphé, Constance tâcha d'amener dans son empire l'unité de foi et de convertir tous les évêques au semi-arianisme. Comme les chefs des Ariens rigides, Ursace et Valens, craignaient d'être condamnés, ils voulurent tenir séparés les semi-ariens orientaux des orthodoxes occidentaux et préparèrent un double concile à Rimini en Italie et à Séleucie en Isaurie. Avec cela, ils circonvinrent Constance et le déterminèrent à proposer aux deux conciles une même formule de foi, dans laquelle l'Arianisme rigide n'était pas condamné. Cette **IVe formule de Sirmium**, composée par Marc d'Aréthuse, dit que le Fils est semblable (ὅμοιος) au Père « κατὰ πάντα κατὰ

1. *H. E.*, II, 17. — 2. *H. E.*, II, 37. — 3. Jaffé, éd. II, Addenda, t. II, p. 691-692. — 4. *Elogio anonimo d'un Papa*, Buletino, 1883. — 5. *Analecta Romana*, Rome, 1899, I, p. 43, 661. — 6. *Le Liber Pontificalis*, I, p. 209. — 7. Dom H. Leclercq, *L'Espagne chrétienne*, Paris, 1906, p. 116 ss. — Cf. Saltet, *Bulletin de litt. ecclés.*, oct.-nov. 1906. — 8. *Apol. c. Ar.*, 89.

τὰς γραφάς ». Les deux conciles se réunirent en 359. Comme Constance exigeait de souscrire la formule, les orthodoxes refusèrent à Rimini, rejetèrent l'Arianisme et envoyèrent des légats à Constantinople. Ceux-ci ne furent pas reçus et furent amenés par les Ariens rigides à souscrire la formule prescrite, sans même le κατὰ πάντα.

A Rimini l'on fut très mécontent de la conduite des délégués et l'on continua quelque temps de rester ferme; cependant les sollicitations, la ruse et les menaces triomphèrent peu à peu de la résistance des évêques. Ils se tranquillisèrent dans la pensée que la formule pourrait être aussi interprétée dans un sens orthodoxe, surtout lorsque le préfet Taurus [1] se plaignit, les larmes aux yeux, qu'ils porteraient la responsabilité de tout désaccord. Tous signèrent, même Restitut de Carthage, Phœbadius d'Agen et Servais de Tongres, qui avaient opposé la plus longue résistance. Ainsi 320 évêques cédèrent aux 80, qui avaient avec eux l'empereur Constance [2].

A Séleucie où les semi-ariens dominaient, on ne pouvait aboutir, à cause de leur désaccord perpétuel. Cependant Constance sut travailler leurs délégués de façon à leur faire souscrire, à la fin de 359, le même symbole qui avait été souscrit à Rimini. Alors l'empereur l'imposa à tous les évêques sous peine de bannissement. Il n'y eut que le pape Libère avec quelques autres pour refuser de souscrire. C'est en voyant cela que saint Jérôme s'écrie, avec une certaine exagération : « *Tunc usiae nomen abolitum est; tunc Nicaenae fidei damnatio conclamata est; ingemuit totus orbis et Arianum se esse miratus est* [3] ».

Cependant saint Jérôme défend dans tout son livre l'orthodoxie des Pères.

7° Cette œuvre de ruse et de violence ne dura pas long temps. Après la mort de Constance, Julien rappela d'exil

1. Celui-ci avait ordre « *ut collectos in unum non ante dimitteret, quam in unam fidem consentirent, promisso eidem consulatu, si rem effectui tradidisset* », SULP. SÉV., *Chron.*, II, 41. — 2. SULP. SÉV., II, 41. — S. HILAIRE, *Fragm.*, VII-IX. — 3. *Ad Luciferianos*, c. 19, *P. L.*, XXIII, 172.

tous les évêques. Son intention de détruire ainsi l'Église, par des luttes intestines, fut déjouée. La plupart rejetèrent les formules souscrites sous Constance. Athanase tint un concile à Alexandrie (362) où se soumirent tous ceux qui avaient été gagnés à l'hérésie par la violence. Aussi Athanase dut-il, sous Julien, reprendre le chemin de l'exil, mais il revint sous Jovien. Pour la dernière fois, l'Arianisme fleurit sous Valens (364-378). Cependant un grand nombre d'hommes éminents comme le Pape Damase, saint Basile, saint Grégoire de Nysse, saint Ambroise, saint Hilaire, saint Grégoire de Nazianze, saint Chrysostome, etc., empêchèrent sa grande expansion. A partir du gouvernement de Gratien et de Théodose, l'hérésie se réfugia chez les peuples germains et disparut complètement au VIe siècle.

§ 30. — Schismes et hérésies issus de l'Arianisme. IIe Concile général [1].

1° Le **Schisme de Mélèce** naquit à Antioche en 330 et dura jusqu'à 415. En 330 l'évêque Eustathe fut déposé par les Ariens et un hérétique prit sa place. En 360 Mélèce succéda à ses prédécesseurs ariens. Comme il se déclarait toutefois catholique, il fut chassé par Constance; il revint sous Julien. Il y eut dès lors trois partis : Eustathiens, Méléciens et Ariens. Les choses ne s'arrangèrent pas à la mort d'Eustathe. Car Lucifer de Cagliari remplaça ce dernier par Paulin. Mélèce mourut en 381 et eut comme successeur Flavien. Paulin mourut en 388 et

1. HEFELE, *Hist. des Conciles*, t. I-II. — S. ATHANASE, *Epist. IV ad Serapionem*, *P. G.*, XXVI, 529 ss. — SOZOM., *H. E.*, VI, 27. — VOISIN, *La doctrine trinitaire d'Apollinaire de Laodicée* (*Rev. d'hist. ecclés.*, 1901, p. 32-55, 239-252); — *L'Apollinarisme. Etude hist. littér. et dogm. sur le début des controverses christol. au Ve siècle*, Louvain, 1901. — LIETZMANN, *Apollinaris von Laodicea und seine Schule*, Tübingue, 1904. — GRISAR, *Histoire de Rome et des papes*, t. I. — KRÜGER, *Lucifer von Calaris und das Schisma der Luciferianer*, Leipzig, 1886. — Sur les Macédoniens, HARNACK, *Lehrb. der Dogmengeschichte*, II (2), p. 275-301. — DUCHESNE, *Hist. ancienne de l'Eglise*, t. II Paris, 1907.

fut remplacé par Evagrius qui mourut en 415. Quelques Eustathiens continuèrent à se tenir à l'écart, jusqu'à ce que l'évêque Alexandre, second successeur de Flavien, prit part à leurs réunions avec toute sa communauté et ainsi la paix fut faite [1].

2° Le **Schisme Lucifériein** fut la suite de la sévérité outrée de Lucifer de Cagliari. Ce dernier n'approuvait pas la modération avec laquelle saint Athanase, dans le concile d'Alexandrie (362), admettait à sa communion quelques semi-ariens, et il se sépara de lui. Le schisme se répandit en Sardaigne et en Espagne, mais disparut au commencement du ve siècle. C'est contre ces schismatiques que saint Jérôme écrivit son *Altercatio Luciferiani et Orthodoxi* [2].

3° Le **Schisme Romain** commença avec Félix qui se déclara pape, à la suite du bannissement de Libère (355). Au retour du vrai pape, Félix se vit bientôt abandonné et mourut en 365. Après la mort de Libère († 366) les partis s'élevèrent de nouveau. Ursin fut opposé au pape légitime Damase (366-384). Le règne de ce dernier demeura troublé, quoique Ursin fût dès 367 envoyé en exil à Cologne par Valentinien. Le *Liber Pontificalis* a confondu plus tard l'antipape Félix avec saint Félix de la *via Portuensis* et l'a dépeint très favorablement aux dépens de Libère. Les *Acta Felicis* ne sont qu'un extrait du *Liber Pontificalis* [3].

4° **Marcel d'Ancyre** se distingua par son zèle à combattre l'arianisme et occupa une place honorable à Nicée. Plus tard il tomba dans une sorte de Sabellianisme, où disparaît la distinction du Père et du Fils [4]. Son disciple Photin donna son nom à l'erreur.

5° Pour sauver la divinité du Christ contre les Ariens,

1. Cavallera, *Le schisme d'Antioche*, Paris, 1905. — 2. *P. L.*, XXIII, 155-182. — Saltet, *Les fraudes littéraires des schismatiques Lucifériens, Bullet. de Toulouse*, oct.-nov. 1906. — 3. Duchesne, *Le Lib. Pont.*, I, cxx ss. et 207 ss. — Döllinger, *Die Papstfabeln des Mittelalters*, 2e éd., p. 126-145. — 4. Th. Zahn, *Marcellus v. Ancyra*, Gotha, 1867. — Duchesne, *Hist. anc. de l'Église*, II, p. 184 ss.

Apollinaire de Laodicée en compromit l'humanité. L'homme, disait-il, est composé d'une âme, d'une intelligence et d'un corps (*Trichotomie* de Platon). Dans le Christ, la place de l'intelligence (νοῦς) est prise par la divinité. De là suit que le Christ n'est pas un homme complet. Aussi Apollinaire ne dit pas que le Christ s'est fait homme, mais qu'il s'est fait chair. Le corps du Christ n'était pas, selon lui, un corps ordinaire. Il le nommait céleste et divin. L'impeccabilité du Christ consistait dans l'absence du νοῦς, siège du péché. L'erreur fut condamnée à Alexandrie (362) et ailleurs à différentes reprises [1].

6° **L'hérésie de Macédonius** devait nécessairement sortir de l'arianisme. Car si l'on nie la divinité du Fils, on ne peut pas davantage l'attribuer au Saint-Esprit qui, selon la doctrine catholique, procède du Père et du Fils. Si le Verbe est une créature, celui qui en procède ne saurait être plus qu'une créature. Cette déduction fut tirée par le semi-arien Macédonius († 362), patriarche de Constantinople. Il enseigna, croit-on, que le Saint-Esprit est inférieur au Fils : « Spiritum sanctum non ejusdem cum Patre et Filio honoris participem, sed utriusque ministrum ».

Ses sectateurs s'appellent *Macédoniens,* ou *Marathoniens,* d'après Marathon de Nicomédie son premier disciple, ou encore *Pneumatomaques.* Cette secte se répandit surtout en Thrace et en Bithynie; ce qui favorisa beaucoup l'expansion de l'hérésie fut la vie austère que menaient la plupart de ses adhérents. Elle rencontra cependant de puissants adversaires, tels que saint Athanase, saint Basile et saint Ambroise. Beaucoup de conciles condamnèrent cette erreur, en particulier un concile romain (374) sous le pape Damase et le **IIe Concile œcuménique** de Constantinople (381). Ce dernier fut convoqué par Théodose Ier pour élire un patriarche, pour

1. Cf. FUNK, *Abh. und Unters.,* II, p. 347-359. — DUCHESNE, *Hist. anc. de Église,* II, p. 342, 409.

confirmer le concile de Nicée et pour ramener les semi-ariens. Il y eut 150 évêques orthodoxes et 36 macédoniens qui quittèrent bientôt la réunion. Dans le symbole que les Pères composèrent ou plutôt confirmèrent, car saint Épiphane le rapporte presque littéralement dans son *Ancoratus* (composé en 342), la doctrine relative au Saint-Esprit fut précisée avec exactitude. Après les mots : *Et incarnatus est* on plaça *per Spiritum Sanctum ex Maria Virgine;* et après avoir dit : *Credimus in Spiritum Sanctum,* on continua ainsi :

« *Dominum et Vivificantem, qui ex Patre procedit, qui cum Patre et Filio simul adoratur et conglorificatur, qui locutus est per prophetas* ».

La divinité du Saint-Esprit fut donc pleinement défendue dans ce concile qui par l'adhésion du Pape et de l'Occident tout entier devint œcuménique[1]. Les expressions relatives à la procession du Saint-Esprit restèrent différentes en Orient et en Occident. Tandis qu'on disait en Occident *A Patre Filioque procedit*, on disait en Orient *A Patre per Filium procedit.* La première formule s'introduisit de bonne heure dans les symboles : à Tolède en 447 et 589, plus tard aussi dans le symbole de Nicée-Constantinople[2].

Le symbole d'Athanase[3], qui développe longuement cette doctrine, se trouve pour la première fois en 633 au IVe synode de Tolède, et fut probablement composé au VIe siècle en Espagne[4].

1. Mais le pape refusa de ratifier les sept derniers canons, notamment le troisième qui place le siège de Constantinople immédiatement après celui de Rome. — 2. Pour la différence entre le symbole de Nicée et celui de Constantinople, cf. SCHERMANN, *Die Gottheit des H. Geistes nach den Griechischen Vätern des 4 Jahrhunderts*, Leipzig, 1901. — TURMEL, *Hist. de la théol. positive*, Paris, 1904. — 3. *P. G.*, XXVIII, 1567-1604. — 4. Cf. surtout DR. K. KÜNSTLE, *Eine Bibliothek der Symbole und theologischer Tractate*, in *Forschungen zur Christl. Lit. und Dogmengesch.*, t. I, 4e fasc., p. 35-42.

§ 31. — Schismes, controverses et erreurs de la même époque.

1° *Le Donatisme*[1].

Le **Donatisme** commença à la mort de Mensurius, évêque de Carthage (311). Le diacre Cécilien, légitimement élu, fut consacré par Félix d'Aptonge, sans attendre les évêques de Numidie. Les intrigues de deux prêtres mécontents, Botrus et Celestius, soulevèrent bientôt contre le nouvel évêque une forte opposition. Ce parti fut soutenu par la riche Lucilla, qui avait été réprimandée par Cécilien pour son culte superstitieux des reliques. Pour justifier l'opposition contre le nouvel évêque, l'on en appela à la consécration illégale de Cécilien qui, à ce que l'on prétendait, avait été faite par un *traditeur*. Les évêques de Numidie, déjà mécontents de Mensurius, et excités encore davantage contre l'élection faite sans attendre leur arrivée, se réunirent au nombre de 70 environ, déclarèrent invalide la consécration de Cécilien et nommèrent à sa place le lecteur Majorin (312). Donat des *Cases-noires* fit la consécration. Le successeur de Majorin († 315), Donat le Grand, donna son nom au schisme. Bientôt l'Église d'Afrique fut divisée en deux partis, chacun tâchant de recruter des adhérents.

Constantin se déclara pour Cécilien et fit examiner l'affaire par le pape Miltiade dans un concile romain du 1er octobre 313. Celui-ci, ainsi que le concile d'Arles de 314, donnèrent tort aux donatistes. De plus le proconsul Ælius examina les *Actes* et déclara Félix d'Aptonge innocent du crime de *tradition*. Les donatistes ne se tinrent pas tranquilles et en appelèrent de nouveau à l'empereur

1. VÖLTER, *Der Ursprung der Donatisten*, Frib.-en-Br., 1883. Cf. *Tüb. Quartalschr.*, 1884, p. 500 ss. — S. OPTAT DE MILÈVE, *De Schismate Donatistarum*. — DOM H. LECLERCQ, *L'Afrique chrétienne*, I, p. 335 ss. — HEFELE, *Hist. des Conciles*, t. I. — DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Église*, II, 101, 124, 236-241.

qui convoqua et entendit les deux partis à Milan en 316; il déclara Cécilien innocent, enleva leurs églises aux donatistes rebelles et en exila quelques-uns. L'affaire ne fit qu'empirer. Se livrant au pillage et au meurtre (*Circoncellions*), des bandes de donatistes parcoururent le pays et compromirent la sécurité de plusieurs régions. Après la mort de Constantin († 337), Constant réprima avec vigueur les schismatiques et ramena la paix qui se prolongea sous Constance.

Julien (361-363) rendit aux exilés leur liberté et ralluma la lutte. Les donatistes se vengèrent de la persécution qu'ils avaient subie, pillèrent les églises, brisèrent autels et calices, jetèrent par les fenêtres le saint Sacrement et les saintes huiles. Le nombre de leurs évêques s'éleva à 400, car les lois sévères de Valentinien Ier, de Gratien et de Théodose Ier restèrent inexécutées, grâce aux connivences donatistes de certains fonctionnaires. Vers 370, Optat de Milève écrivit son ouvrage *De Schismate Donatistarum* [1]. Saint Augustin travailla sans relâche à les ramener et dans la fin du IVe siècle publia une série d'écrits contre les schismatiques [2]. Le huitième et le neuvième conciles de Carthage (403-404) restèrent sans résultat. Alors l'empereur Honorius recommença à sévir. Les Donatistes furent soumis peu à peu, et en 411, cent ans après le commencement du schisme, on en arriva à une conférence. Il y eut 286 évêques catholiques et 279 évêques donatistes. Tout dut céder devant la savante éloquence de saint Augustin : les catholiques triomphèrent et rentrèrent en possession de toutes les églises. Les donatistes en appelèrent à l'empereur qui taxa leur opiniâtreté d'infamie. Beaucoup rentrèrent dans le sein de l'Église, d'autres restèrent hostiles aux catholiques, même sous la persécution vandale, jusqu'à la conquête de l'Afrique par l'Islam [3].

Auprès du schisme donatiste, d'autres erreurs s'étaient groupées peu à peu : — *a*. Seule est véritable l'Église qui

1. *P. L.*, XI, 883-1104. — 2. *P. L.* XLIII, 1 ss. — 3. Cf. MANSI, *Collect. Concil.*, t. III, p. 175, 517, 843, 855, 1023, 1336. — HEFELE, I, 217 ss., 232 s.

n'admet pas dans son sein de pécheur public; aussi toutes les Églises, qui sont en communion avec Félix d'Aptonge et Cécilien, sont souillées et exclues de la vraie Église. — *b*. L'efficacité des sacrements ne dépend pas seulement de l'orthodoxie, mais aussi de la moralité et de la sainteté du ministre. Seuls les donatistes possédaient toute pureté et sainteté [1].

2° *Lutte contre les Origénistes* [2].

Le grand docteur **Origène** [3] fut, pendant sa vie et après sa mort, l'objet de jugements très opposés. Les disputes au sujet de sa doctrine se prolongèrent du IIIe au IVe siècle. De 203 à 230, Origène enseigna à Alexandrie au milieu de païens et de gnostiques. Les premiers suivaient la doctrine platonicienne, les autres prétendaient que leur système pouvait seul expliquer l'état déplorable de l'humanité. Aussi pour satisfaire les Juifs, les païens et les gnostiques, et en même temps conserver la doctrine catholique, Origène inventa un nouveau système, dont voici le résumé :

a. Le Verbe (λόγος) est inférieur au Père, et de même le Saint-Esprit.

b. Toutes les âmes ont été créées par Dieu de toute éternité. Quelques-unes restèrent bonnes (anges), d'autres tombèrent (démons); d'autres péchèrent moins gravement et furent emprisonnées dans des corps, différents selon la gravité du péché commis. Une d'elles resta très parfaite et fut pour cela unie au Verbe incarné. Ainsi, non seulement le péché originel disparaissait, mais le récit biblique relatif à nos premiers parents et à leur chute devait être expliqué dans un sens allégorique.

1. MARTROYE, *Revue des quest. hist.*, oct. 1904, janv. 1905 : *Une tentative de révolution sociale en Afrique. Donatistes et Circoncellions.* — 2. Chronologie de la lutte Origéniste, chez RAUSCHEN, *Jahrbücher der Christlichen Kirche*, Frib.-en-Br., 1897, p. 552 ss. — 3. DIEKAMP, *Die Origenistischen Streitigkeiten im 6 Jahrhundert*, Münster, 1899. — PRAT, *Origène*, Paris, 1907.

c. Dieu veut que toutes les âmes retournent à leur état primitif, par conséquent toutes, même les démons, seront sauvés : *Apocatastasis universalis.*

d. Les corps ne ressusciteront pas, mais l'âme recevra dans la vie future un corps éthéré de forme ronde.

Ces erreurs se trouvent surtout dans son œuvre *De Principiis.* Quelques-unes furent condamnées à Alexandrie en 230 environ. On ne connaît pas de condamnation générale antérieure à l'année 400. D'où la divergence d'opinions. Marcel d'Ancyre nomme Origène le Père de l'Arianisme. Eusèbe de Césarée, aux tendances ariennes, défendait Origène, ce qui le compromit davantage. Saint Basile, Grégoire de Nysse et Grégoire de Naziancze considéraient seulement son grand talent, se formèrent sur ses écrits et en composèrent une anthologie (*Philocalia*). Saint Jérôme et saint Chrysostome trouvèrent en Origène un maître d'exégèse. Les moines étaient la plupart contre Origène, Épiphane le plaça dans son catalogue des hérésies [1].

Vers la fin du IVe siècle, les Ariens commencèrent à revendiquer l'autorité du grand docteur d'Alexandrie, d'où surgit une lutte acharnée. A Jérusalem, comme l'évêque continuait à recommander la lecture de ses écrits, saint Épiphane y vint et combattit de toutes ses forces en sens contraire. La lutte s'accentua lorsque saint Jérôme attaqua les Origénistes, et que Rufin, prêtre d'Aquilée, les défendit. Ce dernier retourna en Italie et traduisit le livre *De Principiis,* de manière à en faire disparaître toutes les erreurs. De son côté, saint Jérôme fit une traduction fidèle et l'envoya au pape Anastase Ier (399-401) qui en 400 condamna les erreurs d'Origène [2]. Après une lutte acharnée entre Jérôme et Rufin, la paix se fit.

A la même époque environ, s'éleva un désaccord entre les moines d'Égypte. Un parti, qui combattait Ori-

1. *Libri adv. Haereses*, P. G., XLI, 1062-1200. — 2. S. JÉROME, *Lib. adv. Rufinum;* RUFIN, *Apol. ad Anastasium Papam;* S. JÉROME, *Apol. adv. libr. Rufini;* RUFIN, *Apol. in Hieron., P. L.*, XXI et XXIII. — Cf. BROCHET, *S. Jérôme et ses ennemis*, Paris, 1906.

gène, se faisait de Dieu une représentation anthropomorphique[1]. L'autre parti était origéniste et avait de Dieu une idée plus spirituelle et plus juste. Quelques moines du premier parti quittèrent leur désert et exigèrent de Théophile d'Alexandrie, avec menaces de mort, la condamnation d'Origène. Il s'avança vers les moines et les gagna en disant : « Je vois en vous la face de Dieu ». Ils s'en retournèrent pleinement satisfaits, lorsque Théophile eut condamné Origène[2].

Ce patriarche eut toujours contre les moines origénistes une grande aversion, tint des conciles contre eux et les chassa du désert. Ceux-ci en grande partie s'en allèrent sous la direction de Dioscore, Ammonius, Eusèbe et Euthymius, surnommés *les quatre grands frères*, en Palestine, et plus tard à Constantinople, pour trouver protection auprès de saint Chrysostome et de l'empereur. Saint Chrysostome reçut les moines avec charité, mais ne les admit pas à sa communion, comme exclus par leurs évêques. L'empereur Arcadius (395-408) ordonna à Théophile d'Alexandrie de venir se justifier dans un concile. Il ne vint pas tout d'abord et envoya Épiphane à Constantinople combattre les origénistes et saint Chrysostome. Saint Epiphane, trompé par Théophile, condamna les origénistes et se sépara de Chrysostome. Enfin Théophile vint lui-même et trouva une bonne occasion de faire tomber saint Chrysostome en disgrâce. L'impératrice Eudoxie se crut offensée par un discours du patriarche et s'en plaignit à l'empereur. Théophile convoqua un concile à *Ad Quercum*, près de Chalcédoine, et fit déposer Chrysostome, qui fut exilé par l'empereur. Il revint sur les instances du peuple, resta quelques mois encore à la tête de son Église, puis fut exilé de nouveau et mourut en route (14 septembre 407)[3]. La paix ne fut

1. SÉRAPION, « Deum corporeum esse ». — SOCRATE, VI, 7. — 2. SOCRATE, VI, 7. — SOZOMÈNE, VIII, 11. — 3. FUNK, *Joh. Chrysostomus und der Hof von Constantinopel*, *Abhandl. und Untersuch.*, II, 23 ss. — PUECH, *Saint Jean Chrysostome*, Paris, 1900.

pas rétablie dans la ville de Constantinople avant qu'on eût ramené ses reliques (438).

La lutte s'éleva encore une fois parmi les moines de Palestine au sujet de la doctrine d'Origène (520). La dispute alla si loin que les origénistes, après la mort de saint Sabas († 532), détruisirent les couvents de leurs adversaires. Ephrem d'Antioche condamna alors l'origénisme (542), cependant la paix n'en fut guère rétablie. Les Sabaïtes, adversaires d'Origène, persécutés, s'adressèrent à l'empereur Justinien, qui donna, en 543, une lettre circulaire où les erreurs d'Origène étaient réfutées et rejetées. Les légats du pape et les évêques d'Orient y souscrivirent et de plus Mennas de Constantinople réunit la même année un concile qui condamna en 15 canons les mêmes erreurs séparément. Cette condamnation fut confirmée plus tard au Concile général de Constantinople en 553[1].

3o *Le Priscillianisme*[2].

A la fin du ive siècle un certain Marc de Memphis répandit en Espagne des erreurs gnostico-manichéennes, qui furent avidement acceptées par une femme de haut rang nommée Agapé, le rhéteur Helpidius et **Priscillien**. Ce dernier donna son nom à la secte. Leur doctrine reconnaissait un double Être suprême, l'un de l'Ancien Testament, l'autre du Nouveau, mais ignorait la sainte Trinité ; elle n'attribuait au Christ qu'une apparence de corps. Avec cela, on niait la création et la résurrection de la chair ; l'âme humaine était nommée partie de la divinité. Le mariage et l'usage de la viande étaient interdits. On se servait de livres bibliques apocryphes et on s'occupait

1. Diekamp, *Die Origenistichen Streitigkeiten im 6. Jahrhundert und das fünfte Allgem. Concil.*, Münster, 1899. Cf. *Hist. Jahrbuch*, 1900, 743 ss. — 2. Gams, *Kirchengeschichte von Spanien*, t. I-II. — Merkle, *Der Streit über Priscillian*, *Tüb. Quartalschr.*, 1896, p. 630-649. — Dom. H. Leclercq, *L'Espagne chrétienne*, Paris, 1906, p. 1 ss. — Duchesne, *Hist. anc. de l'Église*, II, p. 529 ss.

beaucoup d'astrologie. Cette hérésie fit plus de bruit quand les deux évêques Instantius et Salvien y adhérèrent. Elle fut condamnée dès 380 par un concile tenu à Saragosse. La soumission n'eut pas lieu et une lutte s'ensuivit dans laquelle l'argent de Priscillien joua un grand rôle. Après la mort de Gratien, l'affaire fut traduite devant l'usurpateur Maxime qui en prit occasion de se montrer zélé pour le bien de l'Église et fit décapiter Priscillien avec quelques-uns de ses adhérents (385). Saint Martin de Tours, saint Ambroise et le pape Sirice blâmèrent hautement cette sévérité. Malgré la mort des chefs, l'hérésie se propagea dans toute l'Espagne. A Tolède en 447 on lui opposa un symbole. Elle ne disparut complètement qu'après le concile de Braga en 563[1].

4° *Sectes et erreurs de moindre importance.*

Les **Massaliens** (Euchites) étaient une espèce de *quiétistes*. Chacun, disaient-ils, porte un démon avec soi, qui ne peut être chassé que par la prière. Alors on sent entrer le Saint-Esprit, et avec lui le repos complet et la connaissance de l'avenir. Point de culte extérieur et partage du temps entre la prière et le sommeil. Cette secte, fondée en Orient par le moine Adelphus, fut condamnée à diverses reprises, particulièrement à Éphèse (431)[2]. Les **Collyridiens** honoraient la sainte Vierge par l'offrande d'un pain ou d'un gâteau (*Collyris*) où les femmes servaient, en quelque sorte, de prêtresses. Au contraire les **Antidicomarianites** soutenaient que Marie n'est pas restée vierge, mais qu'elle eut d'autres enfants plus tard, de saint Joseph. Cette erreur fut combattue par

1. SULPICE SÉV., *H. E.*, II, c. 46-51. — MANSI, *Coll. Concil.*, III, 667 s., 671 s., 673 ss. *Priscilliani Opp.*, éd. SCHEPPS, Vienne, 1889. — KÜNSTLE, *Dogmengeschichtl. Unters. und Texte aus dem Streite gegen Priscillians Irrlehre*, Frib.-en-Br., 1905. — 2. S. EPIPHANE, *Haereses*, 80.

saint Épiphane[1] et saint Jérôme[2]. **Jovinien** rejeta toute différence entre les péchés et les bonnes œuvres : tout le monde est également saint et grand pécheur; la virginité n'est pas meilleure que le mariage; la virginité de Marie n'a pas subsisté à la naissance du Christ. Contre lui écrivit surtout saint Jérôme[3]. Ce même auteur réfuta **Vigilantius** qui blâmait le culte et l'invocation des saints, qui ne mettait pas la virginité au-dessus de l'état de mariage et déclarait inutile la pauvreté volontaire, etc.[4]. **Aërius** soutenait à peu près la même doctrine et de plus mettait sur la même ligne les évêques et les prêtres[5].

§ 32. — Le Nestorianisme et le IIIe Concile général[6].

1° L'union substantielle des natures divine et humaine dans le Christ n'avait pas été attaquée jusqu'alors; elle était enseignée par les premiers Pères implicitement et même explicitement : « *Quoniam Jesus, qui passus est pro nobis, qui habitavit in nobis, idem ipse est Verbum Dei*[7] ».

Les écrivains postérieurs jusqu'à Nestorius ne parlent pas moins clairement[8]. Pour la première fois, à la fin du IVe siècle et au commencement du Ve, **Théodore de Mopsueste** s'éleva contre la tradition, disant que le Verbe

1. *Haeres.*, 77, n. 25 ss.; 78, n. 1 ss.; 79, 1 s. — 2. *Adv. Helvidium.* — NEUBERT, *Marie dans la Théologie anténicéenne*, Paris, 1908. Cf. H. QUILLIET, art. *Antidicomarianites*, dans le *Dict. de Théol. cath.* — HEFELE, t. II-III. — 3. *Adv. Jovinianum.* — DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Église*, II, p. 560. — 4. *Contra Vigilantium.* — DOM H. LECLERCQ, *L'Espagne Chrétienne*, p. 210 ss. — 5. S. ÉPIPHANE, 75, n. 1 s. — 6. Sermons et lettres de Nestorius chez MARIUS MERCATOR, *P. L.*, XLVIII, 757 ss., et chez S. CYRILLE, *P. G.*, LXXVII, 44 ss. — MANSI, *Collect. Concil.*, t. IV-VII. — HEFELE, *Hist. des Conciles*, II, 140 ss. — *Die Christologie des H. Cyrillus von Alex. in der Römischen Kirche*, *Tüb. Quartalschr.*, 1895, p. 421 ss. — SCHWANE, *Histoire des dogmes*, trad. A. DEGERT, t. II, Paris, 1903. — HARNACK, *Dogmengesch.*, t. II (IIe éd.), p. 325-348. — CHABOT, *Synodicon orientale*, ou *Recueil des synodes Nestoriens; texte syriaque et traduction*, Paris, 1908. — 7. S. IRÉNÉE, *De Haer.*, I, 9, *P. G.*, VII, 542. Cf. Symb. Apost. et TERTUL., *Contra Prax.*, II, 157, etc., etc. — 8. D. LAURENT JANSSENS, *Tractatus de Deo homine*, Frib.-en-Br., 1904, I, 107.

habitait l'humanité de Jésus, comme dans un temple (*inhabitatio*).

Selon lui et ses disciples, il n'y avait dans le Christ qu'une union morale entre la nature divine et la nature humaine, et chaque nature y conservait sa personnalité[1]. A la mort de Théodore de Mopsueste († 428), son disciple **Nestorius** monta sur le siège patriarcal de Constantinople et commença bientôt à développer et à répandre son erreur.

2° Dieu, disait-il, forma par le Saint-Esprit, dans le sein de Marie, un homme parfait dans lequel le Fils de Dieu descendit pour racheter le genre humain. Il se servit de cet homme comme d'un instrument, le conduisit à la mort de la croix, l'éleva dans le ciel et le plaça à la droite du Père. Le Fils de Dieu et Jésus sont deux personnes différentes, unies intimement mais non pas unies substantiellement[2]. La divinité demeure dans l'humanité comme dans un temple. Dans le Christ, on ne peut attribuer à l'homme aucune opération de la divinité et inversement aucune opération de l'homme à la divinité. Par conséquent, celui qui est né de la vierge Marie n'est pas Dieu, mais un homme en qui Dieu demeure. Marie ne doit pas être appelée mère de Dieu (θεοτόκος), mais seulement mère de l'homme en qui demeure la divinité (χριστοτόκος). Dieu n'a pas souffert et n'est pas mort pour nous, mais seulement l'homme en qui Dieu demeurait[3].

3° Cette doctrine fut d'abord prêchée à Constantinople par Anastase, prêtre que Nestorius avait emmené avec lui d'Antioche. Il nia que Marie pût être appelée mère de Dieu. Beaucoup se scandalisèrent et s'en plaignirent à Nestorius, qui approuva la doctrine de son prêtre. Lui-même soutenait du haut de la chaire que Marie était, à

1. *Excerpta Mopsuestena*, *P. G.*, XLVIII, 1051 ss. — 2. S. Thomas nomme cette union : « secundum inhabitationem, per unitatem affectûs, secundum operationem, secundum dignitatem honoris, secundum aequivocationem », *Sum. Theol.*, p. III, q. 2, art. 6. — 3. F. Loofs, *Nestoriana. Die Fragmente des Nestorius. Gesammelt, untersucht und herausgegeben. Mit Beiträgen* von Stanley, Cook und Kampffmeyer, Halle, 1905.

proprement parler, la Mère de l'homme Jésus (ἀνθρωποτόκος) et tout au plus Mère du Christ (χριστοτόκος). Il y eut une grande opposition de la part des fidèles, qui, même durant les prédications, reprenaient le patriarche. Nestorius, à son tour, les traita de « misérables » et les fit châtier et incarcérer [1]. L'évêque Proclus de Cyrique, se trouvant à Constantinople, s'éleva publiquement contre Nestorius qui continua, cependant, à défendre l'hérésie de toute son éloquence. Ses discours furent répandus en Orient même parmi les moines qui les lurent avec avidité. Aussitôt saint Cyrille, patriarche d'Alexandrie, écrivit une apologie de la Mère de Dieu et admonesta les moines. Il tâcha aussi de convaincre Nestorius mais s'en attira une réponse injurieuse. Alors Cyrille exposa l'erreur à l'empereur et à Pulchérie et soumit la cause au pape Célestin Ier (422-432), mais Nestorius de son côté tâcha de les gagner à son opinion. Il y arriva tellement peu que le Pape condamna cette doctrine impie dans un concile romain (430) et menaça de déposer le patriarche s'il ne se rétractait dans les dix jours après réception de la sentence. Cyrille fut chargé de cette affaire. Il réunit donc un concile à Alexandrie, expliqua de nouveau la doctrine de l'Incarnation et composa douze *Anathématismes* qu'il envoya à Nestorius. Ce dernier, irrité, au lieu de se soumettre au Pape, répondit à saint Cyrille par autant d'*Anathèmes* [2].

4° Jean d'Antioche et Théodoret de Cyr s'offusquèrent de l'expression ἕνωσις φυσική (*unio naturalis*) employée par saint Cyrille et se rallièrent à Nestorius. La lutte s'accrut de jour en jour. Alors Théodose II (408-450), avec l'assentiment du Pape, convoqua le **IIIe Concile général d'Ephèse** (431). Vers la Pentecôte 200 évêques environ se trouvèrent présents, Nestorius parut avec une escorte armée. Jean d'Antioche se fit attendre. Après

1. MANSI, t. V, 1102 ss. — 2. MANSI, IV, 1021; cf. DENZINGER, 9e éd., p. 21 ss. — REHRMANN, *Die Christologie des Cyrill von Alexandrien*, Hildesheim, 1902.

avoir reçu de lui avis qu'on pourrait commencer, le président saint Cyrille ouvrit le concile.

Dès la première session, la fausseté de l'hérésie fut déclarée et Nestorius condamné et déposé. Le peuple, ivre de joie, accompagna aux flambeaux les Pères à leur demeure. Peu après Jean d'Antioche arriva et tint, avec ses 43 évêques, un contre-synode, qui prononça à son tour la déposition de Cyrille et de Mennas d'Ephèse. Théodose II confirma d'abord les sentences des deux conciles et envoya son chancelier Jean pour concilier les deux partis. Ce dernier, n'y arrivant pas, convoqua, sur la demande de sainte Pulchérie, des représentants des deux partis à Chalcédoine; il s'unit aux orthodoxes, révoqua la sentence contre Cyrille et Mennas, exila provisoirement Nestorius dans un couvent près d'Antioche et comme celui-ci continuait à répandre sa doctrine, il l'envoya dans une oasis en Égypte.

5° Mais le désaccord continua. Quelques évêques adhérèrent à l'hérésie, d'autres, comme Théodoret de Cyr, quoique orthodoxes, combattirent Cyrille et le concile d'Éphèse, tandis que Jean d'Antioche s'opposait à la déposition de son ami Nestorius. Enfin en 433 on arriva à un accord, fondé sur des concessions mutuelles. Saint Cyrille signa un Symbole orthodoxe formulé par Jean et celui-ci acquiesça en retour aux mesures prises contre Nestorius. Ce symbole fut approuvé par le pape Sixte III (432-440).

Les Nestoriens se retirèrent en Perse et dans les pays voisins. Leur chef fut Barsauma de Nisibe qui abolit le célibat, ensuite Babais sous lequel s'établit une Église nestorienne autonome. De là l'hérésie pénétra plus avant en Asie, et fleurit jusqu'au XIVe siècle, mais déclina de plus en plus à partir de l'invasion de Tamerlan [1].

1. Cf. J. B. CHABOT, *Synodicon Orientale*, ou *Recueil de synodes Nestoriens*, Paris, 1903. — W. KRAATZ, *Koptische Akten zum ephesin. Konzil. Texte und Unters.*, N. F., XI, 2 (1904). — LABOURT, *Le Christianisme dans l'empire Perse*, Paris, 1904, p. 131 ss.

§ 33. — Le Monophysisme et le IVe Concile général[1].

1° **Eutychès**, archimandrite d'un couvent de Constantinople, lutta avec zèle contre Nestorius, mais il alla si loin qu'il tomba dans l'erreur opposée (448). Il ne comprit pas que un seul et même Christ est à la fois vrai Dieu et vrai homme, on doit cependant reconnaître en lui deux natures réellement différentes : la divine et l'humaine[2]. Eutychès admettait bien que les deux natures ont existé séparément avant l'Incarnation du Verbe, mais dès que le Verbe assuma la nature humaine, elles auraient été tellement unies qu'il ne serait plus resté qu'une nature dans le Christ[3].

De là suit ou bien que le Christ n'a pas souffert ou que la nature divine est sujette à la souffrance. L'hérésie ne resta pas longtemps secrète. Flavien, patriarche de Constantinople, réunit les évêques présents dans la ville et condamna, dès l'année 448, l'erreur d'Eutychès. Celui-ci en appela au Pape et tâcha d'attirer à son parti Pierre Chrysologue de Ravenne. Flavien, lui aussi, s'adressa à Léon Ier qui répondit par la célèbre *Epistola dogmatica ad Flavianum*[4] dans laquelle est excellemment déclarée la vraie doctrine.

2° Eutychès chercha refuge auprès de l'empereur Théodose II qui, à sa demande, réunit un concile à Éphèse (449). Tout y était favorable à l'hérésiarque. Le monophysite Dioscore, patriarche d'Alexandrie, prési-

1. MANSI, *Collect. Concil.*, t. VI-VII. — HEFELE, t. II, p. 313 ss. — Lettres de S. Léon I, *P. L.*, LIV. Cf. GRISAR, *Zeitschrift f. kath. Theologie*, 1882, p. 191 ss. — MARTIN, *Le pseudo-synode connu sous le nom de Brigandage d'Éphèse, étudié d'après ses actes retrouvés en syriaque*, Paris, 1875. — HARNACK, *Dogmengeschichte*, II, 2, p. 348-401. — 2. S. LÉON LE GRAND nomme Eutychès « imprudens, nimis imperitus »; et son hérésie « error... de imperitia magis quam de versutia natus » (*Epist.* 28, 30 et 35). — 3. Ces deux natures deviennent-elles une par confusion, conversion, absorption ou composition? Eutychès ne le détermine pas. Il semble incliner plutôt pour une absorption. — 4. MANSI, V, 1366 ss.

dait. De puissants fonctionnaires avec des soldats et des moines armés en imposèrent aux Pères. Eutychès fut déclaré orthodoxe, car il prétendit s'en tenir aux conciles de Nicée et d'Éphèse (431); Flavien avec les autres qui avaient combattu Eutychès fut condamné et déposé. Le patriarche de Constantinople fut tellement maltraité qu'il mourut trois jours après. Aussi nomme-t-on cette réunion le brigandage d'Éphèse (*Latrocinium Ephesinum*), il suscita de tous côtés l'indignation et fit grand tort au parti monophysite[1].

3° En 450, Théodose II eut pour successeur le noble Marcien (450-457). Celui-ci, non moins que son épouse, sainte Pulchérie, était fermement orthodoxe; la situation changea aussitôt. Anatole, le successeur de Flavien, confirma dans un concile l'*Epistola dogmatica;* les restes de Flavien trouvèrent à Constantinople une sépulture glorieuse; les autres évêques revinrent de leur exil. Quoique Léon Ier jugeât inutile un nouveau concile, il donna son assentiment à la convocation faite par l'empereur[2].

Le IVe **Concile général** eut donc lieu à Chalcédoine en 451 où environ 630 évêques se réunirent et où les légats du Pape présidèrent. L'*Epistola dogmatica* fut accueillie avec acclamation, et l'on composa un symbole, dans lequel il est dit : Nous confessons un seul et même Christ, Jésus, fils unique, que nous reconnaissons être en deux natures, sans qu'il y ait ni confusion, ni transformation, ni division, ni séparation entre elles : car la différence des deux natures n'est nullement supprimée par leur union ; tout au contraire, les attributs de chaque nature sont sauvegardés, et subsistent en une seule personne et une seule hypostase ; et nous confessons, non pas (un fils) partagé ou divisé en deux personnes, mais bien un seul et même fils, fils unique et Dieu Verbe, Notre-Seigneur Jésus-Christ[3].

1. Cf. Les actes syriens du *Latrocinium Ephesinum*, chez Perry, *The second synod of Ephesus*, Londres, 1877. — 2. Mansi, VI, 114 ss., 251 ss. — 3. Denzinger, *Euchiridion*, 9e éd., p. 34 ss. — Cf. J. Bois, art. *Chalcédoine*

Après que les décisions du brigandage d'Éphèse eurent été rejetées, on déposa Dioscore d'Alexandrie. Parmi les autres canons, le XXVIIIe surtout est à signaler, car il ne se contente pas de placer le siège de Constantinople immédiatement après celui de Rome, en reculant les rangs et la dignité des sièges plus anciens, mais de plus il accorde les mêmes droits qu'avait Rome à Constantinople, qui est aussi bien que Rome une ville impériale. Ce n'est pas étonnant que Léon Ier, en approuvant les décrets et décisions du concile, ait rejeté expressément ce canon [1].

4o Bien du temps se passa encore avant le rétablissement de la paix. Après le concile de Chalcédoine le trouble sembla plutôt s'accroître. Les monophysites s'emparèrent même des sièges patriarcaux. Soutenu par l'impératrice Eudoxie et ses confrères palestiniens, le moine Théodose usurpa le siège de Jérusalem après en avoir chassé Juvénal. Timothée Aëlurus (αἴλουρος-chat) tua Protérius d'Alexandrie pour s'emparer de son patriarcat. Martyrius d'Antioche dut céder devant Pierre le Foulon.

Les deux partis cherchèrent appui chez l'empereur Léon Ier (457-473). Ce dernier favorisa les orthodoxes et chassa aussi bien Aëlurus que Foulon. Léon II (473-474) régna peu de temps et fut remplacé par Zénon (474-491) qui fut chassé par l'intrus Basilisque (476-477). Ce dernier fut soutenu par les monophysites, rétablit Aëlurus et Foulon, composa même un *Encyclicon* qui rejetait l'*Epistola dogmatica* ainsi que les *Actes* de Chalcédoine et prescrivait le monophysisme. L'édit impérial fut souscrit par 500 évêques, mais rencontra une forte opposition chez les moines (Daniel le stylite) et dans le peuple auquel s'adjoignit également Acace de Constantinople. Basilisque, réduit à l'extrémité, révoqua son premier édit par l'*Anti-Encyclicon* (477) qui condamnait à la fois Eutychès et Nestorius. Bientôt cepen-

(*Concile de*), dans le *Dict. de Théol. cath.* — 1. Cf. HEFELE, II, 527 ss.

dant Zénon fut rétabli et Basilisque fut tué. Pierre le Foulon alla en exil et Aëlurus mourut (477-478).

Les monophysites restèrent cependant encore puissants. Deux fois ils élurent patriarche d'Alexandrie leur candidat Pierre Monge. Celui-ci séduisit le faible Acace de Constantinople et ils composèrent ensemble un symbole qui condamnait non seulement Nestorius et Eutychès mais même le concile de Chalcédoine, et se tenait à la confession de Nicée-Constantinople, aux douze *Anathématismes* de Cyrille et aux résolutions d'Éphèse. L'empereur Zénon, en 482, rendit officielle cette pièce fallacieuse, en fit une loi de religion sous le nom de *Henotikon*[1]. Naturellement cela ne pouvait pas amener la paix désirée, mais augmenta au contraire chez les monophysites l'ardeur de la lutte. Le pape Félix II (483-492) condamna l'*Henotikon* et excommunia Acace. Comme l'empereur et le patriarche s'opiniâtraient, il se produisit le schisme acacien (484-518) qui sépara l'Orient de l'Occident et dura jusqu'au règne de l'empereur Justinien Ier. Ce ne fut qu'en 519 que les évêques d'Orient signèrent la *Regula fidei Hormisdae papae*[2], ce qui mit fin au schisme.

5° Au milieu de toutes ces disputes, s'éleva une lutte véhémente au sujet de la *Communicatio idiomatum*. Le patriarche monophysite d'Antioche avait ajouté au *Trisagion* : « *Sanctus Deus, Sanctus fortis, Sanctus Immortalis* » les mots « *qui crucifixus est pro nobis* ». Quoique cette formule ne fût pas hérétique, elle fut entendue par les monophysites dans le sens de leurs erreurs au point que les orthodoxes les appelaient *Théopaschites*. En 519, quelques moines vinrent à Constantinople demander qu'on ajoutât à la confession de foi : « *Unus ex Trinitate crucifixus est* ». Comme ces mots devaient être pour ces moines l'expression du monophysisme, les légats du pape les éconduisirent et le pape Hormisdas déclara cette addition inutile et dangereuse,

1. EVAGRIUS, *E. H.*, III, 14. — 2. DENZINGER, p. 38-39.

quoique non hérétique. Lorsque plus tard le danger d'une fausse interprétation eut disparu, Jean II, en 534, déclara la formule orthodoxe et le V[e] Concile général de Constantinople composa le canon suivant (10) : « *Si quis non confitetur, Crucifixum carne Dominum nostrum Jesum esse Deum verum et Dominum gloriae et unum de sancta Trinitate, talis anathema sit* »[1].

6° Théodora, l'épouse de Justinien, tenta un dernier effort pour rétablir le monophysisme. Elle trouva appui chez Anthimus, patriarche de Constantinople, qui fut bientôt déposé par le pape Agapet. Cependant Théodora ne se découragea pas. Elle exerça son influence sur l'ambitieux Vigile, diacre romain, qui, après le bannissement du pape Silvère, accepta bien illégalement la papauté, mais ensuite ne fit rien pour le monophysisme.

Le schisme se morcela en différentes sectes et dura en Orient jusqu'à nos jours. Les monophysites furent appelés plus tard *Coptes* en Égypte, et *Jacobites* en Syrie et Mésopotamie. Toute l'Abyssinie resta soumise à cette erreur[2].

§ 34. — La lutte autour des Trois-Chapitres et le V[e] Concile général[1].

1° Le premier auteur de cette lutte fut Théodore Ascidas, évêque de Césarée en Cappadoce. Il était origéniste et tâcha de détourner d'Origène l'attention de l'empereur. On peut, disait-il, ramener facilement à l'Église les monophysites, si l'on condamne : *a*. Théodore de Mopsueste et ses écrits; *b*. les écrits de Théodoret de Cyr contre Cyrille et le Concile d'Éphèse; *c*. la lettre d'Ibas d'Édesse à Maris de Perse. Il donnait comme

1. DENZINGER, p. 39-40, 52. — 2. Sur les écrits monophysites, cf. A. EHRHARD, chez H. KRUMBACHER, *Gesch. der Byzant. Lit.*, 2[e] éd., Munich, 1897, p. 51 ss. — 3. *Actes du V[e] Concile*, chez MANSI, tome IX, p. 163 ss. — HEFELE, *Hist. des Conciles*, t. II. — L. DUCHESNE, *Vigile et Pelage*, *Rev. des quest. hist.*, t. 36 (1884), 369 ss. et 579 ss. — Cf. CHAMARD, *ibidem*, 540 ss. — GRISAR, *Histoire de Rome et des Papes*, n. 371 ss. — LÉVÊQUE, *Étude sur le pape Vigile*, Amiens, 1887. — F. SAVIO, *Il papa Vigilio*, Rome, 1904. — Cf. *Civilta catt.*, déc. 1903, 5-19.

raison que ces **Trois-Chapitres** favorisaient les Nestoriens et excitaient la haine des monophysites. L'empereur accepta d'autant plus volontiers le conseil d'Ascidas, qu'il était en train de réconcilier avec l'Église les *Acephaloi*, secte de monophysites. Il fit donc, en 543 et 544, un édit condamnant les Trois-Chapitres [1]. Après quelques hésitations Mennas, patriarche de Constantinople, signa ainsi que tous les évêques d'Orient. L'Église occidentale s'opposa à cet édit, parce que le concile de Chalcédoine avait rétabli sur leurs sièges Théodoret et Ibas après abjuration de leurs erreurs et avait sagement gardé le silence au sujet de Théodore de Mopsueste, mort dans la communion de l'Église. Les Occidentaux ne pouvaient ni ne voulaient nier que les Trois-Chapitres favorisaient le nestorianisme. Ils différaient de l'Orient seulement au sujet de l'utilité et de l'opportunité de cette nouvelle condamnation.

2° La lutte aurait été vite apaisée si Justinien n'avait pas attiré le pape Vigile dans le différend. Entraîné par l'empereur à Constantinople, le pape se prononça d'abord très âprement contre la condamnation et fut à la suite gardé prisonnier [2]. Violenté et craignant un schisme, Vigile donna, le 11 avril 548, le **Judicatum** qui condamnait les Trois-Chapitres [3] avec cette addition :

« *Salvis omnibus atque in sua perpetua firmitate durantibus, quae in Nicaeno, Constantinopolitano, Ephesino primo atque Chalcedonensi venerandis constat Conciliis definita, et praedecessorum nostrorum auctoritate firmata.* »

Tout l'Occident prit aussitôt parti contre le Pape, qui fut même excommunié par les Africains. Contre lui travailla aussi dans son entourage le diacre Rusticus

1. Les fragments qui subsistent de cet écrit se trouvent chez FACUNDUS, *Pro defensione trium capitulorum*, II,3 ; IV,4. — *P. L.*, LXVII, 566, 567, 628. — 2. « Etsi me captivum tenetis, beatum Petrum apostolum captivum facere non potestis ». *Epist. cleric. Ital. ad legatos Francorum, P. L.*, LXIX, 116. — 3. Les fragments qui subsistent se trouvent chez HEFELE, II, 821-824. — JAFFÉ, 2e éd., n. 922.

et à Rome le puissant diacre Pélage. Vigile commença alors à songer à un concile général et redemanda son *Judicatum*. Après une longue attente, l'empereur le rendit, mais se dédommagea par un nouvel édit contre les Trois-Chapitres (551) qui fut signé par les évêques orientaux contre la volonté du pape.

Lorsque Vigile protesta, il se vit menacé et se réfugia d'abord dans l'église Saint-Pierre où il fut maltraité et le 23 décembre 551 s'en alla à Chalcédoine. La situation de Justinien devint alors très critique. Il supplia le pape de revenir à Constantinople. Quoique celui-ci consentît sur les instances de Bélisaire, il refusa absolument de prendre part au concile parce que les 151 évêques, sauf les six africains, étaient tous sous l'influence de l'empereur. Pendant ce **Ve Concile général**[1], Vigile présenta le **Constitutum**[2] du 14 mai 553 qui interdisait la condamnation des Trois-Chapitres. Justinien fit rayer des diptyques par l'assemblée des évêques le nom du pape, la communion avec le Saint-Siège restant sauve[3]. Le Concile tint huit sessions, condamna les Trois-Chapitres et publia quatorze anathématismes dans lesquels étaient condamnées plusieurs hérésies avec leurs fauteurs[4].

3° Justinien envoya en exil les clercs latins de l'opposition. Il agit probablement aussi sur Vigile par ses menaces et ses promesses. Il est certain que celui-ci céda enfin. Dès le 8 décembre 553 et ensuite le 23 février 554, le pape confirma la décision du Ve Concile général et ratifia par là même la condamnation des Trois-Chapitres. Il est pénible de constater que le Pape changeait d'avis pour la troisième fois.

1. Il devint plus tard œcuménique par l'adhésion de l'Église occidentale. — J. Bois, art. *Constantinople (IIe Concile de)*, dans le *Dict. de Théol. cath.* — 2. Publié chez Mansi, IX, p. 61-106. — 3. L'Empereur aux évêques : « *Unitatem vero ad Apostolicam sedem et nos servamus et certum est quod et vos custodiatis.* » Réponse des évêques : « *Servemus itaque unitatem ad apostolicam sacro-sanctae ecclesiae sedem antiquioris Romae.* » Mansi, IX, 367. — Hefele, II, 887 ss. — Duchesne, *Rev. des quest. hist.*, 1884, II, 420. — 4. Hefele, II, 892 ss.

Vigile avait passé près de neuf ans à Constantinople dans les conjonctures les plus difficiles, et avait fait tous ses efforts pour détourner les dangers de tout côté menaçants. Toujours ferme et décidé dans les questions de foi, il sembla versatile au sujet de la question d'opportunité; il douta de l'utilité ou de la nécessité de frapper de l'anathème des hommes épargnés par le concile de Chalcédoine, de prononcer une condamnation que les monophysites regarderaient comme une victoire et que les évêques occidentaux tiendraient comme un manque d'égard au concile de Chalcédoine. Que ses craintes d'un schisme fussent bien fondées, l'avenir dut le prouver[1].

§ 35. — Le Monothélisme et le VIe Concile général[2].

1° L'Empereur Héraclius (610-641) craignit que les monophysites, comme les nestoriens, ne trouvassent protection chez les Perses, et chercha un moyen de réunir à l'Église les dissidents. **Sergius** patriarche de Constantinople (610-638) prétendit lui en fournir le moyen. Il composa une formule de foi, d'après laquelle « après l'union hypostatique des deux natures dans le Christ, une seule volonté et une seule opération » sont professées : une seule θέλησις ou θέλημα = *una volendi facultas*, *uniusque indolis volitiones*, une ἐνέργεια = *una operandi vis et unius ordinis operationes*. C'était la résurrection du monophysisme sous une forme un peu plus subtile. Héraclius reconnaissant accepta cette doctrine et commença dès 622 à agir sur les monophysites. Beaucoup d'évêques et surtout Cyrus d'Alexandrie obéi-

1. Hergenröther-Kirsch, I, p. 612. Pour la littérature, voir A. Ehrhard, Krumbacher, *Gesch. der Byz. Lit.*, p. 58. — Cf. aussi Diehl, *Justinien et la civilisation au VIe siècle*, Paris, 1901. — 2. Mansi, *Collect. Concil.*, t. X et XI. — Hefele, *Hist. des Conciles*, III, 121 ss., 328 ss. — Grisar, *Analecta Romana*, Rome, 1899, p. 385 ss. — Schneemann, *Studien über die Honoriusfrage*, Frib.-en-Brisg., 1864. — L. Duchesne, *Le Liber Pont.*, t. I, p. 323 ss. — Harnack, *Dogmengeschichte*, II (2e éd.) p. 401-412. — Pargoire, *L'Église Byzantine de 527 à 847*, 2e éd., Paris, 1905, p. 157 ss.

rent. Ce dernier définit la doctrine en neuf chapitres et réunit ainsi à l'Église en 633 les monophysites d'Égypte. Saint Sophronius, alors moine à Alexandrie, s'opposa le premier à cette erreur. Ne trouvant pas crédit auprès de Cyrus, il s'en alla à Constantinople auprès de Sergius. Celui-ci simulant l'orthodoxie, prétendit qu'on ne devait parler ni d'une ni de deux volontés; ce que Sophronius ne voulut pas promettre.

2° Peu après, ce dernier fut élevé au siège de Jérusalem et, dès son installation, il envoya, selon l'antique usage, un écrit synodal aux autres patriarches et au pape. Pour devancer Sophronius et fournir lui-même des explications sur ces incidents, Sergius adressa aussi une lettre au pape Honorius I (634). Il présenta sous un faux jour le commencement de la lutte, dénigra saint Sophronius et résuma de la sorte la controverse doctrinale : « L'expression : *une seule opération* semble étrange à plusieurs, offense leurs oreilles et suscite le soupçon qu'on voudrait nier ainsi la dualité de natures, ce dont Dieu nous préserve..... Mais d'un autre côté, l'expression : *deux opérations* est pour beaucoup un scandale, parce qu'on ne la rencontre pas chez les Pères et elle aurait comme conséquence d'admettre dans le Christ deux volontés opposées. » Dans toute sa lettre, Sergius laisse entrevoir qu'il n'admet dans le Christ qu'une volonté, mais il exprime le désir qu'on ne parle ni d'une ni de deux volontés[1].

Il est regrettable qu'Honorius n'ait pas attendu, pour répondre, l'arrivée des lettres synodales de Sophronius. Il écrivit sous la seule influence de l'astucieux Sergius; il loua « la prudente sagesse » du patriarche à l'égard de Sophronius; désira qu'on évite « de nouvelles expressions » et surtout « une ou deux opérations » parce que les ignorants ou les faibles d'esprit pourraient y trouver le monophysisme ou le nestorianisme. Au sujet de la doctrine, il était dit : « Nous confessons une volonté en

1. MANSI, XI, p. 1311 ss. — HEFELE, III, 141 ss.

Notre-Seigneur Jésus-Christ, parce que non notre faute mais notre nature fut assumée par la divinité, ou plutôt notre nature telle qu'elle fut avant le péché... Dans la chair du Christ, il n'y eut pas d'autre loi, ni d'autre volonté qui se révoltât contre le Rédempteur... Conformément à la vraie foi, dans l'unité catholique on doit confesser un Seigneur Jésus-Christ fils du vrai Dieu vivant, qui opère en deux natures aussi bien ce qui est propre à la divinité que ce qui est propre à l'humanité[1]. » La foi est ainsi sauve sans aucun doute.

Peu après arrivèrent à Rome les envoyés de Sophronius. La lettre synodale soutenait la vraie doctrine de la double opération[2]. Honorius cependant imposa silence à Sophronius et écrivit une seconde lettre à Sergius, dans laquelle il répétait à peu près la même chose et défendait de parler d'une ou deux opérations[3]. Trois ans après mourut Honorius (638).

3° Grâce à ce double écrit d'Honorius, la hardiesse continua de s'accroître à Constantinople. En 638, Héraclius publia l'**Ecthèse**, confession de foi monothélite qui causa un grand scandale et qui fut retirée dix ans après (648) par l'empereur Constant II (641-668).

Le **Type** qui parut la même année imposa le silence sur « une ou deux opérations », et cela sous des peines sévères. Le pape Martin les encourut aussitôt, lorsqu'il se déclara, dans un concile Romain (649), partisan de la double volonté et de la double opération; aussi dut-il partir pour l'exil. Plus tard plusieurs autres eurent encore à souffrir pour la même transgression ; on arracha la langue à saint Maxime[4] et à ses disciples et on leur trancha la main droite (662). La paix n'en fut pas rétablie.

4° Constantin Pogonat (668-685) s'adressa au pape Agathon pour préparer un concile. Le pape, avec joie, réunit un synode préparatoire à Rome (680) où 125 évê-

1. Mansi, XI, 538 ss. — 2. Mansi, XI, 461-508. — 3. Mansi, XI, 455, seulement des fragments. — 4. H. Straubinger, *Die Christologie des H. Maximus Confessor*, Bonn, 1906.

ques confirmèrent la vraie doctrine de la double opération. Ensuite des légats s'en allèrent à Constantinople et présidèrent le **VI[e] Concile général** (680-681) auquel prirent part 170 évêques. A la profession de foi de Chalcédoine on ajouta : Nous proclamons également deux volitions ou vouloirs naturels en lui, et deux opérations naturelles, sans division, sans changement, sans partage, sans confusion, selon l'enseignement des saints-pères : et non pas, il s'en faut, deux vouloirs naturels opposés l'un à l'autre, comme l'ont dit les impies hérétiques; mais un vouloir humain subordonné, et qui, loin de lui résister et d'entrer en lutte avec lui, se soumet bien plutôt à son divin et tout-puissant vouloir [1]. L'*Epistola dogmatica* d'Agathon fut confirmée par acclamation et on prononça la condamnation de tous les hérétiques et entre autres : « *Honorius, qui fuit Romae praesul, qui eos in his secutus est* ».

5° Le pape Léon II (682-683) confirma le concile, mais atténua la condamnation d'Honorius, en disant : « *Necnon* (anathematizamus) *et Honorium, qui hanc apostolicam Ecclesiam non apostolicae traditionis doctrina lustravit, sed profana proditione immaculatam fidem subvertere conatus est* (παρεχωρήσε = *subverti permisit*) [2] »; ou comme Léon écrivit à Ervigius, roi d'Espagne : « *De catholicae Ecclesiae adunatione projecti sunt... una cum eis Honorius, qui immaculatam Apostolicae traditionis regulam, quam a praedecessoribus suis accepit, maculari consensit* [3] »; et de nouveau aux évêques d'Espagne : « *Honorio, qui flammam haeretici dogmatis, non, ut decuit Apostolicam auctoritatem, incipientem extinxit, sed negligendo confovit* [4] ».

Le pape est l'autorité suprême. Et selon lui, Honorius n'est pas condamné comme hérétique, mais comme quelqu'un qui a favorisé l'hérésie par sa négligence [5].

1. Denzinger, éd. IX, p. 77. — J. Bois, art. *Constantinople* (*III[e] concile de*), dans le *Dict. de Théol. cath.* — 2. Mansi, t. XI, 167, 1047. — 3. Jaffé, *Reg.*, 2[e] éd., n° 2110. — 4. Jaffé, n° 2119. — 5. Cf. aussi le *Liber Diurnus*, n° 84.

On a écrit beaucoup sur Honorius [1], surtout au temps du dernier concile. La manière d'agir de ce pape ne contredit pas le dogme de l'infaillibilité, puisqu'il ne se trompa point dans la foi et qu'il ne parla pas *ex cathedra*. Quelques auteurs ont essayé de nier l'authenticité des actes du VI[e] concile [2]; mais cela sans aucun fondement [3].

Comme le V[e] et le VI[e] conciles n'avaient pas formulé de canons disciplinaires, il se réunit en 692 à Constantinople le concile *in Trullo* ou Quinisexte [4]. On composa 102 canons destinés seulement à l'Orient et jamais confirmés par les papes. Le monothélisme s'éteignit peu à peu et subsista seulement chez les Maronites du Liban [5].

§ 36. — Le Pélagianisme [6].

1° Le père du pélagianisme est le moine breton **Pélage**, qui vint à Rome au commencement du v[e] siècle et enseigna pendant dix ans, en se laissant trop influencer par les écrits à tendance nestorienne de Théodore de Mopsueste. Son disciple Célestius développa plus amplement le pélagianisme et lui donna une forme plus précise : son défenseur le plus zélé fut le subtil et belliqueux Julien, évêque d'Eclanum.

Ils enseignaient que l'homme peut observer tous les

1. Cf. Döllinger, *Papstfabeln*, 2[e] éd., p. 154 ss. — 2. Baronius, *Annales*, ad an. 680, n. 19-34; 682, n. 3-9; 683, n. 2-22. — C. Bottemanne, *De Honorii papae epistolarum corruptione*, Bois-le-Duc, 1870. — 3. Voir surtout Hefele, III, p. 142, 172, 299 ss. — Grisar, *Analecta*, p. 389. — Dom J. Chapman, *The condemnation of pape Honorius*, Londres, 1907. — 4. Hefele, II, 328 ss. — 5. Pour la littérature, voir A. Ehrhard, chez K. Krumbacher, *Gesch. der Byz. Lit.*, p. 60 ss. — 6. Marius Mercator, *Commonitoria*, *P. L.*, XLVIII, 63 ss. — Pélage, *Commentarii in epist. S. Pauli; Epistola ad Demetriadem*, *P. L.*, XXX, 645-902; 14-15. *Libellus fidei*, *P. L.*, XLV, 1716-1718. — S. Augustin, t. XLIV-XLV. — Wörter, *Der Pelagianismus nach seinem Ursprung und seiner Lehre*, Frib.-en-Br., 1874, 2[e] éd. — Klasen, *Die innere Entwicklung des Pelagianismus*, Frib.-en-Br. 1882. — Portalié, art. *S. Augustin*, dans le *Dict. de Théol. cath.* — Hefele, *Hist. des Conciles*, II, 2[e] éd., 104 ss. — A. Bruckner, *Quellen zur Geschichte des pelagianischen Streites*, Tübingue, 1906. — Turmel, *Histoire du dogme du péché originel*, Paris, 1905. — Rivière, *Le dogme de la Rédemption*, Paris, 1905.

commandements sans la grâce de Dieu. Molesté à cause de cela, Pélage déclara la grâce seulement nécessaire pour *faciliter* l'observation des commandements. La grâce, sans laquelle nous ne pouvons rien faire de bien (*Sine me nihil potestis facere* [1]), est, selon Pélage, notre libre volonté. Dieu nous accorde seulement l'assistance de sa loi et de sa doctrine, par lesquelles nous connaissons ce que nous devons faire et espérer. Il ne peut être question d'un don de Dieu qui nous aide à accomplir la loi. Prier pour la conversion des infidèles, pour l'accroissement de la foi des croyants, tout cela est déclaré inutile, puisque les uns et les autres peuvent, d'eux-mêmes, ce que nous demanderions pour eux. Adam fut créé mortel et serait mort alors même qu'il n'aurait pas péché. Le péché d'Adam ne nuisit qu'à lui-même, et non pas à sa postérité. Les enfants naissent en l'état où se trouvait le premier père avant sa chute. De même que la mort d'Adam n'a pas causé celle de ses descendants, de même la résurrection de la chair n'est pas produite par la résurrection du Christ. Les enfants morts sans baptême reçoivent aussi la vie éternelle. La loi conduit au ciel aussi bien que l'Évangile [2].

2° Cette doctrine fut d'abord secrètement répandue à Rome. Après la prise de cette ville en 410, Pélage et Célestius s'enfuirent en Afrique. De là, le premier s'en alla en Palestine; tandis que le second répandit son erreur à Carthage.

Mais Paulin, diacre de Milan, s'y opposa et porta devant Aurélius de Carthage six propositions qui furent condamnées dans le concile de 411. Opiniâtre dans son erreur, Célestius fut excommunié et s'enfuit à Éphèse où il fut ordonné prêtre.

Pendant ce temps, Pélage prêchait sa doctrine en Palestine. Alors saint Augustin prit la plume et écrivit son livre, *De peccatorum meritis et remissione et de*

1. S. JEAN, XV, 5. — 2. S. AUG., *De gr. Christi et de peccato origin.*, lib. II, c. 2, 3, 4. — MARIUS MERCATOR, *Comm. super nom. Caelestii*, c. I; *P. L.*, XLVIII, 69-70; cf. c. 115.

baptismo parvulorum [1] (412), dans lequel il établit le péché originel; puis dans la même année *De spiritu et littera* [2] (412), qui prouve la nécessité de la grâce; en 415, le livre *De natura et gratia* [3], où le grand docteur déclare la justification impossible sans la grâce, qui est accordée *non meritis, sed gratis*. Saint Augustin envoya également son disciple Orose pour dénoncer l'hérésie. Aussitôt Jean de Jérusalem convoqua un concile (415), mais rien n'y fut décidé. A Diospolis, le métropolitain Euloge de Césarée, avec 14 évêques, se laissa tromper par Pélage qui fut déclaré innocent (415). A peine cela fut-il connu, que les conciles de Carthage et de Milève (416) condamnèrent de nouveau les hérétiques; la condamnation fut confirmée en 417, par le pape Innocent Ier.

3° Sous son successeur Zozime (417-418), Célestius vint à Rome essayer de se défendre, tandis que Pélage s'adressait par écrit au saint-siège. Praylus de Jérusalem écrivit aussi à Rome en faveur de Pélage.

Zozime fut ainsi trompé, blâma la légèreté des évêques africains et promit d'approfondir l'affaire, mais ne leva pas l'excommunication prononcée en Afrique contre les hérétiques. Aussitôt les évêques de Carthage réunis supplièrent Zozime de ne pas absoudre Pélage et Célestius et de s'en tenir à la sentence d'Innocent Ier.

Alors se tint à Carthage un grand concile de 200 évêques (418) où, sous la présidence de saint Augustin, la doctrine fut examinée de nouveau et rejetée en huit canons. Zozime reprit alors son examen, composa son *Epistola tractoria* [4] qui fut universellement saluée comme la vraie doctrine de l'Église. Julien d'Eclanum et 17 autres évêques refusèrent de souscrire et furent exilés par Honorius. Pélage et Célestius disparurent de la scène, tandis que Julien éleva la voix contre l'*Epistola tractoria* et combattit saint Augustin. Ce dernier écrivit

1. *P. L.*, XLIV, 109-200. — 2. *Ibidem*, 201-246. — 3. *Ibidem*, 247-290. — Dom H. Leclercq, *L'Afrique Chrétienne*, II, p. 123 ss. — 4. *P. L.* XLV, en Appendice, 1730. — Denzinger, 9e éd., p. 18. — F. Savio, *Il papa Zosimo. Il concilio di Torino e le origini del primato pontificio*, Rome, 1906.

en 419 le livre *De nuptiis et concupiscentia* [1] et continua jusqu'à sa mort (430) à combattre l'hérésie. En 431 le concile général d'Éphèse prononça la condamnation du pélagianisme [2].

§ 37. — Le Semi-pélagianisme [3].

1° L'existence et la nature du péché originel et de la grâce surnaturelle qui ne peut pas être méritée et qui est absolument requise à toute œuvre méritoire, telle était la doctrine que saint Augustin avait soutenue avec des preuves irrécusables contre les Pélagiens. Cependant tout le monde ne comprit pas le profond docteur, d'autant plus que celui-ci, dans sa compréhensive démonstration, mêlait quelques opinions plus sévères au sujet de l'action de la grâce et de la prédestination des élus. Il s'éleva bientôt des oppositions assez vives contre les ouvrages de saint Augustin, et même de nouveaux systèmes pour tenter de concilier la nécessité du concours divin avec la liberté de la volonté humaine.

Les moines du couvent de *Hadrumetum* en Afrique niaient la possibilité de cette conciliation et affirmaient que la doctrine de saint Augustin ne faisait pas la juste part à la liberté humaine. Pour les instruire, le grand docteur écrivit son livre *De gratia et libero arbitrio* [4] (426-427). Un des moines tira même de la doctrine de la nécessité de la grâce cette conclusion que les exhortations, les ordres et les réprimandes des supérieurs

1. *P. L.*, XLIV, 413-474. — 2. HEFELE, I, p. 209 ss. — 3. WÖRTER, *Beiträge zur Dogmengeschichte des Semipelagianismus*, Paderborn, 1898-1899; — *Zur Dogmengeschichte des Semi-pelagianismus*, in *Kirchengesch. Studien*, V, 2, Münster, 1900. — Sur Vincent de Lérins, BRUNETIÈRE et DE LABRIOLLE, *S. Vincent de Lérins*, Paris, 1906. — VALENTIN, *S. Prosper d'Aquitaine*, Toulouse, 1900. — KOCH, *Vincenz von Lerin und Gennadius*, Leipzig, 1907. — H. v. SCHUBERT, *Der sogenannte Praedestinatus. Ein Beitrag zur Geschichte des Pelagianismus. Texte und Unters.* N. F., IX, Leipzig, 1903. — JACQUIN, O. P., *La question de la prédestination aux V*e *et VI*e *siècles, Revue d'hist. ecclés.*, avril, oct. 1904 et avril 1906. — DOM H. LECLERCQ, *L'Afrique Chrétienne*, II, p. 127 ss. — 4. *Ad Valentinum et cum illo monachos, P. L.*, XLIV, 881-912.

étaient inutiles et que la seule ressource de l'abbé était de prier pour ses sujets en vue d'obtenir du ciel la grâce suffisante. Alors saint Augustin leur envoya son livre *De correptione et gratia*[1] (427), dans lequel il montrait que non seulement la grâce, mais aussi la coopération à la grâce sont nécessaires pour la vertu.

Ce dernier livre excita, semble-t-il, des inquiétudes en Afrique et plus encore en Gaule[2]. Surtout les moines de Saint-Victor de Marseille, avec leur célèbre abbé Jean Cassien, s'engagèrent dans une fausse voie. Tout en admettant la nécessité de la grâce, ils niaient cette nécessité pour le commencement de la foi, le désir du salut; ils furent appelés *semi-pélagiens*, ou encore *massiliens*, d'après le lieu de leur résidence.

2° Leur doctrine était celle-ci : quoique à un degré moindre que les Pélagiens, ils exagéraient la puissance de la volonté humaine. Tandis que l'Église enseigne que l'homme, sans la grâce divine, ne peut rien penser ni faire de salutaire pour la vie éternelle, les semi-pélagiens soutenaient que l'homme par les propres forces de la nature peut et doit arriver au commencement de la foi, désirer le salut et prier pour obtenir le secours d'en-haut; que la grâce divine est méritée par le bon usage de la libre volonté; que la persévérance finale dans le bien ne dépend pas de la grâce divine, mais seulement de la libre volonté de l'homme. De tout ceci découlait une nouvelle erreur par rapport à la prédestination. La prédestination à la grâce est accordée à ceux que Dieu prévoit devoir accepter sa grâce, avec les forces naturelles de la libre volonté seulement. Ceux-là seulement sont prédestinés à la gloire que Dieu prévoit devoir persévérer dans la grâce reçue, par les forces naturelles de leur libre volonté. La prédestination dépend donc uniquement, selon eux, de la libre volonté de l'homme[3].

3° En 426, lorsque parurent les *Conférences* de

1. *Ad eumdem Valentinum et cum illo monachos Hadrumeticos*, *P. L.*, XLIV, 915-946. — 2. S. AUGUSTIN, *Epist.* 217. — CASSIEN, *Collationes*, XIII, 7, éd. PETCHENIG, p. 368-369. — 3. CASSIEN, *Collationes*, XIII, c. 8, 9, 11.

Jean Cassien, le semi-pélagianisme se répandit en Gaule, et, par saint Hilaire et Prosper d'Aquitaine, arriva à la connaissance de saint Augustin. Celui-ci écrivit aussitôt ses deux livres *De praedestinatione Sanctorum*[1] et *De dono Perseverantiae*[2] (428-429), où il réfute les *Massilienses*. Peu après il mourut (430) et Prosper d'Aquitaine continua la lutte. Son principal ouvrage est *De gratia Dei et libero arbitrio liber contra Collatorem*[3]. Saint Prosper et saint Hilaire partirent pour Rome, mettre au courant le pape Célestin Ier (422-432). Celui-ci adressa aussitôt un écrit aux évêques de Gaule[4], imposa silence aux égarés, prit sous sa protection la mémoire de saint Augustin et loua le zèle de Prosper et de son savant ami. La lutte continua cependant. Le concile d'Arles (475) ne put y mettre un terme.

Le principal défenseur de la vérité était Fulgence de Ruspe, qui écrivit contre Fauste de Riez[5] sa célèbre *Epistola Synodica*[6] et ses VII livres *Contra Faustum*. Ce dernier ouvrage est perdu; il n'en est heureusement pas de même de l'œuvre bien connue : *De veritate praedestinationis et gratiae Dei ad Joannem et Venerium*[7].

4° Peu de temps après, saint Césaire d'Arles convoqua le **IIe concile d'Orange** (529). En vingt-cinq canons, tirés plus ou moins littéralement de saint Augustin et de Prosper et envoyés au concile par le pape Félix III, le pélagianisme et le semi-pélagianisme furent condamnés, la vraie doctrine fut déterminée et ainsi prit fin cette longue controverse[8]. Boniface II (530-532) confirma le concile qui obtint peu à peu une grande autorité.

1. *Liber ad Prosperum et Hilarium primus*, *P. L.*, XLIV, 959-992. — 2. *Liber ad Prosperum et Hilarium secundus*, ibid., 992-1034. — 3. *P. L.*, LI, 213-276. — 4. *P. L.*, L, 528-530. — 5. *De gratia Dei et humanae mentis libero arbitrio*, *P. L.*, LVIII, 783-836, était dirigé contre le rigide prédestinatien Lucidus. — 6. *P. L.*, XLV, 1779-1785. — 7. *P. L.*, LXV. — 8. *P. L.*, XLV, 1785. — MANSI, t. VIII, 712 ss. — HEFELE, II, 726 ss. — MALNORY, *S. Césaire, évêque d'Arles*, Paris, 1894. — DOM G. MORIN, *Un travail inédit de S. Césaire*, *Rev. Bénédictine*, juillet 1904. — P. LEJAY, *Le rôle théologique de S. Césaire d'Arles*, Paris, 1906; art. *Césaire d'Arles*, dans le *Dict. de Théol. cath.*

§ 38. — L'Islam[1].

1° Tandis que le christianisme avait pénétré toutes les contrées environnantes, au commencement du VIIe siècle, le paganisme était encore, en Arabie, la religion la plus répandue. Le Dieu suprême était Allah; les divinités inférieures passaient pour ses enfants. A la Mecque, centre du culte de l'Arabie Majeure, se trouvait la Caaba, le panthéon de races innombrables. Auprès du paganisme, le christianisme arriva à s'introduire, tandis que les Juifs, depuis l'empereur Adrien, étaient assez nombreux. A part se tenaient les *Hanîfites*, adorateurs d'un seul Dieu, qui récompense le bien et punit le mal; ils professaient la religion d'Abraham, leur père par Ismaël, auquel ils attribuaient la construction de la Caaba à la Mecque. **Mahomet** leur donna une doctrine fixe et un gouvernement déterminé et en fit l'**Islam**[2].

D'après la tradition musulmane, Mahomet naquit en 571, épousa dès sa vingt-cinquième année la riche veuve Chadîdja. Exempt de tout souci pour son entretien, il put se livrer à son penchant naturel. Il était rêveur, névropathe, mélancolique, inquiet, solitaire, n'avait pas de goût pour la « véritable élévation », était porté à l'emphase. Il souffrait depuis longtemps d'attaques hystériques et crut, vers sa quarantième année, avoir des visions sur le mont Hira. Il entendit par trois fois cette parole : *Lis !* et vit l'ange Gabriel qui lui annonça qu'il était destiné à une haute vocation et qu'il devait attendre une magnifique récompense. Les premiers qui crurent en lui furent Chadîdja, Abou-Bekr, son beau-père, et quelques autres de son entourage. Mahomet prêcha ses révélations, qui, réunies

1. GRIMME, *Mohammed, Leben und Lehre*, 2 vol., Munster, 1892-1895. — CARRA DE VAUX, *Le Mahométisme*, Paris, 1898. — A. KLEIN *The religion of Islam*, Londres, 1906. — 2. Ce mot signifie soumission à Dieu; il dérive du verbe *salama* qui signifie *salvum esse*, et dans la IVe conjugaison : se soumettre ou se donner à Dieu.

par Abou-Bekr, Omar et d'autres plus tard, formèrent le **Coran**. Ce livre, divisé en 114 *Souras* ou chapitres, tombe parfois dans des redites et des contradictions et est composé sans ordre. De même que le Coran est la règle de la foi, ainsi le *Soma*, qui comprend les dires et les actes du prophète, sert de détermination au culte, ainsi qu'à la vie civile et politique.

Mahomet puisant à l'hanîfisme, au judaïsme, à l'ancienne religion arabe et au christianisme, forma le composé suivant : Allah est le seul Dieu et Mahomet est son prophète. La révélation divine s'est opérée par les prophètes, dont les six principaux sont Adam, Noé, Abraham, Moïse, le Christ[1] et Mahomet. Accepter ces deux dogmes principaux, prier, jeûner, faire l'aumône et aller en pèlerinage à la Mecque sont les prescriptions qui forment les cinq piliers de l'islamisme. La prière doit se faire cinq fois par jour, le visage tourné vers La Mecque ; le vendredi, grande prière en commun. Il n'y a pas de jour chômé. Le jeûne est prescrit pendant tout le mois de Ramadhân ; il est défendu de manger ou de boire avant le coucher du soleil. Pour ce qui est de la vie future, l'islam accepte la résurrection de la chair, un enfer et un ciel avec des jouissances sensuelles [2].

On peut remarquer que cette religion est purement extérieure et ne renferme aucune prescription pour la vie intérieure et la sainteté. Il est défendu de se nourrir de porc et de sang d'animaux, de boire du vin, de faire des images de la divinité, et de jouer aux dés. Mahomet a conservé la circoncision.

En 622, Mahomet s'enfuit à Médine (*Hijra*-hégire). De cette année date l'ère des musulmans et en même temps la lutte de Mahomet pour répandre sa doctrine par la

1. SAYOUS, *Jésus-Christ d'après Mahomet*, Paris, 1880. Selon Mahomet, la conception et la naissance du Christ furent surnaturelles. Il fit beaucoup de miracles, mais fut élevé au ciel sans avoir été crucifié. Cf. *Et. relig.*, 5 déc. 1904. — 2. A. PALMIERI, art. *Coran* (*sa théologie*), dans le *Dict. de Théol. cath.* — CHANTEPIE DE LA SAUSSAYE, *Manuel d'Hist. des Religions*, Paris, 1904.

ruse et la force. En 630 déjà, il conquit La Mecque, purifia la Caaba de toutes ses idoles, en fit le centre de sa religion. Il mourut en 632 et eut comme successeur Abou-Bekr (632-634) qui continua ses conquêtes. Omar (634-644) soumit Jérusalem en 637, la Syrie et la Palestine en 639, l'Égypte en 640, et la Perse de 642 à 651. La bibliothèque d'Alexandrie fut livrée aux flammes, et celle de Ctésiphon jetée dans le Tigre. Partout où les musulmans mirent les pieds, les chrétiens furent opprimés et persécutés au point que, sous leur domination, il peut être à peine question d'une Église chrétienne.

CHAPITRE III

LA HIÉRARCHIE ECCLÉSIASTIQUE.

§ 39. — Les Papes et la Primauté [1].

1° Dès que les empereurs chrétiens eurent rendu la paix à l'Église, la **primauté des Papes**, qui s'était déjà manifestée clairement, apparut avec plus de force et plus fréquemment, aussi bien en Orient qu'en Occident. Déjà, au moment des dissensions ariennes, elle se déclara de suite si ouvertement, que certains auteurs inexpérimentés ont voulu placer à cette époque l'origine de la primauté. A Nicée, saint Silvestre préside par ses légats; le pape Jules, choisi pour arbitre par les hérétiques, décide en faveur de saint Athanase; de même Marcel d'Ancyre, Paul de Constantinople, Asclépias de Gaza, Lucius d'Andrinople recourent au saint-siège. Sous le pape Libère surtout, la primauté s'affirme avec éclat : « Si nous gagnons Libère, disent les évêques ariens, tous les autres céderont bientôt [2] », et sur ce, Constance le traîne en exil. S. Damase, après le Concile de Rimini,

1. L. Duchesne, *Le Liber Pontificalis*, Texte, Introduction et Commentaire, t. I, Paris, 1886. — Jaffé, *Regesta Rom. Pontif.*, ed. II, par Lœwenfeld, Kaltenbrunner, Ewald, Leipzig, 1885-1888. — Sur ces deux sources, cf., H. Grisar, *Analecta Romana*, Rome, 1899, p. 1-25, 34-48; — *Il primato Romano nel secolo V secondo i detti di San Leone Magno e dei suoi contemporanei*, in *Analecta Rom.*, p. 307 ss.; — *Roma e la chiesa dei Franchi principalmente nel secolo sesto*, ibidem, p. 333 ss.; — *Histoire de Rome et des Papes*, I, n. 198 ss. — M. Vaes, *La papauté et l'Eglise franque à l'époque d saint Grégoire le Grand*, *Rev. d'hist. eccl.*, juillet-octobre 1905. — J. Wurm, *Die Papstwahl*, Cologne, 1902. — 2. S. Athan., *Contr Arian*, c. 35.

présente aux évêques d'Orient une règle de foi à signer; à Antioche seulement, 146 accèdent à cette demande et reviennent à l'unité de l'Église (378). Le même Pape se montre très énergique envers les évêques les plus puissants du monde, ceux de Milan, Constantinople, Alexandrie et Antioche. L'empereur Théodose fait confirmer Nectaire de Constantinople par saint Damase[1]. C'est pourquoi saint Ambroise pouvait, à bon droit, s'écrier : *Ubi Petrus ibi Ecclesia*[2]. Saint Damase lui-même donne plus clairement encore et d'un seul trait la raison d'être et l'origine de la primauté, en disant : « *Quamvis universae per orbem catholicae diffusae ecclesiae unus thalamus Christi sit, sancta tamen romana ecclesia nullis synodicis constitutionibus caeteris ecclesiis praelata est, sed evangelica voce Domini et Salvatoris nostri primatum obtinuit : Tu es Petrus, inquientis, et super hanc petram aedificabo ecclesiam meam*[3]. »

Bien qu'un concile de Carthage (393) eût interdit aux prêtres et aux clercs inférieurs d'en appeler à Rome, ceux-ci ne se soumirent pas tous à ce canon, et on leur donna raison. Sous le pape Zozime le prêtre Apiarius de Sicca fit appel et fut entendu à Rome. Plus tard le pape Célestin Ier envoya un légat pour décider cette affaire. L'appel ne fut pas favorable à Apiarius, car sa condamnation en Afrique était juste; mais du moins les papes sauvèrent le principe.

Malgré l'opposition temporaire des évêques d'Afrique (synodes de 418 et 424)[4], chacun demeura libre d'en appeler à Rome. On s'adressait avec vénération au Pape nommé : *Pater patrum, Caput omnium ecclesiarum, Caput omnium, Caput episcoporum, Petra, Petra fidei, Apostolicus Universalis Ecclesiae Papa*[5]. De Rome vient la vérité; de Pierre, le premier droit et le pouvoir suprême. Un concile n'a pas de valeur sans la confirma-

1. Cf. le magnifique témoignage dans Jaffé, n. 365. — 2. *In Psalm.* 40, n. 30, *P. L.*, XIV, 1082. — 3. Mansi, *Coll. Concil.*, VIII, 158; cf. Hefele, II, 620-621. — 4. Hefele, II, 120-138. — 5. Pour la justification de ces titres, cf. Hergenröther, *Histoire de l'Eglise*, trad. Belet, t. II, p. 388.

tion du pape. Les papes sont les législateurs de l'Église, ils envoient leurs légats à toutes les Églises et les jugent toutes, tandis que *Prima sedes a nemine judicatur*.

Les papes n'avaient pas de dénomination fixe : les titres de *Papa*, *Apostolicus*, *Summus Pontifex* étaient aussi portés par d'autres évêques. Au VIe siècle, on commença à réserver au pape le nom de *Papa;* l'humble dénomination de *Servus servorum Dei* date de saint Grégoire le Grand (590-604).

2° **L'élection du Pape** subit alors quelques modifications : au lieu du peuple devenu trop considérable pour prendre part à l'élection, intervinrent les grands, les fonctionnaires impériaux et enfin le Sénat. Les empereurs aussi cherchèrent à faire prévaloir leur influence; il n'était pas facile d'élire quelqu'un contre leur volonté. Constance montra le despotisme le plus arbitraire, bannissant Libère et instituant Félix. On ne peut affirmer que la confirmation du choix par l'empereur fût exigée comme droit [1] ; mais il s'interposait, en cas de désaccord; d'autre part les papes notifiaient leur élection à l'empereur.

L'ingérence de la Cour fut même déterminée : l'élu n'était pas consacré avant confirmation et se nommait en attendant *Electus futurusque per Dei gratiam hujus apostolicae sedis antistes*. Après la mort du pape Simplice (468-483) le préfet se mêla de l'élection. Théodoric institua lui-même Félix III (526-530). L'influence du souverain devint alors souvent funeste. Sous la pression des circonstances Félix III *désigna* lui-même son successeur; mais sans atteindre entièrement son but, car il y eut double élection. Après lui, Boniface II fit signer par ses prêtres un décret lui conférant le droit de *nommer* son successeur; mais l'opposition qu'il rencontra le contraignit, dans un synode suivant, d'annuler ce décret. Il n'est pas suffisamment prouvé que, dans certains cas particuliers, le Pape ait la faculté de désigner son suc-

1. Cf. Funk, *Die Bisschofswahl im christlichen Altertum und im Anfang des Mittelalters. Abhandl. u. Unters.*, I, 31, 32. — Hinschius, *Kirchenrecht*, II, 514.

cesseur. L'opinion affirmative a trouvé récemment plusieurs défenseurs [1].

3° Les **Papes de 311 à 692.** — Il fut donné à **saint Miltiade** (311-314) de voir le premier empereur chrétien et la paix de l'Église. Déjà Maxence lui avait donné le droit de reprendre les *loca ecclesiastica* confisqués. Il fut le dernier pape inhumé dans les Catacombes.

Saint Silvestre Ier (314-335) vit commencer beaucoup de nouvelles coutumes dans l'Église qui, favorisée par la liberté, prit bientôt un grand essor. Il vit surgir la funeste hérésie arienne, mais il eut la consolation de présider par ses légats et de confirmer le premier concile œcuménique. Il fit beaucoup pour la splendeur de la maison de Dieu. Sous lui furent construits Saint-Pierre et la basilique Saint-Paul sur la voie *Ostienne*. Il est difficile, faute de données certaines, d'écrire l'histoire de ce pape, car il est presque impossible de discerner la vérité de la légende [2].

Marc (335-336) ne régna qu'un an.

Jules Ier (337-352) traversa les terribles luttes contre l'arianisme, défendit vigoureusement saint Athanase, rappela à l'ordre les évêques rebelles, présida par ses légats le concile de Sardique et construisit plusieurs églises, tant dans la ville qu'au dehors [3].

Libère (352-366) subit pour la vérité la persécution et l'exil. Il n'est pas certain qu'il ait signé une formule de Sirmium, il a été dit plus haut comment on calomnia sa mémoire [4]. Il tint ferme contre le synode de Rimini, construisit la *Basilique Libérienne,* au lieu où se trouve actuellement *Sainte-Marie Majeure*, et restaura la basilique de *Sainte-Agnès*. Pendant son exil, l'antipape Félix gouverna l'Église de Rome (355-365).

1. Cf. SÄGMÜLLER, *Tüb. Quartalschr.*, année 85 (1903), p. 91 ss. — G. PERIES, *L'intervention du Pape dans l'élection de son successeur*, Paris, 1902, où on trouve la bibliographie. — 2. DÖLLINGER, *Papstfabeln*, 2e éd., Stuttgart, 1890, p. 61-125. — CH. DE SMEDT, *Principes de la critique hist.*, Paris, 1883, p. 137 ss. — *Le Liber Pontif.*, I, p. 170-201. — 3. JAFFÉ, 2e éd., n. 186. — Cf. DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Église*, II, 281 ss. — 4. Cf. § 29, 5. — *Papstfabeln*, 126-145.

Saint Damase (366-384), élu Souverain Pontife, eut à combattre l'usurpateur Ursin (366-367) qui fut chassé. Sous son règne, la puissance de la primauté se montra d'une manière éclatante; il fut le plus grand Pape du ɪvᵉ siècle. Il institua probablement le vicariat de Thessalonique[1]. Saint Jérôme qui fut longtemps son secrétaire particulier le dit très versé dans la sainte Écriture, « docteur-vierge de l'Église-vierge ». Personne ne fit plus que lui pour la magnificence de Rome. Il est resté célèbre jusqu'à nos jours pour le soin qu'il prit des catacombes et pour ses inscriptions[2]. Il fit graver ses vers sur le marbre par le célèbre Furius Dionysius Philocalus.

Sirice (384-399), connu surtout pour ses quatre *Epistolae Décrétales*[3], les premières reconnues authentiques, restaura la basilique Saint-Paul (détruite par l'incendie en 1823).

Anastase Ier (399-401), célébré par saint Jérôme comme un excellent pape[4], ne régna pas longtemps.

Innocent Ier (401-417) fut un des Papes les plus illustres. Très importantes sont ses décrétales[5] : *Ad Victricium Rothamagensem* sur la discipline ecclésiastique et sur des questions de droit; *Ad Exuperium Tolosanum*, sur la nature de la pénitence et la liste des Livres saints; *Ad Decentium Eugubiensem* sur les rites ecclésiastiques; *Ad Felicem Nucerianum* sur l'admission dans la cléricature. Il s'efforça d'établir la paix entre Alaric et l'empereur et défendit énergiquement l'innocence de saint Jean Chrysostome.

Saint Zozime (417-418) publia la fameuse *Epistola Tractoria* contre les Pélagiens[6].

Boniface Ier (418-422) eut à combattre l'antipape Eu-

1. Le vicaire gouvernait au nom des Papes l'Illyrie orientale. — 2. W. Rade, *Damasus, B. von Rom*, Frib.-en-Br., 1882. Cf. *P. L.*, XIII. — 3. Jaffé, 2ᵉ éd., n. 255 ss. — 4. *Quem diu Roma habere non meruit*, S. Jérome, *Ep.* XVI, *ad Principiam*. — 5. Jaffé, 2ᵉ éd., nn. 286, 293, 311, 314. — 6. Denzinger, p. 18. — Sur le nom de *Tractoria*, cf. *P. L.*, XLVIII, 90 ss. Trois fragments qui restent ont été inscrits dans l'Append. aux œuvres de Zozime, *P. L.*, XX, 693 ss.



lalius (418-419) et défendit les droits du saint-siège sur les Églises de l'Illyrie orientale [1].

Célestin Ier (422-432) consacra *S.-Marie in Trastevere* et bâtit *S.-Sabine*. Le *Liber Pontificalis* dit que, le premier, il fit réciter les Psaumes alternativement à deux chœurs avant la sainte messe. Mgr Duchesne y voit le commencement de l'office choral [2].

Sixte III (432-440) reconstruisit la célèbre *Basilique Libérienne* restée presque intacte jusqu'à nos jours (*Dedicatio S. Mariae ad Nives*).

Léon Ier (440-461) fut l'un des plus grands papes. Son entrevue avec Attila qu'il fit reculer exerça une influence considérable sur l'histoire du monde (452). S'il ne put empêcher Genséric de piller Rome, du moins put-il éviter l'incendie, les tortures et le meurtre (455). Son importance historique consiste surtout en ce que, dans les jours critiques de la décadence de l'empire en Occident et de l'hérésie en Orient, il maintint vivant le principe de l'unité de l'Église. La collection de ses 143 lettres offre un grand intérêt [3].

Hilaire (461-468), pontife énergique qui maintint la discipline, construisit plusieurs oratoires et couvents et fit beaucoup pour l'embellissement de Rome.

Simplice (468-483) vécut lors de la chute de l'empire d'Occident (476). Lui et ses successeurs **Félix II** (III) (483-492) et **Gélase Ier** (492-496) firent valoir leurs droits contre Constantinople. Ce dernier dressa, dans le synode de 494, une liste de *libris recipiendis* et écrivit des décrets importants contre les Pélagiens, Nestoriens et Monophysites [4].

Anastase II (496-498) félicita Clovis de sa conversion [5]. C'est une fable qu'il ait été en communion avec les hérétiques [6].

1. *Zeitschr. f. kath. Theol.*, 1898. — Rauschen, *Jahrbücher der christl. Kirche*, Frib., 1897, p. 469. — 2. *Le Lib. Pont.*, I, p. 231. — 3. *P. L.*, LIV, 551-1213. — Cf. Grisar, *Histoire de Rome et des Papes*, I, 308-331. — 4. Roux, *Le Pape Gélase I*, Paris, 1880. — 5. Jaffé, n. 745. — 6. Döllinger, *Papstfabeln*, 2e éd., 146 ss. — Dante, *Inferno*, II, 9. — Gratien, I, Dist. 19,

Symmaque (498-514) eut à combattre l'antipape Laurent et dut recevoir un envoyé du roi Théodoric.

Hormisdas (514-523) et son successeur **Jean Ier** (523-526) subirent les embarras de la lutte monophysite. Ce dernier alla couronner Justin Ier à Constantinople et, à son retour, fut fait prisonnier par Théodoric à Ravenne où il mourut.

Félix III (IV) (526-530), institué de force par Théodoric, fut longtemps refusé, puis à la fin élu [1]. Il désigna, en lui offrant son propre pallium, Boniface pour son successeur. Dioscore, rival de ce dernier, mourut un mois après.

Boniface II (530-532) nomma également son successeur (Vigile) mais revint sur sa décision [2].

Jean II (533-535) fut le premier pape qui changea de nom, lors de son élection; probablement parce qu'il se nommait Mercure [3]. Jusqu'à Jean XII il n'eut pas en cela d'imitateurs.

Agapet (535-536) se rendit à Constantinople pour détourner Justinien de la guerre contre les Ostrogoths. Il plaida vainement pour Rome et l'Italie et mourut à Constantinople, après avoir institué comme patriarche l'orthodoxe Mennas à la place d'Anthime.

S. Silvère (536-537) fut d'abord élevé à la dignité pontificale par Théodat, roi des Goths, mais plus tard, régulièrement élu. L'impératrice Théodora, voulant venger la destitution d'Anthime, trouva l'instrument nécessaire dans le diacre Vigile résidant à Constantinople. Il n'est pas prouvé que celui-ci ait promis, moyennant la papauté et 700 livres d'or, de confirmer l'hérésie monophysite. Vigile fut donc institué antipape par Bélisaire, à la place de Silvère, exilé dans l'île Palmaria, et, après la mort de ce dernier, fut reconnu par le clergé.

1. DUCHESNE, *Le Lib. Pont.*, I, p. 280. *La succession du Pape Félix IV*, Rome, 1883. — 2. JAFFÉ, n. 882, — GRISAR, *l. c.*, 492-497. — 3. *Die Namensveränderung der Päpste* par le DR. A. KNÖPFLER dans le *Compte rendu du 4e Congrès scientif. internat. des cath.*, Frib., 1898, 5e sect., 158 ss. Cf. § 64, n. 2, en note.

Vigile (537-556) se montra dès son élévation très ferme en refusant de reconnaître Anthime et de favoriser l'hérésie. Il fut conduit de force à Constantinople [1]. Sur sa rencontre avec les Grecs, voir § 34.

Pélage Ier (556-561), choisi probablement par la faveur de l'empereur Justinien, eut un règne difficile. Tandis que précédemment il avait écrit d'une manière très sévère contre la réprobation des *Trois-Chapitres* et n'avait pas épargné Vigile, il approuva ensuite le concile de Constantinople; ce qui fut pris en mauvaise part par les défenseurs des *Trois-Chapitres*. Il se montra ferme. Ses successeurs **Jean III** (561-574), **Benoît Ier** (575-579) et **Pélage II** (579-590) cherchèrent en vain du secours contre les Lombards qui soumirent presque toute l'Italie, en commettant les pires atrocités [2].

S. Grégoire Ier le Grand (590-604) mérite l'éloge de tous les siècles. D'abord préteur, ensuite moine, abbé, diacre de l'Église romaine, légat à Constantinople, il put développer dans ces diverses fonctions son talent de gouvernement. Comme Pape, il veilla constamment sur les besoins de l'Église. Dans des jours difficiles, il procura des vivres à Rome. Il favorisa la vie claustrale. Avec la reine Théodelinde, il travailla à conclure la paix avec les Lombards. L'Angleterre le nomme à bon droit son apôtre. Saint Grégoire rendit à l'Église de grands services pour le chant religieux, l'organisation du *Patrimoine de saint Pierre,* la défense de la foi et le maintien de la discipline ecclésiastique [3].

Sabinien (604-606), **Boniface III** (607), **Boniface IV** (608-615), **Dieudonné** (615-618) et **Boniface V** (619-625) gouvernèrent l'Église avec sagesse et dans une période de paix relative.

1. GRISAR, *l. c.*, 502-507. — DUCHESNE, *Rev. des quest. hist.*, 1884, t. II, 369 ss. — 2. DUCHESNE, *Ecole française de Rome, Mélanges*, janv.-juin 1903 : *Les évêchés d'Italie et d'invasion lombarde.* — 3. C. WOLFSGRUBER, *Gregor der Grosse*, 2e éd., Ravensberg, 1896. — F. DUDDEN, *Gregory the Great. His place in history and thought*, 2 vol., Londres, 1905. — H. GRISAR, *Storia di Roma e dei papi nel medio evo*, t. I, p. 3, Rome, 1899. Cette édition italienne donne une étude plus complète sur S. Grégoire le Grand.

Honorius Ier (625-638) eut des difficultés avec les Monothélites dont il ne sut pas déjouer les ruses. Il blâma les Écossais pour leur divergence dans la célébration de la fête de Pâques [1].

Séverin (640), élu après une interrègne de plus d'un an et demi ne régna que quelques mois.

Jean IV (640-642), **Théodore Ier** (642-649), **Martin Ier** (649-653) et **Eugène Ier** (654-657) durent combattre les Monothélites. Martin Ier mourut même martyr.

Vitalien (657-672) reçut l'empereur Constant II (663) qui caressait le plan de rétablir Rome comme capitale de l'empire. **Adéodat** (672-676), **Donus** (676-678) régnèrent peu de temps.

Agathon (678-681), riche en vertu et en mérite, est célèbre par son *Epistola dogmatica ad Imperatores*, dont il fut dit « Pierre a parlé par Agathon ».

Léon II (682-683), **Benoît II** (684-685), **Jean V** (685-686), **Conon** (686-687), eurent un règne très court. L'élection du dernier fut troublée par des factions. De même pour l'élection de **Sergius Ier** (687-701); deux antipapes furent élus : Théodore (687) et Pascal (687-692); il refusa d'approuver *tous* les canons du Concile *Quinisexte* et lorsque, pour ce motif, il dut être emmené à Constantinople, les Romains s'y opposèrent et le *Spatharius* Zacharie fut obligé de s'enfuir. Le 21 novembre 695, il consacra S. Willibrord archevêque des Frisons [2].

§ 40. — Patriarches et Métropolitains [3].

1° **Rome, Alexandrie** et **Antioche** possédaient

— 1. JAFFÉ, n. 2022 : « *Ne paucitatem suam, in extremis terrae finibus constitutam, sapientiorem antiquis sive modernis, quae per orbem terrarum sint, Christi ecclesiis, aestiment; neve contra paschales computos et decreta synodalium totius orbis pontificum aliud pascha celebrent.* » — 2. *Le Lib. Pont.*, I, p. 382. — 3. PHILLIPS, *Kirchenrecht*, t. II et V, Ratisbonne, 1846, 1857. — LÜBECK, *Reichseintheilung und kirchliche Hierarchie des Orients bis zum Ausgang des 4 Jahrh.*, *Kirchengesch. Studien*, V, 4, Münster, 1901. — DUCHESNE, *Origines du culte chrétien*, Paris, 1903, chap. I.

la préséance sur toutes les autres Églises, parce qu'elles nommaient saint Pierre leur fondateur [1], mais bientôt, pour d'autres raisons, **Constantinople** réclama la même prééminence. On sait que la division ecclésiastique suivait d'assez près la division politique.

Le troisième canon du concile de Constantinople (381) raisonnait ainsi : Puisque l'ancienne Rome avait la primauté sur les autres églises, n'est-il pas juste qu'en Orient la nouvelle Rome possède la première dignité? Dans le principe, le patriarcat de Constantinople ne fut qu'un simple titre; mais peu à peu la juridiction s'accrut sur laquelle le σύνοδος ἐνδημοῦσα, ordinairement réuni à Constantinople, eut une assez grande influence. Lorsque le concile de Chalcédoine (451) dans son 28e canon eut transféré à l'évêque de Constantinople la consécration des métropolitains du Pont, de l'Asie et de la Thrace, alors Constantinople devint, dans toute l'acception du mot, un patriarcat, auquel dans la suite les trois exarchats de Césarée, Éphèse et Héraclée durent se soumettre [2]. On ne tint guère compte de l'opposition du Pape Léon Ier.

Jérusalem avait, dans le septième canon de Nicée, reçu une *primauté d'honneur*, mais elle resta soumise au métropolitain de Césarée en Palestine et au patriarche d'Antioche. Juvénal de Jérusalem obtint, grâce à Théodose II, du concile de Chalcédoine, la juridiction sur les trois provinces de Palestine, Phénicie et Arabie, et bientôt après le titre de patriarche.

L'évêque de Rome était patriarche d'Occident et, comme tel, avait sous sa juridiction trois des quatre préfectures instituées par Constantin. Après que l'empereur Gratien eut cédé les provinces Illyriennes à Théo-

— HATSCH, *Die Grundlegung der Kirchenverfassung Westeuropas im frühen Mittelalter*, *Deutsch* von HARNACK, Giessen, 1888. — VACANDARD, *Études de critique et d'histoire religieuse*, Paris, 1905 : *Les élections épiscopales sous les Mérovingiens*. — 3. Conc. de Nicée, can. VI. — 4. Conc. de Chalcéd., can. 9, 17. Les évêques de ces villes se nommaient exarques. Ils avaient chacun sous leur juridiction tout un diocèse civil.

dose et par conséquent à l'empire d'Orient, les évêques de Constantinople s'efforcèrent de les prendre sous leur juridiction. Ce fut probablement pour y mettre obstacle que le Pape saint Damase nomma l'Évêque de Thessalonique son *Vicaire pour l'Illyrie*. Au ve siècle fut institué aussi le *Vicariat d'Arles* pour la Gaule méridionale. — L'Église entière comptait donc cinq patriarcats : Rome, Alexandrie, Antioche, Constantinople et Jérusalem. L'île de Chypre, seule exceptée, restait indépendante[1].

Le titre de patriarche fut aussi quelquefois donné à d'autres évêques, simple distinction honorifique qui prenait fin avec eux. Cependant à l'occasion de la lutte des Trois-Chapitres, il fut conservé à deux églises. Pendant le schisme d'Aquilée, cette église se partagea en deux : Aquilée et Grado ; cette dernière se réconciliant avec Rome, l'autre prit, par dépit, le titre patriarcal, et pour que Grado ne fût pas au-dessous d'Aquilée, Rome lui accorda le même titre. Le patriarcat d'Aquilée, transféré à Udine, cessa d'exister en 1751 ; tandis que celui de Grado, attribué à Venise dès 1451, existe encore aujourd'hui[2].

2° Déjà avant le concile œcuménique de Nicée, l'évêque de la capitale d'une province civile avait quelques privilèges qui furent approuvés et réglés par ce même concile[3]. Plus tard, il surgit assez souvent des discussions de frontières, parce que les provinces civiles furent plus d'une fois remaniées. Saint Basile lutta contre Anthime de Tyane quand l'empereur Valens partagea la Cappadoce en deux provinces. En 415, Innocent Ier refusa d'admettre qu'une modification politique dût nécessairement être suivie d'une modification ecclésiastique[4]. Si l'Orient pouvait dès le IVe siècle présenter une complète

1. Le Quien, *Oriens christianus*, tomes II-III. — 2. Cf. plus haut, § 13. — 3. Cf. le concile d'Antioche (341), c. 9 ; celui de Turin (401), c. 2. — Hefele, II, 85. — 4. Jaffé, n. 310 : « *Licet divisis imperiali judicio provinciis, duae sint metropoles factae, episcopos tamen duos metropolitanos non esse creandos* ».

organisation métropolitaine, l'Occident n'avait à citer en exemple que l'Afrique, où cependant le plus ancien évêque consacré était métropolitain et portait le titre de Primat. L'Afrique proconsulaire seule avait un primat fixe, résidant à Carthage; celui-ci par là même avait une haute juridiction sur les autres provinces, convoquait les synodes, confirmait les primats et visitait les provinces. En Italie, en Gaule, en Espagne, l'organisation métropolitaine se développa réellement vers la fin du IVe siècle et dans le Ve. Les invasions n'y permettaient pas une formation stable.

§ 41. — Le Chorépiscopat et les autres fonctions ecclésiastiques [1].

1° On avait, dans le principe, à cause de l'accroissement des fidèles, augmenté, mais seulement dans les églises épiscopales, le nombre des clercs; plus tard, il fallut, surtout dans les plus grandes villes, ériger plusieurs églises (*tituli*). Néanmoins les clercs en fonction appartenaient en propre à l'église épiscopale, parce que là seulement on célébrait les saints mystères. Il en était autrement dans la campagne : nous trouvons des paroisses au IIIe siècle [2]. Tout d'abord, on suivit certainement l'ancienne coutume en établissant auprès de ces églises des évêques qui portèrent le nom de **chorévêques** (évêques de campagne); ils avaient pleine autorité épiscopale, mais bientôt on trouva [3] que l'autorité épiscopale souffrait de cette trop grande division de la

1. THOMASSIN, *Vet. et nov. eccles. discipl.*, P. I, lib. II, c. 21-23, 97-108. — HEFELE, *Histoire des Conciles*, t. I-II. — DOM PARISOT, *Les Chorévêques*, *Revue de l'Orient chrétien*, t. VI (1901), p. 157 ss. — DR. FR. GILLMANN, *Das Institut der Chorbischöfe in Orient*, Munich, 1903. — JUGIE, *Les Chorévêques en Orient*, *Échos d'Orient*, t. VII (1904), p. 236 ss. — BERGÈRE, *Etudes sur les Chorévêques*, Thèse, Paris, 1905. — ST. ZORELL, *Entwicklung des Parochialsystems bis zum Ende der Karolingerzeit*, Heidelberg, 1901. — IMBART DE LA TOUR, *Les paroisses rurales du IVe au XIe siècle*, Paris, 1900. — 2. Voir plus haut, § 13. — 3. Cf. les conciles d'Ancyre (314), can. 13; d'Antioche (341), can. 10. La même constatation découle des conciles de Sardique et de Laodicée.

juridiction. C'est pourquoi le concile de Sardique (343) défendit « d'instituer un évêque dans des petites localités où un prêtre suffisait » ; celui de Laodicée statua que dans les villages et dans la campagne il y aurait non des évêques mais des *visiteurs;* les chorévêques déjà institués ne devraient, pas plus que les prêtres, rien entreprendre d'important, sans l'autorisation de l'évêque [1]. Peu à peu le nombre des *paroisses rurales* et des **curés** augmenta beaucoup, tant en Orient [2] qu'en Occident (*ecclesiae dioecesanae, parochianae, parochiales*).

Assez souvent des églises étaient érigées par de riches seigneurs et ceux-ci avaient pour ce motif la prétention d'en nommer eux-mêmes les desservants ecclésiastiques. Pourtant l'Église accorda au **patron** le seul droit de *présentation* (*offerre*) des clercs qui, après examen, étaient nommés par l'évêque [3]. Ceci fut inséré (537-546) par Justinien dans le code civil [4]. D'autre part, il fut interdit aux clercs de desservir, sans l'approbation de l'évêque, un bénéfice ecclésiastique [5].

Le **droit de patronage** favorisait la multiplication des paroisses et des églises, mais plus tard, par suite des prétentions des fondateurs, il devint souvent une cause d'abus.

2° Naturellement les curés des églises rurales restaient dépendants de l'évêque ; c'est seulement la création et l'augmentation de ces églises rurales qui firent songer à une détermination plus tranchée des diocèses. Auparavant, l'évêque avait l'administration de la ville et, sans frontières déterminées, celle du pays environnant [6]. A mesure que, durant les IVe, Ve et VIe siècles, le nombre des paroisses s'accrut, la délimitation des diocèses devint plus précise. Il appartenait toujours à l'évêque de désigner

1. HEFELE, I, 773, can. 57. En Occident les chorévêques furent établis beaucoup plus tard (VIIIe siècle) et eurent un autre caractère. Peu claire est la signification du titre des deux *chorévêques* du Ve siècle en Occident : Armentarius de Riez et Eugraphus en Dalmatie. Cf. J. ZEILLER, *Rev. d'hist. ecclés.*, 1906, p. 27 ss. — 2. Chalcédoine (451), can. VI. — 3. Conc. de Tolède, IX, can. 2 (655). — 4. *Novella* 57, c. 2; cf. *Nov.* 123, c. 18. — 5. Orléans (511), can. 7. — 6. Antioche (341), can. 9.

les curés et les prêtres auxiliaires. On voit assez souvent dans les grandes paroisses rurales mentionner des églises auxiliaires et des chapelles qui dépendaient, ainsi que leurs desservants, du curé de la paroisse; celui-ci, à raison de sa juridiction plus étendue, fut nommé, dès le VIe siècle, **Archiprêtre.** Il ne faut pas le confondre avec l'**Archipresbyter** qui, parmi les prêtres de l'église épiscopale, occupait la première place, et, en l'absence de l'évêque, le remplaçait dans ses fonctions sacerdotales. Encore plus important à cette époque était le premier diacre, dénommé **Archidiacre**; il se tenait auprès de l'évêque et l'aidait dans l'exercice de la juridiction et dans l'administration ecclésiastique, ce qui pour les églises importantes supposait grandes aptitudes, connaissances et expérience; c'est pourquoi il était le clerc le plus influent après l'évêque et, à Rome surtout, devenait souvent son successeur.

Différents autres emplois furent institués, principalement en Orient. **L'Econome** (chez les latins **Vicedominus**) administrait les biens ecclésiastiques; les **Defensores** étaient réputés les défenseurs de l'Église épiscopale, les **Notaires** rédigeaient les actes que conservaient les **Archivistes.** Comme conseillers et commensaux de l'évêque dont ils devaient maintenir la bonne réputation, on trouve les **Syncelli** ou **Cubicularii.** Les **Chantres** chantaient les psaumes et les autres mélodies religieuses pendant les offices divins; tandis que les **Herméneutes** expliquaient l'Écriture sainte à ceux qui ne savaient pas le grec et le latin. La garde de l'église et des cimetières était confiée aux **Mansionarii**; les **Fossores** [1] prenaient soin des enterrements et les **Parabolani** [2] s'occupaient des malades. Ces derniers formaient une sorte de confrérie qui, dans les grandes villes, comptait un grand nombre de membres : à Alexandrie de 500 à 600, à Constantinople de 950 à 1100. Après Justinien, ces confréries cessèrent d'exister.

1. *Cod. Theod.*, XIII, 1, 1; XVI, 2, 15. — 2. *Cod. Theod.*, VII, 20, 12.

Peu à peu, le nombre des baptêmes d'adultes diminua et par suite les **Diaconesses** disparurent [1].

La fonction des **Apocrisiaires** ou représentants du Pape, des patriarches et des exarques auprès de l'empereur à Constantinople, date déjà de la première moitié du IVe siècle et n'était que temporaire avant le Ve; le pape Léon Ier, sous l'empereur Marcien, institua un apocrisiaire à demeure. Le premier fut Julien évêque de Cos.

§ 42. — Éducation, choix et entretien du Clergé [2].

1° Les futurs prêtres étaient **instruits** ordinairement par les évêques eux-mêmes et assez souvent déjà dans les cloîtres. En Orient, existèrent encore quelque temps les écoles d'Alexandrie, Antioche, Édesse, Nisibe et Rhinocorura en Palestine, qui cependant plus d'une fois favorisèrent l'hérésie. En Occident, saint Augustin et Eusèbe de Verceil firent beaucoup pour la formation des ecclésiastiques. Non seulement leur clergé vivait en communauté, mais il formait une sorte de séminaire où les plus âgés instruisaient les plus jeunes. En Espagne aussi, on vit plus tard des institutions analogues [3]. Par suite de l'augmentation des paroisses rurales, l'usage s'établit de plus en plus, surtout en Italie, que les curés prissent chez eux les jeunes clercs pour leur donner une éducation théorique et pratique. Le concile de Vaison (529) en fit même un devoir à tous les curés [4]. Les plus illustres Pères de l'Église ont traité de la sublimité et des devoirs de l'état ecclésiastique [5]. La

1. *Realencycl.* de KRAUS, I, 358 ss.; II, 947 ss. — 2. THOMASSIN, *Vet. et nov. discipl.*, I, lib. III; II, lib. II. — HEFELE, *Beiträge zur Kirchengeschichte*, I, 122. — FUNK, *Abhandl. und. Untersuchungen*, I, 23-39, 121-155. — ALLARD, *Le Clergé chrétien au milieu du 4e siècle*, *Rev. des Quest. hist.*, 58, p. 5-40. — PHILLIPS, *Kirchenrecht*, VII, I, 88-99. — 3. Le concile de Tolède (527 ou 531), can. I, pour toute l'Espagne. — 4. HEFELE, II, 741. — 5. S. CHRYSOST., *De Sacerdotio*. — S. GRÉG. DE NAZ., *Orat. apol. de fuga*. — S. EPHREM, *Sermo de sacerdotio*. — S. AMBR., *De officis ministrorum*. — S. JÉROME, *Epist. ad Nepotianum*, etc.

tonsure des clercs séculiers date de la fin du ve siècle et trouve son origine chez les moines. Longtemps elle fut donnée seulement avec les ordres mineurs; plus tard, aussi séparément. Elle signifiait une consécration spéciale à l'Église.

2° Les **ordres** majeurs se conféraient par l'imposition des mains, en invoquant le Saint-Esprit. En Orient et en Afrique, on plaçait le livre des Évangiles sur la tête de celui qui était sacré évêque[1]; dans ces pays et en Espagne, il n'est parlé d'aucune onction. On en trouve les premières traces en Gaule; et à Rome, sous Léon Ier. A l'ordination d'un prêtre, les prêtres assistants lui imposaient les mains avec l'évêque; les diacres étaient aussi ordonnés par l'imposition des mains; tous les autres l'étaient par la tradition des instruments de leurs fonctions, et cela hors du sanctuaire. On consacrait volontiers les évêques aux fêtes des Apôtres ou au moins le dimanche; les prêtres et les diacres (depuis le pape Gélase), à l'époque des Quatre-Temps.

3° Relativement au **célibat**, l'ancienne pratique restait en vigueur en Orient. Après les ordres majeurs, nul ne pouvait se marier, mais le mariage contracté auparavant pouvait subsister. Le concile in Trullo[2], en 692, ordonna aux évêques de vivre dans la continence, ce qui était déjà auparavant d'un usage général, et même une grande partie du clergé inférieur gardait la continence volontaire. La loi du célibat était plus sévère en Occident : différents synodes d'Afrique prononcèrent la déposition de ceux qui, après les ordres majeurs, continuaient la vie conjugale. Plus tard même on ne consacra aucun sujet marié. Ces ordonnances n'ayant pas été partout observées, les papes Sirice et Innocent Ier insistèrent

1. S. Chrysost. chez Photius, *Bibl.*, cod. 277. *P. G.*, CIV, 276. — Pour la consécration episcopale, cf. Vacandard, *Vie de S. Ouen, évêque* (641-684) *de Rouen*, Paris, 1902, p. 84-89. — Sur la validité des ordinations. Cf. Saltet, *Les Réordinations. Étude sur le sacrement de l'Ordre*, Paris, 1907. — Pourrat, *La Théologie sacramentaire*, Paris, 1907. — Can. XLVIII. — Cf. *Nov.* 6, cap. 1, 3-4; *Nov.* 123, c. 1.

sur cette prescription[1]. Léon Ier étendit ce commandement aux sous-diacres qui durent garder la continence après leur ordination. De nombreux synodes renouvelèrent cette ordonnance[2]. Déjà celui de Nicée (325) avait défendu les συνεισακτοί (*mulieres subintroductae*).

4° **La nomination** des curés et autres clercs revenait à l'évêque. Lui-même était choisi selon l'ancienne coutume, quoique l'on voie apparaître, ici et là, quelque tendance à vouloir désigner le successeur. Jusqu'alors le choix de l'évêque était fait par le clergé et le peuple, mais on s'efforça dans la suite de diminuer l'influence de ce dernier. Déjà le synode de Laodicée (environ 360) essaya d'exclure le peuple de l'élection, mais sans aucun résultat[3]. L'empereur Justinien laissa le droit d'élection au clergé et aux grands (*clericos et primates civitatis*[4]) qui devaient simplement proposer trois candidats parmi lesquels le métropolitain choisissait. En Occident, le peuple conserva son droit, mais les princes firent souvent valoir leur influence. Le synode d'Orléans (549) reconnut même au roi le droit de confirmer l'élection. En Espagne, le roi nommait les évêques qui étaient ratifiés et consacrés par leur propre métropolitain ou par l'archevêque[5].

5° Lorsque la paix eut été rendue à l'Église, les **revenus ecclésiastiques** augmentèrent; toutefois les clercs durent, le plus souvent, gagner leur vie, quand ils n'avaient pas de fortune personnelle. Sous Constantin, le commerce était non seulement permis, mais favorisé par des privilèges[6]. Les *statuta ecclesiae antiqua* de S. Césaire d'Arles († 542) obligeaient même le clerc instruit à exercer un métier pour gagner sa nourriture et son vêtement par la culture des champs ou un autre travail manuel[7]. Au contraire, Valentinien III (425-455) lui défendit le commerce.

1. *Ep. ad Himerium Tarrag.* (386); JAFFÉ, n. 255.—*Ep. ad Victr. Rotom.* (404); JAFFÉ, 286. — 2. S. LÉON LE GRAND, *Ep.* 14, c. 4; Conc. Agath. (506), can. 39; Tolet. (527), can. 3; Aurel. (538), can. 2. — 3. HEFELE, I, 759. — 4. *Novella* 123, cap. I. — 5. GAMS, *Kirchengesch. v. Sp.*, II, 2, p. 215 ss. — HEFELE, III, 317 ss. — 6. *Cod. Theod.*, XVI, II, 8. — 7. MANSI, III, 945 ss. — HEFELE, II, 73. Can. 51-53.

Néanmoins, le plus souvent, les oblations, les dîmes et les secours volontaires suffisaient à l'entretien du clergé. Par le droit d'héritage reçu de Constantin, l'Église arriva successivement à posséder des biens immeubles. Selon l'usage romain, les revenus étaient partagés en quatre parties : la première pour l'évêque, la seconde pour le clergé, la troisième pour les pauvres et la dernière pour l'entretien de l'église [1]. Le concile de Tarragone donne aux évêques le tiers de toutes les offrandes [2]; celui d'Orléans prescrit de donner aussi un tiers à l'évêque sur toutes les oblations des *paroisses*; cependant les oblations de la cathédrale doivent être partagées entre l'évêque et le clergé [3].

§ 43. — Rapports entre l'Église et l'État [4].

1° Comme **privilèges personnels**, le clergé était exempt du service militaire, des charges publiques, des fonctions de tuteur, etc. Déjà Constantin et ses successeurs immédiats avaient déchargé le clergé des affaires temporelles [5]. Au IVe siècle, les évêques, tant pour les causes *criminelles* que pour les causes *civiles*, furent exemptés des tribunaux civils (*privilegium fori*). Justinien, dans le VIe siècle, étendit ce privilège à tous les ecclésiastiques et à tous les moines; de telle sorte pourtant qu'après le jugement ecclésiastique de l'acte criminel, le coupable était livré au bras séculier [6]. Les évêques étaient jugés par le concile provincial; et le clergé inférieur, par l'évêque.

Relativement à ses **biens**, l'Église acquit peu à peu différents privilèges. Premièrement, elle reçut le droit

1. GELASE I; JAFFÉ, n. 636, 740. — 2. Anno 516; HEFELE, II, 676. — 3. Anno 1; HEFELE, II, 663. — 4. P. ALLARD, *Le Christianisme et l'Empire romain*, 4e édit., Paris, 1898. — DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Église*, t. II, p. 63 et 655-666. — NIEHUES, *Gesch. des Verhätlnisses zwischen Kaisertum und Papsttum im Mittelalter*, t. I, 2e éd., Münster, 1877. — LÖNING, *Gesch. des Deutschen Kirchenrechts*, t. I : *Das Kirchenrecht in Gallien von Constantin bis Chlodovech*, Strasbourg, 1878. — 5. EUSÈBE, *H. E.*, X, 7; *Cod. Theod.*, XIV, II, 1, 2. — 6. *Cod. Just.*, I, 4, 129.

d'hériter et fut libérée de tout droit de succession. Les biens ecclésiastiques étaient toujours exempts de l'impôt général extraordinaire, mais non de l'ordinaire. Or, comme il arrivait que, pour éviter les charges civiles, on se faisait admettre dans le clergé, Constantin défendit aux membres des curies et aux riches d'embrasser l'état ecclésiastique [1]. Théodose Ier leur permit de recevoir les ordres, à condition que leurs biens ne seraient pas soustraits, de la sorte, aux charges publiques. En Gaule des lois analogues étaient en vigueur, ainsi qu'on le voit par les canons quatrième et cinquième du concile d'Orléans (511) [2].

2° Les bâtiments ecclésiastiques possédaient un privilège de grande valeur nommé **droit d'asile** qui, des temples païens, avait passé aux temples chrétiens. En 431, Théodose II étendit ce droit aux bâtiments contigus. Tout en défendant avec énergie ce privilège, l'Église y mettait certaines restrictions, afin que les grands crimes ne pussent demeurer impunis. L'impossibilité d'arracher des bâtiments ecclésiastiques un accusé poursuivi mit souvent obstacle au jugement précipité et injuste ainsi qu'à la vengeance personnelle [3].

3° Dans l'empire romain, l'influence des évêques fut particulièrement grande et salutaire. Les évêques choisis comme arbitres par deux partis en discorde dans les affaires civiles, devaient communiquer leur décision au juge qui était tenu de l'exécuter ponctuellement. L'esclave mis en liberté dans l'église, devant l'évêque, recevait de suite les droits de citoyen. L'évêque avait même droit de surveillance sur les fonctionnaires civils. A certaines époques, l'évêque visitait les prisonniers, s'informait de la manière dont ils étaient traités, et plus d'une fois s'interposait entre les juges et l'empereur. Les gouverneurs de provinces prêtaient serment entre ses mains et au départ lui rendaient compte de leur administration. La censure épiscopale était reconnue et protégée par la loi.

1. *Cod. Theod.*, XVI, II, 6. — 2. HEFELE, II, 662 — 3. *Cod. Theod.*, IX, 45.

Cette union étroite de l'Église et de l'État, fit naître une **législation ecclésiastico-civile**; les canons ecclésiastiques avaient, la plupart du temps, l'autorité d'une loi d'État : par exemple les conciles généraux et particuliers, les décrétales des Papes et les épîtres canoniques des Pères. Le recueil le plus usité était celui de Denys le Petit († 536). Les lois civiles relatives aux affaires ecclésiastiques étaient fort nombreuses : le *Code Théodosien*, qui sous Théodose II (408-450) fut constitué par des Juristes, contenait les lois édictées depuis 312 jusqu'à 438 ; le *Code Justinien* (534) qui abrogeait toutes les lois païennes; les nombreuses *Novelles*; le *Mélange collectif* des lois ecclésiastiques et civiles (*Nomocanones*) recueillies surtout par Jean le Scolastique († 577) évêque de Constantinople.

4° A côté des avantages résultant de l'union de l'Église et de l'État, se trouvaient aussi certains inconvénients : l'autorité absolue de l'État, la dépendance des conciles, souvent convoqués et défrayés par les empereurs, l'asservissement de quelques évêques qui parfois devaient leur nomination au souverain; enfin les édits religieux que ce dernier promulguait (*Encyclicon, Antiencyclicon, Henoticon, Ecthesis, Typus*). Si l'Église ne put toujours empêcher cette ingérence, du moins s'y opposa-t-elle constamment, redisant avec l'Apôtre : *Obedire oportet Deo magis quam hominibus*.

§ 44. — Origine et développement de la vie monastique [1].

1° La vie monastique atteignit pendant cette période une haute floraison. Elle trouva surtout des adhérents dans

1. Dom Besse, *Les moines d'Orient antérieurs au concile de Chalcédoine* (451), Paris, 1900, — Dr. St. Schiwietz, *Das morgenländische Mönchtum* t. I, Mayence, 1904. — Max Heimbucher, *Die Orden und Congregationen der Kath. Kirche*, t. I, 2e éd., Paderborn, 1907. — Montalembert, *Les moines d'Occident*, 7 vol., Paris, 1860 ss. —*Revue Bénédictine*, VIII (1901), p. I ss. et 49 ss. Cf. année 1901, p. 83 ss. — Duchesne, *Histoire ancienne de l'Église*, t. II, p. 485 ss., Paris, 1907. — Adhémar d'Alès, *Les Pères du désert. Études*, juillet 1906.

la Thébaïde, le désert de Nitrie et la basse Égypte. La vie ascétique de **saint Antoine**[1] († 356) eut beaucoup de succès et lui attira une foule de disciples qui, comme lui, vécurent en ermites dans la Thébaïde. Au bord de la mer Rouge, la sœur d'Antoine avait de même rassemblé des femmes auprès d'elle. Ammonius fonda en Nitrie (haute Égypte) une congrégation analogue. Saint Macaire l'Ancien peupla les déserts de Scéthé[2]. Saint Hilarion[3] disciple de saint Antoine étendit la vie érémitique en Palestine. Tous ces anachorètes habitaient des cellules séparées, n'avaient aucune règle commune, se livraient aux plus rudes austérités, gardaient un silence rigoureux, et ne se réunissaient que pour les exercices religieux.

2° **Saint Pacôme**[4] est le fondateur de la vie cénobitique; vers 330, il établit à Tabenne en Égypte le premier monastère, bientôt suivi de huit autres, et donna aux religieux une règle de vie commune et un vêtement particulier[5]. L'abbé de la maison-mère, qui plus tard compta sept mille membres, était le supérieur général; deux fois par an les chefs des différents couvents se réunissaient. Les moines vivaient du travail de leurs mains. Au ve siècle, la congrégation comptait cinquante mille religieux. Les monastères de femmes fondés par saint Pacôme étaient gouvernés par une Mère (*Ammas*) et devinrent bientôt aussi nombreux[6]. On vit s'élever des couvents sur les monts Sinaï et Horeb ainsi qu'en Syrie. En Cappadoce, il faut citer **saint Basile** qui donne à ses *Basiliens* une règle prescrivant une stricte obéissance[7].

Aussi bien les ermites que les cénobites avaient de

1. *Vita Antonii*, *P. G.*, XXVI, 835 ss., où aussi n° 60, sur Ammonius. — 2. SOCRATE, *H. E.*, IV, 20-24. — 3. *P.L.*, XXIII, 17 ss. — 4. *Vitae*, in *Acta SS. Boll.*, t. III Maii, 25 ss. — 5. La règle dans *P. L.*, XXIII, 61 ss.; et L, 271 ss. — 6. LADEUZE, *Le cénobitisme Pakhomien pendant le IVe siècle et la première moitié du VIIIe*, Louvain, 1898; — *Rev. d'hist. ecclés.*, janvier 1906, p. 76-85. — 7. La règle dans *P. G.*, XXXI, 905 ss.; 1051 ss. — DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Église*, II, p. 377 ss. et 518 ss. — P. ALLARD, *S. Basile*, 4e édit., Paris, 1903.

nombreux admirateurs et visiteurs qui accoururent de Constantinople, Rome, Gaule et Espagne, pour s'édifier au spectacle de leur sainte vie et aussi pour noter certaines particularités qui nous sont parvenues [1].

3° Après les cénobites, il y eut encore longtemps des ermites et des anachorètes. Ceux qu'on nommait *Stylites* vivaient sur une colonne, et arrivaient à un degré inouï de mortification. Le premier, **saint Siméon Stylite** († 459) vécut pendant trente-sept ans sur différentes colonnes dont la dernière avait 16 mètres de haut; sa parole et plus encore sa vie sainte opérèrent de nombreuses conversions. Il eut beaucoup d'imitateurs; en Orient jusque dans le XVe siècle, on rencontre encore des stylites [2].

4° En opposition avec ces héros de la sainteté, on trouvait aussi des moines vagabonds qui causèrent beaucoup de scandales et tombèrent souvent dans l'hérésie : tels étaient en Égypte les *Sarabaïtes;* en Syrie, les *Remoboths;* en Mésopotamie, les *Pübulatores*. Non seulement les évêques, mais encore les empereurs s'élevèrent contre eux : Valens et surtout Théodose Ier qui défendit en 390 la fondation des couvents dans les villes. Après l'abolition de cette loi deux ans plus tard, les couvents se multiplièrent dans les villes et en particulier à Constantinople [3]. Les moines jusque-là étaient exclusivement laïcs. A partir de ce moment, ils se mirent à étudier et par suite un grand nombre d'entre eux reçurent les saints ordres. Les conciles firent divers canons relatifs aux religieux [4]. Celui de Chalcédoine leur défendit, sous peine d'excommunication, la rentrée dans le monde et le mariage (canons 7 et 16)

1. Un récit de voyage de l'an 394 est déjà employé par Sozomène et Palladius et fut traduit par Rufin sous le titre de *Historia monachorum*. L'*Historia Lausiaca* a été récemment distinguée de l'*Hist. monachorum* par DOM BUTLER et éditée par lui sous le titre : *The lausiac history of Palladius*, tome VI des *Texts and Studies*, Cambridge, 1898-1904. — Voir les œuvres de CASSIEN, *Apophtegmata Patrum*, *P. G.*, LXV, 72-440; *P. L.*, LXXII. — 2. P. DELEHAYE, *Rev. des Quest. hist.* (1895), tome LVII, p. 52 ss. — 3. MARIN, *Les moines de Constantinople*... Paris, 1898. — Cf. J. PARGOIRE, *Les débuts du monachisme à Constantinople*, *Rev. des Quest. hist.*, janvier 1899. — 4. HEFELE, II, *passim*.

et plaça tous les monastères sous la **surveillance de l'évêque**, sans le consentement duquel nulle communauté ne devait se charger d'affaires ecclésiastiques ou séculières (canon 4). Déjà en 506, le synode d'Agde prohiba les monastères doubles. Saint Grégoire le Grand s'opposa à la coutume qui contraignait les enfants (*oblati, donati*) à embrasser la vie monastique; il exigea pour les postulants l'âge de dix-huit ans[1] et le concile *in Trullo* en 692 exigea au moins dix ans (canon 40).

5° En Occident, on connut la vie monastique surtout grâce à saint Athanase qui, en 340, amena avec lui à Rome les moines Isidore et Ammon. Bientôt on compta différents monastères, particulièrement à Rome où saint Jérôme travailla plus tard avec beaucoup de zèle pour la vie monastique[2]. Saint Ambroise fonda un monastère à Milan; saint Martin fit de même à Ligugé près de Poitiers et à Tours (*Marmoutiers* ou *Martini Monasterium*[3]). A sa mort (397 environ), vivaient en Gaule deux mille moines[4]. Cassien (410) jeta les fondements de *Saint-Victor* à Marseille. Saint Honorat d'Arles fonda, en 405, *Lérins* dans l'île du même nom. Saint Augustin montra beaucoup de zèle pour la vie monastique en Afrique. Le synode de Saragosse mentionne des moines en Espagne (380). Saint Patrice porta la vie monastique de la Gaule en Irlande où les couvents se multiplièrent beaucoup; les plus célèbres étaient Bangor en Irlande, Bangor en Angleterre et Hy en Écosse. Des moines irlandais fondèrent quelques couvents en Allemagne : Saint-Fridolin, Saint-Gall; il faut citer surtout saint Colomban († 615) qui en bâtit plusieurs comme Annegray, Luxeuil, Fontaine dans la Gaule et même Bobbio dans

1. *Ep.* I, 51. — 2. Il y attira Pammachius, Petronius, Fabiola, Démétrius, Marcelle, Paule avec ses deux filles Eustochium et Blaesilla, les deux Mélanies. — RAMPOLLA, *Santa Melania giuniore*, Rome, 1905. — Cf. ADHÉMAR D'ALÈS, *Anal. Boll.*, Bruxelles, 1906. — G. GOYAU, *Sainte Mélanie*, Paris, 1908. — ALLARD, *Rev. des Quest. hist.*, janv. et avril 1907. — 3. Cf. DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Église*, II, p. 527. — 4. DOM BESSE, *Rev. des Quest. hist.*, 1902 : *Premiers monastères de la Gaule méridionale; Les moines de l'ancienne France*, Paris, 1906; *Le monachisme africain*, Paris, s. d.

le nord de l'Italie; il leur donna une règle sévère[1].

6° Le patriarche des moines d'Occident est **saint Benoît** (490-543 environ) qui vécut très jeune dans la solitude de Subiaco, dirigea ensuite un couvent à Vicovaro et répartit en douze autres monastères les disciples accourus en foule; chassé du monastère, il revint à Subiaco et y fonda plusieurs maisons; puis avec quelques compagnons, il se dirigea vers le sud et, en 529, construisit sur une montagne près de San-Germano le monastère plus tard si célèbre du *Mont-Cassin*. Bientôt s'élevèrent d'autres couvents dans le voisinage, comme *Terracine*. A la tête des monastères de femmes, était la sœur du saint, **sainte Scholastique**, honorée comme la Mère des Bénédictines et dont la mort précéda de peu celle de son frère[2] (543).

En Occident, où on avait jusqu'alors vécu d'après les règles et les exemples des célèbres moines et solitaires d'Orient, d'après les *Conférences* de Cassien et plus encore selon l'arbitraire, la magnifique règle de saint Benoît[3] vint apporter l'ordre et l'unité. Elle obligeait les religieux à la pauvreté, à l'obéissance et à la chasteté; ils devaient vaquer au travail manuel, à la méditation et à la récitation de l'Office divin. Après un an d'épreuve, le novice faisait des vœux solennels et s'engageait à rester toujours dans le même couvent (*stabilitas loci*). Cette prescription empêchait le vagabondage et favorisait l'esprit de famille.

L'ordre se propagea rapidement : **saint Placide** porta la règle en Sicile. Le voyage de **saint Maur** en Gaule est invraisemblable[4]. Le célèbre homme d'État Cassiodore dit adieu au monde et fonda le monastère de *Viva-*

1 E. Martin, *Saint Colomban*, Paris, 1905, et art. *Colomban* (*Saint*), dans le *Dict. de Théol. cath.* — Malnory, *Quid Luxovienses monachi ad regulam monasteriorum contulerint*, Paris, 1894. — 2. Cf. S. Grég., *Dialog.*, II, 33. — Clausse, *Les origines Bénédictines*, Paris, 1899. — 3. Se trouve *P. L.*, LXVI, 215 ss. — *Benedicti regula monachorum*, ed. Woelfflin, Leipzig, 1895. — *Regulae Benedicti traditio codicum mss. Cassinensium*, Mont-Cassin, 1900. — 4. *Die Fabel von St. Maurus Anwesenheit in Gallien. Stud. u. Mitteil. aus dem Bened. und Cist.-Orden.*, XIX, 108-110.

rium dans la basse Italie; on ignore s'il suivit la règle de saint Benoît, mais il est certain qu'il créa une bibliothèque et favorisa les études (538). Les Bénédictins suivirent bientôt cet exemple et donnèrent le branle au puissant mouvement scientifique qui se produisit dans les cloîtres.

Peu de temps après, les difficultés survenues entre évêques et couvents amenèrent peu à peu l'**exemption.** Les papes prirent les moines sous leur protection [1]. En Afrique ils soumirent tous les religieux au seul primat de Carthage; en Italie et en Gaule, ils leur donnèrent beaucoup de liberté, et déclarèrent exemptes les abbayes de Corbie, Saint-Déodat et Saint-Martin. Ainsi protégé, l'ordre bénédictin s'étendit toujours de plus en plus, de telle sorte qu'à la fin du VIIe siècle, il n'y avait presque aucun monastère qui n'en dépendît.

§ 45. — **Les conciles** [2].

1° Depuis que l'Église jouissait de la liberté, le mouvement synodal s'était vigoureusement développé; la cause en était dans la naissance des hérésies et aussi dans les prescriptions du cinquième canon de Nicée qui insistait pour que des synodes provinciaux eussent lieu chaque année avant le carême et en automne. En Gaule on se borna dans la suite à un synode annuel. Outre les conciles **provinciaux**, on en tenait d'autres généraux

1. JAFFÉ, 2e éd., 1221, 1244, 1277, 1279, 1282, 1390, 1425, 1466, 1496, 1724 etc. — 2. HEFELE, *Histoire des Conciles*, t. I-III. — BLÖTZER, *Der H. Stuh und die ökumen. Synoden*, in *Zeitschr. f. kath. Theologie*, 1886, p. 67 ss. — DR. SCHMID, *Der Katholik*, 1893, I, 318-337. — DR. HÖHLER, *Der Katholik* 1893, I, 38-49, 112-130, 242-260, 385-397, 511-536. — FUNK, *Abhandl. und Untersuchungen*, I, Paderborn, 1897, p. 39-86 : *Die Berufung der ökumen Synoden des Altertums.* — Cf. *Tüb. Quartalschr.*, 1898, p. 391-396; *Die päpstliche Bestätigung der achtersten allgemeinen Synoden, Abhandl. und Unters.*, I, 87-121. — KNELLER, *Zeitschrift f. kath. Theologie*, 1903-1904 ; 1906-1907. Au contraire FUNK, *Abhandl. und Unters.*, t. III, Paderborn, 1907 p. 143 ss., 406 ss., à quoi KNELLER répond *Zeitschr. f. kath. Theol.*, 1908, I fasc.

ou **œcuméniques**, **patriarcaux**, **nationaux**, **primatiaux** et **diocésains**. Ces derniers furent seulement possibles quand les paroisses, et par suite les curés furent devenus vraiment nombreux.

2° Les évêques seuls avaient droit de voter; et, seuls, ils signaient les actes; s'il arriva, comme à Constantinople en 448, qu'un simple assistant vint à signer, sa signature montre bien qu'il n'avait pas droit de vote; en effet, les évêques écrivaient ὁρίσας ὑπέγραψα et les autres ὑπέγραψα. Néanmoins de simples prêtres ou diacres avaient parfois une grande influence sur le cours des délibérations, ainsi Origène à Bostra en 244, Malchus à Antioche (269) et saint Athanase à Nicée (325). Les laïques ne devaient pas élever la voix dans les discussions conciliaires.

3° On peut déjà compter six conciles œcuméniques: celui de *Nicée* (325) contre l'Arianisme; celui de *Constantinople* (381) contre Macédonius; celui d'*Éphèse* (431) contre Nestorius; celui de *Chalcédoine* (451) contre les Monophysites, le second de *Constantinople* (553) contre les Trois-Chapitres, le troisième de *Constantinople* (680) contre les Monothélites. Le premier et le second de Constantinople étaient, dans le principe, conciles généraux seulement pour l'Orient; mais l'adhésion du pape et de l'Occident les rendit œcuméniques. Ceux de Sardique (343) et d'Éphèse (449) au contraire furent réunis comme conciles œcuméniques, mais ne purent cependant obtenir l'approbation nécessaire pour le devenir. Dans ces six conciles œcuméniques, les évêques d'Orient étaient seuls nombreux; ceux d'Occident au contraire n'y assistèrent qu'en petit nombre. Toujours aussi les légats du pape se rendirent à ces conciles, présidèrent en son nom et signèrent en premier lieu. L'empereur maintenait l'ordre extérieur, avait souvent quelque influence sur les délibérations, mais non sur les décisions; bien qu'il les confirmât ordinairement, en y apposant le sceau impérial.

4° Le **droit de convoquer** un concile œcuménique appartenait exclusivement au pape; s'il y mettait opposition, le concile devenait un *conciliabule* illégal. *A vrai*

dire, les conciles œcuméniques nommés plus haut avaient été convoqués par les empereurs, mais la participation des légats romains prouvait l'assentiment des Papes. Supposé qu'en ces temps-là, l'intervention des empereurs ne fût pas nécessaire, elle était du moins extrêmement utile : le service de poste était mis à la disposition des évêques et on pourvoyait à leur entretien pendant la durée du concile. Il eût été difficile, sinon même impossible, de réunir une telle assemblée sans l'appui des empereurs; ceux-ci de leur côté s'y prêtaient sans peine, sachant bien que souvent un concile pouvait ramener dans l'empire l'ordre et la paix. Certains d'entre eux allèrent même jusqu'à revendiquer le droit de convoquer les conciles; contre quoi ni les conciles, ni les Papes ne pouvaient alors protester, car il eût été difficile de se passer du secours de l'empereur. A Byzance, pas plus qu'ailleurs, on ne semble avoir pensé que ce prétendu droit fût un privilège accordé par les Papes.

5° La **confirmation papale** est absolument nécessaire pour que les décisions conciliaires soient d'une validité *générale;* on en était tellement convaincu, que les hérétiques eux-mêmes cherchaient à obtenir cette confirmation pour leurs canons; c'est pourquoi les Pères de Chalcédoine demandent la confirmation de leur vingt-huitième canon, disant : Nous vous donnons notification de ce que nous avons fait, aussi bien pour nous justifier que pour sauvegarder et confirmer ce que nous avons conclu [1].

C'est pourquoi le Pape Gélase Ier pouvait écrire : « Totum in sedis apostolicae positum est potestate. Itaque quod firmavit in synodo (sc. Chalced.) sedes apostolica, hoc robur obtinuit, quod refutavit, habere non potuit firmitatem, et sola rescindit, quod praeter ordinem congregatio synodica putaverit usurpandum [2]. »

Quelquefois la décision prise par un concile fut celle

1. MANSI, VI, c. 156. — 2. FUNK, *Abhandl. und Untersuch.*, I, 109-110.

qui lui avait été apportée par les légats des Papes [1]; une confirmation ultérieure devenait superflue. On ne peut prouver que les Papes aient, après coup, approuvé expressément le concile de Nicée; la confirmation actuellement existante n'est pas authentique; mais il ressort de toute l'antiquité chrétienne que ce premier concile œcuménique a été confirmé.

6° Les **canons** des conciles étaient soigneusement conservés; on ne saurait cependant affirmer qu'il y en ait eu une collection dans chaque église épiscopale. Le concile de Chalcédoine avait un recueil de canons à lui; plus tard, il s'en forma plusieurs autres, tels que ceux de *Jean le Scholastique*, de *Denys le Petit*, et celui d'*Espagne*.

§ 46. — Le Patrimoine de saint Pierre [2].

1° Le **Patrimonium Petri** ou possessions du saint-siège était d'une utilité inappréciable pour l'administration de l'Église et le maintien de la dignité pontificale. Avant la fin des persécutions, les biens de l'Église ne pouvaient être considérables; mais le premier empereur chrétien montra une libéralité vraiment princière [3], avec laquelle voulut rivaliser la noblesse récemment convertie. Sous saint Grégoire le Grand, les biens ecclésiastiques avaient tellement augmenté, que le Pape pouvait être appelé le plus grand propriétaire territorial du monde : c'étaient des fermes, des terres en culture, des prairies,

1. Ainsi à Éphèse, à Chalcédoine et à Constantinople en 680. — Cf. Hefele, *Histoire des Conciles. Introduction*, en tenant compte de certaines annotations ajoutées par Dom Leclercq dans la trad. nouvelle, Paris, 1907. — 2. Grisar, *Ein Rundgang durch die Patrimonien des H. Stuhles um das Jahr 600*, *Zeitschr. für kath. Theol.*, 1877, 321 ss., 526 ss. — Paul Fabre, *Les colons de l'Église romaine au VI° siècle*, *Revue d'hist. et de littérature relig.*, 1896, p. 74 ss. — *De patrimoniis Romanae ecclesiae usque ad aetatem Carolinorum*, Lille, 1892. — Doisé, *Les patrimoines de l'Eglise romaine au temps de S. Grégoire*, *Etudes*, 3 juin 1904. — 3. Le *Liber Pontificalis* cependant donne une liste certainement beaucoup postérieure à celle qui existait au temps de S. Silvestre. Cf. éd. Duchesne, p. CXLV et 70-201.

des forêts et des mines; quelques villes même figurent sur la liste des possessions ecclésiastiques.

2° Quant à la division, viennent en premier lieu les fermes (*fundi*); les paysans chargés de les cultiver étaient attachés au sol, quoique libres personnellement. Plusieurs de ces *fundi* (de 5 à 35) formaient une *massa* et étaient donnés en bail (*conductores massarum*). Beaucoup de ces biens rappellent par leur nom les familles illustres qui les possédaient autrefois et probablement en avaient fait don à l'Église.

Nous trouvons un *fundus Cornelii, fundus Pompilianus, Constantianus, Caïanus;* une *massa Papirianensis, Furiana, Varroniana, Fontejana, Pontiana,* etc. Un certain nombre de *massae* formaient un *patrimonium* qui souvent en Italie égalait les biens d'une ancienne province romaine. Il y avait un *patrimonium Calabritanum, Apulum, Samniticum, Campaniae, Tuscum, Neapolitanum, Panormitanum, Syracusanum,* etc. Les plus riches étaient situés en Sicile et formaient à peu près une principauté; saint Grégoire le Grand nomme là au moins 400 fermes qui donnèrent bientôt un revenu de plus de 400.000 francs. En outre, venaient à Rome, chaque année, deux flottes chargées de blé; cette cargaison fut, en 591, augmentée de 45.000 francs. Dans la basse Italie, la ville de *Gallipolis* et, selon quelques-uns, *Otrante, Terracine, Volturnum* et *Naples,* appartenaient au saint-siège, mais cette dernière attribution est invraisemblable. Certainement l'île de *Capri,* les patrimoines *Picenum, Ravennatis, Istrianum,* des possessions en *Ligurie,* dans les *Alpes cottiques,* un patrimoine en *Gaule,* 600 terres près d'*Arles* et de *Marseille,* d'autres encore en *Afrique,* en *Corse,* en *Sardaigne,* en *Dalmatie* et en *Illyrie* appartenaient au Pape. La superficie totale atteignait 4.700 kilomètres carrés[1]!

3° Le Pape administrait ces biens par des *Rectores,* clercs de l'Église romaine, aidés par des *Actores* et des *Défen-*

1. Le compte chez Grég. le Grand, *P. L.*, LXXV, 110.

sores. Le personnel se composait de fermiers libres (*colons*) et d'esclaves. Saint Grégoire nous apprend comment était gouvernée cette *familia Romanae ecclesiae :* « Je ne veux pas, dit-il, que la bourse de l'Église soit souillée par des gains sordides ». Ce même Pape cherchait à amasser non des trésors, mais des mérites, en répandant des bienfaits. Il inculqua ceci aux *recteurs* [1] et réprimanda celui de Campanie qui n'avait pas observé cette prescription : « Vous devez, dit saint Grégoire, être notre lieutenant et faire moins attention au gain matériel de l'Église, qu'au soulagement et à l'adoucissement de la misère [2] ». Le fermage payé par les *colons* était très peu considérable : une petite part des récoltes; quelques-uns même ne payaient que l'argent de l'acte récognitif. Ces ressources étaient employées à l'entretien de l'Église romaine et surtout à secourir les pauvres et les indigents. Saint Grégoire répète plus d'une fois que le patrimoine de saint Pierre est « le bien des pauvres ». Grégorovius en rend témoignage, disant que « l'Église commençait à devenir un immense asile pour l'humanité ».

4° La **Donation de Constantin**, connue par le recueil du Pseudo-Isidore et de Gratien, est certainement fausse. D'après cette pièce, Constantin donna : « tam palatium nostrum, ut prelatum est, quamque rome urbis et omnes italiae seu (et) occidentalium regionum provincias, loca et civitates [3] ». Ceci fut généralement tenu pour vrai jusqu'au xve siècle, où Nicolas de Cusa et Lorenzo Valla en contestèrent l'authenticité. Selon toute probabilité, cette *Donation* ne vint pas de Rome, mais plutôt de France où elle servit à défendre, contre les Grecs, la souveraineté impériale que Charlemagne avait reçue du Pape. Le plus ancien manuscrit aujourd'hui connu fut

1. *Registr.*, I, 44. — Cf. Georges Goyau, *Vue générale de l'histoire de la Papauté*, p. 31 ss., dans *Le Vatican, les papes et la civilisation*, Paris, 1895. — 2. *Registr.*, I, 36, 53. — 3. Texte dans *Hist. Jahrb. der Görresgesellschaft*, III, 15-29. — Grauert, *Die Konstant. Schenkung*, *Hist. Jahrb.*, t. III-V. — Contre Grauert, Brunner, *Die Constantinische Eckenkungsurkunde*, Berlin, 1888, soutient l'origine romaine de ce document. — Döllinger, *Die Papstfabeln im Mittelalter*, 2e éd., p. 72-125.

rédigé en France au IXe siècle. A Rome, la *Donation* est mentionnée pour la première fois sous Léon IX (1049-54). Il semblerait du reste très étrange d'entendre un Romain du IXe siècle appeler la Primauté des Papes une faveur de Constantin, ainsi que le fait la prétendue *Donation* [1].

1. « Il est unanimement reconnu que cette charte était apocryphe. Le moyen âge tout entier fut donc trompé par un faussaire ; mais en témoignant cette crédulité, le moyen âge ne se trompait qu'à moitié. Car ces grands mensonges historiques qui, pendant plusieurs siècles, ont dominé l'esprit des hommes, présentent un singulier caractère ; ils n'ont pas créé le droit dont ils paraissent être la source, ce droit existait avant eux ; ils l'ont enrichi de titres inexacts, étayé sur des fondements de mauvais aloi. A certains égards, même, ces fables sont une incarnation populaire de la vérité, loin d'en être le démenti ; elles sont des symboles. » GEORGES GOYAU, *Vue générale de l'histoire de la Papauté*, p. 40.

CHAPITRE IV

LES SACREMENTS. — LE CULTE. — LA LITURGIE.

§ 47. — Le Baptême et la Confirmation [1].

1° L'essentiel de la **cérémonie du baptême** subsista invariable, comme de juste. Mais alors qu'au IVe siècle ce sacrement était encore souvent retardé jusqu'à l'âge adulte, au ve la pratique de le conférer aux enfants devint générale. Ce changement provint de la réaction contre le pélagianisme aussi bien que des continuelles exhortations des Pères [2]. La préparation au baptême resta pourtant la même. Les catéchumènes adultes qui avaient subi l'épreuve préliminaire, donnaient leurs noms quarante jours avant le baptême comme *competentes electi*. Exorcismes, jeûnes, prières, confession des péchés et examens (*scrutinia*) précédaient. De même les autres cérémonies qui se font encore en partie de nos jours au baptême, comme l'*insufflatio,* le signe de croix sur la bouche et la poitrine, l'action de donner du sel et de toucher les oreilles en prononçant le mot *Ephpheta,* l'onction, la présentation d'une pièce

1. CORBLET, *Histoire dogmatique, liturg. et archéol. du sacrement du baptême*, 2 vol., Paris, 1882. — ERMONI, *L'histoire du baptême depuis l'édit de Milan* (313) *jusqu'au Concile in Trullo, Revue des Quest. hist.*, 1893, t. LXIV, 313-324. — FUNK, *Abhandl. und Untersuch.*, I, 209 ss. — DUCHESNE, *Origines du culte chrétien. Étude sur la liturgie latine avant Charlemagne*, 3e éd., Paris, 1903. — DOM P. DE PUNIET, art. *Baptême*, dans le *Dict. d'archéol. chrét. et de lit.*, Paris, 1907. — 2. S. BASILE, *Homilia cohort. ad s. baptism.*, *P. G.*, XXXI, 424 s.; S. GRÉG. DE NYSSE, *De bapt.*, *P. G.*, XLVI, 425 s., et autres.



d'argent, d'un voile et d'un vêtement blanc, tout cela avait lieu alors pendant les jours de préparation. De plus, on donnait à apprendre et à réciter le symbole : *Traditio et redditio symboli.* L'évêque[1] conférait le baptême par une triple immersion, le samedi avant les fêtes de Pâques et de Pentecôte et de plus, en Orient, au jour de l'Épiphanie; la cérémonie avait généralement lieu dans des édifices spéciaux (*baptisteria*). On continuait ensuite à instruire le nouveau baptisé pendant quelques jours jusqu'au dimanche suivant (*Dominica in albis*), jour où il déposait les vêtements blancs. Les Grecs appelaient cette instruction catéchisme mystagogique, parce qu'on y faisait connaître principalement les points qui tombaient sous la discipline du secret. Les catéchèses de saint Cyrille de Jérusalem[2] nous en offrent un beau spécimen.

Dans l'église d'Occident certains reconnaissaient l'équivalence du baptême de désir, tandis que d'autres, surtout en Orient, n'accordaient qu'au baptême de sang la valeur d'un vrai baptême. Au sujet du **baptême des hérétiques** on suivait généralement[3] la décision du concile de Nicée[4]; décision précisée encore par un canon du v[e] siècle : le baptême conféré par certains hérétiques était regardé comme valide; conféré par certains autres, comme nul[5]. Cette règle fut renouvelée par le 95[e] canon du concile Quinisexte (692).

2° La **confirmation** était administrée immédiatement après le baptême. Le ministre de ce sacrement était, en Orient, toujours le simple prêtre, qui pouvait l'être en Occident d'une façon exceptionnelle seulement[6]. Mais ici comme là, il appartenait à l'évêque de bénir le saint chrême : privilège réservé plus tard en Orient

1. Dans les paroisses rurales, le prêtre. — 2. *Catéch.* XXIII; les cinq dernières sont mystagogiques. — 3. Quelques-uns semblent encore rejeter en bloc le baptême des hérétiques. — 4. Can. 79. — 5. Le can. 7 du concile de Constantinople (381) est un morceau du v[e] siècle. — HEFELE, II, 26-28. — 6. S. GRÉG. LE GRAND accorda ce pouvoir aux prêtres de Sardaigne. *Epist.*, lib. IV, 26, *ad Januar. episc. Calarit., P. L.*, LXXVII, 696. — F. J. DÖLGER, *Das Sakrament der Firmung*, Vienne, 1906.

au seul patriarche. En Occident, cette consécration était déjà fixée au jeudi saint. La confirmation ne pouvait être reçue qu'une seule fois. Conférée par un hérétique, sa validité était jugée, comme pour le baptême, selon la nature de l'hérésie.

§ 48. — La Messe. La Communion. L'office divin [1].

1° La distinction entre la messe des catéchumènes et celle des fidèles devint moins rigoureuse avec le temps, elle cessa sans doute complètement au VIIe siècle. Ce changement provint de la pratique générale du baptême des enfants et de la modification de la pénitence publique. Depuis longtemps déjà on avait déterminé, comme lecture à la **messe**, l'Épître et l'Evangile, qui n'étaient plus laissés au choix de l'évêque comme dans les premiers temps, mais qui avaient été fixés dans un ordre suivi, pour être répétés chaque année aux différents dimanches et fêtes [2]. Au Ve siècle déjà on trouve trace de lectionnaires et évangéliaires spéciaux qui se sont développés surtout sous les papes Gélase Ier et Grégoire le Grand. Après la collecte (ainsi dénommée *quia fidelium vota quasi colligebantur*), devant le peuple réuni l'évêque faisait une homélie, genre où ont excellé

1. DUCHESNE, *Origines du culte chrétien*, 2e éd., Paris, 1903. — PROBST, *Die Liturgie des IV Jahrh. und deren Reform*, Münster, 1893; *Die Abendländische Messe vom V bis VIII Jahrh.*, Münster, 1896. — BATIFFOL, *Histoire du bréviaire Romain*, Paris, 1892. — BINTERIM, *Denkwürdigkeiten*, IV, 2, 3. — FUNK, *Abhandl. und Unters.*, I, 293-301. — GRISAR, *Zeitschrift für katholische Theologie*, années 1885-1886. — D. BÄUMER, *Histoire du Bréviaire*, trad. D. BIRON, 2 vol., Paris, 1905. — DOM F. CABROL, *Les origines liturgiques*, Paris, 1906; *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de liturgie*. — BRAUN, *Die liturgische Gewandung im Occident und Orient nach Ursprung und Entwicklung, Verwendung und Symbolik*, Frib.-en-Br., 1907. — A. BAUMSTARK, *Liturgia Romana e Liturgia dell' Esarchato*, Rome, 1904. — FUNK, *Abhandl. und Unters.*, III, Paderborn, 1907, p. 85-143. *Revue Bénédictine*, années 1901-1902 : Eulogies. — PRINCE MAX DE SAXE, *Praelectiones de liturgiis orientalibus*, t. I, Frib.-en-Br., 1908. — 2. ST. BEISSEL, *Geschichte der Evangelienbücher in der ersten Hälfte des Mittelalters*, Frib.-en-Br., 1906; *Entstehung der Perikopen des Röm. Messbuches*, Frib.-en-Br., 1907, *Ergänz. Stimm. a M. L.*, 92-93, 96.

plusieurs Pères d'Occident et d'Orient. Les catéchumènes sortaient ensuite, ainsi que les pénitents qui en Occident restaient parfois sur le seuil de l'église. A partir du ve et du vi^e siècle, le symbole de Nicée-Constantinople devint en usage, d'abord à Antioche, ensuite à Constantinople, en Espagne et en Gaule, non cependant à Rome. Les dimanches seulement avaient lieu les offrandes, elles consistèrent d'abord surtout en pain et vin pour le sacrifice, mais plus tard elles comprirent aussi d'autres dons. Les paroles de la consécration étaient, en Orient, prononcées à haute voix; en Occident, du moins à partir du vi^e siècle, elles étaient dites tout bas. L'*Agnus Dei* fut chanté à Rome dès l'époque de Sergius Ier par le clergé et par le peuple; il était probablement déjà en usage bien antérieurement, mais récité à voix basse.

2° Le mot *Missa* [1] avait originairement le sens de *missio, dimissio :* renvoi. On renvoyait les catéchumènes et les pénitents après l'évangile ou l'homélie, de même les fidèles, après le sacrifice achevé, d'où *Missa catechumenorum, Missa fidelium*. Lorsque le premier renvoi cessa pour les raisons indiquées plus haut, le second seul subsista : *Ite missa est*. Le mot fut bientôt employé pour désigner le saint sacrifice ou la liturgie. On trouve pour la première fois le mot *Missa* avec ce sens dans la *Peregrinatio* dite de sainte Silvie [2] et chez saint Ambroise [3]. A certaines messes, au lieu de *Ite missa est* on disait : *Benedicamus Domino* ou *Requiescant in pace;* la raison en était qu'à ces messes le renvoi ne pouvait avoir lieu, à cause d'autres offices qui suivaient.

3° Le fond de la **liturgie** demeura partout le même, mais les coutumes et les prières qui s'y ajoutèrent varièrent bientôt d'une façon notable. En Orient toute église importante se glorifiait de sa liturgie particulière. Celle de Jérusalem était attribuée à saint Jacques; celle

1. H. Thurston, *Stipends for Masses, The Month*, 1908, p. 13. — 2. Hefele, *Beiträge zur Kirchengeschichte, Archeologie und Liturgik*, II, 273-276. *Tüb. Quartalschr.*, 1889, 531-557. — 3. Ed. Gamurrini, p. 47, 50, 51 56, 59, 60.

d'Antioche, tantôt à saint Clément tantôt à saint Jacques. Pour cette raison, celle-ci était aussi en usage à Jérusalem. La liturgie d'Alexandrie était regardée comme l'œuvre de saint Marc. A Constantinople existait une double liturgie, celle de saint Chrysostome et celle de saint Basile, cette dernière cependant ne servait que par exception. Il faut signaler l'ancienne liturgie des *Constitutions Apostoliques*. Les Nestoriens avaient une liturgie propre, écrite en chaldéen, les Jacobites en syriaque; de même les Arméniens, les Coptes et les Éthiopiens, chacun en leur langue respective.

En Occident, nous rencontrons la liturgie Gallicane, qui ressemble beaucoup à celle de Milan, dite Ambrosienne [1], sans doute œuvre du grand Docteur; la liturgie Gothique-Espagnole, surtout à partir du concile de Tolède (633), qui reçut le nom de Mozarabique au temps de la domination arabe [2]. La principale, celle qui supplanta finalement toutes les autres, fut la liturgie Romaine. Elle est conservée dans un triple sacramentaire : le *Léonin* [3] qui date du v[e] siècle et ne donne qu'un travail particulier, le *Gélasien* [4] qui concorde avec l'état de la liturgie vers 700 et le *Grégorien* [5] qui représente l'époque d'Adrien I (772-795). Ceci explique pourquoi il est très difficile, même impossible, de déterminer le temps et l'origine des différentes modifications par lesquelles la liturgie romaine se différencie des autres [6]. Les autres

1. Cf. LEJAY, art. *Ambrosien (rit)* dans le *Dict. d'Archéol. chrét.* — 2. *Epist.* XX, 4. — 3. *P. L.*, LV. Meilleure édition par FELTOE, New-York, 1896. — 4. *P. L.*, LXXIV. — H. A. WILSON, *The Gelasian sacramentary*, *Liber Sacram. Rom. eccles.*, edited with introduction, etc., Oxford, 1894. — 5. *P. L.*, LXXVIII. — 6. THALHOFER, *Handbuch der Kath. Liturgik*, Frib.-en-Br., 1890. — DREWS, *Zur Entstehungsgeschichte des Kanons in der röm. Messe*, Tübingue, 1902. — BAUMSTARK, *Liturgia Romana*, etc., 1904. — FUNK, *Ueber den Kanon der röm. Messe, Abhandl. u. Unters.*, III, 1907, qui tous diffèrent en des points importants. — BAUMSTARK tâche de prouver que les prières *Te igitur*, *Communicantes* et les deux *Memento* étaient originairement après la Consécration, que *Hanc igitur* et *Quam oblationem* manquaient et qu'une grande partie fut ajoutée aux *Supra quae*, *Supplices* et *Nobis quoque*. Il pense que ces changements eurent lieu sous Léon I[er] et Grégoire I[er] et que ces additions furent prises de l'ancienne Liturgie de Ravenne.

liturgies, sauf celle de saint Marc[1], placent les *Memento*, ou bien tous avant la préface, ou bien tous après la consécration, alors que la romaine sépare le *memento* des vivants de celui des défunts. A Rome, le baiser de paix avait lieu avant la communion; ailleurs, avant ou après l'offertoire. La plus importante différence consiste dans la suppression de l'*Epiclesis* qui était probablement encore en usage au v[e] siècle. C'était une prière faite à Dieu le Père immédiatement après la consécration afin qu'Il daigne changer le pain et le vin dans le corps et le sang de Jésus-Christ. C'est du moins ce que signifient les paroles. Mais saint Justin, saint Basile, saint Grégoire de Nysse, saint Grégoire de Nazianze et saint Chrysostome, qui gardèrent l'*Epiclèse* comme toute l'Église grecque, déclarent que le changement a lieu au moment de la consécration et que l'épiclèse sert à obtenir de Dieu d'heureux fruits du Sacrement chez les fidèles [2]. Aujourd'hui encore chez les Grecs et les Russes, on attribue à l'épiclèse la *vis consecrandi*.

4° **Le chant d'église**[3] date des premiers temps, comme l'attestent saint Paul, Pline et Eusèbe. Selon certains, Saint Silvestre fonda à Rome en 323 une *schola cantorum*. Saint Ambroise introduisit à Milan un mode spécial de chant[4]. Mais ce fut Grégoire le Grand (590-604) qui fit le plus pour le chant : il le réforma complètement à Rome, ainsi que l'école de chant, et fut cause que, comme *cantus choralis* et *cantus firmus*, cette méthode devint peu à peu en usage dans les autres Églises occidentales. Malgré certains conciles du IV[e] et du V[e] siècle qui ne permettaient que les psaumes et les cantiques bibliques, l'usage du chant des hymnes s'introduit insensiblement. Les principaux compositeurs

1. DOM CABROL, art. *Anaphores*, dans le *Dict. d'Archéol. chrét.* — 2. *Testamentum Domini nostri*, éd. RAHMANI, Mayence, 1899. — 3. MÖHLER, *Die griechische, griechisch-römische und altchristlich-lateinische Musik*, Rome, 1898. — P. WAGNER, *Origine et développement du chant liturgique jusqu'à la fin du moyen âge*, trad. BOUR, Tournai, 1904. — A. GASTOUÉ, *Les origines du chant romain*, Paris, 1907. — 4. G. DREWES, *A. Ambrosius der Vater der Kirchengesanges*, Frib.-en-Br., 1893.

d'hymnes connus en Occident sont saint Ambroise, saint Hilaire, Sedulius, Prudence, Paulin de Nole [1]. En Orient nous trouvons Apollinaire, saint Grégoire de Nazianze, saint Basile, saint Éphrem et Synésius. A partir du IVe siècle probablement, la *schola Cantorum* chantait les psaumes et les autres chants de la messe, la plupart du temps à deux chœurs, tandis que les litanies étaient souvent exécutées par des enfants.

Comme **livres liturgiques**, on employait à la fin de cette période le *cantatorium*, dont se servait le chantre, l'*Antiphonaire* avec les chants pour la *schola cantorum*, le *Sacramentaire* qui contenait les cérémonies et les prières pour la Messe, pour l'administration des sacrements et pour les bénédictions, divisé plus tard en *Missel* et *Rituel*, le *Lectionnaire* qui donnait les leçons tirées de l'Écriture, l'*Évangéliaire* qui donnait seulement celles tirées des Évangiles, le *Comes* (guide) qui indiquait le commencement et la fin de toutes les lectures. Le *Diptyque* était une double table sur laquelle se trouvaient inscrits les noms des papes, des évêques, des princes et d'autres encore qui devaient être rappelés à la messe. Tous ces livres, et surtout les évangéliaires, recevaient une reliure précieuse.

5° Le **vêtement liturgique** ne provint pas des vêtements des prêtres et des lévites juifs, mais il ressembla d'abord aux habits de fêtes portés par les laïques. La différence se manifesta dès le IVe siècle parce que le vêtement des laïques changea avec le temps [2], celui des clercs restant le même. D'abord vint la *Tunique*, vêtement de lin, long, légèrement coloré, avec ou sans manches, qui reçut le nom d'aube (*Alba* et στιχάριον).

1. Grégoire le Grand passa longtemps pour hymnographe; contre cette opinion, G. DREWES, *Haben wir Gregorius den Grossen als hymnendichter anzuzehen? Tüb. Quartalschr.*, 1907, p. 548 ss.; combattu par C. BLUME, *Gregor der Grosse als Hymnendichter*, dans *Stimmen aus Maria Laach*, 1908, IIIe fasc., p. 269-278. — 2. Dans la vie ordinaire, la longue tunique fut remplacée par un vêtement plus court, et la *Paenula* par un manteau ouvert par devant. Ce changement n'a aucun rapport avec l'invasion des Germains. — Cf. BRAUN, *Die liturgische Gewandung*, Frib.-en-Br., 1907.

Ensuite la *Paenula*, vêtement de dessus, de couleur sombre et sans manches, qui se mettait par en haut, et atteignait les genoux. Il s'appela *casula*, *planeta*, ἀμφίβαλον, et fut ensuite réservé aux évêques et aux prêtres. Aux jours de fête, le pape et ses diacres portaient une seconde tunique à larges manches sous la chasuble, elle se nommait *Dalmatica*. L'*Orarium* (plus tard l'étole) et le *Pallium linostimum*, le *Manipule*, originairement linge pour essuyer la sueur, paraissent avoir commencé à Rome pour l'Occident, bien que pour l'Orient l'étole, longue pièce d'étoffe, soit déjà mentionnée à Laodicée, peu de temps après 350. Le *Pallium*, en beaucoup d'endroits insigne particulier de l'évêque, fut plus tard réservé en Occident aux seuls métropolitains.

6° La **communion** était encore donnée pendant la sainte messe sous les deux espèces. L'évêque remettait aux fidèles le pain consacré dans la main droite, le diacre présentait le calice (*scyphus, calix ministerialis, ansatus*). Les femmes se couvraient ordinairement la main avec une étoffe de lin. Au VIe siècle déjà, à Rome, on recevait directement dans la bouche les espèces du pain [1]. Aux paroles : *Corpus Christi, Sanguis Christi* ou *Corpus Domini custodiat animam tuam*, le fidèle répondait : *Amen*.

En dehors de la messe, on communiait comme aujourd'hui sous une seule espèce. A partir du VIe siècle le zèle pour la sainte communion commença à s'attiédir, au point que certains ne voulaient plus communier qu'une fois par an. Le concile d'Agde (506) dut statuer que « ceux qui ne communieraient pas à Noël, à Pâques et à la Pentecôte ne seraient plus regardés comme chrétiens » (can. 18). Saint Patrice en Irlande avait établi la même peine contre ceux qui ne communieraient pas à Pâques [2].

Aux fidèles qui ne communiaient pas pendant la messe, on distribuait vers la fin le pain bénit de l'oblation. On

1. S. Grég. le Grand, *Dial.*, III, 3. — 2. Hefele, *Hist. des Conciles*, II, 653, 587. — 3. Grég. de Tours, *Hist. Franc.*, V, 14 : *Post Missas autem petiit, ut Eulogias dare deberemus.*

appelait ceci *Eulogia* ou ἀντίδωρον et *Sanctae communionis vicarium*. Cette coutume remonte au IIIe siècle dans l'Église d'Orient, nous ne la trouvons mentionnée d'une façon certaine en Occident qu'au VIe siècle. Cet usage est encore aujourd'hui général en Orient, limité en Occident à quelques diocèses. Cependant la signification primitive n'en existe plus [1].

7° **L'office divin** composé de psaumes, de leçons et de prières, entra dans la liturgie à partir du IVe siècle. Dès les temps apostoliques, les chrétiens à l'exemple des Juifs [2] avaient l'habitude de consacrer à la prière plusieurs heures de la journée. *Tierce, Sexte* et *None* se trouvent déjà mentionnées plusieurs fois à l'époque des persécutions. Au commencement du IVe siècle, on apprit bientôt que les moines divisaient la nuit d'après les quatre veilles des Romains et qu'ils chantaient alors les trois *Nocturnes* et les *Matines;* ces derniers consistaient dans les *Laudes*.

En même temps vinrent en usage les *Vêpres*, dont on détacha plus tard les *Complies* comme prière spéciale du soir. Ceci fut déterminé dans la règle de saint Benoît. Les nocturnes et les matines (ou laudes) furent bientôt récités ensemble le matin et *Prime* fut introduite et placée avant *Tierce*. Cette dernière coutume prit son origine chez les moines de Bethléem au Ve siècle et se propagea de là dans les autres monastères. Ce genre de prière en commun, bien que rendue difficile aux temps des persécutions, avait lieu cependant au IIIe siècle les jours des *Stations* et *Vigiles*. Dans la suite on mit un grand zèle à la pratiquer, surtout dans les monastères [3] et en dehors chez le clergé séculier. Jusqu'au VIe siècle, elle faisait partie intégrante du culte public et les laïques mêmes y assistaient. Ceci est vrai surtout des Laudes et des Vêpres [4].

1. Kraus, *Realencycl.*, in voce. — 2. *Act. Ap.*, III, 1. — 3. Leur office choral est décrit par Cassien (*De institut.*, lib. II-III) et dans la règle de S. Benoit (c. 8-19); cf. la *Peregrinatio Silviae* pour les moines et les religieuses de Jérusalem à la fin du IVe siècle. — 4. *Concile d'Agde* (506), *can.* 30; *de Mérida* (666), *can.* 2; Hefele, II, 655; III, 109.

§ 49. — Sanctions et pénitence ecclésiastiques [1].

1° Le droit criminel de l'Église se développa grâce aux décisions des conciles, des papes et des évêques. La peine la plus rigoureuse fut toujours l'**excommunication**, par laquelle on était exclu de l'Église pour un temps déterminé ou indéfini. Ensuite venait la privation de la sainte communion ou de l'assistance à la messe. Le concile d'Ancyre (can. 22) n'admit le meurtrier à la communion qu'à l'article de la mort, saint Basile l'admettait après une pénitence de vingt années. Le clerc était frappé de la déposition, et en plus de l'excommunication s'il s'agissait d'une faute particulièrement grave. La première de ces peines chassait de l'état ecclésiastique et réduisait à la communion laïque. La *suspense* d'un ordre majeur avait souvent comme conséquence la perte des droits et revenus. En Gaule, en Espagne et en Afrique, on punissait souvent les évêques en leur retirant la *communio fraterna* ou en les privant du droit d'assister aux conciles. L'apostasie, l'impudicité et le meurtre recevaient encore généralement comme sanction l'excommunication avec une pénitence volontaire, mais chaque cas était examiné avec plus de soin que précédemment, et la durée de la peine était fixée d'après la culpabilité. En quelques endroits on punissait d'excommunication l'usure, la simonie et le faux témoignage.

Le droit de sévir contre les laïques et les clercs inférieurs appartenait à l'évêque; on pouvait en appeler au concile provincial qui, précisément dans ce but, avait été

1. Hinschius, *Katholisches Kirchenrecht*, IV, 698-797. — Funk, *Zur altchristl. Bussdisciplin, Abhandl. und Unters.*, I, 155 ss. *Die Bussstationen im Christl. Altertum, ibid.*, 182 ss. — Koch, *Die Büsserentlassung in der alten abendl. Kirche, Tüb. Quartalsch.*, 1900, 481 ss. — Adhémar d'Alès, *Limen Ecclesiae, Revue d'hist. ecclés.*, 1906, p. 16 ss. — Batiffol, *Etudes d'Hist. et de théol. positive*, 1re série, p. 145-195. — Schmitz. *Die Bussbücher und die Bussdiciplin der Kirche*, t. I, Mayence, 1883. — Turmel, *Histoire de la théologie positive depuis l'origine jusqu'au concile de Trente*, 2e éd., Paris, 1904.

recommandé par le concile de Nicée (can. 5). Les conciles, ainsi que les Papes, jugeaient les causes des évêques. Les Papes naturellement le faisaient davantage en Occident qu'en Orient.

2° La **pénitence publique** subsista, sauf une plus grande indulgence à l'égard des grands crimes; elle fut même réglementée d'une manière plus précise [1]. Il en fut ainsi en Orient, tout le IVe siècle. Vers 391 il y eut un scandale à Constantinople à l'occasion de la confession publique d'une matrone, et le patriarche Nectaire, sur le conseil du prêtre Eudémon, abolit la pénitence publique [2], exemple qui fut bientôt suivi par les autres Églises d'Orient.

Le plus grand changement en Occident paraît bien être la suppression de la confession publique par Léon Ier (440-461). Alors comme précédemment, on n'était admis qu une seule fois à la pénitence publique [3], on obtenait cependant l'absolution après une pénitence sérieuse, l'on pouvait assister à la messe et recevoir à la mort la sainte communion. La pratique de la pénitence publique était réglée par un prêtre spécial [4]; elle persista encore bien longtemps dans le moyen âge. Elle commençait d'ordinaire le mercredi des cendres par l'imposition des mains et la présentation d'un habit de pénitent. Le pénitent était obligé d'interrompre le service militaire, ou les charges publiques; il ne lui était pas permis de se marier ou d'user du mariage. C'est pourquoi, il demandait à son conjoint la permission de se soumettre à la pénitence. A cela s'ajoutaient de nombreuses rigueurs relatives au boire et au manger, au vêtement, à l'usage des bains et

1. S. Grég. de Nysse, *Epist. canon.* — S. Basile, *Epistolae canonicae* 188, 199, 217. — S. Ambroise, *De poenit.*, II, 2. — S. Aug., *Enchyr.*, c. 64-66, 82-83; et de nombreux synodes. — 2. Socrate, *H. E.*, V, 19. — Sozom., *H. E.*, VII, 17. — G. Rauschen va trop loin quand il prétend que tout aveu des péchés fut aboli (*Jahrbücher des christl. Kirche unter dem Kaiser Theodosius*, p. 537 ss.). — 3. IIIe de Tolède (589), can. 11; Hefele, III, 51. — 4. Batiffol, *L'origine des prêtres pénitenciers*, *Rev. du Clergé français*, t. XLII, 1905. — E. Vacandard, *L'origine des prêtres pénitenciers*, *Rev. du Clergé français*, t. XLII, 1905.

de fréquentes visites d'églises. La réconciliation solennelle avait lieu le jeudi saint à Rome, ou ailleurs un des jours suivants [1]. Au VIe et au VIIe siècle et plus tard encore on enferma quelquefois à Rome les pénitents dans un monastère.

§ 50. — Jours de jeûne et Fêtes [2].

1° Il n'existe au sujet du **Carême** aucun témoignage certain antérieur au ve canon du concile de Nicée, le carême ne commença pas partout à la même époque, et il n'était pas non plus le même partout. Ce temps de pénitence servait de préparation à la fête de Pâques et il rappelait également les quarante jours de jeûne de Notre-Seigneur. En Occident, on jeûnait six semaines, et en Orient, sept. Cependant les jours de jeûne étaient partout au nombre de 36, car en Occident on exceptait du jeûne seulement les dimanches, et en Orient, les dimanches et les samedis, sauf le samedi saint. Au VIIe siècle, les quatre jours qui précèdent le dimanche *Invocabit* furent ajoutés. A peu près en même temps prirent origine les *Stationes in Septuagesima, in Sexagesima* et *in Quinquagesima*.

A mesure que l'usage du Carême s'étendait, les jeûnes des nombreuses *Stations* disparaissaient. D'autre part on rencontre sous Léon Ier la première mention des **Quatre-Temps** : les mercredi, vendredi et samedi avant la Pentecôte, pendant une semaine de septembre et de décembre. Peu après une semaine y fut ajoutée en mars [3].

1. Pour la réconciliation suivant le Sacramentaire de Gélase ou d'autres d'Espagne et de Gaule, cf. DUCHESNE, *Origines du culte chrétien*, 3e éd., p. 435. — 2. E. VACANDARD, art. *Carême (Jeûne du)*, dans le *Dict. de Théol. cath.* — FUNK, *Abhandl. und Unters.*, I, 241278 : *Die Entwicklung des Osterfastens.* — KELLNER, *Heortologie oder das Kirchenjahr und die Heiligenfeste*, Frib.-en-Br., 1901. — *Realencyclopaedie der christl. Alterthümer*, I, 486-502. — N. NILLES, *Kalendarium Manuale utriusque ecclesiae orientalis et occidentalis*, 2e éd., 2 vol., Inspruck, 1896-1897. — DUCHESNE, *Origines du culte chrétien*, 3e éd., Paris, 1903. — 3. Ce jeûne tire son origine de la coutume païenne de fêter les *feriae messis* (juin), les *feriae vindemiales* (septembre) et les *feriae sementinae* (décembre). — Cf. GRISAR, *Civ. catt.*, 1900, ser. XVII, t. 12, p. 450 ss.

2° Rares aux temps des persécutions, les **fêtes ecclésiastiques** se multiplièrent ensuite rapidement. A l'époque où nous sommes, leur solennité ne reste plus confinée dans les lieux de culte ou dans les catacombes, elles sont rendues obligatoires par les lois de l'État. Noël existait déjà probablement à Rome en 336 : *VIII kal. Janu. natus Christus in Betleem Judee*[1]. Selon quelques-uns, on choisit le 25 décembre, pour remplacer la fête païenne de la naissance de l'invincible dieu-soleil, Mithra (*natalis invicti*), par une fête chrétienne qui rappelait le souvenir de la naissance de la vraie « Lumière du monde »[2]. Il semble plus probable que le point de départ de cette chronologie fut le 25 mars, date que Rome attribuait à la mort de Notre-Seigneur. On croyait alors que le Christ avait passé sur la terre un nombre entier d'années; par conséquent il aurait été conçu le 25 mars et serait né le 25 décembre. Cette fête se répandit rapidement en Occident, passa dès 375 en Orient et parut d'abord à Antioche. En Arménie et Mésopotamie seulement, on continua de célébrer la naissance de Notre-Seigneur au jour de l'Épiphanie[3].

Nous trouvons l'Avent, comme préparation à Noël, pour la première fois en Gaule à la fin du ve siècle; à Rome environ un siècle plus tard, cependant avant Grégoire Ier (590-604). Dans cette ville, on jeûnait durant quatre semaines les mercredi, vendredi et samedi; en Gaule durant six semaines, les mêmes jours. La fête des Rois ou Épiphanie, le 6 janvier, pénétra en Occident pendant la seconde moitié du IVe siècle et rappelait l'adoration des mages, le baptême et le premier miracle du Christ. Les deux dernières significations passèrent plus tard au second plan. La fête de la Circoncision, le

1. *Depositio Martyrum*, *Lib. Pontif.*, éd. DUCHESNE, I, p. 11. — 2. Cf. DUCHESNE, *Origines du culte chrétien*, 3e éd., p. 261 ss. — HIPPOLYTE DELEHAYE, *Légendes hagiographiques*, Bruxelles, 1905, p. 204. — 3. S. CHRYSOST., *Homil. de beato Philogonio; De Nativitate Domini*, éd. MONTFAUCON, I, 608; II, 415, 418. — BONACCORSI, *Noël. Notes d'exégèse et d'histoire*, Paris, 1903.

1er janvier, est mentionnée la première fois en Gaule (567) [1]. Elle clôturait le temps de Noël.

Le temps pascal reçut une fête de plus : l'Ascension de Notre-Seigneur, fête qui s'étendit rapidement et qui était à peu près universelle dans la seconde moitié du IVe siècle. Ordinairement on la célébrait par une procession, en souvenir de la marche vers le mont des Oliviers. Comme préparation, S. Mamert de Vienne (vers 470) introduisit les Rogations. Le concile d'Orléans (511) étendit cet usage à toute la Gaule (can. 27) [2]. Rome avait quelque chose d'analogue dans la procession de S. Marc, qui fut établie probablement sous Grégoire Ier pour remplacer la fête païenne des *Robigalia* [3]. Cependant Rome adopta aussi plus tard l'usage des Rogations. La semaine sainte, surtout le jeudi saint et le vendredi saint, ainsi que la semaine de Pâques étaient célébrées avec une solennité spéciale. Durant les cinquante jours compris entre Pâques et la Pentecôte, il était défendu de s'agenouiller et de jeûner, les jours des Rogations exceptés.

La fête de l'Exaltation de la sainte croix fut d'abord célébrée à Jérusalem (14 sept.), peu après la découverte de la vraie croix en 329. La fête s'étendit rapidement en Orient, mais ne pénétra que tard en Occident. Il y existait déjà vers 650 la fête de l'Invention de la sainte croix (3 mai) qui rappelait le retour de la sainte croix à Jérusalem sous l'empereur Héraclius (629) [4].

Les quatre plus anciennes fêtes de la sainte Vierge ont pris naissance dans l'Église grecque. Nous y trouvons la Purification pour la première fois à Jérusalem vers la fin du IVe siècle, et sous le nom de *quadragesima de Epiphania* [5]. Sous Justinien elle fut transférée du 14 au 2 février. Le nom grec ὑπαπαντή (*occursus*) exprime surtout la part de Notre-Seigneur dans cette fête, tandis que la *Purificatio* des latins rappelle avant tout la vierge Marie. L'Annon-

1. Conc. de Tours, can. 17; HEFELE, III, 25. — 2. HEFELE, II, 665. — 3. GRISAR, *Civ. cattol.*, 1900, ser. XVII, t. 12, p. 440 ss. — 4. Ces deux fêtes ont échangé, depuis, leur signification. — 5. *Peregrinatio Silviae*, éd. GAMURINI, p. 53 : « Quadragesimae de Epiphania... ubi... tulerunt Dominum in templo. »

ciation est attestée pour la première fois par Proclus de Constantinople (vers 440). L'Assomption (en grec κοίμησις) commença probablement en Palestine au début du VI[e] siècle, elle devint universelle sous l'empereur Maurice. Au VII[e] siècle s'introduisit la fête de la Nativité de la sainte Vierge. Sous le pape Sergius (687-701) nous trouvons ces quatre fêtes établies à Rome [1]; c'est de là qu'elles se propagèrent dans les contrées de l'ouest où elles n'étaient pas encore connues [2].

Les fêtes de martyrs ont existé de bonne heure, elles avaient d'ordinaire une vigile. Durant la période précédente, chaque Église célébrait uniquement ses propres martyrs, tandis que maintenant l'on rencontre déjà quelques fêtes générales : d'abord au V[e] siècle la Nativité et la Décollation de saint Jean-Baptiste (24 juin et 29 août). La fête de S. Étienne (26 déc.) fut introduite dans toute l'Église après 415, à l'occasion de la découverte de ses reliques. Rome célébrait au IV[e] siècle la fête des saints apôtres Pierre et Paul avec vigile et octave. Bientôt on la trouve dans tout l'Occident, et au V[e] siècle en Orient. En Gaule existait un jour de fête en l'honneur de S. Martin de Tours, et dans l'Église grecque, la solennité de tous les martyrs (octave de la Pentecôte).

3° La célébration de ces fêtes et surtout du dimanche consistait à visiter les églises et à s'abstenir des œuvres serviles. Plusieurs conciles eurent des prescriptions en ce sens [3]. Constantin avait déjà réglé que l'armée, les tribunaux et les ouvriers adonnés aux travaux manuels devaient observer le repos [4]. Plus tard furent interdits les jeux de théâtres et les autres réjouissances publiques, non seulement les dimanches et jours de fêtes, mais même pendant le temps compris entre Pâques et la Pentecôte [5]. Dans une ordonnance de Sonnatius, évêque de Reims (614-631), on trouve mentionnées toutes ces fêtes

1. DUCHESNE, *Lib. Pontif.*, I, 376 et 381, note 43. — 2. Cf. GRÉG. DE TOURS, *De gloria Mart.*, c. 9; Conc. de Tol. (656), can. I. — 3. Laodicée (4[e] siècle), can. 29; Orléans (538), can. 28; Châlons (644), can. 18. — 4. EUSÈBE, *Vita Const.*, IV, 8; SOZOM., I, 8. — 5. *Cod. Théod.*, XV, v, 2.

comme des jours de repos [1]. En Orient on sanctifiait le samedi par la visite de l'église et le repos; il était même interdit très sévèrement de jeûner ce jour-là [2].

§ 51. — Culte des Saints, des Reliques et des Images, Pèlerinages [3].

1° Le **culte des saints** est à peu près aussi ancien que l'Église. Le plus grand honneur revint à la Vierge Marie. Les saints Pères la louèrent dans d'innombrables traités et homélies; l'art la célébra par ses inscriptions, ses images et ses temples. Le culte de Marie parut surtout lorsque Nestorius osa lui refuser l'honneur de la maternité divine [4]. Le culte rendu aux martyrs s'accrut au IVe siècle, mais demeura encore limité à l'endroit où ils avaient souffert ou à leur tombeau. On rendit également de grands honneurs à ceux qui avaient confessé leur foi devant les juges, et qui avaient survécu à leurs souffrances. Rufin rapporte que Constantin témoigna un grand respect envers ces confesseurs de la foi, qu'il manda à plusieurs reprises dans son palais l'évêque Paphnuce et vénéra l'orbite de l'œil qui lui avait été arraché [5]. Lorsque la persécution eut cessé, on rendit honneur à ceux qui avaient brillé par leurs vertus héroïques, comme S. Antoine, S. Hilarion et d'autres, surtout les ermites, les moines, les évêques. Ils reçurent le nom de *saints* et de *Seigneurs* (*Domnus*). On vénérait aussi les anges, particulièrement S. Michel [6].

2° Le **culte des reliques** était déjà en usage durant

1. *P. L.*, LXXX, 416. — 2. *Const. Ap.*, c. 64. — 3. LEHNER, *Die Marienverehrung in den ersten Jahrhunderten*, 2e éd., Stuttgart, 1887. — NEUBERT, *Marie dans l'Église anténicéenne*, Paris, 1908. — KRAUS, *Realencyclop. der christl. Altert.*, art. *Heilige*, *Heiligenbilder*, *Reliquien*, *Confessor*. — BINTERIM, *Denkwürdigkeiten*, IV, p. 555 ss., p. 606 ss. — ST. BEISSEL, *Die Verehrung der Heiligen und ihrer Reliquien in Deutschland bis zum Beginn des 13 Jahrhunderts*, Frib.-en-Br., 1890. — H. DELEHAYE, *Les Légendes hagiographiques*, Bruxelles, 1905. — GÜNTER, *Legenden-Studien*, Cologne, 1906. — 4. MANSI, IV, 1242 s. Cf. HEFELE, II, 189. — 5. *Hist. eccl.*, I, 4. — HEFELE, I, 305. — 6. STUHLFAUTH, *Die Engel in der altchristl. Kunst*, Frib.-en-Br., 1897.

la période précédente. On choisissait comme lieu de sépulture la proximité des saints corps, ainsi que le démontrent un grand nombre d'inscriptions [1]. Après l'édit de Milan, cette vénération ne fit qu'augmenter, mais avec une différence notable entre les deux Églises, latine et grecque. Tandis que dans cette dernière on partageait le plus possible les restes des martyrs pour favoriser le plus grand nombre, dans l'autre au contraire on considéra comme un sacrilège jusqu'au VIIIe siècle de déplacer et de morceler les corps. On consentait simplement à partager et à envoyer les objets qui avaient été à l'usage du saint durant sa vie, ou qui avaient reposé sur son tombeau (*Brandea*) [2]. Il est malheureusement trop naturel que le désir de s'enrichir ait conduit parfois dans ces choses saintes à des abus, que l'on ait livré de fausses reliques pour des vraies, des douteuses pour des certaines : aussi fut-on obligé de défendre le commerce des reliques [3].

3° On s'explique facilement que le **culte des images** n'ait pas fait beaucoup de progrès au temps où l'on vivait au milieu des païens. Cet obstacle disparut au IVe siècle ; l'on vit bientôt les églises s'orner de riches représentations : fresques, mosaïques, sculpture. Des tableaux représentant des scènes tirées de la sainte Écriture ou de la vie des saints favorisaient la dévotion des fidèles ou leur enseignaient la religion ; des inscriptions en expliquaient souvent le sens.

On affectionnait surtout les représentations d'origine réputée miraculeuse (εἰκόνες ἀχειροποιητοί), qui se multiplièrent surtout au VIe siècle. Le culte des images consistait à fléchir le genou, à les baiser, à faire brûler des lampes et de l'encens. En ceci l'Orient l'emportait en ardeur sur l'Occident. Saint Grégoire le Grand enseignait déjà de quelle manière l'Église vénérait les images. Il loue Sérénus de Marseille d'avoir empêché de les adorer,

1. *Realencycl.*, I, 19 ss. — 2. MANSI, VIII, 482, 485. — JAFFÉ, 2e éd., 1302. — GRÉG. DE TOURS., *De glor. Mart.*, c. 25, 55. — 3. *Cod. Theod.*, VII, IX, 17.

mais il blâme en même temps la destruction de ces images, qui servaient d'enseignement[1] ; ailleurs il exhorte Secundinus à s'enflammer d'amour pour Celui dont il contemplait l'image avec tant de joie[2]. Saint Augustin[3] et d'autres avaient déjà parlé dans le même sens.

4° Les **pèlerinages** se développèrent également. La Terre sainte, après la découverte de la Croix du Sauveur, fut surtout le but des pieux pèlerins, au point que sur la fin du IVe siècle « les plus grandes célébrités de la terre, les Gaulois, les Bretons, les Arméniens, les Perses, les peuples de l'Inde et de l'Éthiopie, et de l'Égypte si riche en solitaires, du Pont, de la Célésyrie, de la Mésopotamie et des foules innombrables de l'Orient se précipitaient vers la ville sainte »[4]. Quelques relations de voyages au IVe siècle ont été conservées, telles que l'*Itinerarium a Burdigala Hierosolymam usque* (333) et la *Peregrinatio Silviae*[5] (381-388). On allait aussi en pèlerinage aux catacombes, comme l'attestent beaucoup de *graffites*. Chaque pays à peu près avait ses lieux de pèlerinage très fréquentés, par exemple en Gaule, le tombeau de saint Martin à Tours ; en Italie, celui de saint Félix de Nole ; en Afrique, celui de saint Cyprien ; en Chypre, celui de saint Épiphane.

§ 52. — Les églises et leur ornementation[6].

1° Après la conversion de Constantin, une grande activité se manifesta dans l'**architecture chrétienne**.

1. JAFFÉ, 2e éd., n. 1736, 1800. — 2. KRAUS, *Realencycl.*, I, 161. — 3. *Enarr. in Ps.* 93, 4. — 4. Ainsi parle S. JÉROME, avec une certaine exagération, *Ép.* 46 *ad Marcellam*. — 5. LALANNE, *Des pèlerinages en Terre Sainte avant les croisades*, *Bibl. École des Chartes*, 1845. — A. BAUMSTARK, *Abendländische Palestinapilger der ersten Jahrtausends und ihre Berichte*, Cologne, 1906.
6. F. X. KRAUS, *Geschichte der christlichen Kunst*, t. I, Frib.-en-Br., 1895. — KIRSCH, *Die christl. Kultusgebäude im Altertum*, Cologne, 1893. — GRISAR, *Histoire de Rome et des papes*, I, 336 ss. — REUSENS, *Éléments d'archéologie chrétienne*, 2e éd., t. I, Louvain, 1885. — DOM LECLERCQ, *Manuel d'Archéologie chrétienne*, 2 vol., Paris, 1908. — KAUFMANN, *Handbuch der christl. Archaeologie*, Paderborn, 1905.

Presque partout surgirent des églises; celles qui étaient trop petites furent démolies et remplacées par des constructions plus grandes, souvent aux frais de l'État; de nouvelles furent élevées sur l'emplacement de celles que la persécution avait détruites[1]. Rien d'étonnant que l'architecture se développât prodigieusement. On distingua bientôt un double style, la basilique et l'église à coupole[2].

2° La **basilique**, qui trouve très probablement son origine dans la chapelle funéraire (*cellae cimiteriales*, *cellae trichorae*)[3] bâtie au-dessus des catacombes, formait un rectangle (*oblongum*), la plupart du temps divisé en 3 ou 5 nefs par 2 ou 4 rangées de colonnes (rarement des piliers). Déjà au IVe siècle, autant que possible, mais surtout plus tard, la basilique était orientée[4].

Il se trouvait d'ordinaire du côté occidental un *atrium* (*paradisus*). De là on arrivait dans le vestibule entouré d'une colonnade (*porticus*, *narthex*). Souvent les portes étaient richement ornées. La nef centrale (*navis*) s'élevait plus haut que les nefs latérales, les colonnes étaient reliées entre elles par une architrave ou une archivolte. Au-dessus s'élevaient les fenêtres. Il n'y avait pas de voûte, mais un plafond de bois, souvent même le comble était visible. Il y avait fréquemment des tribunes, chez les Grecs surtout.

Les principales églises étaient pavées en riches mosaïques, avec des inscriptions parfois. En s'avançant dans l'édifice on voyait dans beaucoup de basiliques un transept, carré la plupart du temps, et situé entre le chœur et la nef. Le chœur, réservé au clergé, avait

1. EUSÈBE, *H. E.*, X, 2-3; *Vita Const.*, lib. III-IV. — 2. PAULIN DE NOLE, *Ep.* 32, al. 12, carm. 24-25; *Vita Paulini*, c. 42-44.— PROCOPE, *De aedif. Justiniani libri* VI, *Corpus Script. Byz.*, t. III, p. 170 ss. — 3. DE ROSSI, *Roma Sotterranea*, III, 495. — KRAUS, I, 262-265. D'avant Constantin restent encore la chapelle de S.-SIXTE et celle de S.-SOTER. — 4. J. ALBERDINGK THIJM, *La ligne sacrée*, Amsterdam, 1858. — *Lettre sur la ligne sacrée à M. A. Reichensperger*, Amsterdam, 1858. On pense que l'orientation concorde avec la place du Soleil le jour de la consécration, ou plus probablement le jour de la fête du patron de l'église.

d'ordinaire une voûte et se terminait en demi-cercle (*apsis*). Au milieu contre le mur se dressait le trône de l'évêque et de chaque côté étaient les sièges des prêtres. Le plafond et les murs de l'église, surtout l'abside et l'arc triomphal recevaient une ornementation très riche, ordinairement des mosaïques, des marbres, des peintures, des draperies. A côté du chœur, comme des nefs latérales, se trouvaient des bâtiments ajoutés pour divers usages : la sacristie, les archives, la bibliothèque, les bains, des établissements de bienfaisance. Les tours n'appartenaient pas au plan de la basilique. On les trouve pour la première fois en Syrie, ce sont des constructions ajoutées qui deviennent nombreuses en Occident à partir du VIe siècle.

3° L'**église à coupole** est en forme de cercle ou de polygone. Elle consiste en une bâtisse centrale ou coupole reposant sur des colonnes ou piliers, soutenus par une galerie inférieure concentrique. Il ne peut y avoir de doute qu'elle tire son origine des rotondes profanes des Romains (mausolées et bains). Les églises à coupole sont moins nombreuses, ce qui s'explique par les difficultés architecturales et dans leur manque d'adaptation au service religieux. C'est pour cela qu'on essayait parfois de réunir l'église à coupole avec la basilique. Parmi les églises à coupole, les plus célèbres sont *Sainte-Sophie* à Constantinople, *San-Lorenzo-Maggiore* à Milan, *San-Vitale* à Ravenne. En outre beaucoup de baptistères et de chapelles funéraires existaient en ce style.

4° L'**autel** [1] se trouvait, dans les basiliques, au milieu devant l'abside et, quand il y avait un transept, au milieu sur la ligne de séparation entre le transept et le chœur; dans les églises à coupole, au centre sous la coupole. Alors qu'en Occident on plaçait déjà au Ve siècle plusieurs autels dans une même église, en Orient on se contentait en général d'un seul, comme le prouve la célé-

1. Dom Leclercq, art. *Autel*, dans le *Dict. d'Archéol. chrét.* et *Manuel d'Archéologie chrétienne*, Paris, 190

bration en commun des saints mystères par l'évêque et les prêtres. A l'origine l'autel avait la forme d'une table, un peu plus tard celle d'un sarcophage, comme nous l'apprennent les catacombes. La matière était le bois ou la pierre. On distinguait la table (*mensa*) qui reposait ordinairement sur une ou cinq colonnes, et la *confession* qui renfermait les reliques. Lorsque celles-ci reposaient sous la table, alors on reliait les colonnes avec du marbre ou des plaques de métal. Au-dessus de l'autel s'élevait un baldaquin (*ciborium*). Au point du milieu était suspendue souvent une custode, sous forme de colombe, dans laquelle était conservé le Saint Sacrement. Quatre rideaux (*tetravela*) étaient fixés en haut du ciborium : tirés, ils servaient à cacher l'autel.

5° En Occident, le chœur était séparé de la nef par des *cancelli*. Non contents de cela, les orientaux construisirent un mur orné d'images (*ikonostasis*) qui cachait entièrement aux regards du peuple le chœur et l'abside. Au lieu de cela, nous voyons souvent en Occident quatre ou six colonnes, réunies par une architrave [1]. Une ou deux chaires (*ambo*, *pulpitum*) se trouvaient adossées au mur, à l'endroit où le chœur se sépare de la nef centrale. Durant les premiers siècles les fidèles assistaient au service religieux agenouillés ou debout. Optat de Milève († 384) trouvait encore les sièges insolites à l'église [2]. C'est probablement en Italie qu'ils apparurent pour la première fois [3].

§ 53. — La vie religieuse et morale des Chrétiens [4].

1° Il va sans dire que la **vie religieuse et morale**

1. Dans la basilique de Torcello, on voit encore six colonnes du VIIe siècle. — 2. *De schismate donatistorum*, IV, 78. — 3. S. AUGUSTIN, *De catech. rudib.*, cap. XIII ; S. PAULIN DE NOLE, *Poem.*, XX, 114. — 4. G. KURTH, *Les origines de la civilisation moderne*, 2 vol., 5e éd., Paris, 1903. — GRUPP, *Kulturgeschichte des Mittelalters*, t. I, Stuttgart, 1894. — RATZINGER, *Geschichte der kirchl. Amenpflege*, 2e éd., Frib.-en-Br., 1884. — P. ALLARD, *Esclaves, serfs et mainmortables*, Paris, 1894. — GRISAR, *Histoire de Rome et des Papes*. — L. LALLEMAND, *Histoire de la charité*, t. II : *les neuf premiers siècles de l'ère chrétienne*, Paris, 1904.

devait décliner sous plus d'un rapport depuis la paix de l'Église. Les causes en sont nombreuses : d'abord le relâchement après les persécutions ; les restes des vices du paganisme ; les conversions très nombreuses et souvent peu sincères ; les hérésies, les schismes, les querelles fréquentes ; enfin les invasions des barbares, qui entravèrent l'influence bienfaisante de l'Église. Il s'ensuivait qu'un grand nombre de chrétiens et d'assez nombreux clercs faisaient peu de cas des commandements de Dieu et des prescriptions de l'Église ; aussi les saints Pères se plaignaient-ils vivement de la décadence des mœurs [1].

2° A l'encontre on trouvait le travail sans répit et l'influence persistance de l'Église, qui peu à peu pénétrait le monde païen et le réformait. Ce n'était pas sans raison que le christianisme avait été comparé par son divin Fondateur à un levain. L'on vit des familles entières de *saints* [2] ; nombreux étaient les saints évêques, les saints moines, les saints ermites ; les cloîtres se peuplaient de plus en plus. La pureté était estimée même en dehors des déserts et des cloîtres. Tandis que l'esprit païen tolérait tout, même les vices contre nature, et condamnait uniquement l'adultère, l'Église combattait tout péché d'impureté et éleva ainsi le niveau des mœurs à un degré inconnu jusqu'alors. L'État favorisa ce travail bienfaisant de l'Église [3]. La vie humaine fut considérée davantage. L'Église imposait au meurtrier une pénitence des plus dures. L'infanticide et l'avortement furent également interdits par l'État sous des peines sévères [4]. On privait le suicidé de la sépulture ecclésiastique. Le privilège déjà mentionné, conférant aux évêques la haute inspection des prisonniers, adoucit insensiblement les condamnations et l'emprisonnement. Par respect pour le Christ mort sur la croix, on supprima le crucifiement ; le droit d'asile eut d'heureux résultats ; les jeux de gladiateurs

1. Un peu exagéré est SALVIEN, *De Gubernatione Dei*. — ISID. DE PÉLUSE, *Epist.*, lib. III, 133, 370. — S. JÉROME, *Comm. in Tit.*, c. I ; *Epist.* 34 *ad Nepot.* etc. — 2. Comme la famille de Basile et de Grégoire de Nysse. — 3. *Cod. Theod.*, IX, XXIV, 1-3 ; XV, VII, 1, 10. — 4. *Cod. Theod.*, IX, XV, 1.

furent abolis (404). L'esclavage perdit beaucoup de son inhumaine dureté. Non seulement l'affranchissement des esclaves était mis au rang des bonnes œuvres, mais le prêtre prêchait constamment l'égalité de tous devant Dieu et devant l'Église; celle-ci, dans les choses purement spirituelles, ne reconnaissait d'ailleurs aucune différence de condition et élevait même l'affranchi aux honneurs ecclésiastiques. Constantin fit punir de mort les meurtriers des esclaves et Justinien conféra aux affranchis les droits civils. Auparavant déjà il avait été interdit aux Juifs d'acheter un esclave chrétien (408).

3° La **bienfaisance chrétienne**[1] prit un grand essor aussitôt que l'Église eut reconquis sa liberté. Ceci apparaît entre autres par le fait que Julien l'Apostat l'enviait aux chrétiens[2]. Les grands évêques adoucirent les souffrances et les désastres causés par les invasions, surtout Paulin de Nole, Eusèbe de Milan, Grégoire le Grand. On construisait en grand nombre des asiles pour les pauvres et les orphelins, les hôpitaux, les hôtelleries pour les étrangers, les refuges pour les vieillards et les enfants trouvés. Fabiola avait un grand hôpital à Rome, le proconsul Pammachius en avait un à Porto et servait même en personne les pauvres. Saint Basile fonda, selon l'expression de Grégoire de Nazianze, « une nouvelle ville » de bienfaisance. Le comte Severianus, par ses nombreuses aumônes, fit revenir à la vraie foi un nombre considérable d'hérétiques. Le concile de Tours (567) exhorte chaque ville à bien secourir les pauvres (can. 5).

1. Cf. G. Goyau, *Sainte Mélanie*, Paris, 1908. — André Baudrillart, *Saint Paulin évêque de Nole*, Paris, 1905. — 2. Julien, *Epist.* 49; Grég. de Nysse, *Orat.* 5.

CHAPITRE V

LA SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE.

§ 54. — Vue d'ensemble [1].

1° Favorisée par la paix extérieure de l'Église, tenue en éveil par la lutte intérieure contre les nombreuses hérésies, la **science ecclésiastique** obtient alors un complet épanouissement, et continue ainsi jusqu'au milieu du ve siècle. A la tête du mouvement scientifique, se tient, dans l'Église grecque, la nouvelle école d'Alexandrie [2] qui, par une voie nouvelle, poursuit le but d'Origène, tout en évitant ses erreurs. Ses plus illustres disciples sont saint Athanase; les trois Cappadociens : saint Basile, saint Grégoire de Nysse et saint Grégoire de Nazianze, enfin saint Cyrille d'Alexandrie. L'**école d'Antioche** [3] était particulièrement versée dans l'exégèse; Antioche, la première et la plus populeuse ville asiatique de l'empire romain, avait reçu la foi de bonne heure des apôtres Pierre, Barnabé et Paul et fut bientôt un centre de science ecclésiastique. C'est là qu'enseignèrent au IIe siècle Théophile († 185 env.), Sérapion, évêque en 190; au IIIe siècle, Malchion et Dorotheus. Comme fondateur de l'école d'Antioche, on nomme

1. ALZOG, *Patrologie*, trad. BELET, Paris, 1877. — RAUSCHEN, *Grundris des Patrologie*, Frib.-en-Br., 1903 (trad. fr. RICARD, Paris, 1906). — PH. HERGENRÖTHER, *Die Antiochenische Schule und ihre Bedeutung auf exegetischen Gebiete*, Würzb., 1866. — FESSLER-JUNGMANN, *Institutiones Patrologiae*, t. I, 1890, p. 366-375; t. II, Pars I, Inspruck, 1892, p. 1 ss.; Pars II, 1896, p. 1 ss. p. 173 ss. — 2. Cf. plus haut, p. 144. — 3. Cf. V. ERMONI, art. *Antioche* (*Ecole théologique d'*), dans le *Dict. de Théol. cath.*

ordinairement Lucien[1] († 312), né à Samosate en Syrie et élevé à l'école d'Édesse. Il fit une nouvelle édition des *Septante*, qui fut en grand usage, et corrigea également le texte du Nouveau Testament; mais on doit déplorer qu'il ait suivi les erreurs de son compatriote Paul de Samosate, et enseigné le subordinationisme; il fut le maître d'Arius. L'école d'Antioche a excellé dans l'explication littérale de la sainte Écriture, qu'elle opposait à la tendance allégorique de l'école d'Alexandrie. Celle-ci faisait une grande part au sentiment, tandis que sa rivale suivait la raison pure. Il est regrettable qu'au moment de son apogée (370-450) elle ait pris la pente du rationalisme et propagé le nestorianisme. Ses principaux représentants furent Diodore de Tarse[2], Théodore de Mopsueste, Polychronius, Théodoret de Cyr. Saint Jean Chrysostome demeure sa plus grande gloire, il sut se tenir exempt de toute erreur. La lutte entre saint Cyrille d'Alexandrie et Nestorius prit origine dans la rivalité des deux grandes écoles d'Orient.

Le plus grand des Pères *latins*, à cette brillante époque, fut saint Hilaire qui, tout en conservant son originalité, puisa aux sources grecques la théologie qu'il rapporta en Occident. Saint Jérôme, le plus érudit des Pères de l'Église, tient le milieu entre la théologie grecque et la théologie latine. C'est à juste titre qu'on a dénommé ces deux Pères ainsi que Rufin, Marius Mercator et Cassien, les « gréco-latins ». Saint Ambroise, saint Augustin et saint Léon le Grand suivirent une marche tout à fait indépendante de celle des Pères d'Orient, bien que le premier, en expliquant la Bible, se soit appuyé sur les Grecs. Avec saint Augustin, le sceptre de la théologie passa de l'Orient à l'Occident; tandis que saint Léon Ier, non seulement en tant que pape, mais comme théologien perspicace, jugeait sans appel les discussions monophysites. Depuis le commencement du

1. Cf. Batiffol, *La littérature grecque*, 4e éd., Paris, 1901, p. 187 ss. — Bardenhewer, *Les Pères de l'Église*, éd. fr. Godet et Verschaffel, I, 272-274; II, 3 ss. — 2. Bardenhewer, II, 151-155.

ve siècle, une école théologique particulière florissait dans l'île de Lérins avec Vincent de Lérins et à Marseille avec Cassien.

2° Depuis le milieu du ve siècle, la théologie grecque tomba en décadence; l'ardeur scientifique commença à languir et la force créatrice à s'éteindre. Elle tenta un dernier effort avec Maxime le Confesseur. La théologie historique et ascétique resta toujours florissante et plus encore la poésie religieuse.

Chez les Latins, la science ecclésiastique diminua également et la civilisation romaine disparut, ruinée par l'invasion des barbares; toutefois les peuples nouveaux n'étaient pas incapables de science; une vie littéraire nouvelle surgit à la fin du ve siècle en Gaule; pendant le vie siècle en Afrique, en Italie et en Espagne. Les principaux représentants de ce renouveau sont saint Fulgence de Ruspe, saint Grégoire le Grand et saint Isidore de Séville.

§ 55. — Les écrivains ecclésiastiques [1].

1° *Les écrivains grecs depuis le commencement du* ive *siècle jusqu'au milieu du* ve.

Eusèbe de Césarée (✝ 340 env.) mérita pour sa célèbre *Histoire ecclésiastique* le beau titre de Père de l'Histoire ecclésiastique. Ses ouvrages les plus remarquables sont la *Preparatio evangelica* et la *Demonstratio evangelica :* le premier montre la folie du paga-

1. Remy Ceillier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecclésiastiques*, 16 vol., 2e éd., Paris, 1858-1869. — O. Bardenhewer, *Les Pères de l'Église*, éd. fr. par Godet et Verschaffel, 3 vol., Paris, 1899 ss. — Fesser-Jungmann, *Institutiones Patrologiae*, t. I-II, Inspruck, 1890-1896. — P. Batiffol, *Anciennes littératures chrétiennes. La littérature grecque*, 4e éd., Paris, 1901. — A. Ehrhard, *Die altchristl. Literatur und ihre Erforschung seit* 1880; et 1884-1900; *Strassb. Theol. Studien*, Frib.-en-Br., 1894 et 1900. — Krumbacher, *Geschichte der Byzantinischen Literatur* (527-1453), 2e éd., Münich, 1897. — Duchesne, *Histoire ancienne de l'Église*, t. II, Paris, 1907. — Duval, *Anciennes littératures chrétiennes, La littérature syriaque*, 3e éd., Paris, 1907.

nisme; le second, la vérité du christianisme. Malheureusement Eusèbe, ne comprenant pas assez la portée de l'Arianisme, se laissa entraîner dans cette erreur, pour éviter le Sabellianisme[1].

S. Athanase († 373), le vigoureux défenseur de la vraie foi, eut une conduite tout opposée. Saint Grégoire de Nazianze l'appelle « la colonne de l'Église », et c'est une des plus grandes figures de l'histoire ecclésiastique. Doux et porté au pardon à l'égard des pécheurs bien disposés, il montrait une incomparable fermeté de caractère contre les hérétiques. Quoique puissant apologiste (*Adversum gentes duo libri*), il dirigea néanmoins toute la vigueur de son talent contre les Ariens, comme le prouvent ses nombreux écrits dont le plus étendu et le plus remarquable est intitulé : *Orationes IV contra Arianos*. Pour récompense de son zèle, il fut exilé cinq fois. Les écrits de saint Athanase sur l'histoire de l'Arianisme et les développements de cette hérésie sont de la plus grande importance[2]. Son style est puissant, noble, souvent élevé.

S. Cyrille de Jérusalem († 386) combattit aussi l'Arianisme; ce qui lui valut de rudes attaques et des persécutions. Ses célèbres *Catéchèses* forment son œuvre principale[3].

A peu près sur le même rang que saint Athanase, se placent les trois *Cappadociens* qui luttèrent aussi contre l'Arianisme et le Macédonianisme : **S. Basile le Grand** († 397) forma sa puissante intelligence à Césarée, Constantinople et Athènes. Il excellait comme théologien (*Contra Eunomium, De Spiritu Sancto*), comme

1. *P. G.*, XIX-XXIV. — Ed. Dindorf, 4 tomes, 1867-1871. — Bardenhewer, II, 20-33. — 2. *P. G.*, XXV-XXVIII. — Ed. Montfaucon, Paris, 1698, 3 fol. — X. le Bachelet, art. *Athanase*, dans le *Dict. de Théol. cath.* — J. A. Möhler, *Athanase le Grand et l'Église de son temps en lutte avec l'arianisme*, trad. Jean Cohen, 3 vol., Paris, 1840. — Cavallera, *S. Athanase*, Paris, 1908. — Loofs, *Symbolik oder christl. Confessions-Kunde*, Tübingue, 1902. — Bardenhewer, II, 34-51. — 3. *P. G.*, XXXIII. — Ed. Touttée, Paris, 1720. — X. Le Bachelet, art. *Cyrille, évêque de Jérusalem*, dans le *Dict. de Théol. cath.* — Bardenhewer, II, 64-69.

exégète (*Hexameron*), comme orateur et comme homme d'action. Il brilla comme « un phare », dans les ténèbres des discussions religieuses [1].

Son ami, **saint Grégoire de Nazianze** († 389 ou 390), fut quelque temps patriarche de Constantinople. Il prit une grande part au mouvement religieux de son époque et exerça une puissante influence par son éloquence entraînante. Ses cinq *Discours* théologiques (n°s 27 à 31) lui ont mérité le surnom de *Theologus*. Rufin dit : *Non esse rectae fidei hominem qui in fide Gregorio non concordat* [2]. Plus grand penseur encore est **saint Grégoire de Nysse** († 395), frère cadet de saint Basile ; comme évêque de Nysse, il eut à soutenir de rudes combats avec les Ariens. Il se montre plus fécond dans ses œuvres exégétiques, mais il est plus grand dans ses écrits dogmatiques (*Oratio catechetica magna, Libri XII contra Eunomium*). Son mérite principal est dans la défense philosophico-théologique de la foi [3].

Didyme l'Aveugle († 395) fut un des hommes les plus extraordinaires de son temps. Quoique aveugle dès l'âge de quatre ans, il parvint cependant à une haute science et fut pendant plus d'un demi-siècle à la tête de l'école d'Alexandrie. Il écrivit des ouvrages exégétiques et dogmatiques ; le meilleur (*De spiritu sancto*) a été traduit par saint Jérôme [4].

Saint Epiphane († 403), évêque de Salamine, fut pour son temps un grand philologue. Son œuvre principale, partout citée, est le *Panarium*, ordinairement nommé *Haereses*. L'*Ancoratus* traite de la sainte Trinité.

1. *P. G.*, t. XXIX-XXXII. — Ed. GARNIER, Paris, 1721-1730. — ALLARD, *Saint Basile*, 4e éd., Paris, 1903 ; — art. *Basile*, dans le *Dict. de Théol. cath.* — BARDENHEWER, II, 69-89. — 2. *P. G.*, XXXV-XXXVIII. — Ed. CLEMENCET-CAILLAU, Paris, 1771-1840. — BENOIT, *S. Grégoire de Nazianze*, 2e éd., 2 vol., Paris, 1884-1885. — BARDENHEWER, II, 90-105. — 3. *P. G.*, XLIV-XLVI. — Ed. DUCŒUS, 3 fol., Paris, 1638. — L. MÉRIDIER, *Grégoire de Nysse, discours catéchétique*, Paris, 1908. — F. BOULENGER, *Discours funèbre en l'honneur de son frère Césaire et de Basile de Césarée*, Paris, 1908. — BARDENHEWER, II, 105-126. — 4. *P. G.*, XXXIX. — Cf. *Spicil. Solesm.*, I, 284. — BARDENHEWER, II, 137-141.

Malheureusement, dans le premier écrit, l'auteur manque parfois de critique, et dans le second, il s'écarte assez souvent de son sujet [1].

Diodore de Tarse († 399 environ) fut très fécond, mais nous ne connaissons que de nom la plupart de ses œuvres. Reconnu pendant sa vie comme orthodoxe, il eut plus tard une triste célébrité, parce que ses écrits favorisèrent le Nestorianisme [2]. Son disciple **Théodore de Mopsueste** († 428) développa l'enseignement du maître et fut condamné au V[e] concile œcuménique (553) [3].

Saint Jean Chrysostome († 407), grand par sa sainteté et l'élévation de son caractère inaccessible à la crainte, est célèbre surtout pour son incomparable éloquence. Ses homélies les plus admirées datent des années 387 à 397, lorsqu'il prêchait à Antioche. Il est renommé pour ses œuvres exégétiques, prononcées la plupart du temps sous forme d'homélies. On peut encore citer les 21 homélies *De statuis, De Sacerdotio libri VI.* En 398, il fut élevé au patriarcat de Constantinople, et entra en lutte avec Théophile d'Alexandrie et l'impératrice Eudoxie. Il mourut pendant son second exil à Comanes, dans le Pont [4].

Les **Constitutions Apostoliques** sont une collection de nombreux et très différents écrits, constituée en Syrie au commencement du v[e] siècle, par la compilation d'autres ouvrages. Cé travail forme huit livres; les six premiers sont une révision de la *Didascalia* [5] et ont maintenant la forme d'une épître envoyée par les apôtres aux fidèles convertis du paganisme; le septième livre a pour fondement la *Didachè*, tandis que le hui-

1. *P. G.*, XLI-XLIII. — Ed. PETAU, 2 fol., Paris, 1622. — Ed. DINDORF, 1859-1862. — Cf. DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Église*, t. II, p. 589 ss. — BATIFFOL, *La littérature grecque*, p. 301. — BARDENHEWER, 137-141. — 2. *P. G.*, XXXIII. — FUNK, *Abhandl. und Unters.*, III, Paderborn, 1907, p. 323-350. — BARDENHEWER, II, 151-155. — 3. *P. G.*, LXVI. — BATIFFOL, *l. c.*, p. 296 ss. — BARDENHEWER, II, 156-163. — 4. *P. G.*, XLVII-LXIV. — Ed. MONTFAUCON, Paris, 1718-38, 13 fol. — PUECH, *S. Jean Chrysostome et les mœurs de son temps*, 2[e] édit., Paris, 1900. — CHR. BAUR, *S. Jean Chrysostome et ses œuvres dans l'histoire littéraire*, Paris-Louvain, 1907. — DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Église*, t. II, p. 604 ss. — BARDENHEWER, II, 164-208. — 5. Cf. plus haut, p. 148.

tième qui est aussi un remaniement contient une liturgie complète et les *Canons Apostoliques*. Les deux premiers livres sont certainement de la même main. Le concile *Quini-Sexte* (692), quoique les tenant pour apostoliques, les rejeta comme falsifiés par les hérétiques [1]. Les 85 *Canons des apôtres* [2] furent au contraire admis. Du huitième livre des *Constitutions Apostoliques* sortit la *Didascalie Egyptienne* et de celle-ci, avant la fin du v[e] siècle, le *Testamentum Domini nostri* [3] (publié récemment) et plus tard les *Canones Hippolyti* [4].

Synesius de Cyrène (413 environ) fut instruit à Alexandrie par la célèbre Hypatie dans le néo-platonisme ; il se convertit ensuite au christianisme et devint évêque de Ptolémaïs. Ses travaux offrent un curieux mélange de conceptions chrétiennes et d'idées païennes [5].

Saint Cyrille d'Alexandrie († 444), l'un des plus grands maîtres de l'antiquité, fut la gloire de l'école d'Alexandrie, qui déclina beaucoup après lui. Il se montra le plus redoutable adversaire de Nestorius qu'il combattit par de nombreux écrits. Pour l'histoire du dogme, saint Cyrille est le plus important après saint Athanase. La plus grande partie de ses œuvres est exégétique, l'autre, polémique contre Julien l'Apostat et le Nestorianisme [6].

Le plus remarquable adversaire de saint Cyrille fut **Théodoret de Cyr** († 458), de l'école d'Antioche. Beau-

1. Les *Const. Apost.*, *P. G.*, I. — J. B. COTELIER, *Patres aevi ap.*, t. I, Paris, 1672. Surtout éd. FUNK, Paderborn, 1906. — BARDENHEWER, I, 47-51. — 2. HEFELE, I, 800 ss. — Cf. F. NAU, art. *Canons des apôtres* et *Constitutions apostoliques*, dans le *Dict. de Théol. cath.* — BARDENHEWER, I, 51-53. — 3. Ed. RAHMANI, Mayence, 1889. — 4. FUNK, *Tüb. Quartalschr.*, 1893, 594-666; 1906, 1-27. *Hist. Jahrb.*, 1895, 1-36, 473-509. *Das Testamentum unseres Herrn und die verwandten Schriften* (*Forschungen zur christl. Litt. und Dogmengeschichte*), Mayence, 1901. — G. HORNER, *The statutes of the Apostles*, Londres, 1904. — 5. *P. G.*, LXVI. — *Hist. Jahrb. der Görresgesellschaft*, 1902, p. 751 ss. — C. VELLAY, *Études sur les hymnes de Synésius*, Paris, 1904. — H. DRUON, *Œuvres de Synésius traduites en français*, Paris, 1878. — BARDENHEWER, II, 213-217. — Cf. MAHÉ, art. *Cyrille*, dans le *Dict. de Théol cath.* — 6. *P. G.*, LXVIII-LXXVII. — Ed. AUBERT, Paris, 1638, 6 fol. — LARGENT, *S. Cyrille d'Alexandrie*, Paris, 1892. — REHRMANN, *Die Christologie des H. Cyrillus v. Alex. systematisch dargestellt*, Hildesheim, 1902. — BARDENHEWER, II, 217-232.

coup de ses ouvrages sont perdus; mais son Apologie *Graecarum affectionum curatio* et son *Histoire ecclésiastique* doivent être citées [1].

Nommons encore **Philostorge** dont l'*Histoire ecclésiastique*, conservée par Photius, tente l'apologie de l'arianisme (315-425) [2], et les deux avocats de Constantinople continuateurs d'Eusèbe, **Socrate**, dont l'excellente *Histoire ecclésiastique* [3] va de 313 à 439, et **Sozomène**, dont l'*Histoire ecclésiastique* [4], bien inférieure comme critique, s'arrête à 425.

Isidore de Péluse († 440 env.), prêtre et abbé près de Péluse, est surtout connu pour ses 2.000 lettres [5]. **Palladius** écrivit l'*Historia Lausiaca* qui se compose de biographies de moines [6].

Parmi les écrivains ascétiques de cette époque se distingue **saint Nil** [7] (†430 env.).

2° *Les écrivains latins depuis le commencement du* IVe *siècle jusqu'au milieu du* V^e.

Saint Hilaire de Poitiers († 366) est un profond penseur, d'un bon style plein de sentiment et de sincérité. Il combattit comme saint Athanase l'hérésie arienne et fut de même condamné à l'exil. Son principal ouvrage est intitulé *De Trinitate;* bien que, dans l'origine, il portât le nom : *De fide adversus Arianos*. Ses écrits historico-polémiques et exégétiques sont fort intéressants pour l'histoire du dogme [8].

L'arianisme avait encore de nombreux adversaires :

1. *P. G.*, LXXX-LXXXIV. — J. SCHULTE, *Theodoretus v. Cyrus als Apologet*, Vienne, 1904. — BARDENHEWER, II, 217-247. — 2. *P. G.*, LXV. — P. BATIFFOL, *Quest. philostorgianae*, Paris, 1891. — 3. *P. G.*, LXVII. — 4. *P. G.*, LXVII. — 5. *P. G.*, LXXVIII. — 6. *P. G.*, LXV. — Ed. BUTLER, Oxford, 1904. — 7. *P. G.*, LXXIX. — 8. *P. L.*, IX-X. — Ed. COUSTANT, Paris, 1693. — LARGENT, *Saint Hilaire*, Paris, 1902. — SCHIKTANZ, *Die Hilarius fragmente*, Breslau, 1905. — A. WILMART, *L'Ad Constantium liber primus de S. Hilaire de Poitiers et les fragments historiques*, *Rev. bénédictine*, avr. juill. 1907. — L. DUCHESNE, *Hist. anc. de l'Église*, II, p. 523. — BARDENHEWER, II, 270-284.

Lucifer de Cagliari (✝ 370 ou 371) qui écrivit surtout contre Constance[1]; le célèbre **Hosius** de Cordoue (✝ 357)[2]; **Marius Victorin**[3], **Eusèbe de Verceil** (✝ 371), **saint Zénon de Vérone** (✝ 380)[4].

Il faut mentionner aussi : Juvencus qui vers l'an 330 écrivit une *Historia Evangelica;* S. Pacien (✝ 391 env.) de qui est la parole fameuse : *Christianus mihi nomen est, Catholicus vero cognomen*[5]; Philastrius de Brescia, auteur d'un *Liber de haeresibus*[6]; enfin la *Peregrinatio Silviae,* description d'un pèlerinage en terre sainte attribuée d'abord à Silvia sœur de Rufin, l'homme d'État, et plus tard, avec grande probabilité, à la vierge espagnole Ethéria[7].

Saint Ambroise (✝ 397), de fonctionnaire de l'État élevé soudainement au siège épiscopal de Milan, est un des hommes les plus illustres de l'antiquité ecclésiastique. Il eut par sa science, sa fermeté de caractère, son amour du devoir et sa sainteté, beaucoup d'influence sur les événements de son époque. Écrivain distingué, orateur et évêque, il a beaucoup produit. La partie principale de ses œuvres est exégétique (*Hexameron*) dans un sens allégorico-mystique. On lit beaucoup ses œuvres ascétiques : *De officiis ministrorum, De Virginibus ad Marcellinam sororem;* les dogmatiques : *De fide ad Gratianum* et *De Spiritu Sancto ad Gratianam*. Ses discours *De obitu Valentiniani consolatio* et *De obitu Theodosii oratio* sont célèbres. De nombreuses et belles hymnes composées par saint Ambroise montrent avec quelle perfection il possédait la langue latine[8].

1. *P. L.*, XIII. — Duchesne, *Hist. anc. de l'Église*, II, 340 ss. — 2. *P. G.*, XXV, 744-748. — Dom Leclercq, *L'Espagne chrétienne*, Paris, 1906, p. 90 ss. — 3. *P. L.*, VIII, 1019 ss. et LXIV, 891-910. — Bardenhewer, II, 292-294. — 4. *P. L.*, XI. — Bardenhewer, II, 295. — 5. *P. L.*, XIII. — Bardenhewer, II, 308. — 6. *P. L.*, XII. — Bardenhewer, II, 316. — 7. M. Férotin, *Rev. des Quest. hist.*, oct. 1903, 367 ss. — A. Bludau, *Der Katholik*, 1904, p. 61, 81, 167. — Cf. A. Poncelet, *Analecta Boll.*, XXIII, p. 98 s. — Bardenhewer, II, 306 s. — 8. *P. L.*, XIV-XVII, 14-17. — Ed. des Mauristes, Par., 1686-1690, 2 fol. — De Broglie, *S. Ambroise*, Paris, 1899. — Cf. Duchesne, *Hist. anc. de l'Église*, II, 464 ss. — Bardenhewer, II, 317-336. — Largent, art. *Ambroise*, dans le *Dict. de Théol. cath.* — P. de Labriolle, *Saint Ambroise*, Paris, 1908.

Prudence († 405) est le plus grand des poètes latins du christianisme. Parmi les sept livres de sa collection, ceux qui ont le plus contribué à sa réputation sont le *Cathemerinon,* hymnes d'usage journalier, et le *Peri stephanon,* hymnes aux martyrs[1].

Saint Paulin de Nole († 431) écrivit d'excellentes poésies; les meilleures sont les *Carmina natalitia* sur saint Félix de Nole[2].

Sulpice-Sévère († probablement entre 420 et 430), un des principaux écrivains de son temps, est célèbre pour ses ouvrages *Chronicorum libri duo* et *Vita S. Martini,* etc.[3].

Rufin († 410) mérite d'être cité comme historien et surtout comme traducteur de divers ouvrages grecs[4].

Le plus savant de tous les Pères fut **saint Jérôme** († 420), né à Stridon en Pannonie. Il étudia à Rome, à Trèves et à Constantinople. Après avoir travaillé pendant trois ans auprès du pape saint Damase, il partit pour Bethléem où il demeura de l'an 386 jusqu'à sa mort. Son œuvre principale est la traduction et l'explication de la Bible. Parmi ses écrits historiques, le *De viris illustribus* et le *Chronicon* sont très intéressants. Ses œuvres dogmatiques ont toutes un caractère polémique; ce qu'on lit le plus, c'est peut-être ses splendides lettres. Saint Jérôme est, pour sa forme littéraire, un des meilleurs écrivains de l'antiquité[5].

Le plus grand, le plus original, le plus universel des Pères, et une des plus puissantes intelligences qui aient jamais existé, est **saint Augustin** († 430). Il

1. *P. L.*, LIX-LX.— *Tüb. Quartalschr.*, 1894, 77-125. Ed. Dressel, 1860.— Bardenhewer, II, 341-346. — 2. *P. L.*, LXI. — Reinelt, *Studien über die Briefe des H. Paulinus von Nola*, Breslau, 1904. — Bardenhewer, II, 346-352. — André Baudrillart, *Saint Paulin, évêque de* Nole (353-431), Paris, 1905. — J. Brochat, *La correspondance de S. Paulin de Nole et de Sulpice Sévère*, Paris, 1906. — 3. *P. L.*, XX. — Ed. Halm, Vienne, 1866. — Bardenhewer, II, 356-359.— 4. *P. L.*, XXI. — Bardenhewer, II, 359-363. — 5. *P. L.*, XXII-XXX. — Ed. Vallarsi, Vérone, 1734-42, 11 fol. — Collombet, *Hist. de S. Jérôme*, 2 vol., Paris, 1884 — Largent, *Saint Jérôme*, Paris, 1899. — D. Sanders, *Études sur S. Jérôme*, Bruxelles, 1903. — Duchesne, *Hist. anc. de l'Église*, II, 476 ss. — Bardenhewer, II, 364-394.

développa ses facultés extraordinaires à Tagaste, sa ville natale, puis à Carthage. Il tomba de bonne heure dans le manichéisme (374); après sa conversion à Milan (387), il retourna en Afrique, parvint à une très haute sainteté et, depuis 396 jusqu'à 430, fut évêque d'Hippone où il déploya tout son talent à combattre les donatistes, les pélagiens et les semi-pélagiens. Comme fécondité, il n'a d'égal que saint Jean Chrysostome, comme profondeur de pensées, personne. Nul ne sait peindre comme lui la vie de l'âme. Saint Augustin est appelé *docteur de la grâce*. Aucun Père n'a exercé sur la philosophie et la théologie des temps postérieurs une égale influence. Ses œuvres les plus connues sont *De Civitate Dei* et ses *Confessions*[1].

Parmi les amis et disciples de saint Augustin, **Marius Mercator** (✝ 451, env.) écrivit à Constantinople contre Pélage et Nestorius[2]; **Orose** (✝ après 417), son œuvre principale est : *Historiarum adv. Paganos libri septem*[3]; les deux laïques **Prosper d'Aquitaine**[4] (✝ 413) et **Hilaire**[5], qui envoyèrent à saint Augustin un compte rendu des oppositions que rencontrait sa doctrine dans la Gaule méridionale. En Gaule, on trouve **Cassien** (✝ vers 435), auteur des *Collationes Patrum* et des *Instituta Coenobiorum*[6]. **Saint Eucher**, évêque de Lyon (✝ vers 450), dont les *Formulae spiritalis intelligentiae* furent beaucoup lues[7]; de même et plus encore, les *Commonitoria* de **Vincent de Lérins** (✝ vers 450)[8].

1. *P. L.*, XXXII-XLVII. — Ed. Coustant, Paris, 1679-1700, 11 fol. — Bardenhewer, II, 395-453. — Hatzfeld, *S. Augustin*, Paris, 1897. — cf. Portalié, art. Augustin, dans le *Dict. de Théol. cath.*, — Martin, *S. Augustin*, Paris, 1905. — 2. *P. L.*, XLVIII. — Bardenhewer, II, 453, 475. — 3. *P. L.*, XLVIII. — Ed. Zangemeister, Vienne, 1882. — Bardenhewer, 456-458. — 4. *P. L.*, XXXIII, 1007-1012. — Bardenhewer, II, 419, 459. — 5. *P. L.*, LI. — Bardenhewer, II, 459-463. — Valentin, *Saint Prosper d'Aquitaine*, Paris, 1900. — 6. *P. L.*, XLIX-L. — Ed. Petschenig, Vienne, 1886. — 7. *P. L.*, L. — Bardenhewer, II, 469-471. — Ig. par Goulloud, Lyon, 1881. — 8. *P. L.*, L, 637-686. — Reilly, *Études sur la règle de foi de S. Vincent de Lérins*, Tours, 1903. — Bardenhewer, II, 474-476. — F. Brunetière — P. de Labriolle, *Saint Vincent de Lérins*, Paris, 1906. — H. Koch, *Vincenz von Lerin und Gennadius*, Leipzig, 1907.

Le pape **saint Léon Ier** († 461), le plus grand pape de l'antiquité avec saint Grégoire Ier, écrivit 96 discours et beaucoup de lettres. Ses discours brillent par la beauté du langage, la profondeur de la pensée et le caractère solennel. Son *Epistola dogmatica* est célèbre; le *Sacramentarium Leonianum* n'est pas de lui[1].

Saint Pierre Chrysologue († probablement en 450) se distingua comme orateur et eut aussi beaucoup de lecteurs[2]; de même **saint Maxime de Turin** († après 465)[3].

3° *Les écrivains grecs depuis le milieu du* ve *siècle jusqu'à la fin du* viie.

Dans une assemblée des sévériens (ainsi nommés d'après le monophysite Sévérus) et des orthodoxes à Constantinople en 531, les premiers en appelèrent aux écrits de **S. Denys l'Aréopagite**. La question de l'auteur de ces écrits n'est pas encore tranchée, mais ils ne sont certainement pas de l'Aréopagite lui-même et ne parurent que vers l'an 500. Ils furent beaucoup lus, exercèrent une grande influence en théologie, parce qu'au moyen âge on les attribuait au disciple de saint Paul. L'auteur est un chrétien d'un génie puissant, à tendance néoplatonicienne[4].

Léonce de Byzance († vers 453) fut à cette époque de décadence un polémiste redoutable; il a laissé en fait d'ouvrages : *Adversus Nestorianos et Eutychianos libri tres*[5]. Il faut citer aussi l'empereur **Justinien**[6] († 565);

1. *P. L.*, LIV-LVI. — Ed. Ballerini, Ven., 1753-1757, 3 fol. — Bardenhewer, II, 477-483. — Mg. par Amelli, Mont-Cassin, 1890. — 2. *P. L.*, LII. — Bardenhewer, II, 483-485. — 3. *P. L.*, LVII. — Bardenhewer, II, 485 s. — 4. *P. G.*, III-V. — Ed. Corderius, Anvers, 1634. — Stiglmayr, *Programm der stella matutina von Feldkirch*, 1895. *Hist. Jahrb. d. Görres.*, 1895. — H. Koch, *Pseudo-Dionysius Areopagita in seinen Beziehungen zum Neuplatonismus und Mysterienwesen*, Mayence, 1900. — Bardenhewer, II, 126-136. — 5. *P. G.*, LXXXVI. — 6. *P. G.*, LXXXVI. — Bardenhewer, III, 47-49. — Cf. D. Cabrol, *L'hymnographie de l'Eglise grecque*, Angers, 1893.

Romanos le Mélode, un des premiers poètes de l'Église grecque, probablement au commencement du VIe siècle[1]; **Cosmas Indicopleustès** qui (vers 547) écrivit une *Topographie chrétienne*[2]; **S. Sophronius** de Jérusalem (✝ 638), connu comme adversaire du monothélisme. A la fois orateur et poète, il écrivit avec Jean Moscus le *Pratum spirituale*, recueil d'exemples édifiants des contemporains[3]. **S. Jean Climaque** (✝ vers 600) est l'auteur bien connu de l'*Echelle du Paradis*[4]. Le premier adversaire des monothélites fut **Maxime le Confesseur** (✝ 662) qui, entre autres œuvres, écrivit une *Mystagogie* et un *Commentaire* sur S. Denys l'Aréopagite et mérita de souffrir pour la foi[5]. **Anastase le Sinaïte** (✝ après 700) s'éleva contre les monophysites. Le *Chronicon Paschale*, qui parut sous Héraclius (610-641), est une des plus précieuses chroniques chrétiennes[6].

4° *Les écrivains latins depuis la moitié du* Ve *siècle jusqu'à la fin du* VIIe.

En continuant à peu près l'ordre chronologique, on rencontre premièrement **Salvien** de Marseille (✝ 480 environ) qui écrivit le livre *De Gubernatione Dei*[7], ouvrage remarquable, mais dont les couleurs sont un peu trop forcées. **Fauste** de Riez (✝ 490) était semi-pélagien, mais combattit vivement les pélagiens et les prédestinatiens[8]. **Gennade** de Marseille (✝ 485 environ) continua le *De viris illustribus* de S. Jérôme et écrivit encore le *De ecclesiasticis dogmatibus*[9]. **S. Césaire d'Arles**

1. Krumbacher, *Geschichte der byzantinischen Lit.*, Munich, 1897, p. 663. — 2. *P. G.*, LXXXVIII. — Bardenhewer, III, 36-38. — 3. *P. G.*, LXXXVII. — Bardenhewer, III, 43-45, 51 s. — 4. *P. G.*, LXXXVIII. — Bardenhewer, III, 5, 62. — 5. *P. G.*, XC-XCI. — Ed. Combefis, Paris, 1675. — 6. *P. G.*, XCII. — Bardenhewer, III, 35 s. — 7. *P. L.*, LIII. — Ed. Pauly, Vienne, 1883. — Bardenhewer, III, 107-110. — *Hist. littéraire de la France*, II, 517 ss. — 8. *P. L.*, LVIII. — Bardenhewer, III, 94-101. — Ed. Engelbrecht, Vienne, 1891. — 9. *P. L.*, LVIII. — B. Czapla, *Gennadius Litterarhistoriker, Kirchengeschichtl. Stud.*, Münster, 1898. — *Hist. litt. de la France*, II, 632 ss. — Bardenhewer, I, 13-16; III, 145 s.

(† 542), qui présida le concile d'Orange (529), est surtout célèbre comme orateur populaire [1]. **S. Patrice** († 493 environ), l'apôtre de l'Irlande, nous a laissé une *Confessio* et une *Epistola ad Coroticum* [2]. **Victor de Vite** en Afrique, dans son *Historia persecutionis Vandalicae provinciae* [3] (486), nous décrit les persécutions de Genséric et d'Hunnéric.

Le plus vigoureux adversaire de l'Arianisme et du Pélagianisme, qui fut aussi « le plus grand théologien et le plus saint évêque de son temps », est **S. Fulgence** de Ruspe († 533); son meilleur ouvrage est *De fide ad Petrum seu de regula verae fidei,* résumé de théologie dogmatique [4]. **S. Ennodius** de Pavie († 521) était rhéteur, évêque, prosateur et poète. Il ne laissa toutefois aucune œuvre magistrale [5].

Boèce et **Cassiodore** méritent d'être mentionnés ici. Le premier († 624), sénateur, consul et conseiller du roi Théodoric, fut condamné par ce prince, pour une prétendue conspiration; parmi tous ses ouvrages, le plus célèbre est son livre *De la consolation de la philosophie* qu'il écrivit en prison [6]. Le second († vers 570) quitta la cour de Théodoric et se fit moine dans le monastère de *Vivarium*, fondé par lui en Calabre. Il consacra dès lors à la science tous ses loisirs; ses ouvrages d'histoire, le *De origine actibusque Getarum* et l'*Historia ecclesiastica tripartita* (compilation de Socrate, Sozomène et Théodoret), devinrent classiques au moyen âge [7].

1. *P. L.*, XXXIX, 1735 ss.; LXVII. — MALNORY, *Saint Césaire d'Arles*, Paris, 1894. — P. LEJAY, *Saint Césaire, évêque d'Arles*, Paris, 1897. — Cf. DOM MORIN, *Rev. Bén.*, t. X (1893), p. 62-77 et *passim*. — 2. *P. L.*, LIII. — BARDENHEWER, III, 125 s. — 3. *P. L.*, LVIII. — Ed. PETSCHENIG, Vienne, 1881. — 4. *P. L.*, LXV. — ED. MANGEANT, Paris, 1684. — BARDENHEWER, III, 132-136. — 5. *P. L.*, LXIII. — Ed. HARTEL, Vienne, 1882. — Cf. S. L'ÉGLISE, *S. Ennodius et la suprématie pontificale au VI*e *siècle*, trad. fr., Paris, 1906. — 6. *P. L.*, LXIII-LXIV. *Stimmen aus M. Laach*, t. 39 (1890), 374 ss. — BARDENHEWER, III, 156-164. — G. BOISSIER, *Le christianisme de Boèce,* Paris, 1889. — GODET, art. *Boèce*, dans le *Dict. de Théol. cath.* — 7. *P. L.*, LXIX-LXX. — Ed. GARET, Rouen, 1679. — BATIFFOL, art. *Cassiodore*, dans le *Dict. de la Bible.*

Facundus d'Hermiane défendit les Trois-Chapitres : *Pro defensione Trium Capitulorum* [1].

Grégoire de Tours († 594) jouit d'une grande autorité comme historien sincère et critique judicieux : son *Historia Francorum* est « une des plus intéressantes productions de la littérature historique » [2].

Venance Fortunat († 603) est célèbre comme poète ; les deux belles hymnes de la passion : *Pange lingua gloriosi* et *Vexilla Regis prodeunt* sont de lui [3].

S. **Grégoire le Grand** († 604) éclipse tous les précédents. Quand bien même, comme pape, il n'aurait pas travaillé plus qu'aucun autre de ses prédécesseurs, il serait devenu par ses seuls écrits un des quatre grands docteurs de l'Église latine. Nous possédons 848 lettres tirées de son *Registrum* dont il ne reste que des extraits. Parmi ses écrits, on remarque surtout le *Liber regulae pastoralis* qui fut traduit aussitôt en grec ; et, sous le roi d'Angleterre Alfred († 901), en anglo-saxon ; l'*Expositio in librum Job, sive Moralium libri XXXV*, les *Dialogues* et le *Sacramentaire grégorien*. Il n'est cependant pas certain que ce dernier ni le *Sacramentaire gélasien* soient de S. Grégoire [4].

Le *Liber Pontificalis*, ou recueil des vies des Papes, n'appartient pas à Anastase le Bibliothécaire ; mais il fut composé à diverses époques. La partie la plus ancienne qui s'étend jusqu'à la mort de Félix IV (530) fut rédigée sous Boniface II (530-532) sur la base du *Catalogus Libérien* (jusqu'à Libère). Un extrait de ce premier ouvrage donna non seulement le *catalogue Félicien*, mais aussi le *catalogue Cononien ;* ce dernier conduit le travail jusqu'à la mort du pape Conon (686). Le *Liber Pontificalis*

1. *P. L.*, LXVII. — 2. BARDENHEWER, III, 183-191. — LECOY DE LA MARCHE, *De l'autorité de Grég. de Tours*, Paris, 1861. — *P. L.*, LXXI. — Ed. RUINART, Paris, 1699. — Ed. G. ARNDT et KRUSCH (*Mon. Germ. hist.*, *Script. rer. Meroving.*). — 3. *P. L.*, LXXXVIII. — Ed. LEO et KRUSCH (*Mon. Germ. hist.*, *Auctor. antiquiss.*, t. IV). — Trad. fr. par NISARD, Paris, 1887. — 4. *P. L.*, LXXV-LXXVIII. — Éd. des MAURISTES, Paris, 1705. — WOLFSGRUBER, *Gregor der Grosse*, Saulgau, 1890. — DUDDEN, *Gregory the Great : his place in history and thought*, Londres, 1906. — BARDENHEWER, III, 198-210.

fut continué ensuite par divers auteurs jusqu'à Adrien II († 872) ou plutôt jusqu'à Étienne V († 891), mais il manque trois pontificats. Du VIe au IXe siècle, le *Liber Pontificalis* est une source de premier ordre, non cependant la partie antérieure [1].

Saint Isidore de Séville († 636) a beaucoup de mérite comme évêque et écrivain. Il embrassa toutes les connaissances de son temps et surpassa en fécondité tous les écrivains espagnols de l'antiquité ecclésiastique. Parmi ses nombreux écrits, se distinguent ses *Étymologies* nommées aussi *Origines*, sorte d'encyclopédie, et le *De Ecclesiasticis officiis* [2].

5° *Les écrivains syriens et arméniens* [3].

Aphraate écrivit de 336 à 345 différentes homélies [4], qui jusqu'en 1869 furent attribuées à saint Jacques de Nisibe. Le principal écrivain syrien est **saint Ephrem** († 373), nommé « docteur du monde » et « colonne de l'Église ». Ses œuvres sont très nombreuses : hymnes, chants, homélies, commentaires sur la Bible [5]. **Rabulas** d'Édesse, depuis 412 évêque de cette ville, fut poète et prosateur. **Isaac d'Antioche** († 460 environ) bien connu comme orateur et poète [6].

Mesrop († 441) créa l'écriture arménienne et fit, avec d'autres écrivains, une traduction de la Bible en cette langue. A lui appartiennent les homélies attribuées

1. Duchesne, *Le Liber Pontif.* etc., 2 vol., Paris, 1886-1892. — Mommsen, I, 1898. — Rosenfeld, *Ueber die Composition des Lib. Pontificalis*, 1896. — Grisar, *Analecta Romana*, Rome, 1899. — 2. *P. L.*, LXXXI-LXXXIV. — Ed. Mommsen (*Mon. Germ. hist.*, *Auct. Antiquiss.*, XI, Berlin, 1894). — Menandez Pelayo, *S. Isidore et l'importance de son rôle dans l'histoire intellectuelle de l'Europe* (*Annales de Philos. chrét.*, 1882, 258-269). — 3. Cf. Rubens Duval, *Anciennes littératures chrétiennes. La littérature syriaque*, Paris, 1899. — L. Petit, art. *Arménie* (*Littérature*) dans le *Dict. de Théol. cath.* — 4. J. Parisot, chez Graffin, *Cursus patrologiae syriacae*, I, Paris, 1894. — Duval, *l. c.*, p. 225-229. — Éd. Forget, Louvain, 1882. — 5. Ed. Assemani, Rome, 6 fol., 1732-1746. — Duval, *l. c.*, passim, surtout p. 331-337. — Lamy, *Rev. Bibl.*, t. II (1893), 5-25, 161-181, 465-486. — Bardenhewer, III, 233-242. — 6. Ed. Bickel, pars I-II, Giessen, 1873-1877 et Zingerle, Inspruck, 1869 et Rome, 1871.

auparavant à saint Grégoire l'Illuminateur († 332). **Eznik** (487), disciple de Mesrop, écrivit une *Réfutation des sectes* [1] dans laquelle il laisse voir une intelligence perspicace et de vastes connaissances. **Moïse de Khoren** est un auteur goûté; néanmoins l'Histoire de la Grande-Arménie n'est pas de lui; un inconnu l'a publiée sous son nom; elle date du VIIe ou du VIIIe siècle [2].

1. Ed. Venise, 1896; trad. fr. DE VAILLANT DE FLORIVAL, Paris, 1853. — 2. A. CARRIÈRE, *Nouvelles sources de Moïse de Khorèn. Etudes critiques*, Vienne, 1893 et *Supplément*, Vienne, 1894. — *Opp. omnia*, Venise, 1881.

DEUXIÈME ÉPOQUE

LE MOYEN AGE

(692-1517)

PREMIÈRE PÉRIODE

DE LA FIN DU VIIe SIÈCLE A L'AVÈNEMENT DE GRÉGOIRE VII

692-1073.

CHAPITRE PREMIER

EXTENSION DE L'ÉGLISE.

§ 56. — Conversion des Frisons [1].

1° Avant le VIIe siècle, le christianisme ne pénétra pas dans le nord, chez les **Frisons**. Les tentatives faites par les Francs n'avaient pas eu de résultats durables : le Frison haïssait le Franc, adversaire de son indépendance, et détestait également le culte de son ennemi juré. Les Bretons étaient vus de meilleur œil : l'analogie du langage, les rapports commerciaux avaient formé entre eux une certaine liaison d'amitié. La Providence voulait se servir des apôtres bretons pour convertir et civiliser la Frise.

Persécuté en Angleterre, saint Wilfrid [2] abordait en 679 sur les côtes de la Frise et prêcha pendant un an, non sans quelque succès. Six ans plus tard, saint Wigbert arrivait, mais il récolta peu de fruits, parce que le roi Radboud (680-769) entravait l'extension du christianisme.

1. V. BÈDE, *Hist. Ecclesiastica gentis Anglorum*, III, 13; V, 10-11. *P. L.*, XCV. — ALCUIN, *Vita S. Villibrordi libri duo*, *P. L.*, CI, 693-724. — M. ALBERDINGK THIJM, *De H. Willibrordus*, Amsterdam-Bruxelles, 1861. — W. MOLL, *Kerkgeschiedenis van Nederland voor de Hervorming*, 1re partie, Utrecht, 1864. — H. J. A. COPPENS, *Algemeen overzicht der Kerkgeschiedenis van Noord-Nederland*, Utrecht, 1902. — J. A. F. KRONENBURG, *Neerlands Heiligen in vroeger eeuwen*, 2e édit., Amsterdam. — 2. *Vita Wilfridi* chez MABILLON, *Acta SS. Ordin. S. Ben.*, saec. IV, I append., p. 676; Suppl. 2, p. 550 ss

2° L'apôtre principal des Frisons fut **saint Willibrord**. Né en 657, il entra de bonne heure dans l'ordre de saint Benoît; et, à Ripon en Angleterre, puis à Rathmelsig en Irlande, fit de rapides progrès dans la science et dans la vertu. Dans sa trente-troisième année, probablement en 691, il débarqua à Katwijk, avec onze compagnons, et se rendit de suite auprès de Pépin d'Héristal, pour lui demander aide et protection dans sa difficile entreprise. Après un voyage à Rome, où il reçut du pape Sergius Ier des reliques et la mission d'apôtre, il se mit au travail. Dieu bénit l'œuvre, et la parole de Willibrord opéra en peu de temps beaucoup de conversions. Le missionnaire partit de nouveau pour Rome et, le 21 novembre 695, fut sacré, par le même pape Sergius, archevêque des Frisons [1]. A son retour Willibrord s'étant fixé à Utrecht, y fonda le célèbre évêché qui a fait plus qu'on ne peut dire pour la conversion et la civilisation de la Hollande. Après avoir, tant dans les Pays-Bas qu'au dehors, immensément travaillé pour son Dieu, affermi solidement la foi, bâti des églises et des monastères, il mourut de la mort des saints, le 7 novembre 739, à Echternach dans le Luxembourg.

On compte parmi les plus célèbres disciples et compagnons de saint Willibrord, saint Suitbert († 713) qui prêcha ensuite chez les Saxons [2], Werenfried, les deux Ewald et Tilman, saint Wiro, saint Plechelmus et saint Otger qui prêchèrent dans les pays de Clèves et de Gueldre, saint Adelbert et saint Engelmund; enfin saint Wulfran venu du monastère de Fontenelle.

3° Sous la direction de saint Willibrord, puis après la mort de celui-ci, saint Boniface travailla chez les Frisons [3]; ainsi que son célèbre disciple saint Grégoire

1. Bède, *Hist. Eccl.*, V, 10. — 2. Bède, *H. E.*, V, 11. La *Vie de Suitbert*, par Marcellinus, est postérieure. — 3. S. Boniface reçut de Charles Martel une charte de sauvegarde et quelques années plus tard il déclarait que, sans la protection et le concours des autorités franques, il lui eût été impossible de poursuivre son œuvre d'évangélisation. En retour, c'est lui qui était destiné à donner l'onction royale à Pépin le Bref.

(✝ 775), issu de la race mérovingienne, qui dirigea l'école monastique d'Utrecht et administra plus tard cet évêché ; son suffragant Alubert ; Lebouin (✝ 777) et Marchelm sous Willehad premier évêque de Brême; saint Ludger (✝ 809) écolâtre d'Utrecht et premier évêque de Munster.

§ 57. — Conversion des pays germaniques [1].

1° **Saint Boniface** travailla, surtout à la conversion de **l'Allemagne.** Né vers 681 à Kirton, en Angleterre, et élevé dans l'abbaye de Nhuts-Celle, il vint en 716 en Hollande, mais, mal reçu, s'en retourna bientôt. En 718, il se rendit à Rome où il reçut du pape Grégoire II (715-731) les pouvoirs nécessaires; après une mission en Allemagne et trois ans d'apostolat en Frise avec saint Willibrord, il retourna à Rome et fut sacré évêque. A son retour, il prêcha dans la Hesse, la Thuringe et la Bavière; abattit le chêne sacré de Geismar avec le bois duquel il bâtit une chapelle en l'honneur de saint Pierre; fonda plusieurs monastères, entre autres Fulda, qu'il peupla en partie de missionnaires et de religieuses venus d'Angleterre, en partie avec des nouveaux convertis [2]. Après un troisième voyage à Rome (737), il dut organiser l'église d'Allemagne et, à cette fin, il convoqua un synode en Bavière et partagea la contrée en quatre évêchés : Salzbourg, Frisingue, Ratisbonne et Passau. De là, saint Boniface passa dans la Hesse et la Thuringe où il établit les quatre évêchés de Wurtzbourg, Burabourg, Erfurt et Eichstätt un peu plus tard (745).

1. *Vitae S. Bonifatii*, par WILLIBALD, OTHLO et ANONYM. TRAJECT. chez PERTZ, *Mon. Germ., Scriptor.*, t. II. — *Epistolae S. Bonif.*, ed. GILES, 2 vol., Oxford, 1842. — HAUCK, *Kirchengeschichte Deutschlands*, I-II, Leipzig, 1898. — W. J. KARUP, *Gesch. der Kath. Kirche in Dänemark*, Münster, 1863. — K. MAURER, *Bekehrung des Norwegischen Stammes*, Münich, 1855-56. — G. KURTH, *S. Boniface*, 4e éd., Paris, 1903. — LAVISSE, *La conquête de la Germanie par l'Eglise* (*Revue des Deux-Mondes*), avril 1887. — 2. *Monum. Germ., Script.*, t. II, 366 ss.



Après la mort de Charles Martel (741), le saint réunit presque chaque année des synodes : le concile de Germanie (742) où, sur l'ordre du pape Zacharie [1], il fut très sévère pour le clergé ; celui de Leftines [2] (743), de Soissons (744). L'*Indiculus superstitionum et paganiarum* nous apprend combien il y avait à détruire : sacrifices aux morts, crémation des cadavres avec lesquels on brûlait même les femmes et les esclaves survivants, présages tirés du cerveau des animaux, du vol des oiseaux et d'autres signes innombrables, magie, idolâtrie, etc., etc. Le synode franc de 745 désigna à saint Boniface *Cologne* pour siège métropolitain de toute l'Allemagne, ce qui néanmoins, pour des raisons ignorées, ne vint pas à exécution; Mayence eut ce privilège en 746 et ce fut plus tard seulement que Cologne devint métropole avec Utrecht comme unique suffragant [3] (794-799). Après avoir accompli cette œuvre gigantesque, le saint travailla en Frise (754-755); au printemps de cette dernière année, longeant de nouveau le Rhin, il vint à Dokkum où, le 5 juin, il subit le martyre avec 52 compagnons, au moment où il allait administrer la confirmation. Digne fin d'une vie si féconde!

2° Au commencement du VIIIe siècle, les deux Ewald qui évangélisaient les **Saxons** [4] subirent le martyre; Lebouin fut obligé de s'enfuir. Le peuple belliqueux qui habitait de l'Elbe et de la Saale jusqu'au Rhin, du Hartz jusqu'à l'Eider, avait pour la puissante nation des Francs une haine égale à celle des Frisons; c'est pourquoi il semblait nécessaire pour la paix de la contrée de subjuguer les Saxons. En 772, Charlemagne entreprit cette guerre de longue durée; dans le premier combat il détruisit leur temple national d'Irmensul, et les battit à plusieurs reprises; contraints de se soumettre, ils promirent de recevoir le baptême. A la diète de Paderborn

1. JAFFÉ, 2e éd., n. 2264. — 2. *Mon. Germ.*, III, 19. — Cf. HEFELE, III, 506. — 3. JAFFÉ, 2e éd., n. 2273, 2286, 2292 et JAFFÉ, *ibid.*, I, p. 309 (in itinere). — 4. EGINHARD, *Annales; Annal. Laurissenses*, *Mon. Germ.*, *Script.*, I, 135 ss. — HAUCK, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. II, 2e éd., Leipzig, 1900.

(777) l'évangélisation fut confiée aux évêchés voisins (Wurtzbourg, Cologne et Utrecht) et aux abbayes de Fulda et d'Amoenaburg. En 782, sous Witikind, éclata une révolte générale; les missionnaires furent tués ou chassés, les églises dévastées, les chrétiens contraints d'apostasier. Charlemagne se vengea d'une manière terrible et en 783 près de Verden, il fit mourir 4.500 Saxons[1]. Pour ne pas juger trop sévèrement cet acte de cruauté, il faut remarquer qu'il punissait une félonie souvent répétée et surtout que les Saxons avaient livré eux-mêmes les rebelles à l'empereur?

La rage des Saxons s'enflamma de nouveau; ils luttèrent avec un courage héroïque, mais bientôt ils durent se soumettre définitivement (783).

La seconde diète de Paderborn décréta la conversion au christianisme sous peine de mort[2] (785). Witikind et Alboin reçurent le baptême avec un grand nombre des leurs; et le christianisme pénétra dès lors de plus en plus. Les principaux missionnaires furent saint Willehad[3] et saint Ludger[4]; le premier fut évêque de Brême et le second de Munster. Plus tard il y eut des évêchés fondés à Osnabrück, Minden, Verden et Paderborn; sous Louis le Débonnaire, à Hildesheim et Halberstadt.

3° La conversion de la **Scandinavie** commença à proprement parler avec la prédication de saint Anschaire[5]; bien que déjà saint Willibrord et Ebbo de Reims y eussent travaillé. A la suite d'Harald, roi de **Danemark**, baptisé à Ingelheim avec sa cour, saint Anschaire en 826 se dirigea vers le nord.

Lors de l'expulsion du roi peu de temps après, l'apôtre

1. Voir surtout HAUCK, II, 347-349. — DIEKAMP, *Widuking, der Sachsenführer nach Sage und Geschichte*, Munster, 1877. Au contraire BIPPENS (*Zeitschr. f. Geschichtswissenschaft*, I, 85 ss.) et d'autres ont nié le fait. — 2. « Si quis deinceps in gente Saxonum inter eos latens non baptizatus se abscondere voluerit et ad baptismum venire contempserit, paganusque manere voluerit, morte moriatur ». *Mon. Germ.*, *Leg.*, sect. I, I, 68-70. — 3. *Vita Willehadi*, *Mon. Germ.*, *Script.*, II, 378-390. — 4. *Vita Ludgeri* auctore ALTFRIDO, *ibidem*, 405 ss. — 5. *Vita Ansgarii*, *Mon. Germ.*, *Script.*, II, 283-725.

s'avança dans le septentrion où il prêcha fructueusement. En 833, Louis le Débonnaire fonda l'évêché de Hambourg et le saint se rendit à Rome, où il fut nommé par Grégoire IV archevêque de Hambourg et vicaire apostolique de tout le nord. Malgré les pirateries des Normands, qui pillèrent même Hambourg en 845, il continua son apostolat. En 849, l'évêché de Brême fut réuni à celui de Hambourg. Eric Ier et Eric II accordèrent la liberté du culte, mais ne se convertirent pas; ce qui retarda la conversion des Danois. Saint Anschaire mourut en 865 et eut pour successeur saint Rembert[1]. Pendant plus d'un siècle, les rois restèrent encore dans l'endurcissement; enfin Harald Blaatand se laissa baptiser en 965. Les évêchés furent Sleswig, Ripen, Aarrhuus. Sous saint Canut Ier († 1035) la majeure partie de la population était convertie; en 1102 le siège métropolitain fut fixé à Lund.

La conversion de la **Suède** demanda encore plus de temps, l'œuvre de saint Anschaire, Gantzbert et Unni languit jusqu'au XIe siècle où, en 1002, le roi Olaf demanda le baptême et fonda l'évêché de Skara. Le roi Sverker (1133-1155) fonda les premiers monastères et l'église d'Upsal, devenue métropole en 1162.

La **Norvège** eut des rois chrétiens depuis 938. Haakon le Bon (938-961) travailla beaucoup pour étendre la religion, mais pourtant sans grands résultats; ce ne fut qu'en 995-1000, sous Olaf Trygvesen et sous saint Olaf II le Grand (1014-1030), que le christianisme s'affermit. En 1148, Drontheim fut créé siège métropolitain et à la fin du XIIe siècle il n'y avait plus de païens en Norvège.

4° En 997-999 le roi Olaf Trygvesen envoya en **Islande** une ambassade guidée par son chapelain Thankbrand qui fut rejeté à cause de sa rudesse; néanmoins, pour ne pas contrarier le roi, l'Islande fit bientôt une humble demande de missionnaires; en l'an 1000, le peuple se convertit à la foi chrétienne.

1. *Vita Remberti, ibid.*, II, 764-775.

Le **Groënland**, découvert seulement en 982, fut converti par les soins du roi de Norvège saint Olaf II le Grand; il y eut en 1055 un évêché à Gardar; mais cela dura peu, à cause de l'extinction de la population septentrionale. Cependant de vaillants apôtres étaient partis de là porter la bonne nouvelle au continent américain, où les missionnaires du XVII[e] siècle seront heureux de trouver des restes de la foi chrétienne[1].

Les **Normands**, établis en France sous Rollon, embrassèrent la foi, après la conversion de leur chef (912).

§ 58. — Conversion des peuples de l'est de l'Europe[2].

1° De tous les peuples slaves, les **Croates** se convertirent les premiers. Vers 640, sous leur prince Porga qui avait demandé des missionnaires au saint-siège, ils reçurent le baptême. Au IX[e] siècle il est fait mention d'évêchés qui furent détruits au X[e] siècle; enfin saint Ladislas, roi de Hongrie, ayant conquis, vers 1095, une partie de la Croatie, fonda l'évêché d'Agram.

2° Les **Carinthiens**, habitants des pays qui sont aujourd'hui les provinces de Styrie, Carinthie et Carniole, furent convertis par les évêques de Salzbourg : saint Virgile († 784) envoya des prédicateurs de l'Evangile au prince Chétumar; Arno († 821) continua l'œuvre. Le sud fut placé sous la juridiction du patriarche d'Aquilée et le nord sous celle de l'évêque de Salzbourg. En 1072,

1. L. Jélic, *L'Évangélisation de l'Amérique avant Christophe Colomb*, *Congrès scient. intern. des Cath.*, Paris, 1891; Bruxelles, 1895. — 2. Hergenröther, *Photius*, II, 604 ss. — Anonymi Salisburgensis, *Hist. conversionis Carantan.* apud Ginzel, *Gesch. der Slavenapostel Cyrillus und Methodius*, Vienne, 1861, Suppl. I, 46 ss. — Eginhard, *Annales*, *Mon. Germ.*, *Script.*, 135 ss. — *Annales Fuldenses*, *ibid.*, 343 ss. — Arndt, *Die ältesten polnischen Bistümer*, *Zeitschr. f. Kath. Theol.*, XII, 44 ss. — *Die Russische Kirche*, Hefele, *Beiträge*, I, 344 ss. — Hergenröther, *Photius*, I, 535 ss., 594 ss.; II, 300 ss. 608 ss., III, 703 ss.; — Bod, *Historia Hungarorum ecclesiastica*, 3 vol., Leyde, 1888-1890. — Hergenröther-Kirsch, *Kirchengeschichte*, Frib.-en-Br., 1904, p. 272 ss. — Lapôtre, *L'Europe et le saint-siège*, t. I, Paris, 1895.

saint Gebhard érigea l'évêché de Gurk; celui de Seckau fut institué au commencement du XIIIe siècle.

3° Les **Serbes**, établis dans les contrées actuelles de Serbie, Bosnie, Herzégovine, Monténégro et Dalmatie orientale, furent au VIIe siècle, sous l'empereur Héraclius (610-641), forcés d'embrasser le christianisme, mais ils le rejetèrent, en secouant le joug de Byzance (827). L'empereur Basile (868) les contraignait de nouveau à subir son autorité et à redevenir chrétiens.

4° A la même époque, se convertirent les **Bulgares** qui habitaient sur la rive droite du Danube inférieur. La bonne nouvelle leur fut d'abord apportée par des prisonniers grecs; mais leur conversion doit être surtout attribuée au roi Bogoris qui, vers l'an 864, reçut le baptême et demanda même au pape Nicolas Ier (858-67) des évêques et des prêtres. Avec les missionnaires demandés, le Pape envoya ses célèbres *Responsa ad consulta Bulgarorum*[1]; la plus grande partie de la nation se convertit. Bientôt néanmoins, les Grecs arrivèrent par leurs ruses à supplanter les Latins, en faisant de Théophylacte le premier métropolitain des Bulgares, et en 1019 la Bulgarie devint une province grecque.

5° Les **Moraves**, habitants du nord de la Hongrie, reçurent sous Charlemagne les premiers germes du christianisme par les évêques de Salzbourg. La conversion entière fut l'œuvre de deux frères, saint Cyrille et saint Méthode[2]; ceux-ci vinrent en 863 en Moravie, prêchèrent avec beaucoup de fruit, créèrent les caractères slaves[3], traduisirent la sainte Écriture[4] et la liturgie dans la langue nationale qui, par là même, devint aussi la langue liturgique. Saint Cyrille appelé à Rome par le pape Nicolas Ier y mourut. Saint Méthode fut nommé par Adrien II (867-872) archevêque de Moravie et *vicaire du*

1. MANSI, *Coll. Conc.*, XV, 401. — HEFELE, IV, 346 ss. — 2. *Acta SS. Boll.*, t. II, 12 ss. — *Stimmen aus M. L.*, t. XXII. — *Saint Méthode, Apôtre des Slaves*, in *Revue des Quest. hist.*, t. XXVIII (1888), 369 ss. — 3. En se servant des lettres capitales grecques un peu modifiées. — 4. V. JAGIC, *Quatuor evangeliorum versionis palaeo-slovenicae codex Marianus*, Berlin, 1883.

Pape; il retourna dans son pays, après l'approbation de la liturgie slave. Les évêques de la province ecclésiastique de Salzbourg, considérant la Moravie comme faisant partie de leur juridiction, molestèrent le saint et portèrent plainte auprès de Jean VIII (872-882); celui-ci appela de nouveau saint Méthode à Rome, se prononça en sa faveur, confirma sa juridiction et permit l'emploi de la langue vulgaire dans la liturgie, pourvu que l'Évangile fût lu en latin avant de l'être en slave. Le saint mourut en 885, après avoir beaucoup souffert de la part d'Arnoulf de Carinthie. Le roi Moimirus II (894-906) demanda l'établissement de la hiérarchie, ce que Jean IX (898-900) accorda volontiers; mais les évêques de Salzbourg et de Mayence en empêchèrent l'exécution. Peu après, la Moravie perdit son indépendance. L'usage de la liturgie slave avait cessé après la mort de saint Méthode.

6° **La Bohême** [1] suivit la Moravie dans la foi chrétienne au IXe siècle. Déjà, en 845, quatorze chefs avaient reçu le baptême à Ratisbonne, mais ils durent fuir devant leurs sujets païens. Les Allemands les réintégrèrent, mais le christianisme ne s'enracina qu'après le baptême donné par saint Méthode à Borsivoi (870-894) et à son épouse Ludmilla, à la cour de Moravie. La religion fut propagée par eux et par leurs fils Spitihnev Ier (894-912) et Wratislas Ier (912-925) et leur petit-fils Wenceslas (925-935) [2]. Cependant le paganisme resta puissant même à la cour. Ludmilla fut tuée par sa belle-fille Drahomira et Wenceslas par son frère Boleslas Ier (935-967). Le pieux Boleslas II (967-999) érigea l'évêché de Prague. Saint Adalbert, second évêque de Prague, travailla à faire disparaître les mœurs païennes, mais fut banni [3]; cependant, vers l'an 1000, toute la Bohême était chrétienne.

7° De la Bohême, le christianisme passa en **Pologne** [4]. Quelques prêtres moraves, après la conquête de

1. *Chron. Boem., Mon. Germ., Script.*, IX, 1-32. — 2. *Vita Wenzeslai, Mon. Germ., Script.*, VI, 211-223. — 3. *Vita Adalb., Mon. Germ., Script.*, VI, 574-612. — 4. *Annales Poloniae, Mon. Germ., Script.*, XIX, 571-689.

leur pays, s'étant réfugiés en Pologne, y baptisèrent un certain nombre de païens, à Cracovie et dans les environs; mais la conversion proprement dite du peuple polonais est due au duc Micislas (962-992) qui, en 965, avait épousé la princesse chrétienne Dubrawska, fille de Boleslas I[er], et reçut d'elle la vraie foi. Le duc, s'aidant de missionnaires et de lois sévères, amena son peuple au christianisme et fit jeter à l'eau toutes les idoles (967). En 968 fut établi l'évêché de Posen et, en 1000, l'archevêché de Gnesen. Le roi Casimir (1040-1058) fonda des monastères bénédictins et bâtit des écoles.

8° Les **Russes** [1] furent réunis par le normand Rurick en 826, et reçurent de Constantinople des apôtres de l'Évangile; les conversions furent peu nombreuses jusqu'au baptême de la grande-duchesse Olga (Hélène) à Constantinople en 955. Son fils Swatoslaw (945-957) resta païen, tandis que son petit-fils Wladimir (980-1015), qui épousa une princesse grecque, embrassa le christianisme. Toute la nation fut promptement convertie, mais elle passa peu à peu au schisme grec avec Constantinople d'où elle avait reçu ses métropolitains. L'église métropole était à Kiew.

9° Les **Hongrois** reçurent le christianisme par l'église grecque lorsque au x[e] siècle deux de leurs ducs, Bolosudes et Gylas, furent baptisés à Constantinople. L'évêque de Passau, Pilgrim, envoya des missionnaires : S. Adalbert évêque de Prague confirma dans la foi le duc Geisa (972-997), qui avait été amené à la foi par son épouse Sarolta, fille de Gylas, et baptisa leur fils, le célèbre S. Étienne (997-1038) [2]. Celui-ci opéra la conversion et la civilisation de la Hongrie, car il appela des prêtres d'Allemagne, de Bohême et d'Italie; érigea dix évêchés sous le mé-

1. LEONIS DIAC. CALOENS, *Hist. lib. X*, *De velitatione bellica Niceph. Aug.*, lib. VI, 10; IX, 6, 8, 9, 10; *Corp. Scrip. Byz.*, t. XXX, 10. — GÖTZ, *Kirchenrechtliche und kulturgeschichtliche Denkmäler Altrusslands nebst Geschichte des Russischen Kirchenrechts, Kirchenrechtl. Abhandl.*, 18-19 fasc., Stuttgart, 1905. — 2. *Vitae S. Stephani*, *Mon. Germ.*, *Script.*, XI, 222-238. — E. HORN, *Saint Étienne, roi de Hongrie*, Paris, 1899.

tropolitain de Gran, bâtit de nombreux monastères, donna aux peuples de sages lois, favorisa l'enseignement, et, pour faciliter les pèlerinages, fit construire des hôpitaux à Ravenne, à Constantinople, à Rome et à Jérusalem. Pour récompense de ces mérites, le pape Silvestre II (999-1003) gratifia S. Étienne de la dignité royale. Après la mort du roi, il y eut encore un parti qui tenait toujours au paganisme, mais qui fut soumis par André (1046-1061). Le roi Béla (1061-1063) eut encore à lutter; cependant les derniers restes de l'idolâtrie disparurent sous S. Ladislas (1077-1095).

§ 59. — Les Mahométans en Europe [1].

1° Tandis que l'est de l'Europe se convertissait peu à peu, le sud était toujours menacé du péril de l'**Islam** et avec lui de la perte de la foi chrétienne. En 711, une armée d'Arabes, ayant pour chef Tarik, se dirigea vers l'Espagne et occupa Gibraltar. Les fils du roi détrôné Witiza passèrent à l'ennemi, tandis que son successeur Rodrigue s'apprêtait à refouler les envahisseurs; ceux-ci pourtant vainquirent les Espagnols au célèbre combat de *Xerés de la Frontera*, 19 juillet 711; l'Espagne entière tomba dès lors au pouvoir des musulmans qui, enhardis par leur victoire, franchirent les Pyrénées en 718, et conquirent Narbonne en 720, Nîmes et Carcassonne (725); mais leur élan fut brisé une première fois par Eudes d'Aquitaine à la bataille de Toulouse.

L'Ommiade Abdérame, qui seul avait échappé à la des-

1. R. Dozy, *Histoire des Musulmans d'Espagne*, 4 vol., Leyde, 1861. — Gams, *Kirchengeschichte von Spanien*, II, 2; III, 1, Ratisbonne, 1874-1876. — H. Gelzer, *Abriss der byzantinischen Kaisergeschichte*, chez Krumbacher, *Gesch. der byz. Lit.*, 2e éd., Münich, 1897, p. 911 ss. — Lembke-Schaefer-Schirrmacher, *Geschichte von Spanien*, 7 vol., Gotha, 1830-1902. — *Histoire de l'Afrique et de l'Espagne*, intitulée Al-Bayano 'l-Moghrib, traduite et annotée par E. Fagnan, vol. I, Alger, 1901. — Dom H. Leclercq, *L'Espagne chrétienne*, Paris, 1906, p. 362 ss.

truction de sa famille à Damas, vint en Espagne (755) et fonda le califat de Cordoue si célèbre depuis par sa prospérité matérielle aussi bien que par le culte des arts et de la science.

Dès qu'Abdérame fut à la tête de l'Espagne, il s'avança bientôt de nouveau dans les Gaules, mit le siège devant Bordeaux, qui fut livré au pillage, et continua vers le nord sa marche victorieuse. Mais il rencontra, entre Tours et Poitiers, Charles Martel, qui lui infligea une terrible défaite (17 octobre 732). L'Aquitaine était sauvée.

Un peu plus tard, les Arabes cherchèrent un autre débouché et, se dirigeant vers la Provence, pillèrent Arles, Avignon, puis remontèrent le Rhône et menacèrent Lyon et les cités Burgondes. L'infatigable Charles accourut de nouveau et, reprenant les villes conquises, refoula les envahisseurs dans la Septimanie. La mort l'empêcha seule d'achever son œuvre; ses successeurs s'y employèrent. Pépin reprit aux Sarrasins les villes de Nîmes, Agde, Béziers, Maguelonne, Narbonne. La Gaule chrétienne avait enfin repoussé le joug de l'infidèle.

En 778, Charlemagne, profitant des discordes musulmanes, traversa les Pyrénées à la tête d'une immense armée recrutée dans tout son immense empire; il prit Pampelune, échoua devant Saragosse et dut battre en retraite. Son arrière-garde fut écrasée dans les défilés de Roncevaux; là, périt le preux Roland dont l'héroïsme est resté si populaire. L'empereur voulut venger le cruel échec. En 781, il fonda le royaume d'Aquitaine, avec la mission d'assurer et de défendre la frontière. Le duc Guillaume se signala par sa vaillance; Barcelone (802), Tarragone, Tortose ouvrirent leurs portes aux Francs. La marche d'Espagne fut constituée. Les comtes carolingiens remplacèrent les gouverneurs arabes [1].

La puissance musulmane était désastreuse pour l'Église d'Espagne, car, malgré la liberté religieuse, beau-

1. Cf. IMBART DE LA TOUR, *Les Francs et la défaite de l'Islamisme*, dans *La France chrétienne dans l'histoire*, Paris, 1896.

coup de chrétiens tombèrent dans l'apostasie, soit par la séduction, soit par la violence. En 850, une grande persécution éclata, parce que les outrages faits au Prophète étaient punis de mort; ainsi un bon nombre allèrent par cette voie au-devant de la mort et furent honorés comme martyrs; le prêtre Euloge et son ami Alvarès encourageaient cette conduite. Cependant le synode de Cordoue (852) défendit d'honorer ces morts; donnant pour raison qu'ils n'avaient fait aucun miracle et que leurs corps n'étaient pas conservés comme ceux des autres martyrs [1].

2° Au IXe siècle, les Sarrasins s'affermirent en Sicile et conquirent Palerme (831); ils osèrent même en 867 envahir les États de l'Église, de sorte que le pape fut en danger et dut leur promettre un tribut annuel [2]. Le traître *Nomenclator* Grégoire appela l'ennemi à Rome et lui en ouvrit les portes. Jean VIII le repoussa. Lorsque, grâce à la négligence de Lambert de Spolète et d'Adalbert de Toscane, en 877-878, les Sarrasins dévastèrent de nouveau le territoire pontifical, le pape fut obligé de payer une contribution. L'évêque de Naples, Athanase, fit pendant quelque temps cause commune avec l'ennemi [3].

3° L'empire Byzantin a conquis une grande renommée dans la lutte contre les Sarrasins. Pendant longtemps, cet avant-poste de l'Europe fut convoité, surtout à l'époque de l'empereur Léon III; le siège et la prise de Constantinople (717-718) par l'empereur a été certainement un fait de la plus haute importance et peut être mis en comparaison des triomphes de Charles-Martel. Léon III sauva réellement alors le christianisme dans l'Europe orientale.

1. HEFELE, IV, 179. — BAUDISSIN, *Eulogius und Alvarus*, Leipzig, 1873. — 2. HEFELE, IV, 304, 448, 458. — 3. HEFELE, IV, 515, 522, 526, 542.

CHAPITRE II

LA HIÉRARCHIE ECCLÉSIASTIQUE ET SES RAPPORTS AVEC LE POUVOIR CIVIL.

§ 60. — L'influence du Pape et des Évêques[1].

1° La cause de l'influence des **évêques** doit être d'abord attribuée à l'étendue de leur science et plus encore à la sainteté de leur ministère; puis aussi à la reconnaissance des peuples pour leurs civilisateurs et bienfaiteurs. Bientôt, surtout dans l'empire franc, un grand nombre d'églises furent richement dotées. La donation avait lieu de deux manières : ou elle était faite au saint patron de l'église et irrévocable (*allodia*); ou, selon l'ancien usage germanique, à titre de fief (*feudum*). Le roi possédant alors des biens considérables pour l'utilité publique les confiait, comme fiefs, à des hommes de mérite; à condition que ceux-ci lui rendraient un fidèle service et lui prêteraient main-forte en temps de guerre. Les rois choisissaient de préférence les évêques pour la cession des fiefs, parce qu'ils savaient que leur serment de fidélité serait

1. THOMASSIN, *Vetus et nova discipl.*, t. III, lib. I, c. 22 ss. — PHILLIPS, *Kirchenrecht*, t. III, p. 61 ss.; t. VII, p. 144 ss. — HERGENRÖTHER, *Katholische Kirche und christlicher Staat*, Frib.-en-Br., p. 1 ss., p. 77 ss. — A. WERMINGHOFF, *Geschichte der Kirchenverfassung Deutschlands im Mittelalter*, Hanovre, 1905. — LESNE, *La hiérarchie épiscopale en Gaule et en Germanie de 742 à 882*, Paris, 1905. — OZANAM, *La civilisation chrétienne chez les Francs*, Paris, 1849. — FUSTEL DE COULANGES, *Hist. des instit. politiques de l'ancienne France*, 3 vol., 2e édit., Paris, 1877.

observé exactement. Les premiers ajoutaient souvent à cela les *regalia*, droit judiciaire dans les affaires criminelles et civiles, droit d'impôt et de douane, droit de battre monnaie, etc.

2° Comme bientôt les évêques et les abbés non seulement rivalisaient avec les plus grands seigneurs par la richesse et la puissance, mais les surpassaient en science et en vertu, ils avaient le plus souvent la part la plus importante dans l'administration du pays, la première place dans les assemblées et le droit de parler avant les autres. Leurs vastes connaissances et leur expérience dans les affaires leur donnèrent ordinairement entrée dans le conseil des princes qui choisissaient en même temps leurs ambassadeurs parmi les abbés et les évêques [1].

Même dans l'élection du roi, les évêques exerçaient une puissante influence; les princes recevaient de préférence la couronne et l'onction de leurs mains, convaincus que cette cérémonie solennelle, en confirmant l'autorité royale, rendrait invincible et sacré le chef de l'État.

3° De bonne heure, les évêques eurent le droit d'examiner les affaires civiles; Charlemagne ordonna même que la partie adverse se présentât devant le tribunal ecclésiastique; ici encore s'ajoutait une sorte de droit judiciaire pour tous les délits, même ceux commis par les laïques. Les *Missi dominici* rendaient la justice dans leur district; mais l'évêque dans son évêché tenait le *Sendgericht* afin de mettre le droit et la justice à l'abri de l'arbitraire et de la cruauté. Les privilèges des personnes, des édifices et des biens ecclésiastiques prirent à cette époque un accroissement considérable.

4° Depuis le VIII[e] siècle surtout, la considération, l'influence et la puissance des **papes** s'étaient beaucoup

1. Un certain nombre de ces évêques sont justement restés populaires : S. Éloi († 659), évêque de Noyon, qui joignit à son zèle d'apostolat la renommée d'habile orfèvre; S. Ouen, évêque de Rouen (*Vie*, par Vacandard, Paris, 1902); S. Amand († 679), successivement moine, évêque et missionnaire; S. Léger († 678), évêque d'Autun (*Vie*, par Dom Pitra, Paris, 1846).

accrues; la cause en était dans leur haute dignité, leur bienfaisance et leur sollicitude pour le troupeau dont ils avaient la charge et qu'ils protégeaient contre la dureté des princes prévaricateurs. C'est pourquoi le pape avait le pas sur le roi, comme les évêques sur les grands seigneurs; il admonestait les princes, leur dictait des lois ecclésiastiques, défendait leurs droits, décidait les différends graves qui s'élevaient entre le prince et le peuple, entre le roi et ses alliés ou ses rivaux : arbitrage souvent demandé ou du moins partout accepté.

5° Les exemples en sont déjà nombreux dans cette période. Rappelons ici l'élévation de Pépin le Bref à la dignité royale par le pape Zacharie (741-752); l'arbitrage de Grégoire IV (827-844) entre Louis le Débonnaire et ses fils; le jugement porté par Nicolas Ier (858-867) contre Lothaire II, roi de Lorraine, qui, malgré toute justice, avait répudié sa femme Theutberge; le puissant secours donné par Adrien II (867-872) à l'empereur Louis II qui, après la mort de Lothaire II († 869), avait droit à la Lorraine que lui disputait Charles le Chauve; enfin citons encore Nicolas II (1058-1061) gratifiant (en 1059) le normand Robert Guiscard de la Pouille, de la Calabre et de la Sicile.

§ 61. — Origine des États de l'Église[1].

1° Le royaume des Ostrogoths tomba en 555 sous la

1. Theiner, *Codex diplomaticus dominii temp. s. Sedis*, Rome, 1861 ss., t. I-III. — Schnürer, *Die Entstehung des Kirchenstaates*, Cologne, 1894 (*Vereinsschrift der Görresgesellschaft*). — Niehues, *Die Schenkungen der Karolinger an die Päpste, Hist. Jahrb. der Görresgesellschaft*, II, 76-99, 201-241. — G. Hüffer, *Die Aechtheit der Schenkung Karl's von 774, ibid.*, 242-253. — L. Duchesne, *Les premiers temps de l'État Pontifical* (754-1073), 2e éd., Paris, 1904; *Les évêchés d'Italie et l'invasion lombarde* (*École française de Rome*), janvier 1903. — Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, II, Leipzig, 1890. — Jungmann, *Dissertationes* XIV et XV, t. III, Ratisb., 1882. — Duchesne, *Le Liber Pontificalis*, I-II. — W. Barry, *The papal monarchy from S. Gregory the Great to Boniface VIII* (590-1303), Londres, 1902. — Hubert, *Étude sur la formation des États de l'Église* (726 757), Nogent-le-Rotrou, 1899. Extrait de la *Rev. hist.*

domination des Byzantins; Rome et l'Italie furent heureuses de trouver la paix sous la protection de Justinien [1], mais cette joie dura bien peu, car en 569, les Lombards envahirent le pays. A cela s'ajoutaient les nombreuses exactions des Byzantins qui, en échange des lourdes contributions qu'ils imposaient, auraient dû fournir un secours efficace contre le roi Alboin et ses successeurs. Sous le pape **Jean VI** (701-705), Gisulphe dévasta la Campanie, emmena beaucoup de prisonniers, et le pape dut les racheter et obtenir la paix avec l'argent de l'Église (*Apostolicis donariis*) [2]. Quoique Jean VII (705-707) eût recouvré les *patrimonia* pris sur les côtes de Gênes, la situation resta critique. Rome étant toujours plus étroitement cernée par les Lombards, le pape **Sisinnius** (798) commença la restauration des murs de la ville.

Au lieu d'offrir du secours, Constantinople tourmentait les papes par son ingérence dans le domaine spirituel : Justinien II demanda au pape **Constantin** (708-715) l'approbation des canons [3] du concile *In Trullo;* tandis que Léon l'Isaurien (717-741) réclama l'assentiment du pape **Grégoire II** (715-791) pour les destructions iconoclastes. Les deux papes répondirent par un refus [4]. Les Byzantins cherchèrent à faire mourir Grégoire, envoyèrent des troupes contre Rome qui fut délivrée par Luitprand, roi des Lombards. **Grégoire III** (731-741) tint ferme et la lutte avec Léon l'Isaurien continua. Les Lombards envahirent de nouveau le territoire romain (739); le pape réclama à Luitprand les villes prises, mais celui-ci refusa de les rendre.

2° Ainsi pressé par les Byzantins et les Lombards, Grégoire III tourna ses regards du côté des Francs et envoya une ambassade au duc d'Austrasie, Charles Martel; elle fut reçue avec honneur, mais n'obtint aucun secours; une seconde et une troisième demande n'eurent

1. DUCHESNE, *Le Lib. Pontif.*, I, 305 : *Erat enim tota Italia gaudens.* — 2. DUCHESNE, *l. c.*, I, 383. — 3. JAFFÉ, 2e édit., p. 248. — 4. JAFFÉ, n° 2180 2182.

pas plus de succès[1]. Charles Martel ne voulait pas se brouiller avec Luitprand. Grégoire mourut et eut pour successeur **Zacharie** (741-742) dont l'influence parvint à dominer Luitprand († 744) et son successeur Rachis (744-749); mais la situation devint plus périlleuse quand Astolphe monta sur le trône des Lombards.

3° Entre temps se produisit un fait qui pour Rome et pour les Francs eut les suites les plus importantes. Depuis longtemps déjà les princes dégénérés de la dynastie mérovingienne avaient, tout en gardant le titre de roi, laissé passer toute l'autorité effective entre les mains d'une famille austrasienne, issue des Francs ripuaires, dont les membres se léguaient de père en fils la charge de maire du Palais.

En 751, les seigneurs francs se décidèrent à faire cesser cet état de choses anormal en plaçant sur le trône Pépin le Bref (741-768) à la place de l'incapable Childéric III. Sur le conseil de saint Boniface, ils envoyèrent l'abbé de Saint-Denis et l'évêque de Wurtzbourg, avec mission « d'interroger le pape Zacharie au sujet des rois qui étaient en France sans exercer le pouvoir royal et de lui demander si cela était bon ou mauvais ». La réponse n'était pas douteuse. Saint Boniface la connaissait sans doute par avance lorsqu'il dicta la démarche de Pépin. Aux envoyés du maire, Zacharie déclara « qu'il était meilleur que celui qui avait déjà le pouvoir suprême eût aussi le titre de roi, et que cela serait plus dans l'ordre[2] ».

Sur la réponse affirmative du pape[3], Pépin fut élu roi par les Francs assemblés à Soissons (novembre 751).

1. Jaffé, n. 2249, 2250, 2252. — 2. *Interrogando de regibus in Francia, qui illis temporibus non habentes regalem potestatem, si bene fuisset, an non. Et Zacharias Papa mandavit Pipino, ut melius esset, illum regem vocari, qui potestatem haberet, quam illum, qui sine regali potestate manebat; ut non conturbaretur ordo, per auctoritatem apostolicam jussit Pipinum regem fieri. Annal. Laurissenses*, ad an. 749. *Mon. Germ.*, *Script.*, I, 136. Cf. Eginh., *Annal.*, p. 137. — 3. Sur le jugement, cf. Georg Waitz, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, t. III, p. 35. — Jungmann, *Dissert.*, t. III, 113.

Il eut bientôt l'occasion de montrer au pape sa reconnaissance.

4° Astolf s'empara de Ravenne et tourna ses armes contre Rome (752). Après la mort de saint Zacharie, Étienne Ier fut élu, mais étant mort trois jours après, il n'est pas ordinairement compté[1]. Son successeur **Etienne II** (752-757) essaya vainement de fléchir le roi[2]; alors il entama pendant l'hiver (752-753) des négociations avec Pépin qui s'y prêta volontiers. L'issue des pourparlers fut le voyage du pape en Gaule[3]. Il alla d'abord à Pavie demander à Astolf, au nom de l'empereur, de restituer le territoire que les Lombards venaient d'enlever à l'exarchat de Ravenne; après avoir essuyé un refus, il passa au delà des Alpes, arriva au palais de Pontion (Champagne), le 6 janvier 754, et demanda le secours de Pépin ; ce dernier s'engagea à lui donner toute satisfaction. Le pape sacra à Saint-Denis le roi et ses deux fils qu'il nomma *Patrices des Romains*[4]. Pépin envoya jusqu'à trois fois des ambassadeurs à Astolf; puis la guerre contre les Lombards fut décidée (le 1er mars et le 14 avril) à Braisne et Quiercy[5]. Astolf, assiégé dans Pavie, jura de rendre tout, mais bientôt, revenant sur sa parole, il mit le siège devant Rome. Nouvelle ambassade du pape à Pépin[6]; alors celui-ci franchit les Alpes, battit Astolf et l'enferma dans Pavie. Là, une ambassade de Constantinople s'efforça d'arrêter le vainqueur et de l'obliger à rendre les villes conquises : « *Imperiali cederet ditioni* ». Le roi refusa absolument et déclara avec serment qu'il n'avait entrepris cette expédition que par amour pour saint Pierre et afin d'obtenir la rémission de ses péchés et qu'aucun trésor au monde ne saurait le décider à frustrer l'apôtre de ce qu'il lui avait offert[7]. Fuldrade fut

1. DUCHESNE, *Lib. Pontif.*, I, p. 440 et 456, note 3. — 2. JAFFÉ, I, 271. — 3, JAFFÉ, n. 2311. — 4. MANSI, XII, p. 557, donne le récit du sacre. — 5. Pas unanimement; cf. EGINHARD, *Vita Karoli*, 6. Sur ce qui fut décidé à Quiercy, voir SCHNÜRER-ULIVI, *Das Fragmentum Fantuzzianum neu herausgegeben und kritisch untersucht. Ein Beitrag zur Geschichte der Entstehung des Kirchenstaates*, *Freib. hist. Studien*, III, 1906. — 6. JAFFÉ, n. 2325, 2326, 2327. — 7. DUCHESNE, *Lib. Pont.*, I, 452 ss.

chargé par Pépin de remettre le pape Étienne en possession des vingt-deux villes conquises, puis, se rendant à Rome, il déposa sur la *Confession de saint Pierre* les clefs des villes avec un acte par lequel Pépin faisait cette donation à saint Pierre et à ses successeurs. Cet acte est perdu, mais la Vie d'Étienne II fait connaître la liste des villes cédées : Ravenne et vingt et une autres[1]. Cette célèbre *donation* de *Pépin*, en 756, fut l'origine des États de l'Église.

5° Astolf mourut cette même année. Sa succession au trône était disputée par le roi précédent, Ratchis qui avait abdiqué en faveur d'Astolf, son frère, pour se faire moine au mont Cassin, et par Didier, duc de Toscane; ce dernier se mit en rapport avec le pape Étienne, signa, en présence de Fuldrade, l'engagement de rendre les villes de Faënza, Imola, Ferrare, Ancône, Osimo, Umana et Bologne, et reçut aide et secours des Romains. Étienne II écrivit des remerciements à Pépin et le pria de presser l'exécution des promesses faites par Didier[2]; celui-ci, devenu roi des Lombards (757-774), ne tint qu'en partie ses engagements. A Étienne succéda **Paul I**er (757-767) qui ne devait que trop constater l'infidélité du roi. A cela, s'ajoutait la crainte continuelle de voir les Grecs et les Lombards former une alliance politique, ou de voir la fureur iconoclaste se répandre en Gaule. Paul mourut en 767; et, quand il fallut le remplacer, le duc de Népi et le roi des Lombards présentèrent deux antipapes : Constantin II (767-768) et Philippe (768); au milieu des troubles, les Romains élurent **Etienne III** (768-772) qui se recommanda à Charles et à Carloman montés sur le trône de Pépin en 768[3]. La situation des papes devint très critique lorsque, en 770, Charles choisit pour épouse Désirée, fille du roi des Lombards; mais les bons rapports entre les deux princes alliés ne furent pas de longue durée, puisque Charles la renvoya dès 771 chez son père[4].

1. DUCHESNE, *Lib. Pont.*, I, 454. — 2. JAFFÉ, n. 2335. — 3. JAFFÉ, n. 2380. — 4. Sur les raisons de cette répudiation, cf. HERGENRÖTHER-KIRSCH, *Kirchengeschichte*, Frib.-en-Br., 1904, p. 71 ss.

6° **Adrien Ier** (772-795), homme sage et vigoureux, mit un terme à l'influence exercée par Didier à Rome; celui-ci exaspéré envahit le territoire romain, s'empara de Ferrare, Comacchio, Faënza et menaça Ravenne. Charlemagne, qui régnait seul depuis 771, réclama deux fois la reddition des villes; mais Didier refusa obstinément. Alors Charlemagne vint, à la tête d'une armée, conquit le royaume des Lombards, excepté Pavie où Didier s'était enfermé, et célébra la fête de Pâques à Rome en 774. Le mercredi de Pâques (6 avril), la *donation de Pépin* (756) fut confirmée et augmentée des villes d'Imola Bologne, Ferrare, Comacchio et Faënza. Le pape entra en possession de ces biens lorsque, peu après, Charlemagne, ayant pris Pavie, anéantit le royaume des Lombards[1].

L'exécution de cette donation fut ultérieurement réglée par Charlemagne, lors de ses voyages à Rome en 781 et 787. On peut dire que le *duché romain* eut alors les frontières qu'il garda jusqu'au XIXe siècle. En dehors de ces possessions immédiates, le pape avait la souveraineté de l'*exarchat*, de la *Pentapole*, de l'*Émilie*, *Todi* et *Pérouse*. Tous ces dons furent plus tard confirmés par Louis le Débonnaire.

§ 62. — Rétablissement de l'Empire d'Occident[2].

1° Après la mort d'Adrien Ier que Charlemagne pleura

1. Pour l'explication des chap. 41-43 de la *Vita Hadriani*, voir *Le Lib. Pontif.*, I, CCLXII; et *Les premiers temps de l'état pontif.*, p. 146 ss. — Cf. PAUL FABRE, *Les Carolingiens et le Saint-Siège*, dans *La France Chrétienne dans l'Histoire*, Paris, 1896. — 2. *Le Liber Pontificalis*, t. II, p. 1 ss. — EGINHARD, *Annales*, *Mon. Germ.*, *Script.*, I, 133-218. — EGINHARD, *Vita Caroli Magni*, *ibid.*, II, 426-463. — HAURÉAU, *Charlemagne et sa cour*, 3e éd., Paris, 1868. — FUSTEL DE COULANGES, *Les transformations de la royauté carolingienne*, Paris, 1892. — KLEINCLAUSZ, *L'empire carolingien; ses origines et ses transformations*, Paris, 1902. — DUCHESNE, *Les premiers temps de l'État Pontifical*, 2e éd., Paris, 1904, p. 171 ss. — HAUCK, *Kirchengeschichte Deutschlands*, 2 vol. — JUNGMANN, *Dissert.*, t. III, Diss. XV. — G. WAITZ, *Deutsche Verfassungsgeschichte*, III, 174-188. — WELLS, *The age of Charlemagne*, Londres, 1898. — W. OHR, *Die Kaiserkrönung Karls*

comme un ami, **Léon III** fut élu (795-816). Il envoya au roi les clefs de la *Confession de saint Pierre* et l'étendard de Rome, comme insignes du protectorat de Charlemagne sur le tombeau de saint Pierre et les États de l'Église, et lui demanda d'envoyer un des grands de sa cour en présence duquel le peuple romain renouvellerait le serment de fidélité [1].

L'intervention de Charlemagne dans un douloureux événement montra bientôt la loyauté des relations entre le pape et le roi et donna lieu au rétablissement de l'empire d'Occident. Les membres de la famille d'Adrien Ier fondirent sur Léon III pendant la procession de Saint-Marc et le maltraitèrent impitoyablement. Délivré par le duc de Spolète, le pape s'enfuit, traversa les Alpes et se réfugia à Paderborn auprès de Charlemagne; celui-ci reçut avec honneur et respect le vicaire de Jésus-Christ et le fit accompagner à Rome par une bonne escorte. Un concile fut assemblé.

Aux accusations atroces portées contre Léon III, les évêques répondirent qu'ils n'avaient pas droit de juger le pape; celui-ci se justifia devant le peuple et devant Charlemagne arrivé sur ces entrefaites, et déclara avec serment qu'il ignorait absolument tous les crimes qu'on lui imputait [2]. Cette assemblée eut lieu le 23 décembre 800.

2° Deux jours plus tard, la solennité de Noël réunissait à Saint-Pierre Léon III et Charlemagne avec les Romains et les Francs. Après que le roi, agenouillé devant la *Confession de Saint-Pierre,* eut terminé sa prière, le pape lui mit sur la tête un riche diadème et le peuple dans l'enthousiasme poussait des cris de joie : *Carolo piissimo Augusto a Deo coronato, magno, pacifico Imperatori, vita et victoria!* On chanta ensuite les *Laudes* impériales [3] entières, pendant que le pape sa-

des Grossen, Tübingue, 1904. — Birot, *Le Saint Empire*, Paris, 1903. *Revue des Quest. hist.*, avril 1903. — J. Bryce, *Le Saint Empire romain germanique*, trad. Domergue, Paris, 1890. — 1. Jaffé, n. 2492. — 2. Duchesne, *Lib. Pont.*, II, p. 4-7. — 3. Les *Litaniae Carolinae*, qui furent probablement déjà

crait héritier du trône le jeune Charles qui était debout près de son père.

3° Après 324 ans, l'empire d'Occident était rétabli et Charlemagne devenait *empereur* des Romains [1]. Pour l'Occident tout se bornait alors à une modification de titre et à un cérémonial, car la politique intérieure des royaumes des Francs et des Lombards ne subissait aucun changement; mais la base des rapports entre le pape et l'empereur, pendant tout le moyen âge, était posée. Le titre d'*Imperator* n'avait plus besoin de commentaires : l'histoire, la tradition et le droit écrit le déterminaient exactement. Si les empereurs précédents, souverains de Rome, pouvaient regarder tous les Romains et le pape lui-même comme leurs sujets, le nouvel *Imperium* avait abdiqué cette domination sur le pape, par la fondation des États de l'Église. C'est pourquoi le pape seul pouvait accorder, avec le pouvoir impérial, le titre d'empereur; seul le roi sacré par le pape était reconnu comme empereur. En rétablissant de lui-même et par sa propre volonté l'empire d'Occident, le pape n'a jamais entendu se donner un maître à lui-même et à ses successeurs. Il restait, indépendant dans ses États comme les autres princes dans les leurs.

4° Dans la pensée du pape, l'empereur était le premier protecteur de l'Église, et particulièrement de l'Église de Rome; il avait donc un rang au-dessus de tous les princes chrétiens et cela pour la défense de l'Église et des intérêts généraux de la chrétienté [2]. L'Église devant s'étendre sur toute la terre, la dignité impériale comprenait, par là même, une certaine souveraineté universelle, dont néanmoins l'empereur ne devait se servir que pour l'extension de l'Église parmi les païens et son prestige dans le monde entier.

employées en 774, 781 et 787. — Cf. JULES ROY, *La France chrétienne dan l'histoire*, Paris, 1896, p. 77 ss. — 1. Sur le mécontentement de Charles, mentionné par EGINHARD (*Vita Caroli M.*, *Mon. Germ.*, *Script.*, II, 458), cf. DUCHESNE, *Les premiers temps...*, p. 178 s. — 2. Si Charlemagne comme *Patrice des Romains* était déjà protecteur de l'Église de Rome, il devenait maintenant protecteur de toute la chrétienté.

A titre de protecteur particulier de l'Église romaine, l'empereur possédait à Rome un certain pouvoir judiciaire qui était exercé par ses envoyés. C'est pourquoi les Romains prêtaient serment de fidélité à l'empereur et au pape : à ce dernier, comme souverain, et au premier, comme protecteur et *advocatus Romanorum*. De même que l'empereur occupait un rang au-dessus des autres princes, de même aussi le gardait-il à l'égard du pape, comme souverain temporel ; celui-ci le reconnaissait, donnant l'exemple aux autres princes. Le pape et l'empereur se soutenaient mutuellement et dépendaient l'un de l'autre. La monnaie et les actes romains portaient le nom de l'empereur. Cette dépendance réciproque apparaît dans le serment d'hommage et de respect qu'ils se faisaient mutuellement. Le pape conférait la dignité impériale au roi ; et celui-ci avant la consécration reconnaissait le pontife nouvellement élu. Ils se donnaient l'un à l'autre l'investiture ou *adoration*, ce qui cependant tomba plus tard en désuétude.

5° Ce que nous venons de dire passa bientôt dans la **pratique**. Louis le Débonnaire (814-840) fut couronné par Étienne IV. L'empereur confirma de nouveau la donation faite au pape par ses ancêtres; tandis que ce même acte [1] mentionnait le protectorat de l'empereur, le libre choix du pape et l'annonce de cette élection *après* la consécration. Déjà en 823, Pascal déposait la couronne sur la tête de Lothaire Ier (840-855) qui, en 824, publiait une constitution protectrice des papes, mais limitant leur autorité [2]. Son fils, Louis II (855-875), reçut la couronne de Léon IV [3].

En 875, deux candidats prétendaient à la couronne impériale. Jean VIII choisit et couronna Charles le Chauve († 877). Avec Charles le Gros (876-887) com-

1. *Privilegium Ludovici*, chez Baronius, ad an. 817, n. 10. Sur son authenticité, cf. Duchesne, *Les premiers temps...* p. 190 ss. — 2. *Mon. Germ.*, *Leges*, IV, p. 545. — 3. Louis II expliqua la dignité des empereurs d'Occident dans une lettre à Basile I en 871. Cf. Baronius, ad an. 871, n. 51 ss.

mence l'époque des souverains faibles et impuissants; mais l'avènement d'Othon le Grand (936-973) ouvre une ère nouvelle. Il fut couronné en 962 par Jean XII et confirma les donations de Charlemagne; à partir de ce moment la couronne impériale fut réunie à la couronne royale de Germanie, à condition que le roi des Romains la recevrait de la main des papes.

§ 63. — Les Papes sous les Carolingiens [1].

1° Après la restauration de l'Empire d'Occident, l'union de Léon III et de Charlemagne fut, s'il était possible, plus étroite encore; l'Empereur méritait pleinement la confiance du pape et fut le grand réformateur chrétien de l'Occident. Il chercha particulièrement l'appui du clergé; sa législation des célèbres *Capitulaires* marchait de pair avec le droit ecclésiastique; il voulait que la prospérité matérielle ne nuisît pas à la prospérité spirituelle. Charlemagne donna force de loi aux réformes des synodes d'Arles, Reims, Tours, Chalon-sur-Saône et Mayence [2] (813). Pour s'attacher les différents peuples, il conserva autant que possible leurs lois et leurs coutumes, les gouvernant ainsi d'après leur caractère propre. Le droit et la justice devaient régner dans son royaume, c'est pourquoi personne n'était exempt de contrôle : l'ancienne institution des *Missi Dominici* fit beaucoup de bien à son époque. Il considérait comme un des premiers

1. Duchesne, *Le Liber Pontificalis*, t. II. — Jaffé, 2e éd., t. I. — Luitprand, *Historia rerum gestarum ab Europae imperatoribus et regibus.* — Pertz, *Mon. Germ.*, *Script.*, t. V. — Duchesne, *Les premiers temps de l'Etat Pontifical*, 2e éd., Paris, 1904. — Hauck, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. II, p. 435-516. — Gregorovius, *Geschichte der Stadt Rom*, 4e éd., t. III, Stuttgart, 1890. — Hefele, *Hist. des Conciles*, t. IV. — Jungmann, *Dissertationes*, t. III-IV. — Döllinger, *Die Papstfabeln des Mittelalters*, 2e éd., Stuttgart, 1890. — Lapôtre, S. J., *L'Europe et le S.-Siège à l'époque Carolingienne*, I; *le Pape Jean VIII*, Paris, 1895. — Gay, *L'Italie méridionale et l'empire byzantin* (867-1071), Paris, 1904. — 2. Bartelli, *La polizia ecclesiastica nella legislazione carolingica*, Rome, 1899. — Dubois, *De conciliis et theologicis disputationibus apud Francos Carolo M. regnante*, Alençon, 1902.

besoins des peuples l'étude des sciences et des arts; non seulement il s'y livra lui-même, mais encore il fit venir à sa cour de grands savants et fonda partout des écoles pour l'enseignement et la civilisation de ses sujets[1]. Charlemagne prescrivit aux jeunes clercs l'étude et la pratique du plain-chant; il aimait beaucoup les offices religieux et les solennités de l'Église et cherchait par ses paroles et ses exemples à éveiller le même goût chez les autres, surtout dans le clergé. Grâce à son gouvernement énergique et religieux, Charlemagne réussit à étendre parmi les peuples la civilisation chrétienne, à améliorer la législation, à subjuguer et à réduire les tribus révoltées, et fit régner dans son vaste empire l'ordre et la sécurité. Il avait toutes les qualités d'un grand prince; dans sa vie privée, il fut actif, sobre, avenant et pieux. Cependant on peut difficilement excuser le massacre de Verden (782); plus critiquable est-il encore dans sa vie conjugale. La répudiation de Désirée est un fait certain; et pourrait-on bien affirmer que les huit autres femmes de l'empereur étaient *toutes* épouses légitimes?

On peut alléguer comme excuse que certains synodes locaux ne maintenaient pas la sévérité des lois du mariage[2]. Charlemagne fit une mort édifiante le 28 janvier 814, âgé de soixante-douze ans; l'antipape Pascal III le canonisa sur les instances de Frédéric Barberousse. Quoique cette canonisation n'ait pas été reconnue, l'Église permit qu'il fût vénéré jusqu'à nos jours, comme bienheureux, à Aix-la-Chapelle et ailleurs[3]. Léon III, qui avait travaillé de concert avec le grand empereur, mourut deux ans plus tard, en 816.

Depuis la fondation des États de l'Église, le pape,

1. MAITRE, *Les écoles épiscopales et monastiques de l'Occident depuis Charlemagne jusqu'à Philippe-Auguste*, Paris, 1866. — 2. Les synodes de Vermeria (753), de Compiègne (757). — Cf. JUNGMANN, *Dissertationes*, t. III, p. 196-198. — 3. WALCH, *Hist. canonisationis Caroli Magni*, Iena, 1750. — BENOIT XIV (*De servorum Dei beatificatione et beatorum canonisatione*, l. I, cap. IX, n. 4) déclare légitime que Charles soit honoré comme un *bienheureux*, parce que ce culte a été connu des papes, admis par tolérance et très longuement observé.

pontife suprême, étant devenu prince temporel, l'ambition et la cupidité s'étaient éveillées dans la noblesse romaine ; beaucoup de grandes familles convoitèrent cette dignité pour un de leurs membres, sans s'inquiéter des aptitudes requises pour le ministère suprême. Tant que les Carolingiens eurent quelque influence à Rome, la noblesse fut tenue en respect et tout marcha régulièrement. Des papes vraiment grands occupèrent le trône de saint Pierre pendant le IXe siècle : **Etienne IV** (816-817) régna peu de temps : il fit prêter aux Romains le serment de fidélité à l'empereur et couronna Louis le Débonnaire à Reims, avec un magnifique diadème qu'il avait lui-même apporté [1]. **Pascal Ier** (817-824) continua les relations amicales avec Louis et gouverna énergiquement, mais il ne put empêcher Lothaire de restreindre l'autorité pontificale. Ce pape fit beaucoup pour la restauration des monastères et des églises qu'il enrichit de reliques tirées des catacombes. Lors de l'élection d'**Eugène II** (824-827), le parti impérial triompha et Lothaire exclut pour l'avenir la participation du peuple au choix des papes [2]. Eugène convoqua en 826 un grand concile, qui publia 38 canons réformateurs [3]. Le pape **Valentin** (827) ne régna que quarante jours et eut pour successeur **Grégoire IV** (827-844) dont le choix fut, suivant la *Constitution* de 825, examiné et approuvé par un envoyé de Lothaire, avant la consécration [4]. Ce pontife eut beaucoup d'ennuis à l'occasion des querelles de Louis le Débonnaire et de ses fils. En 817, le royaume avait été partagé entre Lothaire, Pépin et Louis [5] qui se révoltèrent contre leur père, quand celui-ci voulut modifier le partage, pour donner un royaume à son fils Charles le Chauve, né en 823 de sa seconde femme. Quoique la diète de Nimègue et celle de Compiègne

1. *Vita Ludovici*, *Mon. Germ.*, *Script.*, t. I-II. — 2. Constitutions et serment des Romains, chez PERTZ, *Mon. Germ.*, *Leges*, I, 239. — Sur l'authenticité du serment s'élève un doute non sans fondement. — 3. HEFELE, IV, 48-50. — 4. *Acta SS.*, t. II Nov., p. XXXII, ainsi que *Mon. Germ.*, *Script.*, I, 216. — 5. Pour la division de l'empire, cf. *Mon. Germ.*, *Leges*, I, 198 ss.

(833) fussent intervenues pour régler le différend, le mécontentement des princes subsista et finit par provoquer une guerre des fils contre leur père. Grégoire IV vint alors en Germanie, mais il ne put rien obtenir, parce que, voyageant avec Lothaire, il semblait être du parti de ce prince[1]. Il vit cependant, peu avant de mourir, la paix rétablie entre les fils belliqueux de l'infortuné Louis le Débonnaire et le démembrement de l'empire entre les trois frères. L'élection de **Sergius II** (844-847) fut très combattue; de sorte que l'antipape Jean (844) prit possession du palais de Latran et aussitôt Louis, roi des Lombards, se rendit à Rome. Sergius résista vigoureusement, ne lui permit pas d'entrer à Saint-Pierre avant d'avoir fait connaître ses intentions et refusa de lui prêter serment comme roi des Lombards. Sous Sergius II, les Sarrasins pillèrent les basiliques de Saint-Pierre et de Saint-Paul qui, à cette époque, se trouvaient hors les murs. Dans ces circonstances critiques, arriva la mort du pontife. Son successeur **Léon IV** (847-855) fut élu et consacré sans l'intervention de l'empereur. Il répara les fortifications de Rome, ceignit de murailles et de tours la région du Vatican. En 850, Léon IV couronna l'empereur Louis II. Il réunit dans la même année et aussi en 853 des conciles très féconds et mourut après un pontificat énergique et vraiment béni.

2° Entre Léon IV et son successeur, la fable place la **papesse Jeanne**, disant qu'une certaine Agnès ou Gilberta, née à Mayence ou en Angleterre, aurait, sous des habits d'homme, visité l'Université d'Athènes, enseigné à Rome, et qu'enfin, montée sur le siège de saint Pierre, elle serait morte, saisie par les douleurs de l'enfantement, pendant une procession solennelle. Ce récit populaire fut écrit pour la première fois entre 1240 et 1250 par Jean de Mailly[2]; il passa dans la chro-

1. Correspondance entre les évêques partisans de l'empereur et le pape, chez Mansi, XIV, 519 s. — 2. *Archiv für ältere deutsche Gesch.*, XII, 17 ss., 469 ss.

nique d'Étienne de Bourbon [1] († 1261) puis dans celle, plus répandue encore, de Martin le Polonais († 1744) (de Troppau) et de là fit son chemin dans le monde. Quoique le fait manquât dans beaucoup de chroniques, on le tint longtemps pour vrai.

A Sienne, on érigea un buste à la papesse Jeanne, et saint Antonin († 1459) traita la question de la validité de ses consécrations; le savant Pie II (1458-1464) et après lui Platina exprimèrent leurs doutes; Panvinius († 1568) rejeta ce récit. Les *centuriateurs* de Magdebourg au contraire et d'autres protestants ne voulurent pas l'abandonner; quelques fanatiques y tiennent encore aujourd'hui. Il ne saurait cependant y avoir de doute : Léon IV mourut le 17 juillet 855 et, le 7 octobre, son successeur Benoît III publia un acte relatif à l'abbaye de Corbie, il ne reste donc pas de place pour les deux ans et demi du règne de la papesse [2]. Une monnaie romaine porte les effigies de Benoît III et de l'empereur Lothaire Ier († le 17 septembre 855); Benoît III avait donc été élu avant cette époque. Un messager de Hincmar de Reims apprit, pendant son voyage, la mort de Léon IV et, en arrivant à Rome, trouva Benoît III [3].

Il est inutile d'ajouter que nul contemporain n'a connu la papesse et que le récit n'a paru que trois siècles plus tard. On explique de différentes manières cette fabuleuse invention [4].

3° **Benoît III** (855-858) fut élu par le clergé, mais rejeté par les ambassadeurs de l'empereur; le premier parti tint bon et le second dut lui céder; de sorte que l'antipape Anastase fut déposé (855). Après Benoît III, vint **Nicolas Ier** (858-867) [5] à l'élection duquel assista l'empereur Louis II; ce fut un des papes les plus grands et

1. Echard, *S. Thomae Summa suo auctori vindicata*, Paris, 1708, p. 568. — 2. Jaffé, n. 2663. — 3. *Ep.* 36 *ad Nicol.*, 1. — 4. Cf. surtout Döllinger, *Papstfabeln*, p. 32 ss. — E. Rhoidis, *Päpstin Johanna. Eine Studie aus dem Mittelalter. Aus dem Neugriechischen von* P. Friedrich, Leipzig, 1904. — A. Lapôtre, *L'Europe et le Saint-Siège à l'époque carolingienne*, I. *Le pape Jean VIII*, p. 359 ss. — 5. J. Richterich, *Papst Nicolaus I, Eine Monographie*, Berne, 1903. — Jules Roy, *Saint Nicolas Ier*, 2e éd., Paris, 1899.

les plus saints; son règne est célèbre à juste titre. Il rappela au devoir Jean, archevêque de Ravenne, qui faisait peser sur sa province ecclésiastique des impôts injustes et exorbitants, et empêchait l'élection canonique des évêques et leurs rapports avec Rome. Il soutint, contre Hincmar de Reims, le droit d'appel à Rome. On connaît sa conduite énergique à l'égard du roi Lothaire II, roi de Lorraine, qui avait répudié sa femme Theutberge pour épouser sa concubine Waldrade; Theutberge était accusée d'inceste avec son frère; crime qui, selon le droit franc, invalidait le mariage. Nicolas Ier annula les décisions de deux synodes qui, sous Gunther de Cologne et Thietgaud de Trèves, avaient donné raison à Lothaire. L'empereur Louis II, frère de Lothaire, assiégea le pape au Vatican, mais en vain : Lothaire dut céder et reprendre Theutberge; Waldrade, faisant route vers un monastère de Rome, s'enfuit auprès de Lothaire et fut excommuniée.

Adrien II (867-872) leva l'excommunication portée contre Lothaire, après que celui-ci eut déclaré sous serment n'avoir pas eu de relations avec Waldrade depuis l'excommunication; mais le pape maintint la validité du mariage avec Theutberge. Le roi Lothaire mourut subitement au retour. **Jean VIII**[1] (872-882) fut un pape très capable et très énergique. Bientôt il se trouva en face d'une difficulté inconnue jusqu'alors : le choix entre deux candidats à l'empire. Après la mort de Louis II, ses oncles Charles le Chauve et Louis le Germanique se disputèrent la couronne. Le pape décida en faveur de Charles le Chauve qui mourut en 877. — En 881, Jean VIII couronna Charles le Gros. Le pontife eut à lutter non seulement contre les Sarrasins, mais encore contre son entourage; les Carolingiens ne pouvaient plus lui porter secours; il fut empoisonné et ensuite assommé. Jean VIII fut le premier pape mis à mort par

1. A. LAPÔTRE, *L'Europe et le Saint-Siège à l'époque Carolingienne. Le Pape Jean VIII*, Paris, 1895. — BALAN, *Il pontificato di Giovanni VIII*, Rome, 1880.

son entourage ; nous en verrons d'autres exemples dans les tristes temps qui vont suivre.

4° Les courts pontificats de **Marin Ier** (882-884), d'**Adrien III** (884-885) et d'**Étienne V** (885-891) furent assez troublés ; l'Église manquait de protecteurs. L'Empire carolingien fut démembré, lors de la déposition de Charles le Gros [1] (887) : l'Allemagne passa au pouvoir d'Arnoulf de Carinthie ; le royaume de France resta aux derniers Carolingiens qui, pendant un siècle, partagèrent alternativement le pouvoir avec la puissante famille d'**Eudes** (887-898), comte de Paris, tige de la dynastie des Capétiens. En Italie, Bérenger de Frioul et **Gui** de Spolète se disputèrent la prééminence ; ce dernier l'emporta et réclama du pape Étienne V la couronne impériale pour lui-même ; et peu après, il réclama du pape **Formose** (891-96), qui venait de passer de l'évêché de Porto au trône de saint Pierre, la même faveur pour son fils, Lambert (892). Très mécontent des exigences des Spolétains, le pape appela à Rome Arnoulf de Carinthie qui, au printemps de 896, reçut la couronne impériale, mais se retira peu après, n'étant pas de force à lutter contre les Spolétains. Formose, haï des Italiens, parce qu'il avait couronné Arnoulf, vit tous ses plans renversés et mourut peu après. **Boniface VI** (896) régna seulement quelques jours.

Etienne VI (896-897) fut élu par la faction spolétaine. D'un caractère cruel et vindicatif, il était ennemi d'Arnoulf et de Formose. Ayant fait déterrer le corps de ce dernier, il le fit comparaître en jugement et déclara les consécrations de Formose invalides parce que, contrairement aux prescriptions [2] de l'Eglise, il avait passé du siège de Porto à celui de Rome [3]. Etienne VI ayant payé cet acte de sa vie, on élut pour lui succéder **Romain** (897) et quatre mois plus tard **Théodore II** (897) qui, à son tour, déclara valides les consécrations de Formose et

1. Il se retira au monastère de Reichenau et y mourut (888). — 2. Concil, Nic., can. 15. — 3. *Actes* de ce concile romain, chez MANSI, XVIII, 222 ss.

mourut vingt jours après. L'élection de Sergius étant illégitime, l'empereur Lambert favorisa celle de **Jean IX** (898-900), excellent pape qui s'efforça de guérir les plaies de l'époque et de garantir l'élection des papes[1]. Il annula la condamnation portée contre Formose et déclara valides ses consécrations[2]. **Benoît IV** (900-903) couronna Louis de Provence en 901, mais ne trouva en lui aucun appui. **Léon V** (903) et **Christophe** (903-904) furent tous deux mis à mort.

§ 64. — Les Papes au Xe siècle[3].

1° L'histoire, d'ailleurs peu intéressante, des papes au xe siècle nous est connue surtout par Luitprand (✝ 972). Il faut le regretter, car cet auteur ne peut inspirer grande confiance : sa chronique passionnée et scandaleuse tombe souvent dans l'exagération et l'injustice ; il faut néanmoins reconnaître que la situation était alors à Rome plus malheureuse que jamais. La noblesse, toute-puissante pendant 50 ans, domine la capitale du monde chrétien, nomme les papes, les dépose et même leur ôte la vie. A la tête du parti, se trouvent alors trois femmes éhontées : Théodora l'ancienne, femme du sénateur Théophylacte, et ses deux filles Marosie et Théodora la jeune. Leur premier protégé fut **Sergius III** (904-911) qui déjà auparavant avait vainement brigué le siège de saint Pierre ; il déclara de nouveau invalides les consécrations du pape Formose, il maintint par différents synodes la discipline ecclésiastique et restaura la basilique de Latran. Après les règnes très courts d'**Anastase III**

1. FUNK, *Abh. und Unters.*, I, 460-478. — 2. *Synode de 898*, HEFELE, IV, 567-569. — SALTET, *Les réordinations*, Paris, 1907. — POURRAT, *La théologie sacramentaire*, Paris, 1907. — 3. *Liber Pontificalis*, tome II. — LUITPRAND, *Antapodosis*, *Mon. Germ.*, *Script.*, III, 246-339. — ATTON DE VERCEIL, *De pressuris ecclesiae*. — *P. L.*, CXXXIV, 51 ss. — GREGOROVIUS, *Geschichte der Stadt Rom*, t. III, Stuttg., 1890. — A. HAUCK, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. III, p. 205 ss. — K. UHLIRZ, *Otto II und Otto III*, Vienne, 1902. — DUCHESNE, *Les premiers temps de l'Etat Pontifical*, 2e éd., Paris, 1904.

(911-913) et de **Landon** (913-914), **Jean X** (914-928) fut élu; il est, comme Sergius III, gravement accusé par Luitprand, mais il n'y a pas de certitude, on peut facilement le défendre, tandis que pour Sergius la chose est difficile[1]. Marosie donna ensuite le pontificat suprême à **Léon VI** (928-929), à **Etienne VII** (929-931), puis à son propre fils **Jean XI** (931-935). Cette femme orgueilleuse ambitionnait même la couronne impériale, et c'est pourquoi elle accorda sa main à Hugues, roi de Provence et d'Italie, avec la conviction de voir celui-ci couronné empereur par le pape Jean. Peu après cependant, Marosie fut enfermée et Hugues chassé; l'auteur de ce coup d'État était Albéric, jeune fils de Marosie qui, pendant vingt ans, domina Rome comme *sénateur et prince des Romains*[2]. Jean XI et ses successeurs **Léon VII** (936-939), **Etienne VIII** (939-942), **Marin II** (942-946) et **Agapet II** (946-955), ne prirent aucune part aux affaires temporelles, mais eurent beaucoup de difficultés dans le gouvernement de l'Église.

2° **Jean XII** (955-964), fils d'Albéric, nommé auparavant Octavien[3], s'occupa du gouvernement temporel et spirituel. Ce jeune homme de dix-huit ans portait assez mal le poids de sa haute dignité pontificale et vivait plutôt comme un prince temporel que comme un pape. S'étant pris de querelle avec Bérenger II et son fils Adalbert, roi d'Italie, il appela à Rome Othon Ier le Grand (936-973); celui-ci passa les Alpes (961), reçut, le 2 février 962, avec son épouse Adélaïde, la couronne

1. Duchesne (*Le Lib. Pont.*, II, 241 et surtout *Les premiers temps de l'Etat Pontifical*, Paris, 1904) admet l'accusation de Luitprand contre Sergius. — Jean Diacre (*P. L.*, CXCIV, 1559) et Flodoard (*P. L.*, CXXXV, 831) jugent ce pape plus favorablement. — 2. *Mitteilungen des Instituts für österr. Geschischtsforschung,* 1902, XXIII, p. 50-126 : *Alberich II und der Kirchenstaat.* — 3. Le premier pape qui changea de nom fut Jean II (532-535), il s'appelait auparavant Mercure; puis Jean XII, ensuite Jean XIV (983-84) qui ne voulut pas porter comme pape son nom antérieur de Pierre; ainsi firent Grégoire V (996-999) et Silvestre II (989-1003), puis quatre autres papes interrompirent la coutume, reprise par Sergius IV (1009-1012) qui s'appelait auparavant Pierre, avec le surnom de *Bucca porca.* Après lui tous les papes changèrent de nom à leur élection. Cf. Knöpfler, *Compte rendu du 4e congrès intern. des Cath.*, Frib., 1898, *Sciences hist.*, p. 158 ss.

impériale des mains de Jean XII et publia le célèbre *Privilegium Othonis I*[1] par lequel il maintenait les droits des papes sur les possessions temporelles et déterminait ceux de l'empereur. Ceci fait, l'empereur partit, lutta contre Bérenger et Adalbert et mit fin à leur domination. Pendant ce temps, le pape faisant cause commune avec les ennemis d'Othon Ier, celui-ci retourna à Rome, convoqua un synode dans lequel Jean XII fut déposé, à cause des accusations violentes soulevées contre lui, et Léon VIII (963-965) fut élevé à sa place. Il y avait tort des deux côtés : Othon Ier protégea tellement le pape, que celui-ci perdit presque tout son pouvoir temporel[2] ; mais d'autre part, l'empereur avait, dans le synode, attaqué celui « qui ne peut être jugé par personne ». Aussi ne fut-on pas généralement de l'avis d'Othon, car à peine était-il parti, que Jean XII revint à Rome, réunit en 964, dans un synode, les mêmes évêques qui, sous Othon, l'avaient déposé, et à son tour déposa Léon VIII et annula les décisions de l'empereur. Jean mourut peu après.

3° Les Romains élurent **Benoît V** (964-965), ce qui blessa d'autant plus vivement Othon, qu'il voyait là un manque de fidélité au serment extorqué; il revint donc à Rome, exila le pieux Benoît V à Hambourg, et rétablit son antipape Léon VIII qui mourut peu après[3]. **Jean XIII** (965-972), fils de Théodora la jeune, fut élu d'après le choix d'Othon Ier, essaya de réprimer la noblesse révoltée, mais ayant été fait prisonnier, il fut délivré par l'empereur. A Noël 967, il couronna Othon II et bénit en 969 le mariage de ce prince avec la princesse grecque Théophano. **Benoît VI** (973-974), probablement désigné encore par Othon Ier, monta sur le

1. SICKEL, *Das Privil. Ottos I f. die röm. Kirche vom Jahre 962*, Inspruck, 1883. — Othon I était fils de sainte Mathilde. — Cf. EUGÈNE HALBERG, *S. Mathilde*, 4e éd., Paris, 1899. — 2. *Libellus de imperatoria potestate in urbe Roma*, PERTZ, *Script.*, II, 719 ss. — 3. Le *Privilegium de investituris*, qui est attribué à LÉON VIII, date d'une époque postérieure : PERTZ, *Leges*, Append., p. 167. — Cf. HEFELE, IV, 620-626.

trône pontifical. L'empereur mourut en 973, n'ayant pu réaliser ses bonnes intentions envers la papauté qu'il voulait retirer de son profond avilissement. Déjà en 974, éclatait à Rome une révolte, ayant pour chef Crescencius, fils de Théodora la jeune; celui-ci enferma Benoît VI au château Saint-Ange et choisit comme antipape Boniface VII (974). Franco, comte de l'empire, fut d'abord impuissant, de sorte que Benoît VI fut tué dans la prison même[1]; mais il réussit ensuite à chasser Boniface VII qui s'enfuit à Constantinople. **Benoît VII** (974-983) succéda. En 980, Othon II vint à Rome où il mourut en 983, assisté à ses derniers moments par le pape **Jean XIV** (983-984). De suite, l'imposteur Boniface VII accourut de Constantinople, jeta Jean XIV dans le fort Saint-Ange, et l'y laissa périr de faim. Boniface ne tarda pas à recevoir un châtiment bien mérité; il mourut victime de la fureur populaire (985)[2].

4° Crescencius, son protecteur, était mort peu auparavant et son fils Crescencius de Nomentum eut tout pouvoir pendant quelque temps, sous le nom de *patrice des Romains;* grâce à lui, **Jean XV** (985-996) parvint à la papauté; en 989, l'impératrice Théophano vint à Rome et gouverna comme souveraine, à côté de Crescencius. Le pape, privé de sa puissance temporelle, fut bientôt en lutte avec l'ambitieux patrice et appela Othon III à son secours, mais mourut peu après. Par l'entremise d'Othon, Brunon, âgé de vingt-trois ans, fils du duc de Carinthie, fut élu sous le nom de **Grégoire V** (996-999).

Après le départ de l'empereur, Crescencius de Nomentum installa un antipape, Jean XVI (996-998); Othon, revenant en toute hâte, déposa l'intrus et fit mourir son protecteur. A Grégoire V succéda le précepteur de l'empereur, Gerbert d'Aurillac, **Silvestre II** (999-1003), premier pape français, le plus grand savant de son époque[3];

1. Après lui on trouve souvent mentionné, mais à tort, un Donus II. D'ailleurs les catalogues pontificaux diffèrent encore selon que l'on compte ou non les antipapes. — 2. Floss, *Die Papstwahl unter den Ottonen*, Frib.-en-Br., 1858. — 3. Les écrits de Silvestre II, *P. L.*, CXXXIX, 85 ss. — Pi-

lui aussi ne se trouvant pas en sûreté parmi les Romains, insista beaucoup pour que l'empereur restât à Rome; le pieux Othon mourut la même année que le pape (1003).

§ 65. — Les Papes depuis le XIe siècle jusqu'à S. Grégoire VII [1].

1° Après la mort d'Othon III, Jean Crescencius, qui avait hérité de son père la charge de patrice, eut en mains toute la puissance et domina les trois papes suivants : **Jean XVII** (1003), **Jean XVIII** (1003-1009) et **Sergius IV** (1009-1012). A l'élection du dernier, les comtes de Tusculum firent valoir leur influence et, à la mort de Crescencius, ils firent monter sur la chaire pontificale trois membres de leur famille : le premier, **Benoît VIII** (1012-1024), eut pour rival Grégoire (1012), soutenu par les restes du parti des Crescencius; tous deux se tournèrent vers l'empereur **Henri II** le Saint (1002-1024) qui se prononça pour Benoît VIII et vint en 1014 à Rome avec sainte Cunégonde, son épouse, recevoir la couronne des mains du pape [2]. Benoît VIII s'éleva avec force contre la simonie et la violation du célibat [3]. Il combattit les Sarrasins dans la basse Italie et mourut en février 1024; l'empereur le suivit de près, en juillet de la même année [4]. Romain, frère de Benoît VIII, déjà *sénateur romain*, lui succéda sous le nom de **Jean XIX**

CAVET, *Gerbert, un pape philosophe*, Paris, 1897. — LUX, *Papst Sylvesters II Einfluss auf die Politik Kaiser Ottos III*, Breslau, 1898. — U. CHEVALIER, *Gerbert, le premier pape français*, dans *La France chrétienne dans l'histoire*, Paris, 1896. — 1. DUCHESNE, *Les premiers temps de l'Etat Pontifical*, 2e éd., Paris, 1904. — ZÖPFEL, *Die Papstwahlen vom 11-14. Jahrhundert*, Göttingue, 1872. — *Jahrbücher der deutschen Geschichte, Heinrich II* (HIRSCH-BRESLAU), 3 vol., 1879; *Konrad II*, 2 vol., Leipzig, 1879-1884; *Heinrich III*, 2 vol., Leipzig, 1874-1881 (STEINDORFF). — HAUCK, *Kirchengeschichte Deutschlands*, t. III, 1896, p. 516-623, 665 ss. — H. GÜNTER, *Kaiser Heinrich II, der Heilige*, Kempten-Munich, 1904. — 2. *Privilegium Henrici*, chez PERTZ, *Mon. Germ., Script.*, III, 835 ss. — 3. Synode de Pavie, 1018; HEFELE, IV, 669 s. — 4. *Vita Heinrici Imperat.*, *Mon. Germ., Script.*, IV, 787 ss. Sur la vie conjugale de S. Henri et de Ste Cunégonde, cf. SÄGMÜLLER (*Tüb. Quartalschrift*, 1905, p. 78 ss.) qui explique l'ancienne légende. — LESÊTRE, *Saint Henri*, 4e éd., Paris, 1899.

(1024-1032). Il différait beaucoup de son prédécesseur, aussi les réformes prescrites ne furent pas exécutées. Le plus grand fait de son règne est le couronnement de l'empereur Conrad II (1027). Le troisième pape sorti de la maison de Tusculum fut **Benoît IX**[1] (1032-1044), neveu des deux précédents; c'était un enfant de douze ans dont le règne et l'inconduite rappelèrent Jean XII. Mal vu des Romains, il était soutenu par l'empereur Conrad (1024-1039), mais en 1044, le mécontentement général devint révolution, le pape fut chassé et remplacé par Silvestre III; trois mois plus tard, ce dernier dut céder à la puissance de Benoît IX qui, ne pouvant résister à l'opposition des Romains, abdiqua en faveur de **Grégoire VI** (1045-1046), salué comme *libérateur de l'Église*. Bien que son élévation au trône ne fût pas sans reproche, il se montra digne et intègre.

2° En 1046, Henri III (1039-1056) vint en Italie, réunit un synode à Sutri, déposa Benoît IX et Silvestre III; après quoi, Grégoire abdiqua la dignité suprême. Sous l'influence de l'empereur, quatre papes allemands régnèrent successivement; le premier fut l'évêque de Bamberg, **Clément II** (1046-1047). Après avoir couronné Henri III, le jour même de son intronisation, il maintint vigoureusement la discipline ecclésiastique. Clément mourut peu après et repose dans la cathédrale de Bamberg.

Benoît IX reparut et garda le siège pontifical jusqu'en juillet 1048; alors, par l'entremise d'Henri III, le pape **Damase II** (1048) fut choisi, mais il mourut au bout de 23 jours. La diète de Worms désigna **Léon IX**[2] (1049-1054), nommé ensuite par les Romains. Avec l'appui d'Hildebrand, le pape s'efforça de détruire les abus qui existaient, non seulement à Rome, mais dans tout l'Occident, convoqua des synodes à Pavie, à Reims

1. GIOVAGNOLI, *Benedetto IX, storia di Pontifice Romano* (1020-1049), Milan, 1900. — 2. BRUCKER, *L'Alsace et l'Église au temps du Pape Léon IX*, 2 vol., Paris, 1889. —EUGÈNE MARTIN, *Saint Léon IX*, 2e éd., Paris, 1900. — DELARC, *Un pape alsacien, S. Léon IX et son temps*, Paris, 1876.

et à Mayence, entreprit de pénibles voyages pour encourager par sa présence la réforme des mœurs. Sa campagne contre les Sarrasins et les Normands n'eut pas de succès. Sous Léon IX, Michel Cérulaire renouvela la lutte qui aboutit plus tard au grand schisme d'Orient. Après ce pape régna **Victor II** (1055-57), élu encore par Henri III; il chercha en Allemagne du secours contre les Normands, mais Henri était près de mourir et expira dans les bras du pontife. **Etienne IX** [1] (1057-58), précédemment abbé du mont Cassin, continua les réformes et appela au siège d'Ostie le zélé saint Pierre Damien. Le parti de Tusculum, n'ayant plus rien à craindre d'Henri III, éleva de force au siège pontifical Benoît X (1058-1059) qui fut regardé comme intrus par Hildebrand, saint Pierre Damien et le clergé fidèle. Une nouvelle élection amena au pouvoir **Nicolas II** (1058-1061).

3° Le plus grand fait de ce pontificat, fut la publication du fameux **Décret sur l'élection des papes.** Après tout ce qui venait d'arriver, il était indispensable de protéger les élections contre l'ingérence des partis romains et de la cour d'Allemagne; c'est ce que fit Nicolas II avec l'aide d'Hildebrand et de 113 évêques [2] (1059). De ce décret il nous reste deux textes : l'un papal, l'autre impérial; le premier seulement est authentique [3]. L'acte réserve aux cardinaux l'élection proprement dite : les cardinaux-évêques proposent, après consultation, les candidats [4] pour le choix desquels les autres cardinaux sont appelés.

L'essentiel est ainsi accompli; le clergé et le peuple doivent ratifier le choix. Les cardinaux (*religiosi viri*) agissent d'abord, et les autres (*reliqui*) n'ont qu'à suivre.

1. U. ROBERT, *Le pape Etienne IX,* Bruxelles, 1892. — 2. HEFELE, IV, 800 ss. — 3. Le texte chez SCHEFFER-BOICHORST, *Die Neuordnung der Papstwahl durch Nicolaus II,* Strasbourg, 1879; chez PERTZ, *Leges*, II, 176 ss.; et *Script.*, VIII, 408. — GRATIEN, cap. I, dist. 23. — Cf. GRAUERT, *Hist. Jahrb.*, I (1880), 501-602; et XX (1899), 236-325, etc. — L. LECTOR, *Le conclave*, Paris, 1894. — 4. Cependant la partie caractéristique de ce décret tomba bientôt en désuétude.

L'empereur Henri IV a le droit de confirmer, et ses successeurs l'auront aussi pourvu que le saint siège le leur accorde personnellement. L'élection doit se faire à Rome et doit porter sur un membre du clergé romain. Si à Rome la liberté de l'élection est entravée, ou s'il n'y a pas de candidat capable, on peut la faire ailleurs et choisir un membre d'un autre clergé. Si, après une élection légale, la guerre ou d'autres circonstances rendent difficile l'intronisation à Rome, alors l'élu doit exercer, même sans intronisation, la plénitude de son pouvoir pontifical[1].

Craignant le mécontentement qui résulterait de cet acte salutaire, Nicolas II chercha l'appui de Richard et de Robert Guiscard, ducs normands dans la basse Italie; il conclut avec eux en 1059 le *traité de Melfi* par lequel il leur cédait en fiefs la Pouille, la Calabre, et la Sicile, moyennant un tribut payé à l'Église romaine et le secours contre ses ennemis[2]. L'hostilité prévue ne se fit pas attendre; l'empereur d'Allemagne, blessé par l'accord de Melfi et par le décret relatif à l'élection pontificale, annula ce dernier en 1060. Le pape au contraire en donna une nouvelle confirmation, dans le synode de Rome en 1061, peu avant de mourir.

4° Les Allemands, sur la demande du parti romain opposé aux réformes, désignèrent comme pontife l'évêque de Parme, Cadaloüs, qui prit le nom d'Honorius II (1061-1069); mais ils furent devancés par le courageux Hildebrand qui fit élire, selon les prescriptions du décret de 1059, Anselme de Lucques, **Alexandre II** (1061-1073). Une lutte sanglante éclata entre les partis des deux papes.

L'Allemagne ne soutint pas longtemps Honorius; grâce au saint évêque Annon de Cologne qui attira chez

1. Dans ce même sens témoignent les *canons synodaux* (MANSI, XIX, 897); la lettre de Nicolas aux suffragants d'Amalfi (MANSI, XIX, 907); la lettre de saint Pierre Damien à l'antipape Cadaloüs (*P. L.*, CXLIV, 238); la *disceptatio synodalis inter regis advocatum et ecclesiae defensorem* (MANSI, XIX, 1003); enfin le mécontentement de la cour d'Allemagne (PERTZ, *Leges*, II, 45). — 2. PERTZ, *Script.*, III, 180.



lui le jeune Henri IV et ravit ainsi tout pouvoir à sa mère, la reine Agnès. Dans l'été de 1064, Alexandre II fut reconnu au synode de Mantoue; c'était un digne et très vigoureux pontife qui fut grandement aidé dans son œuvre réformatrice par Hildebrand et saint Pierre Damien. Par la *Pataria*, association milanaise contre la simonie et le concubinage, il combattit les abus existants; il s'éleva fortement contre les mœurs dissolues et le divorce d'Henri IV dont il frappa d'excommunication les mauvais conseillers (1073).

§ 66. — Le Collège des Cardinaux [1].

1° Si la division de l'Église romaine en paroisses n'est pas aussi ancienne que le prétend le *Liber Pontificalis* [2], il y eut cependant de bonne heure un certain nombre d'Eglises qui tenaient un rang supérieur aux autres. Là, les prêtres institués administraient les sacrements de Baptême et de Pénitence et prêtaient leurs services aux quatre églises patriarcales : *Sainte-Marie Majeure, Saint-Pierre*, *Saint-Paul* et *Saint-Laurent*. Cette organisation date probablement du pape Simplice (468-483). Jean VIII (872-882) attribua à ces prêtres une part dans les oblations des quatre églises principales ci-dessus nommées; le nombre de ces privilégiés fut d'abord de 25, puis de 28. On appelait proprement *cardinalis* tout prêtre ayant un poste fixe (*intitulatus, incardinatus*) dans une église (*titulus*) quelconque; à plus forte raison dans une église principale, une cathédrale, une église pontificale. Dans la suite, tous les prêtres qui avaient, à

1. SÄGMÜLLER, *Thätigkeit und Stellung der Kardinäle bis Bonifaz VIII*, Frib.-en-Br., 1896. — PHILLIPS, *Kirchenrecht*, t. VI. — DUCHESNE, *Notes sur la topographie de Rome au moyen âge. Les titres presbytéraux et les diaconies*, *Mélanges d'archéologie et d'histoire*, VII (1887). — WURM, *Die Papstwahl. Ihre Geschichte und Gebräuche*, Cologne, 1902. — F. X. WERNZ, *Jus Decretalium*, t. II, *Jus Constitutionis Eccles. cath.*, 2e éd., Rome, 1906. — 2. Éd. DUCHESNE, I, 126, 157, 164. — Cf. G. GOYAU, A. PÉRATÉ et P. FABRE, *Le Vatican*, *Les Papes et la civilisation*, Paris, 1895, p. 238 ss.

Rome, une position fixe ne portèrent pas le nom de **cardinal-prêtre**, mais il fut donné seulement au premier de chaque titre, et le nom de *cardinalis* eut dès lors le sens de *principalis*.

2° Pour le soin des pauvres, les papes divisèrent Rome en sept *régions* et établirent pour chacune un diacre qui dirigeait l'hospice et l'église y attenante. Leur dénomination : diacre de l'Église romaine indiquait en même temps qu'ils devaient assister le pape dans les offices religieux; bientôt ces diacres formèrent un haut clergé, et devinrent **cardinaux-diacres**. Adrien Ier (772-795) en porta le nombre à 18, ce qui resta jusqu'au XVIe siècle [1].

3° Depuis les temps anciens, les évêques des petits diocèses aux environs de Rome (*sièges suburbicaires*) étaient en très étroites relations avec le pape; à mesure que s'étendait la primauté et qu'augmentait le nombre des affaires, ils étaient plus souvent appelés à aider aux fonctions ecclésiastiques et surtout épiscopales. Étienne III (768-772) présuppose déjà leur installation au Latran. Si les prêtres des 28 *titres* et les diacres des *régions* furent nommés *cardinaux* à cause de leur participation aux offices religieux célébrés par le pape, il va de soi que les représentants du souverain pontife au Latran durent porter le nom de **cardinaux-Evêques**. Ils étaient alors au nombre de 7, et les évêchés étaient : *Ostie, Albano, Porto, Silva Candida* ou *Sainte-Rufine, Sabine, Préneste* ou *Palestrine, Tusculum* ou *Frascati*. Calixte II (1119-1124) réunit *Sainte-Rufine* à *Porto*.

La haute importance des cardinaux dans le clergé de Rome date surtout du règne de Nicolas II (1058-1061) qui remit entre leurs mains l'élection des papes. Au XIIIe siècle, ils ont déjà le pas sur les archevêques et les patriarches; leur nomination et leur déposition appartiennent au pape seul. Leur nombre a varié selon les temps. Dès le XIIe siècle, il y eut des cardinaux résidant

1. On voit mentionner aussi parfois des *cardinaux-sous-diacres* (JAFFÉ, n. 4336, 4337, 4338, 4346).

hors de Rome. Le collège des cardinaux formait le conseil des papes et avait une grande part dans l'administration des États pontificaux et de toute l'Église, surtout pendant la vacance du siège apostolique. Innocent IV (1243-1254) donna le chapeau rouge aux cardinaux du clergé séculier; à ceux du clergé régulier, il fut donné seulement par Grégoire XIII (1572-85); plus tard on ajouta le manteau de pourpre et, par une faveur d'Urbain VIII (1630), le titre d'*éminence*. En 1289, les cardinaux reçurent des revenus personnels qu'ils administrèrent eux-mêmes; bientôt ils eurent en partage la moitié du revenu de l'Eglise de Rome, ce qu'on nommait *servitia communia, census,* et le casuel provenant des dispenses, etc.

4° La plupart des fonctions principales étaient exercées par les cardinaux, mais il y avait encore dans le palais pontifical ou curie, les camerlingues (*cubicularii*), les *judices palatini,* le trésorier (*aerarius*), le *sacellarius,* les employés des archives (*scriniarii*), le maître du sacré palais (*vicedominus*) et le *vestiarius*. Plus tard, la curie fut notablement modifiée. La publication des sentences papales passa du *primicier,* ou premier des notaires, au *bibliothécaire* (IXe siècle); puis au chancelier (XIe siècle), qui fut plus tard vice-chancelier. Les affaires qui devaient être étudiées à fond furent confiées à un collège de jurisconsultes (*auditores*). Au XIIIe siècle seulement, il sortit de ce collège l'institution fixe du tribunal de la *rote*[1].

§ 67. — Les Métropolitains. Les décrétales du peudo-Isidore. Organisation des évêchés[2].

1° Le pouvoir des **métropolitains** se développa en

1. *Tüb. Quartalschrift,* t. LXXVII, p. 97 ss. — 2. Phillips, *Kirchenrecht,* t. IV, p. 61 ss. — Thomassin, *Vetus et nov. Ecclesiae discipl.*, t. I, l. 2, c. 6 ss.; l. 2, c. 21 ss. — Sägmüller, *Entwicklung des Archipresbyterates und Dekanates,* Tübingue, 1898. — Imbart de la Tour, *Les élections épiscopales dans l'Église de France* (814-1150), Paris, 1891; *Les paroisses ru-*

Occident jusqu'au VIIIe et au IXe siècle. D'après Hincmar de Reims, ils examinaient, confirmaient et consacraient les nouveaux évêques; convoquaient et présidaient les synodes, instituaient les administrateurs des sièges épiscopaux vacants; exerçaient le pouvoir judiciaire sur leurs suffragants, surveillaient toute la province ecclésiastique et rappelaient à l'ordre les évêques qui s'écartaient du devoir. Depuis le milieu du VIIIe siècle, le titre d'archevêque remplaça celui de métropolitain, bien que la signification de ce dernier fût plus étendue : l'histoire de saint Willibrord et de saint Boniface nous le prouve, car tous deux portèrent le titre d'archevêques quoique le premier n'ait jamais eu de suffragants et que le dernier n'en ait eu que bien tard. Les évêques de Metz portaient le nom d'archevêques non parce qu'ils avaient des suffragants, mais parce qu'ils possédaient le *pallium*. Depuis que saint Boniface, dans le concile national franc (747), eut fait accepter le canon qui obligeait le métropolitain à demander le *pallium* à Rome [1], l'usage établit que le métropolitain n'exerçât pas sa juridiction avant la réception du *pallium*. Le nom de *suffragant* n'apparaît que vers la fin du VIIIe siècle.

Sous les derniers Carolingiens, le pouvoir des métropolitains diminua beaucoup : la première cause fut probablement le partage réitéré de l'empire, par suite duquel maint suffragant se trouva séparé de son métropolitain sous le rapport politique et aussi par suite quant à la juridiction; ce fut plus encore peut-être en raison de la sévérité avec laquelle certains métropolitains jugeaient et condamnaient, sans les entendre, leurs évêques suffragants. Rien d'étonnant qu'on en appelât facilement à Rome. De plus les métropolitains, en Allemagne surtout, s'occupaient beaucoup trop de politique, négligeaient les synodes et vivaient plus en princes qu'en évêques.

rales de l'ancienne France, Paris, 1901. — S. ZORELL, *Entwicklung des Parochialsystems bis zum Ende der Karolingerzeit*, Heidelberg, 1901. — LESNE, *La Hiérarchie épiscopale. Provinces, métropolitains, primats en Gaule et en Germanie* (742-882), Paris, 1905. — 1. HEFELE, III, 553-554.

2° Suivant quelques-uns, les **décrétales du pseudo-Isidore**[1] avaient pour but d'affaiblir l'autorité des métropolitains; il est difficile de nier qu'elles y ont beaucoup contribué, mais on ne voit pas suffisamment que telle ait été l'intention de leur auteur; cependant les critiques sont divisés sur ce point. Qu'il ait voulu rehausser les droits de primauté du pape, c'est ce que nient ceux qui connaissent le mieux l'ouvrage, même les protestants Hinschius et Richter. Le pseudo-Isidore passe sous silence un bon nombre de droits alors déjà exercés par les papes, tels que : la remise du *pallium* et les translations d'évêques; l'autorité des métropolitains est maintenue et la réunion des synodes imposée. Le peu d'opposition que rencontra ce recueil prouve bien qu'il n'innovait pas ou presque pas : les *décrétales* supposées sont rédigées d'après des données connues pour la plupart, tirées des Pères et des écrivains ecclésiastiques. Quoique le recueil n'ait jamais été en usage en Espagne, le droit ecclésiastique était dans ce pays le même que partout ailleurs. C'est donc une grossière exagération de croire que le pseudo-Isidore a voulu établir un droit nouveau. Innocent Ier (401-417) réclamait déjà pour le saint siège le jugement des *causes majeures*[2]. Et pour la déposition des évêques, on en appelait au pape dès le IVe siècle. Les décisions des conciles provinciaux étaient transmises aux papes dès le temps de saint Cyprien et plus tard de Jules Ier, Innocent Ier et Zosime. Du reste, les *décrétales* n'établirent pas cet usage d'une manière permanente; mais le pseudo-Isidore eut une réelle influence sur la généralisation des usages déjà existants.

1. P. FOURNIER, *Études sur les fausses Décrétales*, Louvain, 1907. — Cf. *Rev. d'hist. ecclés.*, 1906-1907. — *Anal. Boll.*, t. XIX, p. 52-53. — *Decretales Pseudo-Isidoriani et capitula Angilramni*, éd. HINSCHIUS, Leipzig, 1863. — La collection apparaît d'abord dans la province de Tours, et probablement dans le diocèse du Mans, cf. *l'Université catholique*, Lyon, 1899, p. 626; d'autres assignent la province de Reims comme lieu d'origine. — 2. « *Majores causas ad sedem apostolicam post judicium episcopale referendas esse*, JAFFÉ, I, 286.

Avant le pseudo-Isidore, était en vigueur le recueil de Denys le Petit[1], qui dans sa première partie donne 401 *canons* de divers synodes et dans la seconde les *décrétales* de 348 à 498. Charlemagne introduisit comme recueil officiel une édition augmentée de cet ouvrage (802); la *Collectio hispanica* fut par là même exclue de l'empire franc. Entre 846 et 852, parut la nouvelle collection répandue sous le nom d'*Isidorus Mercator* et ordinairement nommée *Collection pseudo-Isidorienne*. A côté de celle-ci, parurent deux autres collections composées de même pour la majeure partie de pièces falsifiées : les *Capitulaires* de Benedictus Levita[2] et les *capitula Angilramni*[3]; toutes deux montrent les mêmes tendances que la collection du pseudo-Isidore. Ces recueils contiennent beaucoup de ce qui se trouve dans les fausses décrétales. Quel est le rapport de dépendance entre ces divers recueils? Ceci est incertain. Le recueil du pseudo-Isidore est conservé dans deux récensions : la plus longue contient un prologue, la donation de Constantin, les 50 canons apostoliques, 59 lettres pontificales, de saint Clément à saint Miltiade (88-314), les canons des anciens conciles depuis celui de Nicée jusqu'au II[e] de Séville, sous saint Isidore, les décrets depuis saint Silvestre I[er] jusqu'à Grégoire II (314-731). L'avant-dernière division est tirée de la *Collectio hispanica*, la dernière l'est en partie. Environ 100 pièces sont falsifiées et formées d'authentiques décrétales et canons ou tirées de la sainte Écriture, des Pères, etc. : la forme est controuvée, et les décisions des derniers temps sont attribuées aux papes d'une époque antérieure. Le recueil fut probablement déjà employé au concile de Soissons (853) et assurément dans celui de Quiercy en 857. Il était déjà connu en Italie à la fin du IX[e] siècle, mais n'inspira pas beaucoup de confiance jusqu'à la fin du XI[e] siècle[2].

1. *P. L.*, LXVII. — 2. *Mon. Germ.*, *Leges*, II, 2, p. 17-158. — 3. HINSCHIUS, *op. cit.* — 4. Dans une plus ou moins grande mesure, la falsification passa

3° Les évêchés en France, où les villes étaient encore peu nombreuses, étaient généralement très étendus; les évêques avaient donc besoin d'auxiliaires; ceux-ci recevaient la consécration épiscopale et portaient le nom de **chorévêques**. En *Orient*, ces derniers étaient vraiment évêques et indépendants jusqu'au IVe siècle, où ils furent privés de leur caractère épiscopal et soumis aux évêques des villes, puis ils disparurent peu à peu au VIIIe siècle; au contraire, en *Occident* ils se multiplièrent surtout après l'an 700, ayant toujours la consécration épiscopale, assistant l'évêque dans son administration et même le remplaçant dans les parties éloignées du diocèse. A partir du IXe siècle on voit peu à peu le nombre des chorévêques diminuer, d'abord en France, puis en Allemagne; la cause peut en être dans la réforme d'alors qui s'ajouta aux anciens canons; et, selon quelques-uns, dans l'influence du pseudo-Isidore. En Angleterre, les chorévêques ne disparurent qu'au XIIe siècle [1].

L'administration partielle des évêchés passa alors aux **archidiacres** qui faisaient surtout les visites et surveillaient le clergé [2]; au IXe siècle on en rencontre plusieurs dans un seul diocèse; plus tard et peu à peu, les évêchés se partagèrent en *archidiaconés;* les archidiaconés en **archiprêtrés** ou *doyennés*. Ce partage, qui existait déjà au diocèse de Reims sous Hincmar (845-882), ne devint général qu'au XIe siècle.

4° Les **visites** du diocèse avaient pour but de veiller à ce que le clergé remplît bien ses fonctions, d'exhorter

dans d'autres recueils : *Collectio Anselmo dicata* (883-897); *Libellus de synodalibus causis et disciplinis* de Reginon de Prüm († 915); *Decretum* ou *Collectarium* de Burchard de Worms († 1025); *Collectio Anselmi Luccensis* († 1086); *Collectio Cardinalis Deusdedit* (1086); et de là indirectement dans le *Décret de Gratien*. Le premier qui douta de l'authenticité fut Nicolas de Cusa, puis Jean Torquemada, et beaucoup d'autres au XVIe siècle; Blondel lutta vivement à ce sujet contre le jésuite Turrianus. Les frères Ballerini et Hinschius prouvèrent longuement et savamment la falsification. — 1. *Rev. d'hist. ecclés.*, 1906. — SALTET, *Les Réordinations*, Paris, 1907, p. 109 ss. — 2. GRÉA, *Étude historique sur les archidiacres*, *Bibl. de l'école des Chartes*, 3e série, t. II. — A. SCHRÖDER, *Die Entwicklung des Archidiakonats bis zum 11 Jahrhundert*, Augsbourg, 1890.

le peuple et d'entretenir les édifices ecclésiastiques. L'archidiacre arrivait deux jours d'avance pour convoquer le peuple et ceux qui ne paraissaient pas étaient excommuniés [1]. Les évêques ne devaient exiger que deux *solidi*, n'avoir avec eux que 50 personnes avec leurs chevaux et ne rester qu'un seul jour dans chaque église; par contre, les prêtres et les abbés devaient les pourvoir du nécessaire [2].

Sous Charlemagne, la visite *annuelle* fut spécialement prescrite [3] et l'on donna à l'évêque pour sa sauvegarde un comte du pays. Au IXe siècle le *Sendgericht* ou justice synodale, se développa beaucoup par l'institution des *échevins synodaux*. Sept hommes libres, irréprochables et assermentés, désignés à cet effet, témoignaient, pardevant l'évêque, de l'état de la commune, et disaient : si tous avaient, le dimanche et les jours de fête, assisté à l'office du matin, à la messe et aux vêpres, s'il existait des abus, si le curé exhortait le peuple, si le repos dominical était observé, si chaque famille aisée nourrissait ses pauvres, etc. L'évêque portait le jugement et le comte en surveillait l'exécution [4].

5° Au commencement de cette période les clercs d'une église cathédrale vivaient en communauté, ou menaient la **vie canoniale**; les Bénédictins, qui avaient fondé beaucoup d'églises, donnaient l'exemple et on les imitait; c'est ainsi que se formèrent les collèges des **chanoines** [5]. S. Chrodegang, évêque de Metz († 765 environ), s'aidant de la règle bénédictine, rédigea pour le clergé de sa cathédrale un règlement de vie en 34 chapitres [6]; ce qui fut bientôt approuvé et imité. Louis le Débonnaire mo-

1. Conc. de Tolède (653), can. 16. — 2. Conc. de Tolède (646), can. 4; de Soissons (744). — HEFELE, III, 519. — 3. Voir les *Capitulaires* chez PERTZ, *Leges*, I, p. 17, 33, 188. — Cf. J. ROY, *Charlemagne*, dans *La France Chrétienne dans l'histoire*, Paris, 1896, p. 83 ss. — 4. RÉGINON, *De Disciplina Ecclesiastica*, lib. II, c. I. — *P. L.*, CXXXII, 280 ss. — IMBART DE LA TOUR, *De ecclesiis rusticanis aetate carolingica*, Bordeaux, 1890. — 5. PH. SCHNEIDER, *Die bischöflichen Domkapitel, ihre Entwicklung und rechtliche Stellung im Organismus der Kirche*, Mayence, 1885. — 6. MANSI, t. XIV, p. 313. — HEFELE, IV, 19 ss.



difia ce règlement et le prescrivit en 816 ou 817 dans tout son empire [1]. Cependant cette vie commune dura peu de temps dans les chapitres des cathédrales et des collégiales, à raison sans doute des possessions privées. On pouvait conserver des biens meubles et jouir des revenus des immeubles; ce qui maintenait l'inégalité de la fortune et de la considération. L'évêque Gunther de Cologne alla plus loin encore, laissant aux chanoines l'administration de leurs bénéfices. Au xe siècle déjà, la plupart des chapitres qui menaient la vie canoniale avaient disparu; quelques-uns cependant subsistèrent, à Trèves jusqu'en 1215, à Osnabrück 1240, à Mayence 1253 et à Würtzbourg jusque vers 1260 [2].

§ 68. — Nomination, revenus et formation du clergé [3].

1° Les **nominations ecclésiastiques** appartenaient à l'Évêque; il instituait les curés et jugeait de leurs aptitudes. Le développement du *droit de patronage* limitait pourtant ce pouvoir et souvent au grand dommage de la religion; un sujet « présenté » par le *patron* ne pouvait être refusé, s'il n'était reconnu indigne. Le grand nombre des chapelains privés, souvent peu au-dessus des domestiques, était une grande difficulté et provoquait une inconsciente opposition contre l'évêque. La protection de la noblesse et l'abus de l' « ordination absolue » [4] augmentaient beaucoup les recrues du *clergé errant* (*clerici vagantes*) et diminuaient l'autorité épiscopale; néanmoins de salutaires prescriptions corrigèrent peu à peu ce mal.

1. Pertz, *Leges*, I, 219. — 2. Thomassin, *Vet. et Nov. discipl.*, t. I, l. III, 8, 9, 10. — 3. Imbart de la Tour, *Les élections épiscopales dans l'église de France du IXe au XIe siècle*, Paris, 1891. — Hinschius, *Kirchenrecht*, t. II. — Below, *Die Entstehung des ausschiesslichen Wahlrechtes der Domkapitel*, Leipzig, 1884. — Phillips, *Kirchenrecht*, III, 134 ss.; V, 760 ss.; VII, 611 ss. — Siebengartner, *Schriften und Einrichtungen zur Bildung der Geistlichen*, Frib.-en-Br., 1902. — 4. Celle des prêtres qui n'étaient attachés à aucune église déterminée. — 5. Concile de Paris (829), I, can. 22, 36. — Hefele, IV, 57 ss. — Conc. de Pavie (850), can. 21. — Hefele, IV, 178 etc.

2°. Le **choix des évêques** ne se faisait pas toujours régulièrement, ce qui entraîna de grands dommages : en théorie ce choix devait être fait par le clergé et le peuple, reconnu par le roi, et confirmé par le métropolitain. La situation politique des évêques amena les Carolingiens à entraver déjà le choix; la plupart se contentaient d'une recommandation, mais Charles le Chauve nommait simplement les évêques ou envoyait un clerc de sa cour se faire sacrer par le métropolitain. On alla même plus loin dans le xe et le xie siècle; la dignité du sujet fut souvent peu considérée et on vit les membres des familles princières ou leurs favoris et même des enfants monter sur le siège épiscopal [1]. Les princes donnaient anciennement l'**investiture** avec le pouvoir temporel aux évêques, comme aux laïques; c'est-à-dire par la remise de l'*épée*, du *sceptre* et de l'*étendard;* mais depuis le xe siècle ce fut par la *crosse* et l'*anneau*. Cette *ancienne coutume* [2], bien que tolérée et maintenue par le pape Jean X (921), entraîna dans la suite de graves inconvénients. En effet, l'élection ne signifiait presque plus rien, l'investiture devenait l'installation proprement dite, d'autant plus que la crosse et l'anneau, symboles de la puissance spirituelle, étaient donnés par le roi avec ces mots : *Recevez cette Église*. L'évêque faisait ensuite le serment féodal par lequel il acceptait les obligations du vasselage même pour la guerre, quand le seigneur le jugerait bon; de plus cette installation donna souvent lieu à la simonie. Contre cela s'élevèrent les papes du xie siècle, surtout Léon IX et Alexandre II [3]. Le même abus régnait dans l'installation des abbés : les princes nommaient souvent des laïques à cette dignité et donnaient ainsi les revenus des abbayes aux comtes et aux généraux qui demeuraient là avec toute leur famille non sans préjudice pour la vie claustrale.

1. Concile de Ravenne (877), can. 1-4. — HEFELE, IV, 523. — 2. JAFFÉ, 2e éd., n. 3564 : « *Cum prisca consuetudo vigeat, qualiter nullus alicui clero episcopatum conferre debeat, nisi rex* ». — 3. Concile de Reims (1049), can. 1-3; HEFELÉ, IV, 731. — JAFFÉ, n. 4501 : « *Ne clericus ecclesiam a laico gratis vel pretio accipiat* ».

3° Charles-Martel avait octroyé beaucoup de **biens** et de **revenus ecclésiastiques** à des laïques méritants. Carloman en 742 prescrivit de les restituer[1]. Bien que, peu après, ceci fût borné à la rente due[2], les possessions ecclésiastiques en furent cependant considérablement accrues. Une autre source de revenus étaient les **dîmes**. Un synode tenu à Rouen, probablement sous les Carolingiens, blâmait ceux qui ne donnaient pas la dîme de leurs récoltes, de leurs bœufs, de leurs brebis et de leurs chèvres[3]. Charlemagne insista à diverses reprises sur cette obligation, à Francfort (794), à Aix-la-Chapelle (801 et 803)[4]. Il en était de même en Gaule, en Italie, en Espagne et bientôt dans l'Église entière. Le synode de Pavie prescrivit de donner la dîme de tout : *omnium rerum suarum decimationem*[5].

Tandis que les possessions ecclésiastiques croissaient, l'évêque cherchait quelqu'un pour les défendre; d'où la charge d'*advocatus ecclesiae* ou défenseur des biens ecclésiastiques. Charlemagne et Lothaire Ier ordonnèrent que chaque église eût son avocat.

4° La **science ecclésiastique**, sans s'élever encore très haut, fit cependant à l'époque de Charlemagne de remarquables progrès : l'école du palais servait d'exemple aux autres[6]. En général, le clergé se forma dans les écoles des cathédrales et des monastères, qui, sur l'ordre de Charlemagne, devaient être ouvertes auprès de toute cathédrale et de toute abbaye[7]. Cette prescription fut exécutée comme l'atteste le grand nombre d'écoles qui surgirent alors. Les plus célèbres furent celles de Fulda, Saint-Gall, Reichenau, Utrecht, Tours, Liège, Reims, Hersfeld, Salzbourg, Bobbio, Mont-Cassin, etc. Les évêques organisèrent l'instruction primaire dans leurs

1. Concil. Germ., PERTZ : *Leges*, I, 16. — 2. *Ibid.*, p. 18, 21. — 3. HEFELE, III, 96-97. — 4. PERTZ, *Leges*, I, 36, 73, 88, 189. — 5. PERTZ, *ibid.*, 404. — 6. PAUL DIACRE, *De episc. Met.*, *P. L.*, CXXXII, 646. — 7. *Instructio Pastor.* de Neusching, HEFELE, IV, 618. — L. MAITRE, *Les écoles épiscopales et monastiques de l'Occident depuis Charlemagne jusqu'à Philippe-Auguste*, Paris, 1866.

diocèses, et Théodulfe, évêque d'Orléans, ordonna à tous les curés des bourgs et des campagnes de tenir école pour les enfants de leurs paroisses et sans autre rémunération que les dons volontaires des parents. Le capitulaire de 802 dit que « tout père de famille doit envoyer son fils à l'école et l'y laisser jusqu'à ce qu'il soit bien instruit ».

Les écoles monastiques se divisaient en *internes* et *externes*. Les premières étaient destinées aux futurs moines, les secondes ouvertes au public; les commençants apprenaient les psaumes par cœur, étudiaient le chant, le calcul et les éléments du latin; l'enseignement supérieur comprenait les sept arts libéraux (*artes liberales*); la grammaire, la rhétorique et la dialectique, qui formaient le *trivium;* l'arithmétique, la géométrie, la musique et l'astronomie qui composaient le *quadrivium.* En théologie, on s'occupait surtout de l'Écriture sainte et des Pères de l'Église; pour la partie spéculative on se servait principalement de saint Augustin et pour la pratique, de saint Grégoire le Grand et de saint Isidore de Séville; ce qui dominait c'était l'Écriture sainte expliquée dans son sens historique, moral et mystique. On enseignait la prédication et la théologie pastorale. Le même programme était suivi dans les écoles cathédrales.

Néanmoins tous les prêtres ne jouissaient pas longtemps d'un tel enseignement, les synodes n'élevant pas si haut leurs exigences : celui de Clovesho, en Angleterre (747), demande simplement que les prêtres soient initiés à leurs fonctions, qu'ils comprennent et puissent expliquer en langue vulgaire le Symbole, le *Pater* et les paroles de la sainte Messe, qu'ils sachent dire la signification symbolique des Sacrements[1]. Le synode d'Aix-la-Chapelle (802) demande un peu plus : il veut que les prêtres sachent par cœur et comprennent le Symbole, le *Pater*, le *Poenitentiale*, les prières de la messe selon l'*Ordo* Romain, qu'ils entendent les homélies des Pères,

1. Hefele, III, 563.

qu'ils sachent chanter l'office selon le chant romain, et conférer le baptême. Plus tard, on exigea le symbole de saint Athanase, les formules de l'exorcisme, la recommandation de l'âme et le comput[1]. Le *Capitulaire* de Thionville prescrivait en outre l'étude de la médecine aux jeunes gens destinés au sacerdoce [2]. En Espagne, le synode de Coyaca (1050) n'admettait à l'ordination que ceux qui savaient par cœur le psautier, les hymnes et les chants et étaient par ailleurs suffisamment instruits.

Quant à la formation des clercs de l'Église grecque, nous connaissons seulement le 2e canon du septième concile général tenu à Nicée, où il est question exclusivement de l'évêque qui doit, avant sa consécration, savoir le psautier par cœur, connaître, non superficiellement mais à fond, les saints canons, le saint Évangile, les Épîtres apostoliques et toute la sainte Écriture; sa vie doit être conforme aux commandements de Dieu, sur lesquels il doit instruire son peuple[3].

1. Hefele, III, 744 s. — 2. Pertz, *Leges*, I, 132. — 3. Hefele, III, 476; Dist. XXVIII, éd. Friedberg, I, 140 ss.

CHAPITRE III

HÉRÉSIES, SCHISMES ET CONTROVERSES.

§ 69. — L'Iconoclasme et le VII[e] concile général[1].

1° Le **culte des images** est presque aussi ancien que l'Église. S'il devait se restreindre au temps des persécutions, il existait néanmoins déjà et avait pour objet les nombreuses représentations de Jésus et de Marie ou des saints, ainsi que le prouvent les catacombes[2]. Naturellement ce culte prit de l'extension après l'édit de Milan. On construisit de magnifiques basiliques, qu'on orna avec des statues et des peintures de toutes sortes. En ceci l'Église orientale excellait, et plus que toute autre ville, Constantinople était riche en statues du Christ et des saints. Les empereurs mêmes montraient le plus grand zèle et employaient les images du Christ comme étendards de leurs armées. A part les abus superstitieux de quelques ignorants, tout ceci restait dans les limites de la vraie doctrine de l'Église et pour le grand bien de la société chrétienne. On distinguait à juste titre le culte suprême (*cultus latriae*) qui ne revient qu'à

1. Beurlier, *Les vestiges du culte impérial à Byzance et la querelle des iconoclastes*, *Compte rendu du 2[e] congr. scint. des cath.*, Paris, 1891, 2[e] sect., p. 167 ss. — Hergenröther, *Photius*, I, 226 ss. — Hefele, *Histoire des Conciles*, III, p. 300 ss. — Schneider, *Der H. Theodorus von Studita*, Münster, 1900 (*Kirchengeschichtl. Stud.*, III, p. 1-111). — Louis Bréhier, *La querelle des images*, Paris, 1904. — J. Pargoire, *L'Église Byzantine de* 517 à 841, Paris, 1904, p. 253 ss. — 2. J. Wilpert, *Malereien der Katakomben Roms*, texte, p. 160-161.

Dieu, et le culte inférieur (*cultus duliae*) qui est rendu aux saints. Ces deux cultes sont dits *absolus*[1], parce que Dieu et les saints possèdent réellement les perfections surnaturelles pour lesquelles on les vénère. Les images au contraire n'ont droit qu'au culte *relatif*, parce qu'elles ne sont que des représentations du Christ et des saints.

2° Les Juifs et les Mahométans s'offensaient du culte des images; ces derniers en arrivaient souvent à des attaques contre les objets de la vénération chrétienne. Quelques évêques y virent un obstacle à leur conversion et employèrent, à ce qu'on prétend, leur influence auprès de l'empereur. Le Césaropapisme avait alors atteint son apogée à Constantinople. **Léon III l'Isaurien**[2] (717-741) commença une lutte qui, pendant plus d'un siècle, sévit sur l'empire de Byzance (726-842) au grand dommage de l'Église et de l'État.

La *première période* de la persécution (726-780) commence par la destruction de l'image très vénérée du Christ, appelée *Antiphonetes* (caution), qui se trouvait sur la porte de cuivre dans le quartier Chalkoprateia. Le peuple s'y opposa avec tant de véhémence que l'exécuteur de cette profanation sacrilège, Jovinus, fut mis à mort. Une véritable boucherie, qui n'épargna même pas les femmes, fut la réponse de l'empereur. Celui-ci s'efforça, mais vainement, d'attirer le patriarche dans la lutte contre les images. Germain, déposé pour son énergique résistance, écrivit à Rome pour rendre compte de sa conduite et fut encouragé et félicité par Grégoire II[3]. Le pape envoya à Léon III une lettre courageuse pour lui reprocher d'avoir prohibé la vénération des images et l'avoir traitée d'« idolâtrie ». L'empereur répondit avec arrogance, se glorifiant d'être à la fois empereur et prêtre (*imperator sum et sacerdos*) et arguant en sa faveur du silence des conciles. Là-dessus Grégoire écrivit avec dignité que

1. Considérés comme amis de Dieu, le culte donné aux saints peut être dit *relatif*. Mais pris au sens strict, leur culte est *absolu*. — 2. Sur Léon III, cf. Pargoire, *L'Église Byzantine*, Paris, 1905. — 3. Jaffé, 2e éd., 2181. — Mansi, XIII, 91 ss.

l'empereur avait aussi peu le droit de donner des ordres dans l'Église que le pape dans le palais impérial, ajoutant avec ironie que les conciles n'ont jamais ordonné de manger du pain et de boire de l'eau [1]. Il ne se laissa d'ailleurs troubler par aucune menace. Entre temps, l'empereur avait établi un nouveau patriarche, Anastase, instrument complaisant de la lutte contre les images. Naturellement le pape refusa de le reconnaître [2]. La lutte devint plus acharnée. Malgré l'opposition des clercs et des laïcs, partout les images tombèrent sous le marteau destructeur. Le persécuteur trouva un puissant adversaire dans le savant Jean Damascène, qui envoya par le monde ses trois célèbres *apologies* [3]. L'usurpateur Cosmas, autour duquel les orthodoxes s'étaient groupés, fut vaincu et exécuté. Un second et plus terrible édit de persécution parut en 730. Le pape Grégoire III défendit de nouveau l'opposition aux images [4] et excommunia les délinquants. Comme vengeance contre le pape, une flotte partit de Constantinople pour l'Italie (732), mais elle fit naufrage dans la mer Adriatique. Là-dessus l'empereur arracha l'Illyrie du patriarcat romain et pilla les *patrimoines* de l'Italie méridionale et de la Sicile. Léon l'Isaurien mourut en 741.

La tentative de son gendre Artabase pour s'emparer du trône et rétablir les images, ne réussit pas. **Constantin Copronyme V** [5] (741-775) remporta sur lui la victoire et continua l'œuvre persécutrice de son père avec une nouvelle violence. Peu à peu les évêques faiblirent, par suite du mauvais exemple du patriarche infidèle et de la cruauté du pouvoir. Réunis en concile à Constantinople par l'empereur (754), les 338 membres déclarèrent le culte des images une idolâtrie et l'œuvre

1. JAFFÉ, n, 2180, 2182 : « *Ne de pane quidem et aqua dictum est quidquam, sitne comedendum an non comedendum, bibendum an non bibendum.* » — DUCHESNE, *Liber Pontif.*, I, p. 413 s. — LOUIS GUÉRARD, *Mél. d'Archéol. et d'hist. de l'école franç. de Rome*, 1890, p. 44 ss. — 2. JAFFÉ, n. 2183. — 3. *P. G.*, XCIV, 1227 ss. — 4. JAFFÉ, n. 2233. — ERMONI, *Saint Jean Damascène*, Paris, 1906. — 5. LOMBARD, *Études d'hist. byzantine. Constantin V empereur des Romains*, Paris, 1902.

du démon[1], et prononcèrent l'anathème contre les orthodoxes. Quoique les patriarches d'Alexandrie, de Jérusalem, d'Antioche et de Rome ne fussent pas représentés, l'empereur regarda cependant la lutte des images comme légitimée et prit sa cruauté comme marque de zèle. Non seulement il brisa toutes les images, mais il fit couvrir de chaux toutes les peintures et les remplaça par des paysages au point que « l'église ressemblait à une cage d'oiseaux ou à un magasin de fruits ». A mesure que le clergé séculier s'inclinait plus profondément devant le tyran, les moines s'opposaient avec plus d'ardeur. Mais bientôt les couvents furent dépeuplés : leurs habitants s'en allèrent en exil ou subirent une mort cruelle comme Pierre Calybita, André de Crète et l'abbé Étienne, etc. L'empereur exigea des habitants de la capitale le serment de regarder toute image de saint comme une idole, de n'avoir aucune relation avec les moines, mais plutôt de leur jeter des pierres et de les insulter. Les reliques, elles aussi, furent attaquées et profanées. Naturellement au dehors de l'empire, des voix s'élevèrent nombreuses contre cette fantaisie criminelle. Le concile de Latran (769) prononça l'anathème contre le pseudo-concile de Constantinople (754). Copronyme mourut en 775. Léon IV (775-780) fut plus modéré mais ne retira pas les édits. Après sa mort (780), son épouse **Irène** prit le pouvoir au nom de son fils en bas âge.

3° L'impératrice commença son œuvre salutaire par le **VIIe concile général**[2], second de Nicée (787). Les légats du pape Adrien Ier présidèrent. Dans la seconde session, on lut les lettres du pape au patriarche et à l'empereur[3], alors les 390 évêques déclarèrent unanimement : « *ainsi croit tout le concile* ». Les 4e et 5e sessions fournirent des preuves tirées de la sainte Écriture et des Pères[4] en faveur des images. La 6e session con-

1. *Actes* chez MANSI, XIII, 205 ss. — 2. MANSI, XII-XIII. — HEFELE, III, 456 ss. — Cf. PARGOIRE, *L'Église Byzantine*, p. 263. — 3. JAFFÉ, n. 2448-2449. — 4. *Exode*, XXV, 17-22. — *Nombr.*, VII, 88-89. — EZÉCH., XLI, 1, 15, 19. — *Hébr.*, IX, 1-5. — BREHIER, *Les Origines du Crucifix dans l'art religieux*, Paris, 1903.

damna le pseudo-concile de 754, tandis que la 7[e] exposait la doctrine au sujet du culte des images. Celui-ci consisterait, ainsi que l'Église l'a toujours enseigné, dans une *honoraria veneratio* (προσκύνησις τιμητική) et non pas en la *vera latria* (ἀληθινὴ λατρεία) qui ne revient qu'à Dieu. Ainsi la paix était provisoirement rétablie (787). En 802, l'impératrice Irène fut chassée. Mais les intrus Nicéphore (802-811) et Michel Rhangabe (811-813) respectèrent la décision du concile.

4° Avec **Léon V l'Arménien** (813-820), la persécution recommença (814). Le patriarche Nicéphore fut inébranlable. Le chef des moines dans la lutte était le célèbre abbé Théodore Studite[1]. Le sang coula bientôt à flots. Évêques, prêtres, moines, religieuses, femmes et jeunes filles subirent alors violences et supplices. Plusieurs reçurent la palme du martyre. Studite se plaignit au pape qui envoya des légats, mais sans rien obtenir. L'empereur **Michel II** (820-829), quoique plus modéré tout d'abord, continua la persécution, ainsi que **Théophile** (829-842) qui n'épargna même pas les membres de sa famille. Il laissa un fils encore mineur, Michel III, dont la mère **Théodora** prit la régence et mit fin à la persécution. Les images revinrent en honneur.

En 842 s'assembla un concile à Constantinople[2]. Il renouvela le symbole de foi du VII[e] et de tous les conciles généraux précédents et établit une fête propre pour rappeler solennellement chaque année au premier dimanche du carême la victoire sur toutes les hérésies : πανήγυρις τῆς ὀρθοδοξίας.

1. *P. G.*, XCIX. — G. A. Schneider, *Der H. Theodor von Studion. Sein Leben und Wirken. Kirchengesch. Stud.*, Munster, 1900, III, 1-111. — Tongard, *La persécution iconoclaste d'après la correspondance de saint Theodore Studite. Rev. des Quest. hist.*, t. L (1891), p. 80 ss. — Marin, *De Studio coenobio constantinopolitano*, Paris, 1897 ; *Saint Théodore*, 759-826, Paris, 1906. — 2. Mansi, XIV, 787 ss. — Hefele, IV, 107-109. — Pargoire, *L'Eglise Byzantine*, p. 270.

§ 70. — L'Occident contre le VII[e] Concile général[1].

1° Les actes du VII[e] concile général (787) rencontrèrent en Occident une vive opposition. Il y avait à cela un double motif : Premièrement l'aversion contre l'Orient déjà existante reçut un nouvel aliment par suite de l'échec du projet de mariage entre Constantin VI (780-797) et Rotrude, fille de Charlemagne, et de plus la protection accordée par les Grecs à Adelchis, prince héritier Lombard. Mais cependant la raison immédiate fut la traduction très infidèle qui fit connaître le concile aux Francs. La langue était incorrecte, et de plus l'expression de la doctrine n'était pas même exactement donnée. Ainsi les mots προσκύνησις et προσκύνειν avaient été très bien rendus littéralement par *adoratio* et *adorare*, mais ils furent pris par les Francs pour le *culte de latrie*. La traduction fit dire au métropolitain de Chypre qu'il rendait aux images le même honneur qu'à la sainte Trinité[3].

2° Après la lecture et l'étude de ces actes traduits, Charlemagne vers 790 fit composer probablement par Alcuin les *livres carolins*, dans lesquels le VII[e] concile général examiné d'après le texte fautif était condamné[4]. Avec cette réfutation en 85 chapitres qui fait le fond des *livres carolins*, Charlemagne envoya à Rome son gendre Angilbert. Le pape Adrien fit parvenir à l'empereur une lettre détaillée dans laquelle il défendait puissamment le concile grec et réfutait complètement

1. *P. L.*, XCVIII, 999-1349. — HEFELE, *Hist. des Conciles*, III 694 ss.; IV, 1 s.; 38 ss. — *Acta SS. Boll.*, t. II Junii, p. 745. — *Histoire littéraire de la France*, Paris, 1733, t. IV, p. 571, 575. — FOSS, *Leben und Schriften Agobards, Erzb. von Lyon*, Gütersloh, 1897. — TURMEL, *Histoire de la théologie positive*, 2[e] éd., Paris, 1904, p. 235 ss., 350 ss., 479 ss. — 2. ANASTASE le Bibliothécaire fournit plus tard une nouvelle traduction, *P. L.*, CXXIX, 195, où il dit de la première : « Quod interpres paene per singula, relicto utriusque linguae idiomate, adeo fuerit verbum ex verbo secutus, ut quid in eadem editione intelligatur, aut vix aut nunquam possit adverti ». — 3. MANSI, XII, 1148; des passages chez HEFELE, III, 704 ss. — 4. *Livres Carol.*, *P. L.*, XCVIII, 99 ss. — Cf. HEFELE, III, 694 ss.

les griefs des Francs [1]. Le résultat fut minime. Car en 794 se réunit à Francfort un concile où les évêques souscrivirent une protestation contre le second concile de Nicée [2] et reprochèrent aux Grecs d'accorder aux images le même culte qu'à la sainte Trinité. La nette distinction apportée par le VIIe concile entre le culte de latrie et le culte de dulie ne semble pas avoir été comprise par les Francs. Ceux-ci restent orthodoxes quant au fond, mais, par aversion contre les Grecs, ils arrivent à ces propositions quelque peu malsonnantes : il est indifférent d'honorer les images comme de s'en abstenir; il est donc regrettable que le concile ait menacé d'anathème celui qui ne les honore pas; on honore par une génuflexion ou un baiser les hommes vivants, mais non les reproductions inanimées faites de main d'homme; les images sont utiles comme ornement des églises et comme souvenir de pieux événements, mais il est insensé de brûler devant elles des lumières et de l'encens; en Occident on a toujours vénéré la sainte Croix, les saintes Écritures, les vases sacrés et les reliques des saints, mais il est blâmable de leur égaler les images [3].

3° La vénération des images vint encore en question à la grande assemblée de Paris en 825. On resta au sentiment des *livres carolins* et on tâcha d'amener le Pape à agir dans ce sens sur les Grecs [4]. On ignore si Eugène II satisfit ce désir, mais l'on sait que Louis le Débonnaire voulut attirer lui-même les Byzantins à ses idées et envoya dans ce but à Constantinople Halitgar et l'abbé Ansfried. Claude de Turin [5] aboutit alors à un iconoclasme complet. Dès 824, il fit enlever des églises de son diocèse toutes les images et les croix et interdit la vénération des reliques aussi bien que le culte et l'invocation des saints. Il trouva cependant de puissants adversaires chez Jonas d'Orléans, l'abbé Théo-

1. *P. L.*, XCVIII, 1277-1292. — 2. Mansi, XIII, 907, can. 2. — 3. Hefele, III, 707-708, comme substance des *Livres Carolins* au sujet des images, — 4. Mansi, XIV, 421 ss. — 5. E. Comba, *Claudio di Torino, ossia la protesta di un vescovo : cenno storico*, Florence, 1895.

demir et Dungal, moine de Saint-Denis. Agobard de Lyon [1] interdit lui aussi d'accorder un culte extérieur aux images. Bientôt cependant la juste notion pénétra partout, surtout quand se fut fait sentir l'influence d'Hincmar de Reims et de Walafrid Strabon.

§ 71. — La lutte au sujet du « Filioque » dans le symbole de Nicée-Constantinople [2].

1° La doctrine relative à la **procession du Saint-Esprit** était rendue d'une façon bien exacte quant au sens dans le symbole du IIe concile œcuménique de Constantinople (381); mais quant à la forme, l'expression laissait à désirer : *Et in Spiritum sanctum Dominum vivificantem, qui ex Patre procedit.* Quoique l'Orient et l'Occident fussent d'accord dans l'orthodoxie, on différait de formules : en Orient on disait *processio ex Patre per Filium;* en Occident, *processio ex Patre Filioque.* De bonne heure déjà on eut en Occident la tendance à introduire le *Filioque* dans le symbole. Ceci fut fait en premier lieu par le Ier concile de Tolède en 447, puis par le IIIe en 589, le Ve en 633 et plus tard par le VIIIe et le XIIe, etc. [3]. Pendant le ve siècle, l'expression *Filioque* se répandit peu à peu chez les Francs, et au VIIIe siècle chez les Germains. Paulin, patriarche d'Aquilée, accepta cette expression au concile de Frioul en 796 [4]; de même firent les *libri carolini*, le livre d'Alcuin *De processione S. Spiritus* et le concile de Francfort (794).

2° La difficulté s'éleva lorsque les deux moines Egibald et Félix retournèrent de la cour de Charlemagne à leur

1. Sur Agobard, cf. J. B. Martin, art. *Agobard*, dans le *Dict. de Théol. cath.* — 2. De Buc, *Essai de conciliation sur le dogme de la proccession*, Paris, 1857. — J. van der Moeren, *Dissertatio theologica de processione Spiritus Sancti*, Louvain, 1864. — Hefele, *Hist. des Conciles*, III, p. 749 ss. — Hergenröther, *Photius*, I, p. 684-711. — Gams, *Kirchengesch. von Spanien*, II, p. 175 ss. — Turmel, *Hist. de la théol. pos.*, 2e éd., Paris, 1904, p. 256. — Duchesne, *Eglises séparées*, p. 75 ss. — 3. Hefele, II, 306-307; III, 48. — 4. Hefele, III, 718-719.

couvent latin du mont des Oliviers et ajoutèrent le *Filioque* au symbole de la messe. Traités d'hérétiques par un moine de Saint-Sabas près de Jérusalem et même persécutés par les Orientaux, ils en appelèrent aux usages de l'Église latine. Ils écrivirent à Léon III, signalèrent la coutume de la chapelle impériale d'Aix-la-Chapelle et prièrent le pape de faire examiner la question. Celui-ci demanda à Charlemagne de protéger les moines et ajouta la confession suivante : *Credimus Spiritum a Patre et a Filio aequaliter procedentem*[1]. L'empereur commanda alors à Théodulphe, évêque d'Orléans, de composer un ouvrage sur le Saint-Esprit (*De Spiritu Sancto*)[2] et rassembla en 809 un grand concile à Aix où la doctrine fut défendue avec insistance. Il ne ressort pas clairement si l'on décida d'insérer le *Filioque* au symbole de Nicée-Constantinople. En tout cas, Léon III au concile de Rome (810) loua hautement les *Actes*, mais il ne permit cependant pas de faire cette addition.

Il donna comme raison que les Pères des conciles œcuméniques qui cependant confessaient certainement cette même foi, non seulement n'y avaient rien ajouté, mais même avaient défendu de le faire : « *Novum ultra symbolum a quoquam qualibet necessitate seu salvandi homines devotione condere, et in veteribus tollendo, addendo mutandove quidquam inserere* ». Il n'est pas requis, disait le pape, de placer dans le symbole tout ce qui est nécessaire au salut ; on pouvait donc, pour prévenir toute contestation au sujet du *Filioque*, éviter cette expression au symbole de la messe, puisqu'on ne l'emploie pas à Rome. Les Francs continuèrent cependant à chanter comme auparavant le symbole avec le *Filioque*. Léon III de son côté fit placer à Saint-Pierre deux plaques d'argent massif sur lesquelles il fit graver en grec et en latin le symbole de Nicée-Constantinople

1. Les lettres et le symbole de Léon III, *P. L.* CXXIX, 1257-1262. — 2. *P. L.*, CV.

sans *Filioque*. Cependant au xi[e] siècle, lorsqu'on n'eut plus à craindre l'opposition des Grecs, Benoît VIII (1012-1024) fit insérer le *Filioque* dans le symbole.

§ 72. — L'Adoptianisme[1].

1° L'**adoptianisme** distinguait le Verbe éternel du Père, qui est le Fils *naturel* de Dieu, et le Fils de Marie qui ne serait que le Fils *adoptif* de Dieu. Comme une seule et même personne ne peut pas être à la fois fils naturel et fils adoptif du même père, on devait admettre dans le Christ deux personnes. Sans vouloir aboutir explicitement à cette conséquence nécessaire, on parut cependant enseigner un nestorianisme déguisé[2]. Pour se tirer d'affaire, les hérétiques attribuaient faussement la filiation à la nature et disaient : il y a dans le Christ deux natures, et par conséquent deux fils, un fils naturel et un fils adoptif.

2° Cette doctrine fut principalement enseignée et répandue par **Elipand**, archevêque de Tolède, et **Félix** évêque d'Urgel. On ne saurait dire qui des deux enseigna, le premier, l'hérésie.

Il est probable qu'Elipand tomba dans l'erreur en combattant un certain Migétius qui professait, à la façon de Sabellius, une triple révélation de Dieu, du Père en Adam, du Fils dans le Christ, et du Saint-Esprit en saint Paul [3]. L'erreur fut combattue d'abord par saint Beatus, abbé de Libana, et Eutherius d'Osma, que les adoptiens accablèrent de mépris et d'injures. Cependant elle se répandit et fut connue jusqu'à Rome. Le pape Adrien adressa en 785 une lettre pleine de fermeté aux évêques

1. ENHUBER et FROBENIUS, *Dissertationes in Opera Alcuini, P. L.*, CI, 87-438. — GAMS, *Kirchengeschichte von Spanien*, II, 2, p. 261-298. — SCHWANE, *Hist. des dogmes*, t. IV, p. 358 ss. — HEFELE, *Hist. des Conciles*, III, 642 ss. — H. QUILLET, art. *Adoptianisme au VIII[e] siècle*, dans le *Dict. de Théol. cath.* — TURMEL, *Histoire de la théol. pos.*, 2[e] éd., Paris, 1904. — 2. *P. L.*, XCVI, 827, *Epist. Elip. ad Albinum* (Alcuinum). — Cf. HEFELE, III, 644 ss. — 3. HEFELE, III, 129.

d'Espagne[1]. Il est très invraisemblable qu'un concile de Narbonne ait condamné en 788 l'adoptianisme et que Félix d'Urgel ait fait sa soumission. Charlemagne réunit en 792 un concile à Ratisbonne. Il s'y rassembla des évêques germains et italiens, ainsi que Félix d'Urgel de la marche d'Espagne[2]. Celui-ci abjura son erreur, fut envoyé à Rome où il abjura de nouveau sous serment. Retourné en Espagne, il retomba; sur ce, Alcuin lui écrivit une lettre (*epistola exhortatoria*) pour le décider à abandonner son hérésie. A Francfort en 794, l'adoptianisme fut de nouveau examiné et condamné. Alcuin écrivit contre cette fausse doctrine une série d'ouvrages[3]. Au concile d'Aix-la-Chapelle en 799, Félix se soumit définitivement après avoir disputé avec Alcuin pendant six jours. Avec Elipand, l'erreur disparut[4].

§ 73. — Gotteschalk et la lutte au sujet de la prédestination[5].

1° **Gotteschalk**, fils du comte Berno de Saxe, entra dès sa première jeunesse comme oblat au monastère de Fulda. Devenu homme, il voulut sortir et quitter un état qu'il n'avait pas choisi librement, ce que lui accorda le concile de Mayence en 829. Mais Raban Maur, le savant abbé de Fulda, s'y opposa, en appela à l'empereur et tâcha de prouver[6] que quiconque est offert (*oblatus*) par ses parents à un couvent doit y persévérer même contre son gré. Gotteschalk ne recouvra donc pas sa liberté, mais fut transféré au monastère d'Orbais dans le diocèse de Soissons.

1. *P. L.*, XCVI, 373 ss. — 2. EGINHARD, *Annales;* PERTZ, *Script.*, I, 179. — 3. *P. L.*, CI, 232. — 4. DENZINGER, éd. IX, p. 85 ss. — 5. GAUDARD, *Gottschalk, moine d'Orbais, ou le commencement de la controverse sur la prédestination au IXe siècle*, Paris, 1887. — SCHWANE, *Hist. des dogmes*, t. V, p. 149 ss. — HARNACK, *Dogmengeschichte*, 3e éd., III, 269 ss. — HEFELE, *Hist. des Conciles*, IV, 130 ss. — SCHÖRS, *Hinkmar von Reims*, Frib.-en-Br., 1884. — TURMEL, *Hist. de la théol. posit.*, Paris, 1904. — 6. *De oblatione puerorum*, *P. L.*, CXXV, 419 ss.

Il y occupa ses loisirs à étudier saint Augustin et saint Fulgence, sans d'ailleurs les bien comprendre, car il arriva à la doctrine suivante : il y a une double prédestination, à la vie et à la mort, au bien et au mal. Celui qui est prédestiné à la mort ne peut pas se convertir de l'erreur et du péché. Nul racheté ne peut se perdre. Les réprouvés ne sont pas rachetés et n'appartiennent pas à l'Église; pour eux les sacrements sont une vaine cérémonie. La doctrine qui affirme que Dieu veut sauver tous les hommes doit être restreinte aux seuls élus [1].

2° En 847-848 Gotteschalk entreprit un pèlerinage à Rome et à son retour resta chez le comte Eberhard de Frioul. Là, il essaya de gagner à sa doctrine Noting, plus tard évêque de Brescia. Celui-ci cependant prévint Raban Maur, alors archevêque de Mayence, qui écrivit son livre *De praedestinatione* [2], avec une préface adressée à Noting. Dans la suite Gotteschalk fut condamné aux conciles de Mayence (848) et de Quiercy (849) et, comme il refusait de se rétracter, fut enfermé dans un couvent. Hincmar de Reims, dans le diocèse duquel Gotteschalk était prisonnier, tâcha de réfuter la double prédestination dans son livre *Ad reclusos et simplices* [3]. Cependant Gotteschalk s'opiniâtra dans son opinion jusqu'à sa mort (868).

3° A la suite de l'immixtion d'Hincmar en cette controverse, Ratramne de Corbie prit la plume et il y eut une lutte acharnée. D'un côté se trouvaient Hincmar de Reims, Raban Maur et Pardulus de Laon; de l'autre, Ratramne, Prudence de Troyes et Loup de Ferrières. Nul ne défendait la doctrine de Gotteschalk; mais les derniers admettaient une *double* prédestination, les premiers une seule. Hincmar consulta d'autres encore, en particulier Scot Érigène, qui écrivit son livre *De praedestinatione* [4] où se trouvent maintes inexactitudes. Entre temps,

1. Mansi, XIV, 914. — 2. *P. L.*, CXII, 1530 ss. — 3. *Zeitschrift f. Kirchengesch.*, X (1890), 258-390, donne la première édition de ce livre. — 4. *P. L.*, CXXII, 355 ss.

Hincmar convoqua le concile de Quiercy (853) qui accepta les thèses suivantes :

Quod una tantum sit praedestinatio Dei.
Quod liberum arbitrium per gratiam sanetur.
Quod Deus omnes homines velit salvos fieri.
Quod Christus pro omnibus hominibus passus sit [1].

Avec cela, la paix ne fut pas rétablie. En 855 suivit le concile de Valence [2] qui rejeta plusieurs propositions de Scot Érigène et du concile de Quiercy; en 859, celui de Langres [3], où le concile de Valence fut partiellement rétracté; le concile national de Savonnières (juin 859) n'amena pas la paix. Alors Hincmar écrivit un livre, *De praedestinatione Dei et libero arbitrio* [4], dans lequel il accorde une double prédestination, mais non dans le sens de Gotteschalk. On pourrait dire, concède Hincmar : « *Electi praedestinati sunt ad vitam et vita illis* »; et « *poena praedestinata est reprobis* », mais non « *reprobi adpoenam* ». En 860, au concile de Toucy, on ne s'accorda pas sur la question de la prédestination, mais la paix fut rétablie. On se soumit à l'*Epistola synodalis* [5] d'Hincmar qui contient seulement les vérités admises par les deux partis.

§ 74. — La lutte eucharistique [6].

1° Le IXe siècle vit aussi s'élever une controverse au sujet de la **sainte Eucharistie**. On ne mettait pas en question la présence du Christ sous les espèces du pain et du vin, mais seulement le *mode* sous lequel Notre-Seigneur réside dans le saint Sacrement. Paschase Rad-

1. HEFELE, IV, 187. — Cf. DENZINGER, éd. IX, p. 96 ss. — 2. MANSI, XV, 1 ss. — DENZINGER p. 97 ss. — 3. MANSI, XV, 537. — 4. *P. L.*, CXXV. — 5. HINCMAR, *Epist.* 21; *P. L.*, CXXVI, 122 ss. — 6. ERNST, *Die Lehre des H. Paschasius Radbertus von der Eucharistie*, Frib.-en-Br., 1896. — SCHWANE, *Hist. des dogmes*, t. V, p. 489 ss. — A. NAEGLE, *Ratramnus und die H. Eucharistie*, Vienne, 1903. — BATIFFOL, *Études d'hist. et de Théol. positive*, 2e série, 3e édit., p. 351. — TURMEL, *Hist. de la théol. posit.*, p. 306 ss.

bert, moine et plus tard abbé de Corbie (844-851), écrivit pour l'instruction des Saxons son livre *De corpore et sanguine Domini*[1]. Il traita avec parfaite orthodoxie du saint mystère et dit en particulier ceci : « *Et ut mirabilius loquar, non alia plane* (caro), *quàm quae nata est de Maria et passa in cruce et resurrexit de sepulchro* » (cap. I).

Vers 853, Raban Maur adressa un livre à l'abbé Egil de Prüm et combattit la proposition de Radbert en disant que le corps du Christ dans le saint Sacrement est bien réellement (*naturaliter*) le même que celui qui naquit de la Vierge Marie, mais non pas le même quant à la forme et à l'apparence (*specialiter*)[2]. Quoique Paschase Radbert n'eût rien dit contre cette doctrine, il apparut cependant à plusieurs que certaines de ses expressions pourraient être prises dans un sens capharnaïte, à savoir que les espèces visibles seraient le corps du Christ[3]. Il n'est pas certain que Scot Erigène ait écrit contre lui, mais il est sûr qu'il a énoncé beaucoup d'erreurs sur ce sujet. Il disait selon Hincmar... « *quod sacramentum altaris non verum corpus et verus sanguis sit Domini, sed tantum memoria veri corporis et sanguinis ejus*[4] ». D'autres encore en accusèrent également Scot Érigène[5].

2° Ratramne, moine de Corbie comme Paschase Radbert, écrivit contre ce dernier un livre *De corpore et sanguine Domini*[6] et distingua pour le Christ une présence *tombant sous le sens* et une présence *sacramentelle;* il opposa la *figure* et la *vérité* du Sacrement et insista sur la différence formelle entre le corps physique et le corps eucharistique du Christ. Ratramne est obscur. Il est malaisé de déterminer avec certitude, d'après ses écrits, ni sa propre doctrine, ni l'opinion de ses adver-

1. *P. L.*, CXX, 1267-1269. — 2. *Dicta cujusdam sapientis de corpore et sanguine Christi*, *P. L.*, CXII, 1510, 1514. — DOM MORIN, *Rev. Bénédictine*, janvier 1908. — 3. Cf. FRANZELIN, *De Eucharistia*, Thes. 10. — 5. HINCMAR, *de Praedestinatione*, c. 31. — 4. ADREWALD. *De corpore et sanguine Christi*, *P. L.*, CXXIV. — 6. *P. L.*, CXXI, 103 ss.

saires. On a longtemps discuté sur son orthodoxie. Gerbert, plus tard pape (Silvestre II), énuméra les différentes opinions qui furent soutenues dans cette lutte et indique également celle-ci : que le corps eucharistique du Christ est digéré comme les autres aliments (*stercorianismus*). Parmi les défenseurs de cette dernière opinion, on compta, à tort peut-être, Amalaire de Metz [1].

§ 75. — L'erreur de Bérenger de Tours [2].

1° **Bérenger**, né à Tours, depuis 1031 chanoine-écolâtre à l'église Saint-Martin de cette ville, en 1040 archidiacre d'Angers, s'éleva contre la doctrine de Paschase Radbert et défendit Scot Érigène. Il nia ouvertement la présence réelle du Christ dans le saint Sacrement. Depuis 1046, selon Guitmond, sa doctrine était la suivante : *Eucharistiam domini non esse vere substantialiterque corpus et sanguinem Domini, sed sola voce sic appellari, pro eo quod tamquam umbra et figura significativa sit corporis et sanguinis Domini* [3].

Bérenger a peut-être aussi enseigné quelque temps *l'impanation*, mais cela n'est pas certain [4]. Le premier qui le réprimanda fut son ancien compagnon d'étude Adelman, écolâtre de Liège, plus tard évêque de Brescia [5] (1046); un peu plus tard, Hugues, évêque de Langres [6]. Bérenger maintint opiniâtrément ses idées et écrivit contre Lanfranc du Bec [7]. Il fut alors condamné

1. SILVESTER, *Libellus de corpore et sanguine Domini*, CXXXIX, 177-188. — 2. F. VERNET, art. *Bérenger de Tours*, dans le *Dict. de Théol. cath.* — O. DELARC, *Les origines de l'hérésie de Bérenger*, *Rev. des Quest. hist.*, t. XX (1876), p. 115-155. — P. RENAUDIN, *L'hérésie antieucharistique de Bérenger*. *Univ. cath. de Lyon*, t. XL (1902), p. 415-447. — J. SCHNITZER, *Berengar von Tours, sein Leben und seine Lehre*, Munich, 1890. — 3. *De Corporis et sanguinis Christi veritate*, etc., *P. L.*, CXLIX, 1430. — 4. GUITMOND, *l. c.*, dit : *Dicunt ibi corpus et sanguinem Domini revera sed latenter contineri, et ut sumi possint quodammodo, ut ita dicam, impanari. Et hanc ipsius Berengarii subtiliorem esse sententiam aiunt.* — 5. *P. L.*, CXLIII, 1289; la lettre est de l'année 1048. — 6. *Tractatus de corpore et sanguine Christi contra Berengarium*, *P. L.*, CXLII, 1325. — 7. *Pervenit ad me*, chez MANSI, XIX, 768.

au concile pascal de Rome en 1050[1]. Il fut tellement aigri de cette condamnation, qu'il protestait encore en 1073 de la façon la plus véhémente dans son livre *De sacra coena*[2]. En 1050, mandé au concile de Verceil, il fut gardé captif par le roi Henri II et sa doctrine fut condamnée. Le concile de Paris en 1051 le condamna de nouveau et le menaça même de mort. Il persista néanmoins à soutenir l'orthodoxie de sa doctrine.

2° Hildebrand vint en 1054 comme légat de Léon IX à Tours où Bérenger parut devant le concile, abjura son erreur et souscrivit cette proposition : *Panis et vinum post consecrationem sunt corpus et sanguis Christi.* Il ne persévéra pas dans cette soumission et, en 1059, traduit devant un concile romain, présidé par Nicolas II, il chercha adroitement à dissimuler sa doctrine. Mais on exigea qu'il consentît à abjurer son erreur et à brûler ses livres. Bérenger souscrivit de nouveau. Dans la formule rédigée par le cardinal Humbert, il jura d'admettre en particulier ceci : « *Post consecrationem non solum sacramentum, sed etiam verum corpus et sanguinem Domini Jesu Christi esse, et sensualiter non solum sacramento sed in veritate, manibus sacerdotum tractari et frangi et fidelium dentibus atteri*[3] ». Cependant Bérenger retomba bientôt dans son erreur, et il s'ensuivit une lutte terrible. Lanfranc[4], Guitmond[5] et Durand[6] combattirent l'hérétique, qui écrivit alors son livre *De sacra coena* et rétracta sa confession précédente (vers 1073). Plusieurs fois condamné et appelé de nouveau devant les évêques de Gaule, Bérenger en appela à Grégoire VII.

3° Le grand pape manda le vieillard octogénaire à Rome et le traita avec douceur, d'autant plus que Bérenger se plaignait de n'être plus en sûreté en France. Celui-ci souscrivit au concile de 1078 une formule com-

1. LANFRANC, *De corpore et sanguine Domini adv. Bereng.*, *P. L.*, CL, 407 ss. — 2. Ed. VISCHER, Berlin, 1834. — 3. LANFRANC, *op. cit.*, *P. L.*, CL, 410 s., 415. — 4. *P. L.*, CL, 407 ss. — 5. *P. L.*, CXLIX, 1427 ss. — 6. *P. L.*, CXLIX, 1374 ss.

posée par lui-même et, dans le concile tenu au carême suivant, une formule qui lui fut imposée [1]. Il lui fut moins dur de souscrire que de reconnaître avoir erré jusqu'alors au sujet de la sainte Eucharistie. Il se plaignit plus tard que le pape, quoique bien disposé en sa faveur, se fût laissé dominer par les évêques opposants. Il dut comparaître encore devant le concile de Bordeaux en 1080 et resta depuis lors orthodoxe. Retiré dans l'île Saint-Côme, près de Tours, il mourut pénitent, presque nonagénaire (1088). Quelques-uns de ses disciples continuèrent l'hérésie un certain temps, mais avec divergence d'opinions. L'erreur ne se répandit pas et disparut bientôt complètement.

§ 76. — Pauliciens et Bogomiles [2].

1° Les **Pauliciens** tirent leur origine de l'ancien manichéisme et se divisèrent peu à peu en différentes nouvelles sectes. D'anciens documents leur donnent comme fondateurs Jean et Paul, fils d'une femme manichéenne, Callinice. Vers 660, la secte reçut une nouvelle vigueur d'un certain Constantin de Mananalis, près de Samosate. Il avait l'apôtre saint Paul en haute estime, se nomma à cause de cela Sylvain, disciple de Paul et appela sa première communauté Macédoine. Les empereurs grecs eurent beau poursuivre les hérétiques, leur nombre s'accrut. Au IXe siècle, il y eut une nouvelle scission lorsque Sergius et Baanes et leurs disciples se combattirent (*Baanistes* et *Sergiotes*). Les premiers suivirent leur fondateur dans toutes sortes de désordres, tandis que les derniers se posèrent en réformateurs et voulurent épurer la secte, par leurs paroles et même par le glaive. L'em-

1. DENZINGER, 9e éd., p. 104-105. — 2. J. PARGOIRE, *L'Église Byzantine de 527 à 847*, 2e éd., Paris, 1905, p. 284 — EUTHYMIUS ZIGABENUS, *Panoplia dogmatum*, tit. 24-25, *P. G.*, CXXX, 1189 ss. — PHOTIUS, *Contra Manichaeos* (*Paulicianos*) libri IV, *P. G.*, CII, 9 ss. — Cf. *Muséon*, *Revue des Religions*, t. XIV (1897), p. 68 ss. — LOUIS LÉGER, *L'hérésie des Bogomiles en Bosnie et en Bulgarie au moyen âge*, *Rev. des Quest hist.*, 1870, t. VIII, p. 479 ss.

pereur Léon V l'Arménien fit des édits très sévères contre les hérétiques qui s'enfuirent chez les Sarrasins et qui, unis aux Arabes, attaquèrent les Grecs. Ils subsistèrent pourtant dans l'empire jusqu'au XI[e] siècle, alors qu'Alexis Comnène (1081-1118) les poursuivit de nouveau, tout en s'efforçant de les convertir. On n'est pas d'accord sur l'origine de leur nom. Quelques-uns le font dériver de leurs fondateurs; d'autres, de l'apôtre Paul.

2° Le fondement de leur doctrine était un grossier dualisme : un Dieu suprême et un démiurge. Ce dernier forma la matière et pour cela était détesté. On glorifiait le premier *péché* comme une opposition au principe mauvais, et on méprisait l'Ancien Testament comme son ouvrage. Selon eux, Marie ne serait pas mère de Dieu, car le Christ n'avait qu'une apparence de corps (*docètes*). La secte n'avait pas de culte extérieur. La morale était fort corrompue, il se commettait dans leurs réunions les désordres les plus scandaleux.

3° Auprès d'eux apparurent au commencement du IX[e] siècle les **Bogomiles** [1], ainsi nommés ou bien d'après leur prière *Bog milui* (Dieu, aie pitié) ou, selon d'autres, d'après leur pope et fondateur Bogumil (ami de Dieu). Originaires des *Euchites*, ils étaient également parents des Manichéens. Ils cherchèrent surtout des adhérents parmi les peuples slaves. L'empereur Alexis Comnène fit brûler leur chef, le médecin Basile, au commencement du XII[e] siècle, et la secte fut réprimée avec violence [2].

4° D'après ces hérétiques, Dieu eut deux fils : l'aîné était Satanaël qui gouverna le monde mais désobéit à son Père et fut chassé du ciel, avec ses adhérents; il forma alors un nouveau monde et, par jalousie, corrompit les hommes. En 5500 apparut le second fils de Dieu, nommé Michel ou Jésus-Christ. Celui-ci vainquit Sata-

1. Cf. F. Vernet, art. *Bogomiles*, dans le *Dict. de Théol. cath.* — 2. Vacandard, *Les origines de l'hérésie albigeoise*, *Rev. des Quest. hist.*, 1894, I, p. 50 ss.

naël, le fit Satan, retourna à la droite du Père et envoya le Saint-Esprit. Ce dernier habite dans les Bogomiles; dans les autres hommes demeure Satan. On était reçu dans la secte par le baptême de l'Esprit, c'est-à-dire par l'imposition des mains et l'invocation du Saint-Esprit. Ils rejetaient tous les sacrements et toutes les prières, sauf le *Pater*, de même toute la Bible, sauf les Psaumes, les prophètes et l'évangile de saint Jean. Le mariage et l'usage de la viande étaient prohibés.

§ 77. — Photius et la préparation au schisme d'Orient. VIIIe concile oecuménique en 869 [1].

1° Les nombreuses hérésies des Grecs, les prétentions ambitieuses de beaucoup de patriarches de la nouvelle Rome, l'aversion réciproque entre grecs et latins, augmentée par la lutte au sujet des canons du concile quinisexte, du *Filioque* et du culte des images, tout cela avait fortement ébranlé l'union entre les deux Églises. Depuis le couronnement de Charlemagne, même depuis la fondation de l'État ecclésiastique, les empereurs grecs regardaient l'Occident comme séparé de l'Orient. L'aversion s'accrut constamment. Ainsi l'on arriva sous **Photius** (IXe siècle) à un schisme passager et sous Michel Cérulaire (XIe siècle) à un schisme définitif.

2° Après la mort du pieux patriarche saint Méthode [2] (842-846), **Saint Ignace** [3] monta sur le siège de Byzance. Il était fils de l'empereur Michel; il excella par sa sainteté et gouverna avec zèle le troupeau confié à ses soins Il tâcha de diminuer les fautes de la cour, et excom-

1. HERGENRÖTHER, *Photius, Patriarch von Constantinopel. Sein Leben, seine Schriften und das griechische Schisma*, 3 vol. *Monumenta graeca ad Photium ejusque historiam pertinentia*, Ratisbonne, 1867-1869. — HEFELE, *Hist. des Conciles*, t. IV, 228 ss., 269 ss., 333 ss., 352 ss., 384 ss., 436 ss. — BRÉHIER, *Le schisme oriental du XIe siècle*, Paris, 1899. — 2. *Acta SS. Boll.*, t. III Jun., 960 ss. *P. L.*, C. — Cf. PARGOIRE, *L'Église Byzantine*, p. 271, 378 ss. — 3. *Vita Ignatii, Acta SS. Boll.*, t. X Oct., 167-205. — Cf. S. VAILHÉ, art. *Constantinople (Eglise de)*, dans le *Dict. de Théol. cath.*, surtout col. 1355 ss.

munia le frère de l'impératrice Théodora, l'impie Bardas, qui vivait dans l'inceste. Ce dernier chercha à se venger, et jura la perte d'Ignace ainsi que de Théodora, qui le fatiguait de ses remontrances. Dans ce but, il demanda secours à Grégoire Asbestas, archevêque de Syracuse, qui poursuivait depuis longtemps S. Ignace de sa jalousie. Bardas s'efforça d'abord de faire passer le pouvoir aux mains du jeune fils de Théodora, Michel III (842-867); puis il circonvint l'empereur pour le décider, avec l'aide du patriarche, à reléguer dans un couvent sa mère et ses sœurs. Ignace refusa énergiquement de se prêter à une telle complicité. Alors il fut accusé de conspiration et, sur son refus d'abdiquer, fut exilé à Térébinthe (857).

3° A sa place fut imposé le savant, mais ambitieux et perfide laïque Photius, qui fut consacré par Grégoire Asbestas. Le nouveau patriarche dut en premier lieu justifier son intrusion et convoqua à cet effet un concile à Constantinople (859), qui sous son influence déposa Ignace comme conspirateur contre l'État, comme élu et consacré invalidement. Quoique l'accusation fût manifestement fausse, Photius envoya des légats à Rome pour agir sur Nicolas Ier et obtenir de lui sa confirmation [1]. Mais le pape blâma l'empereur et Photius, d'avoir méprisé les canons et d'avoir établi un laïc comme patriarche [2]. Les deux légats du pape, qui allèrent à Constantinople examiner l'affaire en détail, furent gagnés au parti de Photius, par ruse, présents et menaces; un concile de 318 évêques, sous la présidence des légats, déposa Ignace et reconnut Photius. Une lettre astucieuse et humble fut envoyée par ce dernier à Nicolas Ier [3], qui était heureusement déjà prévenu par Ignace et dix métropolitains. Dans un concile romain (862), le pape protesta contre la déposition d'Ignace et l'exaltation de Photius [4], ex-

1. *Epist.* I PHOTII, *P. G.*, CII, 586. — Cf. DUCHESNE, *Églises séparées*, p. 218 ss. — 2. JAFFÉ, n. 2682, 2683. — PHOTIUS avait agi contrairement au can. 10 de Sardique. — 3. *Epist.* II, *P. G.*, CII, 593. — 4. JAFFÉ, n. 2691, 2692.

communia ses propres légats et menaça Photius dans un concile suivant (863) de la même peine, si Ignace n'était pas rétabli[1]. On comprend aisément que les évêques étaient loin de conspirer tous avec Photius et son parti. Aussi un grand nombre d'entre eux, avec Métrophane de Smyrne à leur tête, condamnèrent bientôt leur faux patriarche, qui à son tour excommunia ses adversaires. Pour mener à bonne fin cette affaire épineuse, Nicolas Ier manda les deux partis à Rome[2], mais reçut de l'empereur Michel une lettre iujurieuse.

La tension s'accrut encore lorsque les Bulgares se rangèrent du côté du pape. Alors parut le fameux *manifeste*[3] de Photius adressé à toute l'Église d'Orient. Il accablait l'Occident des accusations suivantes : les Latins jeûnent le samedi; ils permettent le laitage durant la première semaine de carême; ils méprisent les prêtres mariés; ils ne permettent pas aux prêtres de donner la confirmation; ils ont ajouté le *Filioque* dans le symbole; ils offrent un agneau à Pâques; leurs clercs ne portent pas la barbe; ils préparent le saint chrême avec de l'eau de rivière; ils élèvent immédiatement à l'épiscopat des diacres, etc. La même lettre convoquait les évêques en concile à Constantinople (867) où Photius excommunia le pape.

Nicolas Ier craignit les suites fâcheuses de cette lutte et demanda à Hincmar et à d'autres évêques du royaume franc leur avis au sujet des accusations des Grecs[4]. Les réponses furent diverses. Deux livres nous sont restés : *Liber adversus Graecos*[5], de Ænéas de Paris (✝ 870) et celui de Ratramne *Contra Graecorum opposita romanam Ecclesiam infamantia*[6].

4° En 867 le protecteur de Photius, Michel III, fut détrôné et mis à mort par le Macédonien Basile Ier (867-886). Cette révolution fut également fatale à Photius. Il fut chassé et remplacé par Ignace. Ce dernier, déposé par

1. Jaffé, n. 2736. — 2. Jaffé, n. 2796, 2797. — 3. *Encyclica epist. ad archiep. thronos per Orientem* etc., *P. G.*, CII, 221 ss. — 4. Jaffé, n. 2879. — 5. *P. L.*, CXXI, 225 ss. — 6. *P. L.*, CXXI, 685 ss.

un concile, ne voulut pas remonter sur son siège, sans l'autorisation du pape. L'empereur résolut alors de convoquer un concile général et envoya des légats à Rome. Adrien II (867-872) y consentit et délégua trois représentants munis de pleins pouvoirs [1] et chargés de présider **le VIIIe concile oecuménique**, quatrième de Constantinople [2] (869). Ce concile confirma la sentence des conciles généraux précédents, accepta les lettres du pape Adrien, déposa Photius qui s'opiniâtra et rétablit Ignace sur le siège patriarcal. L'unité fut ainsi obtenue, mais la jalousie et l'aversion des Grecs pour l'Occident ne disparurent point. Cela se manifesta même durant le concile. Quand il fallut signer la formule de soumission au saint-siège, les évêques se plaignirent que leur Église était devenue esclave de l'Église Romaine et ils supportèrent avec peine que la validité des actes fût rendue dépendante de la confirmation papale. A l'occasion du concile, les Bulgares furent rattachés au patriarcat de Constantinople; ce fut le plus grand obstacle à la paix. Le pape Jean VIII (872-882) en fut si mécontent qu'il menaça Ignace de déposition et d'excommunication [3], s'il ne rappelait pas de Bulgarie les prêtres grecs. La menace arriva après la mort d'Ignace; Photius était remonté, pour la seconde fois, sur le siège de Constantinople (877).

5° Photius, quoique déposé et excommunié, avait toujours eu pour lui un fort parti; au bout de quelque temps il sut même recouvrer la faveur de l'empereur, si bien qu'il fut chargé de l'éducation des princes. Il ne faut donc pas s'étonner si, à la mort d'Ignace, il devint à nouveau patriarche. Peu après arrivèrent à Constantinople les légats du pape avec les lettres pleines de menaces contre Ignace; ils refusèrent d'entrer en communion avec Photius. Celui-ci écrivit au pape et demanda à Jean VIII de ne pas s'opposer à son élévation. Le pape accepta de reconnaître le fait accompli, pourvu que

1. Jaffé, n. 2913, 2914. — 2. *Actes* chez Mansi, XVI, 1 ss. — Cf. M. Jugie, art. *Constantinople (IVe concile de)* dans le *Dict. de Théol. cath.* — 3. Jaffé, n. 3133-3135. — Cf. S. Vailhé, art. *Bulgarie*, dans le *Dict. de Théol. cath.*

Photius confessât sa faute précédente dans un concile et rendît les Bulgares au patriarcat de Rome [1]. Photius faussa les conditions du pape, et y parvint, parce que le cardinal-légat Pierre ignorait le grec. Il tint un concile en 879, fit casser sa déposition, annuler tout ce qui s'était fait au VIII[e] concile général, toutes les additions au symbole de Nicée-Constantinople et par suite condamner l'adjonction du *Filioque*.

Cependant les légats croyaient avoir obtenu beaucoup, quoique Photius eût poussé l'audace jusqu'à faire mettre son nom dans les acclamations avant celui du pape : « *Photio et Joanni multos annos!* »

Jean VIII se montra d'abord très doux [2], car il ne connaissait pas la supercherie. Un peu plus tard il envoya comme légat l'évêque Marinus, qui fut gardé trente jours en prison et fut renvoyé sans avoir rien obtenu. Alors le pape condamna solennellement le patriarche en révolte, devant l'assemblée réunie dans l'église Saint-Pierre.

Photius se sentait cependant en sûreté sous la protection de l'empereur Basile qu'il accablait de flatteries. Il travailla à la conversion des Bulgares, des Chazares, des Arméniens et des Sarrasins. Basile mourut en 886 et eut pour successeur Léon VI (886-912). Celui-ci chassa définitivement Photius et le renferma dans un couvent où il mourut en 891.

6° La paix entre *Photiens* et *Ignatiens* ne fut pas rétablie pour cela, et pas davantage l'accord entre l'Orient et l'Occident. De 905 à 912 dura la fatale lutte au sujet de la **tétragamie** [3], qui accrut les difficultés. L'empereur Léon VI épousa successivement Théophano, Zoë, Eudokia et Zoë Carbonopsina. Cette dernière lui donna comme fils Constantin Porphyrogénète. Le patriarche Nicolas le Mystikos s'opposa, selon les prescriptions de l'Église grecque, au quatrième mariage et excommunia l'empereur. Nicolas fut déposé et remplacé par Eu-

1. Jaffé, n. 3271-3273. — 2. Jaffé, n. 3322-3323. — 3. A. Rambaud, *L'empire grec au X[e] siècle, Constantin Porphyrogénète*, Paris, 1870. — J. Gay. *L'Italie méridionale et l'empire Byzantin*, 867-1071, Paris, 1904.

thyme. L'empereur s'adressa au pape Sergius II. Celui-ci déclara valide le mariage, puisqu'il n'était interdit par aucune loi générale de l'Église et que la dispense de la loi grecque paraissait opportune, étant donné que l'empereur n'avait pas eu de successeur de ses mariages précédents. A Constantinople cependant, l'irritation contre Rome s'accrut. Deux partis se formèrent, les Euthymiens et les Nicolaïtes, ces derniers étaient mécontents de la dispense donnée par Rome.

§ 78. — Consommation du schisme grec [1].

1° Après la deuxième déposition de Photius jusqu'au milieu du XIe siècle, il n'y eut entre l'Orient et l'Occident ni paix ni lutte ouverte. Si d'un côté les patriarches nouvellement élus envoyaient au pape de Rome leur confession de foi, lui demandaient conseil de temps en temps et citaient son nom au saint sacrifice de la messe, d'un autre côté l'aversion subsistait et fut souvent entretenue à dessein. Le patriarche Sisinnius II († 999) et Sergius II († 1019), son successeur, rééditèrent le manifeste de Photius contre les Latins et aigrirent ainsi de plus en plus les esprits des Grecs. Deux autres se montrèrent insolents à l'égard du saint-siège et en furent punis. Polyeucte († 970) érigea l'archevêché d'Otrante en métropole de cinq évêchés et interdit le rite latin dans la basse Italie, tandis que Eustathe († 1025) tâchait d'obtenir à prix d'argent du pape Jean XIX le titre de patriarche œcuménique. Le refus de cette faveur blessa profondément l'orgueil grec.

1. BRÉHIER, *Le schisme oriental du XIe siècle*, Paris, 1899. — DUCHESNE, *Autonomies ecclésiastiques. Eglises séparées*, 2e éd., Paris, 1905. — HEFELE, *Zur Gesch. der griechischen Kirche, Beiträge* I, 412 ss. — HERGENRÖTHER, *Photius*, III, 730 ss. — *Acta SS. Boll.*, tom. I Aug. : *De Patriarchis Constantinopolitanis*. — W. NORDEN, *Das Papsttum und Byzanz. Die Trennung der beiden Mächte und das Problem ihrer Wiedervereinigung bis zum Untergange des byzantinischen Reichs* (1453), Berlin, 1903.

2° Sous le patriarche **Michel Cérulaire** (1043-1058), esprit borné et illettré, le schisme fut consommé. Il fit fermer en 1053 toutes les églises latines de Constantinople et expulser de leurs couvents les moines latins qui refusaient d'adopter le rite grec; le tout, accompagné d'un fanatisme brutal. Le Sacellaire Nicéphore alla si loin qu'il foula aux pieds les hosties consacrées des Latins, parce que, disait-il, étant de pain azyme, elles ne pouvaient être validement consacrées. En même temps Cérulaire fit adresser par l'archevêque des Bulgares, Léon d'Achrida, une lettre à Jean de Trani en Apulie, dans laquelle il reprochait aux Latins avec beaucoup d'aigreur, d'user pour la messe de pain azyme, de jeûner les samedis, de manger la chair et le sang d'animaux étouffés et de supprimer l'*Alleluia* pendant le carême [1]. Le moine Nicetas désapprouva publiquement la loi du célibat ainsi que d'autres usages occidentaux. Le pape Léon IX (1049-1054) répondit amplement à Cérulaire et le blâma de son arrogante intolérance contre l'Église romaine [2]. Probablement sur les instances de l'empereur Constantin IX qui désirait conserver la paix, Cérulaire écrivit au pape une lettre de réconciliation. Le pape envoya le cardinal Humbert, le chancelier Frédéric et l'archevêque Pierre d'Amalfi, comme légats à Constantinople [3]. Le premier d'entre eux était mal vu des Grecs, car il avait réfuté les écrits du moine Nicétas, leur avait adressé des reproches, avait combattu leur pratique du célibat et avait taxé de macédonisme leur refus du *Filioque* [4].

L'orgueilleux Cérulaire ne voulut avoir aucun rapport avec les légats et frappa d'interdit les églises où ils disaient la messe. Le moine Nicétas, convaincu dans une discussion publique, se convertit. Voyant l'obstination de Cérulaire augmenter toujours, les légats déposèrent sur l'autel de Sainte-Sophie le 16 juillet 1054 l'excommuni-

1. *P. L.*, CXLIII, 929-932. — Cf. S. VAILHÉ, *l. c.*, col. 1360. — 2. JAFFÉ, n. 4302. — 3. JAFFÉ, n. 4332, 4333. — 4. HERGENRÖTHER, *Photius*, III, 742.

cation contre le patriarche, contre Léon d'Achrida, Nicéphore et leurs adhérents. Cérulaire demeura dans son endurcissement, malgré les efforts réitérés de l'empereur pour rétablir la paix.

3° Après le départ des légats, on réunit un concile dans lequel Cérulaire renouvela le *manifeste* de Photius et y ajouta encore d'autres griefs : les évêques occidentaux portent un anneau au doigt, ils vont à la guerre, ils se rasent la barbe; les Latins confèrent le baptême par une seule immersion; ils mettent du sel sur la langue du baptisé; ils ne vénèrent pas les images et les reliques; ils ne considèrent pas comme saints les évêques Grégoire de Nazianze, Basile et Chrysostome et n'acceptent pas leur doctrine; ils permettent à deux frères d'épouser les deux sœurs. Le patriarche Pierre d'Antioche s'efforça bien de faire entendre raison au borné Cérulaire, mais il ne réussit pas. Bientôt tous les patriarcats participèrent au schisme et restèrent séparés de Rome. La disgrâce même et la mort de Cérulaire, exilé par Isaac Comnène (1057-1059), ne changèrent rien à la situation (1059). Les papes et les empereurs d'Orient eurent beau faire des efforts pour rétablir l'union et la paix, les patriarches refusèrent tout rapprochement et restèrent séparés de Rome jusqu'au concile de Florence. Mais la réunion qui s'ensuivit fut elle-même de courte durée [1].

1. F. X. SEPPELT, *Das Papsttum und Byzanz*, chez SDRALEK, *Kirchengesch. Abh.*, t. II, Breslau, 1904.

CHAPITRE IV

SACREMENTS, CULTE ET VIE LITURGIQUE.

§ 79. — La sainte Messe et la Communion[1].

1° Pendant cette période, la **liturgie**[2] de Constantinople domina dans l'Église d'Orient et peu à peu absorba et supplanta toutes les autres. L'Occident avait, depuis le IVe siècle, deux liturgies : la *romaine* et la *gallicane;* la première était suivie à Rome, dans le sud de l'Italie et en Afrique ; la seconde, dans les autres pays de l'Occident. La romaine s'étendit de plus en plus, se mêla à la gallicane et forma avec elle les différentes liturgies de l'Occident. A cause des continuelles relations avec Rome, la liturgie romaine finit par l'emporter ; néanmoins ce ne fut pas sans peine, en raison de l'attachement aux liturgies nationales et locales.

2° Les efforts de Charlemagne, de Nicolas II, et d'autres encore pour introduire à Milan la liturgie romaine n'eurent pas le résultat désiré. Dans l'empire franc, elle fut adoptée sous Pépin le Bref[3] et sous Charlemagne. En Espagne, la tentative d'Alexandre II (1064)

1. DUCHESNE, *Origines du culte chrétien*, 3e éd., Paris, 1903. — EBNER, *Quellen und Forschungen zur Gesch.und Kunstgesch. des Missale Romanum im Mittelalter*, Frib.-en-Br., 1896. — FUNK, *Abh. und Unters.*, t. I, 293-308, *Der Kommunionsritus;* III, 85-134, *Über den Kanon der röm. Messe;* III, 134-143, *Die Anfänge von Missa-Messe; — Tübinger Quartalschr.*, 1906, p. 95-109. — 2. KRIEG, *Die liturgischen Bestrebungen im Karolingischen Zeitalter,* Frib.-en-Br., 1888. — 3. *Mon. Germ.*, *Leg.*, sect. II, t. I, c. 80 ; Cf. *ibid.*, p. 80. — HEFELE, III, 564, can. 13.

ne réussit pas ; mais Grégoire VII y introduisit la liturgie romaine, laissant seulement subsister à Tolède, dans six églises, la liturgie *mozarabe-gothique*. L'Angleterre s'était, bien auparavant, unie au rite romain, rendu universellement obligatoire au synode de Cloveshо [1] (747) ; l'Écosse et l'Irlande ne s'y prêtèrent pas aussi facilement : la première reçut la liturgie romaine par l'entremise de la reine sainte Marguerite († 1093) : la seconde, par les efforts de l'évêque saint Malachie au XII[e] siècle. Tandis que partout ailleurs les liturgies nationales et locales disparaissaient devant la liturgie romaine, apparut au milieu du IX[e] siècle, en Moravie, la liturgie *slave* de saint Méthode qui tomba pourtant en désuétude au X[e] siècle, par suite de l'invasion des Magyars.

3° Relativement à la célébration de la **sainte Messe**, il y eut, à partir du VII[e] siècle, une modification notable : jusqu'alors la messe était célébrée seulement en présence du clergé et des fidèles, mais ensuite les *messes privées* entrèrent en usage. En France, les jours de jeûne, chaque prêtre était obligé de dire *trois* de ces messes : l'une *de die*, une autre *pro vivis* et la troisième *pro defunctis* [2]. Le synode de Seligenstadt défendit de célébrer plus de trois messes par jour (1022) [3]. Personne ne devait dire la messe sans servant (*missae solitariae*), ni hors de l'église sans permission expresse [4]. Les oblations, qui auparavant consistaient en pain, vin, raisin, huile et encens, furent parfois présentées en argent ; surtout quand le prêtre devait célébrer la sainte messe à des intentions déterminées ou pour les défunts [5]. La messe des présanctifiés avait lieu tous les jours de jeûne en Orient, excepté le samedi, le dimanche et le jour de l'Annonciation [6] ; en Occident, le vendredi saint seulement ; le samedi saint [7] la messe était dite après la

1. HEFELÉ, III, 564, can. 13. — 2. Synode de Dingolfing (932) ; de Mayence (vers 950). — HEFFLE, IV, 592, 603. — 3. HEFELE, IV, 672. — 4. HEFELE, IV, 64, 513-514. — 5. H. THURSTON, *Stipends for Masses*, *The Month*, 1908, p. 13. — 6. *Conc. Trul.*, c. 50. — 7. HEFELE, *Beiträge*, II, 290 ss. — Conc. de Rouen (1072).

neuvième heure (3 heures de l'après-midi) et aussitôt après la nuit de Pâques commençait [1].

4° Auparavant presque tous les fidèles recevaient la **sainte Communion** à chaque messe; depuis l'apparition des messes privées, il n'en fut plus de même, et les communions diminuèrent beaucoup. Un synode allemand, tenu au VIII[e] siècle, se plaint de cela et cite pour modèles les Grecs, les Romains et les Francs « qui chaque dimanche reçoivent la sainte communion [2] ». Le synode de Châlons en 813 et celui de Tours en 858 exigent la communion trois fois par an; celui de Mayence, en 950-954, se contentait déjà de deux fois [3]. La communion hebdomadaire fut cependant instamment recommandée. En 692, le concile in Trullo prescrivit qu'on recevrait la sainte Eucharistie sur la main et non sur un plateau ou patène; en Occident au contraire, on la recevait sur la langue. On donnait encore la communion sous les deux espèces; le vin, au moyen d'un chalumeau (*fistula*). Plus tard, en Orient, et un peu plus tôt en quelques endroits dans l'Occident, on trempait le pain consacré dans le vin consacré et on distribuait le tout avec une petite cuillère; ce qui fut pourtant défendu en 675 au concile de Braga. Assez longtemps dans le moyen âge, on conserva l'usage de distribuer aux enfants les saintes espèces qui restaient. Le concile in Trullo avait déjà défendu de mettre les saintes espèces dans la bouche des morts et saint Boniface renouvela cette défense [4]. En Occident, dès le VIII[e] ou le IX[e] siècle, on se servait pour la sainte messe de pains azymes, tandis qu'en Orient on conserva les pains fermentés [5]. L'usage s'introduisit peu à peu de faire les

1. DOM CABROL, *Introduction aux études liturgiques*, Paris, 1907. — PROBST, *Die abendländische Messe vom fünften bis achten Jahrhundert*, Münster, 1886. — 2. HEFELE, III, 734. — 3. HEFELE, IV, 603. — 4. *Statuts Synodaux*, can. 20; HEFELE, III, 585. — 5. MABILLON (*Dissert. de azymo ac fermentato*, 1674) pense qu'en Occident le pain azyme a toujours été employé. — Voir au contraire SIRMOND, *Disquisitio de azymo; Opp.*, t. V. — *Tüb. Quartalschr.*, 1906, p. 95-109. — DOM CABROL, art. *Azymes* dans le *Dict. d'arch. chrét. et de lit.*

Hosties (*oblata*, *formata*) sous forme de petits disques ronds. Souvent aussi le dimanche on distribuait à ceux qui ne communiaient pas du pain bénit (*eulogia*).

§ 80. — Chant ecclésiastique et Prédication [1].

1° Le **chant ecclésiastique** fut mieux organisé et perfectionné par saint Grégoire le Grand qui réunit les mélodies les plus usitées, en ajouta de nouvelles, et composa l'*Antiphonaire* en plaçant les neumes au-dessus du texte. De son école de chant sortirent des maîtres qui instruisirent le monde entier dans le chant liturgique : parmi les missionnaires envoyés en Angleterre par le grand pape, se trouvaient des chantres exercés, qui fondèrent l'école de Kent. Au VIIe siècle, l'évêque d'York, Benoît, se rendit cinq fois à Rome pour conformer la liturgie et le chant à la liturgie et au chant romains. Sous Pépin le Bref, le chant grégorien pénétra en Gaule : le pape Étienne III (768-772) établit à Reims une école de chant. L'usage du chant grégorien fut général en Gaule et en Germanie sous Charlemagne. Diverses écoles fleurirent et furent protégées par Louis le Débonnaire et Charles le Chauve. Ici et là, reparaissait pourtant le chant *Ambrosien* [2] de date plus ancienne; au XIe siècle, des chanoines de Ratisbonne s'adressèrent même à un certain prêtre, Martin de Milan, pour lui demander un *Antiphonaire* noté. La confusion des divers chants fut augmentée encore par l'usage de chanter de mémoire, la plupart du temps; et, par suite, de changer beaucoup le

1. *Paléographie musicale*, t. I ss., Solesmes, 1889 ss. — WAGNER, *Einführung in die Gregorianischen Melodien*, 2e éd., 1er p., Fribourg, 1901. — D. GUÉRANGER, *Inst. liturg.*, 2 vol., 1840-1842. — DOM GOBEL, *Gesch. der Katechese im Abendland vom Verfall des Katechumenats bis zum Ende des Mittelalters*, Kempten, 1880. — PROBST, *Geschichte der katholischen Katechese*, Breslau, 1886. — WIEGAND, *Das Homiliarum Karls des Grossen*, etc., Leipzig, 1897. — DOM CABROL, *Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie*, t. I, Paris, 1907 ss. — 2. Cf. DOM GATARD, art. *Ambrosien* (*chant*) dans le *Dict. d'arch. chrét. et de lit.*

chant ; aussi arriva-t-il que, malgré l'efflorescence des écoles de chant établies à Fulda, Saint-Gall, Mayence, Trèves, Corbie, Reichenau, Hersfeld, etc., l'unité du chant liturgique fut bientôt troublée.

Pour combattre cette décadence complète, on régla souvent le chant d'après les livres-types de Rome et l'on chercha dans le même but à fixer par écrit les plus suaves mélodies. Hucbald de Saint-Amand († 930) y contribua plus que d'autres, car il plaça pour la première fois les syllabes du texte entre sept lignes ou même plus, en haut et en bas, selon que le ton montait ou descendait ; et avant les lignes, il mit un T (*tonus*) ou un S (*semitonus*). Cette invention fut perfectionnée, dans la première moitié du XIe siècle, par **Guido d'Arezzo** († 1050) qui écrivit les neumes mêmes entre et sur des lignes. A partir de ce moment, la musique entra dans une ère nouvelle, surtout lorsque le prêtre Franco de Cologne eut imaginé des signes pour la durée des sons (*figura*) et des mesures (*mensura*) pour la musique ; de telle sorte que dès lors le *plain-chant* fut distingué du *chant figuré* (XIIIe siècle).

2° Les **orgues** furent employées dans la liturgie pour la première fois au VIIe siècle. Pépin le Bref en reçut un de Constantin V (Copronyme) et le plaça à Compiègne ; Charlemagne en fit construire un autre à Aix-la-Chapelle. Bientôt les facteurs d'orgues allemands furent en grand renom, si bien que le pape Jean VIII (872-882) en demanda un à l'évêque Annon de Frisingue. D'abord très simple, la structure des orgues se perfectionna rapidement. Au Xe siècle, chaque cathédrale et chaque église abbatiale avait des orgues.

3° Plus encore que le chant, la **prédication** [1] occupait une place importante dans les offices religieux. C'est une erreur de croire que la prédication ne se faisait qu'en latin : saint Éloi, saint Boniface et les autres missionnaires prêchaient en langue vulgaire, quoique la

1. Lecoy de la Marche, *La Chaire franç. au moyen âge*, Paris, 1875.

plupart des recueils d'homélies fussent rédigés seulement en latin. La cause de ceci était que, dans le principe, le latin était la seule, ou du moins la plus usitée des langues écrites. Les synodes de Reims, de Mayence et de Tours (813) prescrivirent de prêcher dans la langue vulgaire de Gaule et de Germanie (*lingua rustica romana, lingua rustica theotisca*). Raban Maur prescrivit la même chose en 847. On inculqua sans cesse le devoir de la prédication; elle avait lieu par conséquent dans la plupart des églises et d'une manière régulière; peu à peu apparurent quelques recueils d'homélies ordinairement tirées des Pères; les plus usités furent ceux du Vénérable Bède[1] et de Paul Warnefried[2]. Ce dernier fut rédigé sur l'ordre de Charlemagne. La prédication catéchistique traitait du symbole, du *Pater* des péchés capitaux et des vertus. Parmi les prédicateurs les plus renommés, on cite : Garibald de Liège, Bernold de Strasbourg, Raban Maur, Aimon d'Halberstadt, dans le IXe siècle; Salomon de Constance et Wolfgang de Ratisbonne dans le Xe siècle.

§ 81. — Pénitence et sanctions ecclésiastiques[3].

1° La **pénitence publique** subsistait encore à cette époque, mais la pratique en fut adoucie de telle sorte que seuls les péchés publics furent expiés publiquement. Jusqu'alors, la pénitence dépendait ordinairement de la libre acceptation du coupable; dorénavant elle dépendit de la nature du péché; si le pécheur, après avoir donné un scandale public, refusait la pénitence, il était livré au

1. *P. L.*, XCIV. — 2. *P. L.*, XCV. 3. — WASSERSCHLEBEN, *Die Bussordnungen der abendländischen Kirche*, 2e éd., Halle, 1868. — H. J. SCHMITZ, *Die Bussbücher und die Bussdisciplin der Kirche*, Mayence, 1883; — *Die Bussbücher und das kanonische Bussverfahren*, Düsseldorf, 1898. — HINSCHIUS, *Kirchenrecht*, V, 19-32. — DUCHESNE, *Origines du culte chrétien*, 3e éd., Paris, 1903. — TURMEL, *Histoire de la théologie positive*, 2e éd., Paris, 1904. — D. CABROL, *Dictionnaire d'Archéologie chrétienne et de liturgie*, t. I, Paris, 1907.

bras séculier qui le forçait à la faire. Le nombre des péchés était d'abord limité à trois, mais à cette époque on y ajouta les suivants : le *rapt*, l'*usure*, le *parjure*, le *pillage*, l'*incendie*, la *magie*, etc. Pour l'accomplissement de la pénitence publique, il y eut peu à peu un temps déterminé, ordinairement du mercredi des Cendres au jeudi saint; après l'imposition de la pénitence par l'évêque, le pénitent se confessait et venait à l'église où avait lieu l'*ordo impositionis poenitentiae*. Les punitions à subir pendant le carême étaient diverses : réclusion dans un monastère, exclusion de l'église, station à la porte de l'église, voyages à pied, marcher pieds nus, privation de linge, jeûnes, flagellations, pèlerinages, etc. La *réconciliation* avait lieu le jeudi saint.

2° La gravité ou la légèreté de la pénitence pouvait facilement dépendre de l'arbitraire du prêtre; pour obvier à cela et traiter partout également les pénitents, on détermina exactement la pénitence due pour chaque péché : de là vinrent les **livres pénitentiaux** rédigés par des synodes ou par des auteurs particuliers; les plus connus sont : le *Pénitentiel romain* [1], celui de Bède, et celui de Théodore, archevêque de Cantorbéry. Les livres pénitentiaux ne tardèrent pas à se multiplier : l'arbitraire individuel se plaça bientôt sur le même rang que les prescriptions canoniques, il y eut même danger pour l'enseignement ecclésiastique et pour le maintien de la sainteté du mariage; c'est pourquoi, au IXe siècle, les synodes engagèrent la lutte contre l'abus des livres pénitentiaux [2]; cependant aucun *Pénitentiel* ne fut déterminé, on en laissa le choix à l'évêque. Une nouvelle sorte de livres pénitentiaux apparut ensuite; ils étaient composés de décrétales, canons et sentences des Pères. Çà et là reparurent les anciennes stations pénitentiaires de l'Orient, mais ce fut de courte durée [3].

3° Assez souvent, il arriva que le pécheur ne pouvait

1. H. J. SCHMITZ, *Die Büssbücher und das Bussverfahren*, t. II, p. 138 ss., Düsseldorf, 1898. — 2. Syn. de Châlons, can. 38 (813); de Paris, can. 32 (829); de Mayence, can. 31 (847). — 3. HEFELE, IV, 415.

accomplir la pénitence imposée, alors avait lieu une **commutation** : le *jeûne* était remplacé par la *prière;* le *pèlerinage,* par la *discipline,* etc.; c'est ainsi que les livres pénitentiaux imposèrent : pour un jour de jeûne, 50 psaumes; pour sept semaines de jeûne, 20 *solidi.* Le pauvre était taxé moins que le riche. En Angleterre et en Allemagne, surtout au IXe siècle, existait ce qu'on nommait le *droit de rédemption,* qui accordait la faculté de racheter sa pénitence, non seulement à celui qui ne pouvait pas la faire, mais à quiconque le demandait; divers livres pénitentiaux fixèrent la somme d'argent pour ce rachat [1]. S'il n'y avait pas de mal en cela, du moins il pouvait en résulter des abus; les synodes s'y opposèrent donc, et en particulier celui de Rouen (1048) qui défendit d'imposer par cupidité des pénitences plus ou moins lourdes. « *Ut poenitentes occasione avaritiae gravare aut levare nemo praesumat sed juxta modum culpae, vel possibilitatem naturae moderetur poenitentia* [2]. »

4° Aux châtiments ecclésiastiques, et comme moyen d'amendement, appartenait encore l'**excommunication** par laquelle on était privé de la communion, des autres sacrements, de l'entrée de l'église, des bénéfices, de la juridiction, et de la sépulture ecclésiastique; souvent encore toute relation avec un excommunié était défendue. Les ordonnances des synodes prouvent qu'en danger de mort, toute exclusion cessait et le pécheur pouvait recevoir les sacrements de l'Église. Pour les clercs, la déposition de leur ministère n'entraînait pas nécessairement l'excommunication, mais celle-ci suivait en cas d'opiniâtreté.

L'Église possédait, dans l'**interdit**, un moyen plus grave et plus général pour punir. Le temps précis où apparut pour la première fois ce châtiment ne peut être déterminé : on le voit déjà, dans une faible mesure, employé sous Grégoire de Tours [3]. En 869, le diocèse de

1. Syn. de Tribur (895). — HEFELE, IV, 558. — 2. MANSI, XIX, 753. — 3. *Hist. Franc.*, VIII, 31 ; X, 15. — *De gloria martyr.*, 7-9.

Laon fut frappé d'interdit par Hincmar le Jeune, dont l'oncle, Hincmar de Reims, annula bientôt la sentence. Le synode de Senlis (988) prononça l'interdit sur les évêchés de Laon et de Reims, à cause des horreurs commises par Charles de Lorraine. En 1031, l'interdit fut lancé sur l'évêché de Limoges et il fut décidé que personne ne devrait y recevoir la sépulture ecclésiastique, excepté le clergé, les mendiants, les étrangers et les enfants; on ferait à la troisième heure un signal pour que tous se missent à genoux et en prières; aucun sacrement ne serait administré, excepté celui des mourants, les autels seraient dépouillés comme le vendredi saint; personne ne devrait se marier, ni user d'autres aliments que ceux des jours de jeûne, ni se couper les cheveux, ni se raser la barbe, tant que la noblesse n'aurait pas fait sa soumission au concile[1]. Il est clair qu'un tel châtiment était un moyen puissant pour faire plier les plus endurcis. Une longue résistance des coupables était d'ordinaire empêchée par le peuple.

§ 82. — Jours de jeûne et Fêtes[2].

1° Le **carême**, avec ses quarante jours de jeûne, apparaît à cette époque en son plein développement : au VIIe siècle, les quatre premiers jours (*Caput jejunii*) furent ajoutés et complétèrent le carême. Dans le concile de Bénévent (1091), Urbain II décréta qu'après le mercredi des Cendres personne ne devrait plus user de viande et que tous recevraient sur la tête les cendres bénites. En Écosse, la reine sainte Marguerite ordonna de commencer le carême dès le mercredi des Cendres

1. MANSI, XIX, 541 s. — HEFELE, IV, 695. — 2. FUNK, *Die Entwicklung des Osterfastens*, *Abh. und Unters.*, I, 266-278. — DUCHESNE, *Origines du Culte chrétien*, 3e éd., Paris, 1903. — H. KELLNER, *Heortologie oder das Kirchenjahr und die Heiligenfeste in ihrer geschichtl. Entwicklung*, Frib., 1903. — N. NILLES, *Kalendarium manuale utriusque ecclesiae*, 2e éd., Innspruck, 1896-1897. — DOM CABROL, *Dict. d'arch. chrétienne et de liturgie*, t. I, Paris, 1907. — E. VACANDARD, art. *Carême (Jeûne du)*, dans le *Dict. de Théol. cath.*

et non pas le lundi suivant[1]. Le dimanche tombait sous la loi de l'abstinence, mais on ne jeûnait pas. La loi de l'abstinence rendue plus stricte défendit : viande, œufs et laitage. La chasse, les noces, les fêtes et les séances judiciaires étaient aussi interdites. Souvent encore, en signe de pénitence sévère, le maître-autel était caché par un voile pendant le carême.

Le **jeûne des Quatre-Temps** existait déjà auparavant à Rome et dans les églises voisines; mais on doutait si celui du printemps devait être placé avant ou pendant le carême; ce fut saint Grégoire VII qui fixa la date telle qu'elle existe encore aujourd'hui. Les Quatre-Temps furent introduits en Angleterre par Grégoire Ier (VIIe siècle); en Gaule et en Allemagne, saint Boniface prescrivit les *Quatuor legitima Temporum jejunia*[2] et Charlemagne renouvela cet ordre dans son capitulaire de 769[3]. Les jours nommés **Rogations**, d'origine franque[4], furent établis à Rome sous Léon III (795-816). Le nombre des **vigiles** s'accrut beaucoup à cette époque. L'**Avent** avec le jeûne existait déjà en Occident, mais la durée n'en était pas partout la même; néanmoins l'usage romain des *quatre* semaines prévalut. L'église grecque n'adopta pas la célébration liturgique de l'Avent; bien que, depuis le VIIIe siècle, elle eût prescrit le jeûne pendant cette période de l'année. Le **vendredi** était un jour fixé pour l'abstinence; en quelques endroits, depuis le IXe siècle on y ajouta le **samedi**.

2° Les fêtes ecclésiastiques prirent en ce temps une grande extension, surtout le cycle des trois fêtes de Noël, Pâques et Pentecôte. L'*octave de Noël,* quoique mentionnée déjà bien auparavant, devint seulement au IXe siècle jour de fête ecclésiastique et porta depuis le nom de *Circoncision de Notre-Seigneur*. Assez souvent, les deux fêtes de Pâques et de Pentecôte, la première surtout, étaient célébrées pendant une semaine entière.

1. HEFELE, V, 111, 201. — 2. *Statuta Bonifatii,* can. 30. — 3. PERTZ, *Leges,* I, 33. — 4. Cf. ci-dessus, p. 271.

Les *statuta Bonifatii* (VIIIe siècle) parlent pour Pâques de *trois* jours « *In Paschate dies tres* », le *Poenitentiale Bonifatii* en nomme *quatre* pour la Pentecôte « *In Pentecoste dies quatuor* ». Néanmoins le synode de Mayence (813) ordonna une semaine pour Pâques et la Pentecôte. De même celui d'Ingelheim (948) prescrivit, pour la célébration de la fête de Pâques, une semaine entière; pour la Pentecôte, quatre jours. L'usage s'introduisit de plus en plus de célébrer *trois* jours pour Pâques et la Pentecôte; et le synode de Constance (1094) en fit une loi.

Parmi les nouvelles fêtes, se trouvait en premier lieu celle de la *sainte Trinité* établie d'abord à Liège par l'évêque Étienne (903-920) et qui, sous Richaire (920-945) son successeur, s'étendit bientôt rapidement. Jean XXII (1316-1334) fut le premier pape qui la prescrivit comme fête universelle. La *Commémoration des morts* avait été instituée pour ses moines par saint Odilon, abbé de Cluny (998); sans être jamais rendue obligatoire par aucune prescription, cette fête s'étendit bientôt à toute l'Église d'Occident. La fête de *tous les saints* existait déjà bien auparavant, mais le pape Grégoire III (731-741) la transféra du 1er mai au 1er novembre; et, sur la demande de Louis le Débonnaire, le pape Grégoire IV (834) la prescrivit pour toute l'Église. La plupart des fêtes des apôtres et celle de saint Michel archange furent instituées à cette époque. Les évêques avaient dans leurs diocèses le droit de prescrire des fêtes et ils en faisaient un usage assez fréquent [1].

§ 83. — Culte des Saints, Canonisation, Reliques [2].

1° Par réaction contre la lutte iconoclaste, le **culte**

1. La liste des fêtes contenues dans les *Statuta Bonifatii*, le *Poenitentiale Bonifatii* dans CHRODOGANG, sous Charlemagne et Louis le Débonnaire, se trouve chez BINTERIM, *Denkwürdingkeiten*, V, 1, 299 ss. Le calendrier des fêtes du temps de Charlemagne se trouve dans BATIFFOL, *Histoire du bréviaire romain*, Paris, 1893. — 2. BEISSEL, *Die Verehrung der Heiligen und ihrer Reliquien in Deutschland*, 2e éd., Fribourg-en-Br., 1890-1892; *Die*

des saints prit un grand essor ; en Occident surtout les images se multiplièrent. La Très Sainte Vierge Marie, ayant droit, comme mère de Dieu, à une plus grande vénération que tous les autres saints, l'obtint dans une large mesure : ainsi ses fêtes devinrent plus nombreuses, des églises et des autels furent érigés en son honneur; ses louanges furent prononcées dans d'innombrables homélies. Le samedi lui fut consacré; on récita son office, et à la fin de cette période, l'*Ave Maria* devint d'une pratique générale[1]. Le culte des saints croissait toujours, surtout chez les Allemands. Les pèlerins vers Rome[2], Compostelle, Tours et Jérusalem[3] étaient placés sous la protection royale. Si ce culte rendu aux saints était encouragé par l'Église, il fallait d'autre part que la juste mesure en fût réglée, de manière à préserver les fidèles des pratiques superstitieuses, issues du paganisme. En 743 ou 745, le synode de Leftine défendit de considérer tous les défunts comme des saints; selon le synode de Francfort, on ne devait pas honorer des saints inconnus ni bâtir en leur honneur des chapelles (*memoriae*) le long des chemins (794). Un capitulaire de Charlemagne régla que la détermination de ces matières appartiendrait à l'évêque[4].

2° L'évêque faisait la **canonisation** pour son diocèse (*elevatio ossium*); le concile, pour une circonscription plus étendue. S'il n'y avait pas, comme actuellement, de longues et minutieuses informations avant la canonisation, du moins elle avait lieu ordinairement sur le témoignage unanime et digne de foi de la voix populaire : *fama sanctitatis et miraculorum*. En Orient, il y eut sur ce point quelques abus : l'empereur Nicéphore Phocas (963-969) demanda même que tous ceux qui mour-

Verehrung unserer Lieben Frau in Deutschland während des Mittelalters, Frib., 1896. — De Rossi, *Suppl.* aux *Mélanges d'archéol. et d'hist. de l'école française de Rome*, t. XII (1892), p. 73-95. — 1. Esser, *Hist. Jahr. der Görresgesellsch.*, 1884, p. 88 ss. — 2. Zettinger, *Die Berichte über die Rompilger aus dem Frankenreiche bis zum Jahre* 800 (*Röm. Quartalschr.*), Rome, 1900. — 3. A. Baumstark, *Abendländische Palestinapilger und ihre Berichte*, Cologne, 1906. — 4. Pertz, *Leges*, I, 20, 134.

raient à la guerre fussent honorés comme martyrs. La demande resta sans effet. Jean XV prononça la première canonisation papale et solennelle en 993, quand il éleva sur les autels Ulric, évêque d'Augsbourg (✝ vers 973). Depuis Alexandre III (1159-1181), la canonisation fut considérée comme droit exclusif du saint-siège [1].

3° Ceux qui étaient honorés comme saints étaient inscrits dans le Martyrologe [2]. Cette période est très riche en liste de saints. Le Martyrologe *hiéronymien* [3] a pour origine les listes des martyrs de Rome, de Carthage et d'Orient; il s'est formé en Italie et en Gaule vers 450. Il se forma plus tard un autre type de Martyrologe, appelé *historique*, parce qu'il ajoute des notices plus ou moins longues aux noms de martyrs. Le plus ancien qui nous soit resté est celui du vénérable Bède (✝ 735); il est le fruit d'un travail consciencieux. Les autres datent presque tous du IXe siècle, parce que dès le VIIIe, le Martyrologe était devenu partie de l'office divin et que le synode d'Aix-la-Chapelle (817) avait prescrit : « *Ut ad capitulum primitus Martyrologium legatur* ». Aux environs de l'an 800, a vu le jour un Martyrologe anonyme, intermédiaire entre Bède et Florus de Lyon [4]. Suivent ceux de Wandelbert de Prüm [5] et de Raban Maur [6]. Adon de Vienne en fit deux : le *Martyrologium romanum parvum* [7] et un autre qui porte son nom et qui procède de celui de Florus et du précédent. Peu après parut celui d'Usuard [8], et ensuite ceux de Notker Balbulus [10] et de Wolfhardus de Herrieden; Hermann Contract [9], écrivit le sien au XIe siècle. Chaque éditeur copiait les précédents en les complétant. Le Martyrologe d'Usuard,

1. C. 1 (*Audivimus*), X (31.45). — T. ORTOLAN, art. *Canonisation dans l'Église Romaine*, dans le *Dict. de Théol. cath.* — 2. DOM HENRI QUENTIN, *Les martyrologes historiques du Moyen-Age. Étude sur la formation du Martyrologe romain*, Paris, 1908. — GRISAR, *Anal. Rom.*, Rome, 1899, p. 231 ss. — 3. *Acta SS. Boll.*, t. II Nov., éd. DE ROSSI-DUCHESNE. — 4. *Acta SS. Boll.*, II Mart., VI ss. — *P. L.*, XCIV, 799 ss. — 5. *Mon. Germ.*, *Poet. aev. Carol.*, II, 569 ss. — 6. *P. L.*, CX, 1121 ss. — 7. *P. L.*, CXXIII, 202 ss. — D. QUENTIN, *Les martyrologes historiques*, p. 409-465. — 8. *P. L.*, CXXIII, 599 s. — 9. *P. L.*, CXXXI. — 10. *P. L.*, CXLIII.

issu de celui d'Adon et complété par d'autres, est devenu le martyrologe officiel de l'Église romaine, qui porte encore aujourd'hui les traces de la funeste influence d'Adon.

4° **Le culte des reliques** eut une action salutaire sur les peuples nouvellement convertis et fit disparaître une foule d'usages superstitieux. Non seulement les missionnaires, mais beaucoup d'autres portaient à leur cou des reliquaires. Les reliques consistaient d'abord en linge ayant reposé sur le tombeau des saints, en poussière tirée de ce tombeau, ou en huile de la lampe qui brûlait devant cette sépulture; depuis le VIIe ou le VIIIe siècle, après que les corps des martyrs eurent été transportés des catacombes dans la ville, des reliques plus considérables furent distribuées, et partout on témoigna un ardent désir d'avoir des ossements des saints, désir qui s'accrut encore par l'introduction de la liturgie romaine et l'honneur rendu aux saints martyrs. Souvent aussi les princes et les grands de Rome demandèrent des reliques des saints non seulement pour les églises, mais aussi pour leur dévotion personnelle. Rien d'étonnant si bientôt apparurent les abus. Le synode réformateur de Paris (822) se plaint de ce que personne ne prie sans avoir devant soi des reliques. Par avidité, on en mit de fausses en circulation; et les vols de reliques devinrent très fréquents [1].

§ 84. — Influence de l'Église sur la vie religieuse et morale [2].

1° Au commencement de cette période, la situation en

1. Sur les agissements du Diacre Deusdona, cf. JEAN GUIRAUD, *Quest. d'hist. et d'archéol. chrét.*, Paris, 1906, p. 246 ss. — EGINHARD, *Mon. Germ., Script.*, XV, 240 ss. — 2. GRUPP, *Kulturgeschichte des Mittelalters*, Stuttgart, 1894. — HEFELE, *Hist. des Conciles*, t. IV. — FEHR, *Der Aberglaube und die katholische Kirche des Mittelalters*, Stuttgart, 1857.— DRESDNER, *Kultur und Sittengeschichte der italienischen Geistlichkeit im X und XI Jahr.*, Breslau, 1890. — FOURNIER, *Les affranchissements du Ve au XIIIe siècle*, *Revue Hist.* (1884), t. XXI, p. 1-58. — RATZINGER, *Gesch. der kirchlichen Armenpflege*, 2e éd., Frib.-en-Br., 1884. — LALLEMAND, *Histoire de la charité*, t. II-III, Paris, 1904-1906.

Occident était peu satisfaisante : une partie n'était pas encore entièrement convertie et l'autre se ressentait toujours de la décadence de l'empire romain et des suites désastreuses des invasions barbares. Malgré le travail pénible et les efforts continus de l'Église, il devait s'écouler encore bien du temps avant que l'antique corruption et les mœurs païennes eussent entièrement disparu.

2° La **superstition** dominait encore avec force, ainsi qu'on le constate par l'*Indiculus superstitionum* [1] de saint Boniface. On prenait des repas et on offrait des sacrifices (*dadsisas*) sur les tombeaux, parfois même avec la participation des prêtres. Le peuple était fort attaché aux *festa spurcalia* de février, dans lesquelles on offrait des porcs en sacrifice, en l'honneur du soleil levant. On portait des *phylactères* et des *amulettes* de bois, de métal ou de parchemin, contre la magie et la maladie, ou encore des *ligatures* faites d'étoffe ou d'herbes, contre les blessures. On tirait fréquemment des présages en jetant des bâtonnets ; ou encore d'après l'éternuement, le hennissement des chevaux, le vol des oiseaux, etc. On employait aussi les *Sortes sanctorum* sc. *Bibliorum*, en ouvrant la Bible et regardant comme prophétique le premier passage. Saint Boniface et le pape Grégoire III [2] interdirent ces superstitions ainsi que beaucoup d'autres ; les synodes français et allemands s'y opposèrent sans cesse, et parvinrent à déraciner peu à peu les superstitions païennes.

3° Un autre abus, c'était le **Jugement de Dieu** (*ordalie*) [3] considéré comme preuve d'innocence ou de culpabilité, et tirant origine du paganisme. Il était impossible de s'opposer à cet usage invétéré ; quoique de loin en loin une voix s'élevât contre les ordalies, elles subsistaient toujours et peu à peu furent organisées sous la surveil-

1. HEFELE, III, 506 ss. — G. KURTH, S. *Boniface*, p. 96. — 2. JAFFÉ, n. 2246. — 3. PATETTA, *Le Ordalie, Studio di storia del diritto et di scienza del diritto comparato,* Turin, 1890. — VACANDARD, L'Église *et les ordalies. Études de critique et d'hist. relig.*, Paris, 1905. — DE SMEDT, *Les origines du duel judiciaire, Congrès scient. intern. des Cath.*, Bruxelles, 1895; cf. *Études*, 1891.

lance du clergé; quelques synodes même les prescrivirent[1]. En France et en Allemagne, il y eut certaines formules[2] propres à la solennité de ce Jugement de Dieu, qui parfois devait avoir lieu à l'église. Tout cela semble étrange aujourd'hui, mais on put ainsi prévenir beaucoup de malheurs. Les épreuves judiciaires étaient fort variées : le *duel,* qui a malheureusement subsisté jusqu'à nos jours ; la *croix,* qui consistait à faire prier les bras en croix, on tenait pour coupable celui qui était fatigué le premier; le *feu*, qui obligeait le prévenu à marcher sans se brûler sur des charbons ardents en preuve de son innocence; l'*eau chaude*, supplice analogue; ou bien on tirait au *sort*, ou encore il fallait recevoir la sainte *Eucharistie*, etc. Le siège apostolique voyait avec défaveur les ordalies et les rejeta chaque fois que l'occasion s'en présentait; néanmoins elles se prolongèrent, dans une mesure plus restreinte, jusqu'à ce qu'Innocent III (1198-1216) y eût mis fin par une défense formelle.

4o Encore plus funestes étaient les conséquences du cruel **droit du plus fort**; comme l'administration de la justice était très défectueuse, surtout au xe siècle, chacun continuait à défendre ses droits par la force; malgré la constante opposition de l'Église. En 1034, les synodes français interdirent de nouveau le droit du plus fort, mais ce fut en vain. L'Église alors s'efforça de le limiter autant que possible et de le détruire en partie, par l'institution de la **Trêve de Dieu** (*Treuga Dei*[3]). Les premiers synodes se réunirent dans ce but en 1040; le premier jugement à ce sujet date de l'an 1041 et prescrivit ce qui suit : « Recevez et conservez la *Trêve de Dieu*... que, du mercredi soir jusqu'au lever du soleil le lundi, règne une paix inaltérable entre tous les chrétiens, amis et ennemis, voisins et étrangers... Que celui qui s'y

1. Neusching (771), can. 3-5; Francfort (794), can. 9; Salzbourg (800), can. 15; Worms (868), can. 10. — 2. Pez, *Thes. Anecdot.*, II, 2. — Mansi, XVIII, 353 s. — Agobard de Lyon a attaqué cet usage dans son traité *De divinis sententiis*, comme contraire à la doctrine du Christ, cf. *P. L.*, CIV, 125, 354, cap. 6. — 3. C. F. Küster, *De treuga et pace Dei. Der Gottesfrieden. Rechtsgesch. Studie*, Cologne, 1902.

refuse soit anathème, maudit, et détesté pendant l'éternité; qu'il soit damné avec Dathan, Abiron et Judas[1]! » Ceci fut confirmé par le synode de Montrioud (1041) et par le duc Guillaume de Normandie (1042) qui étendit ce temps et prescrivit la Trêve de Dieu depuis l'Avent jusqu'à l'octave de l'Épiphanie, depuis le commencement du carême jusqu'à l'octave de Pâques, depuis le premier jour des Rogations jusqu'à l'octave de la Pentecôte. Henri IV introduisit en Allemagne la *Trêve de Dieu* qui fut confirmée par les papes, en premier lieu par Urbain II au célèbre concile de Clermont[2] (1095).

5° Le IXe et le Xe siècle ne maintinrent pas la discipline; plus d'un évêque se conduisait d'une manière frivole, mondaine et relâchée, ce qui entraînait le clergé à l'ignorance et au peu d'estime **du célibat**. Le vice qu'on appelait l'hérésie des Nicolaïtes était très répandu en Lombardie et passait même pour un privilège de l'Église ambrosienne. Néanmoins ceux qui combattaient cet état de corruption l'ont souvent dépeint sous des couleurs trop fortes : nommons ici les principaux : Rathier de Vérone[3], Atton de Verceil[4], saint Pierre Damien[5]; en Angleterre, saint Dunstan de Cantorbéry[6]. Les synodes cherchèrent aussi à améliorer cette situation, celui de Worms (868), de Mayence (888), de Troslé (909), d'Augsbourg (952), de Poitiers (1000).

6° Un autre mal funeste de cette époque et non moins combattu fut la **simonie** : contre cet abus et contre beaucoup d'autres se forma à Milan un parti populaire sous le nom de **Pataria**[7], dirigé par les prêtres Anselme, Landolphe, Ariald et plus tard par le chevalier Herlembald. Le mouvement commença lorsque Guido, archevêque de Milan, fut condamné à Rome pour simonie; il s'étendit en Lombardie, combattit pour la bonne

1. MANSI, XIX, 593 ss. — 2 JAFFÉ, I, 681. — 3. *P. L.*, CXXXVI : *De contemptu canonum; Discordia inter ipsum et clericos; Apologia; Epistolae; Itinerarium.* — 4. *P. L.*, CXXXIV : *De pressuris Ecclesiae.* — 5. *P. L.*, CXLV : *De coelibatu; Contra intemperantes clericos; De dignitate sacerdotii; Liber Gomorrhianus.* — 6. *P. L.*, CXXXVII. — 7. PELLEGRINI, *Fonti e memorie storiche di S. Arialdo,* Milan, 1902.

cause, mais dut reculer devant la résistance de la noblesse, l'hostilité du clergé et l'opposition de Henri IV. Dieu n'abandonne pas son Église : car précisément à cette époque de décadence brillèrent des hommes vraiment illustres : Alfred le Grand, roi d'Angleterre (✝ 901), Conrad de Constance (✝ 954), Bruno de Cologne (965), Othon le Grand (✝ 973), Ulrich d'Augsbourg (973), Wolfgang de Ratisbonne (994), Willigis de Mayence (1101), Bernward de Hildesheim (✝ 1022), Henri II le Saint (✝ 1024), Godard de Hildesheim (✝ 1075), Annon de Cologne (✝ 1075), etc., etc.

7° Comme précédemment, la **bienfaisance**[1] de l'Église était très grande, quoique dans ces temps de violence et de pillage, rien ne pût empêcher un bon nombre d'établissements charitables de disparaître; par contre, beaucoup d'autres surgirent : saint Bernard de Menthon (✝ 1008) fonda, vers 970, les hospices du Grand et du Petit-St-Bernard. En Angleterre où florissait le soin des pauvres, Lanfranc bâtit un grand hôpital à Cantorbéry; Grégoire VI fit de même à Rome (1045); le célèbre hôpital d'Arbois fut fondé vers 1056. Dans les villes épiscopales s'élevaient sans cesse de nouveaux hospices. Toutes les maisons de la congrégation du Bec et de celle de Cluny étaient renommées pour leur bienfaisance, en raison de laquelle les évêques les favorisèrent puissamment. Il faut ajouter à ces religieux d'une charité éminente : Bardo de Mayence, Megingoz d'Eichstätt, Bruno de Metz et beaucoup d'autres. Les conciles ne cessèrent de protéger les pauvres, par exemple celui d'Aschaim en Bavière dans les canons 10, 11, et 15; celui de Clovesho en Angleterre (747) en termes remarquables (canons 26 et 27). Les *Capitula* de Ratisbonne (IXe s.) prescrivirent de distribuer quatre fois l'an des aumônes publiques (can. 10); de même les synodes de Riesbach et de Frisingue (can. 4). Ces prescriptions montrent la sollicitude de l'Église pour ses pau-

1 LALLEMAND, *Hist. de la Charité*, t. II-III, Paris, 1904-1906.

vres[1]. La *quarta pars pauperum* fut recommandée instamment : au synode de Paris (829), canon 31 ; à celui de Mayence (847), can. 10. Sous peine de châtiment, le clergé devait distribuer aux pauvres le superflu de ses revenus[2]. Des distributions se faisaient régulièrement aux enterrements et aux services funèbres.

8° Un signe caractéristique du temps était l'attitude des chrétiens vis-à-vis des **Juifs** ; ceux-ci, par leur savoir et leur habileté, souvent aussi par l'astuce et la fraude, arrivèrent à une grande influence même à la cour de Louis le Débonnaire. Un de leurs principaux adversaires fut saint Agobard de Lyon qui écrivit un livre *De insolentia Judaeorum* et une lettre *De Judaicis superstitionibus*[3] adressée à Louis le Débonnaire. Il renouvelait à ce sujet les anciens canons relatifs aux rapports des chrétiens avec les Juifs : ni achat, ni vente, ni emploi de serviteurs chrétiens[4]. Les *Missi dominici* prêtaient bien l'oreille aux plaintes des Juifs ; mais les lois civiles et ecclésiastiques furent renouvelées contre eux à plusieurs reprises.[5] Saint Pierre Damien (XIe s.) écrivit un livre *Contra Judaeos* et un *Dialogus inter Judaeum et Christianum*[6]. En Espagne, les Juifs devaient payer les dîmes des biens achetés, néanmoins ils restèrent puissants et surent pénétrer partout ; on se servait d'eux comme médecins dans la plupart des cours souveraines.

§ 85. — Les Ordres Religieux [7].

1° L'ordre des **Bénédictins** s'étendit très rapidement ;

1. Hefele, IV, 11, 13, 16, 26, 64, 65, 514. — 2. Burchard, *Decret. lib.*, 19, cap. 116. — *P. L.*, CXL, 1006. — 3. *P. L.*, CIV, 69 ss. et 78 ss. — 4. *De cavendo convictu et societate judaica*, *P. L.*, CIV, 107 ss. — Fr. Wiegand, *Agobard von Lyon und die Judenfrage*, Leipzig, 1901. — J.-B. Martin art. *Agobard*, dans le *Dict. de Théol. cath.* — 5. Hefele, III et IV, *passim*. — 6. *P. L.*, CXLV, 41-68. — 7. H. Helyot, *Histoire des ordres monastiques etc.*, 8 vol., Paris, 1714-1719. — Heimbucher, *Die Orden und Kongregationen der katholischen Kirche*, t. I-II, 2e éd., Paderborn, 1907. — Pückert, *Aniane und Gellone. Diplomatisch-kritische Untersuchungen zur Geschichte der Reformen des Benedictinerordens im 9 und 10 Jahrhundert*,

le Mont-Cassin, dévasté en 580, reprit une nouvelle splendeur; beaucoup d'autres abbayes célèbres exercèrent une bienfaisante influence [1]. Des monastères anglais sortirent les Apôtres qui convertirent les Pays-Bas, l'Allemagne et une partie de la France. Le célèbre abbé et évêque Pirminus fonda au VIIIe siècle (720-750) une congrégation de bénédictins réformés à laquelle appartenaient les abbayes de Reichenau, Dissentis, Pfäfers, Murbach, Hornbach, etc. Un bien immense s'opérait en Allemagne par les célèbres abbayes de Fulda, Prüm, Fritzlar, Hirschfeld, etc. Là florissaient l'apostolat, l'éducation du clergé, la science et l'agriculture; cependant il y eut çà et là, surtout en Occident, quelque relâchement. Sous Charlemagne, parut en Aquitaine le réformateur S. Benoît d'Aniane (750-821). Louis le Débonnaire soutint cette entreprise salutaire et le nomma Visiteur de toutes les abbayes du royaume; un synode réformateur se tint en 817 à Aix-la-Chapelle et, aussitôt après, S. Benoît visita les monastères [2].

A la fin du IXe siècle et au commencement du Xe, on trouve encore dans les couvents les abbés laïques (*Abbato-comites*) qui les ruinaient et rendaient impossible la discipline régulière. Le synode de Troslé (900) s'en plaint amèrement : « beaucoup de cloîtres sont dévastés et ceux qui subsistent encore n'ont plus de discipline; ils vivent sous l'autorité étrangère et n'ont pas de supérieur régulier. Les laïques gouvernent comme abbés et logent dans le monastère avec femmes, enfants, soldats et chiens. Les mœurs sont corrompues, la clôture a dis-

Leipzig, 1899. — HEFELE, IV, 19 ss. — BÄUMER, *Die Cluniacenser im 10, 11 und 12 Jahrhundert*, *Hist. polit. Blätter*, t. CIII (1889). — SACKUR, *Die Cluniacenser in ihrer kirchlichen und allgemein geschichtlichen Wirksamkeit bis zum Mitte des 11 Jahrhnnderts*, 2 vol., Halle, 1891-1894. — *Vita S. Romualdi*, *P. L.*, CXLIV, 953 ss.; *Vita S. Joan. Gualberti*, *P. L.*, CXLVI, 228 ss. — MONTALEMBERT, *Les moines d'Occident*, 7 vol., Paris, 1860-1877. —
1. D. BESSE, *Les moines de l'ancienne France. Période gallo-romaine et mérovingienne*, Paris, 1906. — 2. *P. L.*, CIII, 353-384. — MANSI, XIV, 341 ss., 393 ss. — HEFELE, IV, 24 ss. — DOM BESSE, art. *Benoît d'Aniane*, dans le *Dict. de Théol. cath.* — PAULINIER, *S. Benoît d'Aniane et la fondation du monastère de ce nom*, Montpellier, 1871.

paru. Il faut donc instituer des abbés et des abbesses appartenant à l'Ordre; expulser les laïques; introduire et maintenir la discipline régulière; empêcher le luxe et le vagabondage des moines [1]. »

2° La réforme tant désirée vint de l'abbaye de **Cluny** en Bourgogne [2]; fondée en 910 par le pieux comte Guillaume d'Aquitaine, elle devint le centre de la célèbre congrégation bénédictine du même nom. Le premier abbé S. Bernon († 928) vit la réforme introduite dans sept monastères. Après lui, une suite d'abbés illustres continuèrent l'œuvre commencée : S. Odon († 942), S. Aymard (948), S. Maïeul († 994), S. Odilon († 1048). Ce dernier réforma même les couvents de Pologne et d'Espagne. La congrégation atteignit jusqu'à 2.000 couvents; la règle de S. Benoît y était strictement observée, le silence gardé si exactement, qu'on communiquait par signes. Bien que les monastères réformés ne dépendissent pas de Cluny, cependant beaucoup d'entre eux, reconnaissant l'autorité de la maison-mère, étaient gouvernés par des vice-abbés. Sur le modèle de Cluny, se formèrent plusieurs congrégations : celle de la *Cava* en Italie (980), de la Chaise-Dieu (1046), d'Hirshau (1071), de Sasso-Vigno (1085), de Sauve-Majour (1098), etc.

3° La réforme bénédictine dite des **Camaldules** [3] eut pour père saint Romuald. Celui-ci de race ducale, séduit dans sa jeunesse par le monde, ne tarda pas à se retirer dans un cloître; il prêcha quelques missions en Italie, en Catalogne et en Hongrie; ses paroles et son exemple furent irrésistibles, aucun pécheur ne pouvait se soustraire à son influence. En 982, le saint fonda des couvents en Istrie et se fixa ensuite dans le pittoresque et montagneux pays d'Arezzo, en un lieu nommé *Campus Maldoli* (Camaldoli) probablement du nom d'un géné-

1. HEFELE, IV, 572-573. — 2. *Antiquiores consuetudines cluniacensis monasterii*, *Spicil.* D'ACHERY, I, 641. — 3. S. PIERRE DAMIEN, *Vita S. Romualdi*, *P. L.*, CXLIV, 953 ss. — A. FLORENTINI, *Hist. camald.*, 2 vol., Florence, 1575. — S. MITTARELLI, *Annales camald.*, etc., 9 fol., Venise, 1755-1772. — J. BESSE, art. *Camaldules*, dans le *Dict. de Théol. cath.*

reux donateur. Il bâtit un monastère de 30 cellules, entouré d'un mur circulaire; les *ermites* qui vivaient là avec lui dans une grande austérité portaient un habit blanc. Un peu plus tard, le saint érigea une seconde maison à Val de Castro près de Camerino et y rassembla des cénobites; ainsi se forma la *Congrégation des Camaldules*, composée d'ermites et de cénobites, qui fut pour l'Italie ce que Cluny était pour la France [1].

4° Peu après, saint Jean Gualbert fonda la congrégation bénédictine dite de **Vallombreuse**. Ce saint, engagé d'abord dans l'état militaire à Florence, fut, en récompense de son miséricordieux pardon, appelé à une perfection plus haute et entra au couvent de San Miniato. Plus tard, il visita saint Romuald et fonda un monastère à Vallombreuse, qui fut la maison-mère de la congrégation. Après avoir vécu comme ermites, les moines se réunirent en communauté; ils portaient un habit gris-cendré et observaient dans toute sa rigueur la règle de saint Benoît.

5° Aussi bien en Orient qu'en Occident, le nombre des moines **prêtres** était fort restreint [2]; c'est pourquoi, sans distinction, on les nommait *fratres*. Quand le nombre des prêtres augmenta, le travail manuel, quoique maintenu selon les prescriptions de saint Benoît, devint peu à peu le partage des **frères laïcs**; tandis que les religieux prêtres s'adonnaient à la prière liturgique, à la science et à l'enseignement.

C'est dans le cloître de Vallombreuse que parurent pour la première fois les **frères convers**; ils émettaient les vœux de pauvreté, chasteté, obéissance et stabilité, sans compter, à proprement parler, parmi les moines. Ils portaient un habit différent de celui des religieux, le silence et la clôture n'étaient pas pour eux d'obligation. Cette institution passa bientôt dans d'autres ordres et congrégations. En quelques couvents bénédictins, le

1. *Reg. Camuld.*, HOLSTEIN, *Cod. reg. Monast.*, II, 194 ss. — 2. DOM BESSE, *Les moines d'Orient*, Paris, 1900, p. 411 ss.

personnel se divisait, dès le x[e] siècle, en trois catégories tranchées : *prêtres*, *frères convers* et *frères servants*, ces derniers ordinairement en habit séculier; il en était ainsi à Hirshau. Dans beaucoup de couvents, il y avait encore les **oblats**, placés par leur famille dans le monastère et qui devaient ne plus en sortir.

6° Suivant une ordonnance du concile de Chalcédoine (451) les moines étaient sous la juridiction de l'évêque qui devait les visiter. Cependant quelques couvents obtinrent l'**exemption** [1] de la juridiction épiscopale [2], et même le saint-siège prit alors sous sa juridiction immédiate des Congrégations entières; ce privilège se généralisa lorsqu'en 949 Cluny obtint l'exemption et donna ainsi l'exemple aux nombreuses maisons de son ordre. Assez souvent les évêques défendirent avec vigueur leurs prétendus droits et s'opposèrent à Rome et aux abbayes; mais les papes persévérèrent dans leur manière d'agir. Saint Odilon de Cluny lutta contre l'évêque de Mâcon (1025) ; l'abbé Foulques de Corbie, contre l'évêque d'Amiens, au synode de Reims (1049), puis en 1051; l'abbé de Reichenau, contre l'évêque de Constance; Foulques de Corbie, contre Guy d'Amiens (1065); dans tous ces cas, le pape décida en faveur des abbés. L'exemption de Saint-Denis fut confirmée à Rome [3] (1065).

1. A Blumenstock, *Der päpstliche Schutz im Mittelalter*, Inspruck, 1890. — 2. Ainsi le monastère de Bobbio en 628. — 3. Hefele, IV, 680, 733, 737, 752 s., 859, 872.

CHAPITRE V

LA SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE ET L'ART CHRÉTIEN.

§ 86. — La science ecclésiastique [1].

1° *Vue d'ensemble pour l'Occident.*

La **science ecclésiastique** ne brille pas d'un grand éclat durant cette période. Le temps des illustres Pères de l'Église est passé, la floraison de la scolastique est encore dans un lointain avenir. La haute spéculation cède généralement le pas à la pratique. De nombreuses compilations paraissent, dans lesquelles on met à profit les riches matériaux légués par les Pères : livres pénitentiaux, commentaires ou gloses d'anciens traités théologiques, recueils d'homélies, formulaires et rituels.

Cependant, grâce à la cour franque, la science ecclésiastique reprit bientôt un nouvel essor et, longtemps après, fit encore sentir son heureuse influence, surtout dans les **nombreuses écoles**. Celles-ci furent établies d'abord grâce au zèle des moines, puis par les

1. KRUMBACHER, *Geschichte der Byzantinischen Litteratur*, 2e éd., Munich, 1897. — ROGER, *L'enseignement des lettres classiques d'Ausone à Alcuin*, Paris, 1905. — BAUMGARTNER, S. J., *Die lateinische und griechische Litteratur der christlichen Völker*, 2e éd., Frib.-en-Br., 1900. — SPECHT, *Gesch. des Unterrichtswesens in Deutschland von den ältesten Zeiten bis zur Mitte des 13 Jahrh.*, Stuttgart, 1885. — MAITRE, *Les écoles épiscopales et monastiques de l'Occident depuis Charlemagne jusqu'à Philippe-Auguste*, Paris, 1866. — SCHWANE, *Dogmengeschichte der mittleren Zeit*, Frib.-en-Br., 1882. — HARNACK, *Dogmengeschichte*, 3e éd., III, 251 ss. — H. HURTER, *Nomenclator Litterarius*, Pars I (1-1109), Inspruck, 1903.

évêques, puissamment soutenus dans cette œuvre par Charlemagne, et après lui par Louis le Débonnaire, Lothaire I[er], Charles le Chauve, etc. Ainsi même au x[e] siècle l'Église a su conserver sa science. Quant à la renaissance du xi[e] siècle, Otton le Grand et ses successeurs y ont contribué pour une bonne part.

La Gaule ne resta pas en arrière de la Germanie dans ce mouvement scientifique; de nombreuses et célèbres écoles y florissaient. En Angleterre l'influence de Théodore de Cantorbéry et de l'abbé Adrien se faisait encore sentir. Mais l'honneur de renouveler les études revient à peu près exclusivement au roi Alfred le Grand († 901); il appela des savants dans ses États, mit personnellement la main à l'œuvre, traduisit en anglo-saxon des ouvrages remarquables et composa lui-même des écrits. En Italie, les études avaient à la fin du ix[e] siècle une teinte plutôt païenne que chrétienne : les classiques y étaient en honneur, tandis que les Pères restaient à l'arrière-plan. La situation changea au xi[e] siècle, quand saint Pierre Damien et le cardinal Humbert imprimèrent une orientation nouvelle. L'Espagne, gémissant en grande partie sous le joug des Arabes, vit les études chrétiennes languir, tandis que celles des oppresseurs atteignaient tout leur éclat.

La civilisation et la science ecclésiastique de cette période sont dues aux nombreuses **écoles des églises cathédrales** et surtout aux moines. Tandis que les fils des grands de l'empire et les futurs dignitaires recevaient l'instruction à l'école du palais de Charlemagne et de ses successeurs, les clercs faisaient surtout leurs études dans les **écoles de monastères**. Il a été déjà parlé des matières enseignées dans ces différents établissements[1]. Un des plus anciens centres d'études de l'Allemagne fut l'école du monastère de Fulda dans la Hesse (744), elle commença à prospérer sous l'abbé Eigil et le célèbre docteur Raban Maur (817) et main-

1. Voir plus haut, page 350 s.

tint son éclat jusqu'en 865. Dans le voisinage de Fulda se trouvait Hersfeld, qui eut un certain renom. Au XIe siècle on y fréquentait beaucoup les leçons d'Albouin, (*magister famosissimus*). En Souabe, les écoles de Reichenau et de Saint-Gall rivalisaient d'ardeur. La première brilla surtout du VIIIe au XIe siècle. Elle fut illustrée par Walafried Strabon, Hermann Contract et par d'autres savants du temps. Au Xe et au XIe siècle Reichenau fut dépassé par Saint-Gall. Là enseignaient Ratpert, Notker Balbulus, Toutilo, Salomo, qui fut plus tard évêque de Constance, Notker Labeo, etc. L'influence exercée par Saint-Gall sur d'autres écoles était considérable. Le diocèse de Cologne possédait une école claustrale florissante à Stavelo, Trèves avait celle de Saint-Maximin, Munster celle de Werden. En Saxe était situé le monastère de Nouvelle-Corbie, auquel était attachée une école très célèbre. L'enseignement y fut donné par saint Anschaire, par l'historien bien connu Widukind et ensuite par le savant abbé Wibald. Thietmar de Mersebourg († 1019) avait puisé sa science à l'école claustrale de Bergen. A la fin du Xe siècle les écoles des monastères de la Bavière se relevèrent de leur décadence : Tegernsée, Niederaltaich, Chiemsée, Saint-Emmeram à Ratisbonne, une des meilleures du pays. Il en fut de même de celles de l'Autriche, dont les principales étaient Saint-Florian, Kremsmünster, Saint-Polten et Melk. Un peu plus tard y florissaient Klosterneuburg, Ranshoven et Reichersberg.

En France, en Angleterre et en Italie la civilisation vint également en grande partie des monastères. Qu'on se rappelle les écoles de Reims[1], Corbie où Paschase Radbert étudia et enseigna, Saint-Omer, Luxeuil, en Bourgogne, Saint-Vandrille, Metz, Tours et Bec, le berceau de la scolastique. On fréquentait surtout en Italie Bobbio et le Mont-Cassin, tandis qu'en Angleterre parmi les nombreuses écoles celles d'Oxford et de

1. PÉCHENARD, *De Schola Remensi decimo saeculo*, 1875.

Cambridge furent les plus illustres. En Hollande, saint Willibrod fonda l'école d'Utrecht, qui devint célèbre sous Grégoire, Ludger et d'autres. Les monastères d'Egmond et d'Amelund avaient probablement déjà leurs écoles.

2° *Écrivains ecclésiastiques latins.*

Le meilleur écrivain ecclésiastique de cette époque est sans doute le **vénérable Bède** († 735). Il possédait toutes les connaissances de son temps. Renommé comme docteur, auprès duquel un grand nombre d'étudiants venaient puiser la science, il laissa de plus après lui une série de travaux destinés à l'enseignement. Longtemps ses homélies ont servi à la prédication, et ses ouvrages exégétiques ont été étudiés jusqu'à nos jours. Mais c'est comme historien qu'il s'est acquis le plus de mérites. Bède peut être appelé à bon droit le Père de l'histoire anglaise. Son ouvrage célèbre en ce genre est l'*Historia ecclesiastica gentis Anglorum* [1].

S. Boniface († 755) a laissé surtout des lettres et des sermons [2].

Paul Diacre (Warnefried, † 797) composa sur l'ordre de Charlemagne un homéliaire, dans lequel il réunit pour chaque dimanche et jour de fête les principales homélies des Pères grecs et latins — travail qui rendit aux évêques et aux prêtres un inestimable service. Il s'est acquis une grande réputation par son *Historia gentis Longobardorum* [3].

Alcuin († 804), élève de Bède et diacre d'York en Angleterre, fut appelé par Charlemagne à la cour et placé à la tête de l'école du palais. Là, puis à Saint-Martin de Tours où il s'était retiré, il travailla avec une grande

1. *P. L.*, XC-XCV. — K. Werner, *Beda der Ehrwürdige und seine Zeit*, Vienne, 1875. — 2. *Mon. Germ.*, *Epist.*, III, 231-431 ; *P. L.*, LXXXIX. — G. Kurth, *Saint Boniface*, Paris, 1902. — 3. *Mon. Germ.*, *Script. rer. Longob.*, 1878. — *P. L.*, XCV.

activité à l'œuvre de civilisation des Francs. Il fut pendant plus de vingt ans le principal acteur dans le mouvement intellectuel du temps. Il corrigea le texte de la Vulgate d'après d'anciens manuscrits, écrivit au sujet du culte des images et contre l'Adoptianisme. Il composa le premier catéchisme, en mettant la doctrine chrétienne sous forme de questions et de réponses; on lui doit un traité des vertus et des vices, un traité sur l'âme, des vies de saint Martin, saint Willibrord, saint Waast, sans compter un grand nombre de *Lettres*. Il fut très apprécié comme savant par ses contemporains et de même par la postérité [1].

Ludger (✝ 809) écrivit la vie de Grégoire d'Utrecht [2].

Amalaire de Metz (✝ vers 837) est connu comme écrivain liturgique par son livre, beaucoup lu, *De ecclesiasticis officiis*. La *Regula canonicorum* et le livre *De institutione sanctimonialium* [3] lui appartiennent également, du moins en partie.

Claude de Turin (✝ 839) obtint quelque renom comme exégète [4].

Agobard de Lyon (✝ 840) fut un des hommes les plus savants de son temps. Il travailla et écrivit pour réconcilier Louis le Débonnaire avec ses fils, et montra non moins de zèle contre la puissance croissante des Juifs et contre l'Adoptianisme [5]. Son école épiscopale fut brillamment dirigée par le diacre **Florus**, à la fois théologien et poète, à laquelle doit beaucoup la littérature du Martyrologe [6].

1. *P. L.*, C-CI. — Hamelin, *Essai sur la vie et les œuvres d'Alcuin*, Paris, 1877. — Torreiles, *Le mouvement théologique en France depuis ses origines jusqu'à nos jours*, Paris, 1901. — C. J. B. Gaskoin, *Alcuin, his life and his works*, Londres, 1904. — Cf. F. Vernet, art. *Alcuin*, dans le *Dict. de Théol. cath.* — 2. *P. L.*, XCIX, 752-770. — Pertz, *Script.*, XV, 63-79. — 3. *P. L.*, CV. — Cf. Hefele, IV, 10 ss. — D. Morin, art. *Amalaire*, dans le *Dict. de Théol. cath.* et *Rev. Bénéd.*, 1891, 433-442; 1892, 337-351; 1894, 241-243; 1896, 289-294. — 4. *P. L.*, CIV, 609-927. — F. Vernet, art. *Claude de Turin*, dans le *Dict. de Théol. cath.* — 5. *P. L.*, CIV. — *Mon. Germ.*, *Script.*, XV. — J. B. Martin, art. *Agobard*, dans le *Dict. de Théol. cath.* — P. Chevallard, *S. Agobard, archevêque de Lyon*, Lyon, 1869. — 6. *P. L.*, CXIX. — Cf. Dom Quentin, *Etude sur les Martyrologes historiques*, Paris, 1908.

Jonas d'Orléans († 844) s'employa avec ardeur à restaurer le bon ordre et les mœurs et composa un traité en faveur du culte des images contre Claude de Turin (*De cultu imaginum adv. Claud. Taur. Apologia*)[1].

Eginhard († vers 848) est connu par ses *Annales* et sa *Vie de Charlemagne*, dont il était le conseiller intime dans les affaires importantes de l'État[2].

Walafried Strabon († 849), abbé de Reichenau où il donnait l'enseignement à l'école claustrale, a laissé des *Commentaires* sur la Bible, qui étaient très recherchés comme *Glossa ordinaria*. Il se fait remarquer de plus par ses travaux liturgiques et hagiographiques (*Liber de exordiis et incrementis rerum ecclesiasticarum*), mais surtout par ses poésies (*De visionibus Wettini, Hortulus*[3]).

Altfried († 849) composa une vie de saint Ludger[4].

Haymond d'Halberstadt († 853) s'est acquis quelque mérite comme historien, on lui doit aussi le *Breviarium hist. ecclesiasticae*. Haymond est connu également comme commentateur de la Bible[5].

Raban Maur († 856), abbé de Fulda et archevêque de Mayence, est appelé le réformateur de l'enseignement et de la science en Allemagne. Il écrivit des *Commentaires* sur l'Évangile de saint Matthieu et sur l'Ancien Testament; une sorte d'encyclopédie en 22 livres *De Universo;* le livre qui a eu beaucoup de succès *De institutione clericorum* et quelques poésies[6].

Servat Loup († 862), abbé de Ferrières-en-Gâtinais, intervint dans la lutte au sujet de la prédestination; il a été déclaré « l'écrivain le plus poli en ce IXe siècle[7] ».

Paschase Radbert († 865), abbé de Corbie, prit

1. *P. L.*, CVI. — K. AMELUNG, *Leben und Schriften des Bischof Jonas von Orleans*, Dresde, 1888. — 2. *Mon. Germ.*, *Script.*, t. II. — *P. L.*, CIV. — THEULET, trad. fr., Paris, 1840-1843. — 3. *P. L.*, CXIII-CXIV. — *Mon. Germ.*, *Poet.*, II. — 4. *Mon. Germ.*, *Script.*, II, 403-425. — 5. *P. L.*, CXVI-CXVIII. — 6. *P. L.*, CVII-CXII. — *Der Katholik*, 1902, t. II; *Bibl. Stud.* XI, 3, Frib.-en-Br., 1906. — 7. *Histoire littéraire de la France*, t. V. — *P. L.*, CXIX.

part à la controverse sur l'Eucharistie (*De corpore et sanguine Domini*), donna des explications sur saint Matthieu et sur Jérémie, écrivit des vies de saints et une défense de la virginité de Marie [1].

Ratramne († vers 868) fut dans la lutte eucharistique l'adversaire de Paschase. On connaît de lui les traités : *De praedestinatione Dei, Contra Graecorum opposita* et *De nativitate Christi*. Dans ce dernier livre il atteste avec conviction que la Mère de Dieu demeura vierge à la naissance du Christ [2].

Enée de Paris († 870) est surtout connu par son ouvrage *Contra Graecos*, qui est pourtant inférieur à celui de Ratramne, dont nous venons de parler [3].

Otfried de Weissembourg († vers 875) fut célèbre par son *Harmonie des Évangiles* [4] écrite en vieil-allemand et en vers allitérés. La même forme, avec plus de profondeur, se retrouve dans l'œuvre de **Héliand**, en vieux saxon [5].

Scot Erigène († vers 877) fut un penseur profond et un écrivain d'une riche formation intellectuelle. Originaire d'Irlande, il vint en France sous Charles le Chauve et dirigea l'École du Palais. Il se mêla aux principales controverses de son temps, surtout celles qui regardaient la prédestination et la sainte Eucharistie; mais il eut le malheur de tomber dans des erreurs panthéistiques. Son ouvrage principal porte le nom de *De divisione naturae*, dans lequel il explique la procession du Saint-Esprit selon la doctrine de Photius [6]. Il traduisit les écrits du pseudo-Denys l'Aréopagite et les fit ainsi connaître à l'Occident.

1. *P. L.*, CXX. — Ernst, *Die Lehre des H. Paschasius Radbertus*, Frib.-en-Br., 1896. — 2. *P. L.*, CXXI, 9-356. — A. Naegle, *Ratramnus und die hl. Eucharistie*, Vienne, 1903. — 3. *P. L.*, CXXI. 685-762. — 4. Ed. Piper, Frib.-en-Br., 1884. — Mg. de E. Pfeiffer, 1905. — 5. V. Mohler, *Heliand, poema Saxonicum saeculi noni. Etude critique et traduction littérale*, Paris, 1898. — *Heliand, altsächsiche Evangelienharmonie*, ed. Schmeller, Munich, 1830. — Piper, *Die altsächsiche Bibeldichtung*, Stuttgart, 1897 ss. — 6. *P. L.*, CXXII. Cf. Frank, *Dict. de Phil.* — Saint-René Taillandier, *Scot Erigène*, Paris, 1843. — J. Huber, *Johannes Scotus Erigena*, Munich, 1861. — E. Christlieb, *Leben und Lehre des Johannes Scotus Erigena*, Gotha, 1860.

Anastase le Bibliothécaire († 879) se rendit recommandable par la traduction des *Actes* des VII[e] et VIII[e] conciles œcuméniques, par son travail *Historia tripartita,* dans lequel il a réuni les œuvres de Nicéphore Calliste, de Théophane et de Syncelle, par sa traduction de vies des saints, d'actes des martyrs, etc. [1].

Hincmar de Reims († 882) fut, par ses actes comme par ses écrits, un des hommes les plus célèbres de son époque. Champion redoutable de la doctrine et de la liberté de l'Église, il prit part à presque toutes les questions du temps. Il laissa après lui des écrits sur la prédestination, l'Eucharistie, le droit canon, l'histoire contemporaine, qui révèlent plutôt de nombreuses lectures qu'une grande originalité de pensée. Il semble avoir été surtout homme d'action, et comme tel il est assurément la plus haute personnalité de son siècle [2].

Notker Balbulus († 912), moine de Saint-Gall, est le père des séquences liturgiques. Quelques-uns lui attribuent le célèbre répons : *Media vita in morte sumus.* Il composa en outre des commentaires sur la Bible, un martyrologe et d'autres travaux concernant l'histoire [3].

Réginon de Prüm († 915) écrivit une *Chronique* et le livre célèbre *De synodalibus causis et disciplinis ecclesiasticis* [4].

Radboud d'Utrecht († 977) composa des travaux sur saint Suitbert, Amelberge, Lebouin et Servais; on lui attribue quelques séquences composées, semble-t-il, avant celles de Notker [5].

Atton de Verceil († 960) se fit connaître comme exégète et orateur et écrivit des commentaires et des homélies [6].

1. *P. L.*, CXXVII-CXXIX. — LAPÔTRE, *De Anastasio bibliothecario.* Paris, 1884. — BARDENHEWER, III, 211. — 2. *P. L.*, CXXV-CXXVI. — *Mon. Germ., Poet.*, III, 409-420. — H. SCHRÖRS, *Hinkmar Erzbischof von Reims*, Frib. en Br., 1884. — P. FOURNIER, *Hincmar, archevêque de Reims*, dans *La France dans l'histoire*, Paris, 1896, p. 101 ss. — 3. *P. L.*, CXXXI. — *Mon. Germ., Script.*, II. — 4. *P. L.*, CXXXII. — *Mon. Germ., Script.*, I, 536 ss. — 5. *P. L.*, CXXXII. — *Analecta Boll.*, I. — 6. *P. L.*, CXXXIV. — VERSCHAFFEL, art. *Atton*, dans le *Dict. de Théol. cath.*

Luitprand de Crémone († 970) montre trop de partialité dans son *Historia imperatorum et regum* et son *Antapodosis*[1].

Rathier de Vérone († 974) censura les défauts de son temps avec zèle, mais non sans exagération, dans ses *Praeloquiorum libri VI*, *De contemptu canonum*, *Invectiva*, *Epistolae*, etc.[2].

Roswithe († 984), religieuse de Gandersheim (Saxe), eut un grand talent de versification. Elle écrivit des comédies, des hymnes en l'honneur des martyrs et des saints, une poésie *De gestis Othonis I*[3].

Gerbert (Silvestre II, † 1003), moine d'Aurillac, étudia en Espagne, puis à Reims, devint archevêque de cette ville, puis de Ravenne, après avoir été précepteur de l'empereur Otton III. Devenu pape, il eut, le premier, l'idée de la croisade. Il était pour son temps très expert en mathématiques, en sciences naturelles et en astronomie. Il composa aussi des œuvres théologiques : *De corpore et sanguine Domini*, *De informatione episcoporum*, *De dignitate sacerdotali*, *Epistolae*, etc.[4].

Notker Labéo († 1022) traduisit en vieil-allemand le *Psautier*, le *Cantique des cantiques*, le symbole de saint Athanase et d'autres écrits[5].

Hermann Contract († 1054), moine de Reichenau, se distingua par son érudition, écrivit une très bonne *Chronique* et différents livres sur la musique, l'astronomie, etc. Il passe aussi pour être l'auteur du *Salve Regina* et de l'*Alma Redemptoris Mater*[6].

S. Pierre Damien († 1072), évêque d'Ostie et cardinal, est un des premiers théologiens de cette période. On lui attribua environ 60 écrits, combattant la simonie,

1. *P. L.*, CXXXVI. — *Mon. Germ.*, *Script.*, III. — 2. *P. L.*, CXXXVI. — 3. *P. L.*, CXXXVII. — *Mon. Germ.*, *Script.*, IV. — Ed. P. v. Winterfeld, Berlin, 1902. — 4. *P. L.*, CXXXIX. — Havet, *Lettres de Gerbert*, Paris, 1889. — 5. Scherzius, *Thesaurus Antiq. teuton.*, t. I. — P. Piper, *Die Schriften Notkers und seine Schule*, Frib.-en-Br., Tübingue, 1882-83. — 6. *P. L.*, CXLIII — *Mon. Germ.*, *Script.*, V, 67-133.

le concubinage, l'avarice, etc., ou concernant l'ascétisme, les vies des Saints et la théologie dogmatique. Quelques-uns rangent la séquence pascale *Victimae Paschali* parmi ses 225 cantiques et prières [1].

Lanfranc du Bec (✝ 1089) fut un promoteur de l'enseignement et un écrivain plein de talent. La plus grande partie de ses œuvres comprend des commentaires sur la sainte Écriture et sur la théologie dogmatique : *De Corpore et Sanguine Domini, De celanda confessione.* Il écrivit en outre sur l'histoire de son temps [2].

On doit encore citer pour cette période le cardinal **Humbert** (✝ 1061) comme défenseur de l'Église [3]; **Adam de Brême** (✝ 1068) comme historien [4] et **Lambert de Hersfeld** (✝ 1077) auteur de célèbres *Annales* [5].

3° *Vue d'ensemble pour l'Orient.*

A partir du commencement du VIIIe siècle, on vit dominer en Orient en matière d'exégèse les *Catenae*. La Bible fut expliquée au moyen de sentences des Pères, ajoutées les unes aux autres sans beaucoup de travail. On pense que le XIXe canon du synode *in Trullo* favorisa cette tendance [6]. Ce qui est hors de doute, c'est que ce grand nombre de *Catenae* témoignent un manque d'originalité et d'activité intellectuelle [7]. Pour l'étude du dogme, on constate peu de progrès. Dans la discussion sur la procession du Saint-Esprit la plupart des auteurs répétaient ce que les Pères avaient déjà dit. Ce point de doctrine ne reçut pas de plus amples développements parce qu'on avait des Pères favorables et d'autres opposés au *Filioque*. L'ascétisme, l'éloquence chrétienne et l'hagiographie furent traités d'une manière

1. *P. L.*, CXLIV-CXLV. — R. Biron, *Saint Pierre Damien*, Paris, 1908. — 2. *P. L.*, CL. — Mg. par Longuemare, Paris, 1902. — 3. *P. L.*, CXLIII. — 4. *P. L.*, CXLVI. — *Mon. Germ., Script.*, VII. — 5. *Mon. Germ., Script.*, III, 22-263. — 6. Hefele, III, 333-334. — 7. Krumbacher-Ehrhard, 2e éd., 206-218.

plus neuve, mais n'arrivèrent pas à égaler les grands modèles des siècles passés. La théologie fut portée par saint Jean Damascène et Photius à une remarquable hauteur, et bien que, sous de tels maîtres, elle ne languît pas entièrement et inspirât toujours de l'intérêt, il est certain pourtant que le malheureux schisme fut funeste non seulement à la vie chrétienne, mais également à la science ecclésiastique.

4° *Écrivains de l'Église grecque.*

Jean Damascène († 749) fut le principal défenseur contre l'iconoclasme (*trois apologies pour le culte des saintes images*); il est de plus un des plus grands théologiens de l'Église grecque. Son œuvre capitale porte le titre de Πηγὴ γνώσεως (source de la science) et comprend trois parties : *Dialectique, Des hérésies*, où 103 hérésies sont décrites, et *De la foi orthodoxe*, traité dogmatique complet, composé avec beaucoup de concision, de clarté et de méthode. Cette dernière partie de son ouvrage fut traduite en latin au XIIe siècle, et fut en haute estime auprès de Pierre Lombard et de saint Thomas d'Aquin. Il écrivit encore un *Dialogue contre les manichéens, Contre l'hérésie des nestoriens*, des traités *sur la nature composée* (contre le monophysisme), *sur les deux volontés du Christ* et aussi probablement les *Parallèles sacrées*. Les 13 homélies qui portent son nom ne sont pas toutes authentiques [1].

Théodore Studite († 826) prit part à la controverse des iconoclastes (*Antirrhétique* en trois livres), mais sa vie fut surtout active sur le terrain de l'ascétisme (*Grande et petite catéchèses*, *Livre des Panégyriques*). Ses 221 *Lettres* sont précieuses pour l'histoire de l'Église [2].

Nicéphore († 829), patriarche de Constantinople.

1. *P.G.*, XCIV-XCVI. — PARGOIRE, *L'église Byzantine*, p. 371-372. — ERMONI, *S. Jean Damascène*, Paris, 1903. — 2. *P. G.*, XCIX. — PARGOIRE, p. 372-373.

défendit également le culte des images dans ses *Apologétiques, Antirrhétiques* et *Témoignages des Pères*. Il serait également digne, pour son *Histoire abrégée* de 602 à 769 et sa *Table chronologique* d'Adam à Michel II, d'être rangé parmi les historiens [1].

Théodore († IX[e] siècle), évêque d'Édesse, est connu par son écrit : *Centum capita practica*. Ses autres travaux n'ont pas été publiés [2].

Photius († 891), le trop fameux patriarche, fut également un savant et un écrivain ecclésiastique célèbre. Son plus important ouvrage théologique est l'*Amphilochia,* ainsi nommé parce que les écrits qui y sont réunis sont adressés à Amphilochius de Cyzique. Les 324 dissertations traitent de la philosophie, du dogme, de l'exégèse, etc. Nombreux sont ses commentaires sur la sainte Écriture. De ses homélies, qui se distinguent par leur éloquence, une petite partie seulement nous a été conservée. Une œuvre très précieuse est sa *Bibliothèque* en 280 chapitres, dans laquelle un nombre égal de livres, perdus pour la plupart, sont analysés, jugés et partiellement transcrits, Il existe encore de lui un *Lexicon* d'antiquités classiques, etc. Le *Nomocanon* n'est très probablement pas de lui [3].

Léon VI le Sage († 911), empereur byzantin, écrivit une série d'homélies, de panégyriques, dont 19 ont été imprimés, et d'autres ouvrages [4].

Siméon Métaphraste († X[e] siècle), rassembla, retoucha pour le style et la forme des Vies de saints et de martyrs. On l'a accusé à tort de fausseté. Ce qu'il y a d'invraisemblable dans ses écrits doit être mis à la charge de ceux dont il a reproduit le récit sans critique suffisante. On a encore de lui quelques *Sermones de moribus,* etc. [5].

1. *P. G.*, C. — PITRA, *Spicileg. Solesm.*, I, 302-503; IV, 233-415. — C. DE BOOR, *Nicephori opuscula historica,* Leipzig, 1881. — 2. POSSINUS, *Thesaurus asceticus*, Paris, 1604. — 3. *P. G.*, CI-CIV. — K. E. ZACHARIAE VON SINGENTHAL, *Mém. de l'Acad. imp. de Saint-Pétersb.*, VII sér., t. 32 (1885). — 4. *P. G.*, CVII. — 5. *P. G.*, CXIV-CXVI. — EHRHARD, *Die Legendensammlung des saints Metaphrastes. Festchrift*, etc., Frib.-en-Br., 1897. — *Anal. Boll.*, 1897.

Siméon († 1042), appelé le *theologus junior* et moine au couvent de Studion, a laissé après lui un grand nombre d'ouvrages qui pour la plupart n'ont pas encore été imprimés. De ce qui a été publié, il faut mentionner *Orationes 33, Capita practica et theologica 152* [1].

Nicétas († XIe siècle), surnommé *Stethatos,* fut ramené à l'unité romaine par le cardinal Humbert, après qu'il eut d'abord écrit contre les Latins. Ses livres ascétiques sont *De purgatione animi*, etc., dans lesquels sont traités les trois degrés de la vie spirituelle, et nombre d'autres restés manuscrits [2].

Michel Psellos († 1079) fut, par sa perspicacité, sa science et sa formation littéraire, le premier de son temps, et digne, d'après Krumbacher, d'être comparé à un Albert le Grand ou à un Bacon. Il écrivit sur les matières les plus diverses : sur la poésie, les mathématiques et l'astronomie, sur la philologie et l'archéologie, etc. Dans le domaine de la théologie il composa un commentaire sur le Cantique des cantiques, *De omnifaria doctrina capita* 157. *De daemonum energia* [3].

Théophilacte († XIe siècle) est connu pour ses *commentaires* [4]; ainsi que son contemporain **Euthyme Zygabenus** (XIe siècle), qui composa de plus une *Panoplie dogmatique,* réfutation de toutes les hérésies [5].

§ 87. — L'Art chrétien [6].

1° L'**art byzantin** continua comme par le passé à fleurir en Orient. Mais on comprend aisément qu'il dut

1. *P. G.*, CXX. — 2. *P. G.*, CXX, 852-1012. — 3. *P. G.*, CXXII. — 4. *P. G.*, CXXIII-CXXVI. — 5. *P. G.*, CXXX. — 6. F. X. KRAUS, *Gesch. der christl. Kunst*, II, 1, Frib.-en-Br., 1897. — DR. AD. FÄH, *Geschichte der bilbenden Künste*, Frib.-en-Br., 1897. — REUSENS, *Éléments d'archéologie chrétienne*, 2e édit., t. I-II, Louvain, 1885-1886. — R. BORRMANN-J. NEUWIRTH, *Geschichte der Baukunst*, II : *Die Baukunst des Mittelalters*, Leipzig, 1904. — H. BERGNER, *Handbuch der kirchlichen Kunstaltertümer in Deutschland*, Leipzig, 1905. — AMPÈRE, *Hist. litt. de la France*, t. III. — RUPRICH-ROBERT, *L'architecture normande aux XIe et XIIe siècles en Normandie et en Angleterre*, 2 vol., Paris, 1890. — RÉVOIL, *L'architecture romane dans le midi de la France*.

avoir peu d'influence sur l'architecture occidentale, quand on réfléchit à l'antipathie toujours croissante entre l'Orient et l'Occident. A part l'Italie, qui par Venise et par le sud conservait des relations avec Byzance, les autres pays de l'Occident laissent voir à peine quelque trace de l'art byzantin. Sous les Carolingiens, sous Otton II et même après, on y apporta à la vérité de nombreux objets d'art de Constantinople, mais ceci exerça bien peu d'influence sur le génie artistique de ces pays. En Sicile on rencontre de magnifiques mosaïques byzantines, ainsi qu'à Torcello et à Venise. En style byzantin est la petite église La Cattolica, auprès de Stilo en Calabre, Santa-Fosca à Torcello, S.-Zaccaria et surtout S.-Marco à Venise. Les architectes des cathédrales de Torcello, Murano et Grado se trouvaient probablement davantage sous l'influence de l'architecture de Ravenne.

2° L'art architectural, dans l'empire occidental, reprit une nouvelle vie sous le règne des Carolingiens [1]. Déjà avant cette époque, la Gaule avait vu surgir plusieurs basiliques, parmi lesquelles il faut mentionner la belle église de Saint-Servais, à Maëstricht [2], bâtie par saint Monulphe (VIe siècle); le baptistère Saint-Jean (VIe siècle) à Poitiers; la chapelle Saint-Laurent de Grenoble (VIIe siècle); la crypte de Saint-Paul, à Jouarre; l'abside de la cathédrale de Vaison; deux petites cryptes à Saint-Maximin (Var); quelques substructions de la cathédrale de Chartres, etc. Toutes ces constructions ont la forme romaine, mais la **renaissance carolingienne** y ajouta un certain cachet de tradition nationale [3]. La preuve en est non seulement dans les palais et villas de Charlemagne et de ses premiers successeurs, mais également dans les chapelles et églises de ce temps. Le grand empereur fit bâtir des églises de forme octogonale à Ni-

1. Cf. CAMILLE ENLART, *Manuel d'archéologie française*, I, *Architecture religieuse*, Paris, 1902, p. 155 ss. — 2. DR. P. DOPPLER, *Le Grand temple de S. Monulphe, l'Eglise de S.-Servais à Maëstricht*. Extrait du Bulletin XXXII de la Gilde S.-Thomas et S.-Luc, 1903. — Cf. CAMILLE ENLART, *l. c.*, p. 114 ss. — 3. KRAUS, *l. c.*, II, 1, p. 5 ss.

mègue et à Aix-la-Chapelle. Bien que cette dernière rappelle saint Vital de Ravenne et les églises de Lombardie [1], on remarque cette particularité, que les travées du mur extérieur ont été doublées, ce qui en augmente et la beauté et la solidité [2]. Le grand progrès de l'architecture durant la période carolingienne consista dans un plus ample développement de la basilique, qui parfois prit la forme proprement dite d'une croix (*crux immissa*) : églises de Fulda (819), de Saint-Gall (830), de Hersfeld (850), de Werden (875); ou reçut également un double chœur : églises de Centula (798), de Fulda (819), de Saint-Gall (830) à Reichenau, de Hildesheim, Trèves, etc.; d'autres possédaient une double nef transversale : Saint-Pantaléon de Cologne (980), Saint-Michel de Hildesheim (1033); quelquefois on y ajoutait un second transept auprès du chœur situé à l'occident : cathédrales de Worms (1016), d'Augsbourg (994), de Saint-Emmeram à Ratisbonne [3] (xe-xie siècles).

3° Quelques-unes de ces églises datent déjà du temps de l'**architecture romane**, qui atteignit son apogée avec le xie siècle, après avoir été préparée par l'art lombard [4], carolingien et post-carolingien. L'architecture était bien déchue au xe siècle, à cause du malheureux état politique et social dans lequel languissait le pays sous les derniers Carolingiens. L'Allemagne s'épuisait; l'Italie était appauvrie. Au xie siècle la situation s'améliora et l'art reprit une nouvelle vie. Le chapitre connu *De innovatione ecclesiarum in toto orbe* [5] de

1. G. T. Rivoira, *Le origini de l'architettura lombarda e delle sue principali derivazioni nei paesi d'Oltr'alpe*, t. I-II, Rome, 1902-1907. — 2. « (Karolus) plurimae pulchritudinis basilicam Aquisgrani extruxit, auroque et argento et luminaribus adornavit. Ad cujus structuram, cum columnas et marmora aliunde habere non posset, Roma atque Ravenna devehenda curavit. » Eginhard, *Mon. Germ.*, *Script.*, II, 457. — 3. Quoique l'architecture carolingienne ait laissé moins de traces chez nous, il faut citer la crypte de l'église de S.-Quentin, l'église S.-Christophe à Suèvres (Loir-et-Cher), l'église de Germigny-les-Prés (Loiret) consacrée par Théodulphe en 806; les deux cryptes de S.-Avit et de S.-Aignan d'Orléans, la crypte de S.-Germain d'Auxerre (845-850), etc. — 4. Camille Enlart, *l. c.*, p. 199 ss. — 5. *Hist. lib.*, III, c. 4. *Historiens de la Gaule* (Bouquet), t. X.

Rodolphe Glaber (1044) nous fait savoir qu'on bâtissait alors non seulement davantage, mais aussi mieux.

L'architecture romane était en pleine floraison. Le caractère propre du *roman*, le distinguant du style des basiliques, consiste dans la voûte. La lourde voûte demande une bâtisse plus robuste. D'où l'aspect étroit, lourd, écrasant mais impressionnant de l'église romane; de là aussi l'effort vers la verticale, tandis que dans la basilique régnait surtout la ligne horizontale. Nonobstant sa lourde structure, le roman annonce déjà l'élan vers le ciel, qui atteindra sa plus haute perfection dans le gothique. Désormais un clocher est de rigueur; la crypte, connue déjà auparavant, fit surhausser le chœur; le pilier supplante peu à peu la colonne; les chapiteaux sont d'ordinaire ornés de plantes et d'animaux, le symbolisme s'éloigne davantage du genre chrétien primitif.

Au point de vue du développement historique de ce style, on distingue d'ordinaire le roman primitif, le plein épanouissement et la transition. Plus haut nous avons signalé plusieurs églises appartenant à la première classe.

Il faut citer en Allemagne les cathédrales de Spire (XIe siècle), de Mayence et de Worms (XI-XIIe siècle); du plein épanouissement, se signalent en Hollande Notre-Dame à Maëstricht, et l'église de Rolduc (XI-XIIe siècle); le style de transition est également bien représenté par Notre-Dame de Ruremonde, le portique méridional Saint-Servais, et en Allemagne les cathédrales de Limbourg et Bamberg (XIIe-XIIIe siècles).

En France, cette division ne peut se faire; les plus célèbres églises du temps sont Saint-Front de Périgueux (934), la cathédrale d'Angoulême (1017-1120), Saint-Étienne de Caen (1064), Saint-Eutrope de Saintes, la cathédrale du Puy, Saint-Sernin de Toulouse, Saint-Hilaire et Notre-Dame de Poitiers. Il faut se borner aux principales, l'énumération complète est impossible [1].

1. Pour la liste des églises romanes en France, cf. ENLART, *l. c.*, p. 417-433.

En Angleterre, on divise les styles de ce temps en anglo-saxon et normand. Parmi les plus beaux monuments, il faut citer la cathédrale de Cantorbéry, celle de Saint-Albans, les églises de Glowcester, Durham, Ely, Chichester, etc.

4° Comme **ornementation des églises** on employait en premier lieu la **peinture murale**. Que celle-ci ne fût pas délaissée à l'époque carolingienne, cela ressort des écrits contemporains. On nous parle d'un *Christ sur le trône* à Centula, d'une *Naissance du Christ* à Frisingue, d'un *David entre quatre chanteurs* à Salzbourg. Louis le Débonnaire fit orner la chapelle d'Ingelheim de scènes de l'Ancien Testament. On voyait reproduits dans l'église de Saint-Gall la jeunesse, les miracles et la passion du Sauveur. Les monuments ne peuvent guère nous renseigner là-dessus; car rien pour ainsi dire n'a été conservé; il en est de même des vitraux peints qui existaient dès lors [1].

A l'époque romane proprement dite, la peinture à fresque était florissante. Elle était ordinairement symbolique. On peignait opposés l'un à l'autre le type et l'antitype. Souvent on y adjoignait des légendes ou des inscriptions destinées à l'instruction des fidèles. Ekhart IV en composa pour son abbaye de Saint-Gall (975-984) ainsi que pour la cathédrale de Mayence [2]. Le dessin était généralement très simple. Voulait-on représenter une scène de plein air, on l'indiquait au moyen d'une simple tige surmontée d'une fleur conventionnelle. Aucune idée d'imitation dans la peinture des bâtiments, des rochers, des vagues et des nuages. Les images étaient sur un fond de couleur uniforme, l'une à côté de l'autre et sans souci de la perspective. On n'aimait ni le réalisme, ni le couleurs vives; on préférait les teintes douces, et l'on cherchait surtout à donner de l'expression aux figures. On peignait non

1. *Vita II Ludgeri. Mon. Germ., Script.*, II, 423 : « *Aurora jam rubescente et luce paulatim per fenestras irradiante imagines in eis factas monstrare digito coepit* ». — 2. WATTENBACH, *Deutschlands Geschichtsquellen*, 6e éd., I, 395. — MICHEL, *Histoire de l'art*, t. I, Paris, 1905.

seulement les murs, mais aussi les colonnes, les bases et les chapiteaux, presque toujours en polychromie. Des traces de cet art subsistent encore en France, en Allemagne, etc., par exemple dans la cathédrale de Tournay, à Saint-Géréon de Cologne, etc. Les fresques de Saint-Clément de Rome (XIe siècle) sont célèbres entre toutes [1].

5° La **sculpture** contribuait aussi à l'ornementation des églises. L'intérieur comme l'extérieur des édifices romans étalait une grande richesse de peintures et de sculptures. Tout devait contribuer à édifier et à instruire [2]. Le style de transition s'efforçait principalement à orner les portails de sculptures, et à y placer un grand nombre de personnages. Le tympan au-dessus de l'entrée comportait presque toujours un Christ assis [3]. On peut dire en général que la sculpture de la période romane n'arrivait pas à se défaire des vieilles formes hiératiques. Dans les sujets de grandeur naturelle se fait sentir surtout le manque de naturel dans la tenue et la draperie, de vie dans l'expression, qui est la plupart du temps froide et rigide. Tous ces défauts disparaissent cependant dans les petites figures des diptyques, des reliquaires, etc. L'orfèvrerie d'autre part était alors dans tout son éclat [4].

6° En Italie et dans les autres contrées, riches en marbre, on employait pour le **pavement** des églises un procédé analogue à la mosaïque, appelé *opus alexandrinum* [5]. Il consistait dans l'assemblage de pièces de marbre, de diverses formes et dimensions, parmi lesquelles le porphyre rouge et vert dominait. On aurait cru voir un riche tapis. Dans le nord de l'Europe, on se

1. REUSENS, 2e éd., I, 408 ss. — 2. « Mens hebes ad verum per materialia surgit, Et demersa prius, hac visa luce, resurgit. » SUGER, abbé de Saint-Denis, cité par REUSENS, I, 526. — 3. On lit sur le magnifique tympan de *Saint-Servais* à Maëstricht :

† Haec domus orandi domus est peccata lavandi †
† Hoc subeas limen purgare volens homo crimen †
† Intus peccatis lavacrum dat fons pietatis †

4. J. HELBIG, chez REUSENS, *Eléments d'Archéologie* I, 566. — 5. Cf. ENLART, 704 ss.

servait de carreaux peints qu'on disposait en figures géométriques et qui imitaient assez bien l'*opus alexandrinum*. Souvent le sol était couvert de figures symboliques ou même d'images des saints des deux Testaments. Il en était ainsi par exemple à Saint-Géréon de Cologne, à Saint-Remi de Reims, et dans beaucoup d'églises de l'ordre de Cluny. S. Bernard s'éleva avec beaucoup de force contre cet usage. « Et pourquoi, demande-t-il, ne respectons-nous pas du moins les images des saints? Pourquoi les met-on sur le pavé, foulé par nos pieds?... Et si vous refusez d'épargner les images des saints, du moins ne gaspillez pas vos couleurs. Pourquoi ornez-vous ce qui doit être bientôt sali et pourquoi peignez-vous le pavé[1]? »

7° L'**autel** roman avait d'ordinaire la forme d'un large rectangle. La table en était supportée par une bâtisse en maçonnerie ou par des colonnettes. L'autel qui était en pierre recevait souvent un revêtement en or et en argent; on l'ornait d'émaux, de ciselures ou de peintures. Saint-Ambroise de Milan possède un magnifique *antipendium* (835). De même le célèbre *Pala d'oro* de Venise, qui a servi plus tard de rétable, était à l'origine destiné à faire un *antipendium* (xe siècle). La cathédrale de Ratisbonne et l'église de Bastogne (xiie siècle) ont encore un autel roman sur colonnettes (xiie siècle). Il reste peu d'autels de ce temps qui aient un *ciborium :* ceux de Ravenne (812), de Parenzo en Istrie, de Saint-Marc de Venise et de Saint-Ambroise de Milan (xie siècle). A la fin du xie siècle on commença à employer les rétables. Ils servaient à édifier le prêtre à l'autel; leur ornementation comportait des ouvrages en émail, en peinture ou en

1. S. Bernard, *Apologia ad Guilielmum Sancti Theodorici abbatem*, P. L., CLXXXII, 914 ss. « *Utquid saltem sanctorum imagines non revereremur, quibus utique ipsum, quod pedibus conculcatur, scatet pavimentum? Saepe spuitur in ore Angeli, saepe alicujus sanctorum facies calcibus tunditur transeuntium. Et si non sacris his imaginibus, cur vel non parcitur pulchris coloribus? Cur decoras quod mox foedandum est? Cur depingis quod necesse est conculcari? Quid ibi valent venustae formae, ubi pulvere maculantur assiduo?* »

sculpture. La plupart cependant étaient à l'origine en or, en argent ou en cuivre doré. Derrière ces rétables on plaçait très souvent les reliquaires que l'église possédait. Quelquefois le reliquaire servait lui-même de rétable. Plus tard cependant on disposa assez fréquemment un second autel au chœur à l'endroit où l'abside s'arrondit, pour y placer les reliques des saints.

8° L'architecture romane n'a connu ni déclin ni dégénérescence. Aspirant toujours vers une plus haute perfection, elle aboutit finalement au style ogival, qui est connu sous le nom de gothique. Le nord de la France vit s'accomplir cette transition dès le XIIe siècle, tandis que l'Allemagne produisait encore des chefs-d'œuvre romans un siècle plus tard.

DEUXIÈME PÉRIODE

DE GRÉGOIRE VII A BONIFACE VIII

(1073-1303)

CHAPITRE PREMIER

LES PAPES.

§ 88. — Grégoire VII et la querelle des Investitures [1].

Cette période comprend la plus haute floraison de l'Église au moyen âge, l'apogée de la primauté pontificale, les croisades, les universités et la scolastique, la fondation des Ordres militaires, l'adjonction de la vie apostolique à la vie monastique, l'origine du célèbre style gothique, enfin la réforme de la vie ecclésiastique.

1° Le cardinal-diacre Hildebrand comptait environ 60 ans à la mort d'Alexandre II (1073). Personne n'avait travaillé plus que lui, comme simple moine [2] d'abord,

1. DUCHESNE, *Liber Pontif.*, II, 282-291. — *Registrum Greg. VII*, *P. L.*, CXLVIII; — JAFFÉ, *Biblioth. rer. German.*, II. — PERTZ, *Monum. Germ. Libelli de lite imp. et pont.*, t. 1-3, Hanovre, 1891-1897. — VOIGT, *Hildebrand als Papst Gregor VII*, 2e éd., Weimar, 1846; trad. fr. JAGER, 4e éd., Paris, 1854. — DELARC, *S. Grégoire VII et la réforme de l'Église au XIe siècle*, 3 vol., Paris, 1889-1890. — MARTENS, *Gregor, VII sein Leben und Wirken*, 2 vol., Leipzig, 1894. — HAUCK, *Kirchengeschichte Deutschlands*, III, Leipzig, 1896, 752 ss. — Cf. C. BAYET, dans l'*Histoire générale* de LAVISSE et RAMBAUD, t. II, ch. II, p. 68 ss. — 2. D. BERLIÈRE, *Grégoire VII fut-il moine?* *Rev. Bénéd.*, 1893, p. 337 ss.

puis comme légat pontifical en Italie, en France et en Allemagne, pour la cause des six papes précédents. Personne ne connaissait mieux les difficultés que traversait la papauté. Malgré cela, il hésita quelque temps à accepter la charge que lui conférait un choix unanime, puis il se décida et prit le nom de **Grégoire VII** (29 avril 1073). Selon le *Decretum electionis* du pape Nicolas II [1], il demanda confirmation de son élection au roi de Rome, **Henri IV**, mais lui développa en même temps avec franchise ses principes et ses plans de gouvernement. Henri envoya cependant la confirmation demandée qui fut d'ailleurs la dernière réclamée par le pape à un prince temporel.

Pendant les premiers temps, Grégoire resta en bons termes avec le cruel et voluptueux Henri; il caressait l'espérance que l'âge le rendait plus doux et moins passionné. Vers le mois de juillet 1073, les habitants opprimés de la Saxe se révoltèrent. Placé de la sorte en fâcheuse posture, le prince écrivit une lettre pleine de déférence [2] et de repentir, promit de s'amender et demanda au pape secours et conseil [3].

2° Immédiatement après son élévation, le pape fixa les yeux sur les maux présents, surtout sur la violation du célibat et la simonie [4].

Le premier dimanche du Carême 1074, saint Grégoire réunit un synode et prescrivit ce qui suit :

a. Ceux qui, par simonie, ont reçu un office ecclésiastique ne peuvent point l'exercer. — *b.* Tous ceux qui par l'argent sont arrivés en possession d'une église la perdront, et personne ne peut, dans la suite, l'acheter ou la vendre. — *c.* Les clercs qui vivent dans l'incontinence ne peuvent ni dire la messe ni servir à l'autel. — *d.* Si quelqu'un méprise ces ordonnances, le peuple n'assistera pas aux offices

1. Cf. ci-dessus, § 65, n. 3. Sur l'élection, cf. *Hist. polit. Blätter*, 93 (1884), p. 92 ss. — 2. *Registr. Greg. VII*, I, 25. *P. L.*, CXLVIII, 529 : « Talia qualia neque ipsum neque antecessores suos recordamur Romanis Pontificibus misisse ». — 3. Baronius, *Annales*, a. 1073, n. 43. — 4. Cf. ci-dessus, § 84, n. 2-6.

qu'il célébrera et ne recevra point les sacrements de sa main. Puisse se réaliser ainsi, par honte des hommes et contrainte du peuple, ce que l'amour de Dieu et la dignité de l'office ne pourraient obtenir [1].

3° Des légats et des lettres firent connaître partout ces prescriptions. Henri reçut les légats avec bienveillance, renvoya ses cinq conseillers frappés déjà auparavant d'excommunication, et donna la permission de tenir des synodes en vue d'extirper la simonie et le concubinage. Mais évêques et prêtres firent opposition contre les décrets du pape. Et bien que ces décrets fussent basés sur d'anciennes ordonnances, renouvelées jadis par Clément II (1046-1047), Léon IX (1049-1054), Nicolas II (1058-1061) et Alexandre II (1061-1073), les synodes convoqués dans le but de les faire observer échouèrent. A Erfurt, Passau, Rouen et Poitiers, des scandales se produisirent. Les Pères du synode de Paris appelèrent les décrets de Grégoire « inacceptables, et, partant, contraires à la raison ». En Italie on traita le pape d'hérétique, qui ne comprenait rien à la parole du Christ : *Qui potest capere, capiat*. Même de saints évêques, comme Annon de Cologne, craignirent que les décrets ne fussent pas exécutés [2]. Altmann de Passau resta dévoué à la cause du pape, mais au péril de sa vie. Grégoire, quoique extrêmement affligé de la corruption qui s'était introduite, de la lâcheté des évêques indignes et de l'égoïsme des princes, demeura inébranlable dans la résolution qu'il avait prise et se confia en Dieu [3].

4° Convaincu à juste titre que toute tergiversation ferait empirer la situation, il alla de l'avant sans hésiter et promulgua, dans son célèbre IIe synode de carême (24-28 févr. 1075), le décret bien connu *contre les investitures* [4]. Non seulement le célibat était scandaleusement

1. *Epist. ad Ottonem Constant.*, *P. L.*, CXLVIII, 645. — *Registr.*, III, 4, etc. — JAFFÉ, *Regest.*, 2e éd., I,, 603. — 2. *Registr.*, I, 79; II, 25; II, 67. — 3. *Registr.*, II, 49. — 4. Sur les investitures, cf. G. WAITZ, *Deutsche Verfasungsgeschichte*, VII, p. 272-291 ; sur le trafic des évêchés, p. 291 ss.

violé, les bénéfices ecclésiastiques vendus la plupart du temps à prix d'argent, mais l'Église subissait toujours de plus en plus l'influence et l'oppression des princes, dont les évêques et les abbés recevaient solennellement l'investiture par *la crosse et l'anneau*, symboles du pouvoir spirituel. C'est pourquoi Grégoire, après avoir renouvelé, au synode susdit, les décrets contre la simonie et le concubinage, ajouta : « Si dans la suite, quelqu'un reçoit un évêché ou une abbaye des mains d'un laïc, qu'il n'ait plus rang parmi les évêques et les abbés, et que, comme tel, il ne soit plus obéi. Nous lui retirons la faveur de saint Pierre et lui défendons de franchir le seuil d'une église, jusqu'à ce que, mû de repentir, il rende l'évêché ou l'abbaye. Les mêmes choses soient dites des dignités ecclésiastiques inférieures. — Si un empereur, un roi, un duc, un marquis, un comte, ou quiconque revêtu du pouvoir, ose accorder l'investiture soit d'un évêché, soit de n'importe quelle autre dignité ecclésiastique, il subira la même peine [1] ».

5° Grégoire était dans son plein droit et devait agir de la sorte, à moins de voir l'Église bientôt écrasée sous la pression du pouvoir temporel. De plus il s'appuyait sur l'exemple du VIIe (787) et VIIIe (869) concile général. Mais le mal était trop profondément enraciné pour qu'on pût l'extirper d'un coup. Le pape rencontra la plus vive opposition à la cour des princes ; ceux-ci avaient enrichi nombre d'évêchés de biens féodaux et attachaient la plus grande importance au choix de ceux qui recevaient l'administration de ces biens et deviendraient ainsi leurs vassaux.

Tandis que Philippe Ier de France se soumettait au décret, la lutte s'alluma plus vive en Allemagne. Quoique Grégoire eût proposé à Henri IV de traiter en conférence quelques-unes des suites les plus importantes du décret [2], le roi de Rome continua, sans se troubler, sa manière de

1. Jaffé, *Regesta*, I, 612. — 2. Bruno, *De bello Saxonico*, Pertz, *Mon. Germ.*, *Script.*, p. 351.

faire, comme si aucune défense n'eût été portée. Le repentir qu'il avait manifesté jadis et sa promesse de se corriger semblaient n'avoir été que de l'hypocrisie. Il fit revenir auprès de lui ses conseillers excommuniés, nomma de sa propre autorité des évêques, tels que Tébald de Milan, Hidulphe de Cologne, et donna l'investiture comme auparavant. Grégoire rappela au roi sa promesse antérieure et le menaça de l'excommunication. Les légats, porteurs de la lettre du pape, reçurent de Henri un accueil très peu amical, et l'objet de leurs pourparlers secrets fut porté par lui à la connaissance de toute la cour dans des plaintes amères. Et quand après cela les légats le citèrent à Rome, pour s'y justifier devant le concile qui devait s'y réunir le lundi de la deuxième semaine du carême (1076), il ne sut contenir plus longtemps sa colère et convoqua, dans l'intention de devancer le pape, pour la Septuagésime 1076, un concile à Worms où Grégoire VII serait déposé de sa charge [1].

A l'appel de Henri presque tous les évêques allemands comparurent à Worms le 24 janvier. La plupart signèrent l'acte de déposition du pape. Quelques-uns protestèrent. Alors l'évêque Guillaume d'Utrecht [2] se leva et dit que l'on devait signer la condamnation du pape ou bien rompre avec le roi à qui l'on avait juré fidélité.

Un décret synodal de déposition plein d'invectives contre Grégoire VII fut rédigé. Henri le promulgua en Lombardie et annonça lui-même la nouvelle de la déposition à Grégoire ou plutôt à « Hildebrand le faux moine [3] ».

1. Les lettres de convocation aux évêques et aux princes, chez Mansi, *Coll. Concil.*, XX, 466 s. — 2. « Wilhelmus, qui causam regis pertinacius tuebatur, vehementer imminebat; ut aut cum ceteris in damnationem Papae subscriberent, aut regi cui sub jurejurando fidem spopondissent, protinus renuntiarent. Is eo tempore regi admodum carus acceptusque erat, eique rex omnium quae privatim vel publice agenda erant post se ordinationem delegaverat, vir saecularibus litteris adprime eruditus, sed fastu nimio inflatus, vix se ipse ferebat. » — Cf. Lambert de Hersf., *Annales, ad an. 1076.* — Pertz, *Mon. Germ., Script.*, V, 242. — 3. « Heinricus, non usurpatione, sed pia Dei ordinatione rex, Hildebrando jam non Apostolico, sed falso monacho. » — Pertz, *De bello Saxonico*, V, 352.

6° Grégoire tenait précisément le concile de carême 1076, quand les envoyés impériaux arrivèrent à Rome avec le fameux écrit. Roland, clerc de Parme, porta la parole et, remettant au pape les lettres injurieuses, il y ajouta toute sorte d'insultes. A la fin l'assemblée perdit patience, des laïcs bondirent de leurs sièges et sans l'intervention du pontife ils auraient positivement tué Roland. Le concile déclara à l'unanimité que Henri avait amplement mérité d'être excommunié. Grégoire ne pouvait différer davantage, il prononça l'excommunication [1] et délia les Allemands de leur serment de fidélité [2]. Pour juger combien cette sentence parut juste et raisonnable aux yeux des contemporains, il suffit de lire la lettre d'Agnès, mère de l'empereur, à l'évêque Altman de Passau [3] et de remarquer que les esprits se tournèrent bientôt vers S. Grégoire.

7° Sur ces entrefaites, Henri avait quitté Worms et passant par Cologne, où il réussit à faire consacrer Hidulphe, il se dirigea vers Utrecht, pour y célébrer les fêtes de Pâques. Pendant le voyage il apprit la sentence du pape; mais il ne s'en troubla point, et franchit, chargé de l'excommunication, le seuil de la cathédrale d'Utrecht. L'évêque Guillaume tint du haut de la chaire un discours injurieux contre Grégoire VII et, enflammé de colère, il fulmina contre lui l'excommunication [4].

8° Toute l'Allemagne avait tremblé à la voix du pape. Un parti d'opposition se forma, qui grossissait chaque jour par suite de la conduite de l'empereur insoumis. A la tête des mécontents se trouvait le duc Rodolphe de Souabe. Ils se réunirent à Ulm pendant l'été de 1076 et

1. Ainsi que sur l'archevêque de Mayence et les évêques d'Utrecht et de Bamberg. Quelques-uns étaient déjà excommuniés; d'autres devaient se justifier à Rome. — Lamb. de Herf., *Annal.*, Pertz, V, 243. — 2. La solennelle excommunication se trouve chez Duchesne, *Lib. Pont.*, II, 282. — Bernfried, *Vita*, *P. L.*, CXLVIII, 74. — Bruno, *De bello Saxon.*, Pertz, V, 353. — Mansi, *Collect. Conc.*, XX, 467 ss. — 3. Watterich, *Vitae Rom. Pontif.*, I, 381. — Cf. Giesebrecht, *Gesch. der deutschen Kaiserzeit*, III, 352 ss. — 4. Bruno, *De bello Saxon.*, Pertz, V, 361; Lamb., *Annal.*, Pertz, V, 244; Bernold, *Annal.*, ibidem, 433 ss. — Guillaume mourut peu après.

convoquèrent une diète à Tribur, près Mayence (oct. 1076), pendant que Grégoire par ses lettres *Audivimus* [1] et *Gratias agimus* [2] tâchait d'amener à résipiscence le souverain et les autres excommuniés. Henri arriva aux environs de Tribur à Oppenheim et fit par l'intermédiaire de ses envoyés les plus belles promesses. Il y fut décidé ce qui suit : On accorderait un délai au roi, et l'on abandonnerait l'affaire au pape, qui se rendrait le 2 février 1077 à la diète d'Augsbourg, où Henri devrait également comparaître; celui-ci y donnerait au pape satisfaction par écrit, révoquerait le pseudo-concile de Worms, continuerait à vivre tranquillement à Spire et s'abstiendrait de tout gouvernement. Les princes exigèrent en plus que Henri fût privé de tout droit sur l'empire, si, dans l'espace d'un an, il n'était relevé de l'excommunication. Alors le roi humilié signa l'*Edictum* [3] dans lequel il promit à ses sujets d'obéir au pape; et la *Promissio* [4], qui témoignait à Grégoire VII de sa soumission et de son obéissance.

9° C'est avec angoisse que Henri vit arriver la diète d'Augsbourg; il fit tout son possible pour recevoir auparavant l'absolution. Sa proposition de venir à Rome ne fut pas acceptée par Grégoire, qui s'en tint au choix déjà fait de la ville d'Augsbourg [5]. Le pape prit sur-le-champ la route de l'Allemagne et atteignit bientôt les Alpes (*ad clusas*) où il attendit en vain l'escorte allemande. Cependant, Henri était parti un peu avant Noël 1076, de Spire par le mont Cenis, pour l'Italie et demanda à sa belle-mère Adélaïde de Suse, à la comtesse Mathilde et à Hugues de Cluny d'intercéder pour lui auprès du pape, qui, à l'annonce de cette nouvelle inattendue, se retira au château de Canossa, propriété de Mathilde. Grégoire renvoya le roi à Augsbourg, comme

1. BRUNO, *De bello Saxon.*, PERTZ, V, 354 ss. — 2. MANSI, XX, 206 ss. — 3. PERTZ, *Mon. Germ.*, *Leges*, II, p. 49. — 4. *Ibid.*, p. 49. — BERTHOLD, dans ses *Annales*, dit que Henri a faussé le texte de la *Promissio* (PERTZ, V, 286). — Cf. HEFELE, V, 89-90. — 5. BRUNO, *De bello Saxon.*, PERTZ, V, 361. — MANSI, XX, 379 ss.

les grands de l'empire l'avaient décidé à Tribur. Sur quoi Henri arriva tout d'un coup, à l'insu du pape, à Canossa. Pendant la nuit il demeura dans la cour inférieure de la forteresse, tandis que chaque fois pendant les trois jours consécutifs il se présentait en habit de pénitent, devant la porte supérieure, implorant de Grégoire l'absolution, qu'il reçut enfin le 28 janvier.

On fait positivement erreur en appelant cette pénitence un acte de dérision à l'égard de la royauté allemande. Au contraire, une pénitence sincère mériterait des louanges. Le père de Henri, l'empereur Henri III, l'empereur Théodose, Louis le Débonnaire et Otton le Grand en avaient donné l'exemple. Saint Louis s'imposait volontairement l'humiliation de la pénitence publique[1]. Du reste personne ne peut accuser de rigueur et de cruauté le pape saint Grégoire, s'il différa le pardon pendant trois jours. Il craignait à bon droit de se mettre en fausse posture vis-à-vis des princes allemands. C'était seulement à Augsbourg que cette affaire devait être examinée et jugée. Aussi Grégoire ne fit-il qu'absoudre le roi de l'excommunication, et encore seulement sous condition[2]; et il envoya, probablement le jour même, une lettre en Allemagne, pour justifier sa compassion à l'égard du royal pénitent[3].

10° Henri cependant ne se rendit pas à Augsbourg; mais se laissant entraîner par les évêques de Lombardie, il rompit son serment et barra le passage au pape. Les princes allemands se réunirent à Forchheim près de Bamberg, où Rodolphe de Souabe fut élu roi, le 15 mars 1077, bien que le pape conseillât quelque délai[4]. Le couronnement eut lieu le 26 à Mayence. Quoique Grégoire n'approuvât point l'élection et voulût conserver Henri, il rejeta néanmoins la demande de ce dernier et refusa d'excommunier Rodolphe avant de l'a-

1. *Vie de Saint Louis, par le confesseur de la reine Marguerite* (*Histor. de la Gaule*, t, XX, p. 106). — 2. *Promissio Heinrici* ou *jusjurandum*, *P. L.*, CXLVIII, 466 s. — MANSI, XX, 219. — 3. *Epistola ad Germanos*, *P. L.*, CXLVIII, 465 ss. — 4. BERTHOLD, *Annales*, *ad an. 1077*. PERTZ, V, p. 291-292.

voir entendu. Mais la guerre civile éclata en Allemagne. Comme Rodolphe mettait trop de sévérité dans l'exécution des décrets de réforme, le parti adverse devint sans cesse plus fort; surtout le jour où Henri IV arriva en Allemagne avec beaucoup d'argent et une forte armée, qui s'éleva bientôt à 12.000 hommes, grâce au concours de quelques comtes et évêques. Le pape exhorta les partis à régler l'affaire à l'amiable[1], ce à quoi Henri se refusa. Là-dessus Grégoire prit parti pour Rodolphe et excommunia Henri une seconde fois, le 7 mars 1080[2]. Celui-ci répondit par le concile de Brixen et nomma comme antipape Guibert de Ravenne (Clément III). Le 15 octobre 1080 on en vint sur les bords de l'Elster à une bataille décisive, dans laquelle Henri fut vaincu, mais où Rodolphe de Souabe perdit la vie[3].

N'étant plus en sûreté dans la Saxe, Henri se dirigea en 1081 sur l'Italie pour y combattre Grégoire VII. Mais s'il espéra prononcer à Rome la condamnation de ce dernier, il se méprit. La ville éternelle lui resta fermée. En Allemagne la guerre civile se poursuivait et Hermann de Luxembourg fut élu roi. Henri demeura cependant en Italie et tenta une nouvelle attaque contre Rome. Ce ne fut qu'en juin qu'il se rendit maître de la cité léonine, à l'exception du château Saint-Ange, où le pape se réfugia pour se défendre. Guibert de Ravenne prit possession de Saint-Pierre. Des négociations de paix n'aboutirent pas. Henri arriva par trahison en possession de Rome et du Latran, où Guibert fut intronisé. Pendant tout ce temps Grégoire, enfermé au château Saint-Ange, ne perdait pas courage; il fut impossible de le décider à se rendre. Henri rassembla à Saint-Pierre un concile qui déposa Grégoire VII et proclama pape Clément III. Celui-ci, le jour de Pâque, couronna Henri et son épouse. Grégoire fit entendre un appel émouvant : « Aidez et

1. Les deux lettres dans le *Registr.*, *P. L.*, CXLVIII, 478 ss. — 2. Actes du synode, *P. L.*, CXLVIII, 814 ss. — MANSI, XX, 531 ss. — 3. Le récit du combat et de la mort de Rodolphe chez BRUNO, *De Bello saxonico*, PERTZ, V, 380 s.

soutenez votre père et votre mère (l'Église) si, par elle, vous désirez obtenir rémission des péchés, bénédiction et grâce ici-bas et dans l'autre vie »[1]. En mai 1084, l'on vit paraître Robert Guiscard au secours du pape. Henri n'était pas de taille à résister et quitta Rome, qui reçut des Normands le châtiment qu'elle avait mérité pour la trahison commise à l'égard de Grégoire. Celui-ci se rendit d'abord au Mont-Cassin, ensuite à Salerne, où il mourut le 25 mai 1085. Sa dernière parole exprime, à travers une profonde amertume, les saintes convictions qui dirigèrent toute sa vie : *Dilexi justitiam et odi iniquitatem, propterea morior in exilio!*

11° En apparence, Grégoire était vaincu; en réalité, il triomphait dans la mort. Les principes avec lesquels il avait gouverné l'Église gagnèrent toujours plus de terrain et amenèrent les siècles glorieux qui allaient suivre pour la papauté. Son but était d'assurer la liberté et la pureté de l'Église, et non de fonder une monarchie papale universelle. Il voulut que les princes reconnussent la souveraineté du Christ et vissent dans l'Eglise non pas une servante mais leur mère. Il enseigna expressément que la puissance des princes vient de Dieu et que, pour ce motif, la paix doit régner entre la puissance spirituelle et temporelle. Les thèses du *Dictatus papae*[2] ne peuvent que difficilement lui être toutes attribuées, puisque les plus curieuses ne se trouvent ni chez lui ni chez ses successeurs. Si on les interprète bien, aucune n'est digne de blâme[3].

Grégoire conçut le plan grandiose d'entreprendre lui-même une croisade à la tête d'une armée chrétienne[4]. Il fut un des plus grands papes; suscité par la Providence en des temps difficiles, il demeura inébranlable et intrépide; il combattit, malgré l'opposition

1. A. Hauck, *Kirchengesch. Deutschlands*, III, 829-830. — 2. *Registr.*, II 55. — *P. L.*, CXLVIII, 407-408. — Mansi, XX, 168 ss. — 3. Pour leurs défenseurs et adversaires, cf. Hergenröther-Kirsch, II, 369-372. — Jungmann, *Dissert.*, IV, 311. — 4. *Registr.*, I, 46, 49. — *P. L.*, CXLVIII, 325, 329. — Mans XX, 129 ss.

réunie des princes et des évêques, la violation du célibat, la simonie et l'investiture par la crosse et l'anneau. Plein de confiance en Dieu, il continua sa grande œuvre, alors même que les hommes les plus saints désespéraient d'extirper un mal si profondément enraciné.

§ 89. — Les Papes et la querelle des Investitures de 1086 à 1123[1].

1° Bien que Grégoire VII eût désigné Didier, abbé du Mont-Cassin, le cardinal Otton d'Ostie, l'archevêque Hugues de Lyon et Anselme de Lucques comme les plus dignes du siège apostolique, le choix dans ces temps critiques n'en restait pas moins difficile. Ce n'est qu'après un an que fut élu l'abbé Didier, qui prit le nom de **Victor III** (1086-1087). Il mourut dès le 16 septembre 1087. Otton d'Ostie, recommandé par Victor sur son lit de mort, monta après lui sur le trône pontifical sous le nom **d'Urbain II** (1088-1099). Il est célèbre comme organisateur de la première croisade. Il suivit avec force et prudence les principes de Grégoire VII, s'éleva avec vigueur contre les abus régnants, promulgua au concile de Melfi (1089) 16 canons contre la simonie, le concubinage et l'investiture, et déclara nul le mariage de quiconque avait reçu les ordres majeurs.

2° Toutefois l'antipape restait à Rome et il excommunia Urbain. En 1090 Henri passa en Italie pour la troisième fois. La fortune lui fut d'abord favorable, mais se tourna contre lui en 1092. Mathilde, une des plus grandes héroïnes du moyen âge, soutint la lutte. Henri dut quitter l'Italie en 1097 et ne la revit jamais. De plus son fils Conrad l'abandonna; les croisés remirent le pape en possession de Rome; la reine Praxède remplit

1. Duchesne, *Liber Pontificalis*, II, p. 293 ss. — Jaffé, *Reg.*, I, 655 ss. — Hirsch, *Desiderius von Monte Cassino als Papst Victor III* (*Forsch. z. deutschen Gesch.*, 1867). — Paulot, *Un Pape français : Urbain II*, Paris, 1903. — Robert, *Histoire du pape Calixte II*, Paris, 1891; — Id. *Bullair du pape Calixte II*, Paris, 1890.

toute l'Allemagne de plaintes contre l'immoralité de son époux[1]. Ce dut être particulièrement pénible à Henri d'entendre Urbain II réitérer à Clermont[2] les lois sévères de Grégoire VII contre les investitures : aucun clerc n'acceptera un office des mains d'un laïc (can. 15); il est défendu aux rois et aux princes de donner l'investiture à un clerc (can. 16) ; ni évêque ni prêtre ne prêtera entre les mains d'un laïc serment de stricte vassalité[3] (*legiam fidelitatem*) (can. 17).

De retour en Allemagne, Henri IV y trouva le plus grand désordre. Hermann de Luxembourg, il est vrai, avait renoncé à la couronne dès 1088, mais son parti n'avait pas encore désarmé en 1097. Quand Henri eut déposé à Cologne, en 1098, son fils infidèle Conrad et rétabli quelque peu son autorité royale, on espérait qu'après la mort de l'antipape Clément III une réconciliation aurait lieu avec **Pascal II** (1099-1118), qui sur ces entrefaites avait succédé à Urbain II. Mais on se trompait. A son tour Henri, le deuxième fils, trahit son père, sous prétexte qu'il ne voulait pas avoir de relations avec un excommunié. Ce scrupule semblait sincère. Trompé par ces apparences, Pascal lui accorda l'absolution et la bénédiction apostolique. Ainsi fortement armé, il se révolta contre son père, s'empara par fraude de sa personne et l'enferma dans le château de Bokelheim, près de Kreuznach. L'infortuné Henri IV s'enfuit peu après à Liège, où il mourut le 9 août 1106[4].

3° Pascal II dut bientôt éprouver qu'Henri V avait combattu son père, non par amour de l'Église, mais par ambition. Le pape renouvela au Concile de Guastalla en Lombardie (1106) les lois contre l'investiture et le serment de stricte vassalité (*homagium*). Mais il eut peur

1. Bernold, *Chron., ad an. 1094.* Pertz, V, 458 s. — *Annal. Disibodenberg.*, Pertz, XVII, p. 14. — Hefele, V, 212. — 2. Mansi, XX, 817. — Ruinart, *P. L.*, CLI, 170 s. — Hefele, V, 223. — 3. Serment par lequel on lui promettait sans condition aide contre qui que ce fût. Le dernier *canon* vint sans doute de ce que les évêques prétendaient être tenus par un tel serment à lutter même contre le Pape. — 4. *Annales Hildeshem., ad annum 1004-1006 et 1011*, Pertz, III, 107-111 et 112-113.

du jeune roi, et, au lieu d'accepter son invitation de venir en Allemagne, il se rendit en France. C'est là que les envoyés de Henri vinrent lui faire visite à Châlons et exigèrent la liberté du droit d'investiture et d'*hommage*. Comme le pape refusait avec dignité, les envoyés lui firent la menace que Henri se rendrait à Rome à main armée. Malgré sa vive opposition, Henri V n'était pas encore excommunié, ce dont Henri Ier d'Angleterre se plaignit amèrement, ajoutant qu'il commencerait lui aussi à donner l'investiture[1]. Pascal répondit qu'il voulait supporter encore quelque temps les violences du roi[2]. Pour le moment Henri V avait trop à faire en Allemagne, pour pouvoir donner suite à ses menaces. Mais en 1110 il vint en Italie s'y faire couronner. D'Arezzo, il envoya des ambassadeurs à Rome; le pape exigea d'eux la renonciation aux investitures. Le roi refusa, donnant pour motif les nombreux *fiefs* et *regalia* des évêques allemands. Aussitôt Pascal répondit qu'on les lui restituerait dans un bref délai.

Cette promesse était excessive. Le pape connaissait mal la situation en Allemagne, quand il croyait que les évêques se résigneraient à cet abandon et se contenteraient des offrandes et des dîmes. D'autre part, Henri savait fort bien que la promesse du pape n'était pas réalisable[3]; il prit néanmoins la restitution des *fiefs* et *regalia* comme base du traité de Sutri[4] (12 février 1111) conclu aux conditions suivantes : 1° Le roi renonce aux investitures et accepte la promesse du pape concernant les *fiefs* et les *regalia*. 2° Les églises demeurent en possession de tout ce qui n'est pas bien féodal. 3° Le roi délie ses sujets du serment prêté aux évêques. 4° Sous peine d'excommunication le pape défend aux évêques la possession et l'appropriation des biens féodaux, des *regalia* et des comtés. 5° Le *patrimoine* de saint Pierre demeure intact. 6° Le pape et ses légats jouiront de

1. MANSI, XX, 1023. — 2. MANSI, *ibidem* : « *Exspectamus quidem, ut ferocia illius edometur* ». Cf. *P. L.*, CLXIII 4. — 3. PERTZ, *Leges*, II, 70. — 4. PERTZ, *Leges*, II, 66-69.

l'immunité personnelle. Ce traité conclu, Henri devait être couronné à Saint-Pierre le dimanche suivant. Mais, comme c'était à prévoir, les évêques allemands refusèrent l'abandon des fiefs et *regalia*. Or cette condition du traité n'étant pas remplie, Henri ne se tint pas comme lié; sur quoi le pape refusa de le couronner. Les Romains étaient exaspérés de l'infidélité du prince. Une lutte éclata, dans laquelle périrent beaucoup d'Allemands. Malheureusement le pape resta au pouvoir des envahisseurs. Ferme d'abord, il céda bientôt à la force, et consentit aux investitures[1]. Cette entente forcée fut de part et d'autre confirmée par serment[2], le pape fut mis en liberté et Henri fut couronné empereur (13 avril 1111).

4° Henri V croyait avoir abouti par la violence, mais son triomphe ne fut pas long. La conduite de l'empereur et du pape devint bientôt partout[3] l'objet d'un blâme sévère; le privilège de l'investiture concédé à Henri fut appelé « *pravilegium* non *privilegium* ». Le concile de Latran réprouva d'une voix unanime le privilège extorqué[4]. Celui de Vienne, la même année, lança l'anathème contre Henri. L'empereur se troubla peu de cette mesure, et par suite rencontra de jour en jour plus d'opposition, même en Allemagne; en 1115, il fut excommunié à Goslar, et sa couronne se trouva en danger. Au début de 1116 il passa les Alpes, s'empara de la plupart des biens de Mathilde († 24 juillet 1125) et voulut se faire absoudre par le pape de l'excommunication que légats et conciles avaient prononcée contre lui. Mais Pascal le somma de renoncer aux investitures et s'en tint aux termes du synode de Latran (6 mars 1116)[5].

Comme Henri se dirigeait sur Rome, Pascal s'enfuit

1. PERTZ, *Leges*, II, p. 71. « Cogor, dit Pascal, pro Ecclesiae liberatione ac pace hoc pati, hoc permittere, quod pro vita mea nullatenus consentirem. » — 2. PERTZ, *Leges*, II, p. 71-73. — HEFELE, V, 297 ss. — 3. IVO CARN., *P. L.*, CLXII, 238 ss. — 4. MANSI, t. XXI, p. 49 ss. — 5. JAFFÉ, I, 762 : Privilegium Heinrico regi datum, a Paschali « condemnatur sub perpetuo anathemate ». Paschalis « investituram ecclesiasticarum rerum a manu laica rursus excommunicat sub anathemate dantis et accipientis ».

à Bénévent, et ne retourna qu'après la retraite de l'empereur. Le pape mourut le 21 janvier 1118[1].

Sous **Gélase II**[2] (1118-1119), la lutte se ralluma. Henri revint à l'improviste à Rome et créa antipape Bardin de Braga (Grégoire VIII). Gélase s'enfuit à Capoue, excommunia Henri et son antipape, partit pour la France et mourut à Cluny le 29 janvier 1119. Rome demeura au pouvoir de l'antipape.

5° Au nom de **Calixte II**[3] (1119-1124) se rattache à jamais le célèbre concordat de Worms. Henri trouva à son retour d'Italie l'Allemagne en pleine guerre. Son parti allait céder devant le parti du pape. L'empereur provoqua un armistice sous promesse d'une diète à Tribur (24 juin 1119). Là commencèrent les préliminaires de la paix qui furent continués au grand concile de Reims (octobre 1119) où le pape vint traiter avec l'empereur. Au dernier moment les espérances échouèrent de nouveau par la mauvaise volonté de Henri. Tout le concile composé de 430 prélats prononça par sui e contre lui un anathème solennel[4]. L'interdiction des investitures fut cependant limitée aux *évêchés* et aux *abbayes*[5].

De retour à Rome, le pape fut reçu avec grand enthousiasme. L'antipape s'enfuit à Sutri et fut relégué peu après dans l'abbaye de la Cava. Henri aussi quitta la France, mais ne fut pas le bienvenu dans son pays. En Allemagne, à la suite de la nouvelle excommunication, qui apparemment avait été suggérée au pape par Adalbert de Mayence, Frédéric de Cologne et Conrad de Salzbourg[6], l'opposition s'accrut contre Henri. L'empereur dut entreprendre la lutte contre les princes révoltés. On parvint heureusement à réunir, en vue d'une réconciliation, une diète à Wurtzbourg (29 sept. 1121) qui décida :

1. *Annales Rom.*, PERTZ, V, p. 447. — 2. WATTERICH, *Vitae Rom. Pontif.*, II, 91-114. — 3. WATTERICH, *Vitae Rom. Pontif.*, II, 115-153. — 4. MANSI, XXI, 233-255. — *Annal. Mosomagenses*, ad an. 1120. PERTZ, III, 162. — HESSONIS SCHOLASTICI *Commentariolus*, etc., *P. L.*, CLXIII, 1082 ss. — 5. Cf. *Canon* 2, HEFELE, V, 356. — 6. HEFELE, V, 363.

L'empereur promettra obéissance au pape; une paix générale sera publiée; l'Église et l'empire recevront ce qui leur revient à chacun; un concile sera convoqué; provisoirement on communiquera comme auparavant. La nomination arbitraire et l'investiture de l'évêque de Würtzbourg[1] montrèrent le peu de bonne foi de l'empereur. La paix, par suite, se trouva de nouveau rompue, et l'on en serait certainement venu à une guerre civile, sans l'intervention des légats du pape. Une lettre[2] très affable et très prévenante de Calixte II invita l'empereur, les évêques et les princes à une assemblée générale tenue à Mayence d'abord, plus tard à Worms (8 sept. 1122). C'est là que fut conclu, le 23 septembre, le **Concordat de Worms**[3], dont voici les conditions :

1) Henri renonce à l'investiture par la crosse et l'anneau; 2) Il promet la liberté pour le choix des évêques et des abbés; 3) Il restitue les biens ecclésiastiques; 4) Calixte accorde à Henri le droit de présider, dans tout l'empire, à l'élection des évêques et des abbés; 5) En cas de litige, le roi peut trancher le différend de concert avec les évêques de la province ecclésiastique; 6) L'élu reçoit l'investiture par le sceptre; 7) Ceci se fera en Allemagne *avant* le sacre, dans l'Italie et en Bourgogne au moins six mois *après*.

Ce concordat faisait preuve de sagesse, de prudence et d'amour de la paix; il termina une lutte d'environ cinquante ans. Le 13 décembre, le pape envoya à Henri ses félicitations, et demanda que ses légats pussent revenir pour le prochain concile de Latran (neuvième œcuménique)[4], qui était prochain (18 mars 1123). Plus de 300 évêques étaient présents. On donna d'abord lecture du concordat de Worms et l'on ratifia ses stipulations; un grand nombre de décrets salutaires furent

1. Ekkehard, *Chronicon*, Pertz, VI, 257-258 s. — 2. *P. L.*, CLXIII, 1232 s. — 3. Les pièces chez Pertz, *Leges*, XI, 75-76. — Cf. Ekkehard, *Chron.*, Pertz, VI, 258 ss. — Giesebrecht, *Gesch. der d. Kaiserzeit*, III, 937 ss. — Hauck, *Kirchengesch. Deutschl.*, III, 913 ss. — 4. Mansi, XXI, 281 ss. — Hefele, V. 378 ss.

arrêtés ensuite. Le pape et l'empereur ne survécurent pas longtemps à la conclusion de la paix. Le premier mourut dès le 13 décembre 1124; le second, le 23 mai 1125.

§ 90 — La querelle des Investitures en Angleterre[1].

1° **Guillaume le Conquérant** prêta à Grégoire VII un concours puissant contre la violation du célibat et contre la simonie. Par moments cependant sa nature sauvage prit le dessus; il commit alors de regrettables violences contre le clergé. Plus tard, les avertissements du pape le rendirent de nouveau plus réfléchi. Il recommença à envoyer le denier de saint Pierre, nomma, en général, des évêques bons et capables, et affermit la discipline ecclésiastique. Il n'était pas possible cependant de lui parler de supprimer l'investiture par la crosse et l'anneau. Guillaume la considérait comme un droit de la couronne d'Angleterre. Le pape toléra l'abus régnant par crainte d'un plus grand mal[2]. Guillaume mourut en 1087.

2° Son fils **Guillaume II** fut un tyran indomptable. Il viola les lois contre l'investiture, dépouilla les églises de leurs biens, vendit les dignités ecclésiastiques, prolongea la vacance des sièges épiscopaux pour jouir de leurs revenus, et défendit l'envoi du denier de saint Pierre. Converti à la suite d'une maladie, il reprit sa vie coupable presque aussitôt après sa guérison. Sa conduite lui causa bientôt des difficultés avec **saint Anselme**, qu'aux jours de sa conversion il avait nommé primat d'Angleterre (1093). Le zélé prélat insista sur la tenue des synodes, sur la nomination d'abbés dans les abbayes vacantes. Guillaume demeura entêté et de plus défendit

1. Stephens, *The English Church from the Norman Conquest to the accession of Edward I* (1066-1272), Londres, 1902. — Schmitz, *Der Englische Investiturstreit*, Inspruck, 1884. — A. du Boys, *L'Église et l'État en Angleterre depuis la conquête des Normands*, Paris, 1887. — 2. Eadmer, *Hist. Novorum*, lib. I; *P. L.*, CLIX, 347 ss.

à saint Anselme de demander à Rome le *pallium*, sous prétexte qu'il ne reconnaissait pas Urbain II. L'obéissance à Urbain était-elle compatible avec le serment de vassalité? on le déciderait à la diète de Rockingham[1]; mais là, les évêques abandonnèrent saint Anselme pour faire cause commune avec le roi. Malgré la défense formelle de ce dernier, saint Anselme partit enfin pour Rome en 1097. Son dessein d'abdiquer sa dignité ne fut pas approuvé par le pape. Le saint demeura donc en Italie; il assista, sur l'invitation du pape, au concile de Bari[2], où son savoir et sa sagesse excitèrent l'admiration. Quand Guillaume II mourut en 1100, son successeur rappela le vaillant exilé.

3° A l'avènement de **Henri I** (1100-1135) la lutte s'ouvrit en Angleterre plus implacable que jamais. De même que ses devanciers, il s'en tint, lui aussi, aux investitures. Pascal II cependant exigea que les lois de Grégoire VII et de ses successeurs fussent appliquées également en Angleterre. Le roi s'y refusa absolument, de sorte que saint Anselme, qui maintenait la défense du pape, dut prendre le chemin de l'exil pour la seconde fois (1103) et passer trois ans en France. Lorsque au concile de Latran (1105) les conseillers de Henri et les prélats mal intentionnés furent frappés d'excommunication et comme Anselme lui-même songeait également à excommunier Henri, la sœur du roi, Adèle de Blois, eut à Bec une entrevue avec le saint évêque (juillet 1105). Il y fut convenu qu'en Angleterre ni roi ni quelque autre laïc ne donnerait l'investiture par la crosse et l'anneau; mais que l'élu ferait, avant sa consécration, son serment de

1. Hefele, V, 209-210. — 2. Sur le chemin de Bari (1098) Urbain II octroya à Roger de Sicile le privilège (cf. Muratori, *Rer. Italic. script.*, V, 601-602; Jaffé, I, n. 5562) qui fut appelé plus tard *Monarchia Sicula* et qui fut peu à peu agrandi par l'arbitraire des princes de Sicile. Au lieu d'exécuter ce qu'ordonnaient les légats, les princes s'arrogèrent hardiment les droits de l'Église; tandis que le privilège n'avait été octroyé qu'à Roger et à ses fils, sa postérité la plus reculée voulut en jouir encore. Pie IX abrogea le privilège et mit fin à la lutte (1864). — Jungmann, *Dissertationes*, t. V, p. 43 ss.

vassal au roi [1]. Henri, tout en regrettant plus tard de ne pas avoir gardé l'investiture, demeura fidèle au traité de Bec, qui fut confirmé [2], dès le retour d'Anselme, à la diète de Londres (1107). L'amitié entre Henri Ier et Anselme devint si intime, que ce dernier fut chargé de gouverner le royaume en l'absence du roi.

§ 91. — Les papes dans leur lutte contre le schisme d'Anaclet et les partis italiens. Dixième concile général (1139) [3].

1° Après la mort de Calixte et de Henri V, la tiare aussi bien que la couronne devinrent l'objet d'une lutte ardente. Le parti des Frangipani était en opposition avec les cardinaux. Le candidat de ces derniers se retira et Lambert d'Ostie fut unanimement élu : **Honorius II** (1124-1130). En Allemagne, Lothaire III monta sur le trône, après quelque opposition de Frédéric de Souabe. Le parti ecclésiastique extrême tâchait d'amener le roi de Rome à conférer l'investiture par le sceptre après le sacre, à exiger seulement le serment de fidélité à l'exclusion du serment de vassalité, et à renoncer à l'assistance à l'élection. Il n'est guère probable que Lothaire ait fait, lors de son élévation au trône, quelque concession à ce sujet [4]. Il est certain qu'il ne renonça pas aux privilèges du concordat de Worms ; bien au contraire il avait peine à s'en contenter [5]. Honorius II mourut en 1130.

2° A l'élection suivante, le schisme, jadis déjà imminent, éclata. A l'élu légitime, **Innocent II** (1130-1143), le parti moins ecclésiastique opposa l'antipape Anaclet II.

1. *P. L.*, CLXIII, 183 s. — 2. Mansi, XX, 1058, 1158 s. — Cf. surtout Ordéric Vital, *Hist. Eccl.* (*P. L.*, CLXXXVIII), VIII, 8 ; IX, 2-3 ; X, 12-14. — 3. Duchesne, *Lib. Pont.*, II, p. 379-387. — Watterich, *Vit. R. Pont.*, II, p. 157-321. — Jaffé, *Reg.*, I, 823 ss. ; II, 1 ss. — Mühlbacher, *Die streitige Papstwahl des Jahres 1130*, Inspruck, 1876. — Sainati, *Vita del b. Eugenio III*, Monza, 1874. — Hauck, *Kirchengesch. Deutschl.*, IV, p. 108-184. — 4. La *Narratio de electione Lotharii* le prétend, mais ne mérite pas confiance. — Pertz, XII, p. 511. — 5. Hefele, V, 388.

Innocent, n'étant pas en sûreté à Rome, s'enfuit en France, où saint Bernard fit une enquête sur la légitimité de l'élection, et se prononça en faveur d'Innocent au synode d'Étampes (1130). Tous les évêques le suivirent, peu à peu aussi la France et l'Angleterre. En Allemagne, un concile se réunit à Würtzbourg, où saint Norbert prit la parole en faveur d'Innocent. Anaclet fut condamné et se vit abandonné par tous les pays, sauf l'Écosse, la basse Italie et la Sicile [1]. En 1131, Innocent eut une entrevue avec Lothaire à Liège. Le pape désirait retourner à la ville éternelle sous la conduite de l'empereur. Lothaire le lui promit. En octobre 1131, Innocent II reçut à Reims les hommages de presque toute l'Europe, et, de la part de l'empereur, le renouvellement de sa promesse. Accompagné de saint Bernard, le pape continua sa route, tint un concile à Plaisance, où Lothaire le rejoignit. Les Allemands s'emparèrent de Rome, tandis que l'antipape s'enfermait au château Saint-Ange. Le 4 juin 1133, Lothaire reçut la couronne impériale et la cession en fief des biens de Mathilde († 1125) dont Henri V s'était emparé. L'antipape se maintint dans la cité léonine et s'appuya sur Roger de Sicile. Le schisme ne prit fin ni au second voyage de l'empereur à Rome (1136) ni à la mort d'Anaclet II († 1138). Son successeur Victor IV se soumit cependant bientôt à Innocent II. Il n'avait pas été donné à Lothaire († 1137) de voir la fin du schisme.

3° Durant le reste de sa vie, Innocent II eut à combattre surtout deux difficultés : l'arrogance de Roger et les menées révolutionnaires des Romains. Le **dixième concile général de Latran** (1139), convoqué pour extirper les restes du schisme et plusieurs autres erreurs ou abus, excommunia Roger, comme promoteur du schisme et spoliateur des biens ecclésiastiques [2]. Comme ce dernier ne s'en troublait point, Innocent II lui déclara la guerre, mais fut vaincu et fait prisonnier. La paix se ré-

1. Cf. Mansi, XXI, 435, 437 s., 453 s., 473 et 479. — 2. Actes du Concile chez Mansi, XX, 523 ss.

tablit bientôt cependant. Dans le concile général il fut également question d'**Arnauld de Brescia.** Celui-ci avait étudié à Paris sous la direction d'Abélard, possédait de grands talents et surtout une éloquence qui emportait les cœurs, mais avec cela un caractère inquiet et turbulent. Il se croyait appelé à prêcher contre le clergé et prétendait que ses membres ne pouvaient rien posséder, que tout appartenait à l'empereur et qu'un évêque qui possédait des *regalia* ne pouvait se sauver. Le concile le déposa de son canonicat, le bannit de l'Italie et lui imposa silence[1]. Arnauld s'en alla en France et soutint Abélard dans sa lutte contre saint Bernard. En l'an 1145 il vint à Rome, favorisa les tendances révolutionnaires des Romains, mais fut exécuté par Frédéric Barberousse[2] (1154).

Innocent II devait encore voir à la fin de sa vie les Romains se soustraire à son autorité, proclamer la **République** (1143) et placer à leur tête le patrice Jordan. Le pape fut impuissant à réprimer ces tentatives d'indépendance civile et mourut la même année (1143). Le nouveau roi de Rome **Conrad III** de Hohenstaufen (1138-1152) refusa de lui porter secours. Les deux papes suivants, **Célestin II** (1143-1144) et **Lucius II** (1144-1145), régnèrent trop peu de temps pour rétablir la paix. **Eugène III** (1145-1153), disciple de S. Bernard, dut même s'enfuir de Rome. Une réconciliation eut lieu, mais fut de courte durée. Affligé de l'intolérance des Romains, Eugène III se rendit en 1147 en France et en Allemagne. Saint Bernard écrivit aux Romains une lettre pleine de réprimandes : « Vos pères ont subjugué la terre, vous vous faites la risée des peuples. L'héritier de saint Pierre est expulsé du siège et de la ville de saint Pierre... Qu'êtes-vous devenue maintenant, ô Rome! Un corps sans chef, un visage sans yeux, un front qu'environnent des ténèbres[3]. »

1. Otton de Frisingue, *De gestis Frederici*, II, 20. Pertz, XX, 403. — 2. Vacandard, *Arnauld de Brescia*, *Rev. des Quest. hist.*, XXXV (1884), 52-114. — F. Vernet, art. *Arnaud de Brescia*, *Dict. de Théol. cath.* — 3. *Epist.* 243.

Le pape tint des conciles à Paris et à Trèves, où il fit un examen des révélations de saint Hildegarde de Bingen et lui écrivit une magnifique lettre[1]. Après le concile de Reims[2], le pape partit par Crémone pour Tusculum et Rome, célébra la Noël 1149 au Latran, mais fut bientôt forcé de quitter Rome pour la troisième fois (1150). Conrad III ne vint point à son secours et mourut en 1152. Son successeur promit dans le *Traité de Constance* (1153) d'amener les Romains à se soumettre. Eugène III mourut la même année, avant l'exécution de cette promesse[3].

Anastase IV (1153-1154) ne régna que peu de temps.

Dans la suite les *Guelfes* et les *Gibelins* jouent un grand rôle dans la politique. Ils surgirent sous Conrad III à l'occasion d'un différend entre les *Guelfes* et les *Waiblingen* (Hohenstaufen). Un peu après, ces partis passaient en Italie sous le nom de *Ghibellini* et *Guelfi*. Les premiers constituaient le parti impérial, et reconnaissaient bien la suprématie spirituelle du pape, mais voulaient en même temps que celui-ci fût soumis, comme roi temporel, à l'empereur. Les seconds donnaient au pape une certaine puissance suprême dans l'empire, même par rapport au temporel : ce dernier parti exagéra aussi quelquefois, porta moins d'intérêt au maintien de l'empire et lutta pour l'indépendance des cités; tandis que les *Gibelins* favorisaient davantage le règne universel (*monarchia universalis*) de l'empereur.

§ 92. — Les papes dans leur lutte contre Frédéric Barberousse et Henri VI. Le XIe concile général[4].

1° Après la mort d'Anastase IV, le cardinal Nicolas

P. L., CLXXXII, 439. — 1. MANSI, XXI, 737 s. — 2. Sur ce synode d'Eugène, cf. MANSI, XXI, 711 ss. — HEFELE, V, 503 ss. — 3. Son culte fut approuvé en 1872. Cf. *Civ. cattol.*, VIII, 3, n. 638, p. 399 s. — 4. DUCHESNE, *Lib. Pontif.*, II, 388 ss. — WATTERICH, *Vitae RR. PP.*, t. II. — JAFFÉ, *Reg.*, t. II, p. 102 ss.

Breakspear monta sur le trône sous le nom d'**Adrien IV** (1154-1159); c'est jusqu'ici le seul pape anglais[1]. Déjà **Frédéric Barberousse**[2] (1152-1190), qui avait succédé à Conrad III, avait, à Constance (1153), promis au prédécesseur d'Adrien de soumettre Rome au pape. Frédéric tint parole. Il partit pour l'Italie et arriva en juin 1155 à Sutri où le pape vint à sa rencontre. Mais dès lors, Frédéric donna la preuve de son orgueil et refusa de tenir l'étrier du pape, selon « la coutume très ancienne ». Les cardinaux s'enfuirent et le pape lui-même prit peur. Cependant le troisième jour Frédéric, sur le conseil d'autres princes[3], consentit à la cérémonie. Le pape et l'empereur se rendirent à Rome où le couronnement eut lieu le 18 juin 1155. Comme Frédéric refusait d'accepter le pouvoir impérial démocratique « *populi Romani gratia* », une lutte sanglante éclata qui se termina à l'avantage de l'empereur. Celui-ci retourna en Allemagne, mais le pape ne put rester à Rome; il erra de divers côtés et s'établit enfin à Bénévent.

2° Pendant que Frédéric réprimait en Allemagne les ennemis de la paix et célébrait son mariage avec Béatrice de Bourgogne, Adrien IV conclut un traité avec le roi Guillaume de Sicile et lui donna de nouveau ce royaume en fief. Cette conduite contraria les intentions de Frédéric qui cherchait à réunir les Deux-Siciles à la couronne impériale. Quoique le pape fût dans son plein droit et dût empêcher qu'on ne l'enclavât entre les possessions impériales de la haute et de la basse Italie, il y eut néanmoins des tiraillements, qui se changèrent bientôt en lutte ardente. Jaloux de son autorité impé-

OTTON DE FRISINGUE, *Gesta Frederici*, *Mon. Germ.*, I, 20. — HAUCK, *Kirchengesch. Deutschlands*, IV, 184. — HEFELE, V, 533 ss. — MALONE, *Adrian IV and Ireland*, Londres, 1900. — PFÜLF, *Hadrian IV und die Schenkung Irlands* (*St. a. M. L.*, XXXIII, 382, 497). — FUNK, *Tüb. Quartalschr.*, 1891, p. 602 ss.
— 1. PERTZ, *Leges*, t. II, 89-185. — 2. Pour les qualités de Frédéric, cf. WIBALD, chez WATTERICH, II, 314. — 3. « Ex relatione illorum (antiquiorum principum) et veteribus monimentis judicio principum decretum est et communi favore totius regalis curie roboratum, quod idem rex pro beatorum Apostolorum reverentia predicto Pape Adriano exhiberet stratoris officium et ejus streuguam teneret ». DUCHESNE, *Lib. Pont.*, II, 391 s.

riale qui menaçait parfois de se transformer en césaropapisme, Frédéric avait peur de tomber trop profondément sous la domination du pape; et fut confirmé à tort dans cette crainte à la vue d'un tableau du Latran qui représentait le couronnement de Lothaire et portait cette inscription : *Imperator fit homo papae*. De son côté le pape n'était pas moins mécontent, de ce que l'empereur n'observait pas le concordat de Worms et ne punissait point les mauvais traitements infligés à l'archevêque de Lund. C'est pourquoi Adrien IV envoya à l'empereur, qui tenait à ce moment une diète à Besançon, une lettre [1] portée par deux légats, les cardinaux Roland et Bernard. La lettre papale fut méchamment traduite [2] et lue par le chancelier Rainald de Dassel, mauvais conseiller de l'empereur; toute l'assemblée éclata de colère devant la prétendue arrogance du pape. Le cardinal Roland, qui ne comprenait pas une telle indignation, s'écria : « Mais de qui tient-il alors l'autorité impériale, si ce n'est du pape? » Il faillit, pour cette exclamation, perdre la vie. L'empereur retint Otton de Bavière et l'empêcha de commettre un crime; puis, sans tarder, il fit partir les légats et adressa à tout l'empire une lettre remplie des plaintes les plus amères [3]. Mais le pape répondit, dans une lettre pleine de dignité, que les mots *beneficium* et *contulerit* avaient été mal traduits et ne signifiaient pas autre chose que *bienfait* et *imposer la couronne* [4]. L'empereur se montra satisfait de cette explication.

3° La bonne entente ne pouvait cependant pas durer longtemps. Aux yeux de Frédéric Barberousse l'autorité

1. OTTON DE FRISINGUE, *Gesta Frederici*, III, 9, chez PERTZ, XX, 420. — MANSI, 789 ss. — WATTERICH, II, 357. — 2. *Beneficium* fut rendu par *fief;* comme si le pape avait donné à Frédéric l'empire comme *fief*. Les mots *contulerit* et *conferens* avaient été traduits dans le même sens. — 3. OTTON DE FRISINGUE, *Gesta Fred.*, III, 10. — PERTZ, XX, 422-423. — WATTERICH, II, 364. Les lettres de Frédéric à Hillin de Trèves, de ce dernier à Frédéric, d'Adrien aux évêques d'Allemagne, où Frédéric est dit avoir tenté un schisme, sont apocryphes. — HEFELE, V, 487 ss. — 4. WATTERICH, II, 366.

impériale (*imperium*) venait *immédiatement* de Dieu et le couronnement qui se faisait à Rome était un devoir (*debitum*) de même que le sacre du roi après l'élection [1]. Cette manière de voir ne s'accordait pas avec la restauration de l'empire d'Occident par le pape Léon III. En 1158 Frédéric vint en Italie, força Milan de se soumettre et tint une diète dans la vallée de Roncaglia. Les juristes de Bologne lui attribuèrent des droits qui portaient conflit tant aux droits de l'Église qu'à ceux des princes et des villes. « A toi, disait à l'empereur l'archevêque de Milan, a été donné tout le droit du peuple pour la promulgation des lois. Ta volonté est le droit, car le vieil adage porte : Ce qui plaît au roi a force de loi » [2]. C'est d'après ce principe que Frédéric s'en prit aux villes, aux abbayes, aux évêques et même au pape. D'abord il accapara les possessions de la comtesse Mathilde bien qu'elles fussent régales de saint Pierre. Une grande discorde fut occasionnée par l'occupation du siège de Ravenne. Le pape refusa de confirmer le candidat impérial. Dans les lettres qu'il échangea avec le pape, Frédéric plaça son nom avant celui du pape et lui adressa la parole au singulier [3]. Adrien dut envoyer, aux environs de Pâques 1159, quatre cardinaux à Bologne pour traiter avec l'empereur, mais ils n'eurent pas de succès. Peu de temps après, le pape menaçait l'empereur et l'engageait à demeurer fidèle aux promesses qu'il avait faites; il n'en reçut qu'une réponse insolente. Alors les cardinaux lui conseillèrent de lancer l'anathème contre le coupable, mais Adrien mourut à Anagni le 1er septembre 1159.

4° Ainsi qu'on pouvait le prévoir, il se fit une double élection. La grande majorité des cardinaux élut comme pape Roland Bandinelli, **Alexandre III** (1159-1181); la minorité impériale lui opposa Octavien (Victor IV). Celui-ci ayant à Rome la prépondérance, Alexandre dut s'enfuir. Sous prétexte que l'élection était douteuse, l'em-

1. *Epistola ad Germanos*, PERTZ, XX, 422. — 2. OTTON DE FRISINGUE, PERTZ, XX, 446. — 3. OTTON DE FRISINGUE, *Gest. Fred.*, IV, 18. — PERTZ, XX, 455. — MANSI, XXI, 795 s.

pereur convoqua un concile à Pavie. Victor y fut invité par lui comme évêque de Rome; Alexandre, comme cardinal Roland. Mais celui-ci n'y parut point. Le concile, composé seulement de cinquante évêques allemands ou lombards et travaillé par Rainald de Dassel, reconnut Victor pour pape légitime et excommunia Alexandre. Ce dernier, reconnu par tous les autres princes, se trouvait en sûreté, et put même rester quelque temps à Rome, d'où il prit la fuite pour la France (1162). Le danger d'une ligue entre la France et l'Allemagne fut conjuré par l'habileté d'Alexandre et la conduite énergique du roi d'Angleterre. Pendant que Barberousse passait pour la troisième fois en Italie, son antipape expira à Lucques en 1164. Bien que Frédéric inclinât alors vers la paix, Rainald de Dassel fit élire un nouvel antipape, qui prit le nom de Pascal III. Beaucoup, même en Allemagne, abandonnèrent le schisme, Frédéric s'en plaignit [1]. Pour complaire lui-même aux Allemands et rendre populaire l'antipape, Rainald de Dassel transporta en 1164 les *reliques des saints Rois Mages* de Milan à Cologne, et canonisa Charlemagne sur l'ordre de Pascal (29 déc. 1165). La cause de l'empereur perdit cependant du terrain.

5° Déjà, en novembre 1165, Alexandre III était retourné à Rome et avait été accueilli avec enthousiasme. Frédéric passa en Italie pour la quatrième fois, chassa le pape de Rome, et se fit couronner de nouveau à Saint-Pierre par l'antipape. Mais la peste éclata dans son armée. Des milliers d'hommes en moururent; parmi eux Rainald de Dassel, l'archevêque récalcitrant de Cologne. L'empereur laissa le reste de son armée à Lucques et partit pour l'Allemagne. Ce départ encouragea le parti du pape. Un concile, réuni en 1167 au Latran, lança une seconde fois l'anathème contre l'empereur. La Lombardie elle-même se souleva contre lui, forma la ligue des cités lombardes et construisit avec une rapidité incroyable la ville fortifiée

1. PERTZ, *Leges*, II, 136.

d'*Alexandrie*. Pascal mourut en 1168 et Jean de Struma fut élu comme troisième antipape sous le nom de Calixte III. Frédéric vint pour la cinquième fois en Italie en 1174 et assiégea en vain la nouvelle forteresse. Après la destruction presque totale de son armée à *la bataille de Legnano* (29 mai 1176), il y eut un armistice [1]. Les négociations de paix se terminèrent provisoirement au traité d'Anagni (1176) préliminaire à la **Paix de Venise** (1177). On tomba d'accord après de longues conférences, auxquelles l'empereur était représenté par ses envoyés. Frédéric arriva le 1er août et fut reçu par le pape à la porte de Saint-Marc [2]. Le schisme prit fin. Alexandre fut reconnu pour le pape légitime. Le pape et l'empereur se promirent mutuellement secours et protection. Les biens enlevés seraient restitués à l'Église romaine. Une trêve de six ans fut conclue avec la Lombardie; la paix de quinze ans avec Guillaume de Sicile confirmée. L'antipape Calixte III reçut une abbaye. Les cardinaux schismatiques, les évêques, etc., conservaient leurs anciennes dignités [3].

6° Alexandre III retourna à Rome et convoqua pour le carême 1179 le **XIe Concile général**, IIIe de Latran [4]. D'abord, l'on confirma de nouveau la paix de Venise. Le mode de l'élection papale subit ensuite, en conséquence du schisme, un changement important. « Celui-là sera pape, fut-il décidé, qui est élu par les deux tiers des électeurs. Celui qui, étant élu par un nombre inférieur de voix, accepte la dignité sera, en même temps que ceux qui le reconnaissent, excommunié et déposé [5]. On promulgua en outre des décrets salutaires concernant le sacre des évêques, la discipline monastique, le *pécule*, la *trêve*

1. PERTZ, *Leges*, II, 145-147. La dernière pièce contient entre autres choses les conditions d'Anagni, mais elle fut composée à Venise. — 2. C'est une fable qu'Alexandre aurait mis le pied sur la tête de l'empereur en disant : « *Super aspidem et basiliscum ambulabis et conculcabis leonem et draconem.* » *Ps.* CX, 13. — 3. Les *Actes* de ce traité, chez PERTZ, *Leges*, II, 151-161. — MANSI, XXII, 173 ss. — 4. Les *Actes*, chez MANSI, XXII, 209 ss. — HEFELE, V, 710 ss. — 5. *Canon* I, MANSI, XXII, 217 s. — Cette décision a encore aujourd'hui force de loi : *Totius sacri ordinis privatione mulctentur.* Cap. *licet*, VI, *De elect.*, I, 6.

de Dieu, etc. Alexandre III, un des plus célèbres et des plus grands papes, mourut le 30 août 1181.

7° **Lucius III** (1181-1185) vint de nouveau en conflit avec Barberousse au sujet des biens de Mathilde et de l'occupation injuste du siège de Trèves. **Urbain III** (1185-1187) ne put rétablir la paix et était sur le point de lancer l'anathème contre l'empereur, lorsqu'il mourut. **Grégoire VIII** (1187) ne régna que deux mois. Sous **Clément III** (1187-1191) les tristes nouvelles arrivées de Terre Sainte amenèrent une réconciliation. Frédéric Barberousse entreprit une croisade mais se noya dans le Calycadnus [1] (10 juin 1190). Clément III mourut un an après et eut pour successeur **Célestin III** (1191-1198). Bientôt ce dernier entra en conflit avec le cruel et récalcitrant **Henri VI** (1190-1197). Celui-ci était sur le point de partir pour l'Italie, lorsqu'il apprit la fin tragique de son père. Henri, sur les instances de Frédéric, s'était marié malgré le pape avec Constance de Sicile, et était par suite héritier des Deux-Siciles, de sorte que le domaine du pape était enclavé dans les possessions impériales. Après avoir été proclamé empereur à Mayence, Henri passa les Alpes et reçut, le 15 avril 1191, des mains de Célestin III la couronne impériale.

Mais au moment où il se rendit en Apulie pour affirmer ses droits d'héritier, la peste éclata dans son armée. Son expédition échoua et, de retour en Allemagne, Henri agit sans trêve contrairement au Concordat de Worms, créa des évêques, fit assassiner l'évêque de Liège, en nomma un autre à prix d'argent, ordonna de faire prisonnier Richard Cœur-de-Lion, afin d'en obtenir une rançon de 150.000 marcs [2]. En 1194, la mort du roi Tancrède étant survenue, Henri VI se rendit de nouveau en Italie, conquit l'Apulie, la Calabre et la Sicile et y commit les plus grandes cruautés. Le pape, trop âgé pour opposer une résistance à l'habileté et la force impétueuse du mo-

1. *Epistola de morte Fred. imperat.*, PERTZ, p. 596, cf. 494. — 2. KNELLER, *Ergänzungshefte von Maria L.*, 1893, n° 59.

narque, fut trompé par ses lettres flatteuses. Henri cependant fit dans de bonnes intentions les préparatifs d'une croisade. Par bonheur pour l'Église et l'empire, il mourut à l'âge de trente-deux ans (1197). Il donna ordre avant sa mort de renvoyer sa rançon à Richard Cœur-de-Lion. Célestin III le suivit dans la tombe quelques mois après; il avait commencé sa quatre-vingt-douzième année (1198).

§ 93. — Les papes et les derniers des Hohenstaufen. XIIe et XIIIe Conciles généraux 1198-1268 [1].

1° Sous **Innocent III** (1198-1216), issu de la race des Segni et élu dès l'âge de 37 ans, l'influence des papes atteignit son apogée. Innocent employa ses incomparables talents avec une telle prudence qu'il devint un des papes les plus glorieux de toute l'histoire ecclésiastique. Les difficultés ne manquèrent pas pendant son règne. En Allemagne, une guerre civile était imminente, vu qu'après la mort de Henri VI une double élection eut lieu. Philippe de Souabe fut élu le premier par la majorité et couronné à Mayence par l'évêque de Tarentaise. Otton de Brunswick, au contraire, avait reçu la couronne à Aix-la-Chapelle, de l'archevêque de Cologne. Le premier, frère de l'empereur défunt, s'appuyait sur son parti; le second, sur les princes rhénans, qui craignaient que l'empire ne devînt héréditaire dans la famille Hohenstaufen. En 1198, Innocent III fut

1. POTTHAST, *Regesta RR. PP.*, I (Berlin, 1874); II (*ibid.*, 1875), p. 943-1650. *Innocentii III opera*, *P. L.*, CCXIV-CCXVII. — BÖHMER-FICKER, *Regesta imperii* (1198-1272), Inspruck, 1881 ss. — BÖHMER-FICKER-WINKELMANN, *Regesta imperii*, Inspruck, 1892 ss. — BÖHMER-REDLISCH, *Regesta imperii* (1273-1313), Inspruck, 1898. — HURTER, *Geschichte Papst Innocenz III und seiner Zeitgenossen*, Hambourg, 1834-1842, 4 vol., trad. fr. par SAINT-CHÉRON et HAIBER. — A. LUCHAIRE, *Innocent III*, 5 vol., Paris, 1904-1908. — MANSI, XXII, 687 ss. — HEFELE-KNÖPFLER, *Histoire des Conciles*, V, 768 ss.; VI, 1 ss. — WINKELMANN, *Kaiser Friedrich II*, 2 vol., Leipzig, 1889-1897. — FELTEN, *Papst Gregor IX*, Frib.-en-Br., 1887. — E. BERGER, *S. Louis et Innocent IV*, Paris, 1893. — FRANTZ, *Der grosse Kampf zwischen Kaisertum und Papstum zur Zeit des Hohenstaufers Friederich II*, Berlin, 1903.

chargé de la tutelle de Frédéric II, fils de Henri VI, que les princes allemands avaient écarté à cause de sa jeunesse. La guerre civile commença avec fureur. Les deux rois de Rome s'adressèrent au pape. Celui-ci, dans une lettre vigoureuse, engagea à faire la paix, sinon il devrait décider lui-même. *Principaliter*, disait-il, et *finaliter* cette affaire relève du pape. *Principaliter*, parce que le pape a ramené l'empire d'Orient en Occident; *finaliter*, parce que le pape seul donne la couronne impériale [1].

En 1199 Innocent, dans sa célèbre *Délibération*, pencha vers Otton IV et exposa les motifs pour et contre Frédéric, Philippe et Otton. Mais quand en 1201 il se déclara partisan de Otton IV, les princes allemands firent opposition et en vinrent presque à une troisième élection [2]. En conséquence Innocent en appela, dans la lettre fameuse au duc de Zähringen, aux droits du pape relativement à l'élection du roi en Allemagne : — Les princes allemands ont le droit d'élire leur roi. Ils peuvent exercer ce droit indépendamment du pape, même après que celui-ci a fondé l'empire d'Occident. Le pape a le droit de couronner l'élu ou de lui refuser la couronne selon sa dignité. Si le roi de Rome n'est pas jugé digne de la couronne, les princes doivent en choisir un autre. Et s'ils refusent, le pape peut donner la couronne impériale à qui lui plaît, parce que l'Église a besoin d'un défenseur. Si les princes allemands ne s'entendent pas pour l'élection, le pape les exhortera à se mettre d'accord. Si les exhortations du pape demeurent vaines, le pape alors décidera, ou en qualité d'arbitre librement choisi, ou en vertu de son droit propre, parce que l'Église ne peut rester longtemps sans défenseur. Dans cette décision le pape fera moins attention aux circonstances de l'élection allemande du roi, qu'aux qualités

1. *Registr. Rom. Imp.*, *P. L.*, CCXVI, 997 ss. — *Responsio nuntiis Philippi*, *P.L.*, CCXVI, 1012 ss. — 2. *Deliberatio de tribus electis*, *ibid.*, 1025 ss. — *Registr.*, n. 32-49, *ibid.*, 1034-1049; et n. 51, p. 1051.

des compétiteurs, puisque l'Église a besoin d'un défenseur capable [1].

Les deux rois cependant continuèrent la guerre en Allemagne avec des alternatives de succès et couvrirent le pays de ruines. Le pape prêcha la réconciliation. Le 21 juin 1208 Philippe de Souabe fut tué par Otton de Wittelsbach. Les intérêts politiques n'avaient pas été mêlés à ce meurtre. **Otton IV** de Brunswick (1209-1218), après avoir été unanimement reconnu à Francfort (1208), partit donc pour l'Italie et fut couronné en 1209 par Innocent III. Mais il se montra indigne de toutes les faveurs : il enleva à l'Église les biens de Mathilde, Ancône, Spolète, etc., tâcha d'arracher au jeune Frédéric II son héritage, et viola le concordat de Worms. Quand tous les avertissements parurent vains, Innocent prononça contre lui l'excommunication, novembre 1210. Les princes allemands élurent, à Francfort, en décembre 1212, **Frédéric II** (1215-1250). La France, elle aussi, tenait le parti du Pape. Otton IV s'allia avec Jean Sans-Terre, mais perdit la fameuse bataille de Bouvines près Lille [2], 27 juillet 1214. Une année après, Frédéric II fut couronné à Aix-la-Chapelle et promit avec beaucoup de ses nobles d'entreprendre une croisade [3]. Otton IV lutta un certain temps encore dans le nord de l'Allemagne, se retira ensuite et mourut en 1218.

2° A plusieurs reprises Innocent dut s'opposer aux princes dans de graves affaires matrimoniales. Avant l'élévation d'Innocent, le roi de France Philippe-Auguste avait répudié son épouse légitime Ingelburge de Danemark. Celle-ci affirmait, Philippe niait que le mariage eût été consommé. Le concile de Compiègne déclara le mariage invalide, parce que Ingelburge était parente au quatrième ou cinquième degré de la première épouse de Philippe-Auguste. Contre cette décision, Ingelburge

1. *Registr.*, n. 61, *ibid.*, 1065 ss. — 2. Guillaume le Breton, *De gestis Philippi Augusti*, *Recueil des Historiens des Gaules et de la France*, nouv. édit., Paris, 1878, t. XVII, p. 94 ss. — 3. Hefele, V, 775 ss., 804 ss.

recourut à Rome. Les légats de Célestin III se conduisirent comme des « chiens muets »; dans l'intervalle Philippe-Auguste épousa Agnès, fille du duc de Méranie. A peine Innocent était-il monté sur le trône, qu'il avertit le roi et le menaça de l'interdit (1198). Comme le roi demeurait obstiné, l'interdit fut prononcé sur la France[1], 14 janvier 1200. Tous les évêques, à l'exception d'un seul, obéirent. Le roi en colère s'écria : Heureux Saladin qui n'est soumis à aucun pape! Il devait néanmoins céder devant le mécontentement du peuple. Peu à peu la paix s'établit en 1213. Philippe, dans son testament, appelle Ingelburge : « une épouse pleine de mérites ».

Le mariage du prince héritier Alphonse de Portugal, qui, en 1208, avait, pour des raisons politiques, pris pour femme Urraca de Castille, sa parente, fut déclaré nul par l'évêque de Porto. Celui-ci fut persécuté mais trouva un défenseur dans Innocent III. Il fallut user de l'excommunication solennelle pour ramener à résipiscence le prince opiniâtre.

L'union entre Alphonse de Léon et Bérengère de Castille avait été de même déclarée invalide et dissoute par Célestin III. Innocent dut recourir à l'excommunication et à l'interdit pour vaincre leur coupable obstination (1204). A toutes les raisons politiques qu'on lui opposait, le pape répondit : Il n'y a pas, chez nous, d'acception de personnes[2].

3° A Rome et dans les États ecclésiastiques, Innocent sut rétablir l'influence du pape. Le préfet impérial de Rome et le sénateur romain lui prêtèrent hommage. En peu de temps le duché de Spolète et Ravenne, la marche d'Ancône et la Romagne furent reconquis et soumis au pape[3]. Mais le royaume des Deux-Siciles fut pour Innocent une cause de graves difficultés. Constance, la

1. MANSI, XXII, 707 ss.; p. 710, la formule de l'interdit. — 2. *Gesta Innoc. III*, n. 58. *P. L.*, CXIV, 103 ss. *Registr.*, II, p. 76, *P. L.*, CXIV, 610 ss. — 3. FICKER, *Die Recuperationen der röm. Kirche. Forsch. z. Reichs und Rechtsgesch. Italiens*, Inspruck, 1869, 284-472.

veuve de Henri VI, gouvernait avec son fils qu'elle avait placé sous la tutelle du pape, en déclarant de nouveau son royaume fief de l'Église romaine. Innocent eut donc à défendre le jeune Frédéric contre ses ennemis. Il y réussit avec le temps, de sorte que vers 1208 Frédéric se trouva suffisamment affermi et que la paix fut rendue au royaume.

Le pape avait également dirigé ses regards vers l'Orient. Le résultat de sa croisade fut la fondation de l'empire latin de Constantinople, bien que ses intentions fussent tout autres, au début.

4° Un des premiers soucis du pontife fut la réforme de sa Cour. Il rechercha la simplicité, la facilité d'accès et le désintéressement, et punit très sévèrement la vénalité, l'avidité et la falsification des documents. Ce désir salutaire de réforme se manifesta surtout à l'occasion du **XIIe concile général**[1] (1215). Plus de 1.200 prélats et délégués y assistèrent. On condamna d'abord les hérétiques, Vaudois et Albigeois; la doctrine relative au saint Sacrement fut précisée davantage et le terme *transsubstantiatio* fut approuvé; la confession et la communion annuelles furent rendues obligatoires; on interdit les mariages clandestins et on restreignit au 4e degré l'empêchement de consanguinité; enfin on prohiba la fondation de nouveaux ordres religieux. Pendant qu'il s'efforçait d'appliquer ces décrets et d'autres encore et faisait les préparatifs d'une croisade, au moment même où prenait fin la lutte avec Jean Sans-Terre, Innocent mourut, le 16 juillet 1216. Un contemporain a dit de lui : « La gloire de ses actes remplit la ville éternelle et l'univers ».

5° Son successeur, issu de la famille des Savelli, s'appela **Honorius III** (1217-1227). Il suivit les principes d'Innocent III, mais il ne posséda ni ses talents ni sa force inébranlable. En 1213, Frédéric II se trouvant à Eger à la réunion des princes, avait promis à Inno-

1. HEFELE, V, 872 ss. — MANSI, XXII, 960 ss.

cent III, « son bienfaiteur et protecteur » que le choix des évêques et des abbés, l'appel à Rome seraient libres, que le *jus spolii* serait supprimé, que la liberté serait accordée pour les emplois ecclésiastiques, enfin secours contre les hérétiques et protection des biens de l'Église romaine [1]. Le roi ne tint rien de tout cela. Bien qu'il ajournât toujours la croisade, et voulût réunir sur la tête de son fils la couronne d'Allemagne et celle de Sicile, il sut plaider si adroitement [2] que le pape le couronna empereur en 1220. Dans l'intervalle, Damiette fut perdue (1221), et cette perte causa à Honorius une profonde tristesse [3]. De nouveau le pape était obligé de remettre la croisade jusqu'en 1227. Il ne la vit pas, car il mourut en mars de cette même année.

Grégoire IX (1227-1241), neveu d'Innocent III, était habile et expérimenté. Tout de suite il engagea Frédéric à partir pour la croisade; un peu plus tard, à mener une vie pure [4]. L'empereur méprisa toute exhortation et fut, pour ce motif, excommunié (29 sept. 1227), mais il s'en plaignit comme d'une punition injuste. Quand Grégoire renouvela l'excommunication en 1228, il dut fuir de Rome devant la vengeance de Frédéric. Celui-ci, revenu à de meilleurs sentiments, nomma son fils Henri son successeur dans l'empire, et partit, chargé de l'excommunication, pour la Terre sainte; mais il conclut un traité avec le sultan Kamel et fut couronné roi de Jérusalem, pendant que son lieutenant Raynald attaquait le *Patrimoine* de saint Pierre. Les troupes pontificales eurent le dessous, lorsque Frédéric II parut lui-même sur le champ de bataille. En 1230, eut lieu la paix de *Saint-Germano*, que Frédéric ne respecta nullement [5]. Il se montra très sévère contre les hérétiques, mais se servit de l'hérésie

1. Pertz, *Leges*, II, 224-225. — 2. Hefele, V, 912-913. — 3. Potthast, *Reg.*, n. 6723 : remplacer *Imperatori* par *Pontifici*. — 4. Potthast, II, n. 7884, 7972 : *Ad cælestia animum erigat, amorem ad mentis delicias traducat neque se voluptatibus terrenis detineri permittat.* — 5. Pertz, *Leges*, II, 269-272.

comme d'un prétexte pour atteindre les catholiques, ses adversaires; le pape s'en plaignit amèrement. Grégoire se mit toutefois du côté de Frédéric, quand Henri se révolta contre son père. L'empereur dompta le fils indigne (1235) qui mourut en prison (1242). Il combattit ensuite la Lombardie, qui avait soutenu le rebelle, et la fit ravager par le cruel Ezellino. Il créa ensuite, en 1238, son fils naturel Enzio, roi de Sardaigne, qui était fief du pape. Celui-ci prononça donc une deuxième fois l'excommunication contre l'empereur (1239). Il s'ensuivit une lutte ardente qui se termina par l'extinction des Hohenstaufen. En prononçant l'excommunication, le pape résuma les délits de l'empereur en 17 articles[1]. Pierre de Vigne, par contre, parla contre le Pape à Padoue, en présence de l'empereur. Des plaintes s'élevèrent des deux côtés. Des paroles on en vint aux actes. Comme le pape permettait à Albert de Behaim de chercher en Allemagne un autre roi et que les Tartares envahissaient l'Europe orientale, Frédéric partit pour l'Italie où il comptait beaucoup d'adversaires. Près de l'île d'Elbe il fit prisonniers 100 prélats français afin d'empêcher un concile général. Il se trouvait déjà aux portes de Rome, quand Grégoire mourut (22 août 1241).

Célestin IV (1241) ne régna que 17 jours et après sa mort le siège pontifical resta vingt mois vacant. **Innocent IV** (1243-1254), de la famille des Fieschi, travailla à rétablir la paix; il engagea Frédéric à remettre en liberté les évêques faits prisonniers à l'île d'Elbe, et à restituer les biens enlevés[2]. Un traité de paix fut projeté (1244) mais la défiance ne fut point dissipée. Frédéric jeta le trouble dans Rome et rendit les communications du pape difficiles. S'étant mis en route pour Narni, dans le but d'y avoir un entretien avec l'empereur, Innocent s'enfuit par Gênes en France, et réunit à Lyon (24 juin 1245) le **XIIIe concile gé-**

1. Raynald, *Annales, ad an. 1239*, n. 2-11. — Le livre *De tribus impostoribus* qu'on attribue parfois à Frédéric II, n'est pas de ce temps. — Hefele, *Beiträge*, I, 339 ss. — 2. Pertz, *Leges*, II, 342-344.

néral. Il y fut question de la Terre sainte, du schisme grec, mais surtout de la conduite de Frédéric II. L'accusation portait : hérésie, sacrilège, amitié avec le Sultan, volupté, parjure, etc. Thaddée de Suesse tâcha vainement de défendre son prince. Dans la IIIe session, Innocent, entouré de 250 évêques, condamna l'empereur et délia ses sujets du serment de fidélité [1]. Thaddée de Suesse se frappa la poitrine de douleur et s'écria : *Dies iste, dies irae, calamitatis et miseriae!*

6° La rupture était cette fois bien réelle avec l'empereur qui en appela à un nouveau pape et à un concile absolument général. Il pria saint Louis de prendre le rôle d'arbitre. Celui-ci défendit de collecter en France des sommes d'argent contre l'empereur, mais ses efforts réitérés pour opérer une réconciliation demeurèrent stériles. Frédéric persévéra dans son opiniâtreté. En Allemagne on élut comme roi de Rome Henri Raspe de Thuringe (1246), mort l'année suivante, puis **Guillaume de Hollande** [2] (1247). La croisade fut prêchée contre l'empereur Frédéric. Innocent adressa des lettres à toutes les puissances en faveur de Guillaume. Les croisés remplissaient leur promesse en répondant à cette levée d'armes [3]. Pendant qu'ainsi l'Allemagne toute entière était en feu, que Conrad, le fils de l'empereur, et Guillaume de Hollande se livraient une guerre à outrance, que les Guelfes et les Gibelins dévastaient l'Italie par une lutte ardente et que l'exaspération du pape et de l'empereur était arrivée à son comble, Frédéric expira à Fiorentino en Apulie (13 déc. 1250), absous *in extremis* de l'excommunication. Son testament témoigne qu'il voulut rendre justice à l'Église [4]. Bien que riche en dons naturels, Frédéric était ambitieux,

1. Les *Actes* chez Mansi, XXIII, 605 ss. — Noël Alexandre tâche de prouver que seul le pape condamna l'empereur : *Saec. XIII, diss. V*, VIII, 327 ss. (Ed. Paris, 1676 ss.). — 2. *Actes* de Guillaume, chez Pertz, *Leges*, II, 363 ss. — 3. Pertz, *Leges*, II, 364. — Raynald, *ad an. 1247*, n. 1 ss. — 4. Raynald, *ad an. 1250*, n. 31 ss. — Meilleur texte chez Pertz, *Leges*, II, 356 ss.

superbe, voluptueux, perfide et, d'après certains auteurs, dénué de convictions religieuses.

7° Conrad continua la lutte d'abord en Allemagne, où il fut vaincu par Guillaume non loin d'Oppenheim, puis en Italie, où il rétablit son pouvoir. Il voulait se réconcilier avec le pape et retourner en Allemagne lorsqu'il mourut à Melfi, âgé de vingt-six ans (1254). Son fils Conradin, dernier des Hohenstaufen, était un enfant de deux ans. Guillaume de Hollande, que Charles d'Anjou appelait « le roi des eaux », ne sut inspirer ni confiance, ni respect, gagna fort peu à la mort de Conrad et périt dans un combat contre les Frisons (1256) [1].

Innocent IV était mort un peu plus d'un an avant son protégé (13 sept. 1254). Il eut un pontificat troublé, difficile mais glorieux. Frédéric fut cause de sa manière d'agir, énergique, parfois même sévère. **Alexandre IV** (1254-1261) entra en lutte avec Manfred, fils naturel de Frédéric et régent de Conradin dans les Deux-Siciles. Le pape fut obligé de céder, de sorte qu'une grande partie de l'Italie tomba au pouvoir du vainqueur, qui ceignit en même temps la couronne de Conradin. Malgré l'opposition d'Alexandre IV, Manfred maintint son pouvoir, jusqu'au jour où **Charles d'Anjou** accepta d'**Urbain IV** [2] (1261-1264) et de **Clément IV** (1265-1268) la couronne de Sicile et vint en Italie suivi d'une puissante armée. Il vainquit Manfred et conquit le pays (1266). La dynastie d'Anjou confirma la tradition des Hohenstaufen en cruauté, en injustice et en ambition.

Cependant, aucun prince n'avait voulu accepter en Allemagne la lourde couronne royale. Les princes électeurs s'adressèrent à l'étranger et en vinrent à une double élection : Richard de Cornouailles et Alphonse de Castille. Aucun des deux n'eut d'influence dans l'empire, de sorte qu'en fait il y eut un interrègne [3].

1. Böhmer, *Regesta*, 1246-1314, p. 28-36, et 350 : « Ce comte insignifiant pouvait bien être l'homme de paille des Seigneurs, mais non leur maître ». — 2. E. Georges, *Histoire du pape Urbain IV et son temps* (1185-1264), Paris, 1866. — 3. Raynald, 1256, I-VIII. — Pertz, *Leges*, II, 381.

Alexandre IV avait interdit sous peine d'excommunication de choisir Conradin comme roi de Rome, et Urbain IV s'efforça vainement de réconcilier entre eux les deux candidats[1]. Aussi, l'Église d'Allemagne eut alors beaucoup à souffrir.

En Italie, l'Église gémissait sous le cruel Charles d'Anjou. Le tyran n'eut que du mépris pour les exhortations du pape. On souhaitait le retour des Hohenstaufen, et l'on s'adressa à Conradin qui gouvernait la Souabe et s'appelait depuis 1266 roi de Sicile. En 1267 il se rendit en Italie malgré l'avertissement de sa mère et la défense de Clément IV qui l'excommunia. Dans un fol enthousiasme le jeune homme arriva en Apulie, fut battu près de Tagliacozzo et fait prisonnier (23 août 1268). Bien que le pape poussât à la clémence et que le tribunal se prononçât, à la presque unanimité, pour la mise en liberté de Conradin, le roi cruel fit exécuter à Naples (29 oct. 1268) le dernier des Hohenstaufen, noble maison que la présomption avait ruinée.

§ 94. — Conflits ecclésiastiques en Angleterre[2].

1° Pendant que les papes avaient à se défendre contre l'empereur Barberousse, l'archevêque de Cantorbéry, **Thomas Becket**, entrait en lutte avec Henri II d'Angleterre. Thomas, né en 1117, reçut en Angleterre et sur le continent une éducation où une large place était faite à la science, surtout au droit ecclésiastique; il devint ensuite archidiacre de Cantorbéry, puis chancelier de

1. RAYNALD, 1262, n. 5; 1263, n. 48 s. — 2. VITAE S. THOMAE, éd. GILES, *P. L.*, CXC, 1-363 et 1070-1291; *Epistolae et documenta historica*, ibidem, 369-671. — Cf. MANSI, XXI, 872 ss. — MORRIS, *Life and martyrdom of St. Thomas Becket*, 2e éd., Londres, 1886, 2 vol. — HUTTON, *St. Thomas of Canterbury*, 2e éd., Londres, 1899. — LHUILLIER, *S. Thomas de Cantorbéry*, Paris, 1891-1892, 2 vol. — A. DU BOYS, *S. Thomas Becket, d'après des documents nouvellement publiés* (*Revue des Quest. hist.*), 1882, t. XXXII, 353 ss. — LADENBAUER, *Wie wurde König Joh. von England Vasall des röm. Stuhles* (*Zeitschr. f. Kath. Theol.*, VI, 1882, p. 201, 393).

Henri II (1156). Tout en menant une vie pure et chrétienne, il favorisa le césaropapisme de son souverain, au point que son évêque dut même l'avertir de prendre à cœur, comme chancelier, les droits de l'Église [1]. Il en devint le zélé défenseur dès qu'il fut élevé à la demande de Henri II au siège archiépiscopal de Cantorbéry [2]. Tout d'abord, le roi céda, par amour pour lui. La première lutte s'ouvrit au synode de Westminster (1163) où Henri essaya de diminuer le *privilège du for* et exigea : *a.* qu'un officier royal fût adjoint à l'archidiacre pour juger les clercs; — *b.* que tout crime grave, puni de la dégradation ecclésiastique, fût soumis ensuite au juge séculier. Thomas s'y opposa. Le roi céda sur le second point, mais exigea en échange la promesse d'observer les *anciennes coutumes* du royaume. Le primat et, par lui, tous les évêques n'acceptèrent que « pour autant qu'elles n'étaient pas contraires aux droits de l'Église et du clergé [3] ». Le roi irrité essaya tous les moyens pour les faire céder, il présenta même de fausses lettres pontificales. Thomas supprima donc la clause, mais la remplaça par ces mots « *bona fide* » (de bonne foi). Le roi s'en montra d'abord satisfait.

2° En janvier 1164 eut lieu l'**assemblée de Clarendon**. Le roi fit examiner les *consuetudines avitae*, ordonna de les rédiger en seize articles et exigea leur acceptation. Les évêques agirent sur leur primat qui, cédant sous la pression, consentit à observer les coutumes *bona fide* [4]. Les principaux articles étaient les suivants : 1. Les litiges au sujet du patronat relèvent de la cour royale de justice. 3. Les ecclésiastiques, cités devant le tribunal civil, ne pourront être protégés par le for ecclésiastique. 4. Les évêques et autres vassaux ne pourront sortir du royaume sans la permission du roi. 7. Les tenants de fiefs et les serviteurs du roi ne peuvent encourir de censure sans la permission du roi.

1. JUNGMANN, *Dissert. sel. in Hist. eccl.*, t. V (Ratisb., 1885), p. 162. — 2. Les raisons du changement, *ibid.*, p. 163-164. — 3. « *Salvo ordine nostro et jure Ecclesiae* ». — 4. *P. L.*, CXC, 393 ss.

Sans approbation royale personne ne peut aller en appel à Rome. 12. Les bénéfices vacants des évêchés sont dans les mains du roi; l'élection pour le siège vacant doit se faire avec sa permission, dans sa chapelle; l'élu doit prêter, *salvo ordine suo* [1], le serment de vassal et le serment de fidélité *avant* le sacre.

Thomas ne s'était soumis qu'avec certaines conditions, mais sa conduite fut considérée comme une acceptation. De même que les autres évêques, il avait été faible. Mais quand Alexandre III rejeta dix des articles proposés [2], Thomas prit tout de suite la défense de la sentence du pape, et s'imposa, lui-même, en punition de sa trop grande condescendance, la *suspensio a sacris*. Le pape cependant le consola et lui ordonna de dire la sainte messe [3]. Quant à Henri, il accusa de haute trahison le prélat qui protesta, lui demanda de quitter le pays, et, malgré son refus, s'enfuit en France au mois d'octobre 1164. Comme Alexandre III refusait de déposer l'archevêque, Henri confisqua ses biens et menaça de passer à l'antipape Pascal III, mais trouva de l'opposition chez les évêques. Le courageux confesseur reçut du pape la légation sur toute l'Angleterre, à l'exception de York (1166), excommunia, pour cause de vol de biens ecclésiastiques, beaucoup de grands du royaume et condamna les articles de Clarendon. Accusé faussement à Rome, Thomas baissa quelque temps dans la faveur du pape. Bien que le 2 février 1170, il menaçât encore Henri de l'interdit, une réconciliation eut lieu le 22 juillet de cette même année. L'archevêque retourna à Cantorbéry, et y fut reçu avec joie. Mais bientôt les seigneurs du royaume, pris d'ambition, regrettèrent le fait, et, plus que tous les autres, le trop royaliste archevêque de York, qui dit : « Tant que Thomas vivra, la paix ne régnera pas en Angleterre ! » Quand le roi apprit ces paroles, il s'écria plein de

1. MANSI, XXI, 1187 ss. — *P. L.*, CXC, 393 ss. — *Ibid.*, 17 ss. — HEFELE, V, 623 ss. — 2. MANSI, XXI, 874 ss. — *P. L.*, CXC, 20 et 239, *fragm.* 16. — 3. MANSI, XXI, 1193.

colère : « Je nourris dans mon royaume des lâches, qui ne vengent pas leur maître mais le laissent bafouer par un prêtre plébéien ». Quatre chevaliers partirent aussitôt. Le roi voulut les rappeler. C'était trop tard. Ils assassinèrent saint Thomas dans la cathédrale de Cantorbéry (1170). Le roi regretta le crime[1], révoqua certains décrets (1172) et fit même un pèlerinage d'expiation au tombeau du saint (1174).

3° A plusieurs reprises[2], un conflit s'était élevé entre les chanoines réguliers de Cantorbéry et les évêques de la province ecclésiastique. On prétendait des deux côtés au droit d'élire le primat. A la mort de Hubert, en 1205, les partis s'adressèrent à Innocent III qui se prononça en faveur des chanoines. Les représentants du chapitre, mandés à Rome, élurent **Etienne Langton.** La nouvelle de ce choix irrita **Jean Sans-Terre** (1199-1216) qui avait pour candidat l'évêque de Norwich. Il ne reconnut pas l'élu et chassa les chanoines. Menacé d'excommunication et d'interdit, le roi accabla le pape et les cardinaux de paroles injurieuses, jura par les « dents de Dieu » de chasser tous les clercs et de renvoyer les légats pontificaux sans nez et sans oreilles. L'interdit fut néanmoins proclamé[3] (1208). Les moines et les clercs qui l'observèrent furent victimes de la colère royale. Quatre évêques seulement se rendirent aux volontés du roi. L'excommunication personnelle suivit en 1209[4]. Le pape tenta cependant d'amener une réconciliation et différa[5] jusqu'en 1212 de proclamer la destitution de Jean sans Terre et de confier à Philippe-Auguste l'exécution de sa sentence. L'opiniâtreté royale céda aussitôt; des légats furent envoyés à Rome, où furent posées des conditions que Jean accepta et jura d'observer[6]. Étienne Langton fut accueilli en Angleterre

1. Il dit : « *Neque cogitavi, neque scivi, neque fieri praecepi.* » WATTERICH, II, 419. — 2. Ainsi en 1184 et 1193. — 3. La formule de l'interdit, *P. L.*, CCXVII, 190 ss. — 4. POTTHAST, *Regesta*, I, 3752. — 5. POTTHAST, *Regesta*, I, n. 4392-4399. — 6. Les Lettres, *P. L.*, CCXVI, 772 ss.

avec respect et enthousiasme. Jean sans Terre déclara l'Angleterre et l'Irlande fief pontifical [1] et conjura ainsi le péril dont il était menacé.

4° Henri I avait bientôt révoqué (1100) les privilèges accordés par lui-même aux seigneurs du royaume et aux barons. En 1213 on les réclama de nouveau et l'on força le roi à octroyer la *Grande Charte des libertés* [2]. Cette fois, Jean sans Terre s'adressa à Rome pour se défendre contre les seigneurs et les évêques et fut protégé par Innocent III. Celui-ci promulgua en effet une bulle (24 août 1215), qui déclara la *Grande Charte* nulle et sans valeur. Comme on ne se troublait point de cette sentence, un grand nombre furent excommuniés, l'archevêque Étienne Langton déclaré suspens et la ville de Londres frappée de l'interdit [3]. Les seigneurs rejetèrent Jean et élurent le fils de Philippe-Auguste, Louis le Lion, qui prit Londres d'assaut, mais en fut puni de l'excommunication (1216). Jean sans Terre mourut la même année. Son fils Henri III jouit également de la protection du pape. La *Grande Charte* fut modifiée en faveur du roi. Les 63 articles furent réduits à 42. Après d'autres changements, le texte encore actuellement en usage fut confirmé en 1225 [4].

§ 95. — Les derniers papes du XIIIe siècle sous l'influence de la maison royale de France. Le XIVe concile général (1274) [5].

1° La longue lutte des empereurs allemands contre le

1. *P. L.*, CCXVI, 876 ss. — 2. Ils en appelaient aussi aux *libertés* octroyées par Edouard I, qui régnait en 901-925. — 3. POTTHAST, I, n. 4990, 5005-5006. — 4. Sur la lutte en Angleterre, Cf. HERGENRÖTHER, *Kathol. Kirche und Christl. Staat*, p. 240 ss., 403 ss. — 5. GUIRAUD-CADIER, *Les registres de Grégoire X et de Jean XXI*, Paris, 1884. — PROU, *Les registres d'Honorius IV*, Paris, 1886. — LANGLOIS, *Les registres de Nicolas IV*, Paris, 1886, 1-2; ID., *Les registres de Martin IV*, Paris, 1901. — DIGARD-FAUCON-THOMAS, *Les registres de Boniface VIII*, Paris, 1884. — POTTHAST, *Regesta*, II, p. 1651 ss. — WALTER, *Die Politik der Curie unter Gregor X*, Berlin, 1894. — STAPPER, *Papst Johannes XXI* (*Kirchengesch. Stud.*, t. IV), Münster, 1899. — DEMSKI, *Papst Nicolaus III* (*Kirchengesch. Stud.*, t. VI), Münster,

pape aussi bien que la chute des Hohenstaufen avait déchiré l'empire et l'avait réduit à l'impuissance. La force de la France, au contraire, avait toujours augmenté, de telle sorte que les papes furent amenés à chercher un appui chez les Français. La première des interventions de Charles d'Anjou fut pour le moins aussi cruelle et aussi arbitraire que celle des Allemands. Au lieu de secours elle apporta ruine et désolation. Poussé par le désespoir, on s'adressa de nouveau à l'Allemagne. Clément IV était mort le 29 novembre 1268. Le siège de Rome demeura vacant pendant deux ans et neuf mois; enfin l'archidiacre de Liège, Théobald Visconti, fut élu : **Grégoire X** (1271-1276). Ce pape habile tâcha tout de suite de réconcilier en Italie les Guelfes et les Gibelins. A la mort de Richard de Cornouailles, il refusa la couronne impériale à Alphonse de Castille et engagea les princes allemands à procéder à une nouvelle élection [1]. **Rodolphe de Habsbourg** (1273-1291) réunit tous les suffrages; le pape l'invita à se présenter pour le couronnement, mais les luttes et la confusion qui régnaient en Allemagne empêchèrent son voyage à Rome.

2° Peu de temps après son élection, Grégoire X convoqua le **XIV[e] concile général** à Lyon (1274). Près de 500 évêques, les envoyés des princes et beaucoup de prélats y furent présents. Saint Thomas d'Aquin mourut en route à Fossanuova; saint Bonaventure, pendant le concile. Michel Paléologue, craignant après la chute de l'empire latin à Constantinople un nouvel assaut de l'Occident, y proposa l'union avec l'Église latine. L'acceptation du *Filioque* et de la primauté romaine fut faite sous serment. Cependant la haine du

1903. — Pawlicki, *Papst Honorius IV* (*Kirchengesch. Stud.*, t. III), Munster, 1896. — *Saint Pierre Célestin et ses premiers biographes.* (*Anal Boll.*, 1897). — Schulz, *Peter v. Murrhone als P. Cölestin V*, Berlin, 1894, 1[e] p.; II[e] p. in *Zeitschr. f. Kirchengesch.*, 1896-1897. — Finke, *Das Pariser Nationalkonzil vom Jahre 1290* (*Röm. Quartalschr.*, 1895); Id.. *Aus den Tagen Bonifaz VIII, Funde und Forschungen, Vorreformationsgesch. Forschungen*, Munich, 1902. — Boutaric, *La France sous Philippe le Bel*, Paris, 1861. — 1. Raynald, *Annales*, 1272, n. 89; 1273, n. 7 ss.

clergé grec empêcha l'union avec l'Occident. Le *canon* II concernant l'élection du pape est célèbre : dans la ville où est mort le pape, les cardinaux se réuniront le *dixième* jour après le décès du pape, dans le palais de sa résidence, et n'attendront pas davantage la venue des autres cardinaux. Tous demeureront en commun dans une seule salle [1], que ne divise ni mur ni rideau, et seront absolument séparés du monde extérieur. Après les *trois* premiers jours on ne servira pendant les *cinq* jours suivants qu'un seul plat. Si après cela l'élection n'est pas encore faite, les cardinaux ne recevront dans la suite que du pain, du vin et de l'eau [2]. Ces dispositions et d'autres encore n'avaient d'autre but que d'accélérer l'élection et de prévenir une longue vacance du siège. Grégoire X eut beaucoup à souffrir de la conduite de Charles d'Anjou. Il l'avertit, le menaça même des jugements de Dieu. Le pape mourut en 1276 à Pérouse.

3° Les papes suivants **Innocent V, Adrien V** et **Jean XXI** [3] ne régnèrent, à eux trois, qu'une année et demie (1276-1277). Le premier fit les préparatifs d'une croisade et s'efforça de réconcilier les Guelfes et les Gibelins ; le dernier supprima le IIe canon du concile précédent, relatif à l'élection du pape. Après lui vint **Nicolas III** (1277-1280). Il gouverna avec sagesse et énergie, mais fut accusé de népotisme. Il n'existe pas de preuves suffisantes pour décider si l'accusation est fondée [4]. Il exigea des Grecs l'introduction du *Filioque* dans le Symbole et enleva à Charles d'Anjou la dignité de sénateur romain qui lui fut bientôt rendue par **Martin IV** (1281-1285). Ce dernier pape, français lui-même, avait été élu par les cardinaux français ; il subit l'influence de Charles d'Anjou et confia le gouvernement des Etats

1. *Conclave* : ce mot signifia plus tard la réunion même des cardinaux. — 2. MANSI, XXIV, 37 ss. — HEFELE, VI, 103 ss., cap. *Ut periculum de Elect.* in *Sexto* (I, 6). — 3. Il n'y a pas de Jean XX. La cause en est que Jean XV fut compté deux fois. DUCHESNE, *Lib. Pontif.*, 457, note 4. — 4. Pour Rome et le Patrimoine de saint Pierre, les temps avaient été très difficiles. Le pape nomma cinq de ses parents à de hautes dignités, probablement parce qu'il pouvait compter sur eux.

de l'Église à des chevaliers français. L'horrible complot des **Vêpres Siciliennes** mit fin à la domination française en Sicile (30 mars 1282). Le pape ne put empêcher que Pierre d'Aragon, sur qui Conradin avait reporté ses droits, ne ceignît la couronne de Sicile. Charles d'Anjou mourut en 1285; Martin IV, l'année suivante. **Honorius IV** (1285-1287) était un pape prudent. Il s'opposa en vain à la conquête de la Sicile. En Allemagne le cardinal de Tusculum traita avec Rodolphe de Habsbourg la question de son couronnement, qui cependant n'eut pas lieu. Après une vacance de *treize* mois, **Nicolas IV** (1288-1292) ceignit la tiare. Ses efforts pour organiser une croisade échouèrent. Après sa mort, le siège de saint Pierre resta de nouveau vacant pendant deux ans et trois mois. Les cardinaux, divisés en plusieurs partis, eurent des délibérations à Sainte-Marie Majeure sur l'Aventin, à Sainte-Marie sur Minerve et à Pérouse. Enfin tous les suffrages se réunirent sur le moine Pierre de Murrone, **Célestin V** (1294). Celui-ci se trouvait sous l'influence de Charles II de Naples et fixa son siège dans cette ville. Le pape, à l'improviste, nomma *douze* cardinaux : dont *sept* Français et *trois* Napolitains. Il décida les affaires les plus importantes aux seules instances de Charles II, sans demander conseil aux cardinaux. Le décret relatif à l'élection du pape reçut de nouveau force de loi. Bientôt cependant, Célestin se sentit fléchir sous le poids de sa charge. La solitude avait pour lui des attraits puissants. Pendant l'avent de 1294 il voulut confier le gouvernement de l'Église aux cardinaux; ceux-ci s'y opposèrent, et Célestin se prit alors à songer à sa démission. Il demanda aux cardinaux si un pape peut véritablement se démettre de sa dignité et, ayant reçu une réponse affirmative, il ordonna de procéder à une nou-

1. La conjuration fut menée par Jean de Procida et soutenue par Pierre d'Aragon. Presque tous les Français furent tués en un jour. — 2. HEMMER, art. *Célestin V*, dans le *Dict. de Théol. cath.*

velle élection et prit sa retraite le 13 décembre 1294[1].

4° Dasn un conclave qui ne dura que deux jours, le savant et habile Benoît Gaetani fut élu pape et prit le nom de **Boniface VIII** (1294-1303). On a prétendu que Boniface aurait, par ambition, engagé Célestin V à se démettre et qu'il aurait acquis lui-même le trône pontifical par simonie : c'est une calomnie. Boniface avait, à Fumone, entouré de surveillants Célestin qui se laissait tromper par les mécontents : c'était de la prudence ; mais si les surveillants ont souvent manqué d'égards pour Célestin, Boniface n'en est pas responsable, et ses ennemis en ont vraiment trop abusé. Boniface VIII commença de suite, auprès des princes, son œuvre de pacification[2], tandis que, de toutes parts, des ennemis se levaient contre lui : les *Célestins*, et les Franciscains rigides qui avaient formé une congrégation d'ermites pauvres. Les premiers perdirent leurs privilèges devenus trop étendus ; les derniers furent dissous (*Fraticelli*). Des écrits violents furent dirigés contre Boniface par le fameux Jacopone de Todi et les ennemis jurés du pape, les cardinaux Jacques et Pierre Colonna, qui favorisaient les Gibelins contre le pape, mais ces derniers furent vaincus et privés de leurs dignités.

5° Boniface eut à soutenir la lutte la plus ardente et la plus longue contre **Philippe le Bel**. Jadis la cour de France avait été en général sympathique aux papes ; et avait été leur refuge quand ils étaient opprimés. Innocent II et Eugène IV s'enfuirent en France et y trouvèrent un appui. Alexandre III, en butte aux poursuites de Frédéric Barberousse, y fit un long séjour. Innocent III, il est vrai, eut à combattre Philippe-Auguste à cause de la répudiation d'Ingelburge et des luttes contre Jean sans Terre ; cela n'empêcha pas cependant Philippe d'être sympathique à l'Église et de soutenir la religion.

1. RAYNALD, *Annales*, ad an. 1294, n. 11-12. La formule d'abdication, *ibid.*, n. 22. — HEMMER, art. *Boniface VIII*, dans le *Dict. de Théol. cath.* — 2. POTTHAST, II, n. 24027, 24033, 24054.

Louis VIII lutta courageusement contre les Albigeois et était connu comme un prince pieux et chaste. Saint Louis fut le champion de la foi contre les Sarrasins et tous les ennemis de l'Église[1]. Son fils et successeur Philippe III suivit d'une manière générale les exemples de son père et prêta son secours au concile général de Lyon (1274).

6° La situation changea sous **Philippe IV**, surnommé le Bel (1285-1314). Ce prince travailla avec une ambition démesurée à établir l'absolutisme le plus complet, même sur le terrain religieux,. et eut recours, pour réaliser son but, à la déloyauté, à la ruse, à l'injustice.

Le regard fixé sur les misères de Terre Sainte, Boniface VIII continuait à ramener les princes européens à la paix et à la concorde. Peu à peu un traité s'élabora touchant les affaires du royaume des Deux-Siciles (1302). Les négociations de paix entre Venise et Gênes échouèrent. Mais la paix entre la France et les deux puissances alliées, l'Allemagne et l'Angleterre, était bien plus importante, vu surtout que la guerre était menée principalement à l'aide de fonds ecclésiastiques. Or, Philippe le Bel fit échouer tous les efforts tentés pour établir la paix[2]. Depuis longtemps le clergé de France se plaignait; il adressa à cette époque au Papé une supplique demandant protection. Après avoir entendu les Cardinaux, Boniface publia la bulle *Clericis laicos* (25 février 1296) qui défendait, sous peine d'excommunication et d'interdit, de recevoir et de payer, sans permission du Pape, les décimes ecclésiastiques[3]. L'Angleterre et l'Allemagne se soumirent à cette défense. En France, la liberté des biens ecclésiastiques avait été, dans le passé[4], maintenue avec la même rigueur; la formule : *Clericis laicos infestos*

1. La *Pragmatique Sanction* qui lui est attribuée est certainement apocryphe. — *Mitteilungen des Instit. f. Osterreich. Geschichtsf.*, 1887, p. 353-396. — *Kirchenlex.*, t. X. — JUNGMANN, *Diss.*, t. V, 437 ss. — 2. RAYNALD,, ad an. 1295, et 1296, 1 ss. — 3. Cap. 3, *de Immunitate*, VI, 3, 23. *Eccles.* — 4. Lateran. III, can. 19. — Lateran. IV, can. 44, 46. — ALEX. IV, in VI°, III, 23, I.

oppido tradit antiquitas y avait été plus souvent en usage [1]; Philippe néanmoins s'enflamma d'une violente colère et défendit l'exportation d'argent, d'objets précieux et de chevaux. Le Pape répondit par la bulle *Ineffabilis* [2], exhorta le roi à la douceur et se plaignit de voir la bulle *Clericis laicos* faussement interprétée par les conseillers du roi. Il déclara que la bulle ne faisait point obstacle à la perception par les princes laïques des droits féodaux ou censuels qui pourraient, d'après les coutumes, grever les terres ecclésiastiques, ni à la réception des dons volontaires ou des prêts d'argent que les prélats consentiraient, ni même à la levée de taxes sur le clergé si une nécessité urgente y contraignait le roi de France pour la défense de son royaume.

Sur ces entrefaites le clergé français promit volontairement les dîmes à Philippe pour un espace de deux ans; ce que le Pape loua [3]. En 1297 eut lieu la canonisation de Louis IX. Le roi retira alors sa défense et la paix paraissait conclue. — En l'an 1300, Boniface célébra le premier grand jubilé, qui attira dans Rome des pèlerins innombrables venus de tous les pays [4]. Tandis que le Pape en ressentait de vives consolations, Philippe songeait à étendre sa domination, et cela aux dépens de l'Église.

7° Il se mit à violer tous les droits ecclésiastiques : ni biens, ni bénéfices, ni dîmes, ni évêques, rien n'était plus en sûreté. Ce que les synodes de Saintes, Autun, Rouen, Compiègne lui reprochèrent vainement. Le Pape ne pouvait garder le silence. Pour comble de malheur, il délégua comme négociateur un prélat altier, Bernard Saisset, évêque de Pamiers, qui était antipathique à Philippe. Le légat fut inculpé dans un complot imaginaire de trahison, traduit devant une assemblée de prélats et de barons, et mis en prison. Par deux bulles, *Salvator Mundi* et *Nuper ex rationabilibus*, Boniface suspendit les privilèges du roi, et dans la célèbre bulle

1. HEFELE, VII, 50, 74. — 2. RAYNALD, 1296, n. 25 ss. — 3. RAYNALD, 1297, n. 43 ss. — 4. *De Centesimo Jubilaeo*, RAYNALD, 1300, n. 1 ss.

Ausculta fili l'engagea à revenir à résipiscence. On arracha au légat la pièce officielle, et l'on en inventa une autre (*Deum time*) conçue dans une forme dure et déraisonnable. Une réponse irrespectueuse et violente (*Sciat maxima tua fatuitas*) circula peu après dans le peuple. Le mauvais conseiller du roi en toute cette affaire était Pierre Flotte. Au concile tenu à Rome, Philippe opposa à Paris une assemblée de prélats, de barons et de députés des bonnes villes, qu'on s'accorde à regarder comme les premiers États généraux de France (avril 1302). Alors Flotte accabla le Pape de calomnies. Le clergé et la noblesse se laissèrent tromper par les manœuvres du chancelier. Dans cet esprit, les évêques écrivirent au Pape; la noblesse, aux cardinaux. Ceux-ci répondirent que le Pape n'avait point posé au roi des conditions exagérées. Boniface envoya aux évêques la bulle *Verba delirantis filiae* où leur servile soumission reçut un blâme bien mérité [1]. En août 1302, le Pape réunit un consistoire et s'y défendit contre les calomnies des Français. En attendant, le clergé avait pu réfléchir, et lorsqu'en octobre 1302 un concile fut convoqué à Rome, l'on y vit paraître, nonobstant la défense royale, 39 archevêques et évêques de France.

C'est dans ce concile que fut conçue la célèbre bulle **Unam Sanctam** [2] tant de fois objet de calomnie. En voici le résumé : Il n'y a qu'une seule vraie Église. Elle a pour chef le Christ, qui a le pape pour vicaire. Celui qui n'appartient pas au troupeau de Pierre n'appartient pas au troupeau du Christ. Elle a à sa disposition deux glaives, le spirituel et le temporel : le premier est employé *par* l'Église; l'autre est tiré *pour* l'Église. Le pouvoir spirituel est au-dessus du pouvoir temporel; il conduit ce dernier à sa fin dernière et le juge, s'il s'écarte de son but. Celui qui résiste au pouvoir spiri-

1. RAYNALD, *Annales*, 1302, n. 11 ss. — 2. Cap. I, *Extrav. Comm.*, I, 8. — RAYNALD, 1302, n. 13 ss. — NOEL ALEX., *Sæc. XIII*, 14; Diss. IX. — *Rev. des Quest. hist.*, juillet 1879. — Beaucoup attribuent le texte de la Bulle à Egidius Romanus (Colonna).

tuel suprême résiste à Dieu. Il est nécessaire à chaque homme, pour obtenir le salut, d'être soumis au Pontife de Rome[1]. Cette dernière proposition est une définition. La soumission au Pape est expliquée en ces termes : « *Potestas spiritualis terrenam instituere habet et judicare, si bona non fuerit* ». Boniface VIII enseigne ici la théorie du pouvoir *direct* en matière spirituelle, en même temps que le pouvoir *indirect* en matière temporelle. Cette doctrine n'est pas seulement une conception médiévale; elle a encore sa valeur aujourd'hui[2].

8° Il est évident que cette bulle ne fit plaisir ni au roi, ni à son parti. Les légistes français combattirent les principes du Pape[3]; de son côté, le roi convoqua (juin 1303) une réunion extraordinaire, dans laquelle Guillaume de Nogaret, chancelier depuis la mort de Flotte, proféra contre le Pape les accusations les plus invraisemblables. Un grand nombre d'évêques se déclarèrent, comme Philippe, favorables à un concile général. Boniface apprit toutes ces nouvelles à Anagni. Voyant que le roi devenait toujours plus arrogant et continuait à fouler aux pieds les droits de l'Église, le Pape préparait une bulle (*Super Petri solio*) où le roi et ses conseillers étaient excommuniés et les sujets déliés de leur serment de fidélité[4]. Le terme était fixé au 8 septembre. Mais avant ce jour Nogaret, secondé par les Colonna et les Gibelins, rassembla une bande de spadassins, s'empara, avec l'aide de Sciarra Colonna, de la ville d'Anagni et de la personne du Pape, et accabla ce vieillard de 84 ans d'injures et de mépris. Ne sachant que faire de Boniface, ils attendirent deux jours après lesquels les habitants d'Anagni attaquèrent l'armée et

1. Le texte porte : *Porro subesse Romano pontifici omni humanae creaturæ declaramus, dicimus, definimus, et pronuntiamus omnino esse de necessitate salutis* ». — 2. *Syllabus Pii IX*, prop. 24. — 3. Jean de Paris, *Tractatus de potest. regia et papali*. Goldast, *Monarch.*, II, 108 s., cf. p. 95 s. — 4. Raynald, *Annales*, 1303, n. 36 ss. — Michael, *Die Rolle Nogarets bei dem Attentat auf Bonifatius VIII. Zeitschr. f. K. Theologie*, 1892, p. 367 ss. — F. X. Knöpfler, *Das Attentat von Anagni. Hist. pol. Bl.*, t. CII (1888), p. 1 ss.

mirent le Pape en liberté en lui prodiguant les témoignages du plus profond respect. Le Pape, escorté d'une suite armée, se rendit à Rome, et mourut un mois après, 11 octobre 1302. Ses ennemis le poursuivirent de leurs outrages jusque dans la tombe. Boniface possédait de la science, du zèle et un caractère énergique. Emporté par la lutte, il donna parfois à sa parole une expression sévère; mais la cause qu'il défendait était sainte et l'intention qui le guidait resta toujours noble. Avec lui prit fin la période la plus fameuse de l'histoire ecclésiastique et après lui l'influence temporelle des Papes commence à décliner.

CHAPITRE II

LUTTE CONTRE L'ISLAM. EXTENSION DE LA FOI CHRÉTIENNE.

§ 96. — Les Croisades [1].

1° L'an 614, les Perses s'emparèrent de Jérusalem. Le courageux Héraclius réussit à délivrer les Saints Lieux; mais pour peu de temps. Dès 637, Omar prenait définitivement possession de la ville. Au prix d'impôts élevés, les chrétiens purent conserver la liberté du culte à l'intérieur des demeures. Les pèlerinages furent également tolérés. La situation devint plus heureuse lorsque le calife Haroun ar-Raschid noua des relations d'amitié avec Charlemagne [2] et lui envoya la clef du Saint-Sépulcre. La révolution, qui rendit les Fatimites maîtres de Jérusalem, ne changea pas beaucoup la situation du moment [3]. Cependant, en 1009, le calife Hakem fit dévaster l'église du Saint-Sépulcre et persécuta les chrétiens. Cette tem-

1. *Recueil des historiens de croisades publiés par les soins de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres* (*Historiens occidentaux*, 5 vol., 1844-1895; *Historiens orientaux*, 4 vol., 1872-1899; *Historiens grecs*, 2 vol., 1875-1881; *Historiens arméniens*, 1 vol., 1869). — MICHAUD, *Histoire des Croisades*, Bruxelles, 1841, 10 vol. — RÖHRICHT, *Beiträge zur Geschichte der Kreuzzüge*, 2 vol., Inspruck, 1874-1878; ID., *Geschichte der Kreuzzüge im Umriss*, Inspruck, 1898. — L. BRÉHIER, *L'Église et l'Orient au moyen âge, les Croisades*, 2e éd., Paris, 1907 (il donne dans l'introduction une bibliographie très complète). — HENNE-AM RHYN, *Kulturgeschichte der Kreuzzüge*, Leipzig, 1894. — 2. Cf. *L'établissement du protectorat franc en Orient*, BRÉHIER, *l. c.*, p. 22 ss. — 3. La lettre de Silvestre II (JAFFÉ, I, p. 500, n. 3938) en faveur de Jérusalem est certainement une composition postérieure.

pête pourtant ne dura pas longtemps[1]; en 1027, les Byzantins reçurent le protectorat de Jérusalem et relevèrent de ses ruines l'Église plus belle que jamais. Au XIe siècle les pèlerinages s'accrurent[2] jusqu'à ce que, en 1073, les Turcs Seldjoucides jetèrent le trouble en Terre Sainte et la conquirent. Des plaintes amères sur la dévastation et la désolation des Saints Lieux arrivèrent en Occident. Les Grecs supplièrent de leur porter secours. Mais Grégoire VII fut retenu par les circonstances et Victor III ne fit que défendre les côtes de l'Italie.

2° L'organisateur de la **première Croisade** (1096-1099) fut le pape Urbain II[3]. Au mois de mars 1095, il tint un concile à Plaisance où comparurent également les envoyés d'Alexis Comnène pour demander secours contre les Turcs. De là, le Pape se rendit à **Clermont,** où se réunit en novembre 1095 un grand Concile de 14 archevêques, 250 évêques et 400 abbés. Urbain y prononça devant le clergé et les chevaliers un puissant appel[4], les excitant à délivrer le Saint Sépulcre et les chrétiens de l'Orient. Jamais discours ne fit une impression si profonde. De toutes parts le cri s'éleva : « *Dieu le veut!* » Des milliers d'hommes reçurent sur l'épaule la croix d'étoffe rouge; le premier de tous fut **Adhémar de Monteil**, évêque du Puy, que le Pape nomma son légat pour la Croisade. La parole d'Urbain atteignit tous les pays et y porta l'enthousiasme au comble. Parmi les nombreux prédicateurs de la Croisade, **Pierre l'Ermite** est digne d'une mention spéciale. L'Église accordait aux croisés une indulgence plénière, avec la protection de leurs biens pendant leur absence. Un moine ne pouvait faire la promesse de prendre la croix sans l'avis favo-

1. La lettre de Sergius III (JAFFÉ, n. 3972) est de même probablement apocryphe. — 2. L. BRÉHIER, *Les Croisades*, p. 42 ss. — 3. La Légende donne cette gloire à Pierre l'Ermite. — Cf. *Hist. occid. des Crois.*, III, 169. — HAGENMEYER, trad. FURCY RAYNAUD, *Le vrai et le faux sur Pierre l'Ermite*, Paris, 1883. — L. BRÉHIER, p. 59 ss. — PAULOT, *Un pape français, Urbain II*, Paris, 1903. — 4. Le discours n'a pas été rendu mot à mot. Les divers textes se trouvent à l'*Append. ad Vit. Urb. II*, *P. L.*, CLI, 565 ss. — CRÉGUT, *Le concile de Clermont et la première croisade*, Clermont, 1895.

rable de son abbé ou de l'évêque. Les enfants et les femmes mariées étaient exclus. La violation de la promesse une fois faite entraînait l'excommunication. La grande masse était dominée par un zèle ardent pour la religion et l'amour du Christ; quelques-uns, ainsi qu'il arrive partout dans les choses humaines, étaient poussés par le désir de la gloire, la soif de l'argent ou du plaisir.

3° Pendant l'été de 1096 l'armée principale se mit en marche. La Lorraine était sous la conduite de Godefroy de Bouillon, de Baudouin et d'Eustache; le nord de la France était commandé par les comtes de Blois et de Vermandois; la Flandre et la Normandie eurent leurs propres comtes pour chefs. Raymond de Toulouse et Adhémar du Puy conduisaient l'armée du Midi; les Normands de l'Italie méridionale marchaient sous l'autorité de Bohémond et de Tancrède[1]. Un grand nombre de croisés s'étaient mis en route d'avance : des Allemands sous la conduite des prêtres Volkmar et Gottschalk; des Français, des Anglais et des Flamands ayant à leur tête le comte Emicho se dispersèrent par suite de la résistance du roi Kalmani en Hongrie; le groupe que conduisait Pierre l'Ermite tomba en grande partie, dès l'Asie Mineure, sous le glaive des Turcs. L'armée principale, forte de plus d'un demi-million d'hommes, traversa le Bosphore au printemps 1097. Nicée tomba en son pouvoir (19 juin). En octobre, commença le siège d'Antioche, qui, par trahison de l'émir Firouz, ouvrit ses portes aux chrétiens (juin 1098). La route de Jérusalem cependant n'était pas encore libre. L'armée chrétienne était affaiblie par les privations et fortement diminuée par la peste; et l'émir Kerbûga vint délivrer la ville avec une armée d'environ 200.000 hommes. L'effroi s'empara des chrétiens; mais la découverte de la sainte Lance[2] dans une église de la ville (14 juin) leur rendit un nouveau courage; Kerbûga fut battu par Bohémond

1. L'un fils aîné, l'autre neveu de Robert Guiscard. — 2. BRÉHIER, p. 79. — Peu de temps après cela fut nié par les Normands, cf. *Hist. Occid. Crois.*, t. III, 283-285.

et la citadelle d'Antioche se rendit. Le 1er août, le fameux Adhémar du Puy mourut de la peste, qui fit encore de nombreuses victimes. Ce n'est qu'au printemps 1099 qu'on partit pour Jérusalem. Le siège de la ville dura du 7 juin au 15 juillet, jour où Godefroy de Bouillon et, par une autre brèche, Tancrède et Raymond pénétrèrent dans les murs. Les souffrances avaient aigri les vainqueurs, leur vengeance fut sanglante. Après que Raymond de Toulouse eut refusé la royauté, Godefroy de Bouillon devint prince de Jérusalem. Comme premier patriarche latin, on choisit Arnoul de Rohez.

4° Le nouveau **royaume de Jérusalem** [1] eut à se défendre continuellement contre les attaques des Turcs. Dès l'été de 1099, une armée égyptienne apparut, mais les chrétiens la détruisirent près d'Ascalon (12 août). Les Bédouins jetaient l'effroi dans le pays et bon nombre de ports restaient au pouvoir des Turcs. D'ailleurs on n'avait pas seulement à défendre le royaume de Jérusalem qui comprenait l'ancienne Palestine et la Phénicie; mais aussi les fiefs : le comté de Tripoli, la principauté d'Antioche, le comté d'Edesse. Par bonheur, la conquête de Jérusalem produisit un immense enthousiasme en Europe; elle excita des foules sans nombre à faire le grand voyage pour défendre la Terre Sainte [2]. Godefroy de Bouillon succomba en juillet 1100 et eut pour successeur Baudouin d'Edesse. Celui-ci ceignit la couronne royale, que Godefroy avait refusée par respect pour la couronne d'épines portée par le Christ. Tancrède, tout d'abord jaloux du nouveau roi, eut une compensation, il gouverna pendant la captivité de Bohémond la principauté d'Antioche. Bien qu'on gardât pour le moment les lieux conquis, les efforts tentés pour soumettre Bagdad et frapper ainsi l'Islam au cœur, échoué-

1. Sur l'organisation de ce royaume, cf. Bréhier, p. 88 ss. — 2. Le pape Urbain II eut, avant sa mort (29 juillet 1099), la joie de voir la plupart de ses anciens ennemis, et jusqu'à des parents de l'antipape Guibert, prendre la croix. L. Bréhier, p. 83. — Riant, *Un dernier triomphe d'Urbain II* (*Rev. des Quest. hist.*, 1883, XXXIV).

rent. De nobles dames tombèrent entre les mains des Turcs, par exemple, Ide d'Autriche, la mère de saint Léopold. Baudouin I mourut en 1118. Son neveu, Baudouin II, prince d'Edesse, lui succéda et fit régner dans la ville et le royaume une grande prospérité. Il se retira néanmoins en 1131 dans un couvent et laissa le trône à son gendre Foulques d'Anjou et à Mélisinde. Des querelles ecclésiastiques, la mort de Foulques en 1143, qui eut pour successeur le jeune Baudouin III, et le puissant ennemi Zenki de Mossoul, mirent le royaume en péril. Zenki attaqua d'abord Edesse, qui se rendit le 25 décembre 1144.

5° Cette défaite provoqua la **seconde croisade** (1147-1149). L'appel fut fait par Eugène III le 2 décembre 1145, qui nomma en même temps **saint Bernard** [1] prédicateur de la croisade. Celui-ci parcourut la France, l'Allemagne et passa également dans les Pays-Bas. Sa parole ardente, confirmée par un grand nombre de miracles [2], remplit tous les cœurs d'enthousiasme. Cette croisade eut un caractère moins général, elle disposait de troupes moins fortes que la première, mais cependant suffisantes. Le roi de France Louis VIII et l'empereur Conrad III se trouvaient l'un et l'autre à la tête de 70.000 hommes. Ceux-ci prirent la route de terre, tandis que d'autres armées, venues des Pays-Bas, de l'Angleterre et de la Provence, partaient par mer pour la Syrie. Les nombreux pèlerins qui se joignirent aux croisés, les difficultés avec l'empereur grec Manuel [3] et le partage imprudent des armées furent cause qu'on ne put penser à reconquérir Edesse et qu'un petit nombre seulement atteignit Jérusalem. Là, Conrad et Louis s'entendirent avec Baudouin de Jérusalem pour attaquer Damas; cette tentative échoua, quoique l'armée comptât 50.000 hommes; l'insuccès était dû, disait-on, à la trahi-

1. VACANDARD, *Vie de S. Bernard, abbé de Clairvaux*, 2 vol., Paris, 1895; *S. Bernard et la seconde croisade* (*Rev. des Quest. hist.*, XXXVII). — 2. Au sujet des miracles faits à Cologne, Aix-la-Chapelle, Maëstricht et Liège, cf. *P. L.*, CLXXXV, p. 392-398. — 3. Cf. L. BRÉHIER, *l. c.*, p. 105 s.

son[1]. Découragés, Conrad et Louis retournèrent en Europe. Le triste résultat de l'expédition causa un grand mécontentement en Occident et fut attribué injustement à saint Bernard. Peu après, celui-ci voulut, avec l'aide de l'abbé Suger, réparer par une nouvelle croisade la perte éprouvée (1150), mais il ne fut écouté nulle part[2].

La seconde croisade ne fut cependant pas tout à fait inutile. Les Wendes, peuplade païenne du Mecklembourg et de la Poméranie, cédant à l'impulsion des croisés allemands, laissèrent pénétrer chez eux des missionnaires. Les avantages conquis sur les Mahométans du Portugal furent plus grands encore. Les Hollandais et les Anglais, sous la conduite du roi Alphonse, enlevèrent à l'Islam, Lisbonne, sa capitale, et affermirent ainsi le nouveau royaume chrétien[3].

6° Après que Nour ed-Din se fut établi à Damas (1154), il continua de créer des difficultés en Palestine. Par malheur Baudouin III mourut sur ces entrefaites (1162). Il eut pour successeur Amauri I, son frère. Mais celui-ci mourut également jeune (1174). Baudouin IV était un enfant atteint de la lèpre († 1184). Baudouin V mourut jeune lui aussi (1186). Le nouveau roi, Guy de Lusignan, se vit, en montant sur le trône, en face d'un ennemi puissant, Saladin, sultan d'Égypte. De plus, les princes chrétiens étaient divisés en Orient; en Occident, l'enthousiasme était tombé. Le 4 juillet 1187, Guy de Lusignan subit de la part de Saladin une défaite écrasante près de Hattin, sur les bords du lac de Génésareth, et fut fait prisonnier avec nombre de princes et de chevaliers. Saint-Jean d'Acre tomba le 10 juillet; Ascalon, le 5 septembre; le 2 octobre, Jérusalem se rendit. Tout ce qui pouvait rappeler le christianisme fut détruit, l'église du Saint-Sépulcre fut livrée aux mains des Grecs moyennant une rente annuelle. La nouvelle de ce terrible événe-

1. Luchaire, *Hist. de France* de Lavisse, t. III, p. 18-19. — 2. Bouquet, *Hist. des Gaules*, t. XII, p. 110 (*Vita Sugeri*). — 3. Le capitaine frison Henri Ulvinga se distingua particulièrement, succomba dans la lutte et fut vénéré plus tard comme martyr.

ment réveilla l'Occident de sa torpeur et de son découragement.

7° Les Papes Grégoire VIII et Clément III firent appel à une **troisième croisade**[1] (1189-1192) et renouvelèrent l'enthousiasme de l'an 1095. Partout la paix fut conclue; le Pape la fit avec Barberousse, Philippe-Auguste se réconcilia avec Henri II d'Angleterre, Pise avec Gênes, Venise avec la Hongrie, Guillaume de Sicile avec l'empereur de Byzance. Guillaume de Tyr et le cardinal d'Albano parcoururent l'Europe, en prêchant la guerre sainte. Le premier secours fut porté par la flotte de Sicile : elle protégea Tripoli contre Saladin. Les rois de France et d'Angleterre se mirent à la tête de leurs armées et prirent la route de mer (juillet 1190). Les Frisons et les Scandinaves partirent avec 55 vaisseaux. Dès le printemps 1189, Barberousse avait quitté Ratisbonne avec 100.000 hommes; il traversa facilement la Hongrie, mais dut se frayer par les armes un chemin à travers les états de l'empereur Isaac l'Ange, allié de Saladin. Les fils de Barberousse s'emparèrent d'Iconium (mai 1190). Puis, l'armée, réduite à 42.000 hommes, traversa la Petite Arménie, se dirigeant sur Antioche, et vint aux bords du Calycadnus (Selef). C'est dans les flots de ce fleuve que l'empereur Frédéric Barberousse[2] trouva la mort (10 juin 1190). A la suite de ce malheur, beaucoup de croisés perdirent courage et revinrent sur leurs pas; les autres suivirent Frédéric de Souabe. Les débris de la puissante armée allèrent renforcer les troupes qui assiégeaient Saint-Jean d'Acre.

Devant les murs de cette ville, Guy de Lusignan, rendu à la liberté, avait rassemblé ses faibles contingents (juin 1189) et attendait l'arrivée des vaisseaux français et allemands. Pendant l'hiver 1190-1191 la peste se déclara; Frédéric de Souabe tomba parmi les victimes. Après l'arrivée des rois Philippe-Auguste et Richard

1. JAFFÉ, p. 16014, 16019, 16106. — MANSI, XXII, 527, 531, 419. — 2. *Epist. de morte Frederici*, PERTZ, XX, p. 496. — L. BRÉHIER, p. 123.

Cœur-de-Lion, qui avait d'abord conquis Chypre [1], les armées réunies s'emparèrent de Saint-Jean d'Acre (12 juillet 1191). Il n'y eut plus d'importants faits d'armes. Tandis que Saladin effrayé s'attendait à subir une attaque à Jérusalem, l'ambition et la désunion rendirent impuissants tant les croisés que les princes de Terre Sainte. Le roi de France prit bientôt le chemin du retour. Richard Cœur-de-Lion, personnellement courageux et intrépide, manquait des qualités d'un général. Au mois d'août, il attaqua Ascalon, qui fut détruite par Saladin. Ce dernier refusa de rendre Jérusalem et la Sainte Croix. Il ne fut pas donné de suite au mariage projeté entre Jeanne, sœur de Richard, et Malek el-Adil, qui aurait reçu en partage Jérusalem et les villes du littoral. Richard se décida donc à marcher sur la ville sainte, mais les Templiers et les Hospitaliers le lui déconseillèrent. Une révolte de Jean Sans-Terre et les mauvaises intentions du roi de France le rappelèrent dans son pays (automne 1192). Avant de partir il conclut un traité avec Saladin, qui céda aux chrétiens la contrée s'étendant de Jaffa à Tyr, leur permit les pèlerinages à Jérusalem et accorda un armistice de trois ans. Richard tomba entre les mains de Léopold d'Autriche, qui le retint prisonnier et le livra plus tard à Henri VI. Ce n'est qu'en 1194 que le héros reçut la liberté au prix de 150.000 marcs [2].

Deux causes concoururent à affermir le traité de Richard Cœur-de-Lion : la mort de Saladin (1193) dont le royaume fut partagé entre ses dix-sept fils, et la **croisade allemande** [3] (1196-1197). En pénitence de ses crimes nombreux Henri VI prit la croix et envoya en Terre Sainte Conrad de Wittelsbach avec 60.000 hommes. Le seul fait digne d'être mentionné fut la conquête de Beyrouth. La nouvelle de la mort prématurée de Henri dispersa l'armée qui prit en grande partie le chemin du retour.

1. Pour les péripéties de ce voyage, cf. L. Bréhier, p. 125 s. — De Mas-Latrie, *Hist. du royaume de Chypre*, Paris, 1852-61, I. — 2. K. A. Kneller, *Des Richard Löwenherz Deutsche Gefangenshaft, Ergänzh. Stimmen M. L.*, LIX. — 3. L. Bréhier, p. 137 ss.

8° Innocent III déplora que l'armée allemande eût paru s'enfuir, laissant la Terre Sainte à la merci des Turcs. Il soutint et protégea le roi Amaury II et ordonna un examen de la situation en Orient. Les grands-maîtres des deux ordres militaires trouvèrent le moment très favorable pour une nouvelle expédition. Les préparatifs d'une **quatrième croisade** [1] (1202-1204) commencèrent. Au clergé on demanda la quarantième partie de ses revenus; au peuple, un généreux appui. Le prédicateur principal de la Croisade était Foulque, curé de Neuilly, qui au tournoi d'Ecry-sur-Aisne donna la croix à Thibaut de Champagne, Louis de Blois, Simon de Montfort et un grand nombre de vassaux ainsi qu'à l'historien Godefroy de Villehardouin [2]. Cet exemple en entraîna d'autres : Baudouin de Flandre et ses frères Henri et Eustache suivirent avec leurs barons. Dans l'Allemagne du sud, la croisade était prêchée par Martin de Pairis près de Colmar; un grand nombre prirent la croix. Dans le courant de 1200 on choisit comme chef Thibaut de Champagne et l'on conclut un traité avec le doge Dandolo qui acceptait de transporter l'armée sur des vaisseaux vénitiens pour 85.000 marcs [3] et la moitié des terrains conquis. Malheureusement, Thibaut de Champagne mourut tout jeune (6 mai 1201). Il était difficile de lui trouver un successeur. Enfin le choix tomba sur Boniface de Montferrat. Dans l'acte d'approbation du traité de Venise, Innocent III avait posé la condition que l'armée ne pourrait point attaquer les peuples chrétiens [4]. Peut-être avait-il pénétré les astucieux desseins de Dandolo. Celui-ci profita d'abord du manque d'argent des

1. HURTER, *Hist. du pape Innocent III et de ses contemporains* (trad. fr.), 3 vol., Paris, 1867. — RIANT, *Innocent III, Philippe de Souabe et Boniface de Montferrat* (*Rev. des Quest. hist.*, 1875). — HANOTAUX, *Les Vénitiens ont-ils trahi la chrétienté en 1202?* (*Rev. hist.*, IV, 1872). — RIANT, *Le changement de direction de la quatrième croisade* (*Rev. des Quest. hist.*, 1878). — TESSIER, *La quatrième croisade*, Paris, 1884. — 2. *La conquête de Constantinople*, éd. DE WAILLY, Paris, 1872. — DUCANGE, *Hist. de l'empire de Constantinople sous les emp. fr.*, Paris, 1668. — BRÉHIER, p. 149 s. — 3. Ce qui équivaut à 5.015.000 francs. L. BRÉHIER, p. 161. — 4. *Gesta Innocent.*, 83, *P. L.*, CCXIV, 131.

croisés qui lui devaient encore 36.000 marcs et déclara remettre la dette, si l'on faisait la conquête de Zara en Dalmatie. L'opposition du cardinal légat n'arrêta rien. Zara ouvrit ses portes [1] (24 nov. 1202). Peu après, vers le 1er janvier 1203, l'on vit arriver des envoyés de Philippe de Souabe demandant secours contre l'usurpateur Alexis III pour son beau-père Isaac l'Ange. Bientôt arriva le fils de ce dernier, le jeune Alexis, lui-même. Malgré les menaces du Pape, la flotte se dirigea sur Constantinople, chassa Alexis III et replaça Isaac l'Ange ainsi qu'Alexis IV sur le trône. Les conditions à remplir (union avec Rome et 200.000 marcs d'argent) furent cause de lutte. Une révolution éclata, pendant laquelle la couronne échut à Alexis Ducas, qui satisfit encore moins les Occidentaux. Les croisés durent entreprendre un nouveau siège de Constantinople [2] (janv. 1204) ; Alexis Ducas fut obligé de prendre la fuite.

Après des jours horribles de pillage, de débauche et de carnage, l'empire grec fut changé en **empire latin** (*Romanie*) et Baudouin de Flandre fut unanimement élu empereur. Boniface de Montferrat ceignit la couronne de la Macédoine et de Thessalonique, tandis que d'autres reçurent des fiefs riches en revenus et les Vénitiens, les côtes, les ports et les îles le plus favorablement situés. On fit de violents efforts pour rétablir l'union ecclésiastique, si bien que le patriarcat et beaucoup d'évêchés furent bientôt occupés par des latins. Le Pape aurait bien voulu empêcher tout cela, mais il s'inclina devant le fait accompli [3]. En 1261, l'empereur grec de Nicée, Michel Paléologue, aidé des Génois, s'empara de Constantinople et mit fin à l'empire latin [4].

9° La quatrième croisade n'avait donc absolument rien fait pour la Terre Sainte. Innocent cependant ne perdit pas courage et travailla avec ardeur à la préparation d'une nouvelle expédition. Il est vrai qu'il n'y avait

1. VILLEHARDOUIN, éd. DE WAILLY, p. 32-36. — 2. VILLEHARDOUIN, p. 134 ss. — L. BREHIER, p. 163 s. — 3. INNOCENT III, *Epist.*, VII, *P. L.*, CCXV, 454 ss. — 4. L. BREHIER, p. 229.

pas grand espoir de réussir : en Espagne, on combattait contre les Almohades; en France, contre les Albigeois; en Angleterre, contre Jean Sans-Terre; en Prusse, contre les païens; à Constantinople, contre les Grecs. Mais l'idée d'une croisade semblait toujours assez puissante pour enflammer d'enthousiasme les cœurs les plus simples. En juin 1212, un jeune berger de Vendôme, nommé Étienne, se crut désigné par Dieu pour conduire les chrétiens en Palestine et annonça que la mer s'ouvrirait devant lui comme autrefois pour les Israélites. Cette **croisade des enfants** séduisit un grand nombre[1]. Des milliers d'enfants, de prêtres, de marchands et d'aventuriers prirent la mer à Marseille. Deux galères périrent; les autres débarquèrent sur les marchés d'esclaves d'Afrique. A la même époque, Nicolas, un enfant de Cologne, s'était mis à prêcher et en entraînait un grand nombre. Près de vingt mille enfants auxquels se joignirent aussi des femmes et des désœuvrés furent conduits par lui au delà des Alpes. Beaucoup rebroussèrent chemin ou périrent de faim et de fatigue. L'évêque de Brindisi empêcha les autres d'avancer. Une partie se rendit à Rome recevoir du pape l'absolution de leur promesse. Innocent renvoya l'accomplissement de leur vœu à l'âge mûr. Nicolas, dit-on, combattit plus tard sous les murs de Damiette.

10° Ce fol enthousiasme à peine refroidi, Innocent appela toute la chrétienté à se lever pour une **cinquième Croisade**[2]. Le Concile général de 1215 déciderait de l'exécution. Au clergé, l'on demanda la vingtième partie de ses revenus; pour les croisés, l'exemption d'impôt; on décida la cessation du commerce avec l'Orient pendant quatre ans, des tournois pendant trois ans et une trêve de Dieu générale pendant quatre ans. A tous les croisés et à tous ceux qui mettaient des vaisseaux à leur disposition, il était accordé une indulgence

1. RÖHRICHT, *Der Kinderkreuzzug* (*Hist. Zeitschr.*, 1876, p. 1 ss.). — DES ESSARDS, *La croisade des enfants*, Paris, 1875. — 2. POTTHAST, *Regesta*, n. 4706.

plénière[1]. L'expédition commencerait le 1 juin 1217. Après la mort d'Innocent, Honorius III hérita de son enthousiasme. Les principaux prédicateurs furent Jacques de Vitry et Olivier de Cologne. En France, la croisade n'eut pas beaucoup de partisans. Frédéric II ajourna constamment son départ. Par contre, un grand enthousiasme régnait en Hongrie, en Allemagne, en Brabant, en Hollande et en Scandinavie. Une partie des armées, placée sous le commandement d'André de Hongrie et de Léopold d'Autriche, traversa l'Allemagne et s'embarqua à Venise et à Spalato. L'autre partie quitta la Norvège par mer, recueillit sur sa route les croisés rhénans et frisons, fit escale en Galice, aida les Portugais à prendre une ville musulmane et rejoignit l'armée principale en mai 1218[2]. Dès cette époque, le roi de Hongrie était revenu après avoir fait quelques expéditions inutiles; en même temps mourut le jeune roi de Chypre[3], qui lui aussi avait pris la croix. On résolut d'aller attaquer les musulmans en Égypte, et en mai 1218 commença le fameux **Siège de Damiette**. Tous les croisés y étaient réunis sous le commandement en chef de Jean de Brienne, roi de Jérusalem, et du Cardinal légat Pélage. Au regret général, Léopold d'Autriche regagna ses foyers au printemps de 1219. L'on poursuivit néanmoins le siège. Les Hollandais et les Frisons firent des merveilles de valeur. Damiette tomba le 5 novembre 1219, au grand effroi des Turcs. Le sultan Al-Khamil attacha une si grande importance à la conservation de la ville qu'il offrit en échange le royaume de Jérusalem. Le légat refusa l'offre et voulut exterminer les infidèles. Des troupes nombreuses arrivèrent de l'Occident, mais les chances de la guerre tournèrent en faveur des ennemis, Damiette tomba de nouveau en leur pouvoir. Olivier de Cologne attribua cette honteuse défaite à la conduite des croisés; d'autres en accusèrent Pélage seul. Celui-ci cependant

1. Hefele, V, 900 ss. — 2. Riant, *Expéd. et pélerinages des Scandinaves en Terre Sainte*, p. 320-327. — 3. De Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, I, 196.

semble avoir compté sur l'arrivée de Frédéric II [1].

11° Une paix de huit ans, qu'un prince chrétien seul pouvait rompre, avait été conclue avec le sultan. Honorius III insista de nouveau auprès de Frédéric. Celui-ci avait envoyé en 1221 une flotte qui arriva trop tard. Après, les hésitations recommencèrent. Il exigea le concours des autres princes et gagna ainsi du temps. Le 25 juillet 1225 se fit le traité de *San Germano*, par lequel Frédéric s'obligea à entreprendre l'expédition en 1227. Sur ces entrefaites, il prit, à l'occasion de son mariage avec Isabelle, fille de Jean de Brienne, contrairement à tout droit, le titre de roi de Jérusalem [2]. Quand l'expédition fut encore ajournée en 1227, parce que le nombre de vaisseaux paraissait ne pas suffire, un grand nombre de croisés moururent de la peste. Frédéric, sous prétexte de maladie, rebroussa chemin sur Otrante, où le landgrave Louis de Thuringe expira. Frappé d'excommunication par Grégoire IX lassé de ces délais, Frédéric s'embarqua enfin, le 28 juin 1228. Il ne pouvait guère songer à faire de grandes conquêtes. Comme son armée était trop faible, il ouvrit des négociations avec le sultan et conclut un traité le 18 février 1229 : pendant un espace de près de 10 ans et demi, il y aura armistice; l'empereur recevra Jérusalem; deux mosquées resteront aux Turcs [3]; les pèlerinages seront libres; de plus, le sultan cédera Bethléem, Nazareth et les villes situées sur la route de Saint-Jean d'Acre à Jérusalem; l'empereur et le sultan se promettent mutuellement appui, mais les principautés d'Antioche et de Tripoli et les possessions des ordres militaires en Syrie ne sont pas comprises dans le traité; les prisonniers sont mis en liberté [4]. Le pape se plaignit de la conduite de l'empereur en Palestine [5]. De son côté, Hermann, le grand-maître de l'ordre Teutonique,

1. Sur sa culpabilité, cf. RÖHRICHT, *Gesch. der Kreuzzüge in Umriss*, I, 210-211. — 2. RICHARD DE S.-GERMANO, *Mon. Germ.*, PERTZ, *Scriptores*, XIX, 343 ss. — 3. A savoir : *Templum Domini* et *Templum Salomonis*. — 4. *Treuga cum Soldano*, PERTZ, *Leges*, II, 260. — 5. POTTHAST, *Reg.*, n. 8284.

blâma le honteux traité [1]. Cependant Frédéric le fit proclamer en Allemagne comme une victoire : « *Laetentur omnes in Domino* » [2]. Après s'être couronné solennellement à Jérusalem, Frédéric retourna en Italie (mai 1219).

12° Comme l'armistice touchait à sa fin, quelques armées partirent pour la Terre Sainte. Une première, formée en France, se mit en marche sous la conduite de Thibaut de Navarre et Hugues de Bourgogne (1239). Elle fut rejointe l'année suivante par une armée anglaise que commandait Richard de Cornouailles. Le résultat fut mince, plutôt nul. Sur ces entrefaites les Mongols, qui venaient de conquérir la Russie et la Hongrie, s'avancèrent jusqu'à l'Adriatique. Quoique le redoutable ennemi opérât sa retraite et se bornât à la Russie, l'invasion devint néanmoins fatale pour les chrétiens d'Orient. Une bande de 10.000 Kharizmiens, mis en fuite par les Mongols, vinrent se mettre au service du sultan d'Égypte. Grâce à ces renforts, celui-ci, dans la bataille de Gaza (1244), arracha définitivement Jérusalem aux chrétiens. En même temps une armée de Mongols menaçait Antioche. Toutes les possessions chrétiennes d'Orient étaient en péril.

13° Le concile général de Lyon en 1245 renouvela donc les ordonnances de 1215 et stimula les princes à entreprendre la **sixième croisade** [3]. On accorda pour trois ans la vingtième partie des revenus ecclésiastiques, le peuple fut engagé à faire des dons et mis en garde contre les invasions dévastatrices des Mongols (Tartares) ; mais l'enthousiasme paraissait avoir disparu presque partout. Les Hohenstaufen dépensaient leurs forces dans leurs luttes avec le Pape. En Angleterre, on fit opposition aux quêtes. Seul, **saint Louis** [4] et le peuple français écoutèrent l'appel de l'Église. En

1. PERTZ, *Leges*, II, 263 ss. — 2. PERTZ, *Leges*, II, 261 ss. — 3. Canon 14, 15, 16, 17. — HEFELE, V, 1117-1118. — MANSI, XXIII, 633 ss. — 4. JOINVILLE, *Histoire de S. Louis*, Éd. DE WAILLY, Paris, 1890. — DELABORDE, *Jean de Joinville et les Seigneurs de Joinville*, Paris, 1895. — G. PARIS, *Jean de Joinville* (*Hist. litt. de France*, t. XXXII, 1898). — RÖHRICHT, *Der Kreuzzug Ludwigs IX gegen Damiette*, Berlin, 1890. — GEOFFROY DE BEAULIEU, *Rec.*

juin 1248, le roi quittait Paris. Une partie de l'armée s'embarqua à Aigues-Mortes, une autre à Marseille. De même que les chefs de la croisade de 1219, saint Louis dirigea, lui aussi, ses forces contre l'Égypte et Damiette. Après un siège qui ne dura que deux jours, il se rendit maître de la ville, le 7 juin 1249. L'arrivée des Templiers et des Hospitaliers, puis d'Alphonse de Poitiers, porta l'armée à 20.000 chevaliers et 40.000 piétons. La flotte remonta le Nil, mais la fin fut moins heureuse que le commencement. La téméraire impétuosité du comte Robert d'Artois amena la défaite de la Mansourah[1] où périrent les principaux chefs, puis la retraite vers Damiette fut coupée. Le roi et ses frères furent faits prisonniers par les Turcs ; et leur vie fut même en danger, lorsque Touran-Schah périt victime d'une conspiration des mamelouks Kharizmiens.

Saint Louis acquit sa liberté en rendant Damiette et en versant un million de besants d'or, mais le courage ne l'abandonna pas. Il envoya son frère en Europe pour réclamer du secours et resta lui-même en Palestine. Malheureusement le secours ne vint point. Seul le « maître de Hongrie » rassembla des troupes en Flandre et en Picardie : elles furent attaquées et massacrées par le peuple à cause de leurs forfaits. Saint Louis resta quatre ans en Palestine et négocia avec les émirs la délivrance des prisonniers[2]. A la nouvelle de la mort de sa mère Blanche de Castille, il retourna en France (1254). Son long séjour n'avait pas été inutile. Les Turcs avaient appris à admirer la sainte fierté d'un roi chrétien ; le

des *Hist. de Fr.*, XX, 3-26. — LECOY DE LA MARCHE, *S. Louis, son gouvernement et sa politique*, 3e éd., Tours, 1891 ; — *La prédic. de la croisade au XIIIe siècle* (*Rev. des Quest. hist.*, juillet 1890). — E. BERGER, *S. Louis et Innocent IV. Etudes sur les rapports de la France et du Saint-Siège*, Paris, 1893. — M. SEPET, *Saint Louis*, 2e édit., Paris, 1899. — 1. Cf. le récit dans JOINVILLE, p. 65 ss. — 2. S. Louis espérait toujours le secours des Tartares, qui possédaient des chrétiens dans leurs armées. En 1248, il envoyait au grand Khan Gouyouk deux dominicains chargés de contracter alliance ; en 1252, il envoyait à son successeur le franciscain Guillaume de Rubrouck (JOINVILLE, p. 47, 184, 198). Sur le voyage de ce dernier, cf. H. MATROD, *Etudes franciscaines*, janv. 1908 et suiv.

prestige du nom français en subsista longtemps en Orient.

14° Laissés dès lors à eux-mêmes, les princes chrétiens d'Orient furent continuellement en désaccòrd. En attendant, le khan Hulągou, d'abord, et, de 1261 à 1268, Bibars soudan d'Égypte s'emparèrent de leurs possessions, à l'exception de Tripoli, Saint-Jean d'Acre et Sidon. L'Occident ne songeait plus guère à l'Orient. En 1261, le patriarche de Jérusalem monta sur le siège pontifical sous le nom d'Urbain IV et apprit, quelques jours après, la perte de Constantinople : Michel Paléologue s'efforça, par des négociations avec le Pape, de prévenir une invasion de l'Occident. Les conquêtes de Bibars firent naître en Europe l'idée d'une **septième croisade**. En 1266 Clément IV envoya à saint Louis et ses barons des lettres pour les exhorter à prendre la croix. L'héroïque roi rassembla ses vassaux et leur demanda de répondre à cet appel. De leur côté, Thibaut de Champagne et Robert d'Artois suivirent l'exemple. Toute la France se trouvait enflammée d'un même enthousiasme[1]. Édouard d'Angleterre prit lui-même la croix sur l'invitation de saint Louis qui lui promit 30.000 marcs. Avant de s'embarquer à Aigues-Mortes (4 juillet 1270) le saint demanda à son frère Charles d'Anjou [2] de rassembler toutes les forces devant les portes de Tunis. Il espérait y être témoin du baptême du sultan, qui lui avait fait connaître, par l'intermédiaire de Raymond Martin[3], le prétendu dessein de sa conversion. En réalité, le Turc n'avait d'autre but que de retarder la marche des croisés. Peu après le débarquement, la peste se déclara dans l'armée; saint Louis en mourut le 25 août 1270. Quelques heures après Charles d'Anjou parut avec sa flotte devant Tunis

1. HUMBERT DE ROMANS composa un manuel destiné aux prédicateurs de la croisade où étaient réunis tous les arguments susceptibles d'enflammer l'enthousiasme avec des conseils pratiques. — 2. Sur le rôle de Charles d'Anjou et ses aspirations personnelles, cf. L. BREHIER, p. 233 ss. — 3. Les dominicains avaient fondé un couvent à Tunis; Raymond Martin, qui enseignait l'hébreu et l'arabe, entretenait d'excellents rapports avec le sultan.

et devint le chef de la croisade. Il conclut bientôt, en faveur de la Sicile, un traité avec le sultan et plus tard un armistice de dix ans avec Bibars (1272). Longtemps auparavant, le nouveau roi Philippe le Hardi était revenu avec son armée. Indigné de cette indifférence, Édouard d'Angleterre fit voile vers la Palestine. Trop faible pour entreprendre de grandes expéditions, il fit quelques petites invasions en territoires sarrasins et retourna en Europe. Pas plus que les autres, cette dernière croisade n'eut d'effets durables.

15° Provisoirement, Bibars n'inquiéta pas les chrétiens en Orient. Sur ces entrefaites, Grégoire avait été élu pendant un pèlerinage en Palestine; il appela de nouveau les princes à la croisade, au concile général de Lyon (1274), et accorda le dixième des revenus ecclésiastiques. Les rois d'Allemagne, de France et d'Angleterre prirent la croix; l'expédition cependant fut empêchée par la mort du Pape, et les rivalités un instant apaisées recommencèrent. Depuis, la puissance des chrétiens en Orient s'affaiblit de jour en jour. En 1287 le sultan enleva Laodicée, en 1289 Tripoli, où presque toute la population tomba sous le cimeterre des musulmans. Il est vrai qu'aux instances de Nicolas IV, une armée de croisés italiens se rendit en 1290 à Saint-Jean d'Acre, mais elle ne put empêcher la ville d'être conquise et saccagée (1291). En quelques jours l'on vit tomber Sidon, Beyrouth, Caïpha, Tortosa et la forteresse d'Athlith: du royaume de Jérusalem il ne restait plus qu'un glorieux souvenir. Le concile de Vienne (1311-1312) insista tellement sur la nécessité d'une nouvelle expédition que quelques rois et princes prirent la croix; mais ils en restèrent là. Plusieurs Papes firent encore des efforts, mais le temps de l'enthousiasme était passé. En 1453, Constantinople même tomba au pouvoir des Turcs.

16° Parmi les causes premières de l'insuccès des croisades, on compte généralement le manque d'unité et d'énergie dans le commandement suprême; l'absence

d'union et surtout la rivalité qui régnait entre les chevaliers de Saint-Jean et les Templiers. Au XIVe siècle, les plus clairvoyants étaient d'avis que seule une alliance avec les Mongols pourrait assurer la conquête de la Palestine[1]. Mais on en resta à la théorie.

Mais, alors même que la fin propre et immédiate n'eût été atteinte qu'en passant, on ne saurait accorder trop d'importance aux **effets éloignés des croisades**, tant spirituels que matériels. Tout d'abord, elles arrêtèrent les expéditions de conquête des Mahométans et retardèrent la chute de Constantinople. Non seulement l'agriculture, le commerce et la navigation, l'industrie et les arts, mais aussi l'éducation et la science, la connaissance des littératures grecques et orientales prirent un essor inconnu jusque-là : l'horizon des peuples européens devint plus large. La rudesse des mœurs fit place à la civilisation ; la chevalerie chrétienne leur doit son origine ; la bourgeoisie, son développement.

Les croisades alimentèrent également la vie surnaturelle : la foi et la religion et surtout la charité chrétienne s'affirmaient dans les aumônes, les œuvres hospitalières, l'érection d'abris et de secours pour pèlerins, des créations de tout genre. Très intime fut l'union avec le chef suprême de l'Église, le Pape, dont la voix rassemblait les peuples et les animait d'un courage héroïque. Même les nations chrétiennes gagnèrent à ce contact mutuel. La vie chrétienne atteignit rarement une plus haute efflorescence[2].

§ 97. — Lutte contre l'Islam en Europe[3].

1° Si les chrétiens ne purent acquérir des possessions

1. GUILLAUME D'ADAM, O. P., *De modo Sarracenos extirpandi*, éd. KOHLER ; *Directorium ad passagium faciendum*, généralement attribué au dom. BROCARD, éd. REFFENBERG. — RICOLDE DE MONTECROIX, O. P., *Liber peregrinationis*, éd. DE BACKER. — 2. HAHN, *Ursachen und Folgen der Kreuzzüge*, Greifswald, 1879. — REGENBOGEN, *Commentarius de fructibus, quos humanitas, libertas, etc. perceperint sacro bello*, Amsterdam, 1809. — CHOISEUL-D'AILLECOURT, *De l'influence des croisades*, Paris, 1809. — 3. SCHAK, *Ge-*

durables en Orient, les Mahométans n'eurent pas plus de succès en Occident. Depuis 831, ces derniers gouvernaient la **Sicile** et n'eurent pas de compétiteurs sérieux jusqu'en 1019, époque où les Normands vinrent se fixer dans la Basse-Italie et l'Apulie, enlevèrent aux Grecs la Calabre et devinrent pour l'Islam des voisins redoutables. Robert Guiscard fut reconnu par le Pape Nicolas II, et céda ses terres en fief au Saint-Siège. Après les Grecs, vint le tour des Sarrasins. Robert envoya son frère Roger contre la Sicile. Après une lutte de 30 ans (1061-1091) toute l'île se trouvait au pouvoir des Normands et la puissance des Arabes entièrement détruite. Robert mourut comte de Sicile en 1101. Son fils Roger II (1101-1154) réunit les deux pays (**royaume des Deux-Siciles**) et reçut la couronne royale des mains d'Anaclet II (1130). Il rattacha encore à son royaume le territoire de Naples et perçut du sultan de Tunis des impôts annuels. C'est ainsi que prit fin la domination de l'Islam en Italie.

2° En **Espagne**, le califat de Cordoue se maintint près de 300 ans. Au début, les chrétiens habitaient en grande partie dans le nord du pays et inquiétèrent l'ennemi du haut des Monts Cantabres. Charlemagne avait fondé au revers des Pyrénées un comté chrétien qui se développa bientôt et forma le royaume de Navarre et les comtés de Catalogne et d'Aragon. La conquête chrétienne s'étendit toujours plus avant; surtout après la mort du dernier des Ommiades, quand le califat de Cordoue fut divisé en plusieurs émirats (1031). Cependant les chrétiens, bien qu'ils eussent déjà les royaumes de Léon et de Castille avec le versant des Pyrénées, durent encore souvent céder devant les émirs. Alphonse VI, qui devint roi de Castille en 1073, fut le premier qui passa le Tage et s'empara de Tolède (1085). Saisis d'effroi, les Musulmans appelèrent à leur secours les Almoravides

schichte der Normannen in Sicilien, Stuttgart, 1889, 2 vol. — Amari, *Storia dei Musulmanni di Sicilia*, Florence, 1854. — R. Dozy, *Histoire des Musulmans d'Espagne*, 4 vol., Leyde, 1861. — P. Gams, *Kirchengeschichte von Spanien*, II, 2; III, I, Ratisbonne, 1874-1876.

du Maroc. Ceux-ci traversèrent le détroit (1086), et infligèrent à Alphonse VI une écrasante défaite près de Salacca. Des deux côtés on renonça pour le moment à poursuivre la lutte. Un peu plus tard, le célèbre Cid s'empara encore de Valence (1094), mais à sa mort (1099) cette ville fut de nouveau perdue. Vers le même temps, Alphonse VI donna à Henri de Bourgogne le pays situé entre Douro et Minho. Bravement défendu contre l'Islam, le **Portugal** fut érigé en royaume en 1140 et eut, en 1147, Lisbonne comme capitale. Le courage des chrétiens grandissait sans cesse, mais la dynastie des Almohades rendit toute conquête impossible. En 1212 seulement, après que les trois rois de Navarre, d'Aragon et de Castille se furent unis, Mohammed Abd-Allah an-Nasir éprouva une défaite définitive près de **Navas de Tolosa**[1]. Innocent célébra une fête de réjouissance et excita les princes chrétiens à la reconnaissance[2]. Peu à peu les Musulmans furent repoussés vers le Midi et toute l'Andalousie tomba aux mains des chrétiens. L'Islam ne put se maintenir qu'à l'extrémité méridionale. Ce fut là que l'émir Mohammed Aben Al-Amar fonda en 1238 le royaume de Grenade, qui continua d'exister jusqu'en 1492.

§ 98. — La conversion des païens[3].

1° Bien que les croisades et la lutte contre les prétentions exagérées des princes absorbassent pour une très grande part les forces de l'Église, l'œuvre de la conver-

1. Le récit en est fait dans une lettre à Alphonse de Castille; *P. L.*, CCXVI, 699-703. — 2. Réponse d'Alphonse, *ibid.*, 703 s. — 3. Dehio, *Geschichte des Erzbistums Hamburg-Bremen*, Berlin, 1877, 2 vol. — Giesebrecht, *Wendische Geschichten*, 700-1182, Berlin, 1843, 3 vol. — Wiesener, *Geschichte der Pommern zur Wendenzeit*, Berlin, 1889. — Ewald, *Die Eroberung Preussens durch die Deutschen*, Halle, 1872-1886, 4 vol. — Papst, *Meinhard, Livlands Apostel*, Reval, 1847-1849. — Kallmeyer, *Die Gründung deutscher Herrschaft und christl. Glaubens in Kurland*, Riga, 1859. — Kulb, *Geschichte der Missionsreisen nach der Mongolei im 13 und 14 Jahrhundert*, Ratisbonne, 1860, 3 vol.

sion des païens ne fut pourtant nullement négligée. La foi s'étendit en Asie comme en Afrique. Le long de la Baltique, dans les parties allemandes et russes, tous les païens entrèrent peu à peu dans le sein de l'Église.

Les **Wendes.** A ce groupe appartiennent d'abord les *Serbes*, qui déjà avaient dû céder devant Henri Ier et Otton Ier de Saxe, et se rapprochèrent ainsi de la civilisation et de la foi. Parmi eux travailla saint Bennon de Meissen [1] († 1106); dès lors furent érigés les évêchés de Meissen et de Zeiz; plus tard, ceux de Naumburg et de Merseburg. Chez les *Wilzen*, Otton Ier avait érigé les évêchés de Brandebourg, de Havelberg et l'archevêché de Magdebourg. Mais le pays ne devint tout à fait allemand et chrétien que sous Albert surnommé l'Ours (1134). Les *Abotrites* (Mecklembourg et une partie du Holstein) avaient également reçu la foi au dixième siècle. Leur prince Mistewoi la persécuta et l'extirpa. Son petit-fils Godschalk subit le martyre en 1066. Ce fut Henri le Lion († 1195) qui conquit le pays et le fit chrétien. Le principal prédicateur de la foi fut saint Vicelin [2], évêque d'Aldenbourg († 1159). Son successeur transféra l'évêché à Lubeck.

2° La **Poméranie** eut à soutenir, depuis le XIe siècle, la lutte des ducs de Pologne; elle fut définitivement conquise par Boleslas III (1121). A la suite de cette conquête le missionnaire espagnol Bernard se présenta parmi eux pour leur prêcher la foi, mais fut accueilli par les railleries et les outrages des riches habitants, disant que le Seigneur de la Terre ne pouvait avoir un mendiant comme envoyé (1122). Peu après, le célèbre **Otton de Bamberg** [3] entreprit leur conversion. En qualité de légat, il partit en 1224 et 1228, avec une suite brillante, en Poméranie et étala tout l'éclat d'un prince de l'empire allemand. Le premier évêché fut érigé par lui à Julin (1125), le premier évêque fut Adalbert, son disciple. En 1170, cet évêché fut transféré à Camin.

1. WILL, *Benno, Bischof von Meissen*, Dresde, 1887. — 2. KRUSE, *Saint Vicelin*, Altona, 1826. — 3. *Vitæ*, chez PERTZ, *Script.*, XII, 721-919; XX, 697-721. — ZIMMERMANN, *Der H. Otto*, Frib.-en-Br., 1875.

En 1168, l'île **Rügen** succomba sous la force des armes danoises. Le roi Waldemar s'empara d'Arkone, le siège du dieu Zwantewit, et bâtit une église dans cette ville. La seconde forteresse, Carenza, dut également se rendre. L'île fut placée sous la juridiction de l'évêque Absalon de Roskild[1].

3° Les **Prussiens** n'entrèrent dans l'Église qu'au XIIIe siècle. Au Xe, saint Adalbert[2] avait trouvé chez eux le martyre; saint Brunon, au XIe[3]. La polygamie, le massacre des vieillards et des enfants, l'incinération des esclaves attachés au cadavre de leurs maîtres, l'offrande de sacrifices humains étaient leurs principaux vices. Au commencement du XIIIe siècle, Godefroy de Lukina et son frère Philippe tentèrent un vain effort. Ce dernier même y laissa la vie (1207). Deux ans après le cistercien Christian d'Oliva se mit à prêcher et répan dit la première semence mais ne la vit point germer. Il se dirigea alors vers Pomézanie et Lobau, où les conversions furent nombreuses. Les sauvages Prussiens lui firent, à cause de ces succès, des attaques violentes, ils eurent bientôt détruit les jeunes pousses du christianisme; mais Christian alla chercher du secours auprès d'Honorius III, qui lui donna, en 1217, le pouvoir d'ériger des évêchés et la permission de prêcher la croisade contre ces barbares[4]. Les croisés arrivèrent et la tranquillité reparut. Mais à peine étaient-ils partis que les violences recommencèrent. Christian fonda avec le concours du duc de Masovie[5] l'ordre des *Chevaliers de Prusse*, qui ne réussirent pas davantage[6]. En 1226, l'*Ordre Teutonique*[7] fut chargé de dompter les barbares Prussiens. Celui-ci appela à son aide les *Chevaliers Porte-glaive* et ne parvint qu'en 1283, après de longues luttes, à soumettre le pays et à le gagner peu à

1. HERMOLDI *Chronicon slavorum;* PERTZ, XXI, 11-99. — 2. *Acta SS.* t. III April., p. 174 ss. — PERTZ, *Script.*, IV, 574. — PAWLOWSKI, *Der H. Adalbert*, Dantzig, 1868. — 3. *Acta SS.*, t. II Febr., p. 798 ss. — 4. POTTHAST, *Regesta*, 5481, 5770, 6063. — 5. POTTHAST, 7022. — 6. POTTHAST, 8271. — 7. POTTHAST, 8480, 8593.

peu au christianisme[1]. La Prusse fut divisée en quatre évêchés : Culm, Pomézanie, Ermeland et Samland.

4° La foi se répandit aussi dans les pays **Russes de la Baltique**[2]. En Livonie, prêchait depuis 1186 le moine Augustin Meinrad. La moisson ne fut cependant pas abondante et le petit nombre des convertis retombèrent plus tard dans l'erreur. Albert de Buxhoevden, le premier, travailla avec succès. Il fonda la ville de Riga et y établit son siège épiscopal (1200). L'année suivante il créa l'ordre des *Chevaliers Porte-glaive* qui lui furent d'un grand secours pour la conversion de *Estland* et *Semgallen*. La *Courlande* entra en 1230, de son plein gré, dans le sein de l'Église[3]. En 1253, Riga fut élevée au rang de métropole et eut comme suffragants les évêques de Reval, Oesel, Dorpat et Courlande. La *Finlande* devint, au XIIIe siècle, dépendante de la couronne de Suède et reçut en 1300 l'évêché d'Abo. Vers 1335, les Suédois introduisirent aussi la foi en *Laponie*. Le principal missionnaire fut le roi Eric[4]. La *Lithuanie* fut évangélisée par l'ordre Teutonique. Le dominicain Vitus en devint le premier évêque. Mais la grande et définitive conversion suivit seulement plus tard, lorsque Jagellon épousa en 1386 Hedwige de Pologne, embrassa lui-même la religion chrétienne et en fit la religion d'État[5].

5° **L'Asie** fut évangélisée par les Nestoriens de Perse. Ils pénétrèrent même jusqu'au lac Baïkal et convertirent, au commencement du XIe siècle, une grande partie de la tribu tartare des *Karaïtes*, en même temps que son

1. POTTHAST, 8603, 8767, 9070. — 2. Il faut mentionner ici l'apostolat merveilleux du Polonais saint Hyacinthe. Il reçoit à Rome, en 1220, l'habit de Frère Prêcheur avec son frère Ceslas et deux compagnons. Il part vers le Nord, fonde des couvents à Frisai en Carinthie, Breslau et Prague en Hongrie, à Cracovie, son pays natal, à Culm sur la frontière de Pologne, à Kœnigsberg en Prusse orientale, et sur les bords de la Baltique à Elbing, Dantzig, Kammin, d'où les moines rayonneront sur les pays du Nord ; puis il passe en Russie poursuivre ses conquêtes. — Cf. DE FLAVIGNY, *Saint Hyacinthe et ses compagnons*, Paris, 1899. — DE WEDEL-JARLSBERG, *La Province de Dacie*, Rome, 1899. — 3. *P. L.*, CCXVI, 326 s. — RAYNALD, *Annales*, ad an. 1217, n. 45. — 4. *Acta SS.*, *Vita S. Erici*, ad 18 Maii,

roi, qui nous est connu sous le nom de **Prêtre-Jean**[1]. Un de ses successeurs envoya à Alexandre III un certain maître Philippe, qui fut sacré évêque et retourna auprès de ce « roi des Indiens » afin de l'instruire dans la foi[2]. On ne put rien faire de plus. Les *Mongols* conquirent le royaume du Prêtre-Jean, continuèrent leur course vers l'Occident, jusqu'en Pologne, en Hongrie et en Allemagne, mais se retirèrent bientôt après. Ils se fixèrent dans la partie occidentale de l'Asie. Innocent IV leur envoya en 1245 quelques moines[3]. Saint Louis fit de même[4] en 1249 et 1252. Mais ces efforts n'eurent que fort peu de succès[5]. En l'an 1258, l'empire Mongol se divisa en deux tronçons : la partie occidentale échut à Hulaju; la partie orientale, à Cublaï. Dans la première une puissante diffusion de la foi fut empêchée par l'Islam qui repoussa entièrement le christianisme en 1387; mais dans la seconde, en *Chine* la foi se développa et fleurit longtemps. Cublaï tint Marco Polo en fort grande estime[6] et demanda des missionnaires. Le principal d'entre eux fut Jean de Monte Corvino. Celui-ci prêcha d'abord à Meliapour et à Tana[7] et fonda une mission très florissante à Colombo[8]. Sur les rapports de Marco Polo il se rendit en Chine, créa une chrétienté à Cambalu (Peking) et fit de nombreuses conversions. Après onze ans seulement lui vint du renfort. Le nombre des missionnaires s'accrut, quand Clément V donna, en 1307, à Péking un archevêque avec trois suffragants. Le succès de la mission grandit toujours jusqu'à la mort de Jean de Monte Corvino (1330). Depuis ce jour le troupeau manqua de pasteurs, et la victoire que remportèrent les Mings sur la dynastie

1. RAYNALD, an. 1251, n. 46-50. — THOMASSIN, I, 1, cap. 59, 5. — 2. OPPERT, *Presbyter Johannes in Sage und Geschichte*, Berlin, 1870, 2e éd. — 3. JAFFÉ, *Regest.*, n. 12942. — 4. Cf. BRÉHIER, *L'Eglise et l'Orient au moyen âge*, p. 220 ss., la mission du frère mineur Jean de Plan-Carpin, et celle de quatre dominicains. — 5. JOINVILLE, 29 (p. 47, 184, 168). — L. BRÉHIER, p. 222, 227. — 5. POTTHAST, n. 11571, 14880. — 6. Le livre de Marco Paulo, citoyen de Venise, éd. M. G. POTHIER, Paris, 1882, 2 vol. — 7. *Hist. Pol. Blätter*, t. XXXVII, p. 25 ss. — 8. *Op. cit.*, p. 125 ss.

mongole, acheva de ruiner complètement la mission[1].

6° Sur la côte septentrionale de l'**Afrique**, les commerçants européens du XIIe siècle avaient ordinairement une chapelle, ainsi en était-il au Maroc et en Tunisie. Saint François d'Assise lui-même prêcha devant le sultan de Damiette, mais sans succès. Honorius III établit en 1224 un évêque au Maroc; mais les fidèles dont il avait la charge étaient peu nombreux. Vers le milieu du XIIIe siècle, Innocent IV envoya une ambassade de Dominicains au sultan Saleh, pour l'amener à la foi chrétienne. Nous ne connaissons que la réponse négative du sultan[2]. Le fait qu'au XIVe siècle des évêques se trouvaient à Tanger, au Maroc et à Bougie ne permet pas de conclure à la conversion de nombreux Mahométans. Il leur était défendu, par la loi de l'Islam, d'accepter la prédication de la foi[3].

§ 99. — Tentatives d'union entre Rome et les Églises dissidentes d'Orient[4].

1° Même après la mort de Cérulaire (1059), l'antipathie des Grecs contre les Latins ne diminua guère. De leur côté, les papes entreprirent bientôt l'œuvre de la réconciliation et s'efforcèrent de rattacher Constantinople à Rome. Déjà Alexandre II, mais surtout Grégoire II, se mirent en rapport avec les Byzantins. Ils furent trompés dans leurs espérances par la chute de l'empereur Michel VII. Les croisades n'étaient point faites pour favoriser la paix désirée. Les Occidentaux furent considérés à Constantinople comme des barbares envahissant un pays qui appartenait au seul empereur. Alexis Comnène (1081-

1. *Op. cit.*, p. 225 ss. — 2. RAYNALD, an. 1247, n. 57 ss. — 3. *Hist. Pol. Bl.*, p. 489 ss. — 4. WALTER NORDEN, *Das Papsttum und Byzanz. Die Trennung der beiden Mächte und das Problem ihrer Wiedervereinigung*, Berlin, 1903. — HERGENRÖTHER, *Photius*, III, 788 ss. — NÈVE, *L'Arménie chrétienne et sa littérature*, Paris, 1886. — SCHNURRER, *De Ecclesia Maronitarum*, Tübingue, 1810. — S. VAILHÉ, art. *Constantinople* (*Eglise de*), dans le *Dict. de Théol. cath.*, col. 1374 ss.

1118) entretint, il est vrai, des rapports avec Pascal II, mais il ne reconnut ni la primauté du pape, ni la doctrine catholique de la Procession du Saint-Esprit. Les relations devinrent meilleures sous l'empereur Jean Comnène (1118-1143); à cette époque, le Patriarche Léon Stypiota (1134-1143) désira lui-même vivement l'union. Mais tous les efforts vinrent se briser contre la nécessité d'accepter la primauté du pape. Eugène III et Adrien IV ne furent pas plus heureux dans leurs tentatives [1] : Pendant les luttes de Barberousse contre l'Église, l'empereur Manuel Comnène (1143-1180) noua des relations avec Alexandre III, dans l'intention de devenir en même temps empereur d'Occident. Le pape, bien qu'il fût en butte à de violentes persécutions, ne put ni ne voulut consentir à cette proposition. Il ne rompit cependant pas les négociations, mais continua d'insister sur la nécessité de l'union. L'acceptation de la primauté du pape et du droit d'appel à Rome en étaient les premières conditions. Le patriarche Michel III demeura ferme dans son obstination et lança au pape le nom injurieux d'hérétique.

Après la fondation de l'*empire latin* (1204), l'empereur grec et le patriarche s'établirent à Nicée. Pendant que la haine contre les intrus d'Occident allait sans cesse grandissant à Constantinople, l'empereur, à Nicée, tâchait, par suite de vues politiques, de gagner Rome en sa faveur [2]. Ce fut probablement à l'instigation de l'empereur que le Patriarche Germain écrivit à Rome au sujet de l'union. Grégoire IX leur envoya quatre légats, pris dans les deux ordres de saint Dominique et de saint François; ils n'obtinrent rien, les avantages politiques étant le principal mobile des Grecs [3]. Les mêmes intentions guidaient Michel Paléologue, qui, après la conquête de Constantinople (1261), tâcha de s'attacher à Rome, chaque fois qu'il était menacé par

1. MANSI, XXI, 648. — *P. L.*, CLXXXVIII, 1580 s. — 2. *P. G.*, CXL, 293-298. — S. VALHÉ, c. 1382 s. — 3. MANSI, XXIII, 47 ss., 55 s.; les négociations, XXIII, 279-319. — S. VAILHÉ c. 1388.

une croisade. L'union se fit au concile général de Lyon (1274). Mais le nouveau patriarche Jean XI eut à soutenir contre les schismatiques une lutte désespérée, dans laquelle le pape Jean XXI l'encouragea et le fortifia. Paléologue, très favorable d'abord à l'union, se prit à faiblir le jour où la politique occidentale ne le contenta plus. Nicolas III s'en défia et Martin IV prononça en 1281 contre lui l'excommunication. Déjà il songeait à renouveler le schisme, quand, en 1281, la mort vint le frapper [1]. Son fils Andronique révoqua aussitôt l'union; Joseph, ancien patriarche schismatique, vint remplacer Jean XI, qui demeurait fidèle à Rome. Ce dernier s'était opposé, de toutes ses forces, pendant huit ans, à chaque nouvelle tentative pour introduire le schisme. Il passa quatorze ans en exil et mourut en 1298 [2].

2° Depuis l'année 596, l'**Arménie** s'était détachée de Rome et vivait dans l'hérésie monophysite [3]. On avait fait beaucoup d'efforts pour ramener le pays à l'unité. Mais les tentatives de Rome, aussi bien que celles de Constantinople, échouèrent. Vers 1080, Grégoire VII envoya au catholicos arménien une lettre dans laquelle il l'exhortait à supprimer les coutumes hérétiques [4]; ce fut en vain. Les croisades opérèrent un plus grand rapprochement. Sur ces entrefaites, les schismatiques grecs se mirent également à travailler derechef les Arméniens, surtout Manuel Comnène; mais celui-ci mourut pendant les négociations (1180). Plus heureux que les Grecs, le pape Célestin III réunit à l'Église romaine une grande partie des Arméniens (1198). Innocent III gagna en 1203 toute l'Arménie à Rome [5]. Les querelles qui suivirent entre ce pays et le duc de Tripoli, favorisé par Innocent, amenèrent une opposition contre le légat du pape. L'Arménie tomba sous l'interdit; l'union cepen-

1. RAYNALD, *Annal.*, ad an. 1276 ss. — S. VAILHÉ, c. 1396. — MANSI, XXIV, 183 ss. — 2. V. les ouvrages de Jean, *P. G.*, CXLI. — 3. Voir § 24, 2. — L. PETIT, art. *Arménie* (*Hist. relig.*), dans le *Dict. de Théol. cath.* — 4. *Registr.*, lib. VIII, 1. — JAFFÉ, *Reg.* 5171, 5172. — 5. POTTHAST, *Reg.*, 871, 872, 908, 920, 1689, 1690, 2374, 2430.

dant n'en fut pas entièrement détruite. Grégoire IX honora le catholicos du *pallium*. Et comme les Grecs faisaient constamment de nouvelles instances pour l'union avec Constantinople (1240) [1], Innocent IV leur envoya un légat. Grégoire IX invita le roi d'Arménie et le catholicos au concile général de Lyon (1274). Le pape Nicolas IV favorisa l'observance des usages catholiques, qui furent généralement acceptés un peu plus tard au concile national de Sis (1307) [2]. Les Dominicains fondèrent dans le pays une congrégation de missionnaires indigènes, uniquement voués à l'œuvre de l'union. Ces **frères unis** furent affiliés par Jean de Cherna à l'Ordre des Frères Prêcheurs dont ils reçurent la règle et l'habit; trente ans après leur fondation, ils n'avaient pas moins de cinquante monastères où vivaient près de 700 religieux [3].

3° Les **Maronites** habitaient au pied du Liban et de l'Anti-Liban et étaient imbus depuis le VIIe siècle de l'hérésie des Monothélites. Au temps des croisades, alors que le patriarcat d'Antioche était occupé par le patriarche latin Aimeric, ils s'unirent à Rome (1182). Les difficultés, qui surgirent après, purent facilement être écartées, grâce à l'intervention du patriarche Jérémie, qui se rendit au IVe concile général de Latran (1215), et confirma l'union à son retour dans le pays. Innocent III instruisit les Maronites dans la foi et les usages de l'Église romaine; Alexandre IV donna à leur chef spirituel le titre de *patriarche antiochéen des Maronites*. Leur fidélité à Rome persiste encore de nos jours. Les Maronites de l'île de Chypre ne s'unirent que plus tard à l'Église (1445).

1. MAI, *Spicil. Rom.*, X, 2, p. 442-448. — 2. MANSI, XXV, 133-146. — 3. MORTIER, *Histoire des Maîtres généraux*, *O. P.*, Paris, 1907, t. III, p. 320 ss.

CHAPITRE III

LES HÉRÉSIES.

§ 100. — Les Albigeois[1].

1° Même aux siècles les plus glorieux du moyen âge, les hérésies ne manquent pas. Les **causes** se trouvent pour une part dans les abus ecclésiastiques de l'époque. Presque toutes les sectes se soulèvent contre la richesse et l'esprit mondain du clergé. On pensait à tort que l'Église devait retourner à la simplicité et à la pauvreté des temps apostoliques. Outre cela, le désir d'indépendance, qui se faisait jour surtout dans les villes florissantes, poussait à faire opposition à l'Église. De plus, la lutte continuelle entre le Pape et les empereurs devait nécessairement diminuer l'autorité ecclésiastique et inviter à la désobéissance. Enfin, en plusieurs endroits,

1. Du Plessis d'Argentré, *Collectio judiciorum de novis erroribus*, Paris, 1726. — Hahn, *Geschichte der Ketzer im Mittelalter*, Stuttgard, 1845-1850, 3 vol. — Tocco, *L'eresia nel medio evo*, Florence, 1884. — Döllinger, *Beitrage zur Sectengeschichte*, Munich, 1890, 2 vol. — Pierre de Vaux-Cernay et Guillaume de Puy-Laurent, *Historia Albigensium*, Bouquet, *Rec. des Hist. Fr.*, t. XIX et XX. — Douais, *Les Albigeois*, etc., Paris, 1879. — Lombard, *Pauliciens, Bulgares et Bons-Hommes en Orient et en Occident*, Genève, 1879. — Steude, *Ursprung der Katharer* (*Zeitschr. f. Kirch gesch.*, 1882, p. 1 ss.). — Vacandard, *Les origines de l'hérésie albigeoise* (*Rev. des Quest. hist.*, 1894, I, 50 ss.). — J. Guiraud, *Questions d'histoire et d'aréhcologie chrétienne*, Paris, 1906, p. 47-149. — Ch. Schmidt, *Hist. et doctrine de la secte des cathares ou Albigeois*, 2 vol., Paris, 1849. — Devic et Vaissète, *Hist. gen. du Languedoc*, nouv. éd., t. VI-VIII, Toulouse, 1879. — J. Guiraud, *Cartulaire de Prouille*, t. I. *Les Albigeois et les prédications de saint Dominique en Languedoc*, Paris, 1906.

des restes de vieilles hérésies avaient survécu; il en naquit facilement de nouvelles qui se développèrent rapidement.

2° Ce dernier point s'applique notamment aux Albigeois, qui empruntèrent leurs doctrines aux Gnostiques et aux Manichéens. Quand Innocent III monta sur le siège de Pierre (1198), la secte des **Cathares** [1] s'était répandue presque par toute l'Europe : en Bosnie, en Bulgarie, au nord de l'Italie, en France, dans les Pays-Bas, en Angleterre et en Allemagne.

Le danger était grand et la situation ne peut être comparée qu'au déplorable état des choses au VIIIe siècle, quand l'Islam menaçait l'Europe. Les Cathares n'étaient chrétiens que de nom; leur doctrine ne l'était pas. Ils tiraient probablement leur origine de Bulgarie. On distingue deux écoles principales : la première, qui existait surtout en France, enseignait le dualisme absolu; la seconde, répandue surtout en Italie, ne voyait pas dans le principe mauvais un Dieu, mais un esprit déchu. D'ailleurs, tous, en somme, enseignaient les mêmes choses, mais tous ne portaient pas le même nom. Ils s'appelaient eux-mêmes les *Cathares* [2], c'est-à-dire les purs. Le peuple les appelait de noms différents [3]. L'histoire leur a conservé celui d'**Albigeois** [4] du nom de la ville d'Albi.

3° Leurs idées n'étaient pas moins dangereuses pour l'État que pour l'Église. Ils admettaient un dualisme, où le principe mauvais, Jéhovah, était contraire au principe bon. Le Christ était à leurs yeux la créature la plus élevée et n'avait qu'un corps apparent, car la matière, selon les dualistes, était mauvaise. Ils étaient partisans de la métempsycose; c'est pourquoi aucun animal ne pouvait être tué. Ils n'avaient que du mépris pour les

1. F. VERNET, art. *Cathares*, dans le *Dict. de Théol. cath.* — 2. En Italie on en fit *Gazzari*, dans les pays germaniques, *Ketzer*, *Ketter*. — 3. Dans les Pays-Bas, *Piphili*, *Piffres;* en Allemagne, *Runkeler;* en Italie, *Paterini*, *Patarelli* ou *Speronistes*, *Bulgares* même; en France, *Publicains*, *Tesserants*. — 4. Leur condamnation chez DENZINGER, *Enchir.*, 9e éd., p. 128.



institutions et les édifices ecclésiastiques; ils s'opposaient à la peine de mort, à la guerre et au serment; ils s'abstenaient du mariage, de viande et pratiquaient un jeûne sévère. Seuls, les « parfaits » qui avaient reçu le *Consolamentum*[1] étaient tenus à observer toutes les prescriptions. Le Consolamentum, leur unique sacrement, était administré après un jeûne de trois jours et comprenait, comme cérémonies, des prières, l'imposition des mains et du livre des évangiles. Ce sacrement délivrait du joug de la matière et était nécessaire pour le salut. Ces parfaits, appelés par l'Église *vestiti*, parce qu'ils portaient une corde aux reins, étaient en général peu nombreux. La plupart restaient des « croyants » (*credentes*), mais ils faisaient la *Convenenza* ou vœu, pour pouvoir recevoir avant leur mort le *Consolamentum*. Leur vie n'était point austère, ils s'adonnaient à toutes leurs passions. Un parfait, s'il commettait le péché, retombait sous la puissance du mal jusqu'à ce qu'il eût reçu la *Reconsolatio animae*. Quelques-uns, par suite, après avoir reçu le *Consolamentum*, se soumettaient à l'*Endura*[2] ou bien attentaient à leurs jours[3]. Leurs pratiques cultuelles consistaient dans la lecture du Nouveau Testament, la prédication et la réception de la bénédiction, que leur accordaient les « parfaits ». La confession avait le nom d'*appareillamentum*. Ils avaient conservé une sorte de hiérarchie : des évêques et des diacres. Innocent III disait d'eux : « Les Cathares sont plus dangereux que les Sarrasins[4]. »

4° Depuis longtemps déjà, on avait combattu cette hérésie, mais Alexandre III mena la lutte avec plus d'énergie. Le III[e] concile de Latran promulgua un canon sévère (27) et engagea à faire la croisade contre les hérétiques[5]. Les Papes qui suivirent avaient d'autres

1. J. GUIRAUD, *Quest. d'hist. et d'archéol. chrét.*, *Le « consolamentum » cathare*, p. 93 ss. — 2. Se laissaient mourir de faim. — 3. PHIL. LIMBORCH, *Hist. Inquisitionis*, Amsterdam, 1692, Append., p. 20, 29, 138. — 4. Sur la doctrine, voir surtout DÖLLINGER, *Beiträge*, t. I. — F. VERNET, art. *Albigeois*, dans le *Dict. de Théol. cath.* — 5. MANSI, XXII, 321 ss. — HEFELE, V, 16.

Lyon d'abord, puis le troisième concile de Latran[1] (1179), portèrent défense de prêcher. Les Vaudois furent excommuniés en 1184 à cause de leur insubordination[2]. Ils se répandirent bientôt en Lombardie, Piémont et Allemagne. On les appela *Pauvres de Lyon*, *Léonistes*, *Insabatati*, *Pauvres de Lombardie*, *Humiliés*. Les prêcheurs (*Perfecti*) vivaient des aumônes de leurs adhérents (*credentes*) et étaient tenus, outre le vœu de pauvreté, aux vœux de chasteté et d'obéissance à leur supérieur.

2° La partie française de la secte demeura extérieurement en communion avec l'Église et assistait aux exercices du culte; mais la partie Lombarde fit schisme. Les efforts qu'on fit à la réunion de Bergame pour rétablir l'unité n'eurent pas de succès. Plus tard, par crainte de persécutions, les hérétiques lombards prirent part de nouveau aux exercices du culte catholique. Une série d'**erreurs** ne tarda pas à surgir dans les diverses branches de la secte. Ils s'élevèrent contre la hiérarchie, rejetèrent le magistère de l'Église et s'appuyèrent exclusivement sur la Sainte Écriture. Ils n'étaient que laïques, et s'arrogeaient le droit de prêcher, accordaient même ce droit à des femmes. La secte refusa les dîmes et les offrandes, combattit la doctrine sur les indulgences et les censures ecclésiastiques et s'écarta insensiblement de la vraie doctrine sur les sacrements. Le Jeudi saint seulement, elle célébrait à sa manière le mystère de l'Eucharistie; elle rejeta l'ordination, les sacramentaux, le culte des saints et des reliques et tomba dans une foule d'hérésies touchant l'eschatologie. En beaucoup de ces points les Vaudois devinrent les précurseurs des protestants. Chez eux aussi, comme plus tard chez les réformés, l'art religieux était traité avec mépris et railleries. La vénération des images passait à leurs yeux pour de l'idolâtrie. Mais la doctrine de la *sanctification par la foi seule* leur est demeurée tellement étrangère, qu'ils pous-

1. Hefele, V, 717. — 2. Mansi, XXII, 476 ss.

sèrent à l'extrême la pratique des *œuvres extérieures*[1].

3° Innocent III s'efforça de transformer l'union hérétique des Vaudois en union catholique. Quelques ecclésiastiques convertis se mirent à la tête du mouvement, en particulier Durand d'Osca[2]. En 1212, l'association des *Catholiques pauvres* fut approuvée par le pape et enrichie de privilèges. A ceux qui se convertirent Innocent prescrivit une confession de foi[3]. Cette association fit beaucoup de bien en France et en Italie. La secte ne disparut point cependant. Elle continua d'exister en Piémont et ailleurs. Beaucoup suivirent plus tard Huss; les autres adoptèrent la doctrine de Calvin. Le gouvernement calviniste de Hollande ne recula devant aucun effort afin d'obtenir la protection du gouvernement de Turin en faveur des Vaudois Piémontais[4].

§ 102. — Les petites sectes[5].

1° Les sectes nombreuses des XIIe et XIIIe siècles se rattachent en partie aux Cathares; d'autres ont leur origine dans les idées panthéistes de l'antiquité ou dans le mysticisme faussement interprété et pratiqué de l'époque.

Tanchelm, dont le lieu de naissance n'est pas certain, vit le jour dans les Pays-Bas (Zélande, Flandre, Bruges). On le rencontre une première fois dans les

1. Voir surtout DÖLLINGER, *Beiträge*, t. I, et HUCK, *Dogmenhist. Beitr*, p. 30 ss. — 2. INNNOCENT III, *Epist.*, lib. XII, 17; lib. XV, 90, 93-94. — 3. *P. L.*, CCXVI, 608-609. — DENZINGER, *Enchir.*, 9e éd., p. 125 s. — 4. Voir les écrits de PILICHDORF, EBERHARD DE BÉTHUNE, BERNARD, abbé de *Fons Calidus* et ERMENGARD chez GRETSER, *Opp. Omnia*, t. XII, pars post., Ratisbonne, 1738. — 5. *Vita Norberti*, PERTZ, *Script.*, XII, 663; XIV, 770 ss. — PIERRE LE VÉNÉRABLE, *Tract. Contra Petrobus.*, *P. L.*, CLXXXIX, 719 ss. — HAUSRATH, *Arnold von Brescia*, Leipzig, 1891. — BÄUMKER, *Ein Tractat gegen die Amalricianer*, Paderborn, 1893. — MURATORI, *SS. rerum ital.*, IX, 425. — KRONE, *Fra Dolcino und die Patarener*, Leipzig, 1844. — SCHNEIDER, *Joachim von Flora und die Apokalyptiker des Mittelalters*, Dillingen, 1873. — SACHSSE, *Bernardus Quidonis Inquisitor und die Apostelbrüder*, Rostock, 1891. — SCHUMACHER, *Die Stedinger*, Brême, 1855.

îles Zélandaises. Quoique laïque et illettré, il sut captiver par son éloquence un grand nombre, surtout des femmes. Il se donnait comme le fils de Dieu, parce qu'il possédait la plénitude du Saint-Esprit; il s'appelait le fiancé de la sainte Vierge, qu'il épousa solennellement en public; il organisa des cortèges magnifiques et tint des festins grandioses. Ce furent surtout ses prédications contre le clergé qui lui valurent beaucoup d'adhérents. La hiérarchie n'était rien (*nihil*), l'Église était représentée uniquement par lui. Il appelait les édifices ecclésiastiques des *lupanaria*, et faisait dépendre de la sainteté des prêtres l'efficacité des sacrements. Tandis qu'il s'emportait contre les mœurs du clergé, il tomba le premier dans les désordres qu'il reprochait aux autres[1].

Vers l'an 1112 Tanchelm partit pour Rome, accompagné de ses amis Evermacher et Manasse, et passa à son retour par Cologne, où l'évêque Frédéric[2], prévenu contre lui par une lettre de l'église d'Utrecht, le fit enfermer. Il put s'échapper bientôt après et s'enfuit à Bruges. Chassé également de cette ville, il se rendit à Anvers où le peuple le vénéra comme un saint. Dans un appareil royal, il vagabonda escorté de trois mille hommes armés. Il continua ce genre de vie jusqu'en 1115 et fut à la fin tué par un prêtre. Saint Norbert et ses disciples à Anvers s'opposèrent aux progrès de l'hérésie, et leur succès fut tel que l'erreur eut bientôt disparu.

2° Un certain Eudo, **Eon de Stella**, fit vers 1148 le tour de la Bretagne et de la Gascogne. Lui aussi s'appelait le fils de Dieu et le juge du monde (*Eon=eum qui judicaturus est vivos et mortuos*). Il était suivi d'une foule nombreuse qui pillait tout sur son passage et dissipait dans des orgies les biens injustement conquis. Les festins qu'il tint avec ses adhérents sont qualifiés de *diaboliques* par Guillaume Newbrigde. En 1148 l'évêque de Reims le fit arrêter. Le concile de cette même

1. On trouve des faits édifiants à cet égard relatés dans la plus récente *Vita Norberti*, PERTZ, XIV, 670 ss. — 2. Lettre relatée dans HARTZHEIM, *Concil. Germ.*, III, p. 763 ss. — *Acta SS.*, t. I JUNII, p. 843-845.

année condamna Eon à la prison où il mourut bientôt[1].

3° Le fondateur des **Pétrobrusiens** fut le prêtre Pierre de Bruys[2]. Celui-ci prêcha au commencement du XIIe siècle en Provence, en Gascogne et ailleurs. Ses erreurs les plus perverses furent dénoncées par Pierre le Vénérable et Abélard[3]. Tous doivent être rebaptisés parce que le baptême des enfants est invalide. Les édifices ecclésiastiques sont inutiles : il faudra donc abattre ceux qui existent. Au jour seul de la Cène, le pain et le vin furent changés au corps et au sang du Christ. On ne peut venir au secours des défunts par le saint sacrifice de la messe, ni par les aumônes ou la prière.

Un jour que l'hérétique faisait rôtir de la viande sur un tas de crucifix en feu, le peuple emporté d'indignation le jeta dans les flammes[4]. Le fanatique Henri de Cluny lui succéda comme chef de la secte et prêcha également contre les péchés du clergé.

4° La même tâche fut entreprise par **Arnauld de Brescia**[5] et un peu plus tard par les **Capuciates**, qui réclamaient cependant liberté et égalité en tout. Vers la même époque, on trouve en Italie les **Passagiens**. Ils avaient de la ressemblance avec les Manichéens et pratiquaient la loi juive à la manière des Ébionites. D'après eux le Christ était une créature, quoique la plus élevée[6].

5° Des erreurs gnostico-manichéennes furent également enseignées par les **Lucifériens**. Ceux-ci tenaient que Lucifer et sa suite avait été chassés du ciel contre toute justice. Il devait être rétabli dans son droit et Michel et ses adhérents devaient être relégués aux enfers. On dit qu'ils adoraient un chat noir comme le grand

1. Les témoignages de NEWBRIDGE, OTTON DE FRISINGUE et autres ont été rassemblés par MANSI, XXI, 720 ss. — 2. F. VERNET, art. *Bruys (Pierre de)*, dans le *Dict. de Théol. cath.* — 3. *Introd. in Theol.*, lib. II, c. 4; *P. L.*, CLXXVIII, 1056. — VACANDARD, *Vie de saint Bernard*, Paris, 1895, t. II, p. 218-221; *Rev. des Quest. hist.*, t. LV (1894), p. 67-72. — 4. BARONIUS, *Annales*, ad an. 1126, n. 16. — 5. Voir plus haut, § 91, n. 3. — 6. D'ACHÉRY, *Spicilegium*, éd. Paris, 1723, p. 211 ss.

Dieu Asmodée[1]. D'après ce qui est rapporté dans le *Chronicon Alberici,* le chef de la secte avait sa résidence à Maëstricht et y fit des partisans dans les plus hauts rangs de la société. Il se noya pendant un voyage en Angleterre vers 1240[2].

6° Les *sectes du libre esprit* se perdirent dans des erreurs panthéistes. Ce fut, à ce qu'il paraît, **Amaury de Bène**, près de Chartres, qui le premier proclama dans ses leçons théologiques à Paris, la doctrine suivante : chaque chrétien est un membre du Christ, et celui qui ne le croit pas sera damné[3]. Ayant donné de cette proposition une interprétation panthéiste, il perdit sa chaire, en appela au Pape, mais fut condamné par lui. Amaury eut à se rétracter et mourut bientôt de chagrin (1204)[4]. **David de Dinant** continua d'enseigner et de développer ce panthéisme : Tout est un, et ce tout unique est Dieu. Dieu est tout, tout est Dieu. Le Créateur et la Créature ne forment qu'un. Il y a trois périodes et une triple incarnation : Le Père s'incarnant en Abraham, le Fils dans le Christ, le St-Esprit dans les fidèles ; et c'est pourquoi tous sont Dieu, comme le Christ fut Dieu. Cette doctrine subit une nouvelle condamnation au concile de Paris (1201-1210). Un grand nombre de ceux qui y adhéraient tombèrent entre les mains de Philippe-Auguste qui le 20 décembre 1210 les fit brûler vifs.[5] Un certain **Ortlieb** répandit des doctrines semblables à Strasbourg.

7° Les mêmes tendances qui guidaient Amaury de Bène et David de Dinant se remarquent dans **les frères et les sœurs du libre esprit** (*liberae intelligentiae*). Au commencement du XIV[e] siècle ils étaient très nombreux, particulièrement en Alsace et sur les bords du Rhin.

1. MANSI, XXIII, 241 s. — 2. PERTZ, XXIII, 932. — 3. DENZINGER, *Enchir.*, 9[e] éd., p. 123. — La doctrine est déclarée « *non tam haeretica quam insana* ». — A. CHOLLET, art. *Amaury de Bène*, dans le *Dict. de Théol. cath.* — 4. KRÖNLEIN, *Amalrich v. Bena und David v. Dinanto. Studien und Kriticken*, II (1847), 271 ss. — 5. MANSI, XXII, 801 s. — Suivant S. THOMAS, Amaury enseignait que Dieu est le principe formel de toutes choses, David de Dinant au contraire que Dieu est la matière première de tout.

Henri de Virnebourg, archevêque de Cologne, promulgua contre eux un décret synodal (1306). On fit de même à Trèves et à Mayence (1310). L'année suivante, ces hérétiques furent condamnés par Clément V. A Utrecht également on les combattit par les synodes de 1310, 1318 et 1353. A Cologne, en 1322, un prêtre hollandais du nom de Waltère mourut sur le bûcher. Des affaires scandaleuses furent mises à jour par le procès. Les hérétiques voulaient être libres, répudiaient leurs femmes et vivaient avec d'autres. Les solennités de leur culte même étaient accompagnées de débauche. L'hérésie se répandit toujours davantage. Ruysbroeck lutta contre Bloemardine et ses adhérents à Bruxelles; Gérard de Groote prêcha contre eux en Hollande.

8° Quelque peu semblables aux hérésies d'Amaury, sont les erreurs de ceux qu'on appelle ordinairement les *Apocalyptiques*. **Joachim da Celico**[1] (✝ 1202), pieux abbé de Calabre, fut pris de zèle pour la réforme de l'Église par la vie religieuse. Certains de ses écrits[2] eurent un vif retentissement. Il disait qu'un ordre viendrait annoncer l'*évangile éternel* au monde entier; il enseignait une triple phase dans le développement de l'Église de Dieu : une phase *charnelle* qui précédait la venue du Christ : période des laïques; une phase *charnelle-spirituelle* à partir du Christ jusqu'à Joachim : période des clercs; la phase purement *spirituelle*, l'état de l'Église dans l'avenir : période des moines. Bien que les ouvrages où cette doctrine est présentée n'aient pas été condamnés[3], ils causèrent néanmoins de grands dommages à l'Église. Les **Joachimites** développèrent les idées de leur maître et divisèrent l'histoire du monde en trois périodes : celle qui date du Père jusqu'à l'avène-

1. FOURNIER, *Joachim de Flore, ses doctrines, son influence* (*Rev. des Quest. hist.*, t. LXVII (1900), p. 457 ss.). — GEBHARDT, *L'Italie mystique*, Paris, 1890, c. II, *Joachim de Flore*. — 2. *De Concordia utriusque Testamenti*, *Psalterium decem Chordarum* et *Apocalypsis nova*, Venise, 1519-1527. — 3. Seul le livre dirigé contre Pierre Lombard a été condamné. DENZINGER, *Ench.*, p. 120 ss.

ment du Christ est imparfaite, celle du Fils moins imparfaite, celle du St-Esprit est parfaite et s'étend de l'origine des Joachimites jusqu'à la fin du monde. La première période est représentée par saint Pierre, la seconde par saint Paul, la troisième par saint Jean.

Les fanatiques *Spirituels* de l'ordre franciscain commencèrent la période de saint Jean par la fondation de leur institut. Gérard de Borgo enseigna même dans son fameux livre *Introductorium in Evangelium aeternum*[1] que la constitution de l'Église telle que la fit le Christ aurait à céder devant l'« Évangile éternel », de même que l'Ancien Testament avait cédé devant le Nouveau. L'auteur fut cependant jeté en prison, et son livre fut brûlé en 1255 sur l'ordre d'Alexandre IV. Le plus savant d'entre les *Spirituels*, Pierre-Jean Olivi († 1298), donna dans sa *Postilla in Apocalypsin* une nouvelle explication du livre de Joachim. Mais Jean XXII en défendit la lecture en 1326[2]. Poussant jusqu'à l'extrême, le plus audacieux des *Spirituels*, Ubertino da Casale, vint à parler dans son ouvrage *Arbor vitae crucifixae*[3] de la Papauté antichrétienne et donna à Boniface VIII et Clément V le nom injurieux de faux papes[4].

9° Les **frères apostoliques**[5] de Gérard Segarelli à Parme enseignaient aussi un mélange de mysticisme, de panthéisme et de spiritualisme joachimite. Renvoyé par les Franciscains, il trouva insuffisante la pauvreté de l'ordre de saint François et fonda sa secte. Ses disciples s'élevèrent avec beaucoup de violence contre la richesse de l'Église. Segarelli fut mis en prison par l'évêque de Parme; plus tard il dut quitter le diocèse (1286). Le Pape Honorius IV interdit toutes les Congrégations non approuvées. Rien n'y fit; Segarelli mourut

1. Denifle, *Archif. f. Lit. und Kirchengesch. des M.A.*, 1885, I, p. 49-142, 641. — 2. Wadding, *Annales*, a. 1282, n. 2; 1283, n. 7; 1289, n. 28, 55; 1297, n. 34, 37-38. — 3. Ed. de Venise, 1485. — 4. Huck, *Übertin von Casale und dessen Ideenkreis*, Frib.-en-Br., 1903. — Knoth, *Ubertino von Casale*, Marbourg, 1903. — 5. Bernard Gui, *Practica inquisitionis heretice pravitatis*, éd. Douais, Paris, 1886, p. 257-264, 296-298, 327-355. — F. Vernet, art. *Apostoliques (hérétiques)*, dans le *Dict. de Théol. cath.*

sur le bûcher en 1300. **Fra Dolcino** lui succéda comme chef de la secte. Accompagné de sa sœur spirituelle Marguerite, il parcourut l'Italie, annonça la ruine prochaine de l'Église, exigea des ecclésiastiques la pauvreté absolue et s'arrogea l'office de réformer l'Église. Afin de se soustraire aux poursuites, il se retira avec 2.000 disciples sur le mont Zebello, près de Verceil, et vécut de rapine. Une armée de Croisés réunie par l'évêque de Verceil se dirigea contre lui. Après deux ans de lutte, Dolcino fut fait prisonnier avec Marguerite; ils furent tués tous les deux (1307).

10° Les **Stédingues**, colons de Frise, de Saxe et des bords de la Baltique, n'étaient pas des hérétiques, mais des rebelles, qui refusèrent au commencement du XIIIe siècle de payer la dîme à l'archevêque de Brême. Ils méprisèrent l'excommunication, dévastèrent les églises et les couvents, et maltraitèrent les ecclésiastiques. L'archevêque Hartwig et surtout Gérard II (1219-1258) réprimèrent les colons avec vigueur. Le dernier envoya contre eux son frère Hermann de Lippe et son armée; mais celle-ci fut battue (24 décembre 1229). Le 17 mars 1230 se réunit à Brême un concile qui mit une foule d'accusations à la charge des Stédingues, mais aucun de ces griefs ne contient d'hérésie[1]. Ils ne se soumirent point. Grégoire IX ordonna une enquête, puis décréta une croisade contre eux[2]. Cette expédition échoua à son tour. Un nouvel appel fut fait en 1233 aux évêques de Paderborn, Hildesheim, Verden, Münster et Osnabrück; ils battirent les Stédingues. Grégoire IX tenta alors de réconcilier les partis[3], mais ne put empêcher la destruction des colons. Au printemps de 1234 une forte armée, dans laquelle combattirent aussi les comtes Floris IV de Hollande, ceux de Gueldre et de Clèves, le duc de Brabant, les Sires d'Egmond, d'Arkel, de Viane et de Brederode, marcha contre les colons et détruisit presque toute la

1. HEFELE, V, 1019 s. — 2. POTTHAST, *Reg.*, n. 8773, 9030; cf. 9042. — 3. POTTHAST, 9236, 9420.

colonie. Les Stédingues n'étaient pas du tout innocents. S'ils ont été longtemps regardés comme des hérétiques, la faute en est aux fausses nouvelles qui, de Brême, parvinrent à Grégoire IX et au récit d'Albert de Stade, qui prit les Stédingues pour des Lucifériens[1].

§ 103. — L'inquisition[2].

1° L'État, devenu chrétien, réprima non seulement les transgresseurs de ses propres lois, mais aussi ceux des lois de l'Église. Constantin châtia en 316 les Donatistes par la confiscation de leurs biens et l'exil; en 325 il fit exiler Arius et deux évêques ariens. Théodose le Grand défendit en 381 les réunions des hérétiques. Les Manichéens ne pouvaient pas hériter, même de leurs parents. La même défense fut faite par une loi de 389 contre les Eunomiens, et par une autre loi de 416 contre les Donatistes. En 382 Théodose avait porté la peine de mort[3] contre les Encratites, les Saccofores et les Aquariens. Contre les Manichéens la peine de mort est prononcée par le *Code de Justinien*. A cette époque déjà apparaît le nom d'*Inquisiteurs*. Arcadius confirma en 395 les lois faites par Théodose.

Les Pères de l'Église étaient d'accord sur ce point avec les jurisconsultes romains. Saint Augustin était

1. PERTZ, *Script.*, XVI, 361. — HARTZHEIM, *Conc. Germ.*, III, 551. — 2. BERNARD GUI, *Practica Inquisit. haeret.*, éd. DOUAIS, 1886. — NICOL. EYMERIC, *Directorium Inquisit.*, Rome, 1578. — FREDERICQ, *Corpus document. inquisit. haeret. pravitatis Neerlandiae*, t. I-V, Gand, 1889-1906. — CH. MOLINIER, *L'Inquisition dans le midi de la France aux XIIIe et XIVe siècles, Étude sur les sources de son hist.*, Paris, 1880. — C. DOUAIS, *Les sources de l'hist. de l'inquisition dans le midi de la France aux XIIIe et XIVe siècles*, *Rev. des Quest. hist.*, t. XXX (1881), p. 383 ss. et Paris, 1881; — *Documents pour servir à l'hist. de l'Inquis. dans le Languedoc*, 2 vol., Paris, 1900; — *L'inquisition, ses origines et sa procédure*, Paris, 1906. — H. C. LEA, *A history of the Inquisition of the middle ages*, New-York, 1888, trad. fr. SAL. REINACH, 2 vol., Paris, 1900 s. — VACANDARD, *L'Inquisition*, Paris, 1906. — HINSCHIUS, *Kirchenrecht*, V, 449 ss., Berlin, 1895. — 3. Donc pas en premier lieu par l'Usurpateur Maxime, comme le dit FREDERICQ dans *Gesch. der inquis.*, Gand 1892-1897.

d'abord d'un autre avis, mais l'expérience le fit devenir plus sévère [1]. Saint Jérôme appela le châtiment des hérétiques « non une effusion de sang mais une exécution de la loi ». Léon le Grand pensait que « la crainte de la peine de mort éveillait bien souvent de bons sentiments ». La conduite d'Ambroise et de Martin de Tours blâmant l'excessive sévérité de l'usurpateur Maxime n'était guère en désaccord avec ces principes [4]. La sentence des Pères fut la norme de conduite des siècles suivants. Sous les Mérovingiens et les Carolingiens on chargeait le *bras séculier* de punir les transgressions des lois de l'Église. Treize Manichéens succombèrent par le feu à Orléans, en 1022. Henri III livra à la potence les adhérents de cette secte. S. Bernard disait qu'il valait mieux, « réprimer les hérétiques au moyen du glaive, que de leur permettre de séduire un grand nombre à embrasser leurs erreurs [2] ».

2° A la fin du XII[e] siècle le grand nombre et l'audace des hérétiques nécessitèrent de recourir contre eux à des mesures plus rigoureuses et plus générales. Le Pape Lucius III et Frédéric Barberousse portèrent au concile de Vérone en 1184 un décret ordonnant aux archevêques et évêques de visiter une ou deux fois par an, par eux-mêmes ou par leurs délégués, les endroits suspects d'hérésie et d'y faire une enquête au sujet des hérétiques. Sur leur invitation, le bras séculier châtierait les coupables [3]. Cette mesure fut développée dans les synodes suivants. Ceux d'Avignon [4] (1209) et de Montpellier [5] (1215) décidèrent que dans chaque paroisse un prêtre et quelques laïques s'engageraient par serment à dénoncer les hérétiques à l'évêque. Ces ordonnances furent confirmées au concile général de Latran (1215) [6]. Dans les conciles de Narbonne (1227), surtout dans celui de Toulouse (1229), l'organisation de cette institution

1. HERGENRÖTHER, *Kathol. Kirche u. Christl. Staat,* p. 547. — 4. HERGENRÖTHER, *ib.*, p. 551 ss. — 2. *Sermo* 66 *in Cant.*, n. 12, *P. L.*, CLXXXIII, 1101. — 3. MANSI, XXII, 778. — 4. MANSI, XXII, 785. — 5. MANSI, XXII, 950. — 6. MANSI, XXII, 986 ss.

nouvelle fut achevée : les évêques devront nommer des *inquisiteurs* dans leurs diocèses (can. I); les abbés des abbayes exemptes devront le faire dans leur territoire (can. II); celui qui hébergera un hérétique perdra sa propriété (can. IV); la maison occupée par un hérétique sera détruite (can. VI). Frédéric II avait déjà, en 1224, condamné au bûcher les hérétiques opiniâtres [1]; il confirma cette peine en 1232 et 1238 [2].

L'ingérence de Frédéric II dans les affaires ecclésiastiques, surtout la constitution de 1224 ne pouvaient plaire au Pape. Il y avait à craindre un césaro-papisme qu'il serait difficile d'endiguer. Ce fut, selon certains auteurs, pour conjurer ce danger que Grégoire IX érigea, en 1231, l'**Inquisition**, c'est-à-dire qu'il constitua des tribunaux permanents contre les hérétiques et en chargea l'ordre des Frères Prêcheurs [3]. Le caractère qui distingue l'inquisition de la poursuite ordinaire des hérétiques, c'est la *délégation permanente* des juges. Innocent IV mit la torture à la disposition des inquisiteurs et, par suite de cette mesure, le tribunal ecclésiastique prit bientôt son plein développement [4].

3° L'inquisition rendait une triple sentence : l'hérétique qui se convertissait avec le plein regret de sa faute recevait la pénitence ordinaire de l'Église; celui dont la rétractation paraissait d'une sincérité douteuse était condamné à la prison perpétuelle : l'hérétique opiniâtre était livré au bras séculier. Le procès des inquisiteurs était placé sous la surveillance des évêques, de sorte que, durant l'enquête, il fallait sa permission pour appliquer la peine de la prison, de la question ou la sentencede mort. Il fallait des preuves certaines pour que la condamnation fût prononcée. Chacun pouvait venir

1. *Constit. contra haereticos in Lomb.*, PERTZ, *Leges*, II, 252 s. — 2. PERTZ, *Leges*, II, 287 ss et 326 ss. — 3. MORTIER, *Hist. des Maîtres Généraux des FF. Prêch.*, t. I, *app. A.*, p. 191 ss., p. 356 ss., p. 497 ss. — 4. Mgr DOUAIS, *L'inquisition*, Paris, 1906. — E. VACANDARD, *L'inquisition*, 3e éd., Paris, 1907. — E. JORDAN, *La responsabilité de l'Église dans la répression de l'hérésie au moyen âge*, *Annales de philos. chrét.*, 1907-1908.

porter accusation sans avoir à craindre que son nom fût livré à la connaissance de l'inculpé. Celui-ci cependant avait le droit de désigner ses ennemis, qui, dès lors, ne pouvaient plus témoigner contre lui. L'emploi de la torture était de même réglé. Les personnes faibles et les vieillards ne pouvaient jamais la subir; nul ne pouvait y être soumis plus d'une fois, et seulement quand la faute était suffisamment certaine. L'on pouvait rétracter ensuite l'aveu qu'on avait fait durant la torture. Et même après une preuve tout à fait évidente, l'inculpé n'était pas condamné aussitôt, mais diverses personnes tâchaient à plusieurs reprises de l'amener à abjurer ses erreurs[1]. Toutes les circonstances étaient notées avec soin, et les pièces du procès étaient soumises à l'inspection de l'évêque et de plus à celle de l'*Inquisiteur général.*

4° Aucune institution n'est jugée plus injustement que l'inquisition, parce qu'on l'examine sur des exceptions regrettables, ou d'après les principes qui ne sont pas ceux du temps. On ne songe pas que l'exécution des hérétiques était en usage longtemps avant l'inquisition, tant en Orient qu'en Occident; que cet usage continua d'exister après le moyen âge et fut pratiqué pendant longtemps, surtout par les Protestants. Il appert de ces faits généraux, qu'elle n'avait pas son origine dans « la soif du sang ». Nos pères voyaient dans ces punitions sévères un moyen nécessaire pour maintenir, à l'encontre des attaques de l'hérésie, les deux plus grands biens : la vraie foi et l'ordre ecclésiastique. Pour en juger sainement, il faut de plus reconnaître que l'hérésie était ordinairement accompagnée de crimes abominables et contre nature, et que, la plupart du temps, l'ordre civil n'était pas moins en danger que l'ordre ecclésiastique[2]; de plus le droit coercitif de l'époque était plus sévère que de nos jours, si bien que les procès inquisitoriaux constituèrent un progrès en ce qui regarde l'étude impartiale de la cause

1. HENNER, *Beiträge zur Organisation und Competenz der päpstlichen Ketzergerichte,* Leipzig, 1890. — 2. J. GUIRAUD, *Quest. d'hist et d'archéol. chrét.*, Paris, 1906, p. 3-46.

et la liberté de défense de l'accusé. Il faut ajouter que l'office d'inquisiteur n'était pas sans danger. Si l'inquisition fit des victimes, elle eut aussi ses martyrs, tels que Guillaume Arnaud et ses compagnons († 1242), Pierre de Vérone († 1252), Pierre de Ruffia († 1365), Antoine Pavonio († 1374), Barthélemy de Cerveri († 1466), pour ne nommer que ceux dont le culte est officiellement approuvé.

Peu à peu cependant l'institution devait disparaître, il vint un jour où le remède fut impuissant devant la contagion croissante de l'hérésie; des pays entiers se séparèrent alors de l'Église, au prix de ruines sans nombre et d'abondance de sang versé.

CHAPITRE IV

L'ORGANISATION ECCLÉSIASTIQUE.

§ 104. — Le Pape[1].

1° La religion est le bien suprême de l'homme. Non seulement chaque homme en particulier, mais la société toute entière doit se conduire conformément aux exigences de la religion. La séparation de l'Église et de l'État est contraire à l'esprit du christianisme. Au moyen âge, l'unité, qui régnait dans le spirituel, devait régner de même dans le temporel. Deux chefs avaient à gouverner les peuples chrétiens. Le Pape et l'empereur étaient nécessaires au monde chrétien. Grégoire VII les appela les deux yeux du monde, parce qu'ils gouvernaient le monde, comme les yeux président aux actions du corps[2]; Godefroy de Vendôme, les deux glaives, le glaive spirituel et le glaive temporel destiné à la défense de l'Église[3]. Le premier devait être porté par l'Église, le second pour l'Église, dit saint Bernard[4]. Mais Dieu lui-même avait fixé les rapports mutuels du Pape et de

1. J. HERGENRÖTHER, *Katholische Kirche und Christlicher Staat in ihrer geschichtlichen Entwicklung*, etc., Frib.-en-Br., 1872. — PHILLIPS, *Kirchenrecht*, t. III et V. — HINSCHIUS, *Kirchenrecht*, t. III. — DÖLLINGER, *Kirche und Kirchen*, Münich, 1861. — EUBEL, *Hierarchia catholica medii aevi* (1198-1503), Munster, 1898-1901. — A. SOLMI, *Stato e Chiesa secundo gli scritti politici da Carlomagno fino al Concordato di Worms* (800-1122), Modène, 1901. — F. SCADUTO, *Stato e Chiesa negli scritti politici dal 1122 al 1347*, Florence, 1882. — C. MIRBT, *Die Publizistik im Zeitalter Gregors VII*, Leipzig, 1894. — R. SCHOLZ, *Die Publizistik zur Zeit Philipps des Schönen und Bonifaz VIII*, Stuttgart, 1903. — 2. *Registr.*, *Ep.* 19, *P. L.*, CXLVIII, 302. — 3. *P. L.*, CLVII, 220. — 4. *Ep.* 256, *ad Eugen.*, *P. L.*, CLXXXII, 464.

l'empereur, en ce qu'il avait **subordonné le temporel au spirituel**. C'est pourquoi Yves de Chartres, Innocent III et les scolastiques exprimaient ces rapports par la comparaison du corps et de l'âme [1], du soleil et de la lune, etc. [2]. De même que le soleil répand ses rayons sur la lune qui reçoit de lui sa lumière, ainsi l'Église répand ses rayons sur l'État, et l'anime d'une vie supérieure, surnaturelle. C'est pourquoi le Pape pouvait prononcer des sentences contre les princes temporels et les lois édictées par eux, quand le salut des âmes l'exigeait, là où il était question de péché. « Le pouvoir de l'Église s'étend au temporel là où l'âme est en danger; en tant que le salut de l'âme est en jeu, *toutes* les personnes sont soumises à la juridiction ecclésiastique [3]. » De là ces paroles d'Innocent III : « Juger du péché, c'est indubitablement notre affaire [4]. » Ainsi le Pape jouissait du *pouvoir indirect* sur le temporel, ce dont tout le monde convenait.

2° Personne non plus ne révoquait en doute que le Pape pouvait, en vertu de son droit, procéder à la **déposition des rois**. Cette conclusion tout d'abord ressort des principes juridiques du moyen âge. Quelqu'un avait-il été nommément excommunié, il se trouvait, par suite de effets de l'excommunication (*vitandus*), dans une difficulté très grande pour exercer une charge publique. L'excommunié était-il roi, il était incapable de gouverner pour toute la durée de l'excommunication; s'obstinait-il dans sa peine une année entière, il perdait par là même, d'après les principes de l'époque, tous droits à la couronne. Mais le Pape seul pouvait prononcer l'excommunication et fixer la date où elle aurait ses effets. Si le prince ne pouvait plus gouverner, plus commander, le serment de fidélité des sujets tombait par là même. Cette

1. *P. L.*, CLXII, 125; CCXVI, 1013. — 2. *P. L.*, CCXVI, 997 : « *Duo cherubim... duae mirabiles et speciosae columnae... duo magna luminaria... luminare majus... duo gladii.* » — 3. Pierre de Blois, *P. L.*, CCVII : *Specul. juris.*, c. 16. — 4. *Registr.*, lib. VII, 42, *P. L.*, CCXV, cap. *Solitae*, 6 *de maj. et ob.* (I, 33); cap. *Novit de judiciis* (II, 1).

déposition des rois, ou la déclaration que le roi, conformément aux lois ecclésiastiques et civiles, avait perdu la couronne, fut reconnu par les rois. Ceux qui en étaient victimes, ne s'insurgeaient pas contre le principe, mais contre son application. — Ce pouvoir du Pape, de l'avis de quelques théologiens du moyen âge et des âges postérieurs, découlait non seulement des notions juridiques d'alors, mais aussi du *pouvoir indirect* dont jouissaient les Papes. Les termes fréquemment employés par les Papes confirment cette opinion[1].

3° C'est à cette époque que l'**influence papale** se développa surtout. Le Pape avait d'abord une grande influence comme chef de la chrétienté. Il couronnait l'empereur. Les princes trouvaient en lui un défenseur contre les attaques injustes du plus fort, un conseiller dans les négociations, un guide dans les entreprises communes, un arbitre dans les différends mutuels. Saint Bernard avait raison d'écrire qu'on aurait dû sortir du monde pour trouver quelque chose qui ne fût pas le sujet des préoccupations du Pape[2]. Le Pape était en même temps seigneur féodal de plusieurs pays, qui demandaient à un tel défenseur la sécurité contre l'ennemi du dedans et du dehors; il était le prince de l'État de l'Église. L'exercice de la primauté parvint également pendant cette période à son plein développement. Afin de prévenir des abus, le Saint-Siège se réserva la canonisation des Saints, l'approbation des reliques et des ordres religieux, l'érection des évêchés, la confirmation des métropolitains et la convocation des Conciles généraux[3]. Comme docteur et chef suprême de l'Église, le Pape avait encore, outre les droits déjà mentionnés, celui de légiférer et de donner les dispenses; il détermina les cas qui lui étaient réservés, et retint pour lui le pouvoir de punir les princes et de promulguer les impôts pour la croisade. Peu à peu s'accrut aussi l'exer-

1. Cf. HERGENRÖTHER, *Kath. Kirsche und Christl. Staat*, p. 36 ss., 56 ss., 786 ss. — 2. *De consid.*, lib. III, c. I, n. I. — 3. Cap. 1 *De rel. et ven.*, ss. III, 45; *ibid.*, c. 2; *ibid.*, c. 9; cap. 17, 28 *De elect.*, I, 6.

cice de la juridiction immédiate qu'a le Pape sur les églises et les personnes. Il s'ensuivait cet avantage que souvent des hommes de mérite étaient gratifiés de prébendes. Adrien IV donnait à ses candidats une recommandation; plus tard celle-ci fut remplacée assez souvent par un ordre. Enfin, le Pape était le vicaire de Dieu, le vicaire du Christ. De ce fait, les rois eux-mêmes leur rendaient les honneurs de leur baiser le pied et de leur tenir l'étrier (*officium statoris*). C'est assis sur un trône que le Pape reçoit la sainte Communion; la sainte Eucharistie est portée devant lui dans ses voyages.

4° Le symbole de ces grandes dignités pontificales était la **tiare**. Aux temps antérieurs le Pape portait un bonnet de couleur blanche terminé en pointe; mais c'est probablement au IXe siècle que fut introduite la tiare à une couronne. Boniface VIII († 1303) le premier est représenté avec une deuxième couronne; Clément V († 1314) en porte une troisième. La tiare à une couronne était appelée le *Regnum*, celle à trois couronnes le *Triregnum*. Au sujet de sa signification les avis sont partagés. D'après les uns elle symbolise l'Église *militante, souffrante* et *triomphante;* d'après d'autres le *primat*, le *patriarcat* et la *souveraineté temporelle;* d'après une troisième opinion, elle représente le *prêtre*, le *docteur* et le *roi* [1].

§ 105. — Le collège des Cardinaux [2].

1° Le collège des Cardinaux vit accroître son influence et son pouvoir depuis 1059, après que l'élection du Pape

1. MÜNTZ, *La tiare pontificale du VIIIe au XVIe siècle*, Paris, 1897. — HEFELE, *Beiträge*, II, p. 223 ss. — GRISAR, *Analecta Romana*, p. 684. — WÜSCHER-BECCHI, *Röm. Quartalschr.*, 1899, 2e fasc. — 2. SAGMÜLLER, *Die Thätigkeit und Stellung der Kardinäle bis Papst Bonifaz VIII*, Frib.-en-Br., 1896. — *Ein Traktat des Bischof Theodoro de Lelli über das Verhältnis von Primat und Kardinalat* (*Röm. Quartalschr.*, Suppl. 2). — KIRSCH, *Die Finanzverwaltung des Kardinalkollegiums im 13. und 14. Jahrhundert* (*Kirchengeschichtl. Stud.*, II, 4, Münster, 1895). — FR. XAV. WERNZ, *Jus Decretalium*, t. II, *Jus Constitut. Eccl. Cath.*, Rome, 1899.

lui fut réservée. Dès le XIIe siècle, les réunions des Cardinaux remplacèrent le synode tenu chaque carême à Rome. Une grande part du gouvernement de l'Église leur était confiée. Ils devinrent avant tout les conseillers habituels du Pape et furent souvent chargés de l'exécution des *causes majeures*. Sur les points qui avaient rapport à la foi et à la morale, leur avis était demandé. Ils avaient voix aux canonisations, pour l'approbation des ordres religieux et de leurs règles, l'érection des universités et des évêchés, la nomination des évêques, la concession de privilèges conventuels considérables, le gouvernement des États de l'Église et des fiefs, la convocation des croisades, etc. Les cardinaux étaient choisis de préférence comme légats, surtout comme légats *a latere*. Dans leur collège furent pris les officiers ecclésiastiques supérieurs : Vice-Chancelier, Camérier, Cardinal pénitencier, Inquisiteur général, les Cardinaux protecteurs des ordres et des pays. La réunion du Pape et des cardinaux s'appelait déjà *Consistoire* et les affaires qui y étaient traitées, *causes consistoriales*.

2° Une longue série **de droits et de privilèges** échurent peu à peu aux cardinaux. C'est principalement en leur faveur, que le *privilège du canon* [1] fut maintenu au concile général de Latran (1139). Par le *privilège du for*, ils étaient soustraits, comme tout autre clerc, à la juridiction civile ; mais de plus, le tribunal ecclésiastique requérait contre un cardinal un *plus grand nombre* de témoins. Le cardinal avait dans son église titulaire la juridiction d'un évêque (*juridictio quasi-episcopalis*). Les cardinaux étaient appelés *Sénateurs du Saint-Siège*, *Pères de l'Église romaine*. Leurs revenus s'accrurent. Un cardinal jouissait ordinairement de plusieurs prébendes. Ils recevaient la moitié de plusieurs revenus de l'Église romaine, ainsi que la taxe de plusieurs nominations, visites *ad limina* et de quelques fiefs. Innocent III donna aux cardinaux-prêtres le droit de porter la *tu-*

1. Celui qui portait la main sur un ecclésiastique était excommunié.

nica et l'anneau; tous les cardinaux non réguliers reçurent d'Innocent IV le chapeau rouge. Il fut ensuite concédé aux réguliers par Grégoire XIII. Ils reçurent la pourpre soit à Lyon, soit plus tard de Boniface VIII ou de Paul II; la date est douteuse. Urbain VIII leur donna le titre d'*Éminence* (1630). Pendant la présente période, le nombre des cardinaux n'était pas d'ordinaire complet et descendit même jusqu'à 10. Le nombre complet était 53 : 7 évêques, 28 prêtres et 18 diacres. Ce nombre, toujours diminué plus tard, fut élevé par Sixte-Quint (1568) à 70 : 6 évêques, 50 prêtres et 14 diacres.

§ 106. — Métropolitains, Évêques et autres dignitaires ecclésiastiques [1].

1° Sous les derniers Carolingiens la puissance des métropolitains décrut considérablement. Il faut l'attribuer en grande partie à l'arrogance de plusieurs d'entre eux ou à l'incurie que plusieurs autres apportèrent dans leurs fonctions épiscopales, au grand dommage de l'Église. Toutefois le droit des décrétales leur réservait encore plusieurs privilèges : la confirmation et le sacre de leurs suffragants; le droit de convoquer et de présider les conciles provinciaux; la visite des diocèses de leurs suffragants, dans les limites prescrites; le droit de dévolution ou la compétence de faire par eux-mêmes, dans des cas déterminés, ce qui avait été négligé par leurs suffragants; le droit de juger en seconde instance les appels contre la sentence du suffragant et le pouvoir coercitif au moyen de censures et autres peines dans les cas prévus par la loi. Mais au XIII[e] siècle l'on commença d'appliquer aux métropolitains la règle qui était observée

1. Wernz, *Jus Decretalium*, t. II. *Jus Constitutionis Eccl. Cath.*, Rome, 1899. — Phillips, *Kirchenrecht*, t. VI. — Hinschius, *Kirchenrecht*, t. II. — Ph. Schneider, *Die bischöflichen Domkapitel*, Mayence, 1885. — Imbart de la Tour, *Les élections épiscopales dans l'église de France du IX[e] au XII[e] siècle*, Paris, 1891.

par les patriarches et les primats, et ils n'eurent plus sur les autres évêques d'autres avantages que ceux que leur concédait formellement le droit coutumier ecclésiastique le plus ancien [1]. Le concile de Trente ne rétablit pas les droits perdus, mais limita encore davantage les pouvoirs existants [2].

2° Les fonctions des **évêques** restaient les mêmes que celles d'autrefois. Leur indépendance s'élargissait en proportion des limites imposées aux droits du métropolitain. A l'époque où nous sommes, presque tous les évêques d'Allemagne et des pays avoisinants occupaient le rang de princes de l'empire. Ce titre accordait, il est vrai, aux ministres de l'Église de l'influence et de la considération, mais d'autre part il entraînait de sérieux inconvénients. L'évêque était vassal et ses fiefs devaient fournir un contingent militaire. Bien qu'il ne pût exercer le métier des armes [3] et ne prît généralement point part aux combats, les guerres et les expéditions sans cesse renouvelées lui imposaient des préoccupations étrangères à sa charge spirituelle et compromettaient le caractère de douceur et de miséricorde qui convient au ministre des autels. Une autre suite fâcheuse était son trop grand attachement à ses fiefs et son gouvernement temporel, qui reliait trop étroitement l'évêque à l'empereur. Ce fut la cause des plus grands maux, surtout pendant la longue série des guerres entre le Pape et l'Empereur, notamment sous Henri IV, Frédéric Barberousse et Frédéric II. Sans l'appui des princes ecclésiastiques, les empereurs se seraient bien gardés d'être si fiers et si illimités dans leurs exigences.

D'autre part la valeur des évêques augmenta toujours, sous l'influence des papes irréprochables, Grégoire VII et ses successeurs. Un grand nombre de prélats furent l'ornement et l'édification de la sainte Église. Qu'on se rappelle Otton de Bamberg, Norbert de Magdebourg,

1. Cap. 1, *De suppl. negl.*, l. I, 8, *in Sext.* — 2. Sess. XXIV, cap. 2, *De reform.* — 3. Hefele, III, 499.

S. Anselme, S. Thomas Becket, Edmond de Cantorbéry, Engelbert de Cologne, S. Malachie [1] d'Irlande, Guillaume de Bourges, Pierre de Tarentaise [2], Hugues de Lincoln et beaucoup d'autres. S'il se trouvait des princes de l'Église à l'esprit mondain, cherchant leur plaisir dans la chasse, le métier des armes et d'autres occupations encore pires, le Saint-Siège s'efforçait de son côté de diminuer leur nombre, d'empêcher l'élection des incapables et de faire démettre les indignes [3].

3° Les auxiliaires ordinaires des évêques étaient les **chapitres**. Le Pape et les saints avaient beau encourager les chanoines à reprendre la vie régulière, celle-ci déclina constamment et disparut complètement au cours du XIII[e] siècle. Au XII[e] siècle, l'élection de l'évêque devint le droit exclusif du chapitre. Le quatrième concile de Latran (1215) prescrivit que le chapitre devait élire l'évêque dans l'espace de trois mois; à défaut d'élection de sa part, elle revenait de droit au métropolitain et à son chapitre. Celui-là était élu évêque, sur qui se réunissait l'unanimité, la majorité, ou du moins les voix de la *pars sanior*. Il était même permis d'élire par mode de *compromis*, c'est-à-dire par intermédiaire d'hommes de confiance, ou par acclamation (*per quasi-inspirationem*). C'est surtout ce pouvoir d'élire l'évêque qui accrut l'influence du chapitre au point d'en former bientôt un corps très solidement organisé. L'évêque était tenu de les consulter, et même, pour des cas déterminés, de suivre leur avis. Ils recevaient en échange de leur collaboration les plus hautes dignités dans l'église cathédrale. Le premier dignitaire était le prévôt; après lui le doyen et le *primicier*. Ces droits amenèrent souvent des abus. Des plaintes s'élevèrent, on leur reprochait de faire chanter les offices divins par des prêtres à gage, de posséder ordinairement trop de prébendes, de fixer à leur gré les conditions d'entrée au chapitre. Dans beaucoup d'églises, on

1. VACANDARD, *Vie de S. Bernard*, t. II, ch. XXIX. — 2. MORTIER, *Hist. des Maîtres généraux*, O. P., t. II. — 3. POTTHAST, *Regesta*, n. 5579, 5932, 6233, 6337, 6615, 10500, 15259, etc.

exigeait non seulement une origine noble, mais même la propriété d'un certain nombre de quartiers [1]. Ces faits se produisirent déjà au XI[e] et XII[e] siècles; au XIII[e] siècle, ils étaient, pour ainsi dire, passés en règle, de sorte que les riches canonicats étaient réservés aux cadets de la noblese [2]. Ceux-ci y entraient de bonne heure (14 ans); ils portaient le nom de *domicelli*, *domicellares*. Ils étaient placés en partie sous la direction du chanoine écolâtre (*canonici scholares*). Leur richesse et leur noble origine les conduisirent souvent à l'arrogance et à l'opposition contre leurs évêques; le manque d'ordres majeurs fut bien souvent cause d'un train de vie mondain. Il arriva souvent aussi que le chapitre limita le nombre des chanoines (*capitula clausa*) afin de remédier à la pauvreté des prébendes. Les Papes ratifièrent parfois cette mesure [3].

4° Au chapitre appartenait aussi l'**archidiacre**, dont les pouvoirs étaient très étendus. Il faisait la visite canonique à la place de l'évêque, présidait le tribunal ecclésiastique, etc., par suite de sa *juridiction ordinaire*, il exerçait une action indépendante. Cette liberté d'action amena bien souvent des oppositions entre lui et l'évêque; l'Église dut le rappeler plus d'une fois à son devoir [4]. Adrien II réprouva l'usage qui leur concédait la nomination aux emplois ecclésiastiques [5]. Les évêques finirent par chercher d'autres auxiliaires et c'est ainsi que fut créé au XIII[e] siècle l'office du **vicaire général** [6]. Celui-ci tranchait les affaires graves, cas de mariage, de concubinat et de simonie, etc.; tandis que celles de moindre importance ressortissaient à l'archi-

1. Le chapitre de Lyon en exigeait seize. — 2. FRIEDBERG, *Corpus juris canonici*, II, p. 480 s. : « *Quod non generis, sed virtutum nobilitas vitaeque honestas gratum Deo faciunt et idoneum servitorem* », disait Grég. IX au chapitre de Strasbourg, c. 39, *De praebendis*, (3, 5). — 3. POTTHAST, *Reg.*, n. 7278, 8756, 8897. — Le chapitre Saint-Jean de Lyon réduisit le nombre de ses membres à 32 (1321). — Cf. CHARTIER, *L'ancien chapitre de N.-D. de Paris et sa maîtrise*, Paris, 1897. — 4. HEFELE, V, 268, 399, 924, 1153. — H. LECLERCQ, art. *Archidiacre*, dans le *Dict. d'Archéol. chrét. et de Lit.* — 5. *P. L.*, CLXXXVIII, 1607. — MORTET, *Maurice de Sully, évêque de Paris* (1160-1196). *Étude sur l'administration épiscopale pendant la seconde moitié du XII[e] siècle*, Paris, 1890. — P. FOURNIER, *Les officialités au moyen âge*, Paris, 1880.

diacre. Comme il était permis d'en appeler de ces derniers auprès du vicaire général, il y eut assez souvent conflit entre les deux charges. Cet état de choses dura jusqu'au XVIe siècle, époque où les archidiacres, par suite des décrets du Concile de Trente, disparurent insensiblement[1]. Les officiers épiscopaux (*officialis, vicarii, officiarii, vicarii in spiritualibus et temporalibus, questor palatii, archipresbyter*) vaquaient généralement avec zèle aux différentes tâches qui leur étaient confiées, mais il y avait aussi de tristes exceptions, qui ne manquaient pas d'être l'objet de blâmes sévères[2].

5° A cette époque beaucoup d'évêques, absorbés par les occupations du gouvernement temporel, se donnèrent des **évêques auxiliaires**. C'étaient pour l'ordinaire des évêques de diocèses d'Orient. Ayant dû fuir devant la tyrannie des Turcs, ils avaient conservé leurs titres qu'ils transmirent à leurs successeurs (*episcopi in partibus infidelium*), le Pape espérant toujours le rétablissement des évêchés orientaux et ne voulant point interrompre la hiérarchie. Très nombreux furent les évêques auxiliaires en Allemagne et dans les Pays-Bas[3]. Leur juridiction différait cependant beaucoup de celle des *coadjuteurs,* que le Saint-Siège accordait à des évêques malades ou très âgés[4].

6° En dehors de la ville, le diocèse était divisé en paroisses dirigées par des **curés**. Mais dans la ville épiscopale toutes les églises se trouvaient sous l'autorité de l'archiprêtre, auquel l'évêque avait remis le gouvernement de l'église cathédrale. Au XIe siècle, on entreprit en ville même de diviser les paroisses. L'ancien état de choses subsistait cependant encore çà et là au temps du Concile de Trente, qui ordonna de diviser

1. *Ueber Ursprung und rechtliche Stellung der Général-vicaire, Tüb. Quartalschr.*, 1853, p. 535-590. — 2. « Tota officialium intentio est, ut ad opus episcoporum suae juridictioni commissas miserrimas oves quasi vice illarum tondeant, emungant, excorient. Isti enim sunt episcoporum sanguisugae, evomentes alium sanguinem, quem biberunt. » PIERRE DE BLOIS († 1200), *P. L.*, CCVII, 89. — 3. MOLL, II, I, p. 277 ss. — 4. GRUNEAU, *De coadjutoribus episcoporum*, Breslau, 1895.

en paroisses les villes épiscopales[1]. Pour exclure les religieux du ministère des âmes on voulut prouver, au XII[e] siècle, que les curés étaient d'institution divine et étaient nécessairement membres de la hiérarchie, de sorte qu'ils pouvaient faire office de législateurs dans le synode diocésain. Saint Thomas, sur l'ordre de Clément IV, réfuta à fond cette erreur[2]. Au XII[e] siècle, beaucoup de paroisses furent incorporées dans des territoires de chapitres ou de couvents et eurent à la place d'un curé un *vicaire*. Les paroisses qui dépendaient d'un couvent étaient administrées par un moine. Les chapitres en confiaient la charge à un ecclésiastique, auquel on cédait une mince partie des revenus : le casuel et le *droit d'étole* achevaient de lui fournir le nécessaire à sa subsistance. Le droit d'étole consistait d'abord en dons volontaires des fidèles, mais se transforma assez généralement plus tard en taxe fixe.

7° **Les ordonnances ecclésiastiques** nous manifestent une grande vigilance de la part de l'Église. L'Évêque devait avoir au moins trente ans, être de naissance légitime, faire preuve de bonne instruction et de solide piété. Quand il faisait la visite, il devait éviter d'imposer de trop fortes dépenses à ses sujets; il ne pouvait faire les ordinations pour de l'argent ni vendre les bénéfices ecclésiastiques. A lui de prendre soin de l'instruction, et de doter d'un bénéfice suffisant le clerc qui donnait des leçons à l'ombre de la cathédrale[3]. Quiconque était appelé à un décanat, à l'archidiaconat ou au ministère des âmes, devait être âgé de vingt-cinq ans, être instruit et pieux. Les biens qu'on avait acquis par l'exercice d'un office revenaient à l'Église, à la mort du titulaire; les richesses servaient ainsi à créer des institutions utiles et des œuvres de bienfaisance. Innocent IV exigea un compte rigoureux de l'administration des

1. Sess. XXIV, *De ref.*, cap. 13. — LESÊTRE, *La Paroisse*, Paris, 1906. — B. DOLKAGARAY, art. *Curés*, dans le *Dict. de Théol. cath.* — 2. WERNZ, *De jure Decretalium*, II, 1930 s. — 3. III[e] Concile de Latran (1179), HEFELE, V, 711 s.

biens ecclésiastiques. Alexandre III stipula que les laïcs devaient restituer à l'Église les biens qu'ils lui avaient ravis.

Tous les clercs devaient se vêtir conformément à leur état, porter la tonsure, s'abstenir de la chasse, du jeu de dés et d'autres plaisirs qui ne convenaient pas à leur dignité. Ils étaient sévèrement tenus à édifier les fidèles durant les exercices du culte[1].

8° La plus grande attention fut consacrée à la stricte observation du **célibat**. Grégoire VII insista vivement sur l'exécution de cette loi. Urbain II marcha sur ses traces et ordonna que la femme de celui qui avait reçu les ordres majeurs devait devenir l'esclave du prince[2]. Le premier (1123) et le second (1139) conciles de Latran achevèrent de compléter la loi du célibat. Le dernier concile détermina avec certitude que le mariage de celui qui se trouve dans les ordres majeurs est nul sans aucun doute[3]. Déjà les conciles de Melfi (1089), de Troyes (1107) et de Reims (1119) avaient parlé dans le même sens, mais d'une façon moins claire. L'ancienne ordonnance fut donc déclarée par le second concile de Latran obligatoire pour toute l'Église occidentale[4]. Mais le but qu'on poursuivait ne fut pas aussitôt atteint d'une manière complète. Le XII[e] concile général dut faire des menaces aux évêques qui permettaient pour de l'argent le mariage à leurs clercs[5]. Les difficultés furent très grandes surtout dans les pays récemment convertis : en Hongrie, Pologne, Silésie, Moravie, Suède, Danemark. Les lois du célibat n'y furent universellement acceptées que vers la fin du XII[e] siècle et le milieu du XIII[e]. Mais là même où ces lois salutaires ne rencontrèrent pas

1. HEFELE, V, 399, 613, 865, etc. — 2. Synode de Melfi (1089), can. 12. — 3. HEFELE, V, 380, 441. « *Hujusmodi namque copulationem, quam contra ecclesiasticam regulam constat esse contractam, matrimonium non esse censemus* (MANSI, XXI, 528). — 4. On y remarque un double effet de la loi ecclésiastique. Elle rattache d'abord au sous-diaconat un *vœu solennel* qui est déclaré empêchement *dirimant* pour tout mariage futur. La même chose a lieu en Orient par suite du diaconat. — 5. HEFELE, V, 886.

une obéissance empressée, on s'abstint du moins de les combattre jusqu'aux jours où surgit la réforme.

§ 107. — Les ordres religieux de la règle de Saint Benoît [1].

1° A cette époque de renaissance générale de l'esprit chrétien, la **vie religieuse** fut florissante; rien de plus naturel. Les papes favorisèrent les religieux, et ils furent à leur tour puissamment soutenus par ces derniers dans la grande œuvre de réforme de l'Église. Qu'on se rappelle seulement l'appui fourni par Cluny aux papes dans la querelle des investitures et les rapports des ordres mendiants avec les grands papes du XIIIe siècle. Pendant que l'ordre de saint Benoît revivait dans de nouvelles fondations, les ordres de chevaliers et surtout les ordres mendiants faisaient sentir leur influence salutaire. Les laïques trouvaient un refuge dans les tiers-ordres, dont on ne peut assez apprécier l'heureuse action sur la société. L'affluence vers les couvents comme vers les tiers-ordres confine au merveilleux.

2° Le fondateur de l'**ordre de Grandmont** [2] fut saint Étienne de Muret (✝ 1124). Son nom lui vint du mont Muret près de Limoges, où il se fixa comme ermite en 1076, après avoir vécu quelque temps dans le

1. M. HENRION, *Histoire des ordres religieux*, Bruxelles, 1838. — M. HEIMBUCHER, *Die Orden und Congregationen*, t. I, 2e éd., Paderborn, 1907. — HELYOT, *Histoire des ordres religieux*, t. V-VII. — *Acta SS. Boll.*, t. II Febr., p. 205 ss. : *Stephanus de Muret*. — DOM BEDA PLAINE, *Le bienheureux Robert d'Arbrissel* (*Mémoires de l'Association Bretonne*, 1876, p. 33 ss.); *De vita et gestis b. Roberti Arbrisselensis* (*Stud. u. Mitth. aus dem Benedictinerorden*, 1885, II, p. 64 ss). — L. JANAUSCHEK, O. CIST., *Orig. Cisterc*, t. I, Vienne, 1877. — E. VACANDARD, *Vie de S. Bernard*, 2 vol., Paris, 1895. — *S. Bruno, fondateur de l'ordre des Chartreux*, Montreuil-sur-Mer, 1898. — *Consuetudines Cartusienses*, *P. L.*, CLIII, 635 ss. — *Acta SS. Boll.*, t. III Oct., p. 491 ss. — H. LÖBBEL, *Der Stifter des Karthäuser Ordens, der H. Bruno aus Köln* (*Kirchengeschichtl. Studien*, t. X, p. 246 ss.), Münster, 1899. — GÉNESTAL, *Rôle des monastères comme établissements de crédit, étudié en Normandie au XIe siècle et à la fin du XIIIe siècle*, Paris, 1901. — 2. LEVESQUE, *Annales de l'Ordre de Grandmont*, 1662. — GUIBERT, *Destruction de l'Ordre et de l'abbaye de Grandmont*, 1878.

monastère bénédictin d'Aureil. Quelques disciples s'adjoignirent bientôt à lui, il les guida dans la vie spirituelle selon la règle de saint Benoît et la manière de vivre des Camaldules. Après sa mort, ceux-ci se retirèrent dans la solitude de Grandmont, d'où l'ordre a reçu son nom. Le quatrième prieur, Étienne de Lisiac, rédigea par écrit, en 1143, les ordonnances du fondateur, transmises jusqu'alors de vive voix. Le septième prieur Gérard compléta la règle, qui fut corrigée par Urbain III et approuvée par Clément III [1]. L'ordre se répandit rapidement en France. En 1170 il comptait déjà soixante-dix monastères. Au commencement du XIVe siècle le prieur du monastère principal de Grandmont reçut de Jean XXII le titre d'abbé. Les droits et les devoirs des frères lais n'avaient pas été suffisamment déterminés, il s'ensuivit dès le XIIIe siècle un désaccord que l'entremise du pape ne parvint même pas à faire cesser [2] et d'où résulta une scission. Cependant les deux observances, celle des rigides comme des mitigés, demeurèrent soumises au même général. L'ordre disparut à la révolution française.

3° Saint Robert d'Arbrissel [3] (✝ 1117) fonda l'**ordre de Fontevrault**. Il étudia à Paris, devint l'auxiliaire de l'évêque de Rennes, puis professeur de théologie à Angers. En 1095 Robert bâtit un double monastère, l'un pour les hommes, l'autre pour les femmes. En l'honneur de la Mère de Dieu [4], l'abbesse fut investie du gouvernement général et devint ainsi supérieure de tous les couvents doubles. On vivait selon la règle bénédictine, rendue plus sévère en quelques points. Quoique la plus grande réserve fût observée dans les relations mutuelles, cette fondation excita certains mécontentements; on y vit un manque de prudence, le soupçon atteignit même saint Robert. Les religieux pourtant affluèrent, le nombre s'éleva bientôt à quatre ou cinq mille. Pascal II

1. JAFFÉ, n. 10098, 10141. — La règle chez MARTENE, *De antiquis Ecclesiae ritibus*, t. IV, p. 306 ss.; Bulle et Statuts, *ibid.*, 321-361; index domorum, *ibid.*, p. 318 ss. — 2. POTTHAST, n. 1772. — *P. L.*, CCXIV, 1107 s. — 3. PAVILLON, *La vie du B. Robert d'Arbrissel*, 1867. — 4. S. JEAN, XIX, 26-27.

approuva l'ordre en 1105 et en 1112 [1], et Innocent III loua son austère discipline [2]. A la mort du fondateur, l'ordre possédait plusieurs maisons, les sœurs étaient déjà trois mille. Des fondations se firent également en dehors de la France, en Espagne et en Angleterre. Au moment de sa plus grande prospérité, l'ordre compta cinquante-sept prieurés. Après la révolution française il ne resta plus aucune maison [3].

4° Le père des **Cisterciens** [4], saint Robert (┼ 1100), entra à l'âge de quinze ans dans le monastère bénédictin de Moutier-la-Celle près de Troyes. Choisi comme abbé, il ne put faire aboutir la réforme commencée, et il se retira à Molesmes où il gouverna quelques ermites. Là, ayant eu également à souffrir de ses subordonnés, il les quitta en compagnie de vingt religieux les plus fervents et se rendit dans la solitude de Cîteaux (*Cistertium*) en Bourgogne, y bâtit un monastère et mena une vie très austère selon la règle de saint Benoît (1098). Ils ne travaillaient pas au salut des âmes en dehors du monastère, renonçaient à l'exemption et simplifiaient tout ce qui était ornementation même pour leurs églises. Sous leur troisième abbé, Étienne, une lumière éclatante s'éleva sur Cîteaux : saint Bernard y entra à la tête de trente compagnons (1112). A partir de ce jour l'ordre prospéra merveilleusement. En 1113 on vit se fonder le monastère de la Ferté ; en 1114, celui de Pontigny ; en 1115, ceux de Clairvaux et de Morimond. Entre temps l'abbé Étienne rédigeait la *carta caritatis* [5], loi fondamentale de Cîteaux. En 1119, il convoqua les principaux religieux des seize monastères pour revoir et approuver son tra-

1. JAFFÉ, n. 4502, 4685. — 2. POTTHAST, n. 6006 : « *Monasterium Fontis Evraldi et magnae religionis odor praefulget et magna paupertate gravatur.* — 3. MABILLON, *Dissertatio de subjectione virorum etiam sacerdotum ad mulierem,* Paris, 1612. — 4. GUIGNARD, *Mon. primitifs de la règle cistercienne*, Dijon, 1878. — DOM U. BERLIÈRE, *Les origines de Citeaux*, *Rev. d'hist. ecclés.*, oct. 1900 et avril 1901. — H. D'ARBOIS DE JUBAINVILLE, *Études sur l'état intérieur des abbayes cisterciennes et principalement de Clairvaux au XII*e *siècle*, Paris, 1858. — 5. *Exordium ordinis Cisterc.*, *P. L.*, CLXVI, 1501 ss.

vail, qui reçut la même année l'approbation de Calixte II. La règle bénédictine avait laissé les différentes abbayes séparées, et les abbés entièrement indépendants ; le *carta caritatis* au contraire prescrivit que le chef de l'ordre, l'abbé de Cîteaux, aurait sa puissance limitée par les abbés de La Ferté, de Pontigny, de Clairvaux, de Morimond et par le chapitre général; que toutes les maisons seraient visitées chaque année : Cîteaux par les abbés des quatre abbayes ci-dessus, les autres fondations par l'abbé de la maison dont ces *filles* étaient sorties. L'époque qu'on appelle la *plantation* de l'ordre va de 1089 à 1134, à ce moment existaient déjà soixante-dix-sept abbayes. L'âge d'or de l'ordre dura de 1134 à 1242. En cette dernière année il comptait sept cent sept abbayes. En tout il y en a eu 728, sans compter le grand nombre d'abbayes de religieuses dont le chiffre s'éleva à neuf cents environ à l'époque la plus florissante. Leur première abbaye fut bâtie en 1120 par Étienne, le troisième abbé de Cîteaux. L'ordre a souffert beaucoup sous la réforme et la révolution française. A l'heure actuelle il existe une trentaine de couvents d'hommes, divisés en quatre congrégations, et environ cent maisons de religieuses, dont soixante en Espagne[1].

5° Après avoir étudié dans son pays, puis à Reims et à Tours, **Saint Bruno** de Cologne († 1101) reçut un canonicat à Reims et en 1084 se retira dans la solitude de la Chartreuse près de Grenoble : là fut le berceau de l'**ordre des Chartreux**[2]. Le cinquième prieur de la Grande Chartreuse, Guigues († 1137), rédigea le premier une règle particulière[3]. Celle de saint Benoît fut rendue plus sévère en quelques points : silence perpétuel, vête-

1. *Exordium magnum Ordinis Cist.*, *P. L.*, CLXXXV, 995 ss. — MABILLON, *Annal. O. S. B.*, t. V, p. 367 ss., 377 ss. — HENRIQUEZ, *Regula, Constit. et privil. Ord. Cist.*, Anvers, 1630. — 2. D. LE CONTEULX, *Annales Ordinis Cartusiensis ab anno 1084 ad annum 1429*, Montreuil-sur-Mer, 1887-1891. — D. LE VASSEUR, *Ephemerides ordinis Cartusiensis*, Montreuil-sur-Mer, 1890-1893. — Cf. D. S. AUTORE, art. *Chartreux*, dans le *Dict. de Théol. cath.* — 3. *Consuetudines Cartus.*, *P. L.*, CLIII, 635 ss. — Jusque-là ils avaient pris exemple sur la règle de S. Benoît, sans l'adopter complètement.

ment grossier, abstinence de chair toujours et partout. Leur occupation consistait dans la prière, le travail des mains, la transcription des livres et l'étude. Chaque Chartreux habitait une cellule séparée qui formait une demeure à part, isolée des autres. Ils ne se réunissaient que le samedi pour la confession et pour traiter des affaires de la communauté. Ils se saluaient par ces mots : *Momento mori*. En faisant profession, ils promettaient la stabilité dans le même monastère, l'obéissance et la correction des défauts [1]. Alexandre III approuva l'ordre en 1170 [2]. Les statuts de Guigues furent augmentés en 1259, et derechef en 1368, 1509 et 1681 [3]. La science, l'architecture et le défrichement des lieux incultes doivent beaucoup aux fils de saint Bruno. Ils furent en même temps un puissant appui pour les pontifes romains dans les grandes épreuves que ceux-ci eurent à endurer. Et pourtant de violentes attaques ne leur furent pas épargnées [4].

Dans la première moitié du XIIIe siècle l'ordre eut une seconde branche, celle des religieuses. L'ordre à son apogée ne compta pas plus de cent soixante-dix monastères d'hommes et trente de femmes, avec un peu plus de trois mille religieux. A l'heure actuelle il compte à peine trente maisons, dont la moitié en France, du moins avant la persécution de 1901, et un seul monastère de sœurs, situé dans le diocèse de Grenoble.

6° La règle bénédictine fut encore suivie par les **Silvestrins**, fondés par Silvestre Guzzalino sur le Monte Fano en 1231; par les **Célestins** [5] de Pierre Murrone (Célestin V) à la fin du XIIIe siècle; par les **Humiliés** [6] qui parurent au XIe siècle, se relâchèrent au XVIe et furent supprimés par saint Pie V à l'occasion d'un attentat contre saint Charles Borromée [7].

1. *Cons. Cartus.*, c. 23, *P. L.*, CLIII, 635. — 2. *P. L.*, CC, 1080. — 3. MAGISTRI LAMBERTI *statuta*, *P. L.*, CLIII, 1249 ss.; surtout *Statuta antiqua*, *ib.*, 1123 ss. — 4. *P. L.*, CCXVI, 469. — DENYS LE CHARTREUX, *De preconio sive laude ord. Carth. Opusc. insign.*, Col., 1559, p. 569. — 5. D. BESSE, art. *Célestins*, dans le *Dict. de Théol. cath.* — 6. TIRABOSCHI, *Vetera Humiliat. monumenta*, 3 vol., 1766 ss. — 7. RAYNALD, *ad an.* 1231, n. 29. — HEIMBUCHER, I, 480-481.

§ 108. — Les Chanoines réguliers [1].

1° La règle de Chrodegang de Metz laissait aux chanoines qui suivaient la vie canoniale, non seulement la possession, mais aussi l'administration de leurs biens. À la longue, comme l'expérience l'a d'ailleurs démontré, cette pratique était incompatible avec la vie commune. Aussi les conciles romains de 1059 et 1063 insistèrent auprès des chapitres pour que les biens fussent possédés en *commun*. Leurs désirs furent écoutés. Des deux traités de saint Augustin, *Sermones de moribus clericorum* (355 et 356) et *Epistola* 211 (al. 109) *ad sororum* [2] on tira une règle qui porte le nom de règle de saint Augustin. Un grand nombre de chapitres suivirent au XIIe siècle cette règle, à laquelle ils ajoutaient les trois vœux solennels ordinaires. Au début chaque chapitre fut indépendant, mais bientôt se formèrent différentes congrégations, qui ont produit beaucoup de bien dans l'Église de Dieu [3].

Quelques-unes méritent d'être mentionnées ici : la

1. Voir les ouvrages d'ensemble cités plus haut, HEIMBUCHER, HELYOT, HENRION, etc. — MARTENE, *Consuetudines canonic. reg. sec. reg. S. Augustini; De antiq. Eccl. ritibus*, t. III, 306-320. — *Annales Praemonstrat.*, 2 vol., Nancy, 1734-1736. — MIRAEUS, *Chron. ord. Praemonstr.*, Colon., 1613. — D. MADELAINE, *Hist. de S. Norbert*, Lille, 1887. — ZAK, *Der H. Norbert, Herr von Gennep, Stifter des Prämonstratenserordens*, Vienne, 1900. — *Regula et constitutiones F. ordinis canonici S. crucis*, Gestel S. Michaelis, 1868. — GODEFRIDUS A LIT, *Explanatio Constitutionum ordinis fratrum Cruciferorum*, Col., 1632. — HERMANS, *Annales canonicorum reg. S. Augustini ordinis S. Crucis*, 3 vol., Silvae Ducis, 1858 — H. RUSSEL, *Chronicon ordinis S. Crucis*, Col., 1635. — VERDUC, *Vie du Père Théodore de Celles*, Périgieux, 1632. — 2. *P. L.*, XXXIII, 960-965. — S. Augustin écrivit cette lettre comme ligne de conduite générale pour le monastère de femmes que dirigeait sa propre sœur. L'adaptation à un monastère d'hommes se fait très facilement; elle fut opérée de bonne heure, puisqu'on la trouve dans la *Regula ad servos Dei* que S. Benoît d'Aniane (821) a publiée dans son *Codex regularum*, *P. L.*, XXXII, 1377-1384. — Cf. D. BESSE, art. *Augustin* (*Règle de Saint*) dans le *Dict. de Théol. cath.* — 3. AUB. MIRAEUS, *Origines canonic. reg. ordinis S. Augustini*, Col., 1615; — *Codex regularum et constitutionum clericorum ord. S. Aug.*, Anvers, 1638.

congrégation de la Mère de Dieu à Ravenne (1117); les chanoines de Latran (seconde moitié du XI[e] siècle); la congrégation de Saint-Rufus (1039); les chanoines du Saint-Sépulcre à Jérusalem (1114); la congrégation de Saint-Maurice dans le canton du Valais (XII[e] siècle); la congrégation de Marbach près de Colmar (1090); la congrégation des Antonites (1298); la congrégation de Saint-Victor à Paris (commencement du XII[e] siècle); la congrégation de Sainte-Croix à Coïmbre (1132); les Gilbertins en Angleterre, fondés par saint Gilbert († 1189), qui avaient des monastères doubles (1146); les Frères du Saint-Esprit à Montpellier (XII[e] siècle); la congrégation de Sainte-Geneviève à Paris (seconde moitié du XI[e] siècle); plusieurs sortes de Croisiers en Italie, en Bohême, en Pologne, en Espagne et en Portugal, qui parurent tous au temps des croisades.

2° Mais le plus important des instituts de chanoines réguliers fut celui des **Prémontrés**[1], fondés par saint Norbert. Issu de la noble lignée de Gennep à Xanten (Rhin inférieur) (1080-1082), il devint chapelain de l'empereur Henri V et chanoine de Cologne. Jeté par la foudre à bas de son cheval, au cours d'un voyage en Westphalie, il dit adieu au monde et se fit ordonner prêtre (1114). Il parcourut différents pays en prêchant la pénitence, et en 1120 il établit à Prémontré (*Praemonstratum*), près de Laon, un monastère de chanoines réguliers. Il lui donna la règle de saint Augustin avec un costume de couleur blanche. Le nouvel institut devait joindre la vie active à la vie contemplative, et s'appliquer à la prédication, au soin des âmes et à la culture des sciences. Il fut approuvé en 1126 par Honorius II[2]. Lorsque Norbert fut élevé la même année sur le siège de Magdebourg, il vit son ordre se répandre rapidement en Allemagne. Les Pays-Bas, l'Angleterre, l'Ecosse, le Danemark, la Suède et

1. RICHOU, *Essai sur la vie claustrale et l'administration intérieure dans l'ordre de l'abbaye de Prémontré, au XII[e] et au XIII[e] siècle* (*Ecole des Ch.*, 1875). — 2. POTTHAST, *Reg.*, n. 5232.

la Norvège reçurent ses fils avec joie [1]. Le nombre des communautés de Prémontrés répandus à travers l'Europe fut bientôt considérable. Un siècle après la fondation, il s'élevait à 1.000, et même, d'après ce qu'on rapporte, il atteignit 3.000 au moment de la plus grande prospérité. La Réforme et la Révolution les fit presque toutes disparaître. Actuellement il existe sept maisons dans la *circaria* d'Autriche, le même nombre dans celle de Brabant, avec six maisons de missions; en plus une dizaine environ de la congrégation de France.

3° **L'ordre des Croisiers** de Théodore de Celles († 1236) eut aussi une grande extension en Belgique, en Hollande, en France, en Angleterre et en Allemagne. Le fondateur était chanoine de Liège; il s'établit à Clair-Lieu, près Huy, et jeta ainsi les fondements du nouvel institut qui fut approuvé par Rome le 3 mai 1216. Leur but était le travail des missions, le soin des malades et surtout la conversion des Albigeois. Les croisiers, comme les autres chanoines réguliers d'alors, suivaient la règle de saint Augustin; cependant plus tard ils y firent quelques additions empruntées aux constitutions des Dominicains. Ils portent un habit blanc et un scapulaire noir, avec une croix rouge et blanche sur la poitrine, de là leur nom de Croisiers; ils ont en outre une ceinture noire avec un mantelet de même couleur. Le général porte une mosette violette. En 1516, Léon X accorda aux Croisiers le privilège d'attacher une indulgence de 500 jours à chaque *Pater* et *Ave* des chapelets bénis par eux. Léon XIII l'a renouvelé en 1884. La Réforme et la Révolution furent pour cet ordre jadis si florissant un coup terrible, de telle sorte qu'à l'heure actuelle il ne compte plus que six communautés.

4° Plusieurs des ordres réguliers indiqués ci-dessus possédèrent également une branche féminine, au temps de leur prospérité [2].

1. H. Q. Janssen, *Annales de l'Académie d'Archéol. de Belgique*, 2e série, t. III. — 2. Heimbucher, I, 389 ss.

§ 109. — Les quatre grands Ordres mendiants[1].

1° Déjà dans les réformes bénédictines de Cîteaux, de Grandmont, de Fontevrault ainsi que dans la fondation de l'ordre des Chartreux, la pauvreté avait eu une place d'honneur. Les moines recherchaient le travail des mains et ne voulaient pas comme à Cluny vivre du revenu de leurs terres. Le Cistercien ne rougissait aucunement de s'entendre dire par le moine de Cluny : Cultiver les champs, couper les arbres et transporter le fumier : est-ce là une vie religieuse? Saint Bernard désirait même un grand amour pour la pauvreté chez les ordres de chevaliers et appelait les principaux « *Les pauvres champions du Christ* », nom qui fut bientôt changé en celui de *chevaliers du Temple*. Chez tous les ordres de chevalerie, la vie militaire était d'ailleurs au premier plan. Le peuple aimait cependant à entendre faire l'éloge de la pauvreté et raconter la vie pauvre de Jésus. Mais qui entrera en lice pour la préconiser? Les bénédictins et leurs réformes restaient enfermés dans les murs de leurs monastères. Au commencement du XIIe siècle on vit des prédicateurs parcourir les pays en pratiquant une stricte pauvreté. Le premier fut saint Norbert. Son ordre marcha sur ses traces. Le second fut Robert d'Arbrissel, qui fit même entendre aux oreilles des clercs l'éloge de la pauvreté. Ceux-ci, et d'autres avec eux, combattirent la vie mondaine et préconisèrent l'esprit intérieur, la vie intime du christianisme. Mais l'honneur principal de ce mouvement revient à François d'Assise et à Dominique de Gusman.

2° Le célèbre fondateur de l'**Ordre des Franciscains**[1] naquit à Assise en 1182. Il apprit le latin à l'école

1. *Bullarium Franciscanum*, éd. SBARALEA, 4 vol., Rome, 1759-1770; *Suppl.*, *ibid.*, 1780. Continuation, éd. C. EUBEL, t. V, *ibid.*, 1898; t. VI, 1902; t. VII, 1904. *Analecta Franciscana*, etc., t. I-III, Quaracchi, 1885-1897. — WADDING, *Annales Minorum*, Lyon, 1625 ss., 8 vol.; Rome, 1731 ss., 16 vol. avec diver-

et le français probablement à la maison paternelle, d'où lui resta le nom de François. Son père Pierre Bernadone était un riche marchand de draps. Une semblable vocation n'allait pas à la nature ardente du fils, il lui fallait la vie du chevalier. Mais à peine eut-il fait quelques pas dans ce sens que Dieu l'appela à une plus haute perfection (1205). Revenu de Spolète à Assise, il lui fut impossible de résister à l'attrait de la grâce, et il commença à mener la vie érémitique (1206). Deux années après, entendant les paroles de l'évangile sur la mission des apôtres, il fut bouleversé jusqu'au fond de son être et ne garda pour tout bien qu'une toile grossière avec une ceinture. Ce sont là ses fiançailles avec la pauvreté (1208).

Son premier compagnon fut un gentilhomme d'Assise, Bernard de Quintavalle; le second fut Pierre de Catane d'Assise. En leur compagnie, François se rendit à l'église Saint-Nicolas, il y entendit la volonté de Dieu qui lui imposait une vie pauvre, apostolique et crucifiée[1].

De ce jour, 15 avril 1208, date la fondation de la fraternité des Pénitents d'Assise qui prit quelques années après le nom de **Frères Mineurs.** En 1209 ou 1210 François alla à Rome avec onze disciples, après avoir d'abord rédigé un résumé de la règle, qui ne consistait, probablement, que dans les textes de l'Écriture précités, avec une courte préface. Innocent III accorda une approbation verbale avec la faculté de prêcher la pénitence. L'ordre prit alors un développement merveilleux. Les premières maisons furent établies à Rivotorto et à Assise auprès de l'église de la Portioncule. En 1219, on vit 5.000 frères réunis pour le chapitre général. Le saint fondateur s'embarqua pour l'Afrique dans le but de prê-

ses continuations; la dernière, Quaracchi, 1886. — *Actus B. Francisci et sociorum ejus*, éd. P. Sabatier, Paris, 1902. — *Fioretti*, éd. Chaulin, 1901. — Ozanam, *Les poètes franciscains.* — Bg. de saint François d'Assise, par Léopold de Chérancé, 1885; — Le Monnier, 2 vol., Paris, 1889; — Paul Henry, Paris, 1903; — Sabatier, Paris, 1894; 26e éd., 1902. — G. Schnürer, *Franz von Assisi*, Munich, 1905. — Edm. Wauer, *Entstehung und Ausbreitung des Clarissenordens, Besonders in den deutschen Minoritenprovinzen*, Leipzig, 1906. — 1. S. Matth., xix, 21; S. Marc, vi, 8-9; viii, 34.

cher la foi aux Musulmans, il envoya quelques-uns des siens en Espagne et au Maroc, où cinq d'entre eux reçurent la couronne du martyre. Ce fut à l'occasion de la translation des reliques de ces derniers en Portugal qu'un chanoine de ce pays, Fernandez (saint Antoine de Padoue [1]), entra dans l'ordre. Il assista au chapitre général de 1221.

Bientôt il y eut divergence entre François qui voulait suivre la pauvreté parfaite du Christ et les frères qui ne perdaient pas de vue le soin réglé du temporel. Il y eut un désaccord semblable au sujet des études. Le cardinal Hugolin, protecteur de l'ordre, travailla beaucoup à resserrer la hiérarchie encore flottante et à mettre l'autorité entre les mains des clercs. Tandis que François se tenait uniquement à la première règle [2], les principaux de l'ordre jugèrent celle-ci incomplète. Alors le Saint, dans l'assemblée tenue à la Portioncule (17 mai 1220), en présence du cardinal Hugolin, déposa le généralat qui fut confié à Pierre Catane d'Assise. Le 22 septembre 1220, Honorius III rendit le noviciat obligatoire. En 1221, un chapitre général de 3.000 frères confirma la règle écrite par saint François dès le mois précédent. La substance en revient à ceci : On ne possédera rien en propre; on mendiera en cas de besoin et on s'adonnera à la prédication. Elle fut ce qu'on a appelé « la première règle » qui avait à l'origine dix-sept chapitres et en eut ensuite vingt-trois. Peu de temps après, François de concert avec le cardinal Hugolin rédigea douze nouveaux chapitres concernant l'organisation de l'ordre. La règle reçut l'approbation d'Honorius III (29 novembre 1223) [3].

2° La prédication de François avait fait une profonde impression sur Claire Sciffi d'Assise [4]. Par amour du

1. J. A. GUGARD, *Saint Antoine de Padoue*, Paris, 1869. — A. RICARD. *Saint Antoine de Padoue, le grand Thaumaturge*, 3e éd., Paris, 1895. — LEPITRE, 2e éd., Paris, 1901. — LÉOPOLD DE CHÉRANCÉ, Paris, 1906. — *Sancti Antonii de Padua Vitae duae*, éd. DE CLERVAL, Paris, 1904. — 2. Les trois textes de l'Écriture Sainte. — 3. WADDING, *Annal. Minorum*, ad an. 1220. — 4. LÉOPOLD DE CHÉRANCÉ, *Vie de Sainte Claire*, Paris, 1901.

Christ, elle aussi voulut quitter le siècle et prit le voile, le jour des Rameaux 1212. Par cette cérémonie, François et Claire jetèrent les fondements du **second ordre.** L'exemple de la sainte entraîna bientôt à la suite de celle-ci sa sœur Agnès et une foule d'autres vierges, animées toutes du même esprit. Elles établirent un premier couvent à Assise près de l'église Saint-Damien et promirent obéissance à François. Leur première règle donnée par le saint est inconnue. Le cardinal Hugolin en rédigea (1218 ou 1219) une autre qui avait pour base la règle de saint Benoît. Sainte Claire maintint toujours une pauvreté très rigoureuse et refusa toute possession, même lorsque Grégoire IX lui en accorda la liberté. François resta, durant toute sa vie, son conseiller et son père. Son austère direction demeura pour elle une loi. Dans cet esprit, elle acheva l'œuvre des constitutions de l'ordre qui furent approuvées par Innocent IV en 1253.

3° L'organisation du **Tiers-Ordre** [1] de saint François eut lieu en 1221. Dès le début, la parole du saint avait impressionné profondément un grand nombre de fidèles. Mais tous ne pouvaient entrer en religion. Les autres vivaient dans le monde selon l'esprit du fondateur. On pensa bientôt à leur donner une règle, ce qui eut lieu effectivement en 1221. Ce qui était surtout exigé, c'était une vie pieuse et réglée, trois jours d'abstinence et deux jours de jeûne par semaine, la récitation quotidienne du bréviaire ou d'un certain nombre de Pater, la confession et la communion trois fois par an, le paiement régulier de la dîme, la défense de porter les armes, la visite des malades et l'assistance aux enterrements. On ne saurait trop exagérer l'heureuse influence de semblables prescriptions pratiquées consciencieusement. Cette règle est due à la collaboration de saint François et du cardinal

1. *Regula antiqua Fratrum et Sororum de poenitentia seu Tertii Ordinis Sancti Francisci*, éd. P. SABATIER, Paris, 1901. — P. MANDONNET, *Compte rendu du 4e congrès scient. intern. des cath., Sciences hist.*, Fribourg, 1898, p. 183-215. — A. FIERENS, *La question franciscaine, Rev. d'hist. eccl.*, 1907, 57-80, 286-304, 498-513; 1908, 38-46.

Hugolin. De nouvelles ordonnances, en 1228, et une nouvelle règle, en 1234, furent mises en exercice.

4° Après la fondation des trois ordres, après la réception de l'indulgence de la Portioncule[1] (entre 18 juillet et septembre 1216), honoré des stigmates sur le mont Alverne (14 sept. 1224), S. François mourut le 3 oct. 1226. Ses trois ordres prirent une extension rapide, ils procurèrent un bien immense parmi toutes les classes de la société, mais surtout dans le peuple. L'esprit de François renouvela la surface de la terre. Les envieux et les adversaires ne firent pas défaut, tant dans le camp des ordres anciens, que du côté du clergé séculier et des universités[2]. Plus dangereux pourtant fut encore l'ennemi intérieur, à savoir la désunion provenant de tendances diverses, les uns voulant une observance stricte, les autres réclamant des adoucissements; il en résulta un schisme après la mort de S. Bonaventure. Il y eut des discussions au sujet de la pauvreté, de l'obligation de la règle et du testament de S. François. Les tenants d'une plus stricte observance s'appelèrent *Spirituels*, ils voulaient qu'on s'adonnât moins à l'étude et qu'on observât mieux la pauvreté du fondateur. Célestin V les réunit aux ermites qu'il avait fondés et qui portent son nom. Lorsque Boniface VIII leur eut permis de vivre séparés comme auparavant, il y eut de nouveaux désordres de telle sorte que Jean XXII dut user de rigueur. Un grand nombre de *Spirituels* allèrent plus avant dans le sens de leurs erreurs et devinrent un fléau pour l'Église sous le nom de **Fratricelles**.

5° L'Ordre des **Frères Prêcheurs**[3] est contempo-

1. P. SABATIER, *Revue hist.*, t. LXII (1896), p. 282 ss. — PAULUS, *Der Katholik*, t. LXXIX (1899), p. 27 ss. — L'authenticité est combattue avec des arguments qui ne manquent pas de force par KIRSCH, *Tüb. Quartalschr.*, 1904, p. 81 ss., p. 221 ss. — 2. POTTHAST, n. 7467, 7468, 7480. — GUILLAUME DE S.-AMOUR, *De periculis nov. temp.*, Opp. Constant., 1632. — Au contraire S. THOMAS, *Contra impugnantes Dei cultum*, et S. BONAVENTURE, *Lib. apol. in eos qui ordini minor. adversantur*. — 3. REICHERT, *Acta capitul. general. O. P.*, 9 t., Rome, 1898-1904; *Litterae encyclicae Magistrorum O. P.*, 1233-1376, Rome, 1900. — BALME et LELAIDIER, *Cartulaire de S. Dominique*,

rain de celui des Frères Mineurs. Ils diffèrent entre eux comme différaient leurs fondateurs. François commença son œuvre d'après les seules aspirations de son cœur et la poursuivit avec tous ceux que séduisait la sainte pauvreté, sa douce fiancée. Dominique reconnut tout de suite sa vocation dans l'œuvre de la conversion des hérétiques et fonda un ordre apostolique. François, esprit peu cultivé mais à l'enthousiasme débordant, ne désirait d'abord des siens que simplicité et ardente charité; ce ne fut que plus tard qu'il admit la cléricature et des études plus développées. Dominique, au contraire, savant théologien, exigea dès le début, de ses fils l'instruction et la formation nécessaires au but de son ordre. L'ordre des Prêcheurs a été le premier officiellement approuvé par le Saint-Siège et possède la préséance sur les autres ordres mendiants.

Saint Dominique (1170-1221) naquit à Calaruéga, province de Burgos, de la noble famille de Gusman, fit ses études à Palencia et devint chanoine de la cathédrale d'Osma; il accompagna son évêque Diégo chargé d'une importante mission à Rome (1203) et en revint par le sud de la France. C'est là qu'il apprit à connaître les Albigeois et sentit naître sa vocation pour l'apostolat. Il se consacra dès lors à leur conversion. Remarquant que ces hérétiques se moquaient de l'opulence des prélats et affectaient une pauvreté souvent hypocrite, il comprit qu'il n'aurait d'influence sur les masses populaires qu'en joignant à sa parole l'exemple pauvre et pénitent d'un vrai disciple du Crucifié.

Paris, 1893 ss. — MAMACHI, *Annales Ord. Praedicatorum*, Rome, 1754. — QUETIF et ECHARD, *Scriptores Ord. Praed.*, 2 fol., Paris, 1719-1721; une seconde édition complétée est en préparation. — RIPOLL et BREMOND, *Bullarium ordinis Praedicatorum*, 8 vol., Rome, 1737 ss. — DANZAS, *Etudes sur les temps primitifs de l'ordre de S. Dominique*, Iʳᵉ sér., 5 vol., Paris, 1873-1885; II sér., 1 vol., Paris, 1888. — LACORDAIRE, *Vie de S. Dominique*, Paris, 1840. — GUIRAUD, *S. Dominique*, Paris, 1899. — DRANE, trad. franç. CARDON, 1893. — MORTIER, *Histoire des Maîtres Généraux de l'ordre des Frères Prêcheurs*, 3 vol. (1170-1400), Paris, 1903-1907. — CHAPOTIN, *Hist. des Dom. de la province de France*, Rouen, 1898. — BRÉMOND, *De Gusmana stirpe S. Dominici*, Rome, 1740. — GERARD DE FRACHET, *Vitae fratrum*, Rome, 1896.

En 1206, il fonda le monastère de Prouille pour y recueillir les filles nobles dépourvues de ressources et les préserver de l'hérésie ; il y établit le centre de la prédication dont il avait reçu la mission des légats apostoliques, ainsi que ses premiers compagnons. La date 1206 marque les débuts de l'ordre. Peu à peu s'adjoignirent au Saint de nouveaux compagnons partageant son amour pour la pauvreté et son zèle apostolique. Avec le secours de l'évêque Foulques, le premier couvent fut établi à Toulouse. Dominique avait donné à ses compagnons la tunique blanche et la chape noire qu'il portait lui-même comme chanoine régulier d'Osma.

Dans l'automne de 1215, Dominique se rendit à Rome, pour exposer l'état de la nouvelle fondation à Innocent III et solliciter une approbation. Le concile de Latran venant d'interdire la fondation d'Ordres nouveaux, le pape voulut « donner à un dessein tout neuf le secours et la protection de l'antiquité » et conseilla de choisir une règle ancienne, la plus favorable au développement de l'Institut. La règle de saint Augustin fut acceptée et on lui ajouta des constitutions spéciales qui furent complétées au premier chapitre général (Bologne, 1220). En 1216, Honorius III approuva la fondation, confirma aux nouveaux religieux le nom de *Fratres Praedicatores* qu'ils portaient déjà et leur reconnut comme but principal la prédication et l'étude [1]. En ces années Dominique prêcha à la cour pontificale et expliqua les Épîtres de S. Paul. Ainsi fut établie la charge de Maître du Sacré Palais, dont Dominique fut le premier titulaire et qui est restée le patrimoine de sa famille spirituelle. Celle-ci se propagea avec une merveilleuse rapidité, quand le Saint, plein de confiance dans la Providence et l'utilité de son œuvre, eut dispersé (1217) à travers l'Europe les seize compagnons de la première heure. Quatre ans après, l'Ordre ayant essaimé dans toutes les grandes villes, on tint le premier chapitre général à Bologne pour fixer sa constitution définitive. Le

1. Potthast, *Reg.*, n. 5402, 5403, 5428, 5434.

fondateur réclama la plus grande pauvreté, la renonciation à toute possession individuelle et même aux propriétés collectives, sauf le strict essentiel, l'église, le couvent et les livres. C'est sans raisons valables qu'on a prétendu que S. Dominique aurait copié S. François sur ce point [1].

Ce chapitre donna à l'ordre son organisation ferme et définitive. Le couvent est gouverné par un *prieur*, la province par un *prieur provincial* et l'ordre entier par un *maître général*. Des chapitres annuels, qui furent ensuite réunis tous les deux ans et plus tard tous les trois ans, peuvent apporter aux Constitutions les modifications imposées par les circonstances. L'extension de la famille dominicaine fut rapide. L'année de la mort de Dominique (1221), l'on vit déjà 60 maisons représentées [2] au second chapitre général; au commencement du siècle suivant existaient 21 provinces avec 560 couvents. Sur le terrain de la science et dans l'enseignement, comme prédicateurs et missionnaires chez les infidèles, par leur contribution au personnel des grandes fonctions ecclésiastiques, cardinalat, épiscopat, inquisition et agents pontificaux de toute sorte, les Prêcheurs exercèrent une véritable prépondérance dans l'Église pendant tout le moyen âge.

6° La branche féminine ou **second Ordre** de Saint-Dominique doit son origine à la fondation du monastère de Prouille (1206). Le saint lui-même donna aux sœurs la règle de saint Augustin et des constitutions. Plus tard, en 1213, il dut sur l'ordre d'Honorius III réformer les religieuses de quelques communautés relâchées de Rome; il les réunit à Saint-Sixte, les soumit à la direction de sœurs venues de Prouille, les astreignit à une discipline sévère avec la clôture stricte et la parfaite pauvreté. Il leur donna l'habit de son ordre et des cons-

1. Sabatier, *Vie de S. François d'Assise*. — Schnürer, *Frans von Assisi*, p. 92. — Voir la réfutation rigoureuse dans J. Guiraud, *Quest. d'hist. et d'archéol. chrét.*, Paris, 1906 : *S. Dominique a-t-il copié S. François?* p. 153-165. — 2. Mamachi, *Annales*, p. 637.

titutions que le Saint-Siège imposa à divers monastères. Il y eut bientôt de nombreuses maisons; on en comptait 200 environ au commencement du XIVe siècle. A part quelques légères différences, le second ordre de Saint-Dominique suit la même règle que le premier, il est soumis à la plus stricte clôture, il est uniquement contemplatif.

7° Le **tiers Ordre** de saint Dominique vint compléter l'heureuse influence des deux autres[1]. A l'origine la *Milice du Christ* n'avait pas uniquement comme but la sanctification personnelle de ses membres, mais aussi la défense des biens ecclésiastiques contre les attaques des hérétiques. Il en sortit plus tard l'ordre des frères et sœurs de la Pénitence. Longtemps auparavant les membres en étaient déjà très nombreux. Cependant, comme durant un temps assez notable il n'existait pas de règle fixe, le tiers ordre recevait des appellations et des formes différentes selon les divers pays où il était. Sa règle définitive fut donnée par Munio de Zamora (1285) et l'approbation fut renouvelée par Innocent VII (1405) et Eugène IV (1409).

A côté du tiers ordre séculier, s'est formé un tiers ordre régulier, qui s'adonne aux œuvres d'enseignement et de charité. Les nombreuses maisons se réunissent en diverses congrégations, chez lesquelles la règle commune à tout l'ordre est complétée par les constitutions indiquées par les circonstances de lieu et le but poursuivi.

8° L'action des Frères Mineurs et des Frères Prêcheurs fut très considérable et eut les meilleurs résultats. Leur pauvreté était un contrepoids à la richesse et à l'esprit mondain; leur parole et leur exemple combattaient l'indifférence et le relâchement qui avaient envahi beaucoup de membres du clergé, tant à l'intérieur qu'au de-

1. KLEINERMANNS, *Der dritte Orden von der Busse des H. Dominikus*, Dülmen, 1885. — DENIFLE, *Arch. f. Lit. u. Kirchengesch.*, t. CLXV. — *Analecta Boll.*, 1899, p. 294 ss. — E. MANDONNET, *Origines de l'Ordo de Poenitentia*, Fribourg, 1898 et *Les règles et le gouvernement de l'Ordo de Poenitentia au XIIIe s.*, Paris, 1902. — MORTIER, *l. c.*, II, 220.

hors des monastères. Leur prédication en Europe et le travail des missions en Asie et en Afrique produisirent de très riches fruits de salut. Les deux ordres imprimèrent un nouvel élan aux études et produisirent les célèbres docteurs de l'immortelle scolastique. Comme François et Dominique avaient été unis d'amitié, ainsi le furent Thomas et Bonaventure. Il y eut cependant des points de désunion et de froissement sur la question de priorité[1] et la divergence des écoles théologiques (Thomistes et Scotistes).

9° L'**Ordre du Carmel**[2] a emprunté son nom aux montagnes bien connues qui se trouvent en Syrie. Il semble que la beauté du site et le souvenir d'Élie[3] ont attiré de bonne heure des ermites en ce lieu. Dans la seconde moitié du XIIe siècle s'y fixa Berthold de Calabre avec dix compagnons, il y bâtit une chapelle en l'honneur de la Vierge-Mère et un ermitage auprès de la grotte d'Elie. Le nombre des « Ermites de N.-D. du mont Carmel » se multiplia rapidement; en 1208 et 1209, ils reçurent de saint Albert, patriarche de Jérusalem, une règle qui fut approuvée par Honorius III le 30 janvier 1226. Lorsque l'empereur Frédéric II eut conclu si traîtreusement la paix avec le

1. Alors les deux généraux écrivirent une lettre collective aux deux ordres. WADDING, *Annal. Min.*, an. 1255, n. 12. — REICHERT, *Litt. Encycl. Mag. Gen. O. P.*, p. 100. — MORTIER, *l. c.*, II, p. 103. — 2. *Bullarium Carmelitanum*, 2 t., éd. ELIS. DE MONTESIGNANO, Rome, 1715-1758. — KOCH, *Die Karmelitenklöster der niederdeutschen Provinz*, Frib.-en-Br., 1889. — DENIFLE, *Quellen zur Gelehrtengeschichte des Karmeliterordens in 13 und 14 Jahrhundert. Arch. f. Lit. und Kirchengesch.*, V, 365 ss. — J. NÉPOM. DE S.-PIERRE, *Hist. de l'ord. de N.-D. du M. C. sous ses neuf premiers généraux*, Maëstricht, 1798. — ROMANET DE CAILLAND, *Origines de l'ordre du Carmel*, Limoges, 1894. — B. ZIMMERMAN, art. *Carmes* (*Ordre des*) dans le *Dict. de Théol. cath.*, — 3. Sur Élie fondateur, cf. PAPENBROCH, *Acta SS.*, t. I Maii, p. 774 ss. — Tradition soutenue par P. SÉBASTIEN A PAULO, *Exhibitio errorum quos D. Papenbroch in actis SS. commisit*, Cologne, 1693. — Réponse de PAPENBROCH, Anvers, 1696. — La tradition de l'ordre est exposée dans les *Libri decem de Inst. et proc. ord. B. V. Mariae de M. Carmeli et de pecul. gestis relig. Carm.* per R. P. Phil. RIBOTI. *Speculum Carmelit.*, Anvers, 1680. — Innocent XII dut intervenir dans la controverse pour amener la paix. — La thèse du P. Papenbroch est aujourd'hui généralement acceptée.

sultan Kamel, les habitants du Carmel eurent beaucoup à souffrir des Turcs, par suite ils se décidèrent à passer en Europe et s'embarquèrent pour l'île de Chypre, la Sicile, la France et l'Angleterre. Dès 1245, un premier chapitre général se tint à Aylesford, dans le comté de Kent, où le B. Simon Stock fut élu général. Au concile œcuménique de Lyon (1245), Innocent IV éleva la congrégation des Ermites au rang d'ordre mendiant, sous le nom de « Ordre de Notre-Dame du mont Carmel ». Les couvents auraient à leur tête un prieur, les provinces un provincial et l'ordre entier un général. En même temps la règle fut modifiée et approuvée selon les nécessités nouvelles. La tendre dévotion envers Marie prêchée partout et la diffusion du scapulaire[1] que Simon Stock avait reçu de la Mère de Dieu permirent à cet ordre de se répandre rapidement. Le second et le tiers ordre ne parurent que plus tard.

10° Le quatrième des grands ordres mendiants est **l'ordre des Ermites de saint Augustin**[2]. Durant le cours du XIIe et du XIIIe siècle, différentes congrégations d'ermites furent fondées, qui soit de gré, soit par ordre des Papes, prirent la règle de saint Augustin[3].

Dans le but d'obvier à la confusion provenant de la diversité des observances et pour exécuter le XIIIe canon du quatrième concile de Latran[4] (1215), Alexandre IV

1. B. ZIMMERMANN, O. C. D., *Monumenta hist. Carmelitana*, vol. I : *continens antiquas ordinis consuetudines, acta cap. gener., tractatus de prioribus general. necnon epistolas diversas*, Lirinae, 1907. La *Bulle Sabbatine* n'a pas été publiée par Jean XXII, ni confirmée par Alexandre V; elle est certainement apocryphe. — Cf. *Zeitschrift f. Kath. Theol.*, 1900, p. 24 ss. — Elle apparaît en premier lieu dans un décret de Clément VII. — Cf. *Kirchenlexikon*, art. *Simon Stock* et *Scapulaire*. — 2. PAMPHILUS, *Chronica ordinis fratrum Eremitarum S. Augustini*, Rome, 1681. — TORELLI, *Secoli Augostiniani*, ovvero, *Hist. Generale dell'ord. eremitano di S. Augostino*, 8 vol., Bologne, 1658. — KOLDE, *Die deutsche Augustinerkongregation und Johann V*, Staupitz, Gotha, 1879. — D. BESSE, art. *Augustin (Règle de Saint)*, dans le *Dict. de Théol. cath.*, c. 2474-2477. — 3. Il y avait les Jeanbonites établis près de Mantoue par le bienheureux Jean Bon, vers 1209; les Brittiniens vivant dans la marche d'Ancône, les frères du Sac ou de la Pénitence de J.-C., les ermites toscans, etc... — 4. Ce canon disait : « *Prohibetur ne quis novum religiosum ordinem instituat, sed unum ex approbatis assumat. Qui vero voluerit religiosam domum*

réunit en 1256 toutes les congrégations similaires en un seul ordre sous le nom d'Ermites de Saint-Augustin. La plupart répondirent à l'appel du pape. Celui-ci confirma le nouvel institut le 9 avril 1256 et pressa les moines d'obéir à leur nouveau général [1]. Bien que l'ordre observât la règle de saint Augustin, il avait cependant également ses constitutions propres qui furent confirmées aux chapitres généraux de Florence (1287) et de Ratisbonne (1290). L'organisation de l'ordre ressemblait à celle des autres instituts; son développement fut si considérable qu'il compta au moment de sa plus grande prospérité 42 provinces avec 2.000 couvents (30.000 religieux). Cette extension ne paraît pas avoir eu une influence heureuse sur la discipline, car le besoin de réforme se fit bientôt sentir. Depuis le XIIIe siècle un Ermite de Saint-Augustin est sacristain de la chapelle pontificale; une bulle d'Alexandre VI confirma plus tard ce privilège (1497).

11° Ces quatre ordres mendiants furent expressément mentionnés dans le XXIIe canon du second concile de Lyon (1274). On y avait jugé que le grand nombre d'ordres et de congrégations religieuses était une cause de confusion. C'est pourquoi le concile statua que personne ne pourrait plus fonder un nouvel ordre ou prendre un nouveau genre d'habit religieux. Tous les ordres, les ordres mendiants compris, parus depuis le concile de Latran (1215) sans approbation légitime, devaient se dissoudre; cependant les ordres mendiants qui avaient été approuvés et qui étaient venus après le concile eurent la faculté de s'éteindre peu à peu. Chaque membre pouvait individuellement passer à un autre ordre sans autorisation du Saint-Siège; pour les maisons ou les ordres entiers, cette autorisation était de rigueur. Ces mesures n'atteignaient nullement les Frères Prêcheurs et les Frères Mineurs, les Carmes et les Ermites de Saint-Augustin [2].

fundare, regulam et institutionem accipiat ab ordinibus approbatis. » —
1. POTTHAST, *Reg.*, n. 16334, 16335, 16339. — 2. MANSI, XXIII, 96-97. — Cap. 1

§ 110. — Autres ordres [1].

1° Les **Servites**[2] furent fondés en 1233, lorsque Bonfiglio et six autres marchands florentins se réunirent ensemble le 8 septembre dans la *Villa Camartia*. Plus tard, ils bâtirent un couvent sur le mont Senario. Celui à qui l'ordre doit sa propagation est saint Philippe Bénizi [3]. L'ordre comptait 10.000 religieux en 1310. Ils suivirent la règle de saint Augustin et se consacrèrent spécialement au culte de la sainte Vierge et de ses sept douleurs. Alexandre IV confirma en 1256 la règle, les statuts et l'ordre [4]. Saint Philippe fonda les *Sœurs servites*, qui sont répandues en Italie, en Flandre et en Allemagne. Sainte Julienne Falconieri († 1341) établit la branche du tiers-ordre féminin des Servites ou **Mantellates** qui se répandit dans les diverses contrées d'Europe et possède aujourd'hui 40 couvents.

2° L'ordre des **Trinitaires**[5] vit le jour en 1119. Saint Jean de Matha et saint Félix de Valois[6] en furent les fondateurs. Le nom qu'il portait en indiquait le but : « Ordre de la Sainte Trinité pour la délivrance des captifs ». La chapelle de Saint-Mathurin à Paris [7] où

De rel. dom in VI° (III, 17) : « *Sane ad Praedicatorum et Minorum ordines, quos evidens ex eis utilitas ecclesiae universali proveniens perhibet approbatos, praesentem non patimur constitutionem extendi. Celerum Eremitarum Sancti Augustini et Carmelitarum ordines, quorum institutio dictum concilium generale praecessit, in solido statu volumus permanere.* » — 1. Les ouvrages généraux déjà cités. — RATZINGER, *Geschichte der Kirchlichen Armenpflege*, 2° éd., Frib.-en-Br., 1884, p. 254 ss. — 2. MORINI-SAULIER, *Mon. ord. Servorum S. Mariae*, 4 vol., Brux., 1897 ss. — *Hist. de l'ordre des Servites*, 2 vol., Paris, 1886. — ARCH. GIANII, *Annal. s. ord. servorum B. M. V.*, Lucques, 1719-1723. — Les sept fondateurs ont été canonisés par Léon XIII (1888). — 3. SAULIER, *Vie de saint Philippe Bénizi, Propagateur de l'Ordre des Servites*, Paris, 1886. — 4. POTTHAST, n. 16302. — 5. BONAV. BARO, *Annal. ord. SS. Trinit.*, Rome, 1684. — EMELIN, *Die Litt. zur Gesch. des Ordens SS. Trinit., etc.*, Karlsruhe, 1890. — ANTONIO DELL' ASSUMPTIONE, *Arb. chronol. ord. excalceat. SS. Trin.*, Rome, 1894. — DESLANDRES, *L'Eglise et le rachat des captifs*, Paris, 1902 ; — *L'ordre des Trinitaires pour le rachat des captifs*, Paris, 1903. — 6. CALIXTE DE LA PROVID., *Vie de saint Félix de Valois*, 3° éd., Paris, 1878. — 7. THOISON, *Saint Mathurin. Etude hist. et iconographique*, Paris et Orléans, 1889.

ces religieux se réunissaient leur fit donner le nom de *Mathurins.* La maison principale était à Cerfroy. Cet institut se propagea en France, en Italie, en Allemagne, en Angleterre, en Espagne et jusqu'en Amérique. Ils eurent 250 couvents, distribués en 17 provinces [1]. Le nombre des esclaves rendus par eux à la liberté s'élève à 200.000.

3° Le même but était poursuivi par l'**Ordre de la Merci** [2] (*Ordo B. Mariae de Mercede redemptionis captivorum*), fondé par saint Pierre Nolasque et saint Raymond de Pennafort en 1223. Au début, l'institut, qui était surtout militaire, se recrutait principalement dans la noblesse; plus tard, il compta des prêtres et des frères [3]. Aux trois vœux ordinaires, ils en ajoutèrent un quatrième, celui de se livrer en captivité pour délivrer un esclave dont le salut était en péril. Cet ordre a produit de très grands fruits de salut en Amérique où ils furent emmenés par Christophe Colomb. Il compte encore aujourd'hui 500 membres répandus dans le sud de l'Europe et en Amérique [4].

4° Les **Béguines** [5] tirent leur nom de Lambert le Bègue († 1187). Au XIIIe siècle il y avait déjà de nombreux béguinages en Belgique, en Hollande, en Allemagne et en France. La Belgique en compta même 94; la Hollande, 27. A plusieurs reprises on soupçonna les béguines d'hérésie, en sorte que le concile général de Vienne de 1312 interdit les béguinages. Ceux qui étaient à l'abri de ce soupçon furent tolérés par Jean XXII. Re-

1. Il reste quelques maisons peu nombreuses en Italie, en Espagne et dans l'Amérique du Sud. En 1894, le général de l'Ordre s'est offert au souverain pontife pour se vouer avec ses frères à l'œuvre anti-esclavagiste. — 2. Bern. de Vargas, *Chronica sacri et militaris ord. B. M. de Mercede*, Palerme, 1619. — Gari y Sicemell, *Bibliotheca Mercedaria,* Barcelone, 1875. — 3. Lorsque Jean XXII voulut réserver à un prêtre la charge de général, les chevaliers quittèrent l'ordre pour s'unir aux chevaliers de Montesa (1317). — 4. Gams, *Kirchengesch. v. Spanien,* III, I, 236 ss. — 5. Fredericque, *Lambert le Bègue*, Bruxelles, 1895. — *Tüb. Quartalschr.*, 1844, p. 504. — *Hist. pol. Blätter,* t. LXXXVIII, p. 89 ss. — Hermens, *Der Orden vom H. Grab.*, 2e éd., Düsseldorf, 1870. — F. Vernet, art. *Béghards, Béghines*, dans le *Dict. de Théol. cath.*

tirées du monde, les béguines menaient une vie pieuse sans être astreintes par des vœux. Elles promettaient, pour le temps de leur séjour dans la communauté, la chasteté et l'obéissance, mais non la pauvreté. Elles étaient soumises à leur supérieure (Grande Dame) et au curé. Aujourd'hui il y a encore des béguines en Belgique et en Hollande [1].

5° Au commencement du XIIIe siècle il y eut de semblables communautés d'hommes, surtout en Belgique et en Hollande. Les **Béguins** vivaient ensemble sans communauté de biens. Presque partout ils furent accusés plus tard d'hérésies et souvent condamnés (1311, 1312, 1317, 1318 et 1330) [2]. On les a souvent confondus avec les *Fratricelles,* les *Swestrones* et les *Lollards*. Poursuivis partout pour leur fausse doctrine et leur fanatisme, les Béguins disparurent même avant la Réforme.

6° Il faut citer en outre les *Frères Hospitaliers de Saint-Antoine* [3] (1095); les Frères de Saint-Lazare (XIIe siècle); les Frères Pontifes en France (1189); l'ordre du Saint-Sépulcre à Jérusalem (1114); les Frères Hospitaliers du Saint-Esprit en Italie et ailleurs (1198); les couvents écossais en Allemagne (fin du XIe siècle); en plus, bien d'autres institutions, des chapitres pour chanoinesses, des abbayes pour dames de la haute noblesse, comme celles de Rynsburg et de Thorn en Hollande.

§ 111. — Les ordres militaires [4].

1° Le premier en date est l'ordre des **Chevaliers de**

1. MOSHEIM, *De Beghardis et Beguinabus*, Leipzig, 1790. — J. H. ALBANÈS. *La vie de sainte Douceline, fondatrice des Béghines de Marseille*, Marseille. 1879. — LEGRAND, *Les béghines de Paris*, Paris, 1894. — 2. DENZINGER, 9e éd., p. 135 s. — F. VERNET, *art. cit.*, col. 519-332. — 3. AVIELLE, *Hist. de l'Ordre hospitalier de Saint-Antoine*, 1883. — DOM DIJON, *L'Eglise abbatiale de Saint-Antoine*, Grenoble, 1902. — 4. H. HELYOT, *Histoires des ordres monastiques, religieux et militaires*, Paris, 1714-1719. — J. SARESBURGENSIS, *Polycraticus,* VI, 8-10, *P. L.*, CXCIX, 600-602. — *De primordiis et inventione s. religionis Jerosolymorum*, *P. L.*, CLV, 1098 ss. — ORTENBURG,

Saint-Jean. Dès 1048 fut établi à Jérusalem, par les soins des marchands d'Amalfi, un hôpital pour les pèlerins malades [1]. Il s'en éleva bientôt un second. Après la conquête de Jérusalem, ceux qui les habitaient continuèrent sous leur chef Gérard du Puy à se consacrer au service des malades; ils furent richement dotés par Godefroy de Bouillon. Ils se firent appeler Frères Hospitaliers de Saint-Jean-Baptiste, c'est sous ce nom qu'ils furent constitués en congrégation par Pascal II (1113) [2]. Le deuxième grand-maître, Raymond du Puy, leur imposa l'obligation de combattre les infidèles et éleva ainsi l'institution au rang d'ordre de chevalerie (1120); cet ordre, approuvé par Innocent II (1130), fut enrichi d'un grand nombre de privilèges par Anastase IV [3]. Il comprenait les *chevaliers* qui devaient être tous nobles, les *sergents* pris dans la bourgeoisie, écuyers ou intendants, les *clercs* qui servaient de chapelains. Le service des malades passa insensiblement au second plan. Ils portaient un vêtement noir avec une croix blanche sur la poitrine; et une croix rouge sur leur étendard. A la tête de l'ordre était un grand-maître, aidé d'un conseil et d'un chapitre général. Il était divisé en pays, bailliages et commanderies. Les chevaliers de Saint-Jean ont beaucoup contribué à la défense de la Palestine. Lors de la chute de Jérusalem (1187), Acre devint le centre de l'ordre; après 1291, ce fut l'île de Rhodes [4]. Chassés également de là (1522), ils reçurent de Charles-Quint l'île de Malte, d'où leur nom de che-

Der Ritterorden des H. Joannes, Ratisb., 1866. — DELAVILLE LE ROUX, *Cartulaire général des Hospitaliers*, etc., Paris, 1894 ss. — WILCKE, *Gesch. des Ordens der Tempelherren*, 2 vol., 2e éd., Halle, 1860. — PRUTZ, *Entwicklung und Untergang des Tempelherrenordens*, Berlin, 1888. — KNÖPFLER, *Die Ordensregel der Tempelherren* (*Hist. Jahrb.*, 1887, p. 666 ss.). — SCHNÜRER, *Die ursprüngliche Tempelregel*, etc. (*Stud. u. Darstellungen*, etc., III, 1-2, Frib.-en-Br., 1903). — VOIGT, *Geschichte des Deutschen Ritterordens*, 2 vol., Berlin, 1857-1859. — 1. L. BRÉHIER, *L'Eglise et l'Orient au moyen âge*, p. 49. — DELAVILLE LE ROUX, *Les Hospitaliers en Terre Sainte*, Paris, 1904, p. 11. — 2. JAFFÉ, n. 4703. — MANSI, XXI, 87 s. — L. BRÉHIER, p. 96 ss. — DELAVILLE LE ROUX, p. 34 ss. — 3. JAFFÉ, n. 9930. — MANSI, XXI, 780 ss. — 4. L. BRÉHIER, p. 210, 291, 292-294.

valiers de Malte. Ils y demeurèrent jusqu'à la révolution française.

2° En 1118, Hugues de Payens, Godefroy de Saint-Omer et 8 autres chevaliers formèrent à Jérusalem un ordre qui unissait les devoirs du moine et ceux du chevalier, la vie ascétique et la vie militaire, pour veiller à la sécurité des pèlerins. Baudouin II leur céda une partie de son palais, qu'on appelait le temple de Salomon : d'où est venu leur nom de **Templiers**[1]. L'organisation de cet ordre concordait avec celle des chevaliers de Saint-Jean. En 1128, le premier grand-maître Hugues de Payens vint au concile de Troyes, il y reçut comme habit distinctif de l'ordre un manteau blanc; la règle qui lui fut remise également avait été composée par saint Bernard[2]. Eugène III leur mit une croix rouge sur le côté gauche de la poitrine. En 1172, Alexandre III les autorisa à accepter des clercs dans l'ordre. Bientôt les Templiers devinrent la terreur des infidèles et un objet de vénération pour tous. Si pauvres à l'origine que Hugues de Payens et Godefroy de Saint-Omer n'avaient qu'un seul cheval de guerre à eux deux, ils reçurent à la longue de grandes richesses : d'abord du concile de Pise (1135), ensuite de Raymond de Barcelone (1143). A mesure que la puissance et les privilèges s'accrurent, la discipline se relâcha. Des plaintes s'élevèrent déjà contre leurs prétentions au XI[e] concile œcuménique en 1179. Les mêmes canons furent renouvelés au concile de Londres (1200)[3]. En 1207, Innocent III leur reprochait leur désobéissance et leur vie sensuelle[4]. Les perpétuelles rivalités entre les Templiers et l'ordre de Saint-Jean furent aussi une cause de grands maux. Elles cessèrent quelque temps à la suite d'un contrat conclu le 2 août 1179;

1. De Curzon, *Règle du Temple*, Paris, 1886. — 2. Cette règle fut complétée plus tard par le patriarche Etienne de Jérusalem. — Mansi, XXI, 359-372 Les abstinences prolongées leur étaient interdites et ils devaient au contraire se bien nourrir afin d'entretenir leur vigueur. L. Bréhier, p. 97. — 3. Lateran. III, can. 9; Lond., can. 14. — 4. *P. L.*, CCXV, 1217 s. : « implent voluptates; cum debuissent aliis esse odor vitae in vitam, facti sunt odor mortis in mortem ».

mais la source des querelles, la jalousie survécut[1]. Après la chute d'Acre (1291), le siège de l'ordre fut fixé en Chypre[2]. Quelque temps après, Philippe le Bel commença sa guerre contre l'ordre, qui disparut sans honneur[3] en 1312.

3° Durant le siège de Saint-Jean d'Acre, quelques bourgeois de Brême et de Lubeck fondèrent un hôpital de campagne pour les pèlerins allemands. Cette entreprise plut à Frédéric de Souabe, qui en confia la direction à son chapelain Conrad et à son camérier Burchard. Après la prise de la ville, l'hôpital de campagne donna origine à l'hôpital de Notre-Dame des Allemands à Jérusalem. Ces deux derniers mots furent ajoutés dans l'espoir de transférer la fondation d'Acre dans la Ville sainte (1190). Les papes Clément III et Célestin III[4] favorisèrent l'institution, qui, par la puissante protection de Souabe, fut changé en un ordre de chevalerie et reconnu comme tel par Innocent III. L'**ordre Teutonique** comptait des prêtres et des chevaliers, se consacrait au maniement des armes et aux soins des malades[5]; Honorius III lui accorda les privilèges des Templiers et des chevaliers de Saint-Jean[6] dont ils se distinguaient par le manteau blanc à croix noire. Le premier grand-maître fut Henri Walpot de Bassenheim. Le nombre des chevaliers fut bientôt considérable, ils signalèrent surtout leur courage auprès de Damiette (1219). Sous le célèbre grand-maître Hermann de Salza[7], ils furent chargés de combattre les païens de la Prusse. Là s'adjoignit à eux l'Ordre des Frères Porte-Glaive (1238). La civilisation de la Prusse est en grande partie leur œuvre. A partir de

1. Jaffé, n. 87-39. — *P. L.*, CC, 1243 ss. — 2. L'île de Chypre leur fut vendue par Richard Cœur-de-Lion, 100.000 besants d'or dont 40.000 livrables immédiatement. — Mas-Latrie, *Hist. de Chypre*, I, 29. — L. Bréhier, p. 135. — 3. Voir le procès, § 117, n. 3. — 4. Jaffé, n. 16667, 17467. — Salles, *Annales de l'Ordre Teutonique*, Paris, 1887. — 5. *P. L.*, CCXIV, 525 : « Juxta modum Templariorum in clericis et militibus et ad exemplum Hospitaliorum in pauperibus et infirmis ». — 6. Potthast, n. 5386; cf. n. 7032. — 7. Koch, *Hermann v. Salza, Meister des deutschen Ordens*, Leipzig, 1885.

1309, le siège de l'ordre se trouva à Marienbourg. Le grand-maître Albert de Brandebourg passa en 1525 au protestantisme et transforma le territoire de l'ordre en duché séculier. Les membres de l'ordre restés fidèles transportèrent leur siège à Mergentheim dans le Wurtemberg. L'ordre subsiste encore de nos jours en Autriche. En Hollande, il existe une branche entièrement protestante formée de nobles qui ont hérité des revenus que le moyen âge avait fondés *ad pias causas*, mais qui ne se dévouent ni au soin des malades ni à la lutte contre les infidèles.

4° Quelques ordres moindres de chevalerie méritent une mention : l'ordre de *Calatrava*[1] (1164), l'ordre d'*Alcantara*[2] (1156); la Milice de Saint-Jacques pour la protection des pèlerins de Compostelle[3] (1175); les Combattants d'Evora[4] et l'ordre Saint-Michel ou de l'*Aile*[5] (1166). Tous ces ordres répondaient à l'idéal du temps et eurent l'heureuse influence d'infuser un peu d'idéal au grossier métier des armes.

1. *P. L.*, CC, 310 ss. — JAFFÉ, n. 9993. — 2. POTTHAST, n. 9905. — 3. *P. L.*, CC, 1024 ss. — 4. *P. L.*, CLXXXIII, 1661 ss. — 5. *P. L.*, CLXXXVIII, 1674.

CHAPITRE V

LES SACREMENTS, LA VIE RELIGIEUSE ET MORALE.

§ 112. — Les sacrements[1].

1° Au début de cette période, le mot **Sacrement** n'avait pas encore la signification exclusive qu'il reçut plus tard; c'est ainsi que Hugues de Saint-Victor appelait sacrement la réception de l'eau bénite ou des cendres bénites et assimilait la consécration d'une église au sacrement de l'ordre[2]. Godefroy de Vendôme, dans l'énumération des sacrements, citait le baptême, la confirmation, l'extrême-onction et la sainte Eucharistie[3]. Sigebert de Gembloux († 1112) n'en comptait que *trois*[4], tandis que le concile de Londres (1237) nommait les *sept* sacrements, les *principaux*[5]. Cependant l'habitude d'employer le mot *Sacrement* dans le sens actuel s'étendit de plus en plus, surtout depuis la lutte contre les Cathares. Otton de Bamberg, le premier,

1. Schanz, *Die Lehre von den Sacramenten der Katholischen Kirche*, Frib.-en-Br., 1893. — P. Pourrat, *La Théolog. sacramentaire, Étude de théologie positive*, Paris, 1907. — Thalhofer, *Handbuch der Kath. Liturgik*, 2 vol., Frib.-en-Br., 1883-1894. — Franz, *Die Messe im deutschen Mittelalter*, Frib.-en-Br., 1902. — Ebner, *Quellen und Forschungen zur Gesch. und Kunstgesch. des Missale Romanum im Mittelalter*, Frib.-en-Br., 1896. — P. A. Kirsch, *Zur Gesch. der Kathol. Beichte*, Würtzbourg, 1902. — Kurz, *Die Kathol. Lehre vom Ablass vor und nach dem Auftreten Luthers*, Paderborn, 1900. — Lépicier, *Les indulgences. Leur origine, leur nature, leur développement*, 2 vol., Paris, 1903. — Freisen, *Gesch. des kanönischen Eherechtes*, Tüb., 1888. — 2. Lib. I, *De sacram. fid.*, pars 9, cap. 7; lib. II, pars 3-4. — 3. *P. L.*, CLVII, 226. — 4. Pertz, VIII, p. 362 ss. — 5. Hefele, V, 1056.



(1124), énuméra les sept sacrements l'un après l'autre[1]. Il fut suivi de près par Pierre Lombard (1150 environ)[2], Alain de Lille[3] et les *célèbres Constitutions Synodales* d'Odon de Paris (1197 environ)[4].

2° Quoique le **Baptême** fût encore généralement administré par triple immersion, cependant depuis le XIIe siècle on suivit plutôt l'usage de faire trois aspersions[5]. On se plaignait aussi du retard apporté aux baptêmes pour différentes causes, surtout les grands frais à faire pour le parrain et la marraine[6]. Le catéchuménat subsistait, mais devint plus court. Dans le XIIe siècle, il règne encore une certaine incertitude et inexactitude pour la formule du baptême, qui pourtant fut admise d'une manière générale au XIIIe siècle. Trois fois chaque année, le peuple devait être instruit sur la manière d'administrer ce sacrement[7]. La **Confirmation** était administrée comme de nos jours. En Occident, on ne confirmait pas de suite après le baptême. Quelques synodes voulaient qu'on reçût ce sacrement à jeun, aussi put-on se plaindre de le voir négligé. Après saint Thomas, il fut statué que le Pape pouvait déléguer un prêtre pour administrer la Confirmation[8].

3° Après saint Grégoire VII, on célébrait en général, en Occident, la **sainte Messe** selon la Liturgie Romaine[9]. Excepté dans les cathédrales, les abbayes et les monastères, on ne récitait les Heures Canoniales avant la messe, qu'aux jours de grandes fêtes. Les oblations consistaient surtout en cire et en argent. Au XIe siècle, après l'hérésie de Bérenger, l'usage s'introduisit d'élever la sainte hostie après la consécration pour la faire adorer par les assistants; et le signal fut donné avec la clochette. L'élévation du calice, commencée à

1. *Herbordi vita*, lib. II, c. 18. — PERTZ, XX, p. 733. — 2. Lib. IV *Sentent.*, d. 2-3. — 3. *P. L.*, CCX, 679. — 4. MANSI, XXII, 673. — 5. Le concile de Ravenne (1311) dit : *Sub trina aspersione vel immersione*. Can. XI. — HEFELE, VI, 455. — 6. HEFELE, VI, 232. — 7. HEFELE, VI, 502. — 8. *Sum. theol.*, III, q. 72, a. 11. — 9. Comme écrivains liturgiques excellent Rupert de Deutz, Yves de Chartres, Jean Beloth, Innocent III, Guillaume Durand.

Rome au XIV[e] siècle, devint générale dans le courant du XV[e]; la double élévation était déjà en usage dans l'Église grecque, depuis le XII[e] siècle. Le concile de Plaisance, tenu sous la présidence d'Urbain II, ajouta la préface de la Sainte Vierge aux autres déjà en usage; ce qui en porta le nombre à *dix*, comme nous le voyons encore aujourd'hui. Tandis que le concile de Latran (1215) se plaignait de la tiédeur des prêtres qui célébraient la messe à peine quatre fois par an, au contraire quelques synodes s'élevaient contre l'abus d'offrir le saint sacrifice plusieurs fois par jour[1]. On le permettait cependant aux jours de Noël et de Pâques; ailleurs aussi pour la Pentecôte et la Toussaint, et même pour l'arrivée d'un grand personnage. Innocent III restreignit à Noël et au cas de stricte nécessité la célébration multiple de la sainte messe; d'où la pratique actuelle du binage. La *missa sicca*, c'est-à-dire la messe sans consécration, offrande ni communion; la messe *Bifaciata*, *trifaciata*, etc., c'est-à-dire une messe avec combinaison de deux ou trois *Introit*, Épîtres et Évangiles; la messe des morts, célébrée pour les vivants, afin de hâter leur mort, étaient des pratiques qui furent alors sévèrement défendues.

L'usage de donner la **sainte Communion** aux enfants après le baptême tomba en désuétude[2]. De même pour l'usage de communier sous les deux espèces; néanmoins, on le faisait encore en beaucoup d'endroits au XIII[e] siècle, et le Pape lui-même la pratiquait aux messes solennelles jusque dans le XV[e] siècle. Par suite de l'hérésie de Jean Huss, le concile de Constance mit fin à l'opposition concernant la communion sous une seule espèce[3]. Déjà le IV[e] concile de Latran (1215) avait obligé les chrétiens, sous des peines sévères, de s'approcher de la sainte Table une fois l'an, à Pâques[4]. On portait plus solennellement qu'autrefois la sainte communion aux malades, en accompa-

1. HEFELE, V, 796, 922, 947, 951 s., 1007, 1082; VI, 183, 219, 455, 539. — 2. Synode de Trèves (1227). — HEFELE, V, 947. — 3. Sess. XIII. — 4. MANSI, XXII, 1006, 1010.

gnant le saint Sacrement avec des cierges allumés et au son de la cloche ou d'une sonnette. Devant l'autel ou le tabernacle brûlait une « lumière perpétuelle ».

4° Depuis le milieu du XIII[e] siècle, on employa universellement dans le sacrement de **Pénitence** la forme *indicative*[1] de l'absolution, au lieu de la *déprécative*. Le IV[e] concile de Latran (1215) prescrivit, avec menaces de peines sévères, de garder le secret de la confession, et de se confesser une fois par an à son propre prêtre (*proprio sacerdoti*). Ces dernières expressions soulevèrent bientôt une lutte violente : évêques, universités et curés soutenaient qu'un paroissien ne peut, contre la volonté de son curé, faire sa confession pascale à un religieux; au contraire, vers la fin du XIII[e] siècle, les Ordres mendiants prétendaient que leurs pénitents n'étaient nullement obligés de refaire leur confession à leur propre curé. Le synode provincial de Reims (1287) s'adressa au Saint-Siège qui donna raison aux Dominicains et aux Franciscains[2]. C'est pourquoi ils entendirent les confessions, sans la permission du curé, avec l'assentiment du pape, de son légat et de l'évêque. On distinguait déjà les cas réservés au pape et à l'évêque. Se confesser à un laïque était permis et même conseillé en temps de calamité; bien qu'il fût toujours reconnu que le laïque n'avait aucun pouvoir d'absoudre[3]. La **pénitence** restait sévère. Après le *Décret de Gratien* et les *Décrétales* de Grégoire IX, les anciens *canons pénitentiaux*, sans être abrogés, tombèrent en désuétude. Le cardinal Henri de Séguse († 1271) rédigea 46 *canons* que saint Bonaventure inséra dans son *confessionale*, en ajoutant d'autres encore. Les pénitences qui y sont prescrites, diffèrent peu de celles de l'époque précédente : prières, aumônes, jeûnes, pèlerinages, entrée en religion, discipline,

1. Cf. HEFELE, V, 948 : *Auctoritate, qua fungor, ego te absolvo*, etc. (1227). — 2. Cf. HEFELE, V, 228-229 et les références qui s'y trouvent. — 3. P. LAURAIN, *De l'intervention des laïques, des diacres et des abbesses dans l'administration de la pénitence*, Paris, 1899. — Cf. *Supplementum Summae Theol.*, S. TH., q. VIII, a. 1, 2 et s.

participation à la croisade [1]. Les processions de flagellants, usitées au XIII[e] et au XIV[e] siècle, ayant donné lieu à beaucoup d'abus, furent défendues; néanmoins elles ne cessèrent pas de suite, mais devinrent plus nombreuses à l'époque de la *peste noire* (XIV[e] siècle), et eurent lieu dans tous les pays, excepté en France [2].

Les **rédemptions** déjà mentionnées subsistaient encore, c'est-à-dire que les occasions d'être relevé des censures ecclésiastiques sans en subir la pénitence se multiplièrent beaucoup; de telle sorte que la pénitence publique fut très diminuée.

Ceci provenait en partie de la grande libéralité des **indulgences.** Au commencement du XIII[e] siècle, elles étaient tellement multipliées, qu'Innocent III (1215) enleva aux évêques le pouvoir d'accorder l'indulgence *plénière* et limita les indulgences *partielles* [3]. Cependant les Papes accordèrent souvent eux-mêmes une indulgence plénière à qui prenait la croix, équipait un croisé, construisait un navire, ou contribuait de quelque autre manière à la croisade. Innocent III accorda une indulgence plénière pour la construction d'un pont sur le Rhône près de Lyon; Innocent IV, pour la construction de la cathédrale de Cologne (1248). En 1300, Boniface VIII publia le premier *jubilé* et accorda une indulgence plénière à tous ceux qui visiteraient la Ville Éternelle et rempliraient les conditions prescrites [4]. Plus tard, on put gagner ces indulgences, sans faire le voyage de Rome [4]. Les évêques accordaient souvent des indulgences partielles pour la construction des ponts : 1224 à Maëstricht pour le pont de la Meuse; 1286 à Esslingen; 1300 à Mayence [5]. Pour chaque indulgence, les conditions étaient l'état de grâce et une bonne œuvre.

1. SCHMITZ, *Bussbücher,* Mayence, 1883, p. 792 ss. — 2. COOPER, *Der Flagellantismus und die Flagellanten,* Dresde, 1899. — MOLL, II, 3, p. 73 ss. — 3. *Lateran.* IV, 2. — 4. Cependant le jubilé de l'année 1350 fut le premier des jubilés régulièrement institués, annoncés d'avance et réglementés par le Saint-Siège. Celui de 1300 avait été pour ainsi dire improvisé. Le pape ne le ratifia qu'après coup. — Cf. E. RODOCANACHI, *Le premier jubilé de 1350,* Paris, 1900. — 5. MICHAEL, *Gesch. d. deutschen Volkes,* I, 170-171.

5° Étant donné que le fiancé et la fiancée sont les ministres réels du **mariage**, le mariage clandestin est considéré comme valide, mais sévèrement défendu. Peu à peu divers synodes prescrivirent des proclamations[1] et déterminèrent les empêchements, le temps prohibé, l'impossibilité du divorce, même en cas d'adultère[2].

6° Quelques docteurs n'admettaient pas que la même personne pût recevoir l'**Extrême-Onction** plusieurs fois, sous prétexte que la pénitence publique n'était donnée qu'une fois; d'autres admettaient l'usage actuel. On y employait, suivant les lieux, la formule indicative ou la formule déprécative. L'âge exigé était en général au moins quatorze ans[3].

§ 113. — La vie liturgique[4].

1° Au culte divin se rapportent spécialement les **fêtes** de l'Église. La plus importante qui paraisse à cette époque, est celle du *Très saint Sacrement*, établie à Liège en 1246, par suite des révélations faite à sainte Julienne de Mont-Cornillon, puis confirmée en 1252 par le légat Hugues de Saint-Cher[5]. En 1260, l'évêque Henri correspondit à ce sujet avec le pape Urbain IV,

1. HEFELE, V, 797, 895, 948, 1153; VI, 439, 446, 549, etc. — 2. Déjà PIERRE DE BLOIS (XII[e] siècle) disait : « Votum, conditio, violentia, spiritualis paternitas, error, dissimilisque fides, aetas, turpe scelus, sanguis, conjunctio, tempus. Haec si canonico vis consentire vigori, te de jure vetant jura subire thori. » *P. L.*, CCVII, 343-345. — Cap. *Cum inhibitio*, 3 *De cland. matr.* (4, 3). — 3. KERN, s. j., *De Sacramento extremae unctionis tractatus dogmaticus*, Ratisb., 1907. — 4. KELLNER, *Heortologie oder das Kirchenjahr und die Heiligenfeste in ihrer geschichtlichen Entwicklung*, Frib.-en-Br., 1901. — BÄUMER, *Histoire du Bréviaire*, trad. BIRON, 2 vol., Paris, 1905. — LECOY DE LA MARCHE, *La chaire française au moyen-âge*, Paris, 1886. — ALBERT, *Geschichte der Predigt in Deutschland bis Luther*, 3[e] p., Gütersloh, 1896. — BRAUN, *Die liturgische Gewandung im Occident und Orient nach Ursprung und Entwicklung, Verwendung und Symbolik*, Frib.-en-Br., 1907. Mit 316 Abbildungen. — BEISSEL, *Die Verehrung U. L. Frau in Deutschl. während des Mittelalters*, Frib.-en-Br., 1896; *Die Verehrung der Heiligen und ihrer Reliquien in Deutschland*, 2 vol., Frib.-en-Br., 1890-1892. — 5. MORTIER, *Hist. des maîtres généraux de l'ordre des Fr. Pr.*, I, 650-653. — *Acta SS.*, *Vita B. Julianae*, I Avril.

précédemment archidiacre de Liège. Entre temps (1263) eut lieu le célèbre miracle eucharistique de Bolsena [1]. En 1264, Urbain IV étendit cette fête au monde entier [2]; mais elle ne fut vraiment universelle que lorsque Clément V, au concile œcuménique de Vienne (1311-1312), fit sienne la bulle d'Urbain IV et la confirma de son autorité [3]. Le splendide office de cette fête est l'œuvre de saint Thomas d'Aquin [4].

2° En ce même temps, le **culte de la Très sainte Vierge** augmenta beaucoup et prit une place importante dans la vie des peuples : les pèlerinages entrepris et les églises bâties en l'honneur de Marie devinrent très nombreux, on jeûna le samedi et les vigiles de ses fêtes. Les Ordres mendiants exercèrent une vigoureuse influence sur le culte rendu à la Mère de Dieu; les Carmes répandirent le scapulaire. L'*Ave Maria* fut souvent récité; aux paroles de l'Ange et de sainte Élisabeth, furent ajoutées (très probablement par Urbain IV) celles-ci : *Jesus Christus*, *Amen* [5]. Saint Bernard et saint Bonaventure propagèrent le culte de Marie par leurs écrits, bientôt traduits en différentes langues et beaucoup lus. En 1263, les Franciscains célébrèrent la fête de la Visitation de la sainte Vierge, qui, en 1389, fut instituée par Urbain IV et Boniface IX, pour le monde entier. Outre la tradition qui attribue à saint Dominique l'institution du Rosaire, l'ordre des Frères Prêcheurs a beaucoup fait pour augmenter le culte de la Sainte Vierge par leurs prédications, par l'introduction du chant du *Salve Regina* à l'office de Complies, par la récitation quotidienne de son petit office et l'érection de nombreuses congrégations de la Sainte Vierge dans leurs églises.

En Orient, à peu près dans le milieu du xe siècle, on

1. Pastor, *Histoire des Papes*, trad. Furcy Raynaud, Paris, 1898, t. VI, p. 556 ss. — 2. La bulle chez Raynald, 1264, n. 27. — 3. Cap. unicum, *De relig. et de Ven. SS.* in *Clem.* (3, 16). — 4. Echard, *Scriptores*, I, 340. — 5. Esser, *Gesch. des Engl. Grusses* (*Hist. Jahrb. der Görresgesellsch.*, 1884, p. 88 ss.).

célébrait, le 9 décembre, la fête de la Conception de Marie; de même en Irlande dès le IXe siècle, en Angleterre avant le milieu du XIe. Était-ce solenniser l'Immaculée Conception? Quoi qu'il en soit, il est certain qu'au commencement du XIIe siècle, en Angleterre, les défenseurs de cette fête : Anselme d'Edmunsbury, Osbert de Clare, Eadmer, Nicolas de Saint-Alban, faisaient ressortir la prérogative de l'Immaculée Conception. De l'Angleterre, la fête passa à Rouen en Normandie, puis à d'autres églises de France[1]. Saint Bernard s'y opposa vivement; tandis que plusieurs docteurs niaient la doctrine de l'Immaculée Conception, Scot en écarta les principaux obstacles théologiques.

3° Le **culte des Saints** prit aussi une grande extension surtout à la suite des croisades et de la prise de Constantinople (1204); alors l'Occident fut comme inondé de reliques, au point que les Papes et les évêques durent plus d'une fois s'opposer à la supercherie des uns et à la trop grande crédulité des autres. Alexandre III (1159-1181) se réserva la canonisation des saints. En beaucoup d'endroits, les fêtes de saint Nicolas, sainte Marie-Madeleine, saint Laurent, saint Michel, saint Jean-Baptiste, etc., furent rendues obligatoires. En général, le nombre des fêtes chômées était considérable. Le synode de Yzaboles (Hongrie) en compta quarante (1092); celui de Toulouse, quarante (1229); celui d'Oxford (1222) en prescrivit rigoureusement cinquante-trois, plus vingt et une demi-fêtes. L'évêque d'Utrecht Jean d'Arkel, imposa, outre les dimanches, plus de cinquante fêtes obliga-

1. EADMERI *Tract. de Concept. S. Mariae*, éd. THURSTON et SLATER, Frib.-en-Br., 1904. — E. VACANDARD, *Les origines de la fête de la Conception dans le Diocèse de Rouen et en Angleterre*, *Rev. des Quest. hist.*, janvier 1897. — H. LESÈTRE, *L'Immaculée Conception et l'Église de Paris*, Paris, 1904. — H. THURSTON, *The Irish origines of our Lady's Conception feast*, dans *The Month*, 1904. — A. NOYON, *Les origines de la fête de l'Immaculée Conception en Occident*, *Études*, 1904. — ED. BISHOP, *On the origins of the feast of the Conception of the blessed Virgin Mary*, Londres, 1904. — P. DONCOEUR, *Les premières interventions du Saint-Siège relatives à l'Immaculee Conception*, *Rev. d'hist. ecclés.*, 1907-1908.

toires[1]. Les gens de service et les serfs accueillaient volontiers ces jours de repos.

4° L'introduction de ces fêtes apporta aussi dans le **Bréviaire** beaucoup de modifications. Depuis le XIe siècle, les *Heures* des Chanoines avaient trois leçons de moins que celles des religieux. Le Bréviaire fut notablement abrégé en 1245, après la révision dont s'occupa le général des Franciscains et dont Nicolas III introduisit l'usage pour le clergé de Rome. Aucun autre exercice religieux n'existant alors dans l'après-midi, les fidèles assistaient souvent à l'Office qui était chanté solennellement dans les cathédrales, les abbayes et les couvents et même quelquefois dans les églises paroissiales.

5° Les **jours de jeûne** étaient aussi en rapport avec les fêtes et le Bréviaire. Le temps de jeûne avant Noël et le jeûne du samedi disparaissent peu à peu; le jeûne du Carême avant Pâques, celui des Quatre-Temps et des Vigiles subsistent, mais on y apporta quelques adoucissements. Le repas principal avait lieu vers midi; la collation s'introduisit, le soir, avec la permission souvent d'user de laitage.

6° Dans cette période fleurit l'éloquence sacrée. Pour **la prédication**, on employait encore assez souvent l'homélie, mais on s'éloignait peu à peu des modèles antérieurs. Ce qui nous est resté de cette époque montre bien jusqu'à quel point le sermon était pratique et populaire. On composa beaucoup de bons ouvrages traitant des règles de l'art oratoire[2]. L'éloquence religieuse dut ses progrès surtout aux Croisades, aux ordres mendiants, au développement des idiomes nationaux et de la science ecclésiastique. Jusqu'alors, on avait prêché seulement à la Messe, mais les religieux le faisaient sou-

1. HEFELE, V, 206, 221-223, 949, 983, 1082; VI, 554 s., 337 s., 547, 549. — 2. GUIBERT DE NOGENT († 1164) : *Liber, quo ordine sermo fieri debet. P. L.*, CVIII, 21 ss. — ALAIN DE LILLE († 1202) : *Summa de arte praedicatoria. P. L.*, CCX, 109 ss. — HUMBERT DE ROMANS († 1277) : *De eruditione praedicatoria, Bibl. Max. P. P.*, t. 25, p. 424 ss.

vent dans l'après-midi. Les Frères Prêcheurs et les Frères Mineurs furent recommandés par les Conciles[1]. Les plus célèbres prédicateurs furent saint Bernard, Foulques de Neuilly, Étienne de Bourbon[2], Guibert de Nogent, Innocent III, saint Antoine de Padoue, saint Bonaventure, Ambroise de Sienne, saint Thomas d'Aquin, David d'Augsbourg et Berthold de Ratisbonne[3]. Le concours du peuple était quelquefois si grand, que le sermon devait se faire en plein air.

7° A la vie de l'Église, on peut rattacher encore **le drame religieux**[4] qui semble s'être développé surtout après le XIe siècle. La liturgie ne produisit pas la représentation théâtrale des mystères, mais elle en a sans doute éveillé la première idée. La plupart du temps on jouait avec gravité, cependant la profanation des choses saintes n'était pas loin. Dès le XIIIe siècle, on commença à défendre ces représentations dans les églises[5]; toutefois, après cette interdiction, elles produisirent beaucoup de bien. Les sujets étaient variés, il y avait des représentations de Noël, de la Passion, de Pâques, de la Pentecôte et de l'Ascension; des mystères de la vie de la sainte Vierge, de celle du Patron de l'église et des autres saints. Souvent aussi la sainte Écriture en fournissait la matière, tirée tant de l'Ancien que du Nouveau Testament. Après les représentations des mystères, il y en avait d'autres moins édifiantes : *la fête des fous*[6], et *la fête de l'âne* qui s'y rattachait, ne semblent pas avoir été célébrées ailleurs qu'en France. Elles ramenaient, tout aussi bien que le *Carnaval*, au paganisme, aux Satur-

1. HEFELE, V, 323, 950; VI, 37, 42, 198, 444, 533, 624. — L. BOURGAIN, *La chaire française au XIIe siècle*, Paris, 1879. — 2. LECOY DE LA MARCHE, *Anecdotes historiques d'Etienne de Bourbon*, Paris, 1877. — 3. Cf. LECOY DE LA MARCHE, *La chaire française au moyen-âge*, Paris, 1886. — MORTIER, *op. laud.*, I, 497 et *app.* B. — 4. FRONING, *Zur Gesch. und Beurteilung der geistl. Spiele im M. A.*, Francf., 1884. — PETIT DE JULLEVILLE, *Les Mystères*, 2 vol., Paris, 1880; *La France chrétienne dans l'histoire*, Paris, 1896, p. 236-250.— 5. HEFELE, V, 1007. — MOLL, II, 3, p. 264. — Cf. *Batavia Sacra*, I, p. 168. — 6. G. DREVES, *Zur Gesch. der fêtes des fous. Stim. aus M. L.*, 1894, . 571 ss.

nales et aux *Decembrica*. Ces fêtes avaient lieu à l'époque du nouvel an et entraînaient beaucoup d'abus. L'Église s'opposa à ces *fêtes des fous;* mais il ne faut pas les confondre avec les innocentes représentations de *l'Entrée du Christ à Jérusalem*, de *la Fuite en Egypte* et de *la Prophétie de Balaam*.

De semblables divertissements trouvaient place dans la fête de l'*Episcopus puerorum* ou *Fête de saint Grégoire*, lorsque (le 6 ou le 28 décembre) un enfant était conduit partout en costume d'Evêque et souvent avec un cortège de musiciens et de jongleurs. On excitait le *risus paschalis* en racontant au sermon des choses comiques : mais en tout cela régnait une simple et franche bonhomie. Les contrefaçons ou parodies des choses saintes ne faisaient que peu ou même point de mal en ces siècles de foi naïve; l'Église chercha d'ailleurs toujours à écarter les abus[1].

§ 114. — La vie morale[2].

1° La vie de chaque jour, au moyen âge, était imprégnée d'un esprit de foi qui, s'il n'avait pas toujours la force de dompter entièrement les passions violentes, conduisait du moins, après la chute, à la conversion et à la pénitence sincères. Il suit de là qu'on pouvait rencontrer les plus saillants **contrastes** : cruauté contre les faibles,

1. W. Schmitz, s. j., *Das christl. Element in den Unterhaltungen und bei den Festen des Mittelalters. Der Katholik*, oct.-nov. 1897. — Moll, II, 3, p. 265 ss. — Ciampi, *Le rappresentazioni sacre del medio evo in Italia*, Rome, 1865. — 2. G. Grupp, *Kulturgeschichte des Mittelalters*, 2 vol., Stuttgard, 1894, 1895. — Michael, *Gechichte des Deutschen Volkes*, t. I-V, Frib.-en-Br., 1897-1906. — *Rev. des Quest. hist.*, 1893, p. 185 ss. et 1899, p. 95 ss. — Vacandard, *L'Eglise et les ordalies, Études de critique et d'hist. relig.*, Paris, 1905. — Ratzinger, *Geschichte der Kirchlichen Armenpflege*, 2e éd., Frib.-en-Br., 1884. — Le Grand, *Les Maisons-Dieu, leurs statuts au XIIe siècle*, Paris, 1901. — Lallemand, *Hist. de la Charité*, t. III, Paris, 1906. — *Zeitschr. f. Kath. Theol.*, 1898, p. 601 : Hoffmann, *Die Stellung der Katholischen Kirche zum Zweikampfe bis zum Konzil von Trient.* — Kober, *Der Kirchenbann*, 2e éd., Tübingue, 1863. — Hinschius, *Kath. Kirchenrecht*, IV, 698 ss.

le clergé, les monastères à l'occasion des luttes continuelles entre les Papes et les empereurs; nombreuses querelles entre les grands dont la puissance augmentait toujours; égoïsme et avarice produits par l'accroissement des richesses, non seulement chez les laïques, mais chez beaucoup de clercs ; immoralité due au grand développement des cités et à l'excessive galanterie des chevaliers dans leur service auprès des dames [1]; rapts et pillage résultant de l'absence de justice. Au contraire, on peut mettre en regard non seulement les grands privilèges de la liberté, la saine vigueur et la simplicité du peuple, l'audacieuse bravoure des chevaliers, l'esprit de sacrifice et la persévérance de tous, mais encore les conversions héroïques, la pénitence sévère qui faisait accepter aux empereurs et aux rois des humiliations profondes et poussait dans les monastères un bon nombre de chevaliers. Citons, par exemple, la pénitence de l'assassin de l'évêque Conrad I de Würtzbourg (1202); celles de Frédéric d'Isemburg, de Louis II de Bavière, du duc de Boleslas de Silésie (1258) [2].

La fondation des ordres mendiants entraîna riches et pauvres vers la pénitence et la vertu; des villes et des villages entiers allaient au-devant des prédicateurs avec des torches et des branches de verdure; sous l'influence de leur parole puissante, le peuple se frappait la poitrine et se flagellait publiquement. Si l'on rencontrait des princes endurcis et immoraux tels que Jean, comte de Soissons (fin du XI[e] siècle), Henri IV, Jean-Sans-Terre et l'empereur Frédéric II, on pouvait aussi trouver des saints sur les marches du trône, tels que Louis IX roi de France, sa mère Blanche de Castille, sainte Élisabeth de Hongrie, sainte Hedwige de Pologne, sainte Élisabeth de Portugal, saint Ferdinand de Castille, Léopold d'Autriche, etc.

1. Le *jus primae noctis* doit être rangé parmi les « savantes superstitions ». Cf. R. SCHMIDT, *Das jus primae noctis, eine geschichtliche Untersuchung*, Frib.-en-Br., 1881; et *Zeitschr. für Ethnologie*, 1884, p. 18-59; *Zeitschr. der Hist. Gesellsch. für die Prov. Posen*, 1886, 1re année, fasc. 3-4. — 2. MICHAEL, II, 242-248.

2° Pour rappeler à l'ordre tous ceux qui transgressaient ses lois, les princes et les rois, les chevaliers et les seigneurs, même des villes et des contrées entières, l'Église faisait quelquefois usage des **censures ecclésiastiques** qui produisaient généralement un effet salutaire. Ordinairement trois avertissements précédaient l'*excommunication* qui entraînait avec elle de nombreuses conséquences; les principales consistaient en peines religieuses; d'autres étaient civiles : le coupable ne pouvait plus témoigner en justice et on devait fuir sa société (*vitandus*)[1]. Cependant peu à peu il y eut à cela beaucoup d'exceptions. L'*interdit* trouva des applications plus nombreuses qu'auparavant, et réussit mieux à rappeler au devoir les plus endurcis. A cause de sa nature même, cette punition frappait souvent les innocents; afin d'obvier à cela, l'administration des Sacrements les plus nécessaires ne fut jamais interrompue; le culte divin avait lieu les portes fermées et en silence, et même exceptionnellement en public, aux plus grandes fêtes. Néanmoins, dans l'application de cette peine, les Papes recommandaient la plus extrême prudence. Depuis le XIIe siècle les clercs furent punis par la *déposition* et même par la *dégradation* en raison de laquelle ils perdaient tous les droits de l'état ecclésiastique et tombaient sous la juridiction du tribunal civil; il était très rare que l'Église fît usage de cette punition terrible[2]. La *Trêve de Dieu* (*Treuga Dei*), déjà existante précédemment, fut peu à peu reconnue partout, favorisée par les Croisades et rigoureusement commandée par les Papes. Les décisions des conciles œcuméniques de Latran (I-III) furent insérées dans le *Corpus juris*[3]. L'Église combattit fortement le jeu cruel du *Tournoi* et chercha aussi à supprimer les *Jugements de Dieu* (ordalies), comme épreuves judiciaires[4]; les peines ecclésiastiques furent appliquées à la

1. Après le concile de Constance, seul sera *vitandus* qui a été excommunié nommément. — 2. Cf. MOLL, II, 4, p. 150 ss., 168 ss.; II, 1, p. 168, 174. — 3. Cap. I, 2, x, *De Treuga et pace* (1, 34). — 4. *Decret. Greg. IX*, cap. 5, t. XXXIV-XXXV; cf. cap. 2, t. XIV.

piraterie, à l'usure, au droit d'épave (*jus littoris*)[1] etc.

3° A cette époque la **bienfaisance** chrétienne atteignit une magnifique efflorescence. Le soin des pauvres était réorganisé dans les paroisses à l'époque des Carolingiens; mais au IXe et au Xe siècle il avait été beaucoup négligé, par suite de la barbarie des temps. Les derniers Carolingiens avaient, pour la plupart, fait passer les biens de l'Église aux mains des laïques, de sorte que le XIe siècle n'avait pas beaucoup modifié la situation. On semblait avoir oublié l'ancienne maxime chrétienne : « le bien de l'Église est le bien des pauvres », et les clercs eux-mêmes étaient également coupables de cette faute. Au XIIIe et au XIVe siècle le soin habituel des pauvres revint presque exclusivement aux Monastères et aux Ordres religieux; depuis les temps anciens, l'usage était de donner à manger à la porte du couvent à un grand nombre de pauvres et de pèlerins. L'antique ordre de Saint-Benoît et ses diverses réformes ont fait de la sorte un bien immense. Dans beaucoup de couvents, le revenu d'une terre était affecté aux pauvres. L'abbaye d'Hirshau dans la Forêt-Noire distribuait *annuellement* 400 muids de grains et de fruits, et *journellement* le repas de 200 pauvres. En Hollande, l'abbé Walter d'Egmond était un ami des pauvres, l'abbaye d'Oostbroek prenait régulièrement soin des pauvres, les moines de Wittewiarum exerçaient une très grande bienfaisance et l'hospitalité de l'abbaye de Rynsbourg est restée proverbiale [2]. Des ordres religieux entiers se vouèrent aux œuvres de la charité.

4° Au XIIe siècle, il s'élevait déjà bon nombre d'**institutions de charité** qui prirent au XIIIe siècle un grand développement. En France on compte jusqu'à 20.000 hôpitaux[3]. En Belgique, existait déjà vers la fin de ce siècle, dans chaque paroisse urbaine, un asile pour les pauvres. Les corporations, la *Table du Saint-Esprit*, la municipalité avaient, la plupart du temps, leur propre maison

1 MOLL, II, 4, p. 225 s. — 2. MOLL, II, 4, p. 243 ss. — 3. HUBERT-VALLEROUX, *La charité avant et depuis 1789*, Paris, 1890.

de charité. En Hollande, chaque ville et même quelques villages possédaient un Hôtel-Dieu. Les léproseries étaient fort nombreuses; au commencement du XIIIe siècle, la France en comptait 2.000 qui soignaient toutes les maladies contagieuses. Il en était de même dans les contrées méridionales de l'Europe où s'établirent de bonne heure tous les Ordres charitables, et l'on vit resplendir l'esprit chrétien, la puissance de sève chrétienne dans les institutions de charité des villes et des campagnes.

Les princes et les grands donnaient l'exemple. On connaît la charité dévouée de saint Louis qui servait les pauvres à table[1]; de sainte Élisabeth et de sainte Hedwige et de tant d'autres. La comtesse Sophie de Hollande († en 1176) fut « une seconde Dorcas et son cœur une source inépuisable de miséricorde ». La comtesse Mathilde, mère de Guillaume, roi des Romains, assistait, à la bataille de Westcapelle (1253), ceux qui avaient été blessés. Les papes et les évêques ne restaient pas en arrière, favorisant de toutes leurs forces les grands mouvements de la charité chrétienne.

En ces jours-là, on nommait les indigents les « pauvres du Christ », les « amis du Christ », les « camériers du ciel », et leurs mains tendues représentaient le « coffre-fort de Jésus-Christ ».

5° Dans cette efflorescence du moyen âge apparurent bon nombre de **corporations** et d'**associations**[2] pour favoriser les métiers, le commerce et tous les arts. Elles avaient leur Patron propre, leurs fêtes religieuses, leur armes et leur bannière. Saint Louis et son prévôt Étienne Boylesve rassemblèrent les us et coutumes des métiers tels qu'on les suivait à Paris, et leur donnèrent ainsi force de loi, une fois enregistrés dans le *Livre des Métiers*. Que d'œuvres de charité et de bienfaisance sociale ont été faites par ces sociétés! Les confréries religieuses aidaient non seulement la piété, mais encore

1. JOINVILLE, *Hist. de saint Louis*, ch. 139; éd. DE WAILLY, Paris, 1890, p. 291 ss. — 2. Cf. FAGNIEZ, *Corporations et syndicats*, 2e édit., Paris, 1905. — MARTIN DE SAINT-LÉON, *Histoire des corporations de métiers*, Paris, 1898.

créaient les rapports d'amitié fraternelle. C'était merveille de voir l'union dévouée et constante des pauvres et des riches, des jeunes et des vieux pour la construction des splendides églises du moyen âge. Pour tracer des routes et bâtir des ponts, il se forma des fraternités et même des instituts religieux, tels que les *Frères Pontifes*. La tendance et l'effort vers l'union et la concorde étaient universels ; ils opérèrent un grand bien, sous les rapports les plus divers.

Ainsi, sous la bienfaisante influence de l'Église et dans la commune charité de la religion du Christ, les peuples s'initiaient peu à peu aux bienfaits de l'association, apprenant par l'expérience de chaque jour que le bonheur de tous ne s'obtient que par la subordination volontaire du bien individuel à l'intérêt général.

CHAPITRE VI

SCIENCE ET ART ECCLÉSIASTIQUES.

§ 115. — La Science ecclésiastique [1].

1° A cette époque les **Universités** se fondent, foyers ardents des sciences ecclésiastiques. Grâce aux soins de l'Église les institutions d'enseignement supérieur se multiplient sans cesse. L'école de Salerne était célèbre pour l'étude de la médecine, surtout depuis le jour où le médecin Constantin l'Africain, secrétaire de Robert Guiscard, avait donné une traduction latine des écrits des Arabes (XIe siècle). L'école de Bologne [2], mère de tous les juristes dès le début du XIIe siècle, dut à Gratien la gloire d'être la source de tout le droit ecclésiastique. Paris se maintint au premier rang pour la philosophie

1. DENIFLE, *Die Universitäten des Mittelalters bis 1400*, t. I, Berlin, 1885. — DENIFLE-CHATELAIN, *Chartularium Universitatis Parisiensis*, 4 tom. Paris, 1889 ss.; *Auctarium Chartularii*, 2 tom., Paris, 1894 ss. — RASHDALL, *The Universities of Europa in the middle ages*, 2 vol. en 3 tom., Oxford, 1895. — STÖCKL, *Geschichte der Philosophie des Mittelalters*, 3 vol., Mayence, 1864-1866. — HAURÉAU, *Histoire de la Philosophie scolastique*, 2 vol., Paris, 1872 ss. — SCHWANE, *Dogmengeschichte der mittleren Zeit*, Frib.-en-Br., 1882. — MARTIGNÉ, *La Scolastique et les traditions franciscaines*, Paris, 1889. — *Archiv für Litt.- und Kirchengesch.*, II, 165 ss.; V, 165 ss., 603 ss. — ROUSSELOT, *Études sur la philos. dans le moyen âge*, Paris, 1840 ss. — DE WULF, *Hist. de la philosophie médiévale*, 2e éd., Paris, 1905. — PICAVET, *Esquisse d'une hist. gén. et comparée des philosophies médiévales*, 2e éd., Paris, 1907. — WERNER, *Duns Scotus*, Vienne, 1881. — *Hist. Jahrb.*, 1888, p. 24 ss. —

2. FITTING, *Les commencements de l'École de droit de Bologne* (trad. r. LESUEUR), 1888.

et la théologie. Peu à peu l'on vit surgir un grand nombre d'écoles modelées sur celles de Paris et de Bologne : jusqu'à l'an 1303, on en compte 29. Appelées tout d'abord *Scholae*, un peu plus tard *Studium*, ces institutions reçurent au XIII[e] siècle le nom de *Studium generale*[1]. Ce dernier terme ne signifiait pas que toutes les branches y étaient enseignées, mais que l'institution était ouverte à tous les étudiants du monde chrétien. De ce fait découlait naturellement cet avantage, que les grades conquis dans un *Studium generale* étaient reconnus dans toute la chrétienté[2]. Aussi depuis le XIII[e] siècle l'on donne à ces instituts supérieurs le nom d'*université*. La signification qu'avait alors ce mot était cependant bien différente de celle qu'il a aujourd'hui. Plus tard on envisagea par là plutôt l'*universitas facultatum;* au moyen âge, *université* désignait la même chose que *corpus*, association corporative[3]. Par conséquent toute *université* n'était pas une école supérieure, ni *vice versa*. Seulement au jour où les professeurs et les étudiants s'unirent en *corporation*, on se mit à parler d'un *studium universitatis*, *studium ac ejus universitas*, *corpus collegii sive universitatis, universitas studii, universitas magistrorum et scholarium*.

Les plus anciens *studia generalia*, Paris, Bologne, Oxford, durent leur existence au fait que les différentes facultés, d'abord séparées et indépendantes les unes des autres, s'unirent entre elles. Les *studia* plus récents furent érigés par les papes, quelquefois aussi par les princes, et reçurent les privilèges de *studium generale*, à l'exemple des premiers[4]. Les *studia generalia* n'attei-

1 Cette appellation paraît pour la première fois en 1239. DENIFLE, p. 11. — 2. DENIFLE, p. 20 : « *Ut quicumque magister ibi examinatus et approbatus fuerit in qualibet facultate, ubique sine alia examinatione legendi liberam habeat facultatem* ». — POTTHAST, 9173, 9176. — 3. « *Universitas est plurium corporum collectio inter se distantium uno nomine specialiter eis deputato* ». HUGOLIN, cité par DENIFLE, p. 30. — 4. Comme p. ex. Montpellier, Orléans, Angers, Toulouse et le *Studium* de Rome. — DENIFLE, p. 20. — DELOUME, *Aperçu hist. sur la Faculté de Droit de l'université de Toulouse*, Paris, 1900.

gnirent leur apogée que quand ils commencèrent à jouir, comme corporations, d'une existence juridique et de privilèges distincts. L'organisation du *Studium* de Paris [1] était la suivante : les professeurs de différentes branches formaient le *collèg edes docteurs;* il était divisé en *quatre* facultés : théologie, droit, médecine et arts (philosophie) ; à la tête de toutes les facultés était placé le *chancelier* qui avait droit d'inspection et de juridiction sur toute l'université ; à la tête de chaque faculté se trouvait un *doyen.* Cette organisation constituait le fondement de l'université. Dans la première moitié du XIII[e] siècle les étudiants (*scholares*) jugèrent qu'il était nécessaire de s'unir entre eux, dans l'intérêt de leurs droits et de leurs privilèges. Cette idée donna naissance aux corporations des étudiants, organisées non pas d'après les facultés, mais d'après les *nations;* on distinguait Français, Picards, Normands et Anglais [2]. Cette division en nations ne fut pas le fruit d'un développement spontané, mais elle fut introduite en une seule fois ; il en fut de même plus tard aux universités de Vienne, Prague et Leipzig. Les *nations* devaient veiller à l'administration des biens et au maintien de la discipline. Comme représentant et directeur d'une nation, il y avait un *procureur ;* à la tête de toutes les nations se trouvait le *recteur*. Il ressortissait aux maîtres *ès arts,* qui appartenaient encore au corps des étudiants, de choisir ces officiers. Le temps n'était pas loin où le *recteur* eut le pas sur le *chancelier* et dirigea de fait l'université. Il fut reconnu en premier lieu par la faculté de philosophie ; puis par la faculté de droit et de médecine, avant le milieu du XIV[e] siècle ; en dernier lieu, par la faculté de théologie.

A *Bologne,* les étudiants s'unirent à la fin du XII[e] siècle,

1. FERET, *La Faculté de Théologie de Paris, et ses docteurs les plus célèbres*, Paris, 1894 ss. — FOURNIER, *Les statuts et privilèges des Universités françaises*, Paris, 1890 ss. — LUCHAIRE, *L'Université de Paris sous Philippe-Auguste*, Paris, 1898. — Cf. E. JORDAN, *Les universités*, dans *La France dans l'histoire*, Paris, 1896, p. 267-280. — 2. Bientôt les Allemands et les Italiens se joignirent aux Anglais.

de sorte que vers 1250 s'étaient formées insensiblement deux corporations dont chacune recevait les étudiants de différents pays. Peu à peu elles se transformèrent en associations libres, ayant pour but de s'assurer dans une ville étrangère droit et protection. Les étrangers seuls (Italiens ou étudiants d'autres pays) faisaient partie des corporations et recevaient par excellence le nom de *scholares*. A la tête de chaque corporation était un recteur, assisté de conseillers. La corporation ne dépendait de personne et avait son tribunal propre. Les deux corporations des *ultramontains* et des *citramontains*, tout en étant séparées, formaient cependant une seule *universitas scholarium*. Les corporations de Bologne étant plus sagement organisées que celles de Paris, il n'est pas étonnant que Bologne ait eu une influence plus grande dans la formation des autres universités.

Parmi les grades conférés par l'université, on distinguait en premier lieu le *doctor juris* (légiste). Déjà sous le règne d'Innocent III, on rencontre des *doctores legum*, *decretorum* (droit canon), *doctores medicinae, grammaticae, logicae, philosophiae, theologiae et Sacrae paginae*. La licence était le premier pas vers l'obtention du doctorat; primitivement, le baccalauréat n'était pas un grade académique, mais simplement un titre, servant à désigner un écolier qui *donnait* et *recevait* des leçons. On renonçait souvent au doctorat à cause des grands frais attachés à la promotion [1].

Un grand nombre de bulles et de brefs nous montrent la tendre sollicitude des papes pour l'Université [2]. Mais alors que l'Église reconnaissait la grande utilité et même la nécessité des études, elle fut loin de fermer les yeux sur les périls que la jeunesse courait à l'université. Le tableau que Jacques de Vitry nous a laissé des mœurs à l'Université de Paris est trop chargé; mais on ne peut nier les dangers qu'un concours de 20.000 ou

1. Cf. c. 2. *de Magistris*, etc., 5, 1; in *Clem.* — 2. POTTHAST, 1061, 60[illegible], 6173, 6220, 6251, etc. *passim*. — Cf. surtout DENIFLE, *Cartularium* et *Auctarium*.

30.000 jeunes gens entraînait pour la moralité [1]. Grégoire IX excommunia tous ceux qui tiraient profit de la débauche. Peu à peu on en vint à l'heureuse idée de fonder des **collèges** spéciaux pour les étudiants. Le plus célèbre fut celui de Robert de Sorbon, chapelain de saint Louis (1250). Menant une sorte de vie commune, les étudiants, éloignés de la corruption du siècle, s'y appliquaient d'une manière réglée à leurs études. La fondation de bourses dans ces collèges était considérée comme une bonne œuvre. Avant 1350 existaient à Paris dix-neuf collèges [2] avec trois cent soixante-quinze bourses.

2° Une cause, qui est loin d'être insignifiante pour le développement de la Scolastique, fut **l'influence exercée par les Grecs et les Arabes**. Les écrits d'**Aristote** étaient très peu lus en Occident avant le XIIe siècle [3]. On connaissait les *Catégories* et le livre *De interpretatione* par la traduction qu'en avait faite Boèce. Vers 1150 parurent en latin les œuvres de logique, l'*Organon* [4]; les livres sur la *physique* et la *métaphysique,* en 1204; ces derniers étaient une traduction faite non pas sur l'original grec, mais d'après des adaptations et des traductions arabes. Ce fut aussi la cause de la violente opposition qu'on fit souvent aux œuvres du Stagyrite, les mélanges arabes leur ayant enlevé leur pureté. On en vint donc à donner, dans le courant du XIIIe siècle, une traduction d'Aristote faite directement d'après l'original grec. L'honneur en revient à saint Thomas d'Aquin qui obtint de son frère en reli-

1. HURTER, *Innocent III*, Paris, 1855, III, 521 s. — 2. Les principaux : collège des *Bons-Enfants St-Honoré* (1209); *S. Thomas du Louvre* (1217); du *Trésorier* (1268), d'*Harcourt* (1280); des *Cholets* (1295), du *Cardinal Lemoine* (1302), de *Navarre* (1304). — 3. JOURDAIN, *Recherches critiques sur l'âge et l'origine des traductions latines d'Aristote,* Paris, 1843. — S. IALAMO, *L'aristotélisme de la scolastique*, trad. fr., Paris, 1876. — FORGET, *Dans quelle mesure les philos. arabes, continuateurs des philos. grecs, ont-ils contribué au progrès de la philosophie scolastique, Congrès intern. des cath.,* Bruxelles, 1895, IIIe sect., p. 233. — 4. Sauf toutefois les *seconds analytiques* et le second livre des *premiers analytiques,* Cf. CLERVAL, *Les écoles de Chartres au moyen âge, du Ve au XVIe siècle,* Chartres, 1895.

gion, Guillaume de Meerbecke, d'entreprendre ce travail si éminemment utile. Naturellement, toutes les thèses du grand philosophe païen ne furent pas acceptées du coup, mais il était du moins en haute estime, et il fut constamment commenté dans l'école. Sa logique surtout était incomparable et jouissait chez tous les scolastiques d'une grande autorité. De **Platon,** on ne connaissait, avant l'efflorescence de la scolastique, d'autre œuvre originale que le *Timée*, dans la traduction de Chalcidius. Sa philosophie avait cependant pénétré de bonne heure en Occident par les ouvrages de saint Augustin, ensuite grâce au livre d'Apulée : *De dogmatibus Platonis*.

Par suite de la conquête, la science arabe put entrer en Espagne et devint plus connue pendant les croisades. Les Arabes avaient puisé les premiers éléments de leur philosophie chez les auteurs grecs, qu'ils connaissaient depuis les VIIIe et IXe siècles par des traductions syriaques [1] ; mais ils y ajoutèrent les développements qui leur étaient propres et élevèrent ainsi peu à peu la philosophie arabe à un très haut degré. On trouvait parmi eux un bon nombre de *néo-platoniciens,* qui tenaient cependant leur théodicée d'Aristote. Les plus célèbres des arabes d'Orient sont Alfarabi († 950), Avicenne († 1037), Algazel († 1111). Le chef de la science arabe en Espagne était **Averroës** († 1198) qui fit paraître des commentaires sur Aristote [2]. Ses écrits furent traduits sur l'ordre de Frédéric II [3] et envoyés comme des œuvres aristotéliciennes aux *Studia generalia*. A quelles erreurs ils pouvaient conduire, Siger de Brabant († 1284) devait le montrer [4]. Averroës enseignait l'éternité de la matière;

1. DUVAL, *La littérature syriaque,* Paris, 1899, p. 253-271. — RENAN, *De philosophia peripatetica apud Syros*, Paris, 1852. — 2. Il est appelé au moyen âge par antonomase le *Commentateur*. — *Non tam commentator quam depravator*, remarque justement S. THOMAS, *Opusc. Contra Averroëm.* — 3. L'archevêque Raymond de Tolède donna ordre semblable à son archidiacre Gondisalvi (1130-1150). — 4. P. MANDONNET, O. P., *Rev. Thom.*, t. III, 704-718; t. IV, 18-35, 689-710; t. V, 95-110; — *Siger de Brabant et l'averroïsme latin au XIIIe siècle*, Fribourg, 1899. — PICAVET. *L'averroïsme*

l'émanation de Dieu; il admettait une série d'*intelligences* animant les étoiles; l'unité numérique de l'intellect possible, et niait d'après cela la subsistance de l'âme humaine après la mort. La providence ne veillait qu'au gouvernement général de l'univers; les faits particuliers étaient soumis au fatalisme. Les Juifs, qui confondaient Averroës avec Aristote, s'efforcèrent de répandre ces erreurs : ce furent surtout Avicebron († 1070) et Moïse **Maimonide** († 1204) qui entreprirent cette tâche.

Il n'est pas étonnant que les écrits d'Aristote devinssent suspects, présentés par de tels commentaires. Ils furent proscrits bientôt après par le concile de Paris [1] (1210), par le légat du pape, Robert de Courçon (1215), enfin par Grégoire IX, en 1228 et 1231. Ce dernier nomma une commission pour entreprendre une édition expurgée des œuvres d'Aristote et mit les esprits en garde contre la tendance trop forte de vouloir démontrer les vérités de la foi d'une manière philosophique [3].

3° La **logique** occupait dans les écoles conventuelles du IXe au XIIe siècle une place prépondérante et formait une très bonne introduction à l'étude de la théologie. Les livres les plus usités comme manuels étaient ceux de Boèce, l'*Isagoge* de Porphyre et le livre de Marianus Capella sur « les sept arts libéraux ». Il faut mentionner ici la célèbre question des universaux. Au IXe siècle, Scot Érigène soutenait l'existence objective de nos idées universelles. Ce **réalisme** outré suscita une réaction et fit tomber ses adversaires dans un autre extrême. On s'avança au point de dénier toute objectivité aux idées universelles et d'en faire des purs produits de l'intellect

et les averroïstes, Paris, 1902. — A. CHOLLET, art. *Averroïsme*, dans le *Dict. de Théol. cath.* — 1. Nec libri Christ. de naturali philosophia nec commenta legantur Parisius publice vel secreto, et hoc sub pena excommunicationis inhibemus. DENIFLE-CHATELAIN, *Chart. univ. Paris*, I, 70. — 2. Il recommande les traités de *dialectique* et interdit ceux de *métaphysique* et de *philosophie naturelle*. DENIFLE-CHATELAIN, I, 78. — 3. POTTHAST, n. 8231. — DENIFLE-CHATELAIN, I. p. 138 ss. — L'édition expurgée ne parut pas, mais dès 1255 les œuvres d'Aristote reparaissaient dans le programme de la faculté des arts.

humain. Un tel **nominalisme** fut enseigné par Heiric d'Auxerre († 881) et son disciple Remi d'Auxerre († 904). Roscelin de Compiègne passe pour avoir érigé le nominalisme en système sur le déclin du XIe siècle. Il ne nous reste de lui qu'une lettre adressée à Abélard, mais il semble avoir trop réduit les *universaux,* en n'y voyant que des *flatus vocis,* comme il ressort des textes de saint Anselme [1], d'Abélard [2] et de Jean de Salisbury [3]. Dans sa doctrine sur la Trinité, Roscelin en vint ainsi à professer une sorte de *trithéisme,* qu'il abjura au concile de Soissons (1092). Un des plus puissants défenseurs du *réalisme* fut Guillaume de Champeaux († 1121), fondateur de l'école de Saint-Victor à Paris et ami de saint Bernard. Devenu l'objet de violentes attaques de la part de son élève Abélard, il modifia sa doctrine [4]. Plus tard. Gilbert de la Porrée (1159) fut entraîné par son réalisme dans des erreurs sur la sainte Trinité [5]. Le *réalisme* et le *nominalisme* étaient, tous deux, des systèmes faux. La vérité était au milieu. Un effort pour atteindre ce milieu fut tenté par le **Conceptualisme** : en dehors du concept mental les idées universelles n'ont aucune réalité, mais le concept renferme plus qu'un *flatus vocis.* Parmi les défenseurs de cette opinion on range Joscelin de Soissons (XIIe siècle) et le célèbre Pierre Abélard. Mais cette doctrine était erronée elle aussi. Il fallut attendre saint Thomas pour avoir sur ce difficile problème la solution qui n'a jamais été dépassée.

4 Cette lutte au sujet des idées universelles ne fut pas stérile. Elle conduisit à une connaissance plus profonde de la philosophie grecque, et fut une des causes du développement de la théologie. L'on se contentait auparavant d'apprendre et de reproduire les écrits nombreux des Pères ; on se mit dès lors à l'étude dialectique et sys-

1. *De fid. Trin.*, cap. 2, *P. L.*, CLVIII, 265. — 2. *Ep.* XVI, *P. L.*, CLXXVIII, 355 ss. — 3. *Metalogicus,* lib. II, c. 17, *P. L.*, CXCIX, 874. — *Polycraticus,* lib. VII, c. 12, *P. L.*, CXCIX, 665. — 4. *Hist. Cal.*, c. 2, *P. L.*, CLXXVIII, 119. — 5. HEFELE, V, 503.

tématique de la théologie, qui devint une science dans le vrai sens du mot.

Cette science nouvelle, la **Scolastique**, avait, comme la théologie ancienne, la foi pour appui. Mais comme il ne peut y avoir contradiction entre la raison et la foi, qui ont toutes deux leur origine en Dieu, la théologie nouvelle se servait de la philosophie pour élucider et prouver ses problèmes. On obtint de la sorte une coordination scientifique des dogmes de l'Église et des conclusions théologiques, un système logique, comprenant et la dogmatique et la morale.

5° Celui qui posa les premiers fondements de la scolastique fut le célèbre **S. Anselme**, archevêque de Cantorbéry[1] († 1109). Né à Aoste en Piémont, il entra au couvent de Bec en Normandie, et y trouva comme professeur le savant Lanfranc. Sa tendance est exprimée dans ces formules : *Fides quaerit intellectum* et *Neque enim quaero intelligere ut credam, sed credo ut intelligam.* Il semblerait parfois qu'Anselme s'efforce dans certains ouvrages[2] de prouver par la raison seule les mystères de la foi, mais en réalité la raison ne lui servait pas de premier guide. Toujours en effet il ajoute à ses exposés cette note corrective que le sens évident de la sainte Écriture demeure irréfragable[3]. Anselme souleva de vives discussions, lorsque dans son *Proslogium* il voulut prouver l'existence de Dieu *a priori,* à l'aide du principe : *Vere est aliquid, quo majus cogitari non potest*[4]. Contre ce principe s'éleva le moine Gaunilon de Marmoutiers dans son *Liber pro insipiente*[5] ; il soutint

1. *Opera*, *P. L.*, CLVIII-CLIX. – RAGEY, *Hist. de S. Anselme*, 2 vol., Paris, 1890. — *S. Anselme professeur*, Paris, 1890. — RIGG, *S. Anselme of Canterbury*, Londres, 1896. — DOMET DE VORGES, *S. Anselme*, 2 vol., Paris, 1901. — J. BAINVEL, art. *Anselme*, dans le *Dict. de Théol. cath.* — 2. *Monologium* et *Cur Deus homo, P. L.,* CLVIII. — 3. *Cur Deus homo*, *P. L.*, CLVIII, 359 ss. Certus enim sum, si quid dico, quod sacrae scripturae absque dubio contradicat, quia falsum est, nec illud tenere volo, si cognovero. Cf. aussi *De Concordia praescientiae et praedestinationis*, *ibid.*, 328. — 4. *P. L.*, CLVIII, 228. — J. BAINVEL, art. *Anselme (arg. de saint)*, dans le *Dict. de Théol. cath.* — 5. *P. L.,* CLVIII, 242. — V. au contraire RAGEY, *L'argument de S. Anselme*, Paris, 1893, et *Univ. Cath. de Lyon*, 15 août et 15 sept. 1901.

à bon droit que de l'idée d'un être on ne pouvait guère conclure à son existence. Les œuvres de S. Anselme servirent de modèle aux savants postérieurs.

6° A la suite des spéculations profondes, solides et ingénieuses de S. Anselme s'ouvrit une période, pendant laquelle s'affermit toujours davantage le développement systématique de la théologie scolastique. On travaillait sans relâche pour réduire l'*objectum fidei* dans un seul tout bien ordonné et bien cohérent. Le temps des *Sommes* avait paru. Le premier qui s'illustra dans ce genre de travaux fut **Hugues de Saint-Victor** [1] († 1141); outre ses nombreux ouvrages mystiques, il a laissé des considérations très élevées sur les principaux mystères de la foi, dans sa *Summa Sententiarum*, résumé de théologie composé de citations des Pères, et surtout ses deux livres *De sacramentis christianae fidei* qui fournissent un traité systématique de toute la théologie.

Robert Pulleyn [2] († 1146) professa à Oxford et à Paris; il est surtout connu pour ses *Libri quatuor Sententiarum* qui s'appuient davantage sur la sainte Écriture et la raison que sur les Pères. On ne fit de ce livre qu'un médiocre usage; car bientôt parurent les *Libri quatuor Sententiarium* de **Pierre Lombard** [3] († 1164). Cet ouvrage célèbre se compose presque en entier de textes des Pères, surtout de saint Augustin, de saint Ambroise et de saint Hilaire [4]. Malgré de nombreux défauts, il fut généralement employé comme manuel dans les

1. Hauréau, *Les œuvres de Hugues de St-Victor*, 2e éd., Paris, 1886. — *P. L.*, CLXXV-CLXXVII. — Mignon, *Les origines de la scolastique et Hugues de St-Victor*, 2 vol., Paris, 1895. — Roch de Chefdebien, *Une attribution contestée. La « Summa Sententiarum » de Hugues de Saint-Victor. Rev. Augustinienne*, mai 1908, p. 529 ss. — Après lui l'école de S.-Victor tourna vers un mysticisme exagéré, réprésenté par son disciple Richard de S.-Victor († 1163) et le successeur de ce dernier Gauthier de S.-Victor, pour qui la dialectique est l'art du diable. — 2. *P. L.*, CLXXXVI. — 3. *P. L.*, CXCI-CXCII. — Protois, *Pierre Lombard*, Paris, 1881. — 4. Le premier livre compte 48 distinctions *De Deo uno et trino;* le second, 44 distinctions *De creatione, angelis et homine lapso;* le troisième livre *De Incarnatione Verbi, de caritate Dei et proximi* a 40 distinctions; le quatrième traite en 50 distinctions *De sacramentis et de novissimis*.

écoles jusqu'au xvi[e] siècle, où la *Somme* de saint Thomas, incomparablement plus parfaite, eut la préférence. A ces maîtres se rattachent Robert de Melun (✝ 1167), Roland Bandinelli (✝ 1181) et Pierre de Poitiers (✝ 1205).

7° Une voie bien différente fut suivie par **Pierre Abélard**, esprit subtil, mais non moins audacieux et présomptueux [1] (✝ 1142). Disciple de Guillaume de Champeaux (✝ 1121), de Roscelin et d'Anselme de Laon (✝ 1117), il surpassa bientôt ses maîtres tant par son habileté dialectique que par sa témérité. A 23 ans, il fonde une école à Melun, puis à Corbeil; il revient à Paris, où il force son ancien maître Guillaume à se rétracter; fonde à Sainte-Geneviève une école fameuse, plus tard dirige l'école de Notre-Dame (1113). Son succès est prodigieux, mais le malheur fond sur lui, issu de ses désordres. Après un certain temps de commerce illicite, puis un mariage secret avec Héloïse, il entre humilié au couvent de Saint-Denis [2], tandis qu'Héloïse se réfugiait dans celui d'Argenteuil (1119). La vie monastique ne lui offre pas le repos désiré; il reprend son enseignement. Son *Introductio ad theologiam* contient des thèses rationalistes et exagère la puissance de la raison humaine par rapport aux vérités surnaturelles à un point tel que le principe d'Anselme en est pour ainsi dire renversé : *Intelligo ut credam*. Condamné dans le concile de Soissons, il doit réintégrer son couvent; mais il se brouille avec les moines de Saint-Denis [3], et va bâtir non loin de Nogent-sur-Seine le célèbre couvent du *Paraclet*, qui devint en 1126 la propriété d'Héloïse. En 1136 il reprend ses leçons à Sainte-Geneviève. L'*Introductio*, quoique revue par lui, gardait les mêmes erreurs et le met en lutte avec saint Bernard [4] qui lui reproche d'abord amicalement de ne pas se contenter de voir *per speculum*

1. Ed. Cousin, 2 vol., Paris, 1859. — *P. L.*, CLXXVIII. — Portalié, art. *Abélard*, dans le *Dict. de Théol. cath.* — 2. Il nous raconte lui-même sa vie mouvementée. dans *Hist. calamitatum*, *P. L.*, CLXXVIII, 114 ss. — 3. Il niait l'aréopagitisme de S. Denys, leur fondateur, — 4. Vacandard, *Abélard et sa lutte avec S. Bernard*, Paris, 1886.

et in aenigmate, mais de vouloir savoir toutes choses du ciel et de la terre. Le livre *De unitate et trinitate divina,* qui avait été condamné au feu à Soissons (1121), est refondu par Abélard en une *Theologia christiana,* qui contient les mêmes erreurs rationalistes et en ajoute quelques autres. Saint Bernard s'élève contre Abélard au concile de Sens (1141). La condamnation fut ratifiée par le Pape[1]. Saint Bernard avait dit : *Cum de trinitate loquitur, sapit Arium, cum de gratia, sapit Pelagium, cum de persona Christi, sapit Nestorium.* Abélard, charitablement accueilli par Pierre le Vénérable à Cluny, se réconcilie avec l'Église avant de mourir (1142)[2].

8° Sur ces entrefaites s'étaient levés plusieurs courageux apologistes. Un des plus connus d'entre eux est **Jean de Salisbury**[3] († 1180), secrétaire de saint Thomas Becket, défenseur intrépide des droits de l'Église et réformateur des mœurs. Il vint de bonne heure à Paris et mourut évêque de Chartres. Il a laissé un poème philosophique *Entheticus* et deux traités *Polycraticus*, *Metalogicus,* et 329 *lettres*. **Pierre le Vénérable** († 1186) écrivit contre les Juifs, les Sarrasins et les Petrobrusiens[4] ; on a de lui une *Apologie de Cluny* contre saint Bernard ; **Pierre de Blois** († 1200) composa également un bon ouvrage contre les Juifs[5]. **Pierre le Chantre** ou Pierre de Reims († 1197) nous a laissé une *Somme,* appelée communément *Verbum abbreviatum* à cause de l'exorde[6]. **Maurice de Sully** († 1196), évêque de Paris, auteur de prônes populaires, mérite d'être mentionné pour son caractère pratique[7].

Alain de Lille († 1202) forme la transition vers l'épanouissement de la scolastique. Il excita l'admiration de ses contemporains et porta le nom de *Docteur universel.* Il suivit les traces d'Anselme et d'Abélard. Il enseigna avec grand succès à Paris, puis à Montpellier.

1. HEFELE, V, 451-487. — JAFFÉ, n. 8148, 8149. — 2. *P. L.*, CLXXXIX, 304, 347, 428. — 3. *P. L.*, CXCIX, 823 ss. — 4. *P. L.*, CLXXXIX. — 5. *P. L.*, CCVII. — 6. *P. L.*, CCV. — DELATOUR, *Pierre le Chantre* (*Bibl. de l'éc. des Chartes*, 1897). — 7. *P. L.*, CCV. — MORTET, *Maurice de Sully*, Paris, 1890.

et mourut moine à Cîteaux. Ce qui surtout le distingue d'autres écrivains de son siècle, c'est que, partant des vérités de foi, comme d'autant de principes, il en tire d'une façon systématique, presque mathématique, ses conclusions philosophiques et théologiques. Son principal ouvrage est intitulé *De Arte sive articulis catholicae fidei libri quinque* [1]. Gautier de Mortagne a fait ressortir, non sans quelque exagération, les ombres que projetait la spéculation du temps, encline au rationalisme, dans son ouvrage *Libri contra quatuor Galliae labyrintos* [2] dirigé contre Abélard, Lombard, Pierre de Poitiers († 1205) et Gilbert de la Porrée.

9° L'université de Paris était tellement jalouse de ses droits qu'elle refusa longtemps aux moines le droit d'enseigner publiquement; on craignait, prétendait-on, que les professeurs réguliers manquassent d'indépendance et ne fissent perdre aux autres leurs privilèges. Mais quand les leçons furent suspendues en 1228, par suite d'un différend entre la reine Blanche et l'université [3], les moines mendiants érigèrent une première chaire [4], suivie d'une seconde en 1230 [5]. L'université s'y opposa un peu plus tard et une longue lutte commença (Guillaume de Saint-Amour), qui se termina en faveur des ordres mendiants [6]. Ce sont principalement les maîtres sortis des ordres mendiants qui conduisirent **la Scolastique à son apogée.**

10° **Alexandre de Halès** († 1245), né en Angleterre, était doué d'un esprit subtil et universel. Il était déjà professeur très célèbre à Paris lorsqu'en 1230-31 [7] il entra dans l'ordre des frères mineurs. Il resta professeur malgré son caractère de régulier et continua, un des

1. *P. L.*, CCX. — BRAUN, *Rev. des sc. ecclés.*, et art. *Alain de Lille*, dans le *Dict. de Théol. cath.* — 2. *P. L.*, CXCIX. — DEWULF, *Hist. de la Philos. scol. dans les Pays-Bas*, p. 32. — 3. Sur les causes de ce différend, cf. MORTIER, *Hist. des maîtres généraux*, etc., I, 229 ss. — 4. Celle de Roland de Crémone. — MANDONNET, *L'incorporation des Dominicains dans l'Université de Paris*, *Rev. Thom.*, 1896. — 5. Celle de Hugues de Saint-Cher. — 6. POTTHAST, n. 16271, 16272, 16424, 16435, 16436. — 7. DENIFLE, *Chart. univ. Paris.*, I, 1357.

premiers, à mettre la philosophie aristotélicienne au service de la théologie scolastique. Son œuvre principale, quoique inachevée, est sa *Somme théologique*[2], fameuse pour la largeur du plan, la netteté de la division, la profondeur de la doctrine et la hauteur de spéculation; elle fut l'objet d'éloges de la part de saint Thomas d'Aquin. Alexandre de Halès fut appelé *docteur irréfragable* et *fons vitae*. Ses œuvres ont été réimprimées[2] plusieurs fois et furent beaucoup lues.

11° Alexandre fut cependant de beaucoup surpassé par **saint Thomas**, le *docteur angélique* († 1274). Né en 1225 de la noble lignée des comtes d'Aquin, dans le pays de Naples, il entra dans l'ordre de saint Dominique et fit ses études à Naples, à Paris et à Cologne. Ayant commencé à donner des leçons dans cette dernière ville et les continuant ensuite à Paris, il vit de jour en jour grandir sa renommée. Sa parole attirait à sa chaire des étudiants venus de tous les pays. Pendant la lutte ouverte par Guillaume de Saint-Amour, il se rendit à Rome et défendit les religieux avec une irréfutable vigueur (*Contra impugnantes*). Il revint enseigner à Paris et à Naples, et ayant quitté cette ville pour se rendre à l'appel de Grégoire X au concile général de Lyon, il mourut en route au couvent des cisterciens de *Fossanuova* (7 mars 1274).

Saint Thomas d'Aquin est célèbre comme philosophe pénétrant, théologien profond, polémiste invincible, solide moraliste, grand exégète et courageux défenseur des droits de l'Église. Ses œuvres[3] se distinguent par la

1. Était-ce par ordre d'Innocent IV? cf. VACANT, art. *Alexandre de Halès*, dans le *Dict. de Théol. cath.* — 2. Venise, 1475, 1496, 1576; Cologne, 1622; 4 fol. — 3. Première édition complète de ses œuvres, à Rome, 1570 (sur l'ordre de S. Pie V). Une autre également complète, Paris, 1882 ss., 34 tomes. La plus récente et de beaucoup la meilleure (Rome, 1882 ss.), entreprise sur l'ordre de Léon XIII, est en cours de publication, elle en est au tome XII. — TOURON, *Vie des hommes illustres de l'ordre de S. Dominique*, Paris, 1737. — JOYAU, *Saint Thomas, patron des écoles catholiques*, nouv. édit., Lyon, 1895. — DE GROOT, O. P., *Het leven van den H. Thomas van Aquino*, Utrecht, 1882; 2e éd., 1907; — *De H. Thomas als Wijsgeer*, Openingrede, 1894. — DIDIOT, *S. Thomas d'Aquin*, Bruges, 1894. — *Dissert.*

clarté, la sûreté de la spéculation, la force irrésistible de l'argumentation; la puissance avec laquelle l'auteur domine les matières n'a pas été égalée depuis; sa méthode est la plus simple et la plus lumineuse. Comme son maître Albert le Grand et Alexandre de Halès, saint Thomas met la philosophie d'Aristote au service de la science chrétienne. Il défend ensuite la vraie doctrine contre les erreurs et construit un système théologique grandiose. Son œuvre apologétique est consignée surtout dans la *Summa contra Gentiles*[1]; son système de théologie est rendu à la perfection dans la *Summa theologica*. Ces deux ouvrages donnent la substance de sa doctrine; mais pour connaître toute sa pensée, il faut souvent recourir aux autres œuvres, dans lesquelles il s'exprime plus longuement. La place d'honneur que tient saint Augustin parmi les Pères est occupée par saint Thomas parmi les docteurs célèbres de la scolastique. Léon XIII l'a proclamé patron des écoles catholiques.

12° Il est difficile de séparer de saint Thomas son contemporain et son ami, **saint Bonaventure** († 1274). Né à Bagnorea, district de Viterbe, en 1221, il prit l'habit de frère mineur en 1238 et eut probablement à Paris pour professeur Alexandre de Halès qui disait de lui : « Voici un vrai Israélite, qui n'a pas péché en Adam ». Dès l'âge de 24 ans, il expliqua publiquement à Paris les sentences de Pierre Lombard. Devenu général de son ordre (1257), il brilla par sa sainteté et son sage gouvernement. Il fut créé plus tard évêque d'Albano et cardinal, assista au concile général de Lyon dont il fut l'âme et où il mourut le 15 juillet 1274. Ses funérailles restèrent célèbres dans l'Église. Saint Bonaventure est appelé *docteur séraphique*. Il est subtil dans son argumentation, instructif par sa doctrine et habile dans ses définitions, mais il unit une grande onction de piété à une profonde érudition, de telle sorte qu'il émeut les cœurs et les dis-

de BERNARD DE RUBEIS reproduites dans l'*Introduction* du t. Ier de l'éd. léonine. — 1. Écrite sur la demande de S. Raymond de Pennafort, de 1259 à 1261, pour convertir les infidèles.

pose à une ardente dévotion. Son système scolastique peut être comparé au système thomiste. Quoique saint Bonaventure ne soit pas si clair ni si limpide que saint Thomas et abandonne au lecteur le soin de beaucoup de conclusions, il occupe néanmoins une place d'honneur à côté du grand penseur de la scolastique. Outre ses écrits exégétiques et mystiques, et ses sermons, ses principaux ouvrages de spéculation théologique sont le *Commentaire des quatre livres des Sentences* et le *Breviloquium*[1].

13° Le quatrième rang, suivant l'ordre chronologique. revient à **Albert le Grand** (✝1280), qui remplit un demi-siècle de son enseignement. Né en 1206 à Louingen, il étudia d'abord à Padoue, entra dans l'ordre des Frères prêcheurs (1223), fit ses études à Cologne et enseigna en plusieurs couvents, puis vint prendre ses grades à Paris. en 1245. De retour à Cologne, il eut pour élève saint Thomas d'Aquin. Vers l'an 1248 il se rencontra avec Guillaume de Hollande, saisit cette occasion pour promouvoir son ordre dans les Pays-Bas et consacra des églises à Utrecht, Nimègue et Maëstricht[2]. Il exerça l'office de lecteur à la curie sous Alexandre IV, puis fut nommé évêque de Ratisbonne; il démissionna pour revenir à ses chères études. La science merveilleuse que possédait Albert le fit appeler *docteur universel*. Il nous a laissé des ouvrages innombrablés et sur les sujets les plus variés[3]. Il a commenté les œuvres d'Aristote, la sainte Écriture, les *Sentences*, Denys l'Aréopagite, et composé une Somme de Théologie et une Somme *de creaturis*. Son grand mérite est d'avoir épuré la philosophie aristotélicienne et de l'avoir mise en état de servir la théologie scolastique. Pour la profondeur, la clarté et la méthode, il est inférieur à saint Thomas, mais son éru-

1. La meilleure édition des *Opp. omnia* est celle de Quaracchi, 1882-1902, 11 vol. — L. de Chérancé, *S. Bonaventure*, Paris, 1899. — E. Smoets, art. *Bonaventure* (*saint*) dans le *Dict. de Théol. cath.* — 2. Moll, II, I, p. 114; I, 2, p. 104 s. — 3. Mo tier, *Hist. des maîtres généraux*, etc., I, 646.

dition fut plus vaste[1]. Sa connaissance surprenante de la nature le fit surnommer le « Pline du XIII[e] siècle ». Il mourut en 1280, et fut béatifié en 1622.

14° Les philosophies grecque et arabe ne furent pas assimilées à la pensée chrétienne sans difficulté ni résistance. Plus d'un professeur devait s'en ressentir par quelques écarts de doctrine. En 1270, l'archevêque de Paris, Étienne Tempier, condamna un certain nombre de thèses averroïstes [2] dont plusieurs s'étaient glissées chez les Franciscains ; en 1277, nouvelle condamnation plus étendue, qui atteignit même les doctrines thomistes et ses défenseurs, puisque sur 219 propositions condamnées, une vingtaine avaient été soutenues par saint Thomas. Ces faits provoquèrent une situation tendue[3]. En 1285 suivit le *Reprehensorium seu Correctorium fratris Thomae*[4] dû au frère mineur Guillaume Ware. D'un autre côté surgit un *Correctorium Corruptorii*[5].

Le plus célèbre adversaire de la doctrine thomiste fut **Jean Duns Scot** († 1308), surnommé le *docteur subtil*. Il naquit vers 1260 en Northumberland, entra dans l'ordre des frères mineurs et professa à Oxford jusqu'en 1301, à Paris jusqu'en 1308, année où il alla mourir à Cologne. Scot avait un esprit très subtil et très critique, ce qui l'amena à censurer tous les grands maîtres scolastiques : Saint Thomas, Henri le Grand, saint Anselme, Richard de Saint-Victor. Bien des fois il s'écarta d'Aristote. Scot ne suivait aucune école, prétendant ne chercher que la

1. *Opp. omnia*, Lyon, 1651, 21 fol.; Paris, 1890 ss., 38 in-4°. — ECHARD. *Scriptores O. P.*, Paris, 1719, I, p. 162-184. — J. SIGHART, *Albertus magnus, etc.*, Ratisbonne, 1857 (trad. fr., Paris, 1862). — A. VAN WEDDINGEN, *Albert le Grand, le maître de S. Thomas d'Aquin*, etc., Paris-Bruxelles, 1881. — *Année dominicaine*, Lyon, 1906, 16 nov. — P. MANDONNET, art. *Albert le Grand*, dans le *Dict. de Théol. cath.* — P. DE LOE, *De Vita et scriptis B. Alberti Magni*, *Analecta Bolland.*, 1900-1902. — 2. DENIFLE-CHATELAIN, *Chart. univ. Paris.*, I, 486. — P. MANDONNET, *Sigert de Brabant*, etc., p. CXXIX. — La condamnation, en tant qu'elle touche la doctrine de saint Thomas, fut cassée et annulée par l'évêque de Paris, Étienne de Bourret, 14 févr. 1325. — 3. MORTIER, *op. cit.*, II, p. 126-142. — ROBERT KILWARDBY, primat de Cantorbéry, condamna la même doctrine quelques jours après. — 4. BALUZIUS, *Miscell.*, III, 218. — *Protectorium Thom. Aquin.*, III, 409. — 5. JEAN DE PARIS, POINLASNE, Venise, 1516. — S. TH., *Opp.*, éd. Léon., I, 268 ss.

vérité; il affecte de nommer à peine saint Thomas, tout en combattant sans cesse ses conclusions. Il fit faire néanmoins de grands progrès à l'étude de la théologie par les discussions qu'il provoqua, et fonda dans son ordre une école qui diffère notablement de celles d'Alexandre de Halès et de saint Bonaventure. Son autorité eut le pape Paul V pour garant. Ses ouvrages principaux [1] ont pour titre : *Opus Oxoniense, Reportata Parisiensa,* deux commentaires de Pierre Lombard; *Quaestiones Quodlibetales.* La langue et le style manquent parfois de clarté et de précision. Les tendances polémistes de ses écrits en sont principalement la cause [2].

Un autre franciscain dont les doctrines joueront un rôle fameux dans la suite est **Pierre Jean Olivi** († 1298). Il est célèbre pour ses doctrines exagérées relativement à la pauvreté évangélique, qu'il voulait réduire à l'usage du strict nécessaire à la subsistance. Autour de lui se grouperont les *Spirituels.* Une assemblée de docteurs franciscains de l'Université condamna, en 1283, trente-quatre propositions presque toutes extraites des *Quaestiones* de Pierre Jean Olivi. Ce dernier enseignait, comme la plupart de ses confrères, la pluralité des formes substantielles; mais il déduisit cette conséquence que l'âme humaine, forme intellective, n'*informe* pas directement le corps. Cette thèse sera condamnée au concile général de Vienne (1316).

15° A côté des grands maîtres de la scolastique, il convient de mentionner encore : **Jean de Wales** Guallensis († vers 1300), appelé par ses contemporains *Arbor Vitae.* Il écrivit un *Commentaire sur les 4 livres des Sentences* [3]. — **Richard de Middletown** († 1307) à qui revient, après Halès, S. Bonaventure et Scot, la quatrième place parmi les théologiens de son ordre. Il fut appelé

1. *Opp.* éd. WADDING, Lyon, 1639, 12 t. — Paris, 1891-1895, 26 t. — 2. SEEBERG, *Die Theologie des Duns Scotus,* Leipzig, 1900. — PLUZANSKI, *Essai sur la philos. de Duns Scot,* Paris, 1887. — Depuis 1905, le P. PARTH-MINGES a publié plusieurs études importantes sur divers points de la doctrine de Duns Scot. — 3. Lyon, 1511.

doctor solidus et légua entre autres ouvrages des *Quaestiones* (commentaires sur P. Lombard) avec des *Quodlibeta*, œuvre claire et solide [1]. — **Henri de Gand** († 1293), chanoine et archidiacre de Tournai, étudia sous Albert le Grand et professa d'abord à Gand, ensuite à Paris. Il était doué d'un esprit vif et universel. Comme principaux ouvrages, il écrivit une *Somme théologique* avec des *Quodlibeta* et [2] reçut le nom de *docteur solennel*. Les Servites l'ont pris pour leur docteur, quoiqu'il ne fût pas membre de leur ordre. — **Pierre de Tarentaise**, frère prêcheur, publia des *Commentaires sur Pierre Lombard* [3], fut archevêque de Lyon, et devint pape sous le nom d'Innocent V (1276). — **Roger Bacon** († 1294), de l'ordre des Frères mineurs, fut appelé *doctor mirabilis* et se distingua dans les sciences naturelles, tout en versant parfois dans certaines erreurs d'astrologie. Son *Opus majus ad Clementem IV* [4] est demeuré célèbre. — **Vincent de Beauvais** (1264), de l'ordre des Frères prêcheurs, fut le précepteur des enfants de saint Louis et un des hommes les plus savants de son temps. Il nous a laissé son fameux *Speculum doctrinale, historiale, naturale;* le *Speculum morale* fut ajouté plus tard [5]. Vincent fut remarquable pour son érudition plus encore que pour sa profondeur de pensée. — **Etienne de Bourbon** († vers 1261), *Tractatus de diversis materiis praedicabilibus* [6], etc. — **Humbert de Romans** († 1277), *De eruditione praedicatorum* [7]. — **Jacques de Vo-**

1. Paris, 1504, 1512, etc. — 2. *Quodlibeta*, Paris, 1518; *Somme*, Paris, 1520. — *Zeitschr. f. Kath. Theol.*, 1880. — De Wulf, *Etudes sur Henri de Gand*, Paris, 1895. — 3. Quétif, *Script. O. P.*, I, 350. — Mothon, *Vie du B. Innocent V*, etc., Rome, 1896. — Mortier, *op. cit.*, II, 143. — 4. Edit. Bridges, Oxford, 1897, 2 t. — E. Charles, *Roger Bacon, sa vie, ses ouvrages, sa doctrine*, Paris, 1861. — Hoffmann, *La synthèse doctrinale de Roger Bacon*, dans *Archiv für Geschichte des Philosophie*, t. XX, 1907. — Parrot, *Roger Bacon*, Paris, 1894. *Rev. des Quest. hist.*, 1884, 115 ss. — G. Delorme, art. *Bacon*, dans le *Dict. de Théol. cath.* — 5. Ed. Douais, 1624, 4 fol. — Echard, *Script. O. P.*, I, 212 ss. — Boutaric, *Rev. des Quest. hist.*, 1875, 1 ss. — Franck, *Dict. des sc. philos.*, Paris, 1855. — J. B. Bourgeat, *Études sur Vincent de Beauvais*, Paris, 1856. — 6. Echard, I, 185. — Lecoy de la Marche, *La chaire française au moyen âge*, p. 502; il l'a édité en partie, Paris, 1877. — 7. Echard, I, 146. — Lecoy de la Marche, *op. cit.*,

ragine († 1298) archevêque de Gênes, auteur de la fameuse *Légende dorée* [1]. — **Thomas de Cantimpré** († 1270), auteur de *Bonum universale de apibus* et *Opus de natura rerum in 20 libr. distr* [2]. — **Gilles de Lessines** († 1304) défendit avec vigueur la doctrine de son maître saint Thomas, notamment dans son plaidoyer *De unitate formarum*. — **Pierre d'Auvergne** († 1305), autre élève de saint Thomas, devint recteur de l'Université de Paris; il a commenté les écrits d'Aristote et laissé des « *quodlibeta* ».

16° Pendant cette période on ne se borna pas à la pratique de la **mystique**, on voulut encore la traiter d'une manière scientifique et la mettre méthodiquement par écrit.

Le premier qui se présente à nous ici est **S. Bernard** († 1153), le plus grand homme de son temps, qui, bien que mêlé à toutes les grandes entreprises, écrivit encore bon nombre d'ouvrages mystiques [3]. Les meilleurs sont *De diligendo Deo, Sermones* (86) *in Canticum, De consideratione*. A côté de S. Bernard, et après lui, les célèbres prieurs de S.-Victor contribuèrent beaucoup au développement de la mystique. **Hugues** († 1141) est très attrayant par la forme et le style. La mystique domine même dans ses ouvrages spéculatifs. Il écrivit de curieux et beaux traités *De arca Noë mystica*, *De arrha animae, De vanitate mundi* [4]. **Richard** († 1173) était originaire d'Écosse et fut successeur de Hugues à Paris comme prieur et professeur. Ouvrages principaux : *De praeparatione ad Contemplationem, De statu interioris hominis, De Contemplatione*. Il n'avait pas la subtilité de son maître [5]. S. Bonaventure unit aussi la mystique à la théologie. Très onctueuses et très édifiantes sont

p. 514. — La première partie éditée par BERTHIER, Rome, 1889; le reste, éd. Lyon, 1677. — MORTIER, *Hist. des Maîtres généraux*, etc., I, p. 415 ss. — 1. Nouvelle édition par ROZE, 3 vol. Paris, 1902 et TÉODOR DE WYZEWA, Paris. 1902. — 2. ECHARD, I, 250. — E. BERGER, *Thomae Cantipratensis Bonum universale de Apibus quid illustrandis saeculi decimi tertii moribus conferat*, Paris, 1895. — 3. *P. L.*, CLXXII-CLXXXV. — 4. *P. L.*, CLXXV-CLXXVII. — 5. *P. L.*, CXCVI.

ses *Meditationes vitae Christi*, *Itinerarium mentis ad Deum*, *Incendium amoris*, *Stimulus amoris*.

Les couvents allemands surtout sont célèbres pour leurs œuvres mystiques. Le moine bénédictin **Rupert de Deutz** (✝ 1135) est mystique dans tous ses écrits, sans excepter ses commentaires sur la Bible. Son ouvrage principal est le *De Trinitate et operibus ejus*. Les 9 derniers des 42 livres dont il se compose traitent de l'action et des dons du Saint-Esprit [1]. **David d'Augsbourg** (✝ 1271), maître des novices et professeur de théologie au couvent franciscain de Ratisbonne, était un écrivain plein d'onction et un orateur fameux. Ses meilleurs écrits *De triplici statu religiosorum* et *De septem processibus* étaient jadis attribués à S. Bonaventure. Il écrivit en allemand des ouvrages destinés aux laïcs [2]. **Sainte Hildegarde de Bingen** (✝ 1179), dont les révélations reçurent l'approbation d'Eugène III au concile de Trèves en 1147, nous a laissé le *Liber Scivias* (*scire vias Domini*), le *Liber divinorum operum*, etc. [3]. Son amie **Ste Elisabeth de Schönau** (✝ 1165) avait pour directeur son frère Ekbert, qui mit ses révélations par écrit : *Visiones*, *Liber viarum*. Les *Revelationes de sacro exercitu virginum coloniensium* ont soulevé, non sans raison, beaucoup d'opposition [4]. **Ste Mechtilde de Magdebourg** (✝ vers 1285) était d'abord béguine, plus tard religieuse du couvent de Helfta, près d'Eisleben. Elle écrivit le beau livre *La lumière ruisselante de la divinité* et des *Poésies spirituelles* très appréciées [5]. **Ste Gertrude** était également religieuse dans ce même couvent cistercien de Helfta ; elle y mourut vers 1301 [6]. Elle avait pour compagne

1. *P. L.*, CLXVII-CLXX. — Rocholl, *Rupert von Deutz*, Gütersloh, 1886. — 2. Augsbourg, 1595. — Preger, *Abh. der K. Akad. der Wissench. z. München*, III, t. XIV, 2 part., p. 183-253. — 3. *P. L.*, CXCVII. — Schmelzeis, *Leben und Wirken der H. Hildegard*, Frib.-en-Br., 1879. — France, *Sainte Hildegarde*, Paris, 1903. — 4. *P. L.*, CXCV. — Roth, *Die Visionen der H. Elisabeth und die Schriften der Aebte Ekbert und Emecho von Schönau*, Brünn, 1884. — 5. P. G. Morel, *Das fliessende Licht der Gottheit*, Ratisbonne, 1860-1869. — Michael, *Gesch. des deutschen Volkes*, III, 187-199. — 6. On confond souvent cette sainte avec Gertrude Hakeborn, abbesse à

Ste Mechtilde de Hakeborn († 1299). Toutes les deux sont célèbres à cause de leurs révélations [1].

17° Pour savoir combien la **Bible** était lue et étudiée à cette époque, il suffit d'avoir entr'ouvert un des grands ouvrages scolastiques. Cependant l'étude de l'**exégèse**, comme branche distincte, n'a pas été tout d'abord très florissante. Il faut l'attribuer au manque des connaissances linguistiques indispensables, et aussi au goût prédominant des commentaires moraux et mystiques, préférés aux explications littérales. La glose de Walafrid Strabon était toujours très estimée, mais, pour la partie philologique, elle fut remplacée par la *glossa interlinearis* d'Anselme de Laon [2] († 1177). Bientôt survinrent des exégètes célèbres, comme S. Bernard (*Canticum*), Guibert de Nogent († 1124), Hugues et Richard de St-Victor, le moine bénédictin Hervée et S. Thomas. La correction du texte de la Vulgate, devenu très défectueux, s'imposait; elle fut, jusque vers 1267, l'œuvre exclusive des dominicains [3], particulièrement du savant cardinal **Hugues de St-Cher,** O. P. Celui-ci en publia (1237) une édition corrigée, et écrivit, avec le concours de ses frères, les premières *Sacrorum bibliorum Concordantiae* [4].

18° Comme cette période se caractérisait par des froissements continuels, voire même des luttes ardentes, entre l'Église et l'État, l'Église s'appliqua surtout à examiner et à définir soigneusement le droit régnant. C'est une des causes pour lesquelles le **Droit canon** parvint à son plein épanouissement. Les collections de *Canons* [5] étaient très nombreuses, mais toutes manquaient d'ordre,

Helfta († 1292) et sœur de S. Mechtilde de Hakeborn. V. MICHAEL, III, 175. Appréciations de leurs révélations, p. 203-211. — 1. *Revelationes Gertrudianae et Mechtildianae, Solesm O. S. B. Monach. cura et opera*, Paris, 1875-1877, 2 vol.; trad. fr., 2 vol., Poitiers, 1878. — 2. Anvers, 1634. — VIGOUROUX, *Dict. de la Bible*, art. *Glose* et *Anselme de Laon*. — 3. P. MANDONNET, *Dominicains* (*Travaux des*) *sur les saintes Ecritures* dans le *Dict. de la Bible*, VIGOUROUX. — 4. *S. Biblia recognita et emendata*, Opp. omnia, Venise, 1754, 8 fol. — DENIFLE, *Die Handschriften der Bibelcorrectorien des 13 Jahrh.* (*Archiv f. Litt. und Kirchengesch.*, 1888, 263 ss.). — ECHARD, *Scriptores O. P.*, I, 164. — TOURON, *Hist. des hommes illustres de l'ordre de Dominique*, I, 200. — 5. V. ci-dessus, § 67, n. 2.

renfermaient même bien des contradictions. Le moine bénédictin **Gratien** s'efforça de mettre de l'unité à la place de cette confusion et publia vers 1150 le célèbre *Décret de Gratien* auquel il donna lui-même le nom de *Concordantia discordantium canonum* [1].

Gratien expliqua ce livre à Bologne, qui possédait alors la première chaire de droit, à des étudiants de tous les pays accourus en foule. Le *Decretum* devint ainsi célèbre dans le monde entier et sut pénétrer non seulement dans les autres universités et écoles, mais encore dans les tribunaux. Il suscita beaucoup de commentaires; le plus usité fut la *Glossa ordinaria* de Jean *Teutonicus* († 1240). Les décisions de droit ecclésiastique survenues après furent classées systématiquement, sur l'ordre de Grégoire IX, par **saint Raymond de Pennafort** [2], qui acheva son travail en 1234. Les *Decretales Gregorii IX* furent envoyées par le pape, comme collection authentique, à Bologne et à Paris. Elles eurent également des gloses; entre toutes se distingue comme la meilleure la *Glossa ordinaria* de Bernard de Parme († 1266). En 1298 parut le *Liber Sextus* de Boniface VIII; il renfermait les décrets parus depuis Grégoire IX; en 1317 furent publiées les *Clementinae* [3]. Il n'est pas étonnant que, par suite de ces collections des papes, le droit ecclésiastique prît une haute envergure. De même que le *Liber sententiarum* était expliqué dans les cours de théologie, de même ces collections étaient commentées dans les cours de droit canon. Peu à peu même l'on vit paraître plusieurs grands ouvrages, traitant d'une façon méthodique toute la matière des décrétales. Plusieurs *Sommes,* traitant de la morale, furent également publiées : elles avaient encore d'autres titres : *Poenitentiale* ou *Confessionale*. La plus célèbre

1. Ed. A. FRIEDBERG, Leipzig, t. I, 1879. — 2. MORTIER, I, 255. — BALME et PABAN, *Raymundiana, seu documenta quae pertinent ad S. Raymundi de Pennaforte vitam et scripta,* 1898-1901. — *Année dominicaine*, 23 janvier, Lyon, 1880. — *Analecta O. P.* (1899), *Histoire de S. Raymond.* — 3. La dernière édition est de A. FRIEDBERG, Leipzig, 1879, t. II.

est la *Somme* de saint Raymond de Pennafort; elle vit le jour en 1235 et contenait quatre livres : *De poenitentia et matrimonio*[1]. Elle fut suivie de celle du frère mineur Monaldus († vers 1285), la *Monaldina*[2], appelée proprement *Summa juris canonici,* et estimée comme *Summa aurea*.

§ 116. — L'art chrétien[3].

1° Au temps des grands papes, alors que rois et empereurs chrétiens déployaient leur puissance, que les croisades enflammaient d'enthousiasme tous les cœurs, et que la science nouvelle, la scolastique, s'épanouissait toujours davantage, **l'architecture** reçut à son tour des développements nouveaux. La période précédente est caractérisée par le style roman; celle-ci, par le **style gothique**[4]. Ce dernier se distingue du roman par l'*ogive* et les *nervures de voûte* qui viennent s'unir dans une *clef de voûte* et supportent les *compartiments* de la voûte. De cette manière la pression de la voûte ne porte que sur les extrémités munies de contreforts. Les contreforts des nefs latérales sont rehaussés et soutiennent les murs de la grande nef par l'intermédiaire de demi-ogives appelées arcs-boutants et dont on voit, dans les grandes cathédrales, deux ou trois séries superposées. Le fût des piliers gothiques est cylindrique, mais il est garni d'un certain nombre de colonnettes, qui supportent non seulement les arcs, mais encore les nervures des voûtes, et

1. Mayence, 1618 etc. — 2. Lyon, 1516. — 3. F. X. Kraus, *Geschichte der Christlichen Kunst*, II, 1, Frib.-en-Br., 1897. — Dr. A. Faeh, *Geschichte der bildenden Künste,* Frib.-en-Br., 1897. — Jakob, *Die Kunst im Dienste der Kirche*, 5 éd., Landshut, 1901. — Barbier de Montault, *Œuvres Complètes*. 11 vol., Paris, 1899 ss. — Gleeson White et T. F. Strange, *Bells Cathedral Series,* 20 vol., Londres, 1899 ss. — Reusens, *Archéologie chrétienne*, 2 éd.. 2 vol., Louvain, 1885-1886. — E. Frantz, *Geschichte der christl. Malerei*, Frib.-en-Br., 1887-1888. — Cf. A. Pératé, *L'art chrétien au moyen âge*, dans *La France chrétienne dans l'histoire*, Paris, 1896, p. 281-295. — 4. C'est à tort qu'un tel nom est attribué à ce style qui prit naissance et se développa dans l'Ile-de-France.

reposent par le bas sur un piédestal polygonal. Les *chapiteaux* gothiques sont très variés; d'ordinaire cependant ils sont en forme de calice, présentent à la partie inférieure une *moulure astragale* et une *corniche* richement profilée, dont la mesure est fixée d'après les arcs et les nervures. Les piliers, les contreforts, les arcs-boutants et les nervures forment le squelette de l'église gothique. Les murs par suite n'ont pas de signification architecturale et ne sont plus qu'une sorte de remplissage, auquel l'architecte substitue à son gré les fenêtres. Celles-ci, beaucoup plus grandes que dans le style roman, sont divisées par des meneaux et terminées en ogives; elle présentent au sommet jusque vers l'an 1300 la forme de *lancettes*, au XIVe siècle sont garnies de remplages découpés en tracés plus ou moins *rayonnants* et plus tard remplies de découpures ondulées en forme de flammes (*flamboyant*)[1]. Dans la façade occidentale et au transept on trouve aussi des rosaces. A la place des *galeries* d'autrefois on construisit des *triphoriums* en haut des nefs latérales. Les contreforts et les arcs-boutants sont souvent richement ornés. Les premiers se prolongent en d'élégants clochetons, qui se terminent par un fleuron, tandis que les derniers sont garnis de crochets.

La feuille joue un grand rôle dans l'architecture gothique. Au XIIIe siècle on prenait de préférence pour modèle des plantes aquatiques ou sauvages, au XIVe des feuilles d'arbres ou de buissons, au XVe des feuilles de chou et de chardon. A la façade de l'église surtout il y avait un luxe d'ornementation : trois portails d'abord, avec niches et statues; le tympan, avec bas-reliefs; la voûte du portail, avec ses statues cintrées. Ordi-

1. Camille Enlart, *Manuel d'Archéologie française*, I : *Architecture religieuse*, p. 464 ss., 524 ss. « Le style gothique a porté à leur plus haut point la logique du raisonnement, le principe d'équilibre par opposition des forces, et la prédominance des vides sur les pleins... On n'a pas encore dépassé la science des maîtres-d'œuvres gothiques, et toutes les solutions trouvées depuis sont inférieures ».

nairement ce sont les tours qui sont le plus magnifiquement ornées. La forme carrée se transforme en une forme octogonale, des clochetons sont ajoutés aux coins, très haut s'élève une flèche en pierre, avec des nervures profilées, des tracés et tout au-dessus le grand fleuron. Certaines églises ont un clocher au-dessus du transept. La forme de la basilique fut conservée, les cryptes disparurent, le chœur devint un demi-polygone, garni de nombreuses chapelles. En général les églises gothiques sont plus hautes et plus légères. Les murs élevés, les contreforts qui montent en s'amincissant, les arcs-boutants donnent aux édifices les plus vastes un caractère extrêmement léger, aérien même. On trouve dans l'art gothique de l'ordre, de la beauté et du symbolisme.

2° Le gothique, dans le nord de la France, est régulièrement sorti du roman. Dès les dernières années du XIe siècle on trouve des voûtes à nervures croisées qui se multiplièrent au commencement du XIIe. Vers 1125-1160 commence le style de transition, qui aboutit bientôt au gothique pur. Il est probable que déjà avant le chœur de *Saint-Denis, Saint-Louis* de Poissy et d'autres églises avaient été bâtis[1]. A partir du règne de Philippe-Auguste (1180-1223), on construisit les fameuses cathédrales de Chartres (1194-1260), de Paris (1163-1257), de Soissons (1175-1212), de Rouen (1202-1220), de Reims (1211-1311), d'Amiens (1220-1288), de Beauvais (1247-1272), du Mans (le chœur, 1217-1254), de Bourges (1275-1324), etc. Au XIIIe siècle l'architecture s'étendit dans d'autres pays. *Sainte-Gudule* à Bruxelles a été commencée en 1226, *Notre-Dame* à Trèves en 1227. Bientôt tous les pays d'Europe furent couverts de magnifiques églises gothiques.

3° Il va de soi que le gothique ne cessa pas de se développer; mais ces développements ne se firent pas dans tous les pays avec la même rapidité; il n'est pas

1. *Répertoire des églises gothiques des 3 principales époques*, C. Enlart, p. 625, 631, 648-660.

moins certain qu'ils prirent dans les divers pays des directions différentes. Le **gothique primitif** dura en France jusque vers l'an 1200; en Allemagne et dans les autres pays il dépasse 1250. Ce style est encore très sévère dans ses formes. L'abside est parfois encore carrée; le plus souvent les arcs-boutants font défaut ou n'ont pas la légèreté qui les caractérise plus tard. L'on voit encore les piliers en forme carrée; dans les tours et les portails apparaît quelquefois un arc en plein cintre. Ce style primitif plaît cependant beaucoup à cause de la saine sobriété et la vigueur de ses lignes. En dehors des églises mentionnées plus haut il faut lui attribuer : La cathédrale de Lausanne (1235), le dôme de Magdebourg (1208), l'église de *Sainte-Élisabeth* à Marburg (1243).

Le **gothique pur** prédomina en France jusqu'en 1250, ailleurs jusqu'en plein XIVe siècle. Les voûtes deviennent plus riches, les contreforts se terminent en clochetons, les arcs-boutants atteignent la perfection; les réseaux qui remplissent le tympan des fenêtres formés au moyen de cercles et de segments de cercle sont d'une élégance exquise; les piliers cylindriques disparaissent dans le faisceau de colonnettes, les portails sont profonds et superbement ornés, partout se dressent des tours majestueuses. Cet ordre d'architecture parle à notre esprit : il nous dit la conception que le moyen âge se faisait du monde, il nous rappelle l'enthousiasme religieux qui animait la scolastique et fit surgir les croisades. Les églises principales construites dans ce style sont : La *Sainte-Chapelle* à Paris (1243), la cathédrale de Strasbourg (seconde moitié du XIIIe siècle), le dôme de Cologne (1248), les dômes de Metz, de Fribourg-en-Brisgau, de Ratisbonne, de Halberstadt et de Meissen.

Le **gothique décadent** (XIVe, XVe, XVIe siècles) se fait remarquer par des formes accentuées et arbitraires, par les réseaux des fenêtres (en forme de flamme, vessie de poisson), les dos d'âne, les voûtes à nervures en filets ou en étoiles, d'un dessin parfois fantastique, les décorations non motivées, le luxe exagéré de feuillage. Les

plus belles églises de ce genre sont : la cathédrale d'Anvers (1352), le dôme d'Erfurt (1349), *Saint-Étienne* à Vienne (1359), le dôme de Prague (1344), *Notre-Dame* à Nuremberg (1355), le *Münster* à Ulm (1377) ; les églises du nord de l'Allemagne construites en briques, Lübeck, Brandebourg, Dantzig, etc.

4° Dans les Pays-Bas s'est introduit de bonne heure le gothique des cathédrales de France. En 1254 la pose de la première pierre eut lieu à Utrecht, un peu plus tard à Bois-le-Duc, Goes et Meersen eurent une église du même style. Les églises appelées *Hallenkirchen*, églises à trois ou cinq nefs d'égale hauteur, sont également très nombreuses dans ce pays. Parmi les plus belles on compte *Saint-Michel* à Zwolle, l'église de *Enkhuizen* et *Saint-Walburge* à Zutphen, qui par suite de cette forme de construction sont particulièrement élégantes et légères. Les tours gothiques les plus belles sont celles de Breda, Amersfoort, Rhenen et de *Saint-Jean* à Maëstricht. La tour d'Utrecht dépasse toutes les autres par sa hauteur. En dehors des églises déjà mentionnées, il faut citer : *Saint-Bavon* à Haarlem, *Saint-Pancrace* à Leyde, *Notre-Dame* de Dordrecht, les deux églises de Kampen, la *nouvelle* et l'*ancienne église* à Amsterdam et Delft, *Saint-Étienne* à Nimègue. Toutes sont de beaucoup surpassées par *Saint-Jean* de Bois-le-Duc, bâtie dans le style des cathédrales françaises, un chef-d'œuvre de premier rang, pouvant être comparé et à cause du plan grandiose et de l'exécution fastueuse avec ce qui se trouve de meilleur dans les autres pays.

5° En même temps que l'architecture, s'épanouissait la **sculpture**. Cet art trouve une application constante dans les riches façades, les niches très nombreuses, les piliers, souvent même au sommet des contreforts. L'autel simple à rétables dut céder la place aux autels gothiques très élevés. Les châsses, les clôtures du chœur, les fonts baptismaux, les monuments funéraires devinrent des œuvres d'art. On construisit aussi des ta-

bernacles[1] en forme de tourelles, très élégantes et très hautes : toutes ont été faites à l'époque de l'apogée et de la décadence du gothique. Les plus belles tourelles se trouvent à *Saint-Séverin* de Cologne (1378), à *Saint-Laurent* de Nüremberg (vers 1500). Celle d'Ulm est la plus élevée (1469). La superbe tour sacramentelle de Mersen fut aussi construite à l'époque de la décadence. Les chaires à prêcher ne sont pas de moins remarquables travaux d'art. Les principales qui ont été conservées se trouvent à *Saint-Pierre* d'Avignon, à la crypte de Saint-Gilles (Gard), à Largentière (Ardèche), à la cathédrale de Besançon, à *Saint-Étienne* de Vienne en Autriche (1430), à Fribourg (1470), à Strasbourg (1487), etc. Les représentations des panneaux de la cuve sont des scènes tirées de l'Ancien et du Nouveau Testament. On pouvait y voir toute l'histoire de la rédemption, les figures qui la représentaient anciennement, les saints patrons des pays, des églises, des classes d'hommes, des corporations et des personnes. Sur les monuments funéraires se remarque même le portrait. Les ouvrages du style primitif se distinguent ordinairement par leurs formes sévères et raides, des corps maigres et grêles penchés d'un côté; l'expression révèle la gravité et la paix; sur les lèvres se dessine un sourire gracieux et béat. Dans le style pur et décadent l'attitude est plus naturelle et plus vraie, le corps moins penché, le vêtement long et ample; un peu forcé quant aux plis, mais varié et plein de vie. Les têtes, jadis trop grandes, furent réduites à leurs justes proportions et sont souvent remarquables par la beauté qui se concentre sur l'expression du visage.

6° **La peinture** eut aussi constamment l'occasion de se produire à l'époque gothique. Que l'on pense aux fresques, aux devants d'autel, à la décoration des orgues, et surtout, dans les derniers temps, aux nombreux tableaux

1. Camille Enlart, p. 746. Un tableau du xvi[e] siècle qui représente la cathédrale d'Arras nous en fournit un exemple du xiii[e] siècle; il subsiste une autre tourelle, un peu plus ancienne, à l'abbaye de Senanque (Vaucluse).

qui ornaient alors l'église. Les nécessités variées des édifices religieux gothiques firent surgir partout des écoles de peinture florissantes. En Italie disparaissait peu à peu la forme hiératique, conventionnelle du byzantin ; la nature y redevint vivante. Les écoles les plus célèbres en ce sens sont celles de Cimabue (1240-1303) à Florence, de Guy de Sienne (1271) et de Giotto († 1337) qui ouvrit une voie nouvelle. De l'école Westphalienne subsiste encore l'*antipendium* de Soest (vers 1200), le rétable de *Sainte-Marie* à Soest et le *crucifiement* (XIIIe siècle). Les écoles flamandes et hollandaises, si célèbres plus tard, avaient déjà leurs maîtres aux XIIe et XIIIe siècles[1]. Maëstricht, nous rapporte Wolfram d'Eschenbach[2], rivalisait au XIIIe siècle avec Cologne.

7° La **peinture sur verre** prit surtout de grands développements à l'apogée du gothique. Il ne nous est rien parvenu d'antérieur au XIIe siècle. Il reste à Saint-Denys quelques-uns des vitraux exécutés de 1140 à 1144 sous la direction de Suger ; d'autres, de la même époque, se voient à Angers. Le XIIIe siècle se borna à de petites représentations en médaillons (Bourges, Chartres, la Sainte-Chapelle). Le bleu, le rouge et le vert étaient les couleurs dominantes. Il y avait de la vie dans ces représentations. Peu à peu les figures devinrent plus grandes, même très grandes dans les fenêtres principales du chœur. C'était aussi l'usage de faire des *grisailles* sur du verre de couleur verdâtre. Le XIVe siècle fit des progrès en fait de dessin ; les couleurs principalement employées étaient le bleu, le rouge, le jaune. Cependant le caractère essentiellement propre à la peinture sur verre finit par disparaître et l'on s'arrêta à prendre pour les vitraux les dessins de la peinture ordinaire. De très belles œuvres nous sont restées du temps de l'efflorescence de cet art, à Beauvais, Evreux, Limoges, Narbonne, Carcassonne, Strasbourg et Cologne.

8° La **miniature** sur livres était, pendant cette période, très en usage et se développa beaucoup. L'Alle-

magne (Trèves, Strasbourg), mais surtout la France (Paris) et les Pays-Bas (Bruges et d'autres villes) possédaient des maîtres en cet art. Les couvents atteignirent une grande perfection, surtout au jour où la coutume s'établit chez les nobles d'employer des livres ornés d'enluminures. Parmi les œuvres les plus célèbres on cite le *Psautier* de Louis IX, les *Grandes Heures* du Duc de Berry (1409). Plus tard, il y eut le *Bréviaire Grimani*, probablement d'origine flamande[1]. Les bibliothèques conservent encore aujourd'hui la preuve de la splendeur déployée par cet art.

Ainsi tous les arts, comme d'ailleurs les autres manifestations de l'activité humaine, étaient alors éveillés, commandés, guidés par l'idée religieuse ; c'est cette idée, s'imposant à l'initiative privée comme à l'idéal collectif des peuples, qui forme la caractéristique du moyen âge et constitue son cachet d'unité : de là aussi son indéniable grandeur.

1. *Bréviaire Grimani de la Bibliothèque de S. Marco à Venise.* Reproduction photographique complète éditée par Scato de Vries, Leyde, 1904 ss.

LISTE CHRONOLOGIQUE

DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS

PREMIER SIÈCLE.

7-4 avant l'ère chrétienne. Naissance de Jésus-Christ.
29? de l'ère chrétienne. Mort de Jésus-Christ.
29?......... Première Pentecôte chrétienne.
31?......... Martyre de saint Étienne.
31 ?......... Première persécution de la part des Juifs.
33?......... Conversion de saint Paul.
42.......... Seconde persécution de la part des Juifs. Saint Pierre va probablement à Rome.
43.......... Martyre de saint Jacques le Majeur. « Chrétiens » à Antioche.
44.......... Mort d'Hérode.
46-49....... Premier voyage apostolique de saint Paul.
50?......... Juifs et Chrétiens sont chassés de Rome par Claude.
50-53....... Second voyage de saint Paul.
51 ?......... Premier concile de Jérusalem.
53-58....... Troisième voyage de saint Paul.
58-60....... Captivité de saint Paul à Césarée.
61-63....... Première captivité de saint Paul à Rome.
62-63....... Martyre de saint Jacques le Mineur.
63.......... Voyage probable de saint Paul en Espagne.
64-68....... Persécution de Néron à Rome.
66.......... Seconde captivité de saint Paul à Rome.
66-70....... Guerre juive.
67.......... Martyre de saint Pierre (?) et de saint Paul à Rome.
70.......... Destruction de Jérusalem.
80-90....... Composition de la *Didachè*.

80-98...... Epître de Barnabé.
94-96....... Persécution sous Domitien.
96-100...... Saint Jean à Patmos et à Éphèse.

SECOND SIÈCLE.

100 (?)-117... Persécution sous Trajan.
100 (?)...... Lettre de saint Clément aux Corinthiens.
107 (?)..... Martyre de saint Ignace.
112 (?)...... Réponse de Trajan à Pline en Bithynie.
117-138..... Persécution sous Hadrien.
125......... Hérésies gnostiques, Basilide et Saturnin.
126........ Apologies de Quadratus et d'Aristide.
132-135..... Révolte des Juifs.
138-161..... Persécution sous Antonin le Pieux.
140......... Valentin.
140-154..... Le *Pastor* d'Hermas.
150......... Celse, Marcion, saint Justin martyr.
155......... Martyre de saint Polycarpe.
161-180..... Persécution sous Marc Aurèle. Martyre de sainte Cécile.
161-180..... Apologistes : Méliton, Apollinaire, Athénagore, Hermias, Tatien et Théophile.
165?........ Martyre de saint Justin.
174......... La légion fulminante.
177......... Les Martyrs de Lyon.
174-199..... L'*Adversus Haereses* de saint Irénée.
180......... Lucien de Samosate.
180?........ Le *Fragment* Muratori.
190-196?.... Conversion de Tertullien.
167-196..... Controverse Pascale à Laodicée ainsi qu'entre le pape Victor et Polycrate d'Éphèse.
197......... L'*Apologeticus* et l'*Ad nationes* de Tertullien.
200......... Mort de Pantène. S. Clément d'Alexandrie à la tête de l'École d'Alexandrie.

TROISIÈME SIÈCLE.

202......... Persécution sous Septime-Sévère.
202?........ Mort de saint Irénée.
202-203..... Clément quitte Alexandrie et Origène arrive à la tête de l'école.
214?........ Mort de Clément d'Alexandrie.
219......... Composition de la *Mischnah*.
220......... Calliste et Hippolyte à Rome. — Noët.

222......... Mort de Calliste.
222-235..... Faveur des chrétiens sous Alexandre Sévère.
232......... Origène est chassé d'Alexandrie.
235......... Persécution sous Maximin le Thrace.
235......... Pontien et Hippolyte exilés en Sardaigne.
244......... Concile en Arabie contre Berylle de Bostra. Mort d'Ammonius Sakkas.
244......... Philippe l'Arabe en correspondance avec Origène.
246......... Conversion de saint Cyprien.
248-249..... Saint Cyprien devient évêque de Carthage.
249-251..... Persécution sous Dèce. Controverse au sujet des *Lapsi*. Paul de Thèbes se retire au désert.
250......... Le schisme de Félicissimus à Carthage.
252......... Le schisme de Novatien à Rome.
253-257..... Controverse au sujet du baptême des hérétiques.
254?........ Mort d'Origène.
257-260..... Persécution sous Valérien qui attaque les droits des *Collegia funeraticia* et interdit l'entrée des Catacombes.
258......... Martyre de saint Cyprien.
258-260..... Martyre du pape Sixte I et de son diacre Laurent.
260-268..... Gouvernement modéré de Gallien qui reconnaît les *Collegia fratrum* et les *Collegia tenuiorum*.
262......... Concile à Rome contre Sabellius.
264-269..... Trois conciles à Antioche contre Paul de Samosate.
265......... Mort de Denys d'Alexandrie.
270......... Mort de saint Grégoire le Thaumaturge et de Plotin.
270-275..... Aurélien protège contre Paul de Samosate le légitime évêque Domnus, parce qu'il est en communion avec l'évêque de Rome.
275......... Aurélien lance un édit de persécution contre les chrétiens.
277......... Mort de Mâni.
296......... Édit de Dioclétien contre les Manichéens.

QUATRIÈME SIÈCLE.

303-311..... Dernière grande persécution de l'Église.
304......... Mort de Porphyre.
305......... Pamphlet de Hiéroclès contre les chrétiens.
306......... Concile d'Elvire en Espagne.
306......... Mort de Constance Chlore. Le schisme de Mélèce en Égypte.
306......... Constantin le Grand devient César.
311......... Mort de Galère.
312......... Victoire de Constantin sur Maxence près de Rome. — Commencement du schisme donatiste.

313......... Édit de Milan. La liberté religieuse.
314......... Concile d'Arles.
318......... Arius dénoncé comme hérétique.
320......... Constantin interdit les haruspices.
323......... Constantin défait Licinius et devient seul maître de l'empire.
324......... Mort de Licinius. Les deux célèbres édits de Constantin.
325......... Premier concile œcuménique à Nicée.
328......... Athanase, évêque d'Alexandrie.
328-329..... Frumence part comme évêque en Abyssinie.
330......... Constantin fixe sa résidence à Byzance.
335......... Synode à Tyr contre Athanase.
336......... Mort d'Arius. — Athanase en exil.
337......... Baptême et mort de Constantin.
339-340..... Commencement de la persécution en Perse sous Sapor.
340......... Mort d'Eusèbe de Césarée. Mort de Paul l'Ermite.
341......... Constance interdit les sacrifices païens.
342-343..... Concile de Sardique.
337-350..... Constance ferme les temples païens.
351......... Défaite de l'usurpateur Magnence. — Premier concile de Sirmium.
353......... Concile d'Arles.
354......... Naissance de saint Augustin à Tagaste en Afrique.
355......... Ingérence césaropapiste de Constance à Milan. — Schisme à Rome.
356......... Mort de saint Antoine.
357......... Second concile de Sirmium (les ariens rigides).
358......... Concile des semi-ariens à Ancyre. Troisième concile de Sirmium où triomphent les semi-ariens. — Libère retourne à Rome.
359......... Concile de Séleucie. — Rimini, sous l'influence de Constance.
360......... Macédonius nie la divinité du Saint-Esprit, il est déposé.
361......... Julien l'Apostat devient empereur.
362......... Le schisme luciférien. — Athanase tient un concile à Alexandrie.
363......... Mort de Julien l'Apostat.
366......... Saint Damase devient Pape. — Mort de saint Hilaire de Poitiers.
372......... Saint Martin, évêque de Tours.
373......... Mort de saint Athanase.
374......... Saint Ambroise, évêque de Milan.
375......... Gratien, empereur.
379......... Mort de saint Basile.
380......... Condamnation du priscillianisme à Saragosse.

381......... Deuxième concile œcuménique à Constantinople.
384......... Mort de saint Servais, évêque de Maëstricht.
385......... Les plus anciennes décrétales conservées jusqu'à nos jours du pape Sirice. — Maxime fait exécuter Priscillien à Trèves.
386......... Mort de saint Cyrille de Jérusalem.
389......... Mort de saint Grégoire de Nazianze.
390......... Saint Ambroise impose à Théodose la pénitence ecclésiastique.
392......... Théodose seul empereur.
394......... Commencement de la lutte origéniste.
394......... Théodose défait Eugène près d'Aquilée.
395......... Mort de Théodose. — Dernier partage de l'empire.
397......... Mort de saint Ambroise. — Saint Chrysostome, évêque de Constantinople.
399......... Rufin appelé à Rome pour se justifier au sujet de la querelle origéniste.
400......... Mort de saint Martin de Tours.

CINQUIÈME SIÈCLE.

401......... Théophile d'Alexandrie condamne les écrits d'Origène.
402......... Lutte de Théophile d'Alexandrie contre saint Jean Chrysostome.
403......... Conciliabule *du Chêne*. — Mort de saint Épiphane.
403......... Saint Chrysostome prêche contre l'impératrice Eudoxie; son premier exil.
404......... Second exil de Chrysostome. — Mort d'Eudoxie.
407......... Mort de Chrysostome.
408......... Alaric envahit l'Italie pour la 2e fois et assiège Rome.
410......... Sac de Rome.
411......... Conférence de 286 évêques catholiques et 279 évêques donatistes. — Triomphe de saint Augustin.
412......... Saint Cyrille, patriarche d'Alexandrie. — Concile à Carthage contre Célestius.
414......... Conciles à Jérusalem et à Diospolis contre Pélage.
416......... Conciles à Milève et à Carthage contre les pélagiens.
417......... Condamnation de Pélage à Rome par Innocent Ier.
417......... Mort d'Innocent Ier.
418......... Différends entre le pape Zozime et le concile de Carthage.
420......... Isdegerd commence une nouvelle persécution en Perse. — Mort de saint Jérôme. — Siméon le Stylite.
421-438..... Bahram continue la persécution en Perse.
428......... L'Arménie passe sous le joug de la Perse.

428......... Nestorius devient patriarche de Constantinople et commence à répandre son hérésie. — Mort de Théodore de Mopsueste.
429......... Saint Cyrille s'oppose à Nestorius. — Les Vandales envahissent l'Afrique.
430......... Palladius part pour l'Irlande. — Mort de saint Augustin. — Anathématismes de saint Cyrille contre Nestorius. — Condamnation de ce dernier à Rome.
431......... IIIe concile œcuménique à Éphèse.
432......... Saint Patrice part pour l'Irlande. — Mort de Jean Cassien.
433......... Réconciliation de saint Cyrille avec Jean d'Antioche.
438-440..... Publication du Code Théodosien.
440......... Mort de Nestorius. — Mort de saint Isidore de Péluse.
440-461..... Pontificat de saint Léon le Grand.
444......... Mort de saint Cyrille d'Alexandrie.
445......... Valentinien III favorise par un édit la primauté romaine.
448......... Eutychès commence à répandre le monophysisme.
449......... Brigandage d'Éphèse. — Lettre à Flavien.
450......... Marcien et Pulchérie. — Mort de Vincent de Lérins.
451......... IVe concile œcuménique à Chalcédoine.
452......... Attila menace l'Italie et Rome; — il est arrêté par saint Léon.
455......... Sac de Rome par Genséric.
457......... Mort de Théodoret de Cyr.
461......... Mort de saint Léon le Grand.
463......... Mort de Prosper d'Aquitaine.
465......... Mort de Maxime de Turin.
471......... Acace monte sur le siège de Constantinople.
475-480..... Conciles d'Arles et de Lyon.
476......... Chute de l'empire d'Occident. — *Encyclicon* monophysite de Basilisque.
477......... *Anti-encyclicon* du même empereur.
482......... *Henoticon* de l'empereur Zénon.
484-518..... Schisme Acacien.
489......... Fin de l'école d'Édesse.
490......... Mort de Fauste de Riez.
493......... Théodoric, roi des Ostrogoths.
496......... Bataille de Tolbiac. — Baptême de Clovis. — Mort de Gélase Ier.
499......... Synode Nestorien en Perse.
500......... Victoire de Clovis sur les Burgondes. — Saint Avit de Vienne.

SIXIÈME SIÈCLE.

502......... Saint Césaire, évêque d'Arles.
503......... *Synodus Palmaris*, sous le pape Symmaque.

507......... Le royaume wisigoth en Espagne.
508......... Saint Fulgence, évêque de Ruspe.
511......... Mort de Clovis.
517......... Conversion de Sigismond, roi des Burgondes.
518......... Fin du schisme Acacien.
525......... Mort de Boèce.
527......... Justinien, empereur.
529......... Concile d'Orange. — Règle de saint Benoît. — Suppression de l'école néoplatonicienne à Athènes.
533......... Fin du royaume des Vandales. — Controverse théopaschite. — Concile d'Orléans.
534......... Réunion du royaume burgonde au royaume franc.
537......... Enlèvement du pape Silvère par Bélisaire.
538......... Cassiodore embrasse la vie monastique.
540......... Mort de Denys le Petit.
543......... Mort de saint Benoît. — Édit de Justinien contre l'Origénisme.
544......... Controverse au sujet des Trois Chapitres. — Le pape Vigile emmené à Constantinople.
548......... Le *Judicatum* de Vigile.
551......... Vigile s'enfuit à Chalcédoine.
553......... Ve concile œcuménique à Constantinople. — Le *Constitutum* de Vigile.
555......... Retour et mort de Vigile. — Fin du royaume ostrogoth en Italie.
563......... Synode de Braga. — Colomban chez les Pictes et les Scots.
565......... Mort de Justinien.
568......... Alboin envahit l'Italie à la tête des Lombards.
571......... Naissance de Mahomet.
580......... Persécution des orthodoxes en Espagne.
582......... Jean le Jeûneur, patriarche de Constantinople.
585......... Il s'arroge le titre d'« Évêque œcuménique ». — Mort de Herménégild.
588......... Protestation du pape Pélage II contre ce titre.
589......... Conversion du roi Récarède et des Goths. — IIIe concile de Tolède. *Filioque*.
590......... Saint Grégoire le Grand, pape.
594......... Mort de Grégoire de Tours.
596......... Saint Augustin, missionnaire chez les Anglo-Saxons.
597......... Mort de saint Colomban, apôtre des Pictes. — Baptême du roi Éthelbert.

SEPTIÈME SIÈCLE.

604......... Mort de saint Grégoire le Grand.
609......... Le Panthéon est consacré à tous les martyrs.
610......... Héraclius, empereur à Byzance.
610......... Sergius, patriarche de Constantinople.
613......... Saint Gall, apôtre de la Suisse.
614......... Chosroès s'empare de Jérusalem.
615......... Mort du moine saint Colomban.
616-619..... Débuts du Monothélisme.
622......... Hégire ou fuite de Mahomet.
628......... Héraclius est vainqueur de Chosroès.
629......... Exaltation de la sainte Croix.
630......... Mahomet s'empare de la Mecque.
632......... Mort de Mahomet.
634......... Saint Sophonius, patriarche de Jérusalem. — Hérésie des Monothélistes. — Lettre de Sergius à Honorius.
636......... Mort de saint Isidore de Séville.
637......... Omar s'empare de Jérusalem.
638......... Mort d'Honorius. — Mort de Sergius. — *Ecthèse* de l'empereur Héraclius. — Antioche tombe au pouvoir des Musulmans. — Mort de Dagobert Ier.
641......... Pyrrhus, chef des Monothélistes. — Alexandrie prise par les Musulmans.
648......... *Type* de l'empereur Constant II.
649......... Protestation de Martin I. — Premier concile de Latran.
653......... Le pape Martin en exil.
659......... Mort de saint Eloi, évêque de Noyon.
662......... Martyre de saint Maxime le Confesseur.
667......... Mort de saint Ildefonse de Tolède.
679 .... Saint Wilfrid, missionnaire dans la Frise.
680......... VIe concile œcuménique à Constantinople.
686......... Mort de saint Ouen.
687......... Serge I, élu pape.
691......... Saint Willibrord, chez les Frisons.
692......... Concile Quinisexte (*in Trullo*).

HUITIÈME SIÈCLE.

708......... Mort de saint Lambert.
711......... Conquête de l'Espagne par les Sarrasins.
714......... Mort de Pépin d'Héristal.
717......... Léon l'Isaurien, empereur de Constantinople.

719......... Saint Boniface, apôtre de Germanie.
726......... Commencement de la lutte iconoclaste.
732......... Victoire de Charles Martel sur les Sarrasins près de Poitiers.
735......... Mort de Bède le Vénérable.
741......... Mort de Charles Martel. — Pépin et Carloman. — Saint Boniface érige des évêchés en Allemagne.
742......... Premier concile de Germanie.
743......... Concile de Leftines.
744......... Concile de Soissons.
745......... Saint Boniface, archevêque de Mayence.
752......... Pépin le Bref, roi des Francs.
754......... Conciliabule iconoclaste à Constantinople. — Mort de saint Jean Damascène.
755......... Martyre de saint Boniface. — Règle de Chrodogand pour les chanoines.
756......... Donation de Pépin; fondation des États de l'Église.
768......... Charlemagne, roi des Francs.
771......... Charles règne seul.
772-804..... Guerres contre les Saxons.
774......... Donation de Charlemagne; confirmation des États de l'Église.
782......... Alcuin arrive à la cour Franque.
785......... Baptême de Witikind et d'Alboin.
787......... VII[e] concile œcuménique à Nicée.
790......... Les *Livres Carolins* contre le VII[e] concile.
794......... Concile de Francfort, au sujet du culte des images.
797......... Mort de Paul Diacre.
798......... Concile d'Aix-la-Chapelle. — Fin de l'hérésie adoptianiste.
800......... Charlemagne, empereur. — Reconstitution de l'empire d'Occident.

NEUVIÈME SIÈCLE.

804......... Mort d'Alcuin.
809......... Concile d'Aix-la-Chapelle au sujet de l'addition du *Filioque*.
814......... Mort de Charlemagne.
815......... Léon l'Arménien recommence la persécution iconoclaste.
817......... Réforme monastique par saint Benoît d'Aniane.
821......... Mort de saint Benoît d'Aniane.
825......... Concile de Paris au sujet du culte des images.
826......... Mort de saint Théodore Studite.
829......... Lutte de Louis le Débonnaire et ses fils.

838......... Mort de Claude, évêque de Turin; mort d'Agobard de Lyon.
842......... Théodora, à Constantinople. — Fin de la lutte contre les images. Fête de l'Orthodoxie.
843......... Traité de Verdun. — Mort de Jonas, évêque d'Orléans.
844......... Commencement de la controverse eucharistique.
845-882..... Hincmar, archevêque de Reims.
848-849..... Gotteschalk condamné à Mayence et à Quiercy. — Controverse sur la prédestination. — Mort de Walafried Strabon.
850-859..... Persécution en Espagne.
853......... Le concile de Soissons emploie la collection du Pseudo-Isidore.
856......... Mort de Raban Maur.
857......... Déposition du patriarche Ignace, remplacé par Photius.
858......... Saint Nicolas I, pape.
861......... Concile de Constantinople. — Saint Méthode prêche en Bulgarie.
865......... Opposition de l'empereur Michel. — Mort de saint Anschaire. — Mort de Paschase Radbert.
867......... Lettre encyclique de Photius contre l'Église d'Occident. Concile de Constantinople. — L'empereur Basile dépose Photius.
869......... VIII[e] concile œcuménique à Constantinople. — Mort de saint Cyrille, apôtre des Slaves. — Différends entre saint Ignace et le pape Jean VII au sujet des Bulgares.
870......... Traité de Meersen entre Charles le Chauve et Louis le Germanique.
871-901..... Alfred le Grand, roi des Anglo-Saxons.
875......... Jean VIII couronne Charles le Chauve empereur.
877......... Mort de Charles le Chauve. — Mort de saint Ignace patriarche de Constantinople. Photius lui succède.
879......... Synode photien à Constantinople.
882......... Mort de Hincmar de Reims.
885......... Mort de saint Méthode, apôtre des Slaves.
886......... L'empereur Léon VI dépose définitivement Photius.
891......... Photius meurt en exil.
896......... Procès fait au cadavre de Formose.
899......... Louis L'Enfant.

DIXIÈME SIÈCLE.

901......... Mort d'Alfred le Grand.
904......... Rome sous la domination de la noblesse romaine. — Marozie et Théodora.
905......... Commencement de la lutte au sujet de la tétragamie.

910......... Bernon fonde l'abbaye de Cluny.
916......... Bérenger, empereur. — Défaite des Sarrasins au Garrigliano.
919-936..... Henri I, roi des Romains.
928......... Domination de Marozie à Rome.
932......... Marozie épouse Hugues de Provence. — Albéric, sénateur et prince des Romains.
936......... Otton le Grand, roi d'Allemagne.
951......... Otton, en Italie, épouse Adélaïde.
955......... Baptême à Constantinople d'Olga, grande princesse de Russie.
961......... Mort de Haakon, premier roi chrétien de Norvège.
962......... Otton le Grand, couronné empereur.
963......... Otton dépose le pape Jean XII.
967......... Otton II, couronné empereur.
973......... Mort d'Otton le Grand.
974......... Mort de Rathier, évêque de Vérone.
982......... Découverte du Groënland.
987......... Hugues Capet, roi de France.
988......... Wladimir travaille à la conversion des Russes.
993......... Canonisation à Rome d'Ulrich, évêque d'Augsbourg.
997......... Martyre de saint Adalbert de Prague, apôtre de la Prusse.
998......... Robert le Pieux est excommunié pour avoir épousé sa parente Berthe de Bourgogne.
999......... Gerbert, pape.
1000........ Conversion au christianisme de l'Islande et du Groënland.

ONZIÈME SIÈCLE.

1002........ Saint Henri II, empereur.
1005........ Mort du moine saint Nil.
1008........ Mort de saint Bernard de Menthon.
1012........ Saint Romuald fonde l'ordre des Camaldules.
1014........ Canut le Grand, roi de Danemark.
1024........ Mort de saint Henri.
1027........ Mort de saint Romuald.
1028........ Mort de Fulbert de Chartres.
1031........ Interdit porté dans le diocèse de Limoges.
1037........ Mort d'Avicenne.
1038........ Mort de saint Étienne, roi de Hongrie. — Jean Gualbert fonde l'ordre de Vallombreuse.
1041-1042... La *Trêve de Dieu*.
1046........ Concile de Sutri.

1048........ Mort de saint Odilon de Cluny. — Saint Bruno fonde l'ordre des Chartreux.
1050........ Conciles de Rome et de Verceil contre Bérenger.
1053........ Robert Guiscard fait prisonnier le pape Léon IX à Civitella.
1053........ Lettre circulaire de Michel Cérulaire.
1054........ Début du grand schisme d'Orient.
1056........ Mort de Henri III.
1056-1067... *Pataria.*
1056-1106... Règne de Henri IV.
1059........ Le décret de Nicolas II réglant l'élection des papes. — Traité de Melfi. Robert Guiscard vassal du Saint-Siège.
1066........ Mort d'Édouard III le Confesseur. — Conquête de l'Angleterre par les Normands.
1071........ Réforme bénédictine de Hirschau.
1072........ Mort de saint Pierre Damien.
1073-1085... Pontificat de saint Grégoire VII.
1074........ Concile de Rome. — Luttes des investitures.
1076........ Synode de Worms contre Grégoire VII.
1077........ Henri IV à Canossa.
1084........ Henri IV à Rome. Grégoire VII s'enferme dans le château Saint-Ange.
1085........ Mort de saint Grégoire VII à Salerne.
1086........ Mort de Canut IV le Saint, roi de Danemark.
1088........ Mort de Bérenger.
1092.... ... Le Concile de Soissons condamne Roscelin.
1095........ Conciles de Plaisance et de Clermont. — Excommunication de Philippe Ier, roi de France.
1096........ Première Croisade.
1099........ Prise de Jérusalem.
1100........ Mort de Godefroy de Bouillon.

DOUZIÈME SIÈCLE.

1106-1125... Henri V. — Continuation de la lutte des investitures.
1107........ Concile de Troyes contre les investitures.
1109........ Mort de saint Anselme de Cantorbéry.
1113........ Saint Bernard entre dans l'ordre de Cîteaux.
1118........ Fondation de l'ordre des Templiers à Jérusalem.
1120........ Saint Norbert fonde l'ordre des Prémontrés.
1122........ Concordat de Worms.
1123........ IXe Concile œcuménique (Ier de Latran).
1130........ Schisme d'Anaclet.
1139........ Xe Concile œcuménique (IIe de Latran).

1140........ Concile de Sens contre Abélard.
1141........ Mort de Hugues de Saint-Victor.
1142........ Mort d'Abélard.
1144........ Édesse tombe entre les mains des Musulmans.
1147........ Deuxième croisade. — Saint Bernard à Spire.
1150-1151... Le *Décret* de Gratien.
1152........ Mort de Suger, abbé de Saint-Denis.
1152-1190... Règne de Frédéric Ier Barberousse.
1153........ Mort de saint Bernard.
1154........ Exécution d'Arnauld de Brescia.
1156........ Fondation de l'ordre des Carmes.
1159........ Les Cathares en Angleterre.
1162........ Saint Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry.
1163........ Alexandre III pose la première pierre de *Notre-Dame* de Paris.
1164........ Mort de Pierre Lombard. — Assemblée de Clarendon.
1170........ Mort de saint Thomas Becket. — Naissance de saint Dominique.
1173........ Mort de Richard de Saint-Victor.
1176........ Défaite de Frédéric Ier à Legnano.
1177........ Pierre de Vaux.
1179........ XIe concile œcuménique (IIIe de Latran).
1182........ Naissance de saint François d'Assise.
1187........ Prise de Jérusalem par Saladin.
1189........ Troisième croisade.
1190........ Mort de Frédéric Barberousse. — L'hôpital de N.-D. des Allemands à Jérusalem.
1198-1206... Pontificat d'Innocent III.
1198........ Fondation de l'ordre des Trinitaires. — Mort d'Averroës.
1199........ Excommunication portée contre Philippe-Auguste qui avait répudié Ingelburge.

TREIZIÈME SIÈCLE.

1201........ Innocent III prend parti pour Otton IV.
1202........ Quatrième croisade. — Mort d'Alain de Lille.
1204........ Fondation de l'empire latin à Constantinople.
1206........ Fondation du monastère de Prouille par saint Dominique.
1208........ Début de l'ordre de saint François. — Meurtre du légat Pierre de Castelnau.
1209........ Croisade contre les Albigeois.
1212........ Les Clarisses.
1213........ Bataille de Muret contre les Albigeois. — Mort de Villehardouin.

1214........ Bataille de Bouvines.
1215........ Jean Sans-Terre signe la *Grande Charte.*
1215........ XIIe concile œcuménique (IVe de Latran). — Frédéric II, empereur.
1216........ Honorius III approuve l'ordre des Frères Prêcheurs.
1221........ Mort de saint Dominique.
1223........ Honorius III approuve la règle des Frères Mineurs.
1226........ Mort de saint François d'Assise.
1226-1270.... Saint Louis, roi de France.
1227........ Naissance de saint Thomas d'Aquin. — Mort de Gengis-Khan.
1228........ Cinquième croisade.
1231........ Mort de sainte Élisabeth de Hongrie. — Mort de saint Antoine de Padoue.
1234........ Croisade contre les Stédingues. — *Decretum Gregorii* par saint Raymond de Pennafort.
1238........ Les Carmes en Occident.
1245........ XIIIe concile œcuménique (Ier de Lyon). — Mort d'Alexandre de Halès.
1246........ Jean du Plan-Carpin est envoyé par Innocent IV chez les Mongols.
1248........ Sixième croisade.
1249........ Prise de Damiette.
1250........ Mort de Frédéric II.
1256........ Les Ermites de saint Augustin.
1260........ Les Flagellants. — Mort du cardinal Hugues de Saint-Cher.
1261........ Fin de l'empire latin à Constantinople.
1264........ Miracle de Bolsène. — Approbation de la fête du saint Sacrement par Urbain IV.
1268........ Mort de Conradin.
1270........ Septième croisade. Mort de saint Louis.
1273-1291... Règne de Rodolphe de Habsbourg.
1274........ XIVe concile œcuménique (IIe de Lyon). — Mort de saint Thomas d'Aquin, mort de saint Bonaventure.
1280........ Mort d'Albert le Grand.
1282........ Les Vêpres Siciliennes.
1294........ Abdication de Célestin V.
1294-1303... Boniface VIII. — Ses démêlés avec Philippe le Bel.
1296........ Mort de Célestin V.
1298........ Mort de Jacques de Voragine. — *Liber Sextus.*

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS LE TOME PREMIER

CHAPITRE II

LA LUTTE DU PAGANISME CONTRE L'ÉGLISE.

CHAPITRE III

LA HIÉRARCHIE ECCLÉSIASTIQUE.

CHAPITRE IV

LES SACREMENTS, LE CULTE, PRESCRIPTIONS ET USAGES LITURGIQUES, ERREURS OPPOSÉES.

CHAPITRE V

LE DÉVELOPPEMENT DE LA DOCTRINE DE L'ÉGLISE EN FACE DES ERREURS. LA SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE.

EUXIÈME PÉRIODE

DE L'ÉDIT DE MILAN AU CONCILE IN TRULLO (313-692).

CHAPITRE PREMIER

EXTENSION DE L'ÉGLISE CHEZ LES DIFFÉRENTS PEUPLES.



CHAPITRE II

LES HÉRÉSIES, LES SCHISMES, L'ISLAM.

CHAPITRE III

LA HIÉRARCHIE ECCLÉSIASTIQUE.

CHAPITRE IV

LES SACREMENTS, LE CULTE ET LA LITURGIE.

CHAPITRE V

LA SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE.

DEUXIÈME ÉPOQUE

LE MOYEN AGE (692-1517)

PREMIÈRE PÉRIODE

DEPUIS LA FIN DU VIIe SIÈCLE JUSQU'A S. GRÉGOIRE VII, (692-1073).

CHAPITRE PREMIER

EXTENSION DE L'ÉGLISE.

CHAPITRE II

LA HIÉRARCHIE ECCLÉSIASTIQUE ET SES RAPPORTS AVEC LE POUVOIR CIVIL.

CHAPITRE III

HÉRÉSIES, SCHISMES ET CONTROVERSES.

CHAPITRE IV

LES SACREMENTS. LE CULTE ET LA LITURGIE.

CHAPITRE V

LA SCIENCE ECCLÉSIASTIQUE ET L'ART RELIGIEUX.

DEUXIÈME PÉRIODE

DE GRÉGOIRE VII A BONIFACE VIII (1073-1303).

CHAPITRE PREMIER

LES PAPES.

CHAPITRE II

LUTTE CONTRE L'ISLAM. EXTENSION DE LA FOI CHRÉTIENNE.

CHAPITRE III

LES HÉRÉSIES.

CHAPITRE IV

L'ORGANISATION ECCLÉSIASTIQUE

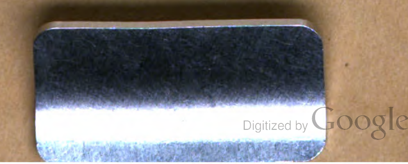
CHAPITRE V

LES SACREMENTS, LA VIE RELIGIEUSE ET MORALE.

CHAPITRE VI

LA SCIENCE ET L'ART ECCLÉSIASTIQUES.

TYPOGRAPHIE FIRMIN-DIDOT ET C[ie]. — MESNIL (EURE).


Digitized by Google

